

UNIVERSITÉ DE NANTES  
U.F.R LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Année 2006

THÈSE

Pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

**Discipline : Sciences du langage**

Présentée et soutenue publiquement  
par

**Pauline MERLET**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2006

**Titre :**

"ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS LEXICOGRAPHIQUE

LE CAS DES ARTICLES HOMME ET FEMME

DANS LE *GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE*

ET LE *TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE*"

**Directrice de thèse : Mme O. Galatanu**

**JURY :**

**M. P. Chardenet**, Maître de conférence en Sciences du Langage.

**M. B. Fradin**, Professeur d'Université en Sciences du Langage, président du jury.

**Mme O. Galatanu**, Professeure d'Université en Sciences du Langage.

**M. P. Larrivée**, Professeur d'Université en Sciences du Langage, rapporteur.

**Mme M.C. Manes-Gallo**, Professeure d'Université en Sciences de l'Information et de la Communication, rapporteur.

## REMERCIEMENTS

Je remercie les membres du jury, Patrick Chardenet, Bernard Fradin, Pierre Larrivée et Maria-Caterina Manes Gallo d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je souhaite exprimer ma très sincère reconnaissance à Olga Galatanu pour la sensibilité avec laquelle elle m'a insufflé le goût de la sémantique, pour sa générosité, pour ses conseils et pour m'avoir donné l'occasion de participer à la naissance enthousiasmante du GRASP.

Je voudrais adresser mes chaleureux remerciements aux membres du GRASP pour la qualité des échanges, tant intellectuels qu'amicaux, que nous avons pu avoir et spécialement à Hugues Picavez pour sa sérénité et son humour, à Marion Pescheux pour sa grande clairvoyance et à Laurette Château pour son humilité et ses encouragements.

Ces années de travail n'auraient pas eu le même sens sans la riche camaraderie de Paola Frugoni, que je remercie pour nos improbables et passionnantes discussions et pour la confiance qu'elle m'a transmise.

Je souhaite également remercier mes familles de Chamaudet et de Vertou, mes amis de Nantes, de St Marc et de Paris pour l'intérêt qu'ils ont manifesté envers ce long travail, pour la tendresse dont ils ont fait preuve et pour leur soutien, avec une pensée particulière pour Virginie Lebrec et nos années d'études à Angers.

Et enfin, et surtout, je veux exprimer toute ma gratitude à Olivier, que j'ai abreuvé jusqu'à satiété de sémantique argumentative, qui a su attendre la fin de cette thèse et sans lequel je n'aurais pas réussi à l'aboutir. Je voudrais lui dédier, ainsi qu'à Gustave, ces heures passées à chercher, pendant leurs ballades dans Paris.



<b>PREAMBULE.....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>I</b>
<b>CADRE THEORIQUE.....</b>	<b>22</b>
Présentation.....	22
1. Analyse du discours.....	25
1.1. Hétérogénéité de l'analyse du discours.....	25
1.2. Statut du discours.....	26
1.3. Analyse du discours et linguistique.....	27
1.4. Démarche d'analyse.....	28
2. Théorie sémantique.....	30
2.1. La linguistique générale de F. de Saussure.....	31
2.2. Sémantique structurale .....	33
2.3. Sémantique cognitive .....	35
2.4. Sémantique argumentative.....	38
2.5. Sémantique des possibles argumentatifs.....	50
3. Analyse linguistique du discours.....	60
3.1. Analyse linguistique du discours à l'interface de la sémantique théorique et de l'analyse du discours	60
3.2. Phénomènes discursifs comme points de contact entre les deux démarches.....	61
3.3. Objet de l'analyse linguistique du discours.....	62
<b>CHAPITRE</b>	<b>II</b>
<b>CADRE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>63</b>
1. Postulats méthodologiques.....	64
1.1. Analyse du discours.....	64
1.2. Théorie sémantique.....	65
1.3. Analyse linguistique du discours.....	66
1.4. Démarche.....	67
2. Problématique : analyse linguistique du discours lexicographique .....	69
2.1. Présentation.....	69
2.2. Problématique.....	71
3. Démarche d'analyse.....	77
3.1. Première partie .....	77
3.2. Deuxième partie .....	79
<b>CHAPITRE</b>	<b>III</b>
<b>POSTULATS LEXICOGRAPHIQUES.....</b>	<b>81</b>
Présentation.....	81
1. Organisation des préfaces.....	83
1.1. Grand Robert .....	83
1.2. Trésor de la Langue Française .....	83
1.3. Conclusion .....	84
2. Programme du dictionnaire.....	86
2.1. Grand Robert.....	86
2.2. Trésor de la Langue Française.....	87
2.3. Conclusion.....	89
3. Methodologie lexicographique.....	91
3.1. Grand Robert.....	91
3.2. Trésor de la Langue Française.....	93
3.3. Conclusion.....	97
4. Organisation des informations lexicographiques.....	98
4.1. Grand Robert.....	98
4.2. Trésor de la Langue Française.....	103
4.3. Conclusion.....	106
5. Conclusion .....	110
5.1. Programme du dictionnaire.....	110
5.2. Methodologie lexicographique.....	111
5.3. Organisation des informations lexicographiques .....	113

<b>CHAPITRE</b>	<b>IV</b>
<b>ANALYSE PARADIGMATIQUE DU CORPUS.....</b>	<b>115</b>
Présentation .....	115
1. Equivalences sémantiques.....	117
1.1. Objet de l'équivalence .....	119
1.2. Définitions.....	121
1.3. Autres équivalences : synonyme et parenthèses.....	127
1.4. Conclusion.....	129
2. Conditions d'emploi.....	134
2.1. Conditions sémantiques.....	135
2.2. Conditions syntaxiques.....	138
2.3. Conditions catégorielles.....	140
2.4. Conditions rhétoriques.....	143
2.5. Conditions stylistiques/sociales.....	145
2.6. Conditions temporelles.....	148
2.7. Conditions thématiques-situationnelles.....	149
2.8. Conclusion.....	150
3. Extraits de discours.....	156
3.1. Exemples.....	157
3.2. Citations .....	158
3.3. Conclusion.....	159
4. Informations complémentaires.....	161
4.1. Signifiant de l'unité décrite.....	161
4.2. Histoire de l'unité décrite .....	162
4.3. Fréquence de l'unité décrite.....	163
4.4. Bibliographie lexicographique.....	163
4.5. Lexicalisation de l'unité décrite.....	164
4.6. Renvois analogiques .....	165
4.7. Conclusion.....	166
5. Conclusion.....	168
5.1. Extraits de discours.....	168
5.2. Métadiscours .....	169
Rappelons que le recensement des informations lexicographiques a fait apparaître un objet extralinguistique, se rapportant à l'objet du monde désigné par l'entité linguistique décrite :.....	169
<b>CHAPITRE</b>	<b>V</b>
<b>ANALYSE SYNTAGMATIQUE DU CORPUS.....</b>	<b>177</b>
Présentation.....	177
<b>CHAPITRE</b>	<b>VI</b>
<b>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>181</b>
1. Articulation des postulats du modèle théorique et de la description des informations lexicographiques.....	183
1.1. Postulats théoriques.....	183
1.2. Organisation de la description lexicographique.....	184
1.3. Articulation.....	186
2. Typologie des données lexicographiques.....	189
2.1. Données conceptuelles .....	189
2.2. Données instructionnelles.....	191
<b>CHAPITRE</b>	<b>VII</b>
<b>CONSTRUCTION DU NOYAU.....</b>	<b>194</b>
Présentation.....	194
1. FEMME GR.....	197
1.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	197
1.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	200
1.3. Construction du noyau.....	208
2. HOMME GR.....	211
2.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	211

2.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	213
2.3. Construction du noyau.....	216
3. FEMME TLF.....	218
3.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	218
3.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	222
3.3. Construction du noyau.....	228
4. HOMME TLF.....	232
4.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	232
4.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	233
4.3. Construction du noyau.....	236
5. Confrontation.....	238
5.1. Zones conceptuelles associés aux concepts stables.....	238
5.2. Modalités d'association entre concepts .....	243
<b>CHAPITRE</b>	<b>VIII</b>
<b>CONSTRUCTION DU STEREOTYPE .....</b>	<b>250</b>
Présentation.....	250
1. FEMME GR.....	253
1.1. Equivalences du mot-vedette.....	253
1.2. Conditions sémantiques.....	254
1.3. Equivalences des locutions.....	257
2. HOMME GR.....	264
2.1. Equivalences du mot-vedette.....	264
2.2. Conditions sémantiques.....	267
2.3. Equivalences des locutions.....	267
3. FEMME TLF.....	273
3.1. Equivalences du mot-vedette.....	273
3.2. Conditions sémantiques.....	275
3.3. Equivalences des locutions.....	277
4. HOMME TLF.....	284
4.1. Equivalences du mot-vedette.....	284
4.2. Conditions sémantiques.....	288
4.3. Equivalences des locutions.....	288
5. Confrontation.....	293
5.1. Equivalences .....	293
5.2. Conditions sémantiques.....	298
5.3. Locutions .....	301
<b>CHAPITRE</b>	<b>IX</b>
<b>CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE.....</b>	<b>313</b>
Présentation .....	313
1. Noyau .....	315
2. Stéréotypes.....	319
3. Possibles argumentatifs.....	321
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>325</b>
1. Synthèse.....	325
2. Perspectives de recherche .....	331
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>335</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>343</b>
Articles.....	348
1.1. FEMME (GR).....	349
1.2. HOMME (GR).....	365
1.3. FEMME (TLF).....	392
1.4. HOMME (TLF).....	408
Relevé	
des informations lexicographiques.....	417
2.1. FEMME (GR).....	418
2.2. HOMME (GR).....	432
2.3. FEMME (TLF).....	440

2.4. HOMME (TLF).....	453
Analyse syntagmatique des articles.....	461
3.1. FEMME (GR).....	462
3.2. HOMME (GR).....	490
3.3. FEMME (TLF).....	505
<b>homosexualité : Comportement sexuel caractérisé par l'attirance, exclusive ou occasionnelle, d'un individu pour un individu du même sexe.....</b>	<b>527</b>
3.4. HOMME (TLF).....	531
<b>U.F.R lettres et langages.....</b>	<b>544</b>



*La seule tâche d'Adam, dans le jardin, avait été d'inventer le langage, de donner un nom à chaque créature et à chaque chose. Dans cet état d'innocence, sa langue allait droit au cœur du monde. Ses mots n'étaient pas seulement accolés aux choses qu'ils voyait mais ils en avaient révélé l'essence, ils les avaient littéralement fait accéder à la vie. Une chose et son nom étaient interchangeables. Après la chute ce n'était plus le cas. Les noms s'étaient détachés des choses ; les mots avaient dégénéré en une série de signes arbitraires ; le langage avait été coupé de Dieu. L'histoire du paradis terrestre ne relate donc pas seulement la chute de l'homme, mais celle du langage.*

Paul Auster

Citée de verre



## **PREAMBULE**

### **(rétrospective de la recherche)**

Le travail que nous proposons trouve sa source dans un questionnement sur les rapports entre masculinité et féminité et sur les représentations véhiculées sur l'homme et la femme. Il s'inscrit en continuité des recherches que nous avons menées précédemment dans le cadre d'un mémoire de Maîtrise en Lettre Modernes sur les stéréotypes de la féminité chez P. Djian, d'un mémoire en DEA de Lettres Modernes sur la parité féminité/masculinité dans le discours de la presse féminine et d'un Mémoire en Maîtrise de Sciences du Langage sur les représentations du rapport de couple dans la presse féminine.

A l'issue de ces travaux, le cadre d'une thèse de Doctorat nous semblait propice à développer ce questionnement, en déplaçant notre intérêt pour le discours médiatique vers le discours politique parlementaire.

Cet intérêt s'est concrétisé par le choix d'une recherche concernant les représentations véhiculées sur les deux sexes par le discours politique, et notamment le discours politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui était un sujet récurrent à la période où nous avons amorcé ce travail.

Ce choix était motivé par :

- le fait que Le XX siècle marque une évolution de la situation des femmes dans la société française (droit de vote, indépendance économique, etc.) et qu'un discours ambiant traite globalement de la perte des repères masculins, du changement des rôles culturels que cette évolution a engendré. Il semblait donc intéressant de rendre compte des représentations véhiculées sur les deux sexes à la fin de ce siècle.
- le fait que la politique soit la sphère de la société qui régit son fonctionnement, d'un point de vue déontique. Les femmes y sont sous-représentées et la proposition de loi sur l'égalité visait à modifier cette situation.

La problématique était relative aux représentations véhiculées dans un milieu inégalitaire représentatif de l'ordre social, et à la façon dont les acteurs du changement en cours traitaient de cette situation.

Plus précisément le discours politique choisi correspondait aux débats parlementaires de l'Assemblée Nationale, à partir d'un compte rendu de la discussion générale, en première lecture de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. La discussion générale permettant à chaque orateur d'argumenter sur la situation dont traite la proposition de loi en faveur de sa tendance idéologique, elle nous semblait propice à une étude de la relation entre la construction identitaire des locuteurs du point de vue de leur sexe et du point de vue de leur position idéologique.

A partir du corpus ainsi constitué, nous envisagions une analyse argumentative, en fragmentant l'ensemble de la discussion générale en unités discursives, fondées sur le discours des 23 orateurs de la discussion. Nous avons pour objectif de caractériser chaque discours, en regard des enchaînements séquentiels qu'il réalisait et des stéréotypes qui garantissaient ces enchaînements.

La mise en oeuvre de cette analyse nous a conduite, pour des raisons méthodologiques<sup>1</sup>, à restreindre notre objectif et à focaliser notre intérêt sur les représentations de la féminité/masculinité mobilisées dans notre corpus.

Nous avons alors opté pour une démarche sémasiologique, en nous attachant exclusivement aux entités lexicales *femme* et *homme*. L'objectif consistait à identifier les caractéristiques du discours de chaque orateur, en regard des stéréotypes mobilisés par ces deux mots. Dans cette perspective, nous convoquons les postulats du modèle que développait O. Galatanu<sup>2</sup> pour rendre compte de la signification lexicale.

La nécessité de construire la signification des ces deux entités, préalablement à l'analyse de leur sens stabilisé dans notre corpus, est alors apparue. Il s'agissait d'envisager la valeur collective qui pouvait leur être attribuée, afin de mettre à jour la spécificité de leur sens, stabilisé dans le corpus. Nous nous sommes orientés vers les définitions lexicographiques.

Dans une première étape, nous avons considéré les articles HOMME et FEMME proposés par le *Petit Robert*. Il s'agissait de caractériser la représentation des différents sens des mots *homme*

---

<sup>1</sup> L'imbrication très forte entre les enchaînements argumentatifs rendait difficile la description des stéréotypes et les représentations mobilisées avaient peu trait à la féminité et à la masculinité.

<sup>2</sup> Modèle des possibles argumentatifs.

et *femme*, telle qu'elle était construite dans ces articles, en nous attachant aux informations lexicographiques qu'ils actualisaient. La démarche que nous avons alors mise en oeuvre consistait à "appliquer" le modèle des possibles argumentatifs développé par O. Galatanu, en associant chaque composante de la signification postulée par ce modèle aux informations sélectionnées dans les articles<sup>3</sup>.

Dans une deuxième étape, nous avons élargi le champ des dictionnaires consultés en lui intégrant d'autres petits dictionnaires de langue tels que le *Bordas* ou le *Lexis*. Il s'agissait d'appréhender le traitement des mots *homme* et *femme* que proposent ces dictionnaires dans une perspective confrontative. Notre démarche restait toutefois très empirique, puisque nous ne questionnions ni la mise en oeuvre de cette perspective confrontative, ni les modalités théoriques d'articulation entre les postulats du modèle et la représentation des sens de *homme* et *femme* dans les articles considérés.

La démarche suivie s'orientait vers une analyse linguistique du discours : on envisageait corrélativement la spécificité du discours lexicographique étudié (caractérisation de la représentation lexicographique de la signification des deux mots) et la construction de la signification argumentative des mots analysés (émergence d'hypothèses théoriques sur la signification lexicale), en regard des postulats du modèle des possibles argumentatifs.

Nous nous donnions alors trois objectifs :

- caractériser la représentation de la signification des mots *homme* et *femme* par le discours lexicographique.
- construire la signification argumentative de ces deux mots.
- confronter cette signification aux sens des deux mots stabilisés par le discours politique parlementaire.

Dans une troisième étape, nous avons décidé de changer d'objet lexicographique : nous abandonnions les petits dictionnaires de langue pour nous intéresser aux grands dictionnaires de langue. Nous légitimions cette décision par le fait que les petits dictionnaires de langue que nous avons considérés jusque là ne nous semblaient pas correspondre à un champ homogène :

---

<sup>3</sup> Ce travail a donné lieu à une communication "Les stéréotypes intrinsèques à la signification du mot *femme*", *Journée d'étude Jeunes Chercheurs "Applications et Implications en sciences du langage"*, 16 mars 2002, Université Paris V.

les articles du *Petit Robert* nous apparaissaient plus développés que les articles du *Bordas* ou du *Lexis* (tant au niveau des définitions que des exemples) et ces deux derniers dictionnaires nous semblaient présenter une structure similaire et véhiculer des informations de nature encyclopédique, ce qui s'opposait à une démarche contrastive, telle que nous entendions la mener.

Le choix de travailler sur un corpus constitué d'articles extraits de grands dictionnaires de langue s'est alors imposé, dans la mesure où ces derniers actualisent un nombre d'entrées sémantiques plus conséquent et construisent une représentation de la signification plus détaillée et "exhaustive". Initialement, nous avons envisagé de travailler sur le *Trésor de la Langue Française informatisé*, le *Grand Robert de la Langue Française* et le *Grand Larousse de la Langue Française*. Mais, dans un souci d'homogénéité, le *GLLF* a été laissé de côté, car le traitement des articles était moins riche et plus encyclopédique.

La quatrième étape correspond à une modification de notre objet de recherche. Notre intérêt pour le discours lexicographique allant croissant, nous avons décidé d'abandonner le dernier objectif de la démarche que nous envisagions en Analyse linguistique du discours, et de rendre compte des représentations véhiculées par le discours politique dans une recherche future. Cette décision s'est doublée d'un ensemble d'interrogations quant aux objectifs de notre travail et à la démarche que nous souhaitions mettre en oeuvre.

- A l'origine de notre recherche, le discours lexicographique représentait un recueil de sens "communément stabilisés" par les mots *homme* et *femme*, à partir desquels nous souhaitions construire la signification de ces deux mots, pour ensuite la confronter à leurs sens dans les énoncés relatifs au discours politique étudié. Nous ne nous posions pas la question d'un cadre interprétatif du discours lexicographique, que nous appréhendions empiriquement, en tentant de retrouver dans les définitions et les exemples, les éléments de la signification telle que le modèle des possibles argumentatifs la concevait. Mais, le discours lexicographique occupant désormais la première place, il perdait son statut de simple recueil pour devenir un objet d'analyse à part entière. Dès lors la nécessité de mettre en oeuvre une méthodologie d'interprétation du discours lexicographique nous est apparue, constituant un des objectifs de notre recherche.

•Le cadre théorique de l'ALD dans lequel nous inscrivons notre travail propose une démarche d'analyse appropriée aux énoncés, résultat de l'activité discursive ; or le discours lexicographique se caractérise par son statut de métadiscours, en ce sens qu'il a pour référent, non pas un objet du monde mais un objet linguistique. Cette spécificité possède également une implication sur la délimitation de l'énoncé lexicographique, i.e. sur l'organisation entre les unités discursives lexicographiques. Ce qui nous a conduit à nous interroger sur les modalités d'application de la méthode d'analyse linguistique du discours telle qu'O. Galatanu la préconise, à notre objet : le discours lexicographique.<sup>4</sup>

•La perspective confrontative telle que nous la concevions résidait dans la prise en compte de deux dictionnaires, dans le but de généraliser la description lexicographique des sens des mots *homme* et *femme*, d'aboutir en quelque sorte à un recueil de sens plus large et donc plus représentatif. Le discours lexicographique devenu notre objet d'étude à part entière, il devenait primordial de questionner sa mise en œuvre d'une part et ses implications d'autre part.

L'objet initial de notre recherche, qui avait trait aux représentations de la féminité et de la masculinité dans le discours parlementaire sur l'égalité entre hommes et femmes, s'est ainsi déplacé vers un double objet :

- 1) Les modalités d'une méthodologie d'interprétation du discours lexicographique, pour la construction de la signification lexicale dans une perspective argumentative.
- 2) La mise en œuvre d'une analyse linguistique du (méta-)discours lexicographique.

Dès lors, l'objectif consistant à rendre compte de la spécificité d'un discours, produit d'une activité discursive, s'il demeurait une de nos préoccupations, ne constituait plus l'objet

---

<sup>4</sup> Ce questionnement a donné lieu à quatre présentations mettant en œuvre la construction de la signification à partir de l'articulation entre les postulats de la sémantique argumentative et les informations lexicographiques :

**2003**, "Application du modèle des Possibles Argumentatifs au discours lexicographique", Journée d'étude *Jeunes Chercheurs "Applications et Implications en sciences du langage"*, 29 mars 2003, Université Paris V.

**2004a**, "Les rivalités intérieures aux entités lexicales *femme* et *homme*", in *Dialogisme et Nomination, Actes du III<sup>e</sup> Colloque jeunes chercheurs en Sciences du Langage* des 7 et 8 mars 2003, PRAXILING, Université Paul Valéry – Montpellier III.

**2004b**, " Les représentations de la sexualité dans les articles FEMME et HOMME du TLF", dans *MEI* n° 20 "*Sexe et communication*", éd. J. Bouchard et P. Froissard, L'Harmattan.

**2005**, avec P. Frugoni, "Nomination et Sémantique Argumentative" ,in *La nomination : quelles problématiques, quelles orientations, quelles applications, Actes des Journées d'étude jeunes chercheurs en sciences du langage* 16 et 17 janvier 2004, ", PRAXILING, Université Paul Valéry – Montpellier III.

primordial de notre travail. Corrélativement, le questionnement méthodologique est apparu comme une part essentielle de notre recherche.





# INTRODUCTION

*Le dictionnaire en détachant effectivement les sens des discours où ils sont produits, fournit à la sémantique un espace neutre où appliquer des procédures de classification et de description ; la sémantique jouant pour la lexicographie, le rôle d'alibi en constituant cet espace comme un espace logique et expérimental où décrire les sens réifiés ou abstraits (sèmes, traits, concepts). Lexicographie et sémantique ne s'opposent pas : elles sont l'une pour l'autre un domaine de validité. Elles renvoient l'une à l'autre et ce renvoi spéculaire occulte l'opération d'effacement du discours, des conditions de production du sens pour permettre ce discours qui prétend constituer/refléter la langue : le dictionnaire.*

B. Fradin, J.M. Marandin, 1979 : 83.

Telle que nous en avons exposé l'origine en préambule, l'étude que nous présentons ici résulte d'un défaut de méthodologie dans la consultation du discours lexicographique, pour construire, à partir des informations qu'il transmet, la signification des mots *homme* et *femme*.

L'habitude acquise d'utiliser le produit de la description lexicographique, et spécialement les définitions, pour asseoir l'analyse sémantique des unités lexicales, repose, comme le suggèrent les auteurs cités plus haut, sur le statut conféré au dictionnaire, représentant d'une compétence linguistique canonique. S'accordant à cet usage, nous envisageons un traitement empirique des informations lexicographiques, que nous cherchions à accorder aux postulats de notre cadre théorique, pour construire la signification des deux mots.

Toutefois, l'étude des informations actualisées dans les quatre articles de notre corpus, s'est rapidement achoppée à l'ascientificité d'une telle démarche, reposant sur notre seule expérience de consultation de ce discours. Dès lors, la construction d'une méthodologie

d'interprétation du discours lexicographique constitue en filigrane, l'objectif de notre recherche et conditionne sa mise en oeuvre.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre théorique de l'analyse linguistique du discours, positionnée au croisement de l'analyse du discours et de la théorie sémantique. Dans ce cadre, la problématique qui fonde notre travail est celle d'une analyse linguistique du discours lexicographique, articulant les postulats méthodologiques de l'analyse linguistique du discours avec les caractéristiques du discours lexicographique.

Elle se construit sur l'étude de quatre articles de dictionnaire (*HOMME* et *FEMME* dans le *GR* et le *TLF*), envisagés dans une perspective confrontative, et se donne pour double objectif :

(1) de décrire les mécanismes de description lexicographique mis en oeuvre dans le corpus étudié, en regard des postulats lexicographiques conditionnant cette description.

(2) de construire la signification des entités lexicales *homme* et *femme*, en articulant la description lexicographique aux postulats de la sémantique des possibles argumentatifs.

Nous organisons cette recherche en neuf chapitres.

Le chapitre I présente le cadre théorique dans lequel s'inscrit l'analyse, en exposant les postulats de l'analyse du discours, de la théorie sémantique et de l'analyse linguistique du discours.

Le chapitre II présente le cadre méthodologique qui fonde l'organisation de notre étude, en détaillant les postulats méthodologiques mobilisés, la problématique d'une analyse linguistique du discours lexicographique et la démarche d'analyse mise en oeuvre.

Le chapitre III présente les postulats lexicographiques mobilisés par la préface de chacun des deux dictionnaires d'où sont extraits les articles de notre corpus, en considérant suivant une perspective confrontative, le programme du dictionnaire, la démarche lexicographique et l'organisation entre les informations lexicographiques.

Le chapitre IV met en oeuvre une analyse paradigmatique des catégories d'informations lexicographiques mobilisées dans les quatre articles du corpus, à partir du cadre interprétatif résultant de la confrontation entre les postulats de chaque préface.

Le chapitre V présente une analyse syntagmatique des informations lexicographiques, en s'attachant aux modalités des associations entre les informations répertoriées dans le chapitre précédent.

Le chapitre VI, en guise de conclusion de l'analyse des mécanismes discursifs mis en oeuvre dans les chapitres III, IV et V, propose une articulation entre la description lexicographique des mots *homme* et *femme* et les postulats du modèle des possibles argumentatifs. Il s'agit ainsi de déterminer les modalités d'utilisation des données actualisées dans les articles, afin de construire la signification argumentative des deux mots.

Les chapitre VII et VIII s'attachent à construire la signification des mot *homme* et *femme*, en identifiant les propriétés essentielles de la catégorie conceptuelle qu'ils évoquent et les représentations stéréotypiques qui leurs sont associées, à partir des données lexicographiques répertoriées dans le corpus.

Le chapitre IX, à valeur de conclusion des deux chapitres précédents, propose une articulation entre la signification construite à partir des données lexicographiques et les postulats théoriques du modèle des possibles argumentatifs.



# CHAPITRE I

## CADRE THEORIQUE

### PRÉSENTATION

Le cadre théorique dans lequel nous inscrivons notre recherche s'organise suivant les postulats de la sémantique argumentative, dans sa perspective la plus large, c'est-à-dire englobant :

- les propositions d'O. Ducrot avec la conception de la théorie sémantique comme théorie d'interprétation des énoncés.
- les propositions de J-C. Anscombe et O. Ducrot avec la théorie de l'argumentation dans la langue.
- les propositions de J-C. Anscombe, O. Ducrot et M. Carel avec la théorie des topoi.
- les propositions de M. Carel et O. Ducrot avec la théorie des blocs sémantiques.
- les propositions d'O. Galatanu avec la sémantique des possibles argumentatifs.
- les propositions d'O. Galatanu avec l'analyse linguistique du discours, qui articule une approche en analyse du discours, suivant les propositions de D. Maingueneau et une approche en sémantique théorique – assimilable à la sémantique argumentative.

Les propositions développées par ces différentes approches ne possèdent pas la même implication, leur incidence dans la mise en œuvre d'une démarche de recherche n'opérant ni au même plan, ni dans la même dimension.

#### **Dans la dimension de la théorie sémantique argumentative**

Nous positionnons au premier plan les propositions d'O. Ducrot sur la théorie sémantique, dans la mesure où elles proposent des postulats méthodologiques pour une recherche en linguistique théorique. Elles déterminent ainsi le cadre général de notre travail, en distinguant les hypothèses internes (postulats théoriques d'un modèle d'explication de phénomènes

linguistiques) et les hypothèses externes (présupposés théoriques conditionnant l'interprétation et la description de ces phénomènes) d'une part, et en préconisant l'explicitation des relations entre ces deux types d'hypothèses d'autre part.

Nous positionnons au deuxième plan, la proposition de la sémantique argumentative sur la distinction entre sens et signification<sup>5</sup>, celle-ci ayant trait à la relation entre les phénomènes observés et au modèle d'explication de ces phénomènes. Cette distinction détermine la mise en œuvre de l'analyse que nous développons, en conditionnant l'établissement et la description de notre objet d'étude (le discours lexicographique).

Nous positionnons au troisième plan les propositions de la théorie de l'argumentation dans la langue, de la théorie des topoï, de la théorie des blocs d'argumentation, et de la théorie des possibles argumentatifs. Chacune de ces théories propose un modèle de description de la signification, qui, tout en s'inscrivant dans la dichotomie sens-signification propre à la sémantique argumentative, met en œuvre une explication particulière des phénomènes observés, *i. e.* propose une description spécifique de la signification.

### **Dans la dimension de la théorie sémantique de l'interprétation du sens**

Nous positionnons les propositions d'O. Ducrot sur la théorie sémantique comme théorie de l'interprétation du sens et dans leur filiation, celles d'O. Galatanu sur la démarche d'analyse linguistique du discours qu'elle propose, à travers l'articulation entre analyse du discours et théorie sémantique.

### **Dans la dimension de l'analyse du discours**

Nous positionnons les propositions de D. Maingueneau sur l'analyse du discours, constituant une théorie particulière de l'analyse du discours, dans sa perspective la plus large, qui recouvre un ensemble d'approche qu'il est seulement possible de réunir en définissant le discours comme activité linguistique.

---

<sup>5</sup> La signification d'une entité lexicale constitue une construction théorique à partir des sens de cette entité en situation discursive, qui doit permettre de prévoir ceux-ci.

L'analyse linguistique du discours développée par O. Galatanu représente le cadre méthodologique de notre recherche, dont la mise en œuvre découle de ses postulats. Elle est issue du positionnement épistémologique de la sémantique argumentative, et partant, privilégie les postulats de cette dernière. Dès lors, une tendance identique caractérise le cadre théorique que nous présentons ainsi que la démarche de recherche que nous proposons. Ceci explique l'importance de l'espace accordé au cadre de la sémantique argumentative comparativement aux autres positionnements



## **1. ANALYSE DU DISCOURS**

L'analyse du discours se voit attribuée les définitions les plus diverses selon l'approche du discours qui les caractérise. Elle peut ainsi posséder une extension très large lorsqu'on l'assimile à toute recherche prenant une production langagière pour objet d'étude ; elle peut au contraire être restreinte à une recherche inscrite dans le cadre théorique particulier d'une discipline.

### **1.1. HÉTÉROGÉNÉITÉ DE L'ANALYSE DU DISCOURS**

L'analyse du discours représente en effet un ensemble vaste d'analyses du discours, qui revendiquent le discours ou la discursivité comme domaine d'investigation mais le construisent suivant des postulats distincts. La variété de ces recherches repose sur l'organisation entre les différentes disciplines des sciences humaines, sur les différentes branches qui les constituent et sur leur rapport à la linguistique et à ses différentes branches.

D. Maingueneau (1987 : 7-8 ; 1991 : 17) illustre cette diversité en distinguant "une analyse du discours qui se référerait à la psychologie cognitive pour étudier la conversation quotidienne", d'une autre "qui étudierait le discours juridique en se référant à la psychanalyse et à une sociologie marxiste" ou en évoquant une analyse du discours choisissant les postulats de la psychologie, et au sein de la psychologie, choisissant des postulats cognitivistes ou psychanalytiques, etc.

L'hétérogénéité de l'analyse du discours trouve son origine dans l'organisation du champ de la linguistique à travers la dichotomie entre langue et parole instaurée par Saussure.

Celui-ci organise l'étude du langage en deux parties, à partir de la distinction établie entre langue et parole : "l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; (...) l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation". (1916 : 37).

Vouloir circonscrire l'objet intégral de la linguistique conduit ainsi à un dilemme entre le choix d'un seul point de vue sur le langage, au détriment de certains aspects du langage (l'étude de la langue) et le choix de différents points de vue sur le langage, au détriment d'une certaine cohérence (l'étude du discours).

Saussure tenant pour impossible de réunir sous un même point de vue la langue et la parole, il prescrit un choix entre ces deux voies : la linguistique de la langue, unique objet de la linguistique proprement dite, mais concède l'existence d'une linguistique de la parole. Faire ce dernier choix consiste selon lui à intégrer à la linguistique des sciences humaines (psychologie, anthropologie, grammaire normative, philologie...), qui lui sont distinctes et qui, "à la faveur d'une méthode incorrecte, pourraient revendiquer le langage comme un de leurs objets" (1916 : 25).

L'opposition entre langue et discours, qui relève pour Saussure d'une hiérarchie entre linguistique de la langue (seul objet de la linguistique) et linguistique du discours (associant la linguistique à d'autres sciences humaines), évolue, dans le cadre de l'analyse du discours, vers une division interne à la discipline linguistique (langue – parole).

D. Maingueneau (1987 : 7 ; 1991 : 16) considère ainsi le champ de la linguistique en regard de l'opposition entre "un noyau que d'aucuns jugent *dur*", qui se donne pour objet la langue en tant que "réseau de propriétés formelles, intégrables dans un modèle déterminé", et une "périphérie aux contours instables, en contact avec les disciplines voisines (sociologie, psychologie, histoire, philosophie, etc.)", qui s'attachent à la parole produite par des "sujets inscrits dans des stratégies d'interlocution, des positions sociales ou des conjonctures historiques".

Pour lui, les deux recherches se distinguent donc quant à leur objet : la linguistique théorique s'organise en différents modèles d'explication des phénomènes linguistiques observés, tandis que l'analyse du discours s'organise en différents courants, suivant les orientations théoriques des disciplines associées d'une part et suivant le type de phénomènes discursifs considéré.

## **1.2. STATUT DU DISCOURS**

A l'encontre des propositions de Saussure, qui n'envisageait pas comme possible d'appréhender le langage dans sa globalité, en prenant le double point de vue de la langue et de la parole, l'analyse du discours envisage l'étude des phénomènes linguistiques à travers ces points de vue distincts.

L'objet que se donne l'analyse du discours ne constitue donc pas un ensemble de phénomènes, un champ d'investigation – à l'inverse de la matière que Saussure attribuait à la linguistique –,

mais un "mode d'appréhension du langage", doublant la linguistique de la langue d'une linguistique du discours, qui "au lieu de replier le langage sur l'arbitraire de ses unités et de ses règles, l'étudie en le mettant en relation avec quelque référentiel social, psychologique, historique..., en le considérant comme l'activité de sujets qui interagissent dans des situations déterminées" (Maingueneau, 1995 : 6).

Dès lors l'analyse du discours, en concevant son objet, le discours, comme l'imbrication du langage à des paramètres extralinguistiques, détermine la mise en oeuvre de recherches qui, si elles mobilisent des outils linguistiques ne sauraient se restreindre à cette seule perspective.

En se positionnant au carrefour de la linguistique, rapportée à l'étude de l'organisation textuelle du discours et des autres sciences humaines, rapportées à l'étude de la situation de communication qui marque la production du discours, l'analyse du discours apparaît comme "la discipline qui, au lieu de procéder à une analyse linguistique du texte en lui-même ou à une analyse sociologique ou psychologique de son *contexte*, vise à articuler son énonciation avec un certain lieu social" (Maingueneau, 2002 : 43).

Il s'agit ainsi de considérer le lieu social, le contexte (psychologique, social, historique, etc.) dans son rapport à l'énonciation qu'il porte d'une part, et qui le construit d'autre part : "son intérêt est de ne pas penser les lieux indépendamment des énonciations qu'ils rendent possibles et qui les rendent possibles". (Maingueneau, 1995 : 7)

### **1.3. ANALYSE DU DISCOURS ET LINGUISTIQUE**

L'analyse du discours, telle qu'elle est pratiquée par les héritiers de l'Ecole française, se caractérise par le recours à la linguistique et aux outils d'analyse textuelle qu'elle génère.

Par opposition à l'analyse de contenu, méthode de recherche visant à la description quantitative des représentations des acteurs sociaux, dont le discours représente le vecteur, l'analyse du discours prend en compte les processus discursifs mis en oeuvre dans les textes qu'elle entend interpréter : "le mode de fonctionnement des discours, les modalités de l'exercice de la parole dans un univers déterminé" (Maingueneau, 1991 : 9)

Dans la mesure où rien ne détermine à priori le choix pour l'analyste du discours, de tel ou tel outil, mis en oeuvre par tel ou tel courant linguistique, l'AD ne se constitue pas en branche de la linguistique, attachée à l'étude des textes, mais lui est transversale. Elle appréhende ainsi

l'ensemble du champ de la linguistique, en perspective des approches qui s'accordent à la mise en évidence des phénomènes auxquels elle décide de s'attacher.

A l'encontre d'une démarche qui emprunterait les postulats et les méthodes de la linguistique pour répondre aux problématiques des autres sciences humaines, l'AD évalue la pertinence de tel ou tel outil linguistique en regard des caractéristiques de son objet, lui-même défini par les objectifs de la recherche.

D. Maingueneau remarque ainsi (1991 : 25) que "face aux textes qu'il doit étudier l'analyste n'a aucune raison de prendre en compte tel phénomène plutôt que tel autre. S'il décide de s'intéresser à tel mode la suffixation nominale, à telle opération syntaxique ou à tel ensemble lexical, ce ne peut être qu'au nom d'hypothèses fondées à la fois sur une connaissance précise des particularités de son objet et des possibilités que lui offre à priori la prise en compte de tels ou tels éléments de la langue".

Faute de cette articulation entre les connaissances sur le texte et les postulats d'un modèle théorique, la convocation de la linguistique se ferait au seul titre de produire un effet de scientificité, et la recherche serait stérile "appliquant aveuglément une méthode d'analyse à des textes, le chercheur obtiendra un résultat dont il peut seulement dire qu'il est le résultat de cette méthode appliquée à ces textes" (1991 : 25).

#### **1.4. DÉMARCHE D'ANALYSE**

En regard d'une partie de l'ensemble des discours qui interagissent dans une conjoncture donnée (l'univers discursif), l'analyste du discours met en correspondance, dans un des champs discursifs qui constituent cet ensemble, au moins deux lieux de production discursive présentant une identité distincte (positionnements).

Le point de départ d'une analyse du discours consiste ainsi à regrouper un ensemble d'énoncés (une archive) sous l'identité d'un positionnement, suivant le critère de leur lieu d'énonciation. Ce lieu est rapporté à un genre – ou institution discursive –, qui "délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut ou doit dire, les circonstances de l'énonciation légitimes pour un tel positionnement" (Maingueneau, 1991 : 18).

Le genre discursif (une communication médicale, un cours de langue, un débat politique...) est ainsi en relation avec le secteur de l'espace social (un service d'hôpital, un café, un studio d'enregistrement...) ou le champ discursif (politique, scientifique, religieux...) dans lesquels il est à l'œuvre.

L'archive pour D. Maingueneau (1991 : 21) se constitue d'un ensemble de textes relevant d'un même positionnement, en réponse à "un faisceau de contraintes pratiques" et qui légitime "un certain exercice de la parole pour un groupe donné". Sa délimitation engage un savoir discursif, propre à l'organisation textuelle et extra-discursif, propre au contexte.

Suivant l'objet qu'il vise et la méthode d'analyse qu'il choisit, l'analyste du discours peut constituer de multiples corpus à partir de cette archive, en soumettant les textes à un traitement, à des manipulations. J. C. Beacco (2002 : 149) remarque ainsi qu'"en analyse du discours comme dans d'autres sciences sociales, c'est souvent le corpus qui, en fait, définit l'objet de recherche qui ne lui préexiste pas. OÙ plutôt, c'est le point de vue qui construit un corpus, qui n'est pas un ensemble prêt à être enregistré"

## 2. THÉORIE SÉMANTIQUE

Se donnant la signification comme objet privilégié, la théorie sémantique cherche à construire des modèles d'explication du fonctionnement du sens à l'œuvre dans les langues naturelles. Ces modèles se distinguent suivant le point de vue général qu'ils adoptent sur le langage et en fonction des connexions qu'ils établissent avec d'autres disciplines des sciences humaines.

Après avoir présenté l'origine de la Sémantique, nous considérons l'apport de Saussure, puis envisageons trois grands courants de la sémantique, apparus entre les années 1960 et 1980 : la sémantique structurale, la sémantique cognitive et la sémantique argumentative<sup>6</sup>.

La naissance de la sémantique, en tant que science des significations linguistiques est apparue tardivement, ce retard résultant de la conception traditionnelle de la signification linguistique, qui ne reconnaissait pas à cette dernière le statut d'objet scientifique. Nyckees (1998 : 12) remarque ainsi que "Le langage n'a généralement été considéré par les philosophes classiques que comme un instrument subalterne de la pensée rationnelle et logique", ce qui assimilait l'étude des significations à l'étude des objets du monde désignés par les mots ou bien à l'étude des concepts qu'ils véhiculent.

A la fin du siècle dernier, dans la filiation des philologues allemands qui pratiquaient la sémasiologie au sein de la linguistique comparée, l'idée apparaît que la signification est une composante linguistique au même titre que les formes sonores et syntaxiques. Cette idée légitime l'existence d'une science des significations, la sémantique, dont M. de Bréal pose les jalons méthodologiques dans son "Essai de sémantique", publié en 1897. La sémantique y apparaît comme une science historique, qui se donne pour objet de décrire et d'expliquer, l'évolution des significations dans les langues, et les lois qui régissent cette évolution. Celle-ci est appréhendée suivant une double orientation : psychologique (le langage exprime la pensée et les changements de signification sont le résultat de processus psychologiques) et sociologique (le langage reflète l'organisation de la société et les changements de signification sont soumis à des causes sociales).

---

<sup>6</sup> La sémantique argumentative constituant le cadre dans lequel nous inscrivons notre recherche, il va de soi que la présentation que nous en proposons bénéficie d'un développement plus conséquent que les sémantiques structurale et cognitive, présentées de façon plus sommaire.

Elève de M. de Bréal, F. de Saussure développe les bases d'une linguistique nouvelle dans son "Cours de Linguistique générale", publié en 1916 par C. Bally et A. Séchehaye à partir d'une synthèse de notes de cours, qui va contribuer à redéfinir le statut de la sémantique. Le caractère arbitraire du signe linguistique conduit Saussure à réfuter l'existence et la connaissance d'une structure de la pensée indépendante de sa mise en forme linguistique et partant, à renoncer à une théorie de la signification.

## **2.1. LA LINGUISTIQUE GÉNÉRALE DE F. DE SAUSSURE**

F. de Saussure, en posant les bases de la linguistique en tant que science du langage, lui confère la tâche de "se délimiter et de se définir elle-même" (1916 : 20) ; il prend ainsi position contre une approche du langage qui appréhende l'ensemble des phénomènes linguistiques observables en regard des concepts propres à d'autres sciences (psychologie, anthropologie, philologie, etc.) et où le langage apparaît comme "un amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles" (*ibid.* : 25).

### **2.1.1. L'OBJET ET LA MATIÈRE DE LA LINGUISTIQUE**

Saussure propose alors d'appréhender le langage "multiforme et hétéroclite" et dont l'unité est impossible à délimiter, du point de vue de la langue, qui apparaît comme "un tout en soi et un principe de classification" (*Ibid.* : 26).

Pour Ducrot (1995 : 292), Saussure distingue ainsi la matière de la linguistique "le champ d'investigation du linguiste, qui comprend l'ensemble des phénomènes, liés de près ou de loin, à l'utilisation du langage" de l'objet de la linguistique "le secteur, ou l'aspect, de ces phénomènes sur lequel le linguiste doit centrer son étude". Il assigne une double fonction à cette séparation : "l'objet doit constituer *un tout-en-soi*, c'est à dire qu'il constitue un système fermé comportant une intelligibilité intrinsèque ; l'objet doit être un *principe de classification* : il doit servir de base à une meilleure compréhension de la matière (car Saussure voit la compréhension comme classification), il doit rendre intelligible le donné empirique".

### 2.1.2. LANGUE ET PAROLE

Le rôle de la linguistique générale va donc consister à définir certains concepts qui permettent, lors de l'investigation empirique d'un langage donné, quel qu'il soit, de discerner l'objet (la langue) dans la matière (la parole).

La langue et la parole sont étroitement liées et se supposent l'une et l'autre : la langue est nécessaire pour que la parole soit intelligible et produise tous ses effets et la parole est nécessaire pour que la langue s'établisse car historiquement, le fait de parole précède toujours. Il y a donc interdépendance de la langue et de la parole, la première étant à la fois l'instrument et le produit de la seconde.

Or en donnant la première place à la langue parmi les phénomènes de parole, on introduit un ordre naturel dans un ensemble qui ne se prête à aucune autre classification. La langue, distincte de la parole, apparaît comme un objet qu'on peut étudier séparément.

Saussure propose une série de critères permettant de distinguer la langue de la parole :

- La langue se définit comme un code (une mise en correspondance " d'images auditives " et de " concepts "). L'organisation de la langue en tant que système est permise par une " faculté d'association et de coordination, qui se manifeste dès qu'il ne s'agit plus de signes isolés " (1916 : 29). La parole c'est l'utilisation de ce code par les sujets parlants.

- La langue existe à travers le " fonctionnement des facultés réceptives et coordinatives. Elle n'est pas une fonction du sujet parlant, [mais] le produit que l'individu enregistre passivement ; elle ne suppose jamais de préméditation, et la réflexion n'y intervient que pour l'activité de classement " (1916 : 30). La langue apparaît ainsi comme un " trésor " existant virtuellement dans l'ensemble des sujets parlants, trésor qui se construit par la pratique de la parole entre les sujets d'une même société.

Ducrot (1995 : 293) adjoint deux conséquences à ce critère. La première a trait à l'organisation des signes en phrases, qui, parce qu'elle relève d'une activité intellectuelle, est attribuée à la parole. La seconde concerne le caractère statique du signifié et du signifiant dans le code linguistique, qui implique d'attribuer l'acte d'énonciation – et son impact sur la situation d'énonciation – à la parole.



•La langue est un phénomène social, à la fois produit social de la faculté de langage et ensemble de conventions nécessaires, adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de cette faculté chez les individus. Elle est extérieure à l'individu, qui a lui seul ne peut ni la créer ni la modifier et n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres d'une communauté. En contrepoint, la parole représente un acte individuel de volonté et d'intelligence par lequel le sujet parlant utilise le code de la langue en vue d'exprimer sa pensée personnelle

## **2.2. SÉMANTIQUE STRUCTURALE**

La volonté de construire la sémantique en science de la signification linguistique réapparaît dans les années 1960 avec le développement de la sémantique structurale<sup>7</sup>.

La démarche structuraliste consiste à expliquer un phénomène à partir de la place qu'il occupe au sein du système dans lequel il est inséré. La langue représente ainsi un système dans lequel chacun des éléments n'est définissable que par les relations d'association ou de dissociation qu'il entretient avec les autres, cet ensemble de relations formant la structure. Dès lors, cette démarche privilégie le rapport d'interdépendance entre les éléments du système (perspective synchronique), au détriment des modifications du système (perspective diachronique).

En Europe, la sémantique structurale prend appui sur la dichotomie entre langue et parole instaurée par Saussure, en constituant la langue comme l'objet de la linguistique et donc de la sémantique, et en excluant tous les phénomènes relevant de la parole. Les mots sont ainsi conçus comme les termes d'un système de relations lexicales d'où ils tirent leur signification différentielle, leur valeur. L'objectif de la sémantique structurale consiste donc à étudier en synchronie les structures lexicales d'une langue, en mettant en évidence les unités élémentaires de la signification ; il s'agit ainsi de "rechercher la clé des significations dans les relations qu'elles entretiennent entre elles plutôt que dans les relations que chacune d'entre elles, considérée isolément, entretient avec le monde" (V. Nyckees, 1998 : 206).

### **ANALYSE SÉMIQUE**

---

<sup>7</sup> Certains auteurs tels que I. Tamba (2005) intègrent à la sémantique structurale, la théorie des champs sémantiques, amorcée par G. Ipsen et J. Trier et développée en France dans les années 1950 par G. Matoré, J. Dubois, L. Guilbert, B. Quémada, A. Greimas, etc.

En adaptant la méthode structurale, qui avait donné des résultats concluants dans les autres branches de la linguistique, et notamment en phonologie, la sémantique cherchait à rattraper son retard, en dégagant des unités de signification de niveau inférieur au signe, afin de rendre compte des significations en tant que combinaisons de ces unités plus petites. La recherche de ces unités s'organise autour d'une méthode d'analyse appelée *sémique*.

Celle-ci part de l'hypothèse que l'on peut segmenter le sens des unités lexicales en un nombre fini de composantes sémantiques élémentaires ; cette analyse calquée sur le modèle phonologique, a été proposée par le linguiste danois L. Hjelmslev dans "Prolégomènes à une théorie du langage" traduit en anglais en 1953.

Pour I. Tamba, (2005 : 21), "L'ambition suprême de l'analyse sémique était d'élaborer une sorte d'alphabet de ces primitifs sémantiques et d'en fixer les règles de combinaison propres aux lexiques des diverses langues".

Le principe sur lequel repose l'analyse structurale des significations est celui de la commutation (ou substitution) emprunté à l'analyse phonologique et adopté également par la morphologie, qui a montré qu'on pouvait considérer chaque phonème comme un faisceau de traits distinctifs. Dans cette perspective, il s'agit d'appliquer au domaine du sens la méthode de la commutation que les phonologues appliquent au domaine du son et que O. Ducrot (1995 : 533) expose de la manière suivante :

*"Si la phonologie voit deux unités /s/ et /u/ dans le morphème français su, c'est que chacune peut être remplacée par une autre unité, ces deux remplacements produisant une différence de sens (on a par exemple bu et sa). La même commutation peut être appliquée au contenu des morphèmes. On dira ainsi que le verbe souhaiter contient, entre autres, les unités sémantiques « absence » et « bon » : si en effet on remplace « bon » par « mauvais », la signification obtenue devrait être exprimée par un autre verbe, quelquefois par exemple par redouter, et si on remplace « absence » par « présence », la signification résultante ressemble à celle de apprécier".*

L'analyse sémique consiste ainsi à comparer les unités du lexique du point de vue de leur contenu et à dégager entre les différents signifiés des relations d'identité et de différence, c'est-à-dire des traits communs et des traits spécifiques, ce qui nécessite de décomposer chaque signifié en éléments plus petits : les sèmes. Ceux-ci n'ont pas de support formel, ils constituent des unités de signification sans correspondant du côté du signifiant, qui sont supposés former par combinaison la signification des signes.

Dans le cadre de l'analyse sémique, les unités lexicales sont censées acquérir leur signification par l'ensemble des oppositions qu'elles entretiennent entre elles et que l'analyse a pour rôle de manifester. Mais l'application du modèle structural à la description des contenus lexicaux pose un certain nombre de problèmes qu'ignore la phonologie, le système des phonèmes ne comportant qu'une dizaine d'unités, tandis que le lexique se compose de milliers de lexèmes.

On ne peut ainsi traiter en une seule fois la totalité du lexique d'une langue et il convient d'en distinguer des zones plus limitées. Faute de pouvoir comparer deux à deux tous les contenus lexicaux, le sémanticien doit donc commencer par découper dans la masse du lexique certains sous-ensembles relativement homogènes, des champs sémantiques tels que celui, très célèbre, des noms de sièges développé par B. Pottier<sup>8</sup>.

Mais l'organisation de ces sous-ensembles s'avère très complexe car les champs sémantiques sont imbriqués les uns dans les autres et leur découpage implique toujours une part de subjectivité de l'analyste.

Pour contrer cette difficulté B. Pottier, repris par F. Rastier (1987 : 33), restreint le champ sémantique sur lequel travail l'analyste, à un ensemble de signes se trouvant en concurrence et constituant un choix possible pour un locuteur dans une situation de communication donnée.

### 2.3. SÉMANTIQUE COGNITIVE

Pour C. Kerbrat-Orecchioni<sup>9</sup>, "L'apport essentiel des sciences cognitives à la sémantique linguistique consiste dans le modèle prototypique de la catégorisation, introduit en psychologie par E. Rosch, et appliqué, à partir des années 1980, par des linguistes comme G. Lakoff ou R. W. Langacker, à l'analyse du sens, et surtout de celui des mots".

Cette théorie du prototype questionne la relation entre le langage et le monde à travers le processus de catégorisation du monde, d'organisation de l'expérience, qui caractérise notre fonctionnement cognitif, et sans lequel "nous serions submergés par la diversité absolue de notre expérience et incapables de nous souvenir plus d'une fraction de seconde de ce que nous

---

<sup>8</sup> L'analyse des noms de siège proposée par B. Pottier permet de distinguer les mots *chaise, fauteuil, tabouret, canapé* et *pouf*, à l'aide des sèmes /pour s'asseoir/, /sur pieds/, /pour une personne/, /avec dossier/, et /avec bras/.

<sup>9</sup>

La citation est extraite de l'article SÉMANTIQUE de l'Encyclopédia Universalis, (Cdrom), dont C. Kerbrat-Orecchioni est l'auteur.

rencontrons" (E. Smith et D. Medin, 1981, P. 1. ; cité dans Kleiber, 1990 : 13).

Jusque dans les années 1970, la classification était abordée suivant la conception traditionnelle héritée d'Aristote, du partage de propriétés communes : pour appartenir à une catégorie, il faut et il suffit qu'un élément quelconque de l'expérience partage un certain nombre de traits avec l'ensemble des membres de cette catégorie. Cette conception classique de la catégorisation est communément désignée sous le nom de modèle des conditions nécessaires et suffisantes (CNS).

Le sens d'un mot étant compris comme ce qui détermine sa référence, il sera constitué des conditions que doit remplir un référent pour être adéquatement dénommé par ce mot. Ce modèle du sens lexical se retrouve dans les définitions analytiques et l'analyse componentielle – si l'on conçoit les sèmes comme des traits référentiels.

Les premiers travaux de psychologie cognitive (Bruner) se sont fondés sur cette hypothèse et la description des mécanismes de catégorisation reposait sur un processus logique de découverte d'une règle de classification

Cette conception de la catégorisation s'est trouvée contestée par une deuxième génération de psychologues, dont les expériences ont montré que la perception ne s'effectuait pas par le recensement de traits indépendants et distincts mais par la saisie d'une forme globale.

Parallèlement, certaines expériences ont établi que tous les membres d'une catégorie ne sont pas équivalents, certains objets étant plus représentatifs que d'autres de la catégorie en question.

## **THÉORIE DU PROTOTYPE**

A partir de ces résultats, s'est développée une nouvelle conception de la catégorisation : la théorie du prototype<sup>10</sup>, dont les hypothèses ont considérablement modifié le champ de la sémantique lexicale, et qui est devenue une théorie sur le sens lexical, à travers la mise en correspondance de la catégorie et du mot.

La théorie du prototype, promue dans les années 1970 par E. Rosch en psychologie, puis par Lakoff en linguistique, postule que "les catégories ne sont codées dans l'esprit ni au moyen de listes de tous les membres individuels de la catégorie, ni au moyen d'une liste de critères

---

<sup>10</sup> La présentation que nous proposons se restreint ici à la première version de la théorie du prototype, appelée version *standard* par G. Kleiber (1990).

formels nécessaires et suffisants pour définir l'appartenance à la catégorie, mais plutôt, sous forme d'un prototype, d'un membre caractéristique de la catégorie" (E. Rosch, 1976 : 243 ; cité dans D. Dubois et P. Resche-Rigon, 1993 : 373).

Les catégories ne sont plus définies de façon analytique comme elles l'étaient avec le modèle des CNS, par des ensembles d'attributs partagés par tous les membres, mais en référence à des prototypes, considérés comme leurs meilleurs représentants.

Le processus de catégorisation y est appréhendé selon deux dimensions : la dimension horizontale, qui concerne l'organisation interne aux catégories et la dimension verticale, qui concerne l'organisation hiérarchique entre les catégories.

### **Dimension horizontale**

La théorie du prototype postule, en principe d'une gradualité de l'organisation catégorielle, que les divers membres d'une catégorie n'en sont pas tous également représentatifs. Le prototype apparaît ainsi comme le meilleur exemplaire communément associé à une catégorie – tel que le moineau pour la catégorie des oiseaux ou le berger allemand pour la catégorie des chiens – et autour duquel elle s'organise, ce que G. Kleiber (1990 : 51) illustre ainsi :

*"Les instances qui ont un degré de représentativité très faible, celles qui font donc de mauvais exemplaires de la catégorie, comme olive pour fruit ou autruche pour oiseau, figureront à la périphérie de la catégorie. Celles qui ont un degré de prototypicalité intermédiaire, comme par exemple canari pour oiseau et caniche pour chien se placent à une distance intermédiaire entre les instances prototypiques et les moins bons représentants de la catégorie".*

Dès lors les frontières entre catégories ne sont plus clairement délimitées et la catégorie apparaît comme un ensemble flou. Les différents exemplaires d'une catégorie ne doivent donc pas nécessairement et exactement posséder les mêmes propriétés, un certain degré de ressemblance (une *ressemblance de famille*) avec le prototype étant suffisant.

En considérant les propriétés que possèdent les exemplaires d'une catégorie du point de vue de leur typicité et non plus de leur nécessité, la théorie du prototype propose un modèle de catégorisation plus souple que celui des CNS.

### **Dimension verticale.**

La théorie du prototype fonde l'organisation hiérarchique entre les catégories sur deux

observations : la hiérarchie entre les catégories respecte une règle d'inclusion et les différents niveaux au sein d'une même hiérarchie ne sont pas équivalents.

E. Rosch et ses collaborateurs proposent ainsi une classification en trois niveaux :

- Le niveau superordonné (animal, fruit, meuble)
- Le niveau de base (chien, pomme, chaise)
- Le niveau subordonné (boxer, golden, chaise pliante).

Le prototype correspond au niveau de base, qui représente le niveau de dénomination le plus utilisé, et dont les catégories se révèlent saillantes notamment sur deux plans : sur le plan de la perception, avec la perception d'une forme globale similaire, la représentation par une simple image mentale de toute la catégorie et une identification rapide ; sur le plan de la communication, avec l'emploi de mots courts, les plus communément employés et utilisés dans des contextes neutres, qui sont les premiers acquis (Kleiber, 1990 : 87)

Le rapprochement est parfois établi entre prototype et stéréotype – tel que le présente H. Putnam (1975, 1990), dans la mesure où "ils contiennent les données sémantiques les plus saillantes des catégories conceptuelles du langage naturel" (Geeraerts, 1985 : 29). Toutefois, la théorie du prototype relève de la psycholinguistique et focalise son intérêt sur le processus de la catégorisation sémantique, tandis que la théorie du stéréotype s'intéresse à la répartition sociolinguistique du savoir dans une communauté linguistique, comme le résume D. Geeraerts (1985 : 31) "Les stéréotypes décrivent les conventions sociales, les prototypes les principes psychologiques d'économie conceptuelle, qui influencent la catégorisation sémantique"<sup>11</sup>.

## **2.4. SÉMANTIQUE ARGUMENTATIVE**

Développée dans les années 1980 par J.C. Anscombe et O. Ducrot la pragmatique intégrée, ou sémantique argumentative, a depuis connu de nombreux développements, qui ont pour dénominateur commun de concevoir la dimension informative du langage de façon dérivée ou seconde, en mettant au premier plan sa dimension argumentative.

La présentation que nous proposons s'organise en cinq étapes, en considérant d'abord les fondements méthodologiques de la sémantique argumentative, en tant que théorie de l'interprétation du sens des énoncés, puis en exposant les différentes théories qu'elle

---

<sup>11</sup> Nous développons la présentation du concept de stéréotype, dans la section 2.5. de ce chapitre, relative au modèle des possibles argumentatifs.

recouvre : l'argumentation dans la langue, la théorie des topoï, la sémantique des blocs argumentatifs et enfin la sémantique des possibles argumentatifs.

#### **2.4.1. LA PRAGMATIQUE INTÉGRÉE ET LA SÉMANTIQUE ARGUMENTATIVE**

Chez Saussure la fonction méthodologique de l'opposition langue/parole consiste à discerner l'objet dans la matière : la langue dans la parole.

En Pragmatique Intégrée – ou plus récemment Sémantique Argumentative –, développée par J. C. Anscombe et O. Ducrot à partir des années 1980, cette opposition est envisagée dans la perspective de l'interprétation du discours.

La dichotomie instaurée par Saussure prend la forme d'une relation entre signification et sens, phrase et énoncé, sémantique et pragmatique, dont la fonction méthodologique consiste à construire l'objet à partir de la matière (construire la signification à partir du sens) et à prévoir la matière à partir de l'objet, (calculer le sens à partir de la signification).

#### **Recherche scientifique**

Chez Ducrot, la théorie sémantique s'inscrit d'abord dans le cadre d'une recherche scientifique, dont il circonscrit l'objet et la mise en œuvre.

En perspective d'une conception occidentale de l'activité scientifique dans le domaine du langage, O. Ducrot envisage comme scientifique une recherche qui se donne pour objet d'expliquer les phénomènes naturels, en identifiant les caractéristiques du mécanisme naturel qui les produit. Il s'agit ainsi de simuler la production de ces phénomènes en construisant une machine produisant des phénomènes analogues, et en supposant des caractéristiques communes entre le mécanisme naturel et la machine fabriquée.

Appliquée aux sciences humaines, cette démarche consiste à construire une représentation linguistique des phénomènes observés *via* un ensemble de formules d'un langage artificiel. Un modèle théorique, fourni d'axiomes et de règles de déduction (des hypothèses externes), permet de simuler la production des phénomènes en permettant le calcul de leur représentation linguistique. Plus le modèle permet de calculer de représentations linguistiques de phénomènes imputables au mécanisme naturel qui les produit, plus il partage de caractères avec ce dernier.

Appliquée à la description sémantique des langues naturelles, cette démarche consiste à expliquer l'interprétation du sens des énoncés produits dans une certaine situation (les phénomènes linguistiques) en cherchant le mécanisme responsable de cette interprétation. Il s'agit de décrire avec les formules d'un langage artificiel, l'interprétation des énoncés observés (leur réalité physique, leur situation d'emploi et leur sens), et de l'expliquer en calculant, à partir des règles du modèle théorique, l'association entre ces formules.

### **Objet de la théorie sémantique argumentative**

Appliquées à la perspective argumentative de la théorie sémantique que développe Ducrot (1980, chap. 1 ; 1991, chap. 11), la démarche présentée ci-dessus, part du postulat que "l'énoncé, envisagé dans sa matérialité [équivalent à] la réalisation d'une phrase en langue, elle-même dotée d'une certaine signification" (1980 : 21).

Elle consiste ainsi à expliquer la relation entre les éléments constitutifs d'un phénomène linguistique – à construire la signification d'un énoncé – en concevant un calcul qui engendre les représentations linguistiques du sens de l'énoncé, celles-ci étant obtenues en associant à la signification de la phrase les représentations linguistiques de sa situation d'emploi. Quant à la signification de la phrase, elle se calcule "préalablement, indépendamment de toute référence à des conditions d'emploi précises, à partir de la signification que l'on attribue aux mots élémentaires dont elle est faite" (*ibid.*).

La Sémantique Argumentative se donne donc pour objet d'"attribuer à chaque phrase une signification telle que l'on puisse, à partir de cette signification, prévoir le sens qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi" (1980 : 8).

Dans ce cadre, la phrase représente une entité linguistique théorique, une suite de mots associés suivant des règles syntaxiques, appréhendée indépendamment de toute situation de discours, contrairement à l'énoncé de cette phrase, produit par un locuteur et entendu par un auditeur.

Ducrot (1991 : 106) remarque ainsi que "pour qu'on puisse parler de prévision, il faut que la chose prévue puisse être connue par ailleurs (par exemple observée), indépendamment des démarches par lesquelles on a pu la prévoir". La description du sens des énoncés ne peut donc être opérée indépendamment de leur contexte d'actualisation, puisque les phénomènes



empiriques que l'on observe correspondent aux occurrences des énoncés dans les situations d'emploi qui déterminent leur énonciation. Pour justifier la description sémantique d'une phrase, le sémanticien doit ainsi montrer que "cette description permet bien de calculer, étant donnée une situation de discours particulière, le ou les sens attribuable(s) à l'énoncé de cette phrase dans cette situation". (1980 : 8).

Lorsque l'analyse s'attache aux mots composant la phrase, la description est plus complexe dans la mesure où il est impossible de déterminer l'apport sémantique de chaque mot considéré indépendamment des autres mots de l'énoncé (1980 : 9) :

*"Lorsqu'un énoncé défile devant l'auditeur qui cherche à le comprendre, ses mots ne se déversent pas l'un après l'autre, comme les godets dans la chaîne d'une noria, leur contenu individuel, qui viendrait s'ajouter au contenu véhiculé par les précédents".*

Ducrot envisage donc la signification du mot en tant que constituant de la phrase ; celui-ci, en s'associant avec celle des autres mots de la phrase, permet de calculer sa signification, qui, suivant les paramètres de la situation discursive, produit le sens de l'énoncé.

L'objet de la sémantique argumentative est fondé sur la décision, pour construire la signification des mots ou des phrases à partir de leur sens en situation discursive, de dissocier la signification du sens "littéral". Elle s'oppose ainsi à une conception de la signification qui concevrait celle-ci comme un élément sémantique minimal, contenu dans le sens de tous les énoncés d'une même phrase et auquel l'actualisation discursive viendrait ajouter des éléments complémentaires.

La sémantique argumentative considère donc que la signification et le sens sont de nature distincte : à l'encontre du sens, la signification n'est pas communicable, mais contribue à déterminer, face à la globalité de la situation d'énonciation, les éléments qui interviennent pour constituer le sens d'un énoncé. Elle contient de fait "des instructions données à ceux qui devront interpréter un énoncé (...), leur demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur" (1980 : 12)

### **Hypothèses internes et externes.**

La mise en œuvre de la méthode de recherche en théorie sémantique proposée par O. Ducrot – décrire l'interprétation des énoncés que l'on a observés, puis l'expliquer à partir des postulats

du modèle théorique – implique pour lui, deux types d'hypothèses : les hypothèses internes, qui correspondent au modèle d'explication que l'on construit et les hypothèses externes, qui correspondent à l'interprétation et la description des phénomènes.

Les hypothèses internes ont pour objet "d'expliquer la relation existant entre la réalité physique d'un énoncé, sa valeur sémantique et sa situation d'emploi (plus exactement, entre les descriptions choisies pour ces trois entités)" (1980 : 21)

Ducrot propose ainsi quatre types d'hypothèses internes relatives à "la façon dont le linguiste conçoit ces entités abstraites que sont les phrases, et en même temps le choix de telle phrase déterminée pour tel énoncé déterminé" ; à "la façon dont les représentations situationnelles agissent sur les significations des phrases pour produire les descriptions de sens" ; aux "principes combinatoires selon lesquels les significations de mots fusionnent pour donner des significations de phrases" ; à "pour chaque mot de la langue, une description de sa signification" (1980 : 21).

Les hypothèses externes constituent des "conceptions préalables", qui conditionnent l'établissement des phénomènes, l'attribution de sens aux énoncés à travers les choix opérés par le linguiste (1980 : 22) :

*"Attribuer un sens à un énoncé, c'est donc entreprendre une démarche explicative, c'est chercher pourquoi l'énoncé a été produit. Ainsi, ce sens qui, pour une sémantique linguistique, fait office de donné n'est donné en réalité que dans un processus destiné à rendre compte des énoncés entendus".*

Corrélativement, la description linguistique des phénomènes observés, leur transformation en formules d'un langage scientifique exige une adéquation avec les cadres conceptuels de ce langage, dont les concepts constituent des hypothèses externes.

### **Compénétration entre les hypothèses externes et internes.**

Dans toute recherche empirique, la description des phénomènes observés s'opère par le biais d'hypothèses externes qui ont été par le passé, des hypothèses internes destinées à expliquer d'autres phénomènes. La plupart de ces recherches exigent que les hypothèses externes déterminant la description d'un phénomène n'aient pas pour origine les hypothèses internes à l'aide desquelles ont tenté d'expliquer ce phénomène, dans le but de ne pas considérer les seuls phénomènes que l'on sait expliquer.

Pourtant cette situation se produit souvent en linguistique, lorsque l'analyste observe et décrit des phénomènes linguistiques dans un texte, à l'aide d'hypothèses externes qui sont déterminées par les hypothèses internes destinées à expliquer ces phénomènes.

Cette situation possède une incidence sur les relations entre l'analyse de textes, où le chercheur mobilise telle ou telle hypothèse externe pour interpréter le sens des énoncés et la construction théorique des significations, où il élabore telle hypothèse interne destinée à expliquer le sens des énoncés.

Expliciter au cours de sa démarche de recherche, les relations qui existent entre les postulats du modèle théorique qu'il construit et les incidences qu'ils possèdent sur l'interprétation des énoncés du texte, constitue pour O. Ducrot (1980 : 30), "le seul objectif raisonnable pour une recherche incapable de fonder ses observations indépendamment de ses explications".

Dès lors "en cherchant à faire plus, on se condamne à moins : lorsqu'on prétend fonder une théorie, on se contente en fait de prendre pour une évidence la vision des faits impliquée par cette théorie - sans pouvoir donc expliciter ni cette vision ni la relation qui unit faits et théorie" (1980 : 32).

### **Théorie sémantique et interprétation**

Pour construire la signification des entités linguistiques (phrases ou mots), le sémanticien se sert de l'analyse de textes, qui lui fournit sa matière première (les énoncés produits en situation discursive). Corrélativement, la sémantique sert l'analyse de textes en construisant la signification des entités ; celle-ci, expliquant un ensemble déterminé des emplois d'une entité, peut être appliquée à un nouvel ensemble d'emplois et nourrir ainsi de nouvelles interprétations pour l'analyse de textes.

Nous avons indiqué que, dans la théorie sémantique argumentative, la signification correspondait à des instructions : "l'indication des vides à remplir pour obtenir le sens d'un énoncé, et aussi l'indication d'un large éventail de possibilités quant à la façon de les remplir" (1980 : 18). La signification construite par le sémanticien peut ainsi inciter l'analyste de textes à concevoir une multiplicité de sens possibles pour les énoncés qu'il interprète.

C'est dans cette "invitation à l'invention sémantique" (*Ibid.*) qu'O. Ducrot situe l'apport de la sémantique à l'analyse du discours.

## 2.4.2. L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE

### **La signification argumentative**

En continuité avec la proposition de Ducrot (1980), la thèse fondamentale de l'Argumentation Dans la Langue (ADL) consiste à dire que le sens des énoncés contient des valeurs sémantiques qui ne peuvent être ni réduites ni même dérivées de valeurs informatives qui seraient plus fondamentales. Elle affirme au contraire que ces valeurs informatives, susceptibles d'apparaître dans la signification, sont dérivées de valeurs purement argumentatives. Dès lors, la signification "n'est pas de nature descriptive, mais argumentative. Parler, ce n'est pas décrire ou informer, mais diriger le discours dans une certaine direction, vers certaines conclusions" (Anscombe, 1995 : 30).

### **L'argumentation**

L'argumentation pour Anscombe et Ducrot doit satisfaire à deux conditions :

- Un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'énoncés) E2.
- Pour qu'un énoncé E1 puisse être donné comme argument en faveur d'un énoncé E2, il ne suffit pas que E1 donne des raisons d'acquiescer à E2. La structure linguistique de E1 doit de plus satisfaire certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer, dans le discours, un argument pour E2. Donc les enchaînements argumentatifs possibles dans un discours sont liés à la structure linguistique des énoncés et non seulement aux seules informations qu'ils véhiculent. (Anscombe, Ducrot, 1983 : 8-9)

Dans cette perspective, l'ADL décrit les énoncés par le type de dialogues qu'ils prétendent ouvrir, en considérant comme une caractéristique propre à de nombreux énoncés, le fait qu'on ne puisse pas les employer sans prétendre orienter l'interlocuteur vers un certain type de conclusion, en excluant de fait un autre type de conclusion.

La description sémantique qu'elle propose doit ainsi rendre compte des valeurs argumentatives présentes, en structure profonde, dans la signification, en fournissant des instructions relatives aux conclusions qu'un énoncé porte en lui, dont il peut être l'argument : "la description

sémantique d'un énoncé ne peut se réduire, à quelque niveau que ce soit, à une sémantique informative (celle de Morris), mais (...) elle doit contenir dès le départ, des indications concernant l'utilisation éventuelle de l'énoncé pour appuyer tel ou tel type de conclusion". (Anscombe, Ducrot, 1983 :27)

### **Contre une signification informative**

L'idée de rhétorique intégrée que développe Anscombe et Ducrot est donc fondée sur l'hypothèse selon laquelle "toutes les relations argumentatives entre énoncés (...) ne sont pas déductibles de leur contenu informatif" (*Ibid.* : 36). Cette hypothèse s'organise autour de deux idées maîtresses.

Il s'agit d'une part, de substituer "une référence interne à l'idée traditionnelle d'une référence externe", en postulant que la signification des énoncés n'est pas de nature informative, qu'elle n'est pas d'abord constituée "par une quelconque donation de la référence au monde", mais par les relations argumentatives établies entre l'énoncé considéré et ceux qui le suivent ou le précèdent (*Ibid.*).

Il s'agit d'autre part de concevoir la signification, non plus comme une valeur sémantique constante, mais comme une fonction comportant des variables et des paramètres, relatifs au contexte discursif de l'énoncé.

### **2.4.3. LA THÉORIE DES TOPOÏ**

#### **Le topos comme garant d'un enchaînement discursif**

L'ADL concevait la relation argumentative comme binaire, en ne faisant intervenir que deux termes - l'argument et la conclusion -, ce qui supposait le passage de cet argument à sa conclusion comme évident, comme allant de soi. La théorie des topoï précise la relation entre le sens d'un énoncé actualisé en situation de discours et sa signification en langue, en mobilisant un troisième terme, un topos, qui prend une valeur nouvelle de celle que leur confère Aristote dans les *Topiques*<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Premier ouvrage de l'Organon, dans lequel Aristote se donne pour objectif de trouver une méthode qui permette d'argumenter sur tout problème proposé, en partant de prémisses probables. Les topoï y sont appréhendés comme des points de vue très généraux sous lesquels un sujet peut être abordé, définissant ainsi une sorte d'axiomatique de la discussion.

Les topoï apparaissent ainsi comme les garants des enchaînements discursifs : on peut conclure d'un énoncé E1 à un énoncé E2, parce que l'apparition de E1 se présente comme légitimant l'application d'un topos ou d'une chaîne de topoï qui conduit à E2.

Dans cette perspective, "la signification d'une phrase est l'ensemble des topoï dont elle autorise l'application dès lors qu'elle est énoncée (Anscombe, 1995a : 44) ; mais les topoï peuvent également être mobilisés dès le niveau lexical et fonder le sens des unités lexicales dont la signification correspond alors aux topoï qui lui sont attachés (*Ibid.*: 40, 49)

### **Principaux caractères des topoï**

- Ce sont des croyances présentées comme communes à une certaine collectivité dont fait partie au moins le locuteur et son allocataire ; ceux-ci sont supposés partager cette croyance avant même le discours où elle est mise en œuvre. Ils constituent "des principes généraux, qui servent d'appui au raisonnement, mais ne sont pas le raisonnement. Ils ne sont jamais assertés en ce sens que leur locuteur ne se présente jamais comme en étant l'auteur (même s'il l'est effectivement), mais ils sont utilisés. Ils sont toujours présentés comme faisant l'objet d'un consensus au sein d'une communauté plus ou moins vaste (y compris réduite à un individu, par exemple le locuteur). C'est pourquoi ils peuvent très bien être créés de toutes pièces, tout en étant présentés comme ayant force de loi, comme allant de soi" (Anscombe, 1995a : 39).

- Le topos est donné comme général, en ce sens qu'il vaut pour une multitude de situations différentes de la situation particulière dans laquelle le discours l'utilise. En disant *Il fait chaud. Allons à la plage!*, on suppose non seulement que le beau temps du jour dont on parle rendra ce jour-là plus agréable, mais qu'en général la chaleur est, pour la plage, un facteur d'agrément.

- Le topos est graduel : il met en relation deux prédicats graduels, deux 'échelles', par exemple celles de la température et celle de l'agrément. La notion de gradabilité "n'est pas dans l'idée que nous avons d'un objet, mais dans les propriétés linguistiques de l'item lexical censé le représenter" (Anscombe, 1995a : 44).<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Développant cette approche, Ducrot (1995) fait l'hypothèse d'une gradualité intrinsèque des prédicats de la langue. A partir de la distinction entre prédicats (noms et verbes) et modificateurs (mots qui les déterminent), il considère que ces derniers "explicitent des caractères dont la présence diminue ou augmente l'applicabilité d'un

## Topoï, schémas topiques et formes topiques

Les topoï sont représentés par des "schémas topiques". A un schéma topique concordant (lorsque les deux gradations ont parcouru dans le même sens), correspondent deux formes topiques équivalentes (+ P,+ Q) et (- P, - Q) et au schéma topique discordant (lorsque les deux gradations sont parcourues en sens inverse) correspondent deux autres formes topiques équivalentes (+ P, - Q) et (- P, + Q). Les formes topiques équivalentes d'un même schéma topique sont dites converses.

Ainsi dans l'enchaînement : *il fait chaud : allons à la plage*, on conclut de *il fait chaud* à *allons à la plage* car l'actualisation de *il fait chaud* se présente comme légitimant l'application du topos [+chaleur, + agrément], qui conduit à *aller à la plage*. L'auteur de cet enchaînement déclare valide le schéma topique associant la chaleur à l'agrément de la baignade. Ce même schéma topique est valide dans l'enchaînement : *il ne fait pas chaud, n'allons pas à la plage*.

Les deux enchaînements mettent à l'œuvre des formes topiques converses, et se distinguent quant à la forme topique qu'ils mobilisent : (+ chaleur, + agrément) dans le premier enchaînement et (- chaleur, - agrément) dans le second.

## Nature des topoï

Dans le deuxième chapitre de *La théorie des topoï*, consacré à la nature des topoï, J. C. Anscombe propose de distinguer deux types de topoï :

Les topoï intrinsèques qui fondent la signification d'une unité lexicale. Ils correspondent à la simple explicitation du terme Q, d'une forme topique (+ P, + Q), potentiellement déjà présente dans la signification du terme P.

Les topoï extrinsèques qui sont utilisés pour fonder des enchaînements conclusifs (pour construire des représentations idéologiques). Le locuteur, dans ce cas, fait jouer une forme topique qui n'est pas comprise dans la signification de P, mais qu'il attache à ce mot.

## Topoï et stéréotypes linguistiques

---

prédicat", *id.est* "la force avec laquelle on applique, à propos d'un objet ou d'une situation, les topoï constituant sa signification" (1995 : 146). Parmi ces modificateurs, il distingue les "modificateurs réalisant, qui accroissent cette force, des "modificateurs déréalisants", qui l'abaissent.

Il rattache ensuite la notion de topoï de celles de stéréotypes linguistiques, en regard du fait qu'"il existait en langue un réservoir de topoï prêts à l'usage, à savoir les proverbes, et plus généralement les forme sentencieuse" (Anscombe, 1995b : 66) et que ces formes présentent un mode de fonctionnement assimilable à celui des stéréotypes.

Ainsi pour Anscombe (*Ibid.* : 82-83), le comportement des topoï correspond à celui des phrases typifiantes génériques dans la mesure où ils convoquent des généralités valables par défaut et auxquelles une exception n'ôte pas ce caractère générique :

*"Si l'on définit un stéréotype comme une suite d'énoncés attachés à une unité lexicale et qui en définit le sens, la nature des topoï apparaît sous un jour nouveau. Le faisceau de topoï qui définit le sens d'un mot est un faisceau de phrases typifiantes et ce faisceau définit un stéréotype".*

#### **2.4.4. LA THÉORIE DES BLOCS SÉMANTIQUES**

##### **Théorie des blocs argumentatifs et théorie des topoï**

La théorie des blocs sémantiques est en germe dans la théorie des topoï, notamment à travers le chapitre 6, proposé par M. Carel "Trop : argumentation interne, argumentation externe et positivité", qui s'attache aux outils de description de la fonction argumentative de la langue.

La théorie standard des topoï décrit tout énoncé comme un argument pour certaines conclusions, en lui associant des instructions quant à des suites possibles – en associant l'énoncé aux garants (topoï) des enchaînements en DC dont il peut être l'argument.

Pour M. Carel, il n'y a pas d'abord interprétation de l'un des deux segments, l'autre se trouvant ensuite désambiguïsé : c'est l'enchaînement, en tant que tout, qui fait sens et impose ensuite l'interprétation de son argument et de sa conclusion. Les règles expriment des blocs sémantiques et argumenter consiste ainsi, non pas à justifier le contenu de la conclusion, mais à se prétendre cohérent avec une certaine règle. (Carel, 1995 : 180-181)

Elle distingue ensuite l'argumentation interne et l'argumentation externe d'une phrase (*Ibid.*, 183) :

*"Les propriétés argumentatives d'une phrase A peuvent être étudiées de deux façons. On peut d'abord s'attacher à décrire ce que nous appelons l'argumentation externe de A. Il s'agit alors de décrire l'ensemble des suites discursives qui peuvent être enchaînées à un énoncé de A, les contenus des segments argumentatifs dans lesquels*



*la phrase A peut se réaliser. (...) Nous opposons cette étude de l'argumentation externe de A à une étude de ce que nous appelons l'argumentation interne de A. Il s'agit cette fois de décrire les structures argumentatives qui se réalisent à l'intérieur des énoncés de A et dont A n'est plus ni l'argument, ni la conclusion".*

## **Décrire la langue par elle-même**

La sémantique des blocs argumentatifs, développée depuis 1992 par O. Ducrot et M. Carel, propose une version novatrice de l'ADL, à partir du problème théorique constitué par les "expressions socialement paradoxales" (ESP), exprimant des opinions contraires à l'opinion commune.

L'approche polyphonique mise en oeuvre par O. Ducrot résout le problème des ESP en se fondant sur l'idée "qu'en utilisant un mot, un locuteur convoque des *énonciateurs*, dits *lexicaux*, qui posent les topoï inclus dans la signification de ce mot" et "permettent de circonscrire un certain nombre d'objets (...) auxquels on attribue généralement les propriétés prévues par les topoï des mots" (Carel, Ducrot, 1999 : 7-8). Toutefois, cette proposition s'inscrit en porte-à-faux avec la thèse générale de l'ADL qui postule que le sens n'est pas constitué par les choses, les faits ou les propriétés qu'elle dénote mais par certains des discours qui lui sont attachés (les enchaînements argumentatifs).

Cherchant à respecter les postulats de l'ADL, en excluant la perspective dénotative qu'implique la notion de topos, M. Carel et O. Ducrot s'attachent à construire une sémantique fondée sur la description de la langue par elle-même.

## **Argumentation**

L'ADL décrivait un énoncé comme un argument pour certaines conclusions, auquel étaient associées les topoï des enchaînements en donc dont il pouvait être l'argument. M. Carel et O. Ducrot développement cette description en associant à chaque énoncé les aspects des enchaînements en DC ou en PT dont il peut être un segment matériel (Carel, Ducrot, 1999 : 13)

La relation de justification qui fondait les enchaînements argumentatifs dans l'ADL, est ainsi déplacée vers la définition du caractère argumentatif d'un enchaînement par l'interdépendance

sémantique de ses deux segments, en ce sens que le premier segment est constitutif du sens du second segment.

Dans cette perspective, ils distinguent deux types fondamentaux d'argumentation : les argumentations normatives en DC et les argumentations transgressives en PT. Tout bloc possède ainsi deux aspects argumentatifs "un aspect normatif P DC Q, regroupant les discours en DC, et un aspect transgressif P PT Q, regroupant les discours en PT" (*Ibid.* : 12).

### **Argumentation interne et argumentation externe**

D'autre part, en regard de la distinction établie par M. Carel (1995), une argumentation peut être associée à une expression de deux façons différentes. "Si l'expression étudiée intervient dans l'un des enchaînements de l'aspect argumentatif qui lui est associé, cet aspect sera dit relever de l'argumentation externe. Sinon, il sera dit relever de son argumentation interne" (*Ibid.* : 13). Cette distinction entre argumentation interne et externe permet ainsi de décrire tout mot ou énoncé par les seuls enchaînements en DC ou PT qu'il évoque, ces enchaînements constituant les unités sémantiques fondamentales.

### **Argumentation intrinsèque et argumentation extrinsèque**

Enfin, pour M. Carel et O. Ducrot, l'association d'une expression et d'un aspect argumentatif peut être effectuée par la langue ou par le discours.

Lorsque cette association est réalisée par la langue, l'aspect argumentatif est intrinsèque à l'expression à laquelle il est associé : c'est le cas par exemple de l'association entre le mot prudent avec l'aspect *danger* DC *précaution*.

Lorsque cette association est réalisée par le discours, l'aspect argumentatif est extrinsèque à l'expression : c'est le cas de l'association entre le syntagme *enfant de cadre* avec l'aspect *enfant de cadre* DC *blond*.

## **2.5. SÉMANTIQUE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS**

### 2.5.1. FILIATION DU MODÈLE

Le modèle des possibles argumentatifs développé par O. Galatanu s'inscrit dans une double filiation : celle de la sémantique argumentative d'une part, à travers l'étude de la signification lexicale proposée par la théorie des topoï et développée dans la théorie des blocs sémantiques et celle d'H. Putnam d'autre part, sur le stéréotype linguistique.

#### **La sémantique argumentative**

O. Galatanu inscrit le modèle de description de la signification qu'elle propose dans le cadre de la sémantique argumentative et retient plusieurs des postulats de cette dernière.

Elle conçoit ainsi la signification d'une entité lexicale comme une construction théorique, une somme d'hypothèses internes permettant de calculer les sens de cette entité en situation discursive.

En filiation aux propositions de Ducrot (19980, 1991), la signification d'une entité linguistique est envisagée comme une valeur sémantique à attribuer à cette entité, telle que l'on puisse à partir de cette signification, prévoir le sens qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi.

Corrélativement, elle appréhende la signification dans sa dimension argumentative, en tant qu'ensemble d'instructions relatives aux argumentations qu'un mot porte en lui :

*"La sémantique argumentative (désignée d'abord par le terme de pragmatique intégrée) propose une étude des visées argumentatives des énoncés s'appuyant sur la signification des mots et des séquences de mots" (Galatanu, 1999a : 46)*

*"Le projet général de la sémantique argumentative est de définir d'abord certaines unités linguistiques et progressivement toutes les entités linguistiques, par leur rapport avec les enchaînements argumentatifs du discours. La signification lexicale est, dans cette perspective, argumentative, et cet aspect argumentatif est fondamental, il ne s'ajoute pas simplement à un noyau dénotatif de type référentiel". (Galatanu, 1999b : 47)*

Enfin, elle s'appuie sur les dernières propositions de M. Carel et O. Ducrot, avec la théorie des blocs d'argumentation dans les derniers développements de son modèle :

*"Nous avons, par la suite, reformulé la description de ces trois strates (...) en précisant que les stéréotypes d'un mot représentent des associations, dans des blocs de signification argumentative"* (Galatanu, 2004)

## **L'approche stéréotypique**

Introduit en 1970 par H. Putnam<sup>14</sup> pour décrire la signification lexicale des mots d'espèces naturelles, la notion de stéréotype a connu depuis des développements, notamment avec les propositions de B. Fradin, J.C. Anscombe et O. Galatanu.

Dans une critique générale de l'analyticité, H. Putnam remet en cause la signification lexicale comme ensemble de C.N.S. et distingue la signification d'un terme de son intension. Il considère ainsi que celle-ci ne constitue pas un mode de donation du référent, car elle n'en fournit pas de description identifiante, mais conçoit plutôt, dans la filiation des propositions de Kripke, un mode de désignation rigide, similaire au fonctionnement des noms propres.

H. Putnam envisage la signification comme un vecteur, supportant plusieurs composants de nature distincte, et qu'il illustre avec le mot *eau* :

Marqueurs syntaxiques : massif, concret

Marqueurs sémantiques : espèce naturelle, liquide

Stéréotype : sans couleur, transparente, sans goût, étanche la soif, etc.

Extension : H<sub>2</sub>O

Le stéréotype et les marqueurs représentent le savoir que doivent maîtriser les locuteurs, en contrepoint de l'extension, qui constitue l'apanage des experts de la communauté, détenteurs des connaissances spécialisées qui lui correspondent, dans l'organisation de la division du travail linguistique.

Le stéréotype apparaît comme un élément du vecteur de la signification attachée à un mot, dans lequel il représente une théorie extrêmement simplifiée associée à un mot dans une culture donnée, à un moment donné de son évolution, suivant l'image sociale partagée de l'unité lexicale. Il correspond ainsi à la description d'un membre normal d'une classe naturelle,

---

<sup>14</sup> *Is semantics possible*, traduit en 1990 par J.M Marandin, dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage".

véhiculant les propriétés – vraies ou fausses – qui lui sont associées par les locuteurs d'une communauté culturelle.

La sémantique est donc pour H. Putnam une science "typiquement sociale", qui doit décrire l'usage social du langage, c'est-à-dire l'acquisition et l'enseignement de l'usage des mots. La théorie sémantique repose ainsi "sur le fait que l'on *puisse* acquérir l'usage d'un nombre défini de mots nouveaux, sur la base de simples *énoncés de leur signification*" (Putnam, 1990 : 301). Dans cette perspective, le stéréotype concerne l'usage courant de la langue, telle qu'elle est pratiquée par les locuteurs d'une communauté linguistique.

B. FRADIN

Dans un article publié en 1984, "Anaphorisation et stéréotypes nominaux", B. Fradin envisage le problème de la reprise anaphorique d'un nom, en perspective de la notion de stéréotype empruntée à H. Putnam.

Pour B. Fradin, la signification des noms d'artefact ou d'espèces naturelles ne fournit pas les conditions nécessaires et suffisantes à l'identification des référents de ces mots. Les noms apparaissent au contraire comme des désignateurs rigides, qui réfèrent sans décrire et peuvent servir à référer à un objet même si cet objet ne présente pas toutes les propriétés rassemblées sous la signification du nom.

Dès lors leur représentation sémantique n'apparaît plus comme la conjonction fini d'éléments discrets, considérés comme des primitifs sémantiques mais comme une suite non finie de propriétés associées à un mot et qui peuvent éventuellement être fausses ou contradictoires. Cette suite non finie qui constitue le stéréotype n'est pas une suite d'éléments, mais une suite ouverte d'énoncés (de phrases de la langue et non d'une métalangue) associés au nom. Le stéréotype apparaît ainsi, non seulement comme une partie de la représentation sémantique – entendue comme la suite d'énoncés associés à un nom de manière stable dans un contexte socioculturel donné, pour un ensemble de locuteurs donné –, mais surtout comme un mode d'attribution de la signification, par opposition à la définition analytique.

J. C. ANSCOMBRE

En filiation aux propositions d'H. Putnam et B. Fradin, J.C. Anscombe (2001) envisage la théorie sémantique comme théorie des stéréotypes ; il définit la signification d'un terme – pour un locuteur – comme un ensemble des caractéristiques sémantiques attachées à ce terme,

dont l'occurrence correspond à l'activation d'une partie de cette signification, rapportée au sens du terme.

La signification d'un terme est définie par son stéréotype, appréhendé comme une suite ouverte de phrases attachées à ce terme. A l'intérieur du stéréotype, certaines phrases peuvent être antinomiques, ou bien être erronées voire carrément fausses, ce qui est rendu possible par le fait que le stéréotype représente les idées conventionnellement attachées au terme.

Anscombe distingue enfin un stéréotype primaire, associé durablement au mot, au sein d'une communauté linguistique donnée, et un stéréotype secondaire, attaché localement à l'occurrence d'un terme, et pouvant être induit par le contexte.

O. GALATANU

De la proposition de Putnam, O. Galatanu reprend d'une part les notions de marqueurs sémantique et syntaxique, qu'elle associe à des traits nécessaires de catégorisation des objets du monde auxquels réfère le mot (Galatanu, 1999a : 48) et d'autre part celle de stéréotype, envisagé comme un ensemble de croyances porté par le mot.

De manière plus générale, elle conserve les principes d'une approche holistique, associative et encyclopédique de la langue, à tous les niveaux de l'approche théorique et de la méthode d'analyse sémantique qu'elle met en oeuvre.

### **2.5.2. LE MODÈLE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS**

#### **Modèle de description de la signification des unités lexicales**

La sémantique des possibles argumentative proposée par O. Galatanu, privilégie une description de la signification des unités lexicales. Elle se démarque ainsi de l'approche originelle de l'argumentation dans la langue, qui focalisait son intérêt sur la description de la signification des énoncés.

Toutefois dès 1980, O. Ducrot évoquait la nécessité de développer une description valide pour les mots : "on ne peut recourir à l'observation pour distinguer, dans un énoncé donné, quel est l'apport sémantique, dont chaque mot est responsable, à l'exclusion des autres. (...) Il faut au contraire toute une théorie sémantique, bien loin encore d'être assurée, pour déterminer ses

différents apports".(Ducrot, 1980 : 9). Cet intérêt pour la signification des unités lexicales a pris toute sa mesure dans la théorie des blocs argumentatifs, qui s'attache aux enchaînements argumentatifs dont les mots sont potentiellement porteurs.

## **Argumentation**

Pour O. Galatanu, l'argumentation s'inscrit dans un "processus de production – interprétation du sens" qu'elle associe à un "processus discursif de sémiotisation du monde par l'activité langagière". (1999a : 41). Dans cette perspective, la relation de référence entre les entités linguistiques mobilisées en situation discursive et les objets du monde qu'elles désignent est appréhendée en regard de la conceptualisation qu'en opèrent leur signifié, en sélectionnant certains de leurs traits jugés pertinents pour la relation de renvoi visé (Ducrot, Schaeffer, 1995 : 257)

Parallèlement, l'argumentation constitue "un acte discursif sous-tendu par deux opérations mentales : une opération d'association de deux représentations du monde dans un *bloc signifiant* (de signification cf. Carel 1995) et une opération de sélection qui permet de poser un lien *naturel* entre ces deux représentations (cause-effet, intention-moyen, phénomène-symptôme)". (1999a : 47). Cette définition, d'extension plus large que celle présentée dans le cadre de la sémantique argumentative, permet de recouvrir deux types de phénomènes, suivant que l'association entre les représentations du monde qui la sous-tend est inscrite dans la langue ou bien relative à une occurrence discursive :

Dans la perspective de la sémantique argumentative, l'argumentation concerne les phénomènes discursifs proprement linguistiques, "sémantico-discursifs", s'appuyant sur le potentiel argumentatif des mots et des séquences de mots, sur une association de représentations inscrite dans la signification des entités linguistiques.

Dans la perspective des travaux de la pragmatique inférentielle développée par Moeschler (1996), Reboul et Moeschler (1998) et Sperber et Wilson (1986), l'argumentation a trait aux phénomènes "pragmatico-discursifs" s'appuyant sur des données contextuels ou co-textuels ou stockées dans la mémoire, sur une association de représentations proposées par l'acte de discours dans la singularité de son contexte.

## **Approche dénotative et argumentative de la signification**

La sémantique des possibles argumentatifs d'O. Galatanu propose une description de la signification lexicale du point de vue de son "ancrage dénotatif" d'une part, et du point de vue de son potentiel argumentatif d'autre part.

En regard de la nature argumentative du sens postulée par cette approche, et de la définition que propose O. Galatanu de l'acte discursif (établissement d'un lien "naturel" entre deux représentations du monde), la description de la signification lexicale doit pouvoir rendre compte :

- de la représentation du monde "perçu" et "modélisé" par la langue
- du potentiel argumentatif des entités lexicales

Le modèle des possibles argumentative, en intégrant une perspective dénotative à la description de la signification, se distingue ainsi du cadre stricte de la sémantique argumentative, qui ne prend pas en compte cette dimension dénotative, s'attachant exclusivement à la description des discours dont la signification d'une entité linguistique – mot ou énoncé – est porteuse.

La description que propose O. Galatanu prend ainsi en compte l'acte de désignation qu'opère l'actualisation discursive d'une entité linguistique, en l'associant à la conceptualisation du monde mise en oeuvre par les entités lexicales. La signification se présente dans cette perspective comme un vecteur de représentations, ayant un effet de stabilisation du monde, en référence à Kleiber, pour qui "nos conceptualisations ou notre modèle mental du monde est largement identique d'un individu à un autre, ce qui forme une sorte de socle pour une intercompréhension réussie" (1999a : 22).

### **Approche holistique et associative de la signification**

Par opposition aux entreprises de description structuralistes, qui envisagent la signification comme un ensemble de traits différentiels, la sémantique des possibles argumentatifs se présente comme un modèle de description associatif et holistique. Elle prend donc en compte le fonctionnement de la signification des mots dans une perspective réticulaire, en considérant leurs associations au sein de la langue et non leur discrimination. La signification lexicale apparaît ainsi comme étant "porteuse elle-même non pas d'une croyance, mais d'un réseau de croyances" (Galatanu, 1999b : 49).



## Présentation du modèle

Le modèle des possibles argumentatifs proposé par O. Galatanu pour décrire la signification lexicale repose sur une analogie entre le fonctionnement de cette dernière et la structure quantique de l'atome<sup>15</sup>. Elle s'organise en trois strates : un noyau, un stéréotype et des possibles argumentatifs.

### NOYAU :

Le noyau, en référence au noyau de l'atome d'une part et aux propositions de Putnam d'autre part, est composé de traits stables, qui correspondent aux propriétés essentielles d'une catégorie conceptuelle, entre lesquelles il est possible d'établir des relations.

Cette partie de la signification est stable, en ce sens qu'elle représente la trace de la conceptualisation intersubjective du monde dans la signification. Ces propriétés essentielles peuvent également être appréhendées en termes de prédicats abstraits (traits de catégorisation du monde), en perspective des recherches menées par A. Wierzbicka, sur la recherche d'un métalangage sémantique naturel<sup>16</sup>.

On peut ainsi représenter les traits catégoriels du noyau par des unités de la langue naturelle décrite, en regard de l'interaction entre les significations de la langue que conditionne la perspective holistique du modèle de description.

### STÉRÉOTYPE :

Les stéréotypes, en référence à Putnam, constituent un ensemble ouvert d'associations entre les éléments du noyau et d'autres représentations sémantiques, dans des blocs d'argumentation interne à la signification de l'entité lexicale (Cf. Carel et Ducrot), qui posent cette relation "comme une relation naturelle : cause - effet, symptôme phénomène, but moyen, etc." (Galatanu, 2004).

---

<sup>15</sup> La physique quantique s'applique à l'échelle des atomes et des particules, dont les propriétés se caractérisent non pas par des valeurs précises, mais par un spectre de valeurs. Ainsi dans un atome, les électrons n'ont pas de position précise mais sont diffus. On les décrit par une fonction d'onde qui détermine la probabilité de leur présence en un lieu et un instant donné et on les représente par des sortes de nuages plus ou moins denses selon leur probabilité. (Galatanu, 1999; LF : 49).

<sup>16</sup> Dans la lignée de Descartes, Pascal, Arnault ou Leibniz, A. Wierzbicka reprend le projet conçu par ce dernier, de mettre à jour un alphabet des pensées humaines, communs à tous les hommes : "La sémantique n'aura de valeur explicative que si elle parvient à définir (ou à expliciter) des sens complexes ou obscurs en faisant appel à des sens simples susceptibles de se passer d'explication" (1993 : 10). Ses propositions partent ainsi de l'hypothèse que la totalité des mots d'une langue peut être définie à l'aide d'un ensemble de significations élémentaires, immédiatement comprises et ne nécessitant donc pas elles-mêmes d'être définies : des "primitifs sémantiques".

Ces associations entre les éléments du noyau et les éléments stéréotypiques sont relativement stables et "forment des ensembles ouverts dans ce sens qu'il serait impossible d'imaginer avec certitude des limites rigides à ces ensembles dans une communauté linguistique à un moment donné de l'évolution de sa langue". (*Ibid.*) Cet ancrage culturel permet d'inscrire de nouveaux éléments relevant du contexte culturel et contextuel dans la signification des mots.

Les stéréotypes, en tant qu'ils forment un ensemble ouvert d'associations internes à la signification du mot, permettent de concevoir un ensemble – également ouvert – d'association entre le mot, actualisé en situation de discours, avec les éléments de son stéréotype.

Les stéréotypes apparaissent ainsi comme "un dispositif de génération de discours potentiels – les possibles argumentatifs –, qui sont activés en co-texte et en contexte par un phénomène de contamination discursive, analogue à celui de décohérence en physique quantique" (Galatanu, à paraître)

#### POSSIBLES ARGUMENTATIFS :

Les possibles argumentatifs constituent les associations potentielles (ou virtuelles), dans le discours, du mot avec les éléments de ses stéréotypes. Suivant l'analogie avec le monde quantique, ces possibles argumentatifs se superposent comme les états des électrons qui sont simultanément présents et absents ; ils sont décrits en termes "de nuages topiques qui forment des arguments possibles parmi lesquels le discours en choisit un pour le déployer dans l'environnement qu'il construit pour chaque occurrence énonciative". (Galatanu, 1999b : 48).

Les possibles argumentatifs sont décrits au sein de blocs d'argumentation externe à la signification de l'entité lexicale, qui associent le mot avec un élément de ses stéréotypes suivant une forme normative ou transgressive. Ces associations peuvent ainsi être conformes aux stéréotypes pour ce qui est de leur orientation axiologique mais aussi contraire à cette orientation axiologique inscrite dans les stéréotypes.

O. Galatanu (Galatanu, 2004) remarque ainsi que "l'orientation positive ou négative du faisceau d'associations est fonction de la contamination discursive (due à l'environnement sémantique ou au contexte). Même dans le cas où des mots qui ont une inscription de l'un des pôles axiologiques dans leur noyau (*bien, mal, vertu*) ou dans leur stéréotype (*viol, égalité*), le potentiel axiologique reste double (à la fois négatif et positif), puisque l'association du mot avec un élément de son stéréotype peut prendre une orientation conforme à l'orientation axiologique du stéréotype (belle donc agréable à regarder donc aimée par tous les garçons,

vertueux donc non menteur), ou opposée à celle du stéréotype (*laide pourtant agréable à regarder donc aimée par tous les garçons ; vertueux pourtant menteur*)".

L'interaction avec les significations d'autres entités linguistiques, formant l'environnement discursif, provoque un phénomène de séparation de ces possibles argumentatifs et stabilisent un sens, il est une orientation argumentative. (Galatanu,1999b ; 2004)

### **Méthodologie de la sémantique des possibles argumentatifs**

Dans l'approche de la sémantique des possibles argumentatifs, O. Galatanu conçoit l'analyse sémantique des entités lexicales comme une construction de l'objet théorique – la signification lexicale – qui ne peut être mise en oeuvre qu'à partir "d'hypothèses externes sur le sens des occurrences de mobilisation de ces entités lexicales". Elle envisage dès lors cette première étape de l'analyse, "pour des raisons opérationnelles", comme "l'étude du/des discours lexicographique(s) et /ou d'énoncés produits et /ou repérés dans des séquences de communication".

Dans une deuxième étape, il s'agit de repérer les occurrences des entités lexicales considérées, dans un discours "défini et délimité sur des critères praxéologiques".

Enfin, une troisième étape se donne pour objet de reconstruire la signification de l'entité lexicale étudiée, à partir du potentiel discursif déployé dans les situations discursives précédemment considérées.

### 3. ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS

#### 3.1. ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS À L'INTERFACE DE LA SÉMANTIQUE THÉORIQUE ET DE L'ANALYSE DU DISCOURS

Depuis 1999, et dans la filiation des propositions d'O. Ducrot sur l'interprétation sémantique, O. Galatanu développe une analyse linguistique du discours (ALD), positionnée à l'interface de la sémantique théorique et de l'analyse du discours.

Dans le cadre de l'ALD, la théorie sémantique est envisagée en perspective des postulats de la sémantique, qu'il s'agisse de la pragmatique intégrée et de ses derniers développements en sémantique argumentative, ou des propositions spécifiques d'O. Galatanu avec la sémantique des possibles argumentatifs. La théorie sémantique prend donc la forme d'une "théorie de l'interprétation des énoncés, ou du sens des énoncés", et son objet consiste à attribuer une valeur sémantique à une entité linguistique – mot ou phrase – "telle que l'on puisse à partir de cette signification, prévoir le sens qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi" (Galatanu, 2002 : 96).

Construire ainsi la signification lexicale à partir des emplois de l'entité linguistique, pour générer d'autres emplois, nécessite "une forme plus ou moins explicite d'analyse du discours (ne serait-ce que le discours du linguiste qui travaille à partir d'exemples construits ou le discours définitionnel lexicographique)" (Galatanu, 2004)

En référence aux propositions de D. Maingueneau (1995, 2002), O. Galatanu conçoit le centre d'intérêt de l'analyse du discours comme les contraintes définissant un genre discursif, et qui relèvent de l'articulation entre "les données sociologiques et psychologiques, issues de l'analyse des pratiques sociales qui portent les discours et les données issues de l'analyse du texte, produit de l'activité discursive et objet empirique de [l'] étude" (Galatanu, 2000).

Elle définit la problématique de l'analyse du discours en considérant les deux objectifs qui lui sont habituellement associées :

identifier la spécificité du discours étudié, que celui-ci soit envisagé en regard d'une pratique discursive, d'une identité énonciative, ou d'une occurrence énonciative, restreinte à un acte de parole. (Galatanu, 2004)

formuler, à partir des résultats obtenus, des hypothèses interprétatives portant sur la pratique humaine qui porte le discours étudié, dans le cadre d'une "analyse du discours au service de l'analyse des pratiques sociales" (*ibid.*)

Les différents courants qui composent l'analyse du discours et qui se partagent "les grands domaines se l'expérience discursive (discours philosophique, discours littéraire, discours didactique, discours politique, discours des médias, "parole au travail"...)", ont pour objet d'étude commun "le processus de production-interprétation du sens par le discours, c'est-à-dire par l'exercice de la parole dans un secteur de l'espace social qui le rend et qu'il rend possible" (Galatanu, 1999a : 43).

Dans cette perspective, l'analyse du discours ne peut faire l'économie d'une démarche s'analyse qui rendre compte du potentiel discursif des entités actualisées dans les textes qu'elle étudie, démarche fondée sur "une approche théorique en sémantique, même si celle-ci n'est pas forcément explicitée, ni même explicite" (Galatanu, 2004)

### **3.2. PHÉNOMÈNES DISCURSIFS COMME POINTS DE CONTACT ENTRE LES DEUX DÉMARCHES**

L'articulation entre les deux disciplines, *id est* les deux approches qu'elle sous-tendent réside dans l'intérêt qu'elles ont pour le sens discursif.

Il s'agit ainsi de concilier l'approche de l'analyse du discours, focalisant son intérêt sur l'interprétation du sens contextuel, "relevant en fait de la pragmatique inférentielle, telle qu'elle est définie par Moeschler (1996)" (Galatanu, 1999a : 46), avec celle de la sémantique argumentative, qui s'attache aux visées argumentatives inscrites dans la signification des mots et des énoncés.

Pour ce faire, O. Galatanu propose une définition de l'argumentation qui recouvre les phénomènes sémantico-discursifs, inscrits dans la signification construite à partir de la description des entités linguistiques et les phénomènes pragmatico-discursifs, relatifs à l'environnement discursif ou pragmatique des entités linguistiques actualisées.

L'argumentation est, dans cette perspective, un acte discursif "sous-tendu par deux opérations mentales ou cognitives : une opération d'association de deux ou plusieurs représentations du monde et une opération de *sélection d'un lien* entre ces représentations, lien qui est posé ou

évoqué par et dans l'acte discursif comme un *lien naturel* (cause-effet, intention-moyen...). (Galatanu, 2002 : 97). Les phénomènes discursifs, *id est* argumentatifs relèvent ainsi du même processus de production – interprétation du sens, du même processus de sémiotisation du monde par l'activité langagière.

### **3.3. OBJET DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS**

L'analyse linguistique du discours développée par O. Galatanu repose sur certains postulats :

- le discours constitue un ensemble d'actes de langage découpé sur des critères praxéologiques, soit par l'énonciateur lui-même, soit par l'analyste, s'inscrivant dans un champ de pratique qui définit un champ discursif.
- le texte constitue un ensemble d'énoncés, produits par ces actes de langage.
- L'étude des mécanismes de construction du sens des énoncés permet de caractériser le genre discursif, qui est praxéologique et évolutif, comme les pratiques humaines elles-mêmes.

A partir de ces postulats, plusieurs objectifs peuvent être donnés à l'ALD :

- repérer et d'étudier les mécanismes sémantico-discursifs et pragmatico-discursifs de production et d'interprétation du sens.
- définir les spécificités des discours construits dans un champ de pratique au croisement des mécanismes langagiers
- procéder à une analyse linguistique du texte, à partir des outils méthodologiques issus de la sémantique argumentative
- faire avancer la théorie sémantique, d'une part par l'émergence de nouvelles hypothèses internes sur la signification des entités lexicales et, d'autre part, par la validation sur corpus de la description sémantique proposée à partir de ces hypothèses.
- dans une seconde étape et à partir de la caractérisation de ces mécanismes langagiers, élaborer des hypothèses interprétatives relatives à la pratique discursive.

## **CHAPITRE II**

### **CADRE METHODOLOGIQUE**

Ce deuxième chapitre concerne le cadre méthodologique de notre recherche en considérant les postulats méthodologiques issus de notre cadre théorique en perspective de notre objet d'étude, afin de construire une démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique

Notre présentation s'organise en trois parties.

La première partie propose une synthèse des cadres théoriques de l'analyse du discours, de la théorie sémantique et de l'analyse linguistique du discours, telles qu'elles ont été développées dans le chapitre précédent. Il s'agit de présenter les caractéristiques d'une démarche d'analyse linguistique du discours.

La deuxième partie envisage cette démarche en perspective de l'objet lexicographique et pose les bases de la problématique qui fonde notre travail en questionnant l'objet étudié et l'objet visé que nous nous donnons.

La troisième partie propose une démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique en détaillant les différentes étapes qui la composent.

## **1. POSTULATS MÉTHODOLOGIQUES**

Le travail que nous proposons s'inscrit dans le cadre d'une analyse linguistique du discours, positionnée par O. Galatanu au croisement de la théorie sémantique et de l'analyse du discours. Il s'agit de concevoir d'une part, que la théorie sémantique ne peut valider ses postulats sans recourir à l'analyse des textes et d'autre part, que l'analyse du discours, lorsqu'elle se distingue de l'analyse de contenu, ne peut faire l'économie d'une approche linguistique – et précisément sémantique –, pour rendre compte des discours (ou des textes) qu'elle étudie.

La rencontre entre ces deux démarches s'opère à travers l'objet qui leur est commun : le texte, conçu comme un ensemble d'énoncés ; il est donc primordial d'envisager une théorie sémantique ayant pour fondement le recours au texte et une analyse du discours développant ses interprétations à partir de l'analyse linguistique du texte. Il devient alors possible de mener à bien l'analyse linguistique du discours ainsi conçue, et de répondre aux objectifs de la théorie sémantique et de l'analyse du discours, tout en les associant.

En inscrivant notre recherche dans le cadre d'une analyse linguistique du discours, nous convoquons par là même les théories dans la filiation desquelles ce cadre s'inscrit. Plus précisément, nous optons pour les hypothèses de la sémantique des possibles argumentatifs, dont l'analyse linguistique du discours ne peut être dissociée. En effet, le cadre théorique général construit par O. Galatanu associe intimement ces deux approches, en identifiant au modèle des possibles argumentatifs, le modèle producteur d'outils d'analyse linguistique du discours.

### **1.1. ANALYSE DU DISCOURS**

Telle que l'envisage D. Maingueneau (1995 : 7), l'analyse du discours "n'a pour objet ni l'organisation textuelle considérée en elle-même, ni la situation de communication, mais l'intrication d'un mode d'énonciation et d'un lieu social déterminés.

Le discours y est appréhendé comme activité rapportée à un genre, comme institution discursive "son intérêt est de ne pas penser les lieux indépendamment des énonciations qu'ils



rendent possibles et qui les rendent possibles" (*Ibid.*). L'analyse du discours, ayant pour objet de recherche les circonstances caractérisant le lieu social de production discursive, se positionne au sein des sciences humaines, mais son intérêt pour les mécanismes langagiers l'en distingue. Autrement dit, à l'encontre des autres disciplines (histoire, psychologie, anthropologie, sociologie, etc.), qui par une analyse de contenu, visent à caractériser la situation énonciative, les acteurs, ou la pratique d'un discours, l'analyse du discours tend à cet objectif, mais par le biais d'une articulation entre la situation énonciative et une analyse linguistique du discours étudié.

Elle se doit donc d'articuler des connaissances sur les données extra-discursives des textes étudiés aux postulats d'un modèle de description linguistique, faute de quoi deux écueils la menacent : produire une analyse dont le résultat serait restreint, soit à une simple validation des postulats, soit à une consécration des hypothèses sociologiques initiales.

## **1.2. THÉORIE SÉMANTIQUE**

La théorie sémantique est envisagée comme une théorie de l'interprétation du sens des énoncés, et son objet relève de l'attribution de valeurs sémantiques aux mots ou aux phrases, telles que l'on puisse à partir de cette valeur (ou signification) prévoir le sens de leur énoncé dans une situation discursive. Dans cette perspective, la signification contient un ensemble d'instructions "demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur" (Ducrot, 1980 : 12). L'analyse des textes est donc appréhendée comme outil nécessaire à la description sémantique, puisque c'est en situation de discours que le sens d'un mot est descriptible, et que c'est à partir de ce sens, que le sémanticien peut attribuer une valeur sémantique aux entités linguistiques d'une langue.

Le risque d'une recherche sémantique de ce type consiste à décrire le sens des énoncés observés dans un texte, en mobilisant des hypothèses externes qui découlent des hypothèses internes élaborées pour expliquer ce sens, conférant alors à la recherche une circularité inféconde.

Expliciter au cours de la démarche de recherche, les relations qui existent entre les postulats du modèle théorique construit et les incidences qu'ils possèdent sur l'interprétation des

énoncés du texte, constitue pour O. Ducrot (1980 : 30), "le seul objectif raisonnable pour une recherche incapable de fonder ses observations indépendamment de ses explications".

La sémantique des possibles argumentatifs envisage la construction de la signification lexicale à partir d'hypothèses externes sur le sens des occurrences des entités lexicales et développe une démarche en trois étapes.

La première étape de l'analyse consiste à construire la signification des entités lexicales à partir de l'étude d'un ou plusieurs discours lexicographiques ou bien à partir d'énoncés produits ou repérés dans des séquences discursives.

La deuxième étape consiste à confronter la signification construite, aux occurrences de ces entités lexicales, dans un discours défini et délimité sur des critères praxéologiques.

La troisième étape consiste à reconstruire la signification de ces entités à partir du potentiel discursif déployé dans les situations discursives précédemment considérées.

### **1.3. ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS**

L'analyse linguistique du discours développée par O. Galatanu (1999, 2000, 2002, 2004), envisage l'articulation entre l'analyse du discours et la théorie sémantique à partir de leur intérêt pour le sens discursif, *id est* argumentatif. Elle propose ainsi une définition de l'argumentation qui recouvre les phénomènes sémantico-discursifs (objet privilégié de la théorie sémantique) et les phénomènes pragmatico-discursifs (objet privilégié de l'analyse du discours).

L'objet étudié par l'analyse linguistique du discours est un objet empirique ; il correspond à un corpus de textes rapporté à une occurrence énonciative.

L'objet visé par l'ALD est double :

- Orienté vers l'analyse du discours, l'objet visé consiste à caractériser les phénomènes linguistiques mis en oeuvre dans les textes constituant le corpus ; il s'agit de rendre compte de la spécificité de l'occurrence particulière qui le produit et de caractériser un genre discursif en regard de l'activité discursive dont les textes étudiés sont le produit. Les résultats obtenus seront valides pour cet ensemble de textes uniquement, et il ne sera pas envisageable d'étendre les hypothèses interprétatives à un genre de discours subsumant les actes discursifs étudiés.
- Orienté vers la théorie sémantique, l'objet visé consiste à construire la signification des entités lexicales, à partir de la description des phénomènes discursifs de production-

interprétation du sens de ces entités. En d'autres termes, il s'agit d'expliquer ces phénomènes à partir de règles de calcul du sens, en produisant de nouvelles hypothèses internes au modèle de description de la signification lexicale.

La réalisation de ces deux objectifs correspond à la deuxième et la troisième étapes de la démarche proposée en sémantique des possibles argumentatifs

#### **1.4. DÉMARCHE**

Le cadre méthodologique de l'analyse linguistique du discours, au croisement de l'analyse du discours et de la théorie sémantique, détermine des postulats méthodologiques organisés autour d'une démarche d'analyse en trois étapes.

Cette démarche s'inscrit dans la cadre générale de la sémantique argumentative, pour qui la description sémantique repose sur l'analyse de texte, envisagée comme description de l'interprétation du sens des énoncés.

La première étape consiste à construire une première représentation – schématique – de la signification des entités lexicales, qui puisse permettre de caractériser le discours étudié lors de la deuxième étape. Il s'agit en effet de considérer la spécificité des occurrences étudiées en regard d'une signification "étalon", sur la base de laquelle on peut opérer une confrontation. Cette représentation peut être effectuée à partir d'une ou plusieurs descriptions lexicographiques ou bien à partir d'un corpus ouvert, constitué d'énoncés produits par l'analyste ou observés dans des textes divers. La signification ainsi construite découle des postulats du modèle théorique convoqué, et en l'occurrence, celui des possibles argumentatifs.

La deuxième étape consiste à mettre en œuvre cette confrontation, en comparant la signification des entités lexicales préalablement construites, avec les occurrences de ces entités, actualisées dans les énoncés d'un texte ; ceux-ci sont rapportés à un discours préliminairement défini et délimité sur des critères praxéologiques, relatifs à l'activité discursive qui produit les énoncés étudiés. On peut ainsi rendre compte de la spécificité de l'occurrence particulière qui produit ce discours et caractériser un genre discursif en regard des mécanismes de construction du sens des énoncés étudiés.

Orientée vers l'analyse du discours, cette deuxième étape doit être envisagée en perspective des propositions de D. Maingueneau, relatives à l'articulation du lieu social marquant la production du discours étudié, avec les outils linguistiques mobilisés. Il s'agit ainsi d'associer la description des phénomènes linguistiques observés (du sens des occurrences de l'entité lexicales considérée) à des connaissances sur les conditions de production des énoncés étudiés, pour éviter une simple validation des outils descriptifs.

Corrélativement, cette étape, consistant à décrire le sens des énoncés observés dans un texte, implique, pour O. Ducrot, le risque d'une compénétration entre hypothèses externes (déterminant l'interprétation du sens des énoncés) et hypothèses internes (déterminant la description de la signification); il convient ainsi, suivant la solution qu'il propose, d'explicitier les relations entre ces hypothèses.

La troisième étape consiste à proposer une nouvelle description de la signification lexicale, en prenant en compte la spécificité des occurrences étudiées lors de l'étape précédente. Il s'agit de considérer le potentiel discursif déployé, en expliquant les phénomènes linguistiques décrits avec de nouvelles hypothèses internes, palliant les carences de la description de la signification proposée lors de la première étape.

## **2. PROBLÉMATIQUE : ANALYSE LINGUISTIQUE DU DISCOURS LEXICOGRAPHIQUE**

Cette deuxième partie se propose de poser la problématique d'une analyse linguistique du discours lexicographique. Il s'agit d'envisager les postulats méthodologiques, issus du cadre théorique présenté dans le chapitre précédent, en perspective de notre objet d'étude : le discours lexicographique.

### **2.1. PRÉSENTATION**

En préambule à la présentation de notre problématique, nous proposons de considérer, dans une perspective générale sur le discours lexicographique, les deux fonctions qui lui sont traditionnellement attribuées : une fonction métalinguistique et une fonction normative ou stéréotypique.

#### **2.1.1. FONCTION MÉTALINGUISTIQUE**

Le discours lexicographique possède un statut de métadiscours en ce qu'il a pour référent, non pas un objet du monde mais un objet linguistique. Sa position dans la nomenclature dictionnaire fait ainsi de l'entrée de dictionnaire, un mot autonome, qui désigne non pas un référent mondain mais qui se désigne lui-même en tant que signe linguistique.

Pour B. Quémada<sup>17</sup>, cette fonction linguistique, pour être assurée, nécessite l'utilisation d'un "vocabulaire explicitant restreint et mieux structuré que le vocabulaire explicité", conférant ainsi au discours lexicographique le statut de langage formalisé. Sans cette précaution, il possède des caractéristiques identiques que celles du discours ordinaire, et "on est contraint de lui appliquer les mêmes procédures d'analyse que celles qu'on utilise pour le langage qui parle du monde." (Rey-Debove, 1997 : 9).

Le statut métalinguistique du discours lexicographique dépend donc du niveau de formalisation qui le caractérise et le distingue du langage courant, plus exactement de l'existence d'un code lexicographique (un lexique et une syntaxe) différent de celui du langage courant.

---

<sup>17</sup> Article Dictionnaire, Encyclopédia Universalis, cédérom

Le discours lexicographique, en explicitant les mot d'un lexique, doit permettre leur utilisation et leur compréhension dans toute situation discursive où ils sont employés.

Le dictionnaire, de part cette tâche, propose une représentation de la signification des mots qui fige les usages et possède une valeur normative. On confère ainsi traditionnellement à la description qu'il propose un statut de modèle du fonctionnement de la langue, accepté et suivi par ses usagers.

De nombreux auteurs en lexicographie et linguistique, s'accordent sur cette norme, véhiculée par le dictionnaire et les informations qu'il actualise.

B. Quémada<sup>18</sup> positionne ainsi le dictionnaire comme "un guide ou un maître détenteur du code de l'usage légitime", reflétant et mémorisant l'ensemble des expériences humaines d'une société.

Dans la même perspective, J. Dubois (1970), considère le dictionnaire, dans sa visée pédagogique, comme une "didaxie de la culture, dont les propositions doivent être admises culturellement" ; ce que développe C. Girardin (1979 : 84) en considérant que la nomenclature et la description lexicographique sont établies en regard d'une "norme culturelle qui régit des jugements d'acceptabilité", et qui privilégie "la culture et la conception du monde des classes ou fractions dominantes (dites « cultivées »)".

Enfin pour A. Rey et S. Delesalle, le dictionnaire, en décrivant les écarts par rapport à l'usage contemporain qu'il cherche à décrire, sous-tend "un modèle culturel et idéologique construit, modèle normatif explicité par des jugements ou impliqué par des choix et des exclusions" (1979 : 14)

Dans une perspective plus sémantique, cette valeur normative évolue vers une valeur stéréotypique, relative aux croyances d'une communauté culturelle, véhiculée à travers l'explicitation des mots de son lexique.

Pour H. Putnam, l'acquisition et l'enseignement du lexique définissent la fonction du dictionnaire et de la définition, la lexicographie ayant pour but la divulgation des normes stéréotypiques d'une communauté linguistique. La définition équivaut ainsi à une description diffusant un stéréotype, c'est-à-dire une représentation simplifiée associée à un mot, nécessaire pour la communication entre les membres d'une société donnée.

---

<sup>18</sup> *Ibid.*

R. Martin (1990) considère la définition lexicographique comme une définition naturelle stéréotypique, en ce qu'elle vise à saisir le contenu naturel des mots : le contenu plus ou moins vague que spontanément - et souvent inconsciemment - les locuteurs y associent. Elle tend ainsi à donner, au-delà du contenu minimal de pertinence linguistique, une représentation de l'objet dénommé suffisante pour permettre l'identification effective et fournit un ensemble de propriétés plus riche que le seul sous-ensemble des propriétés nécessaires et suffisantes pour que l'objet dénommé soit abstraitement ce qu'il est.

Par la représentation de la signification qu'il propose, le dictionnaire mobilise des croyances partagées par la communauté culturelle, des stéréotypes, dont les définitions semblent le véhicule privilégié.

## **2.2. PROBLÉMATIQUE**

Rappelons que notre recherche résulte d'un défaut de méthodologie dans la consultation du discours lexicographique, pour la construction des significations lexicales des mots *homme* et *femme*, qui correspond à la première étape d'une démarche d'analyse linguistique du discours. Nous cherchions ainsi initialement, à construire la signification argumentative de ces deux mots à partir du discours lexicographique, pour la confronter ensuite aux occurrences de ces entités dans un discours politique. Cet objectif s'est subséquemment focalisé sur l'élaboration d'une démarche – et donc d'une méthodologie – d'analyse du discours lexicographique pour la construction de la signification lexicale, et en particulier celle des mots *femme* et *homme*.

Dans ce cadre, la problématique qui fonde notre recherche est celle d'une analyse linguistique du discours lexicographique, articulant les postulats méthodologiques de l'ALD avec les caractéristiques du discours lexicographique.

La première étape de la démarche préconisée en ALD consiste à construire la signification d'un mot à partir, entre autres, du discours lexicographique, pour la confronter, dans une deuxième étape, avec les occurrences de ce mot dans un ensemble de textes. L'intérêt de cette première étape réside dans le fait qu'elle permet la mise en œuvre d'une confrontation sur laquelle repose la caractérisation des mécanismes discursifs mobilisés dans les textes étudiés.

Pour pallier l'absence d'articulation entre les deux premières étapes, occasionnée par le statut d'objet d'étude à part entière que nous conférons au discours lexique, nous proposons

d'envisager la spécificité de cet objet, indépendamment d'une signification préalablement construite, mais en la fondant sur une confrontation interne. Il s'agit ainsi d'organiser notre corpus, en distinguant les articles extraits des deux dictionnaires d'une part, et les articles explicitant le mot *femme* et le mot *homme* d'autre part.

### **2.2.1. DÉLIMITATION DE L'OBJET ÉTUDIÉ**

#### **Le discours lexicographique**

L'ALD envisage le discours comme un ensemble d'actes de langage, dont le texte, considéré en tant que somme d'énoncés, constitue le produit. Le discours est découpé sur des critères praxéologiques ; il s'inscrit dans un champ de pratiques qui définissent un champ discursif et relève d'un genre, praxéologique et évolutif, qu'on peut caractériser par l'étude des mécanismes de construction du sens des énoncés.

En regard de notre objet d'étude, il convient alors de définir le statut de la pratique, du discours et du texte lexicographiques.

La pratique dont résulte le discours lexicographique, consiste à décrire un ensemble de phénomènes linguistiques associés à une unité du lexique, intégrée à la nomenclature d'un dictionnaire. Le texte lexicographique, produit de ce discours, correspond à l'article de dictionnaire.

#### **Le corpus**

L'objet étudié par l'analyse linguistique du discours est un objet empirique ; il correspond à un corpus de quatre textes : les articles HOMME<sup>19</sup> et FEMME extraits du *Grand Robert de la Langue Française* et du *Trésor de la Langue Française*, envisagés comme quatre ensembles d'énoncés lexicographiques, rapportés à leur seule occurrence énonciative<sup>20</sup>

---

<sup>19</sup> L'article homme est construit autour de deux entrées principales associées aux définitions "être humain" et "être humain de sexe masculin". Dans un souci de correspondance entre les deux articles, nous considérons exclusivement l'entrée II.

<sup>20</sup> La validité des résultats qui seront proposés, sera restreinte au seul corpus étudié, qu'il s'agisse, dans la perspective de l'objet visé (1), de caractériser les mécanismes de description lexicographiques, ou bien dans la perspective de l'objet visé (2), de proposer une représentation de la signification de *homme* et *femme*.



## Les dictionnaires <sup>21</sup>

Le *Grand Robert de la Langue Française (GR)* doit sa création à P. Robert, né en 1910, qui entreprit dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'élaboration d'un nouveau *LITTRÉ*, le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, qui visait à moderniser les modèles précédents en associant à chaque entrée alphabétique des corrélations linguistiques (dérivés, composés) et conceptuelles (renvois analogiques, synonymes, antonymes). Avec l'assistance des linguistes et lexicographes A. Rey et J. Rey-Debove, recrutés en 1953 et 1954, l'ensemble des six volumes de cet ouvrage fut achevé en 1964. Dans la catégorie des grands dictionnaires de langue, bénéficiant d'un traitement de la description sémantique plus approfondie et d'exemples et citations beaucoup plus nombreux, son correspondant, dirigé par A. Rey, le *Grand Robert de la langue française*, paraît en 1985, suivi en 1994 d'une version numérisée en cédérom..

Élaboré dans le cadre du CNRS, le *Trésor de la langue française (TLF)*, est né d'un projet collectif, conçu lors d'un colloque de lexicographie à Strasbourg en 1957. Sa publication s'échelonna de 1971 à 1994, P. Imbs se chargeant de la direction des huit premiers volumes et B. Quémada des huit derniers. D'une envergure inégalée, ce dictionnaire traite plus de 90 000 entrées sur un ensemble de 25 000 pages, ce qu'ont permis les développements de la mécanographie et de l'informatique dans les années 60 et le soutien de l'Etat. Dictionnaire institutionnel ne devant rien dans sa conception à l'entreprise privée, le *TLF* s'insère ainsi depuis 1977 dans un sous-ensemble du CNRS, l'Institut National de la langue française (l'InaLF), créé par B. Quémada. Grâce à une vaste entreprise de numérisation, il est offert à la disponibilité du public sur Internet depuis la fin des années 1990.

## Les articles FEMME et HOMME.

Il est très délicat de distinguer dans une langue les croyances héritées d'un savoir établi scientifiquement de celle relevant d'un savoir commun, propre au reste de la communauté culturelle. Or les deux mots appartiennent à la catégorie lexicale des noms d'espèces naturelles et, de fait, la représentation de leur signification telle que la construit le lexicographe, rencontre la classification du monde naturel par les scientifiques (biologistes ou naturalistes).

---

<sup>21</sup> Nous nous fondons ici sur la synthèse de J. Pruvost, diffusée sur le site de l'université de Cergy-Pontoise.

D'autre part, ces deux mots se trouvent chargés de multiples représentations, en référant à chacun des deux sexes qui constituent l'humanité, et celle-ci ne peut communiquer sans mobiliser une image d'elle-même à travers son discours. Ces deux sexes étant parallèlement complémentaires, il faut envisager que l'image de chaque sexe est un reflet de l'autre. Dès lors, on conçoit que ces deux mots soient voués à de multiples emplois et donc à véhiculer une multiplicité de stéréotypes sur les deux sexes.

## **2.2.2. DÉLIMITATION DE L'OBJET VISÉ**

### **Objet visé (1)**

Orienté vers l'analyse du discours, l'objet visé de l'ALD consiste à décrire les phénomènes discursifs mobilisés dans les textes constituant le corpus, pour rendre compte de la spécificité de l'occurrence particulière qui le produit.

Dans le discours lexicographique, de part la fonction métalinguistique de celui-ci, les phénomènes qu'il s'agit de décrire ne constituent plus des phénomènes de construction du sens des occurrences d'un mot, comme dans le langage à référence mondaine, mais des phénomènes de description du sens de ce mot.

Dans le cadre argumentatif qui est le nôtre, la description d'un phénomène discursif de construction du sens revient à représenter linguistiquement le sens et les conditions d'emploi des occurrences d'un mot. Adapté à l'objet lexicographique, la description concerne un phénomène métadiscursif, de description du sens et consiste alors à représenter linguistiquement la description du sens et des conditions d'emploi d'un mot.

Dans une première approximation, nous proposons de spécifier l'objectif de l'ALD - la description des mécanismes discursifs de construction du sens – au discours lexicographique en le déplaçant vers la description des mécanismes discursifs de description du sens.

Cet objet, rapporté à la deuxième étape de l'ALD, doit être appréhendé en regard de ce que D. Maingueneau nomme "lieu social" (en semble de connaissances sur les données extra-discursives des textes étudiés) et qu'il délimite au contexte de production discursive, envisagé d'un point de vue sociologique, psychologique, historique, etc.

Pour notre part, le contexte sera appréhendé d'un point de vue linguistique et rapporté à la pratique lexicographique relative aux quatre textes (articles) de notre corpus. Nous avons défini l'objet de cette pratique par la description d'un ensemble de phénomènes linguistiques associés à une unité du lexique, intégrée à une nomenclature, au d'un dictionnaire, en délimitant le texte lexicographique à l'article de dictionnaire.

Il s'agit ainsi de considérer les conditions de production du texte lexicographique, en prenant pour média la préface de chaque dictionnaire. Nous lui donnons le statut d'espace discursif dans lequel le locuteur lexicographique - entendu comme entité productrice du discours lexicographique et non comme individu particulier – caractérise l'activité lexicographique.

Il convient enfin de considérer l'objet visé en perspective de la compénétration décrite par O. Ducrot, entre hypothèses internes, qui déterminent la représentation de la signification construite à partir de la description du sens des énoncés, et les hypothèses externes, qui déterminent l'interprétation de ces énoncés.

Adapté au texte lexicographique, cette compénétration s'opère entre les hypothèses internes de la sémantique argumentative et du modèle des possibles argumentatifs, et les hypothèses externes conditionnant la description des mécanismes métadiscursifs lexicographiques.

Il nous semble possible de limiter la compénétration entre hypothèses, en mobilisant les hypothèses internes issues du cadre théorique lexicographique, comme cadre interprétatif pour la description des mécanismes lexicographiques

Nous considérons ainsi la préface de chaque dictionnaire, comme l'espace discursif où le locuteur-lexicographe, en caractérisant l'activité lexicographique, convoque les postulats d'une théorie lexicographique. Dans notre perspective confrontative, il s'agit d'explicitier les postulats (et la théorie dont ils relèvent) véhiculés dans chaque préface, pour dégager un cadre interprétatif communs aux mécanismes discursifs lexicographiques actualisés dans le corpus.

## **Objet visé (2)**

Orienté vers la théorie sémantique, l'objet visé de l'ALD consiste à construire la signification des entités lexicales, à partir de la description des mécanismes discursifs de production-interprétation du sens de ces entités. Il s'agit ainsi d'articuler la description du potentiel discursif déployé dans un texte observé avec la signification préalablement construite à partir d'un métadiscours ou d'un discours, en proposant de nouvelles hypothèses internes.

Adapté au discours lexicographique, l'objet de notre analyse consiste à construire la signification des entités *femme* et *homme*, à partir de la description des mécanismes métadiscursifs - de description du sens de ces entités - mobilisés dans les articles de notre corpus.

Notre démarche repose sur la décision de fusionner les deux premières étapes, en confrontant entre eux les textes de notre corpus ; dès lors, il ne s'agit plus d'articuler un potentiel discursif avec une signification préalablement construite, mais d'articuler la description lexicographique de ce potentiel avec les postulats théoriques d'un modèle de description de la signification. Ce faisant, nous cherchons à expliciter la relation entre notre description des mécanismes discursifs lexicographiques et les postulats de la sémantique des possible argumentatifs.

### **Objet visé (3)**

Orienté vers l'analyse linguistique du discours, l'objet visé consiste à proposer une méthodologie de consultation du discours lexicographique, pour construire la signification des entités lexicales.

### 3. DÉMARCHE D'ANALYSE

L'analyse linguistique du discours lexicographique que nous proposons se construit sur l'étude de quatre articles de dictionnaire (*HOMME* et *FEMME* dans le *GR* et le *TLF*), envisagés dans une perspective confrontative. Elle se donne pour double objectif de décrire les mécanismes de description lexicographique mis en œuvre dans le corpus étudié, et de construire, à partir de cette description, la signification des entités lexicales *homme* et *femme*, en regard des postulats de la sémantique des possibles argumentatifs.

Pour mener à bien ces deux objectifs, nous proposons une démarche de recherche organisée en deux parties.

#### 3.1. PREMIÈRE PARTIE

La première partie de notre démarche s'attache à rendre compte des mécanismes de description lexicographique mis en œuvre dans notre corpus, à partir de connaissances sur la pratique discursive lexicographique, caractérisée dans la préface des deux dictionnaires. Il s'agit de dégager un cadre interprétatif issu d'hypothèses internes distinctes des hypothèses qui fondent la sémantique argumentative. Nous souhaitons ainsi construire un cadre interprétatif commun aux mécanismes discursifs mis en œuvre dans les quatre articles, à partir d'une confrontation entre les postulats de la théorie lexicographique véhiculée dans les préfaces.

##### 3.1.1. PREMIÈRE ÉTAPE : POSTULATS LEXICOGRAPHIQUES

La première étape consiste à identifier ces postulats relevant de la théorie mobilisé par chaque lexicographe dans la préface des deux dictionnaires. Il s'agit ensuite de dégager des correspondances entre les deux théories, pour pouvoir les confronter. Ce faisant, nous cherchons à dégager un cadre interprétatif subsumant la spécificité de chaque dictionnaire, pour développer une description homogène du corpus. Nous considérons les postulats présentés suivant trois perspectives : le programme du dictionnaire, la démarche lexicographique et l'organisation entre les informations lexicographiques.

### **3.1.2. DEUXIÈME ÉTAPE : ANALYSE PARADIGMATIQUE DU CORPUS**

La deuxième étape consiste à répertorier et décrire les informations lexicographiques dans une perspective paradigmatique, en proposant une typologie construite à partir du cadre interprétatif résultant de la confrontation entre les postulats de chaque préface. Nous envisageons ainsi l'analyse des informations véhiculées suivant deux perspectives, relatives à leur fonction d'une part et à leur objet d'autre part, en distinguant :

- les équivalences sémantiques
- les conditions d'emploi
- les extraits de discours
- les informations complémentaires

### **3.1.3. TROISIÈME ÉTAPE : ANALYSE SYNTAGMATIQUE**

La troisième étape se donne pour objet de répertorier et décrire les informations lexicographiques suivant une perspective syntagmatique, en considérant non plus les catégories d'informations lexicographiques, mais les modalités de leur association au sein des articles de notre corpus. Il s'agit ainsi, sans tenir compte des extraits de discours, d'explicitier les équivalences et les conditions d'emploi et les relations qu'elles établissent, en vue de la seconde partie de notre recherche.

### **3.1.4. QUATRIÈME ÉTAPE : ARTICULATION DE LA DESCRIPTION LEXICOGRAPHIQUE AVEC POSTULATS DU MODÈLE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS**

En guise de conclusion à la première partie, la quatrième étape se propose d'articuler la description lexicographique du potentiel discursif des deux mots, mise en œuvre à partir des postulats lexicographiques, avec les postulats du modèle des possibles argumentatifs. Il s'agit ainsi de déterminer les modalités d'utilisation des données lexicographiques répertoriées dans les articles, afin de construire la signification argumentative des deux mots, en distinguant :

- le métadiscours que l'on assimile à des argumentations internes à la signification et les extraits de discours, que l'on affine à des argumentations externes.

- les informations conceptuelles, attachées au contenu sémantique et les informations instructionnelles, relatives aux conditions d'emploi déterminant ce contenu, suivant la double dimension descriptive/argumentative de la signification postulée par le modèle des possibles argumentatifs.
- les informations associées au signifié, à l'environnement linguistique ou à l'environnement pragmatique de l'entité décrite, suivant le critère de son actualisation.

## **3.2. DEUXIÈME PARTIE**

La seconde partie de notre démarche se donne pour objet de construire la signification argumentative des mots *homme* et *femme*, à partir des données lexicographiques répertoriées dans les quatre articles étudiés.

### **3.2.1. PREMIÈRE ÉTAPE : CONSTRUCTION DU NOYAU**

La première étape s'attache à construire la partie stable de la signification des mot *homme* et *femme*, en identifiant les propriétés essentielles de la catégorie conceptuelles qu'ils évoquent. Elle s'organise en trois étapes :

- repérage des concepts récurrents, véhiculés par les données conceptuelles.
- analyse des zones conceptuelles associées à ces concepts, pour décrire la catégorie évoquée par les deux mots
- construction du noyau à partir des concepts associés et des instructions qui les conditionnent.

### **3.2.2. DEUXIÈME ÉTAPE : CONSTRUCTION DU STÉRÉOTYPE**

La deuxième étape consiste à construire la partie évolutive de la signification des deux mots, en identifiant les représentations stéréotypiques associées aux concepts du noyau. Elle s'organise autour des trois types de données lexicographiques conceptuelles :

- équivalences du mot-vedette attachées au signifié du mot.
- conditions d'emploi sémantiques attachées à l'environnement linguistique du mot.
- équivalences des locutions mobilisant le mot-vedette, attachées au signifié de celles-ci.

### **3.3.3. TROISIÈME ÉTAPE : ARTICULATION DE LA SIGNIFICATION CONSTRUITE AVEC LES POSTULATS DU MODÈLE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS**

A valeur de conclusion de la seconde partie, la troisième étape consiste à articuler la signification construite à partir des données lexicographiques, avec les postulats théoriques du modèle des possibles argumentatifs. Il s'agit ainsi de proposer de nouvelles hypothèses internes sur la signification des mots *homme* et *femme*.



# CHAPITRE III

## POSTULATS LEXICOGRAPHIQUES

### PRÉSENTATION

Dans le cadre de la démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique que nous proposons, la première étape consiste, préalablement à l'étude des mécanismes discursifs mis en œuvre dans les quatre articles de notre corpus, à considérer les conditions de production du discours lexicographique.

Nous positionnant du point de vue de l'entité productrice du texte lexicographique, nous avons considéré la préface des dictionnaires comme l'espace discursif dans lequel le lexicographe caractérise l'activité lexicographique, en identifiant ces conditions de production. Elles sont représentées par les différents postulats de la théorie lexicographique mise en œuvre dans la préface, et relatifs au dictionnaire (ensemble organisé de textes lexicographiques), à l'activité du lexicographe (sa méthodologie), et aux unités du texte lexicographique (les informations d'un article/texte).

Ce chapitre se donne ainsi pour objet de rendre compte des postulats (ou conceptualisations) présentés par chaque préface, pour ensuite les mettre en correspondance. Il s'agit de dégager les bases d'une analyse confrontative des mécanismes descriptifs mis en œuvre dans notre corpus, en donnant un cadre interprétatif commun aux textes qui le constituent, subsumant la spécificité de chaque dictionnaire.

En regard de l'organisation des deux préfaces, nous envisageons ces conceptualisations suivant trois aspects de la pratique lexicographique :

- Le programme du dictionnaire qui présente les orientations déterminant le statut du dictionnaire.

- La démarche lexicographique qui présente les postulats théoriques et méthodologiques mobilisés dans la représentation sémantique mise en oeuvre dans les articles.
- L'organisation des informations lexicographiques qui identifie la fonction des informations actualisées dans les articles et les relations qu'elles entretiennent.

## 1. ORGANISATION DES PRÉFACES

### 1.1. *GRAND ROBERT*

La préface du *Grand Robert* est signée par A. Rey ; elle est structurée en deux parties.

La première, "un dictionnaire moderne dans une tradition" (xix-xxv), débute par l'évocation du projet original de Paul Robert, en montrant quelles orientations ont été prises au cours des différentes rééditions, jusqu'à la dernière. Elle positionne ensuite le dictionnaire dans une perspective diachronique, puis synchronique. Enfin, le dictionnaire, réalisation collective, est appréhendé en regard des usages sociaux qui le constituent.

La seconde partie, plus conséquente, s'intitule "Nature et caractères du *Grand Robert de la langue française*" (xxv-xlxv) ; elle regroupe une somme de rubriques relatives aux choix réalisés dans l'élaboration du dictionnaire. Sont ainsi traitées les caractéristiques de la nomenclature (à travers le traitement des régionalismes, des emprunts, de l'organisation matérielle de la nomenclature, de la fréquence), de la forme des informations (à travers le statut de la graphie, de la prononciation, de la fonction grammaticale), des informations historiques (étymologies et datations), de l'analyse du sens et des emplois des mots (à travers l'organisation interne des articles, et la nature des données à classer), de l'information morphologique, de la définition, des mots dans l'usage (discours, exemples, citations), du dictionnaire analogique et enfin du fonctionnement social du français dans le dictionnaire.

### 1.2. *TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE*

La préface du *Trésor de la Langue Française* est signée par P. Imbs, elle s'organise en trois parties.

La première, intitulée "Profil général du dictionnaire" (XI-XVI), concerne les caractéristiques lexicographiques du *TLF*. En tant que de dictionnaire de langue, le *TLF* est d'abord opposé au dictionnaire encyclopédique et au dictionnaire idéologique ; son double statut de dictionnaire historique et philologique est ensuite évoqué en contrepoint de son caractère linguistique. C'est enfin sa valeur didactique d'ouvrage pédagogique qui est mentionnée.

La deuxième partie, relative à la "procédure lexicographique" (XVII-XLV) s'attache à décrire les mécanismes entrant en jeu dans l'élaboration du dictionnaire. Une première sous-partie a trait aux "conditionnements externes", tels que la représentation du public visé, la documentation relative à la constitution du corpus, les caractéristiques de la nomenclature, etc.. Une seconde sous-partie rend compte de "l'information lexicographique", en explicitant les caractéristiques de l'analyse sémantique – regroupant l'analyse distributionnelle, l'analyse componentielle et la définition –, des exemples et des informations complémentaires (prononciation, orthographe, étymologie, histoire, informations statistiques, références bibliographiques).

La dernière partie, "Théorie et pratique lexicographiques" (XLV-XLVIII), en guise de conclusion, synthétise les propriétés de la "lecture de la langue" que propose le *TLF*.

### **1.3. CONCLUSION**

En regard de leur sommaire, les deux préfaces présentent une organisation des données qu'elles introduisent et une terminologie qui leur sont propres, mais partagent certains aspects du contenu qu'elles transmettent.

Quant à l'organisation entre les données présentées, la préface du *TLF* apparaît beaucoup plus analytique que celle du *GR*. Le *TLF* présente ainsi une hiérarchisation des informations en déployant une classification arborescente allant jusqu'à quatre subdivisions. Outre l'organisation de sa préface en deux parties, le *GR* privilégie en revanche une présentation linéaire, sans établir de relation de hiérarchie entre les informations qu'il propose. Il convient toutefois de nuancer cette différence, en prenant en compte le texte de chaque préface. Le *TLF* y met en oeuvre un simple rappel des titres et sous-titres présentés dans le sommaire par le

biais de numéros, tandis que le *GR* actualise des sous-titres qui ne sont pas mentionnés dans le sommaire.

Quant à la terminologie mise en oeuvre, la préface du *TLF* mobilise davantage de termes d'usage littéraire ou empruntés à des domaines de savoir ou d'activité spécialisés que le *GR*, usant d'un vocabulaire d'usage plus courant et se destinant ainsi à un public plus large.

Quant au contenu des préfaces, les deux sommaires véhiculent des données similaires. Elles proposent ainsi une représentation globale du dictionnaire ("un dictionnaire moderne dans une tradition" dans le *GR* et "profil général du dictionnaire" dans le *TLF*) ; une représentation de la méthodologie lexicographique ("procédure lexicographique" dans le *TLF* et "analyse des mots" dans le *GR*) ; une représentation des informations lexicographiques ("l'information lexicographique, la définition, etc." dans le *TLF* et "les informations : la forme, la définition, etc." dans le *GR*).

En perspective des éléments qui leur sont communs, nous proposons d'envisager les postulats mises en oeuvre par chaque préface, en organisant notre présentation suivant trois axes :

- Le programme du dictionnaire
- La méthodologie lexicographique
- Les informations lexicographiques

## 2. PROGRAMME DU DICTIONNAIRE

### 2.1. *GRAND ROBERT*

#### 2.1.1. PROJET ORIGINEL ET ÉVOLUTION

Dans un premier temps, A. Rey envisage le *GR* en perspective de l'entreprise fondatrice de P. Robert, qui le concevait comme "un mariage de la description alphabétique illustrée par des exemples littéraires – analogue au *LITTRÉ* – et du dictionnaire *analogique* qui regroupe les expressions diverses d'une même *idée*" (xix).

Il considère ensuite les développements mis en œuvre depuis de ce parti pris originel, en caractérisant d'une part la première phase d'aboutissement en 1964, par "le perfectionnement de l'analyse des sens, l'apparition des premières attestations datées de l'emploi des mots, la multiplication des exemples d'usage" (*Ibid.*). Il valorise d'autre part les adaptations réalisées pour la réédition de 2000, à propos de l'objet décrit :

*"un enrichissement de la nomenclature et des emplois traités, en fonction de l'évolution des vocabulaires et surtout en fonction des besoins nouveaux du public"* (xx) ;

de la méthode employée et des informations fournies :

*"une prise en compte des importants travaux sur la langue française effectués après 1950"* (*Ibid.*)

et de la présentation du dictionnaire :

*"une clarté accrue, par l'organisation des articles et la typographie, par le retour à l'ordre alphabétique strict et par une homogénéité plus grande"* (*Ibid.*).

#### 2.1.2. POSITIONNEMENT

Dans un second temps, A. Rey positionne le *GR* dans le paysage lexicographique français.

En contrepoint du *TLF*, dont il dénonce le "gigantisme philologique" et la courte période de langue décrite "le français de 1790 à 1960" (xx), et des autres dictionnaires, caractérisés par une "information trop partielle ou rendue trop archaïque", le *GR*, en "[traitant] historiquement les mots ou les emplois aujourd'hui vivants ou conservés par les textes", communiquerait l'image sociale de la culture francophone classique et contemporaine (xxxvi).

En évoquant son statut de grand dictionnaire de langue, il détermine ensuite le *GR* par son rôle, qui consiste à représenter clairement et de manière extensive la langue, en tant qu'instrument d'expression et de communication. Il rapporte ainsi la langue, en tant qu'objet de description lexicographique, à l'ensemble des usages sociaux qui la composent :

*"Cet objet n'est pas, ne doit pas être une abstraction figée (la "langue", le "français"), mais un ensemble d'usages sociaux - dans le temps, dans l'espace, dans la réalité humaine -, usages variés et dont la variété reflète celle des groupes sociaux" (xxv).*

Dans cette optique, et similairement au *Grand Larousse* et au *TLF*, le *GR* est ainsi caractérisé par "une vaste nomenclature, un traitement détaillé de l'usage des mots, et de nombreux exemples de leurs emplois" (xxiv).

A. Rey évoque enfin la valeur normative du dictionnaire de langue, qui "doit exposer sa variété (...) tout en manifestant son unité" (lv), à travers les modèles ou les normes qu'il propose.

## **2.2. TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE**

### **2.2.1. GENÈSE**

P. Imbs décrit la genèse du *TLF* en évoquant, lors de la table ronde de lexicologie et de lexicographie françaises en 1957, la proposition de remplacer le *LITTRÉ* par une œuvre nouvelle, le *TLF*.

Pour lui, l'économie générale de ce nouveau dictionnaire présentait une double orientation : il s'agissait d'une part d'intriquer la lexicologie synchronique, permettant de lire le fonctionnement de la langue, avec la lexicologie historique, permettant de lire son développement ; il s'agissait d'autre part d'associer "le labeur artisanal traditionnel et les méthodes de traitement documentaire qu'autorisaient désormais la mécanographie et l'électronique" (xiv). Il appréhende cette double visée en regard du public visé, qualifié de "savant" et rapporté à un milieu d'enseignants et de chercheurs en littérature et philologie, à qui était destiné le *TLF*, en tant que "dictionnaire étendu de la langue moderne" (xvii).

### 2.2.2. POSITIONNEMENT

Il caractérise ensuite le *TLF* suivant trois perspectives, en l'opposant d'abord aux dictionnaires encyclopédique et idéologique, en le positionnant ensuite au croisement de la linguistique et de la philologie et en évoquant enfin sa visée didactique.

Dictionnaire de langue, le *TLF* apparaît dans un premier temps comme un outil relatif à la pratique de la langue :

*"aider les usagers à décoder ou à encoder des messages produits par d'autres ou à produire par eux-mêmes, grâce à l'usage aussi pertinent que possible des signes que la langue met à leur disposition"* (XI).

en contrepoint du dictionnaire encyclopédique, à qui P. Imbs adjoint un objet extra-linguistique :

*"aider les usagers (...) à connaître et à manier les concepts et les choses mêmes, vus sous l'angle de leur vérité ou de leur rendement non langagier"* (*Ibid.*).

Dans un second temps, le dictionnaire de langue est caractérisé par son point de vue sémasiologique, en s'attachant au fonctionnement des sens associés au signifiant d'un mot :

*"le travail du lexicographe consiste à identifier puis à énumérer derrière ces séquences [de phonèmes ou de signes d'écriture] les contenus sémantiques qui leur correspondent et à préciser la manière dont ces contenus entrent dans la phrase"* (XII).

en contrepoint du dictionnaire idéologique, qui propose un point de vue onomasiologique, en identifiant les réalisations linguistiques d'un sens :

*"Le dictionnaire idéologique, au contraire, met en vedette (donne comme entrée) les seuls contenus, qu'il est bien obligé de traduire, pour le lecteur qui n'accède aux contenus qu'à travers leurs supports graphiques, par des séquences de graphèmes"* (*Ibid.*).

P. Imbs positionne ensuite le *TLF*, en tant que produit lexicographique, au croisement entre la philologie, par la somme des exemples qui sont actualisés dans le dictionnaire et la linguistique, par les postulats qui sous-tendent l'analyse des données lexicographiques :

*"Si bien que, tout compte fait, un dictionnaire de cette sorte est à la fois, en tant qu'il est philologique, un livre de lecture où se déposent un certain nombre d'échantillons"*



*d'énoncés qui ont été des possibles réalisés, et, en tant qu'il est linguistique, un livre de réflexion, où de brefs énoncés lexicographiques sur des énoncés philologiques invitent le lecteur consultant à prendre conscience de ce qui se passe quand le vocabulaire remonte du fond de la mémoire, où il est déjà mais n'est encore qu'une virtualité disponible, pour entrer dans les phrases d'un discours intentionnel actuel à travers lesquelles s'appréhendent les pulsions cachées du système" (xvi).*

Il présente enfin le *TLF* comme un ouvrage à visée didactique, qui se construit à partir de procédés discursifs propres à ce type de communication et véhicule par là-même une certaine norme, à travers les informations qu'il transmet :

*"Les exemples, en même temps qu'ils sont preuves, sont aussi des modèles possibles d'énoncés analogues ; les précisions sur les conditions d'emploi sont aussi des limitations contraignantes à la liberté d'emploi ; les définitions sont une incitation à la réflexion de l'usager (locuteur ou scripteur) de la langue pour qu'à son tour, à l'imitation du lexicographe et si possible mieux que lui, il se pénètre de l'idée qu'une langue est un système dont les éléments se font équilibre (...)" (xvi).*

### **2.3. CONCLUSION**

Les deux auteurs inscrivent le dictionnaire qu'ils préfacent dans la filiation de l'ouvrage élaboré par E. Littré au XIX<sup>e</sup> siècle, qui amorçait le renouveau méthodologique de la lexicographie.

Appliquant à la description d'une masse documentaire inégalée – recouvrant le français du XXII<sup>e</sup>, au XIX<sup>e</sup> siècles –, une méthode naturaliste d'inspiration positiviste, E. Littré publiait en 1872 son *Dictionnaire de la langue française*. Le caractère novateur de cet ouvrage repose d'une part, sur le parti pris de décrire l'usage contemporain du français, en considérant non seulement les termes traditionnellement répertoriés mais également des termes techniques, populaires ou des néologismes et d'autre part, sur la présence de nombreuses citations, intégrées aux articles pour illustrer la description sémantique.

En conservant les principes descriptifs mis en oeuvre par E. Littré, A. Rey et P. Imbs, donnent toutefois d'autres objectifs au dictionnaire qu'ils présentent. Certains de ces objectifs sont communs tels que le recours à la méthodologie de la linguistique structural, la double

perspective synchronique et diachronique sur la langue, ainsi qu'une volonté d'enrichir la documentation lexicographique. D'autres relèvent d'orientations spécifiques, telles que le positionnement du *TLF* au carrefour de la linguistique et la philologie, qui se traduit par le traitement moderne d'une documentation immense ou l'intégration, pour le *GR*, d'un dictionnaire analogique décrivant les regroupements sémantiques à l'œuvre dans la langue.

Parallèlement, les deux auteurs confèrent au dictionnaire le statut de dictionnaire de langue, tout en élaborant cette identité suivant des orientations distinctes.

A. Rey spécifie ce statut à celui de grand dictionnaire de langue, qu'il détermine par les moyens mis en oeuvre (ampleur de la nomenclature, du traitement de l'usage des mots, des exemples de leurs emplois) et par son objet (l'ensemble des usages sociaux de la langue).

P. Imb envisage ce statut d'un point de vue plus théorique, en l'opposant notamment au dictionnaire encyclopédique du point de vue de leur objet (respectivement linguistique et extralinguistique), en et au dictionnaire idéologique d'autre part, en perspective de leur démarche (respectivement onomasiologique et sémasiologique).

Ils considèrent enfin la valeur normative du dictionnaire qu'ils introduisent, résultant de la représentation unifiée de la langue décrite pour A. Rey, et de la visée didactique du dictionnaire pour P. Imbs.

### 3. METHODOLOGIE LEXICOGRAPHIQUE

#### 3.1. *GRAND ROBERT*

##### 3.1.1. CORPUS

Pour A. Rey, le travail lexicographique se fonde sur un corpus, qu'il circonscrit à "un ensemble de discours servant d'échantillon" (xxvi), limitant ainsi sa représentativité à une somme de données ne concernant "qu'un ensemble d'usages littéraires et didactiques, à l'intérieur de la langue écrite et cultivée" (xxxI).

Toutefois, il garantit cette représentativité par la diversité des membre de l'équipe lexicographique, qui en décrivant les usages de la langue génèrent un processus de normalisation et d'unification de ceux-ci :

*"Ces usages du français sont engagés à la fois dans des conflits et dans un processus de représentation organisée, unifiant, un processus de normalisation. Si chaque membre d'une équipe lexicographique est contraint par la conception générale de l'œuvre, qui garantit son unité et son efficacité, il apporte sa propre attitude vis à vis de la langue, il représente préférentiellement un usage parmi les usages, une norme parmi les normes. D'où l'avantage évident d'une équipe variée, formée de bon témoins (...)." (xxv).*

Il rapporte enfin l'aboutissement de ce processus d'unification aux contributions "d'un responsable centralisateur (...), d'un secrétariat, d'équipes chargées de l'établissement de la copie, des références bibliographiques et des relations avec l'atelier de composition, d'un vaste service de relecture d'épreuves, etc." (*Ibid.*).

##### 3.1.2. ANALYSE SÉMANTIQUE

En opposition au critère de fréquence qu'il présente comme intuitif et récusable, eu égard à la représentativité relative du corpus, A. Rey fonde le classement des sens et emplois du mot décrit sur des oppositions relatives "à la forme (distribution du mot dans l'énoncé), le sens et l'utilisation sociale, c'est-à-dire, pour s'exprimer de manière plus théorique, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique" (xl). Il inscrit de fait l'analyse sémantique dans le cadre de la

sémiotique contemporaine héritée des travaux de Morris, en perspective des trois dimensions du signe (sémantique, syntaxique et pragmatique). Ces trois dimensions sont organisées suivant une hiérarchie. La syntaxe et la sémantique constituent une dichotomie au sein de la langue, à l'encontre de la pragmatique, positionnée en dehors de la langue<sup>22</sup>.

- La syntaxe concerne les relations des signes entre eux ; elle détermine les règles permettant, en combinant les signes, de construire les phrases correctes.
- La sémantique concerne la relation entre les signes et ce qu'ils signifient; elle donne le moyen d'interpréter ces signes, de les mettre en correspondance avec autre chose, la réalité, ou bien d'autres signes de ce même langage ou d'un autre.
- La pragmatique concerne la relation entre les signes et leurs interprétants ; elle décrit l'usage des phrases par des interlocuteurs visant à agir les uns sur les autres.

Résultat de cette analyse, l'article de dictionnaire se déploie ainsi "en *morceaux de mots* – qui sont en fait des *paquets d'emplois* – numérotés". Ces divisions se rapportent aux trois dimensions précédentes, la dimension sémantique correspondant à "des sens distincts, repérables par des définitions différentes", la dimension syntaxique à "des types d'emplois, repérables par la place du mot dans la phrase, par son entourage" et la dimension pragmatique à "des oppositions moins internes à la langue, plus liées aux usages et à la société" (XLI).

Au sein de l'article de dictionnaire, ces divisions s'intègrent dans une classification hiérarchique, dont les différents niveaux sont associés à des signes conventionnels, qui sont explicités. Le premier niveau est représenté par des "numéros généraux qui correspondent à un regroupement de sens apparentés ou de forme semblable" (I., II., ...). Le deuxième niveau est signalé par des lettres correspondant à une subdivision au sein de ce regroupement (A., B., ...). Le troisième niveau est associé à des "numéros correspondant à un sens et éventuellement à un emploi ou un type d'emplois, parfois regroupés [sous l'un des deux premiers ensembles]" (1., 2., ...). Le quatrième niveau est indiqué par des "lettres de subdivision qui séparent les nuances de sens ou d'emploi à l'intérieur d'un sens" (a., b., ...). Enfin les deux derniers niveaux sont représentés par des paragraphes internes et des tirets, "séparant les nuances déterminées par le contexte ; les emplois ou expressions à l'intérieur d'un même sens ou d'une même valeur" (LXI).

---

<sup>22</sup> Ducrot, 1995 : 257 ; Encyclopédia Universalis, article STRUCTURALISME, cédérom.

## **3.2. TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE**

### **3.2.1. CORPUS**

Dans la préface du *TLF*, le corpus est assimilé à la "documentation utilisée" (xx) ; au sein de celle-ci, P. Imbs distingue des "éléments donnés", qui représentent la somme de documentation réunie précédemment "inventaires de toute nature (...), thèses, livres, articles de périodiques et de journaux" et des "éléments que l'on se donne", qui représentent des textes littéraires et non littéraires (ou techniques) répertoriés dans la période choisie (xxi). Il pose ensuite la nécessité de déterminer les limites temporelles de cette période (1789-1960) pour fonder une description relativement homogène des phénomènes linguistiques décrits, en permettant d'appliquer à leur traitement le plus grand nombre de règles propres à une linguistique synchronique.

Il présente ensuite le traitement opéré sur cette documentation et à partir duquel le lexicographe élabore sa description. Trois types de contextes sont ainsi exploités : des "fiches-textes" de dix-huit lignes, permettant de présenter les exemples "dans une forme grammaticalement complète et sémantiquement intéressante" ; des "états-concordance", correspondant à l'actualisation des mots des deux siècles en contexte de trois lignes ; des "états de groupe binaires" permettant de rendre compte du "degré de lexicalisation"<sup>23</sup> des termes associés dans un syntagme (xxii).

### **3.2.2. ANALYSE SÉMANTIQUE**

A partir de ce corpus, P. Imbs organise l'analyse sémantique des mots polysémiques en deux étapes : une analyse distributionnelle et une analyse componentielle.

---

<sup>23</sup> c'est-à-dire de son degré de figement dans la langue, qui fait du syntagme une unité du lexique. Pour une délimitation plus fine de la lexicalisation, on se peut reporter à l'ouvrage de G. Gross (1996), qui propose une analyse approfondie des expressions figées par la langue française et définit le figement par une suite de critères tels que la polylexicalité, l'opacité sémantique, le blocage des propriétés transformationnelles ou encore la non actualisation des éléments constitutifs de l'expression.

## Analyse distributionnelle<sup>24</sup>

L'analyse distributionnelle relève du distributionnalisme, développé par L. Bloomfield et E. Sapir puis Z. Harris, qui propose une théorie du langage, relevant d'une science générale des comportements. La linguistique distributionnelle, niant la possibilité d'une analyse autonome du sens, cherche à rendre compte de la structuration parallèle de la forme et du sens.

L'analyse distributionnelle débute par la constitution d'un corpus d'énoncés effectivement prononcés par des sujets parlant une langue donnée à une époque donnée. Il s'agit d'identifier l'organisation proprement syntaxique des unités du corpus, suivant des contraintes ne recourant pas à la signification et la fonction, mais en s'appuyant sur la distribution des unités linguistiques (l'ensemble des environnements où on les rencontre dans le corpus).

On peut alors étudier, au moyen du seul critère de commutation (substitutions d'éléments dans un contexte) les propriétés distributionnelles des éléments de la langue qu'on ordonne suivant des classes aux propriétés nettement distinguées.

Adaptant les principes de l'analyse distributionnelle au travail lexicographique, P. Imbs lui confère pour objet de rechercher les "adjuvants différenciateurs" situés dans l'environnement contextuel immédiat des mots polysémiques. Les adjuvants, "inscrits dans la langue et commandés par l'usage"(xxxv), représentent ainsi les conditions d'emploi d'un mot polysémique, permettant de délimiter ses différents sens et de lever l'ambiguïté relative à son utilisation et sa compréhension.

*"L'ambiguïté qui est le fait des mots polysémiques (...) existe du côté du signifié. Pour en comprendre la nature, il faut d'abord se placer dans la situation du sujet parlant ou locuteur. Celui-ci, au moment d'engager un mot polysémique dans un énoncé, choisit entre plusieurs sens possibles celui qui convient au propos particulier qui est le sien dans l'instant du discours (...); or son choix doit être fait de telle manière que le destinataire puisse l'identifier sans difficulté, c'est-à-dire sans ambiguïté. L'énoncé doit être construit de telle façon que le destinataire y trouve des adjuvants dont la fonction est précisément de permettre la levée des ambiguïtés : on dit qu'un discours est clair lorsque chaque énoncé comprend en qualité et en quantité les adjuvants nécessaires à la levée des ambiguïtés par le destinataire" (xxxii).*

Si pour P. Imbs, cette première étape permet de délimiter les différents sens au sein de l'aire de signification d'un mot polysémique, elle ne permet cependant pas de résoudre la totalité

---

<sup>24</sup> Ducrot, 1995 : 59-60 ; Encyclopédia Universalis, article STRUCTURALISME, cédérom.

des problèmes sémantiques que pose ce type de mots. C'est alors qu'intervient la seconde étape de l'analyse sémantique, apparentée à une analyse componentielle.

### **Analyse componentielle**

Sans développer en détail les principes de l'analyse componentielle, présentés dans le chapitre I, nous rappelons simplement qu'elle a pour objet de rendre compte de l'organisation structurale des contenus lexicaux à partir de la comparaison et de la décomposition des mots et que sa méthode, inspirée de la phonologie structurale, consiste à décrire un ensemble de signifiés lexicaux en lui associant un ensemble de traits distinctifs de contenu dégagés par comparaison (les sèmes).

Pour P. Imbs, l'analyse componentielle consiste ainsi "à inventorier les sèmes ou unités de sens minimales contenus dans le signifié, et à les confronter de sens à sens à l'intérieur d'un mot polysémique." (xxxv). Il lui confère deux rôles.

Le premier consiste à décider si les différents emplois d'un mot déterminés par ses adjuvants, relèvent d'un polysème, entendu comme un mot qui rassemble plusieurs sens entre lesquels il est possible d'établir un lien ou bien constituent une situation d'homonymie, où à une même réalité phonique correspondent des sens radicalement distincts.

*"C'est le rôle de l'analyse componentielle (...) que de pénétrer à l'intérieur du mot déterminé par ses adjuvants, et ce n'est qu'alors que l'on pourra décider si la découpe ou rupture d'emploi déterminé par l'analyse distributionnelle marque aussi une rupture de mot". (xxxv)*

*"on dira qu'un signifiant ne représente plus le même mot si dans tel de ses emplois l'analyse componentielle ne repère plus aucun sème commun aux autres emplois du même signifiant." (Ibid.)*

Le second consiste à déterminer l'organisation hiérarchique entre les différentes acceptions du mot présentées dans l'article de dictionnaire. P. Imbs remarque ainsi que cette organisation ne peut reposer sur l'analyse distributionnelle, qui exclut toute prise en compte du contenu sémantique et que seule l'analyse componentielle, en décrivant les sèmes mobilisés par les différents emplois du mot, peut fournir des critères relatifs à l'ordre de succession des différents sens d'un polysème.

Ces derniers sont présentés comme des additions ou des suppressions de sèmes, l'unité du champ de signification du mot étant garantie par la permanence d'au moins un sème à travers ces différents sens :

*"Lorsque de femme "être humain de sexe féminin" on passe à femme "épouse", on ajoute au sens 1. le sème "unie à un homme par le mariage" (...). Au contraire lorsque de homme "être humain de sexe masculin" on passe à homme "être humain", on retranche le sème "de sexe masculin" (xxxv)".*



### 3.3. CONCLUSION

Les deux auteurs fondent la démarche lexicographique, dont résulte la description lexicographique, sur un ensemble de phénomènes linguistiques actualisés dans les textes constituant le corpus.

A. Rey confère au corpus lexicographique une valeur d'échantillon des usages de la langue en insistant sur la relativité de sa représentativité, eu égard aux usages littéraires et didactiques qui le caractérisent, et en rapportant par ailleurs cette représentativité à un processus de normalisation et d'unification des usages de la langue

P. Imbs explicite davantage la nature et le rôle de ce corpus, en précisant le traitement de la documentation lexicographique, à l'origine des trois types de textes de taille distincte (dix-huit lignes, trois lignes et deux mots) sur lesquels s'opère l'analyse distributionnelle.

A partir de ce corpus, A. Rey fonde une représentation organisée des usages de la langue, sur des oppositions sémantiques, syntaxiques et pragmatiques, repérables à travers les définitions, les types d'emploi et les marques d'usage (social), mais sans expliciter les étapes de sa démarche. P. Imbs au contraire met en oeuvre une présentation détaillée de l'analyse sémantique et, sans chercher à faire correspondre leurs postulats théoriques mais en utilisant leurs implications méthodologiques, articule les analyses distributionnelle et componentielle. Il distingue ainsi les adjuvants contextuels, indiquant des conditions d'emploi inscrites dans la langue ou rapportées aux usages, de la définition, qui indique les sèmes contenus dans un sens.

Dans les deux préfaces, l'organisation visuelle des articles repose sur une classification hiérarchique des sens et emplois décrits, dont l'extension détermine la position – associée à un numéro - dans une arborescence .

## 4. ORGANISATION DES INFORMATIONS LEXICOGRAPHIQUES

### 4.1. *GRAND ROBERT*

A. Rey propose une double typologie des informations lexicographiques.

Il présente d'une part un mode organisationnel fondé sur un critère typographique : "faire correspondre à chaque type principal d'informations un caractère d'imprimerie reconnaissable" (xxxv). Trois textes lexicographiques apparaissent ainsi : les équivalences synonymiques, les extraits de discours et l'information métalinguistique.

Il propose d'autre part une série d'informations distinctes, sans établir de liens entre elles ni les rattacher à un type hyperonyme : graphie, prononciation, fonction grammaticale, informations historiques, information morphologique, définition, mots dans l'usage (discours, exemples et citations), renvois analogiques, marques d'usage (fréquence, usage temporel, spatial et social et domaine du savoir).

Nous proposons d'articuler ces deux typologies en affiliant les informations présentées à ces trois textes lexicographiques et en distinguant les informations qui ne peuvent leur être assimilées.

#### 4.1.1. EQUIVALENCES SYNONYMIQUES

Le premier texte, figurant en Times romain, est associé aux "équivalences synonymiques servant d'explications, de gloses, notamment les définitions" (xxxv).

Présentant la définition comme le "centre vital" (xlii) du dictionnaire de langue, A. Rey lui attribue pour fonction de "recouvrir exactement et (...) suggérer ce qu'on appelle le *sens*, c'est-à-dire l'ensemble - ou l'un des ensembles - des valeurs d'emploi d'une suite de sons, de lettres, correspondant à un *mot* ou à une locution" (xliii). Il s'agit ainsi pour le lexicographe de produire un énoncé de langue naturelle, en déployant le sens des unités définies, dans le but d'explicitier celui-ci.

En référence au modèle aristotélicien, A. Rey considère la définition sous la forme d'une "périphrase synonyme du défini", possédant une structure bipartite organisée autour d'un mot central, qui désigne une notion hyperonyme au défini (le genre prochain). Celui-ci est qualifié par un ou plusieurs autres mots, qui distinguent le sens à définir des autres sens relevant du même genre (la ou les différences spécifiques).

Lorsque la définition contient des parenthèses, il leur donne pour rôle d'"[isoler] les éléments qui correspondent non pas au mot lui-même, mais aux mots avec lesquels il peut être employé" ; la définition permet ainsi de couvrir "les éléments contextuels les plus proches du mot traité, qui influent sur sa valeur de sens" (XLIV).

S'attachant à l'objet qu'explicite la définition, A. Rey le décrit comme une "forme stable du langage", et distingue les différentes formes qu'il peut prendre : mot, syntagme, proposition ou phrase figée, telle qu'une locution ou un proverbe (*Ibid*).

#### **4.1.2. EXTRAITS DE DISCOURS**

A. Rey confère un double rôle au dictionnaire. Le premier consiste à répertorier et classer les emplois les plus récurrents des mots étudiés, permettant la communication et le second à présenter parmi ces emplois, des exemples à valeur de modèles.

C'est à ce second rôle que se rapportent les extraits de discours, qui illustrent l'emploi des mots et se divisent en deux catégories : exemples et citations référencées

#### **Exemples**

Les exemples sont intégrés au texte lexicographique, dans lequel ils figurent en Times romain italique ; ils sont chargés de "montrer au lecteur les principales possibilités combinatoires de chaque mot" (XLVI). Il s'agit d'énoncés attestés, ou bien remaniés et simplifiés par le lexicographe, en regard du sens qu'ils ont pour fonction d'illustrer ; la majorité des exemples sont ainsi issus de textes attestés, et souvent de citations internes au dictionnaire. Ils présentent les associations de mots les plus courantes, témoignant d'une certaine "banalité". Celles qui s'en éloignent, marquant une certaine originalité à l'égard de cet usage le plus usuel, voient le texte, généralement littéraire, d'où elles sont extraites, référencé.

" Ces exemples sont parfois des énoncés observables tels quels (phrases ou membres de phrases parlés et écrits), parfois des énoncés traités et simplifiés, réduits à ceux de leurs éléments qui sont pertinents dans la description. La plupart proviennent de textes effectivement observés et, dans de très nombreux cas, des citations donnés dans l'ouvrage même. C'est dans ce choix d'exemples qu'on trouvera les assemblages de mots les plus usuels, les plus courants et donc les plus banals. Tout énoncé sortant de cette banalité et provenant d'un texte, en général, littéraire, est renvoyé à ce texte. Dans ce cas, l'exemple, phrase, proposition ou tronçon, se réfère au mot-entrée où l'on trouve le passage dont il est extrait et précise le numéro de la citation concernée. Ces renvois de citations sont présentés soit par une flèche simple (...), soit, quand le mot de renvoi apparaît dans l'exemple même, par l'abréviation *cit.* (citation) entre parenthèses et suivie du numéro, immédiatement après le mot concerné (XLVI)".

Parmi les exemples A. Rey distingue ceux qui constituent une "*suite de mots* fréquente mais *modifiable*" de ceux qui réalisent une "*suite de mots intangible* aussi indispensable à connaître que le mot lui-même", tels que les locutions ou les proverbes) (*Ibid.*). Si pour lui la limite entre l'un et l'autre cas procède d'un continuum, il indique toutefois certains critères pour identifier, au sein du dictionnaire, les expressions figées par la langue ; on peut ainsi les reconnaître à la définition qui les suit, au métadiscours qui les identifie comme telles (locution, proverbe, etc.), à leur position dans la classification hiérarchique ou au fait qu'elles figurent en capitales.

Enfin, en donnant à ces expressions figées la valeur de "sortes de demi-mots", il établit une hiérarchie entre unités lexicales simples (un mot) ou complexes (plusieurs mots) et explique l'impossibilité de consacrer à ces derniers un article à part entière, par la volonté de ne pas multiplier le nombre d'entrées du dictionnaire.

## **Citations**

Les citations référencées figurent en Times romain "dans un corps plus petit et sous une présentation très distincte" (xxxv) ; elles sont extraites de textes scientifiques, techniques, juridiques, et médiatiques, généraux ou spécialisés.

A. Rey leur attribue une fonction d'illustration, qui concerne "soit un emploi (de préférence typique ou rare, mais intéressant), soit une qualité stylistique, soit un contenu de pensée, soit simplement la présence d'un fait de langue remarquable – mot, sens, locution..." (XLVIII).

Le contenu de l'exemple prime sur l'identité de l'auteur et va "de la simple attestation d'une forme lexicale en fonction et en contexte (...) à la citation descriptive, définitoire, à la citation-pensée ou au fragment de texte véhiculant une beauté stylistique, parfois poétique" (XLIX).

#### **4.1.3. INFORMATION MÉTALINGUISTIQUE**

Le dernier texte qu'A. Rey nomme "*information métalinguistique*" ou "métalangage de description" figure dans un autre caractère et comprend notamment "les informations concernant la langue et les usages : étymologies et données historiques, remarques grammaticales, etc.", "les marques d'usage caractérisant les emplois, les remarques et commentaires" (xxxv).

Nous intégrons à ce texte la prononciation et la fonction grammaticale, qui figurent dans la même typographie.

- La prononciation figure à la suite de l'entrée, en tête d'article, suivant la retranscription proposée par l'API (Association phonétique internationale).
- Suit entre crochets "une abréviation concernant la *fonction grammaticale* du mot", lorsqu'il s'agit des "fonctions essentielles", les "fonction secondaires" étant indiquées en cours d'article (xxxiv).
- Les étymologies, "minuscules condensés d'une évolution complexe, souvent séculaire ou millénaire"(xxxvii), indiquent une date initiale correspondant à la première attestation du mot traité, puis la forme originelle du mot décrit, appelée étymon, qui est précédé de la mention de la langue dont il est issu.

- Les datations sont attachées à "presque tous les mots, de très nombreux sens, emplois et locutions"(xxxviii) ; elles indiquent le siècle ou la portion de siècle correspondant au premier emploi connu et repérable.

Les conditions d'emploi ou "*marques d'usage*", qu'A. Rey envisage en contrepoint des extraits de discours, "qualifient non seulement les mots et leurs assemblages, mais aussi leurs emplois, leurs nuances", et présentent ainsi une configuration des usages de la langue dans l'espace, le temps, et la société (LII).

- Les usages spatio-temporels, suivant un critère de compréhension des mots, sens ou emplois, distinguent des emplois "neutres" des emplois "régionaux" ou "vieux, vieillis ou archaïques" (LII-LIII). Quant aux distinctions relative à l'usage social, A. Rey les qualifient d'"infiniment plus délicates", dans la mesure où elles impliquent des positionnements relatifs aux catégories sociales ; et sans qu'un commentaire général sur cette catégorie d'usages soit proposé, seules certaines marques sont explicitées (*pop., fam., argot*).
- Mention est également faite de la fréquence des emplois, qui apparaît dans les articles par l'intermédiaire de la marque *rare*.
- Enfin l'usage est envisagé en regard des discours spécialisés, certains "termes" inconnus du grand public pouvant être "classés par domaines du savoir", quand leur caractère sociolinguistiques les rend aptes à former du discours spécial ou "marqué" (LIV).
- Lorsque les mots ou les sens décrits ne sont pas précédés de marques, ils représentent un "emploi normal pour une personne cultivée". Ainsi la mention *cour.* (courant) ou *mod.* (moderne), indiquent un emploi contemporain "normal", par opposition à un emplois "spécial ou vieux".
- A ces informations peuvent être adjointes les explicitations des abréviations présentées en fin de préfaces, qui figurent dans le même caractère typographique que le troisième texte.

#### 4.1.4. LES RENVOIS ANALOGIQUES

Ils figurent en marge de ces trois textes et représentent pour A. Rey "une information systématique sur les rapports de sens et de désignation entre les mots" (L). Ils permettent de reconstituer les regroupements sémantiques entre les unités du lexique, "des *champs* (lexicaux, sémantiques), de petits univers du discours repérables (...) par ces unités formelles et observables, dictées par la réalité sociale de la communication, que sont les mots et les autres unités lexicales" (LI).

Présentés en caractère gras, ils sont précédés d'une flèche grasse et identifient une relation sémantique qui peut être "une synonymie, une ressemblance, un rapport logique (contenant-contenu, partie-tout, cause-effet, etc.), parfois même une appartenance commune à un thème d'expression" (*Ibid.*)

#### 4.2. *TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE*

La préface du *TLF* organise les informations lexicographiques en quatre catégories : adjuvants contextuels, définitions, exemples et informations complémentaires.

##### 4.2.1. ADJUVANTS CONTEXTUELS

Rappelons que les adjuvants contextuels représentent les conditions d'emploi relatives à l'environnement d'un mot polysémique, qui permettent de distinguer ses différents sens.

P. Imbs distingue deux types d'adjuvants, suivant leur impact sur le sens des mots qu'ils conditionnent ; leur réalisation peut ainsi être "permissive", lorsqu'elle constitue une variante offerte au choix du locuteur (*il a de la fièvre* ou *il fait de la fièvre*) ou bien "contraignante", lorsqu'elle constitue une obligation imposée par la langue (*il a mal* ou *il fait mal*)

Corrélativement, il propose une typologie des adjuvants contextuels, en distinguant les adjuvants de nature catégorielle, thématique-situationnelle, rhétorique, stylistique, syntaxique et sémantique. Les deux derniers types d'adjuvants, qualifiés de "démarcatifs", sont présentés comme étant habituellement regroupés sous le nom de distribution ; à ce titre ils "intéressent le plus directement le sens" et "encadrent le mot dans son environnement ou l'affectent dans sa forme la plus immédiate" (xxxii)

Chaque type d'adjuvants est ensuite caractérisé en perspective de sa nature, c'est-à-dire de la réalité de l'environnement qu'il concerne.

- L'adjuvant de nature catégorielle indique la "partie du discours", la "classe" à laquelle appartient le mot décrit (xxxii).
- L'adjuvant de nature thématique-situationnelle indique un changement de "domaine", qui "entraîne généralement un changement de sens par inclusion dans son sens d'éléments empruntés aux implications du domaine" (*Ibid.*).
- L'adjuvant de nature rhétorique consiste "dans l'inclusion d'une figure de rhétorique (principalement métonymie, métaphore et ellipse) à la délimitation des sens à l'intérieur du champ sémique d'un mot" et tente de distinguer "les situations-types dans lesquelles peut se trouver tel sens d'un mot en langue" (xxxiii).
- L'adjuvant de nature stylistique concerne "les situations réciproques de l'auteur et du destinataire de la communication (niveaux de langue), ou l'intensité expressive ou affective (registres de langue) qui caractérise l'emploi du mot." (xxxiii).
- Les adjuvants de nature syntaxique indiquent des changements de construction.
- Les adjuvants de nature sémantique, présentés comme les plus importants des adjuvants démarcatifs du sens, correspondent à de "grandes ou sous-catégories classificatrices telles que animé/inanimé, personne/chose, personne/animal" ou "inanimé naturel/inanimé artificiel, inanimé abstrait/inanimé concret" (xxxiv).

#### **4.2.2. DÉFINITION**

Présentée comme la forme lexicographique traditionnelle de l'analyse componentielle, la définition représente pour P. Imbs l'information lexicographique principale ; elle consiste à rendre compte, sous la forme d'un énoncé analytique, des sèmes pertinents qui entrent dans la composition d'un sens. Ces derniers sont définis comme les sèmes qui permettent de différencier deux mots classés sous le même hyperonyme :



*"si la définition doit informer sur la substance sémique du mot de manière à permettre à celui-ci de désigner déictiquement le référent translinguistique qui est l'objet final de tout discours humain, elle doit aussi et surtout viser à ce que cette désignation renvoie au référent distinctivement, c'est-à-dire sans confusion avec un autre référent et donc sans confusion avec un autre mot : la spécificité, c'est-à-dire l'indication du ou des trait(s) distinctif(s), est la règle principale" (Ibid.). (xxxvii).*

Dans cette perspective, P. Imbs appréhende la définition lexicographique en regard de la conception aristotélicienne, en lui donnant la forme d'un énoncé bipolaire, construit sur la base d'un premier segment ayant pour fonction d'indiquer le genre prochain et d'un second segments visant à compléter l'information véhiculée par le premier en indiquant la ou les différences spécifiques.

Il indique corrélativement que le contenu sémantique du premier segments détermine la structure discursive de la définition : "plus grande est la compréhension du mot pilote, moins nombreuse sont les indications complémentaires de la séquence qu'il introduit" (xxxviii)

P. Imbs établit enfin un parallèle entre la définition et le synonyme, en leur attribuant une fonction commune : "placer derrière le mot vedette une séquence langagière sémantiquement équivalente", mais les distingue sur le critère de l'explicitation du sens "la définition explicite le contenu commun au défini et au définissant, alors que le synonyme suppose que le travail d'explicitation a été fait d'avance et est donc inutile ou est laissé à la diligence du lecteur" (xxxvii).

#### **4.2.3. EXEMPLES**

Les exemples sont envisagé dans un rapport de complémentarité face aux définitions, qu'ils ont pour fonction d'illustrer :

*"les exemples sont des formes pleines, réalisées, selon la mesure des référents (ou des référents), lesquels constituent la situation actuelle qui suscite le discours : ils sont l'exact contrepoids de la définition, qu'ils illustrent à titre d'énoncés effectifs et donc réellement possibles et qu'ils cautionnent quant à leur exactitude linguistique" (xxxix).*

De part leur valeur démonstrative du fonctionnement langagier, les exemples sont présentés pour proposer des contextes syntagmatiques variés autour du contexte typisé qu'analyse et

décrit le métadiscours. P. Imbs leur donne ainsi pour rôle d'illustrer les relations sémantiques entre le mot décrit et d'autres mots de la langue, mais également, en proposant des co-textes diversifiés, d'illustrer les différentes conditions d'emploi répertoriées par les adjuvants.

C'est dans cette perspective que sont exploités les "états de groupes binaires" (*Ibid.*), qui fournissent des exemples illustrant les associations les plus fréquemment attestées dans le corpus, et partant des indices pour mesurer le "degré de lexicalisation, c'est-à-dire de contrainte et de coalescence" de "ces syntagmes inscrits dans la langue" (xxvi).

P. Imbs confère également aux exemples "authentiquement historiques (ou *culturels*)", la tâche d'illustrer les usages particuliers, "liés à des conditions de milieu, de soi, c'est-à-dire du point de vue de la langue, contingentes, mais socialement ou rhétoriquement contraignantes en raison des phénomènes de mimétisme qui caractérisent toute société (...)" (*Ibid.*)

Enfin, certains exemples visent à représenter une qualité esthétique de la langue "belle par ses rythmes, la fonctionnalité ou au contraire la gratuité de ses images, les dépassements de l'usage banal de la tribu maniant le langage seulement comme une monnaie" (*Ibid.*)

#### **4.2.4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les informations complémentaires sont organisés en quatre catégories.

La première a trait à la forme du mot décrit et regroupe la phonétique et l'orthographe ; la deuxième propose un aperçu de son évolution et évoque son étymologie et son histoire ; la troisième indique sous forme de statistiques, la fréquence du mot décrit dans le corpus du lexicographe ; la dernière concerne les références bibliographiques consultées lors de la description du mot.

### **4.3. CONCLUSION**

Le *TLF* distingue quatre types d'informations : les adjuvants contextuels relatifs à l'environnement du mot décrit ; les séquences langagières sémantiquement équivalentes au défini, regroupant synonyme et définition ; les exemples, énoncés illustrant et cautionnant la

définition ; les informations complémentaires relatives à la forme, l’histoire, la fréquence du mot décrit et à la bibliographie utilisée.

Le *GR* distingue trois textes lexicographiques : les équivalences synonymiques servant d’explication et recouvrant les définitions et les parenthèses *in* définitions ; les extraits de discours, illustrant l’emploi des mots et regroupant exemples et citations ; l’information métalinguistique concernant la langue et les usages, auxquels sont adjoints les renvois analogiques, relatifs aux rapports de sens et de désignation entre les mots.

Le tableau suivant propose une confrontation des deux modes organisationnels, en montrant les correspondances et les chevauchements qui existent entre les types d’informations lexicographiques :

<b>GRAND ROBERT</b>		<b>TRESOR de la LANGUE FRANCAISE</b>		
<b>EQUIVALENCES</b>	Définitions	définitions		
<b>SYNONYMIQUES</b>	Parenthèses <i>in</i> définitions			
		Synonymes		
<b>EXTRAITS DE DISCOURS</b>	Exemples	Exemples		
	Citations référencées			
		Adjuvants Sémantique	<b>ADJUVANTS CONTEXTUELS</b>	
		Adjuvants rhétoriques		
		Usages temporels		
		Usages spatiaux		
		Fonction grammaticale		Adjuvants catégoriels
		Usages sociaux		Adjuvants stylistiques
		Termes spécialisés		Adjuvants thématiques-situationnels
<b>INFORMATION MÉTALINGUISTIQUE</b>	Remarques grammaticales	Adjuvants Syntaxique	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
	Etymologies, datations	Etymologie, histoire		
	Graphie, prononciation	Prononciation, orthographe		
	Fréquence	Informations statistiques		
		Informations bibliographiques		
<b>RENOIS ANALOGIQUES</b>				

La confrontation entre les deux modes organisationnels nous conduit à distinguer quatre types d’informations communs aux deux dictionnaires

### **Type 1**

Nous délimitons le premier type aux informations relatives au sens du mot décrit.

Dans le *GR*, le premier type d'informations lexicographiques est circonscrit aux équivalences synonymiques, qui possèdent une fonction d'explication et de glose. Elles englobent la définition (qui explicite les valeurs d'emploi d'un mot) et les parenthèses qu'elles présentent (qui ont trait au co-texte du mot, influant sur sa valeur de sens).

Dans le *TLF* ce type est associé à la seule définition (qui identifie les sèmes constitutifs des sens d'un mot), mais la préface fait état des synonymes (qui ont une fonction d'évocation du sens), et confère aux deux informations le statut d'équivalences sémantiques.

Nous proposons ainsi d'intégrer au premier type d'informations les définitions, les parenthèses qu'elles présentent et les synonymes, en lui conférant le statut d'équivalences sémantiques du mot décrit.

### **Type 2.**

Nous circoncrivons le deuxième type aux informations relatives à l'illustration des sens et emplois décrits

Dans le *GR* le deuxième type d'informations lexicographiques correspond aux "extraits de discours" ; il regroupe les exemples et les citations référencées, distingués par la typographie dans laquelle ils figurent.

Dans le *TLF* le deuxième type correspond aux "exemples" dont l'extension n'est pas restreinte aux seuls "exemples" du *GR*, mais sans que soient explicitement mentionnées de distinctions au sein de cet ensemble. Toutefois, les représentations proposées par la préface du *TLF*, recourent globalement les caractéristiques attribuées par le *GR* à l'une ou l'autre des deux catégories qu'il distingue.

Nous proposons donc d'associer le deuxième type d'informations aux extraits de discours, en distinguant parmi eux les exemples et les citations.

### **Type 3.**

Nous délimitons le troisième types aux informations relatives à l'emploi du mot décrit

Dans le *GR*, le troisième type d'informations correspond à la fonction syntaxique, aux marques d'usage et aux remarques grammaticales relevant de l'information métalinguistique.

Dans le *TLF*, le troisième type correspond aux adjuvants contextuels, de nature sémantique, syntaxique, catégorielle, rhétorique, stylistique, thématique-situationnelle.

Nous proposons d'associer le troisième type d'informations à des **conditions d'emploi**, délimitant les types d'emplois du mot décrit.

#### **Type 4.**

Dans le *GR*, le quatrième type d'informations correspond à l'étymologie, la datation, la prononciation, la fréquence relevant de l'information métalinguistique et les renvois analogiques dans le *GR*, et aux informations complémentaires (étymologie, histoire, prononciation, orthographe, statistiques, bibliographie) dans le *TLF*. Nous envisageons ces informations comme des **informations complémentaires** et distinguons les informations relatives à l'histoire du mot (étymologies et datations), à la forme du mot (orthographe et prononciation), aux relations sémantiques entre le mot et d'autres mots (renvois analogiques), à la fréquence du mot dans le corpus lexicographique et à la bibliographie lexicographique.

## 5. CONCLUSION

Ce chapitre se donnait pour objet de considérer l'incidence des conceptualisations présentées dans les préfaces, sur la représentation lexicographique mise en oeuvre dans les articles, pour dégager les bases d'une analyse confrontative des mécanismes descriptifs utilisés par les deux dictionnaires. Nous avons considéré ces conceptualisations suivant trois aspects de la pratique du lexicographe : le programme du dictionnaire, la démarche lexicographique et l'organisation des informations véhiculées dans les articles.

### 5.1. PROGRAMME DU DICTIONNAIRE

Les deux préfaces confèrent au dictionnaire qu'elles présentent le statut de dictionnaire de langue, ayant pour objet la pratique (utilisation et compréhension) de la langue ; celle-ci se rapporte à un ensemble d'usages sociaux dans le *GR* et à l'utilisation d'un code linguistique, organisant l'usage des signes, dans le *TLF*.

Toutefois P. Imbs propose une présentation détaillée de cet objet, en l'opposant à celui du dictionnaire encyclopédique (le signifié des signes de la langue vs le référent désigné par ces signes) et à celui du dictionnaire idéologique (le contenu sémantique réalisé par une entité linguistique vs les réalisations linguistiques d'une zone sémantique).

En positionnant le dictionnaire qu'ils préfacent dans la filiation du LITTRE, A. Rey et P. Imbs donnent pour objet au dictionnaire de décrire l'usage contemporain du français, en répertoriant les emplois populaires ou techniques des unités du lexique. Ils visent ainsi à représenter la langue qu'ils décrivent, à un moment donné de son évolution, dans une perspective synchronique. Celle-ci décrit un état de langue, suivant le postulat structuraliste, par les relations que les signes du système entretiennent, et qui délimitent des ensembles lexicaux cohérents.

Les deux auteurs donnent corrélativement pour objectifs au dictionnaire, d'associer une perspective diachronique à l'étude synchronique de la langue. Il s'agit alors de décrire les usages d'états révolus de la langue – que ceux-ci soient encore d'actualité, avec une valeur archaïque ou littéraire, ou qu'ils aient disparu –, ce qui entrave théoriquement l'emploi de méthodes structurales.

Toutefois P. Imbs, dans la préface du *TLF*, pose la nécessité de déterminer les limites temporelles du corpus lexicographique pour fonder une description relativement homogène des phénomènes linguistiques, en permettant d'appliquer à leur traitement le plus grand nombre de règles propres à une linguistique synchronique. Découlant d'un positionnement philologique, le corpus du *TLF* provient en effet d'une masse documentaire monumentale, qui nécessite d'être organisé de manière à ce que des outils linguistiques puissent lui être appliqués. En contrepoint, A. Rey confère une valeur d'échantillon des usages au corpus du *GR* et fonde la représentativité de la description lexicographique sur la variété des membres de l'équipe chargée de la production du dictionnaire.

Le *TLF* s'apparente à une œuvre de théoriciens à destination de chercheurs et d'enseignants, à travers sa présentation détaillée de la méthodologie de description lexicographique. En contrepoint et compte tenu de l'intérêt privilégié accordé à l'organisation typographique des informations lexicographiques, le *GR* apparaît comme une œuvre de praticiens ayant moins théorisé leur procédure, à destination d'un public plus large.

Corrélativement, les deux dictionnaires présentent des correspondances, tant du point de vue du statut de grand dictionnaire de langue qui leur est conféré, que de leur positionnement synchronique-diachronique.

## **5.2. MÉTHODOLOGIE LEXICOGRAPHIQUE**

Le *TLF* s'inscrit dans un cadre structuraliste<sup>25</sup>, et articule les postulats de deux analyses distinctes : l'analyse distributionnelle et l'analyse componentielle. Le *GR* se positionne dans le cadre de la sémiotique contemporaine héritée des travaux de Morris.

L'analyse distributionnelle prend appui sur le corpus lexicographique, pour catégoriser les propriétés de la distribution d'une unité linguistique (l'ensemble des environnements où on la rencontre). Les adjuvants différenciateurs ou contextuels ont ainsi pour charge de délimiter les différents sens des mots polysémiques, en les rapportant à des catégories distributionnelles fondées sur la nature de leur environnement immédiat : adjuvants de nature catégorielle, thématique-situationnelle, rhétorique, stylistique, syntaxique et sémantique. Au delà de cette

---

<sup>25</sup> Rappelons que dans ce cadre, la langue représente un système dans lequel chacun des éléments est défini les relations d'association ou de dissociation qu'il entretient avec les autres.

catégorisation, une dichotomie est établie entre les catégories d'adjuvants qui relèvent de la langue et dont la réalisation est contrainte (sémantique et syntaxique) et celles qui se rapportent à l'usage et dont la réalisation suppose un choix (catégorielle, thématique-situationnelle, rhétorique, stylistique).

L'analyse componentielle s'appuie sur la délimitation entre les différents sens d'un polysème, opérée par l'analyse distributionnelle. Elle vise à dégager des relations d'identité (des traits communs) et de différence (traits spécifiques) entre ces différents sens, ce qui suppose de décomposer chaque sens en sèmes. La signification d'une unité lexicale repose ainsi sur les oppositions qu'elle entretient avec les autres unités de la langue – ou du moins d'une aire sémantique. Il s'agit pour le lexicographe de répertorier les différents sens d'un mot pour déterminer la permanence d'un sème et donc son statut de polysème, puis de confronter ces sens entre eux, pour déterminer, suivant le nombre de sèmes qu'elles véhiculent, l'organisation hiérarchique des définitions dans l'article.

L'analyse sémiotique détermine l'organisation hiérarchique de l'article à partir d'oppositions entre les trois dimensions du signe : la dimension syntaxique, repérable par des types d'emploi, concerne la relation entre les signes, la dimension sémantique, repérable par des définitions, concerne la relation entre le signe et son signifié, et la dimension pragmatique repérable par des types d'usage, concerne la relation entre le signe et son interprétant.

Les dimensions syntaxiques et sémantiques sont intégrées à la langue, et se distinguent ainsi de la dimension pragmatique, positionnée en dehors de la langue.

Même si elles présentent des assises théoriques d'orientation distincte, il nous semble possible de mettre en correspondances les conceptualisations mises en oeuvre dans les deux préfaces.

La préface du *TLF* distingue la définition (explicitant le signifié) et les adjuvants contextuels (catégories d'environnements ou conditions d'emploi), qui peuvent être imposés par la langue (conditions sémantique et syntaxique) ou bien dépendre de l'usage (conditions catégorielle, stylistique, rhétorique, thématique-situationnelle).

La préface du *GR* distingue trois types d'informations rapportées aux dimensions sémantique (les définitions qui informent sur le sens), syntaxique (la place du mot dans la phrase, son entourage qui informe sur les types d'emplois) et pragmatique (un ensemble de critères qui informe sur les types d'usage du mot).



Les deux préfaces organisent ainsi la description lexicographique suivant trois perspectives, relatives à l'objet des informations. Celui-ci peut se rapporter au signifié de l'entité décrite ou à son environnement linguistique (ou co-texte) de l'entité décrite et relève de la langue, ou encore à son environnement pragmatique (ou contexte) et relève alors de l'usage.

### **5.3. ORGANISATION DES INFORMATIONS LEXICOGRAPHIQUES**

Si chacune des deux préfaces met en oeuvre une caractérisation et une organisation des informations qui leur sont propres, elles fondent toutes deux l'organisation des articles sur un principe d'inclusion entre les sens et emplois décrits, mise en oeuvre à travers une classification hiérarchique.

De plus, la confrontation entre les deux modes organisationnels des informations lexicographiques a fait apparaître des correspondances, sur la base desquelles nous avons proposé une typologie commune aux deux dictionnaires :

- (1) Les informations relatives au sens du mot décrit (équivalences synonymiques dans le *GR* ; définition et synonyme dans le *TLF*)
- (2) Les informations relatives à l'emploi du mot décrit (information métalinguistique dans le *GR*; adjuvants contextuels dans le *TLF*)
- (3) Les informations relatives à l'illustration des sens et emplois décrits (extraits de discours dans le *GR* ; exemples dans le *TLF*)
- (4) Les informations complémentaires (information métalinguistique dans le *GR* ; informations complémentaires dans le *TLF*).

Celle-ci sous-tend trois perspectives :

La première concerne la dichotomie entre discours à référence mondaine et discours à référence langagière, qui permet d'opposer les associations discursives du mot décrit avec d'autres unités de la même langue (extraits de discours) au métadiscours (définitions, conditions d'emploi et informations complémentaires), qu'elles ont pour fonction d'illustrer.

La deuxième concerne l'opposition au sein du métadiscours, entre les informations décrivant la signification d'une unité lexicale : son interprétation et son utilisation (équivalences sémantiques et conditions d'emploi), d'informations plus extérieures à cette description, qui ont trait par exemple à la prononciation, l'étymologie ou à la fréquence de l'unité, aux références bibliographiques, etc. (informations complémentaires).

La troisième concerne l'opposition établie au sein des informations décrivant la signification, entre celles qui s'attachent au sens de l'entité décrite (les équivalences sémantiques) et celles qui concernent la situation discursive déterminant ce sens (conditions d'emploi).

# CHAPITRE IV

## ANALYSE PARADIGMATIQUE DU CORPUS

### PRÉSENTATION

La deuxième étape de la démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique que nous proposons consiste à étudier les mécanismes discursifs mis en œuvre dans notre corpus, en perspective des postulats lexicographiques identifiés dans le chapitre précédent. Ceux-ci relèvent de la théorie que le locuteur-lexicographe mobilise dans la préface du dictionnaire qu'il présente, et qui conditionnent la production du discours lexicographique, dont résultent les articles de dictionnaire.

Nous positionnant dans une perspective confrontative, les correspondances que nous avons établies entre les théories véhiculées par les deux préfaces nous ont permis de construire un cadre interprétatif commun aux quatre articles constituant notre corpus. Ce cadre partagé implique de considérer les postulats présentés par l'une ou l'autre des deux préfaces, pour le recensement des informations dans les quatre textes du corpus.

Ce chapitre se donne ainsi pour objet de répertorier et décrire les informations lexicographiques dans une perspective paradigmatique, en proposant une typologie construite à partir du cadre interprétatif résultant de la confrontation entre les postulats de chaque préface, sur la démarche lexicographique d'une part et sur les informations lexicographiques d'autre part.

L'organisation des informations lexicographiques repose sur trois oppositions relatives à leur fonction dans l'article de dictionnaire:

- (1) Description vs illustration, qui distingue les extraits de discours et le métadiscours
- (2) signification vs signifiant, étymologie, etc., qui distingue les équivalences et conditions d'emploi des informations complémentaires
- (3) sens vs situation discursive, qui distingue les équivalences et les conditions d'emploi

		<i>GR</i>	<i>TLF</i>
<b>MÉTADISOURS</b>	<b>DESCRIPTION DU SENS</b>	ÉQUIVALENCES SYNONYMIQUES	DÉFINITION ET SYNONYME
	<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOI</b>	INFORMATION MÉTALINGUISTIQUE	ADJUVANTS CONTEXTUELS
	<b>SIGNIFIANT, BIBLIOGRAPHIE, ETC.</b>	INFORMATION MÉTALINGUISTIQUE	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<b>EXTRAITS DE DISOURS</b>	<b>ILLUSTRATION</b>	EXTRAITS DE DISOURS	EXEMPLES

La démarche lexicographique organise la description de la signification lexicale suivant trois perspectives, relatives à l'objet des informations.

Celui-ci peut se rapporter au signifié ou à l'environnement linguistique (ou co-texte) de l'entité décrite et relève de la langue, ou encore à son environnement pragmatique (ou contexte) et relève alors de l'usage.

		<i>GR</i>	<i>TLF</i>
<b>LANGUE</b>	<b>SIGNIFIÉ</b>	Définitions	Définitions synonymes
	<b>CO-TEXTE</b>	Types d'emploi Parenthèses	Adjuvants sémantiques et syntaxiques
<b>USAGE</b>	<b>CONTEXTE</b>	Types d'usages	Adjuvants catégoriels, stylistiques, rhétoriques, thématiques-situationnels

Nous organisons la présentation de ce chapitre en quatre parties, relatives aux quatre types d'informations lexicographiques identifiées :

1. équivalences sémantiques
2. conditions d'emploi
3. extraits de discours
4. informations complémentaires

## 1. EQUIVALENCES SÉMANTIQUES

Les équivalences sémantiques constituent une catégorie d'informations relatives au sens du mot décrit et regroupent les définitions, synonymes et parenthèses actualisées dans les définitions.

Leur recensement s'opère suivant un critère typographique dans les articles du *GR*, qui discrimine les équivalences synonymiques par le caractère dans lequel elles figurent . Il distingue parmi elles la définition, ayant trait au signifié et les parenthèses qu'elles présentent, ayant trait au co-texte de l'entité décrite. Dans le *TLF*, le recensement s'opère suivant un critère méthodologique, qui confère le statut de séquence langagière sémantiquement équivalente à la définition et au synonyme, le premier explicitant le sens et le second l'évoquant seulement.

Le recensement des informations fait apparaître un autre type de parenthèses dans le *GR*, actualisées en dehors des définitions.

Nous distinguons ainsi quatre types d'équivalences sémantiques :

- les définitions :

**FEMME** : être humain de sexe féminin (*TLF*)

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux (*GR*)

- les synonymes :

*Jeune homme* : fils (*TLF*)

**FEMME** : Compagne, femelle (d'un animal mâle) (*GR*)

- les parenthèses actualisées au sein des définitions (*in* définition) :

**HOMME** : Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte. (*GR*)

*Femme jeune, femme encore jeune. Jeune femme* : Femme jeune (célibataire ou mariée) (*TLF*)

- les parenthèses actualisées dans le fil de l'article, en dehors des définitions (*ex* définition) :

*Etre mari et femme, vivre comme mari et femme, comme femme et mari* (être amants, concubins) (*GR*)

*LES PETITES FEMMES DE PARIS* (DANS LA MYTHOLOGIE DU "GAY PARIS") (*GR*)

Dans le *TLF* la définition a pour fonction de communiquer le contenu sémantique de l'unité linguistique décrite sans l'étendre au référent ; son contenu doit ainsi permettre le fonctionnement correct du langage par opposition au contenu "nécessaire pour la connaissance exhaustive du référé". Dans cette perspective, nous proposons de distinguer le statut linguistique de l'objet défini, d'un statut extra-linguistique.

Le *TLF* présente la définition comme un énoncé analytique véhiculent les sèmes composant un sens tandis que le *GR* la présente comme un énoncé en langue naturelle qui déploie pour l'explicitier, le sens d'une unité lexicale. Elle apparaît ainsi comme un produit discursif qui décompose le sens de l'entité lexicale définie. Ce processus d'explicitation est mis en oeuvre à travers la structure bipartite de la définition, associant un "genre prochain" hyperonyme du défini et des "différences spécifiques", spécifiant celui-ci. Pour le *TLF*, la relation entre les deux termes est déterminée par la compréhension du premier, qui conditionne celle du second. Nous proposons dans cette perspective, de considérer la définition en regard des constituants qu'elle présente et qui déterminent sa compréhension.

Parallèlement, le *TLF* distingue la définition et le synonyme en considérant que le travail d'explicitation dont rend compte la définition, est laissé à la compétence du lecteur lorsqu'un synonyme est actualisé. Cette distinction nous conduit à envisager deux processus d'équivalence, mise en oeuvre par explicitation du sens pour la définition et par évocation du sens par le synonyme.

En contrepoint du contenu sémantique que la définition a pour tâche de faire connaître, le *GR* attribue aux parenthèses actualisées au sein des définitions, la fonction d'isoler les éléments du co-texte influant sur le sens de l'entité décrite. Dans cette perspective, nous proposons d'envisager l'objet auquel sont attachées les équivalences en distinguant le sens de l'entité décrite et les conditions d'emploi se rapportant à son co-texte d'actualisation.

A partir des distinctions mises en oeuvre dans les préfaces, nous proposons une analyse des équivalences, organisée en trois temps.

Dans un premier temps, nous envisageons l'objet des équivalences en distinguant d'une part, un objet linguistique et un objet extralinguistique et en distinguant d'autre part le mot-vedette actualisé en tête d'article, du mot-vedette actualisé en association à d'autres unités linguistiques.

Dans un second temps, nous considérons les quatre catégories d'équivalences, en s'attachant à leur forme et aux informations qu'elles transmettent.

## **1.1. OBJET DE L'ÉQUIVALENCE**

### **1.1.1. OBJET LINGUISTIQUE ET EXTRA-LINGUISTIQUE**

Le *GR* et le *TLF* confèrent aux équivalences sémantiques la fonction de communiquer le contenu sémantique de l'unité linguistique décrite. La préface du *GR* envisage ainsi ce contenu sémantique comme "l'ensemble - ou l'un des ensembles - des valeurs d'emploi d'une suite de sons, de lettres", tandis que la préface du *TLF* l'appréhende comme le "contenu utile pour le fonctionnement correct du langage" par opposition au "contenu nécessaire pour la connaissance exhaustive du référé".

Le recensement des équivalences au sein des articles du corpus laisse apparaître des objets distincts du seul signifié mentionné par les préfaces. Nous distinguons ainsi les équivalences attachées à des objets linguistiques des équivalences attachées à des objets extra-linguistiques. Ces dernières se rapportent alors à l'objet du monde qui est désigné par cette entité.

Cet objet peut correspondre à un exemplaire ou plusieurs exemplaires particuliers de la catégorie évoquée par le mot-vedette :

*La femme de Loth*, qui fut changée en statut de sel pour avoir regardé derrière elle malgré l'interdiction divine, après avoir échappé à la destruction de Sodome. (*GR*)

*La femme céleste*, divinisé. la Vierge Marie. (*TLF*)

Il peut aussi correspondre à un artefact dont le nom mobilise le mot-vedette :

*L'homme aux quarante écus*, conte de Voltaire. (*GR*)

### 1.1.2. UNITÉ LEXICALE, SYNTAGME OU ÉNONCÉ

La préface du *GR* présente l'objet des équivalences sémantiques comme une "forme stable du langage", appartenant au lexique. Cette forme peut prendre le statut d'un mot, d'une locution ou d'un proverbe et peut réaliser différents stades de complétude énonciative, allant de l'unité linguistique à l'énoncé.

A partir de la distinction établie entre les différentes formes linguistiques définies, nous considérons les équivalences sémantiques recensées dans les articles, en regard des unités qui les constituent en distinguant celles qui explicitent le sens du mot vedette, d'un syntagme nominal, d'un syntagme verbal et d'un énoncé.

#### **Mot-vedette**

Les équivalences peuvent concerner le mot-vedette, figurant en capitales, en tête d'article et suivent alors fréquemment un numéro associé à une position dans la classification hiérarchique de l'article :

FEMME Compagne, partenaire sexuelle (*GR*)

HOMME Mâle adulte de l'espèce humaine (*TLF*)

#### **Syntagmes**

Les équivalences peuvent s'appliquer à un syntagme nominal ou verbal, en associant le mot-vedette à d'autres unités linguistiques, sans que l'on puisse parler de complétude énonciative.

Il peut s'agir d'un syntagme nominal, actualisant le mot-vedette en l'associant à un déterminant, un adjectif, un groupe prépositionnel ou un substantif :

LA FEMME : l'ensemble des femmes. (*GR*)

*Homme(-)lige*. Vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain. (*TLF*)

Il peut s'agir d'un syntagme verbal, actualisant le mot-vedette en objet ou patient (expérienceur) d'un verbe à l'infinitif :

*Demander une jeune fille pour femme* : demander la main de.., demander en mariage. (*GR*)



*Devenir une femme.* Prendre, en se développant physiquement, le corps et les formes d'une femme adulte. (TLF)

## Énoncés

Les équivalences peuvent enfin s'appliquer à des expressions constituant des énoncés au sens plein du terme ; celles-ci mobilisent en effet le mot-vedette au sein d'une séquence discursive marquant une complétude syntaxique, entendue comme le produit d'une activité discursive, relevant d'une situation énonciative lisible dans l'énoncé, par le biais de la ponctuation, d'un verbe conjugué, d'un embrayeur, etc.

*Voulez-vous être ma femme? Voulez-vous m'épouser?* (TLF)

*L'homme!* appellation condescendante (GR)

## 1.2. DÉFINITIONS<sup>26</sup>

La très grande majorité des équivalences recensées explicitent le signifié d'une entité lexicale en distinguant les traits d'une catégorie de référents :

FEMME : être humain de sexe féminin (TLF)

HOMME : homme moralement adulte (GR)

Mais elles peuvent également s'attacher au contexte de l'entité décrite et caractérisent alors l'intensité phonique de sa prononciation ("cri"), sa fonction de nomination ("appellation", pour nommer) ou d'interpellation ("pour appeler"), son référent ("un enfant, un adolescent de la classe moyenne, bourgeoise, trop jeune pour qu'on lui dise *Monsieur*"), son référent-destinataire ("à l'adresse d'une femme du peuple"), ses circonstances énonciatives ("sur un bateau"), etc. :

*Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple. (XIX Balzac). (GR)

*Un homme à la mer!* Cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par-dessus bord. (TLF)

---

<sup>26</sup> Certaines équivalences associent un synonyme et une définition, qui explicite ou spécifie le premier terme :  
FEMME *Au plur.* Domestiques, en particulier, femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse (TLF)  
Homme *de métier* Spécialiste, homme qui connaît très bien une certaine discipline. (TLF)

La définition prend la forme d'un énoncé analytique, qui explicite le contenu sémantique d'une entité linguistique par le biais d'une périphrase sémantiquement équivalente. Elle présente une structure bipolaire, articulée autour de deux termes.

Le premier terme, le *genre prochain*, évoque une notion qui subsume le signifié de l'entité décrite et classe ainsi le référent dans une catégorie hyperonyme de celle qui lui correspond. Dans cette perspective, nous désignons ce premier terme comme le *classificateur* de la périphrase.

Le second terme de la définition se constitue d'une ou plusieurs *différences spécifiques*, qui caractérisent le premier terme, et spécifient ainsi la catégorie qu'il évoque à une catégorie hyponyme. Pour cette raison, et pour en rendre compte indépendamment du fait qu'il présente une ou plusieurs différences spécifique, nous désignons ce second terme comme le *spécificateur* de la définition.

Nous proposons de rendre compte de la structure de la définition en prenant appui sur de cette dichotomie entre classificateur et spécificateur, à travers trois axes.

La premier interroge l'extension du classificateur – dont la richesse détermine celle du classificateur – en perspective du mot-vedette.

Le second envisage l'organisation du spécificateur en prenant en compte le nombre de différences spécifiques actualisées et leur association.

Le dernier considère l'articulation entre le terme classificateur et le terme spécificateur, en questionnant l'unicité de la définition.

### **1.2.1. CLASSIFICATEUR**

Nous proposons de considérer le statut du classificateur, dans son rapport au mot-vedette ; il s'agit d'en proposer une typologie, relative à l'extension qui le caractérise. Nous distinguons les définitions attachées au mot-vedette, à une locution nominale et à une locution verbale ou un énoncé.

#### **Mot-vedette**

Les définitions attachées au mot-vedette mettent en œuvre trois types de classificateurs, suivant l'extension qui les caractérise.

Il peut ainsi entretenir une relation d'hyponymie avec le mot-vedette ; sa compréhension ne suffit pas à identifier le référent du mot et son extension englobe alors celle du mot-vedette :

Individu mâle (*TLF*)

Etre femelle de l'espèce homo sapiens (*GR*)

Le classificateur peut être équivalent au mot-vedette, sa compréhension est similaire à celle d'une définition hyperonyme, superordonnée dans la classification hiérarchique :

Femme<sup>27</sup> adulte (célibataire ou mariée) (*TLF*)

Individu<sup>28</sup> qui est considéré comme dépendant d'un autre, qui est placé sous son autorité (*TLF*)

Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse de droiture, considérées comme propres à son sexe (*GR*)

Le classificateur possède un statut d'hyponyme lorsque son extension est plus riche que celle du mot-vedette ; sa compréhension comprend alors les éléments de sens propres à la définition superordonnée, en adjonction à un ou plusieurs autres éléments de sens.

Domestique, femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse (*TLF*)

Compagne, partenaire sexuelle. (*GR*)

### **Locutions nominales**

La présence des locutions dans les articles étant motivée par le fait qu'elles mobilisent le mot-vedette, nous centrons notre analyse sur la relation qu'entretient le classificateur de la définition attachée à une locution, avec le mot-vedette.

La relation entre le classificateur de la définition d'une locution qui lui est attachée peut se réaliser selon deux modes.

---

<sup>27</sup> Etre humain de sexe féminin

<sup>28</sup> Homme anonyme, indéterminé.

Le classificateur peut être équivalent au terme-pivot de la locution<sup>29</sup>, qu'il s'agisse du mot-vedette, d'un mot d'extension similaire ou anaphorique, ou encore d'un mot partageant seulement les éléments de sens stables du mot-vedette :

*Femme à barbe* : Femme souffrant de virilisme pilaire (TLF)

*Homme moyen, homme de la rue*. Individu représentatif du type humain (à une certaine époque /ou dans un certain lieu). (TLF)

*L'homme du jour*, celui qui a la notoriété du moment. (GR)

**FEMME DE PLAISIR** : fille de joie. (GR)

Il peut être hyponyme au mot-vedette, en associant les éléments de sens de la définition superordonnée attachée au mot-vedette et les éléments propres à l'autre ou aux autres mot(s) de la locution :

*Homme de métier*. Spécialiste, homme qui connaît très bien une certaine discipline. (TLF)

**FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel. (GR)

## Locutions verbales et énoncés

Les équivalences peuvent s'appliquer à un syntagme verbal ou d'un énoncé, actualisant le mot-vedette en objet ou attribut d'un verbe à l'infinitif ou conjugué. Le terme classificateur de la définition prend alors la forme d'un verbe, et les informations relatives au mot-vedette sont actualisées par le terme spécifique.

*Être femme*. Avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge. (TLF)

*Elle n'est, ce n'est qu'une femme* : Elle a les traits négatifs (faiblesse, etc.) attribués à la femme. (GR)

### 1.2.2. SPÉCIFICATEUR

---

<sup>29</sup> Certaines définitions de locutions omettent le classificateur, que l'on assimile alors au terme-pivot de l'entité défini :

**FEMME ENTRETENUE** : qui est entretenue financièrement par un ou quelques hommes.

*Jeune homme sursitaire* qui fait son service militaire avec des gens plus jeunes que lui.

*Accepter d'être la femme de quelqu'un* : de l'épouser.

*C'est l'homme de sa vie*, l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme).

**Loc. mod.** *Remède de bonne femme. Contes de bonne femme* qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante (GR)

Nous considérons le spécificateur en regard des différences spécifiques qu'il actualise, et des modalités de leurs relations ; nous distinguons ainsi les relations d'enchâssement, de conjonction et de disjonction

### **Enchâssement**

Le spécificateur peut correspondre à un enchâssement de différences spécifiques mis en oeuvre à travers différents niveaux de spécification.

L'objet spécifié au sein de la séquence peut correspondre au classificateur :

**FEMME DE PLAISIR** : fille de joie. (GR)

*Homme de barre*. Homme qui tient la barre d'un bateau. (TLF)

Il peut également correspondre au syntagme constitué du classificateur caractérisé par un ou plusieurs éléments du spécificateur :

*Une femme en cheveux* : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX). (GR)

*Homme à femmes* : Homme volage, qui recherche les conquêtes féminines (TLF)

### **Conjonction**

Le spécificateur peut correspondre à la conjonction de plusieurs différences spécifiques ; l'objet spécifié se trouve alors caractérisé par l'addition des différences spécifiques :

*Un vieux jeune homme* : un homme qui n'est visiblement plus jeune et qui garde des traits, une allure de jeune homme (GR)

*Femme-enfant* : Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance (TLF)

### **Disjonction**

Le spécificateur peut correspondre à deux différences spécifiques disjointes ; l'objet spécifié se trouve alors caractérisé par l'une ou l'autre des deux différences spécifiques :

**HOMME Soldat**, combattant gradé ou non. (TLF)

**FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel. (*GR*)

### 1.2.3. UNICITÉ DE LA DÉFINITION

Nous proposons de questionner le caractère unitaire des définitions, en regard du nombre d'unités qui les constituent et de leur organisation syntagmatique. Il s'agit ainsi de rendre compte du nombre de périphrases mis en oeuvre dans les définitions recensées.

#### **Une définition correspond à une périphrase**

Elle peut alors mobiliser un classificateur, qu'une seule différence spécifique caractérise, par le biais d'un syntagme prépositionnel ou d'un qualifiant :

**FEMME DE PLAISIR** : fille de joie (*GR*)

**HOMME** : Etre humain doué de caractères sexuels masculins (*TLF*)

Elle peut également mobiliser un classificateur, caractérisé par plusieurs différences spécifiques conjointes :

**HOMME** Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte (*GR*)

*Maîtresse femme* : Femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir. (*TLF*)

#### **Une définition correspond à plusieurs périphrases**

La définition peut aussi mobiliser deux classificateurs caractérisés par deux différences spécifiques :

*Etre femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge. (*GR*)

*L'homme du jour*. L'homme célèbre, l'homme dont on parle. (*TLF*)

Elle peut mobiliser deux classificateurs, caractérisés par un même spécificateur :

**HOMME** Soldat, combattant gradé ou non. (*TLF*)

*Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe (*GR*)

Elle peut enfin mobiliser un classificateur suivis de plusieurs différences spécifiques disjointes :

*Femme du monde* : une femme appartenant à la haute société ou à un groupe social en vue (*GR*)

*Homme de parole* : Homme fidèle à ses serments, qui tient sa parole (*TLF*)

### 1.3. AUTRES ÉQUIVALENCES : SYNONYME ET PARENTHÈSES

#### 1.3.1. SYNONYME

Le synonyme – à la différence de la définition qui déploie le sens de l'unité décrite par le biais d'une périphrase – évoque ce sens en abandonnant le processus d'explicitation au lecteur. Celui-ci peut alors être amené à mettre à jour le sens de l'entité définie en puisant dans ses propres compétences linguistiques ou bien en consultant l'article correspondant au synonyme, dans le dictionnaire.

L'équivalence peut présenter un seul synonyme :

**LA FEMME DE...** (UN HOMME) ; **SA FEMME** : son épouse. (*GR*)

*Jeune homme* : fils (*TLF*)

Elle peut présenter plusieurs synonymes juxtaposées<sup>30</sup>

*Homme de science* : savant, scientifique, chercheur (*GR*)

*La femme X.* : L'épouse x, la dame x, Madame x. (*TLF*)

#### 1.3.2. PARENTHÈSES *IN* DÉFINITIONS

Le *GR* confèrent aux parenthèses *in* définition "d'"[isoler] les éléments qui correspondent non pas au mot lui-même, mais aux mots avec lesquels il peut être employé", ce qui permet à la définition de couvrir "les éléments contextuels les plus proches du mot traité, qui influent sur sa valeur de sens" (XLIV).

A partir des parenthèses *in* définition répertoriées dans le *TLF* et le *GR*, nous distinguons les parenthèses ayant trait au co-texte de l'entité décrite, de celles qui s'attachent au contexte de cette dernière.

---

<sup>30</sup> Dans ce cas, chaque synonyme équivaut à une équivalence. (Cf. section 1.2.4. Unicité de la définition).

## Co-texte

Les parenthèses ont trait au co-texte de l'entité décrite, en rapportant à celui-ci, le contenu sémantique attribué à une différence spécifique de la définition :

(UN) BOUT DE FEMME : une femme petite (et, généralement, charmante). (GR)

*Bonne femme* : Femme simple (souvent d'un certain âge). (TLF)

## Contexte

Elles ont trait au contexte, en attribuant un contenu sémantique au référent ou en mentionnant les circonstances spatio-temporelles :

*Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à la femme. (GR)

*Homme moyen, homme de la rue* : Individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu). (TLF)

### 1.3.3. PARENTHÈSES EX DÉFINITIONS

Les équivalences synonymiques peuvent être présentées au sein de parenthèses dans le fil de l'article, uniquement dans le GR. La préface n'en fait pas état ; ainsi, outre leur valeur explicative, nous ne disposons d'aucune précision relative à leur statut.

Toutefois, le recensement des parenthèses fait apparaître une distinction entre celles qui suivent l'entité décrite et explicitent ou évoquent son signifié et celles qui la précèdent et qui décrivent son co-texte ou son contexte.

## Signifié

Les parenthèses actualisées à la suite d'une locution peuvent expliciter ou évoquer le signifié de celle-ci :

*Etre mari et femme, vivre comme mari et femme, comme femme et mari* (être amants, concubins).

*Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes).



Elles peuvent aussi avoir trait à l'étymologie de l'entité :

*Femme d'action* (d'après *homme d'action*).

### **Co-texte**

Elles peuvent caractériser le co-texte en lui attribuant un contenu sémantique :

*Une femme aimée, adulée* (par un homme)

*Faire la femme, être la femme* (dans un couple masculin d'homosexuels) : être passif, se faire sodomiser.

### **contexte**

Elles peuvent caractériser un élément du contexte, en attribuant un contenu sémantique au référent, au locuteur, aux circonstances spatio-temporelles, etc. :

*Faire femme* (une fille)

*Femme, la femme* (dit par son mari, s'adressant à son épouse).

*LES PETITES FEMMES DE PARIS* (DANS LA MYTHOLOGIE DU "GAY PARIS")

## **1.4. CONCLUSION**

Les informations que nous avons répertoriées à partir du premier type – les équivalences sémantiques – s'organisent en plusieurs catégories, suivant l'objet auquel elles sont attachées.

Lorsque l'objet est extralinguistique, il correspond à un objet du monde désigné par un extrait de discours actualisant le mot-vedette :

*L'homme aux quarante écus*, conte de Voltaire. (GR)

*La femme céleste, divinisé*. la Vierge Marie. (TLF)

Lorsque l'objet est linguistique, il correspond à une unité ou un ensemble d'unités appartenant à un système linguistique :

FEMME : être humain de sexe féminin (TLF)

*L'homme !* appellation condescendante. (Molière, *Don Juan*, III, 1). (GR)

L'objet linguistique décrit par les équivalences peut correspondre à une unité linguistique (le mot-vedette) ou bien à un extrait de discours actualisant cette unité en association à d'autres (exemple ou locution), suivant différents degrés de complétude syntaxique (syntagme nominal, verbal ou énoncé) :

**HOMME II. 1** Mâle\* de l'espèce humaine (*GR*)

*Maîtresse femme.* Femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir (*TLF*)

Les équivalences répertoriées dans les articles de notre corpus – définitions, synonymes, parenthèses *in* et *ex* définition – décrivent des unités lexicales – mot-vedette ou locutions – en regard de leur signifié, de leur co-texte ou de leur contexte d'actualisation.

Elles peuvent également, dans une moindre mesure, indiquer l'étymologie ou les références bibliographiques d'un exemple ou d'une locution.

	SIGNIFIÉ	CO-TEXTE	CONTEXTE
DÉFINITIONS	contenu sémantique du mot		contenu sémantique attaché au destinataire, référent, circonstances d'énonciation
SYNONYME	contenu sémantique du mot		
PARENTHÈSE <i>EX</i> DÉFINITION	contenu sémantique du mot	contenu sémantique d'un actant syntaxique (objet, agent, etc.) ou du co-texte lui-même	contenu sémantique attaché au référent, aux circonstances spatio-temporelles
PARENTHÈSES <i>IN</i> DÉFINITION		contenu sémantique d'une différence spécifique de la définition, rapporté au co-texte	contenu sémantique du référent, du locuteur, des circonstances d'énonciation

### 1.3.1. SIGNIFIÉ

Lorsqu'elles ont trait au signifié de l'entité décrite, les équivalences prennent la forme d'une définition, d'un synonyme ou de parenthèses *ex* définition.

Les définitions explicitent le signifié du mot-vedette ou d'une locution en répartissant le sens décrits sur le classificateur, qui inscrit le référent dans une catégorie, et sur le spécificateur, qui restreint cette catégorie en la caractérisant :

**FEMME** : être humain de sexe féminin (*TLF*)

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux (*GR*)

La compréhension de la définition dépend de celle du classificateur, qui va déterminer une catégorie d'extension plus ou moins large (hyperonyme, équivalente ou hyponyme au mot-vedette) :

Être humain de sexe féminin (*TLF*)

Femme nubile (*GR*)

Parallèlement, les définitions peuvent réaliser une ou plusieurs périphrases, suivant le nombre de classificateurs qu'elles mobilisent, et l'articulation entre les différences spécifiques :

**HOMME** : Être humain doué de caractères sexuels masculins (*TLF*)

**FEMME À BARBE** : femme atteinte de virilisme pileux, et (au XIX et début du XX) montrée dans les foires (*GR*)

Les synonymes évoquent le signifié du mot-vedette ou d'une locution, en laissant au lecteur le travail d'explicitation<sup>31</sup> :

**HOMME** : Mari, compagnon, concubin, amant. (*TLF*)

**LA FEMME DE...** (UN HOMME) ; **SA FEMME** : son épouse. (*GR*)

Les parenthèse *ex* définition évoquent ou explicitent le sens d'une locution :

*Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes) (*GR*)

Les parenthèse *in* définition explicitent le sens d'une locution :

*Le sein de la femme* La partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit (*TLF*)

### 1.3.2. CO-TEXTE

Lorsqu'elles ont trait au co-texte de l'entité décrite, les équivalences prennent la forme de parenthèses *in* et *ex* définition.

---

<sup>31</sup> L'équivalence peut correspondre à l'actualisation d'un synonyme ou de plusieurs.

Les parenthèses *in* et *ex* définition attribuent un contenu sémantique au co-texte du mot-vedette ou d'une locution :

(UN) BOUT DE FEMME : une femme petite (et, généralement, charmante). (GR)

*Bonne femme* : Femme simple (souvent d'un certain âge). (TLF)

### 1.3.3. CONTEXTE

Lorsqu'elles ont trait au contexte de l'entité décrite, les équivalences prennent la forme d'une définition ou de parenthèses *in* et *ex* définition.

Les définitions caractérisent l'intensité phonique de sa prononciation d'une locution, sa fonction de nomination ou d'interpellation, son référent, etc. :

*Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple. (XIX Balzac). (GR)

*Un homme à la mer!* Cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par-dessus bord. (TLF)

Les parenthèses *in* définition caractérisent le référent ou mentionnent les circonstances spatio-temporelles d'une locution :

*Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à la femme. (GR)

*Homme moyen, homme de la rue* : Individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu). (TLF)

Les parenthèse *ex* définition caractérisent le référent, le locuteur, les circonstances énonciatives, etc. d'un exemple :

*Faire femme* (une fille)

*Femme, la femme* (dit par son mari, s'adressant à son épouse).

### 1.3.4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les parenthèse *ex* définition indiquent l'étymologie d'un exemple:

*Femme d'action* (d'après *homme d'action*). (GR)



## 2. CONDITIONS D'EMPLOI

Les conditions d'emploi constituent une catégorie d'informations qui ont pour objet de discriminer les types d'emploi d'un mot polysémique, en perspective de son environnement énonciatif.

<b>GR</b>  <b>INFORMATION</b>  <b>MÉTALINGUISTIQUE</b>		Adjuvants Sémantiques	<b>TLF</b>  <b>ADJUVANTS</b>  <b>CONTEXTUELS</b>
	Remarques grammaticales	Adjuvants Syntaxiques	
	Fonction grammaticale	Adjuvants catégoriels	
		Adjuvants rhétoriques	
	Usages spatiaux		
	Usages temporels		
	Termes spécialisés	Adjuvants thématiques-situationnels	
	Usages sociaux	Adjuvants stylistiques	

Dans les articles du *TLF*, le recensement s'opère suivant un critère méthodologique, à partir de la typologie des adjuvants contextuels, et typographique pour les adjuvants sémantiques et syntaxiques, qui figurent entre crochets.

Leur recensement s'opère suivant un critère typographique dans les articles du *GR*, qui figurent la majorité les informations métalinguistiques dans un caractère spécifique et dont la majorité correspond à des conditions d'emploi<sup>32</sup>.

Dans cette perspective, nous organisons notre présentation à partir d'une typologie des conditions d'emploi commune aux deux dictionnaires, en distinguant :

- les conditions sémantiques
- les conditions syntaxiques
- les conditions catégorielles
- les conditions rhétoriques
- les conditions temporelles
- les conditions thématiques-situationnelles

<sup>32</sup> Nous fondons notre présentation sur l'explicitation des abréviations figurant en fin de préface dans le *GR*, et sur le commentaire associé à chaque type d'adjuvant dans la préface du *TLF*.

Corrélativement, nous envisageons l'objet des informations répertoriées, suivant qu'il se rapporte au signifié, au co-texte ou au contexte de l'entité décrite.

## 2.1. CONDITIONS SÉMANTIQUES

Le *GR* ne fait pas mention d'informations pouvant être assimilées aux conditions d'emploi sémantiques.

Dans le *TLF*, les conditions sémantiques sont présentées comme "les plus importants des adjuvants démarcatifs du sens" ; elles délimitent l'environnement linguistique (la distribution) du mot décrit d'un point de vue sémantique, à travers des catégories classificatrices d'extensions diverses. Une règle d'inclusion prévaut à leur présentation – suivant l'organisation hiérarchique de l'article – et distingue les conditions figurant dans les titres, les sous-titres ou de simples crochets droits.

Dans une première approximation, nous envisageons donc les conditions sémantiques comme des délimitations sémantiques de l'environnement de l'entité décrite et répertorions les informations métalinguistiques actualisées dans le *GR*, qui présentent des correspondances avec celles répertoriées dans le *TLF*, suivant leur typographie (entre crochets).

Le recensement des informations lexicographiques nous conduit à distinguer trois types de conditions sémantiques, rapportées au signifié, au co-texte et au contexte de l'entité décrite.

### 2.1.1. SIGNIFIÉ

Lorsque les conditions sémantiques ont trait au signifié de l'entité décrite, elles établissent une relation d'opposition entre le contenu sémantique de l'entité décrite et celui d'une ou plusieurs autres unités lexicales. Cette opposition est inscrite dans la langue, ce dont rend compte l'abréviation **opposé à**<sup>33</sup> dans le *GR* :

FEMME [P. oppos. à *enfant, fillette, fille*, etc.] Etre humain du sexe féminin qui est nubile. (*TLF*)

JEUNE FEMME **s'oppose à** *fille, jeune fille* en impliquant un statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et un âge considéré socialement comme jeune (*GR*)

<sup>33</sup> **opposé à** : "introduit un mot de sens opposé, en opposition permanente, qui sert à éclairer le sens du mot défini, à l'intérieur de l'article (concerne un emploi, une locution, etc.)"

### 2.1.2. Co-TEXTE

Lorsque les conditions sémantiques ont trait au co-texte de l'entité décrite, elles associent un contenu sémantique à l'environnement linguistique du mot-vedette ou à sa position dans la phrase ou bien instaurent une relation d'opposition entre l'unité décrite et une ou plusieurs unités constitutives de son co-texte.

- Elles peuvent associer un contenu sémantique – correspondant à une abstraction de son environnement linguistique – à ceux de la définition superordonnée dans la classification hiérarchique, suivant un processus anaphorique ne mobilisant pas toujours le mot décrit :

FEMME [P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] (*TLF*)

HOMME c) [Dans la hiérarchie civile] (*TLF*)

- Elles peuvent également associer un contenu sémantique à la position syntaxique du mot-vedette :

FEMME [Le suj. désigne un homme (ou un élément de la personnalité masculine)] (*TLF*)

- Elles peuvent identifier l'extension du référent, rapportée au déterminant associé à l'entité décrite, en spécifiant son mode d'identification.

Celui-ci peut être générique, en assimilant le référent à la catégorie évoquée par le mot-vedette ou par une locution :

FEMME [En emploi générique ou attributif] (*TLF*)

2. (**collectivement**) LA FEMME: l'ensemble des femmes (*GR*)

Il peut être spécifique, en assimilant le référent à un exemplaire particulier de la catégorie évoquée :

FEMME [En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte»]. (*TLF*)

FEMME (**En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme**). (*GR*)



- Les conditions sémantiques peuvent enfin établir une relation d'opposition entre le contenu sémantique de l'entité décrite et celui d'une ou plusieurs autres unités lexicales participant de son co-texte, ce dont rend compte l'abréviation **par oppos. à**<sup>34</sup> dans le *GR* :

**HOMME Absolt.** Homme adulte, **par oppos. à** *enfant, adolescent.* (*GR*)

[Le mot *femme* est en oppos. paradigm. avec *mari* (ou *époux*)] (*TLF*)

### 2.1.3. CONTEXTE

Lorsque les conditions sémantiques ont trait au contexte de l'entité décrite, elles associent un contenu sémantique aux instances énonciatives (locuteur, référent, etc.) ou rendent compte des relations entre ces instances.

- Elles peuvent attribuer un contenu sémantique au référent de l'entité décrite :

[Le plus souvent employé à propos d'une épouse] (*TLF*)

**(En parlant d'un homme)** *GR*)

Ou au référent-destinataire de l'entité décrite :

*bonne femme* [Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste] (*TLF*)

- Elles peuvent attribuer un contenu sémantique au locuteur de l'entité décrite :

*Bonne femme* [Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogynne] (*TLF*)

**REM. La plupart de ces emplois relèvent de l'image la plus conventionnelle, souvent misogynne, de la femme, y compris lorsque c'est une femme qui est locutrice. (ci-dessous, cit.77, Sand)** (*GR*)

- Elles peuvent identifier l'orientation évaluative (attitude du locuteur vis à vis du référent) du mot décrit :

**FEMME** [Dans certaines expr. du monde du travail, souvent avec une idée de subordination, voire de péjoration soc.] (*TLF*)

---

<sup>34</sup> **par oppos. à** : "employé à l'intérieur d'un article, pour signaler une opposition sémantique concernant un emploi, une locution, etc"

- Elles peuvent identifier le mode d'énonciation (attitude du locuteur vis à vis de son destinataire) de l'entité décrite :

**Vx . (en appellatif). *Femme, la femme* (dit par son mari, s'adressant à son épouse) (GR)**

- Elles peuvent identifier la visée argumentative (le sens de l'entité décrite voulu) du locuteur :

*La femme forte (de l'Écriture de l'Évangile) : épouse courageuse, dévouée, etc. (vx ou iron.).*

[À la forme négative et par antiphrase] (TLF)

- Elles peuvent attribuer un contenu sémantique à situation d'énonciation :

**HOMME (En organisation industrielle du travail). (GR)**

**FEMME (Dans le cadre social des relations sexuelles tarifées, *femme*, qualifiée, désignant une prostituée). (GR)**

## 2.2. CONDITIONS SYNTAXIQUES

Les conditions d'emploi syntaxiques regroupent des informations relatives au co-texte de l'entité décrite. Elles indiquent des changements de construction dans le *TLF* et ont trait à la place du mot dans la phrase dans le *GR*.

Nous proposons ainsi d'envisager les conditions syntaxiques en considérant d'une part la position syntaxique de l'entité définie et d'autre part le co-texte syntaxique qui caractérise son actualisation discursive<sup>35</sup>.

### 2.2.1. FONCTION SYNTAXIQUE DU MOT-VEDETTE.

La position syntaxique du mot-vedette s'établit par l'indication de la place de ce dernier au sein d'un syntagme, d'une proposition ou d'une phrase.

---

<sup>35</sup> Les conditions syntaxiques sont parfois associé à des conditions sémantiques ; cf. *supra*.

- Il peut s'agir d'une fonction de sujet :  
(**Femme est le sujet de la phrase**). Cette femme lui fait des avances, fait des avances aux hommes. (GR)
- D'une fonction de complément :  
(**Contexte de l'amour : le mot femme est souvent complément d'une phrase dont le sujet désigne un homme**) (GR)  
2. [Précédé d'un adj. poss.; *homme* en fonction de compl. d'un verbe] (TLF)
- D'une fonction d'attribut :  
**B. Avec une valeur typique 1. a. (en attribut).** (GR)  
1. [*Homme* en fonction d'attribut] (TLF)
- Ou encore fonction d'épithète :  
**Adj. en épithète** (GR)

### 2.2.2. CO-TEXTE SYNTAXIQUE DU MOT-VEDETTE

Le co-texte syntaxique est mentionné à travers la catégorie lexicale de certains éléments constitutifs de l'environnement discursif du mot-vedette.

- Il peut s'agir d'un déterminant possessif:  
*Homme* (**précédé d'un possessif**) (GR)  
[Précédé d'un adj. poss.] (TLF)
- D'un substantif ou d'un nom propre :  
*...de femme*, **précédé d'un nom désignant métaphoriquement (et stylistiquement) une femme. En général péjoratif.** (GR)  
[Le mot *femme* est en relation syntagm. avec un subst. ou un nom propre désignant le conjoint; en partic., le rapport d'appartenance créé par les liens du mariage entre les conjoints s'exprime par le recours à l'adj. poss. ou au compl. de nom] (TLF)
- D'un verbe à l'infinitif :

3. **ÊTRE FEMME À (suivi d'un infinitif)** : être capable de. (*GR*)

[À la forme affirmative] *Être femme à + inf.* (*TLF*)

- D'un adjectif ou d'un complément du nom :
  - e. *Homme* (suivi d'un adj., formant un syntagme du même type qu'en c ou d). (*GR*)
  - B.** [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes] (*TLF*)
- De l'absence dans le co-texte d'un élément attendu, qu'il s'agisse d'une construction absolue :
  - Absolt.** Homme sexuellement actif, viril (*GR*)

Ou de l'absence de déterminant :

(**Sans déterminant**). **Loc.** *chercher* (cit. 29) *femme* : chercher à se marier. (*GR*)

[Le mot *femme* est en position de compl. et le plus souvent privé d'art.] (*TLF*)

- Il peut s'agir de la structure affirmative ou négative d'une locution actualisant le mot-vedette :
  - Péj.* [À la forme affirmative] *Être une femme* (*TLF*)
- Le changement de construction peut enfin indiquer un changement de nombre :
  - FEMME** *Au plur.* Domestiques, en particulier femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse, de la haute société (*TLF*)

### 2.3. CONDITIONS CATÉGORIELLES

Les conditions catégorielles ont trait à la catégorie du lexique – nom, adjectif, verbe, etc. – au sein de laquelle est traditionnellement inscrit le mot décrit. Elles se rapportent ainsi au signifié et au co-texte de l'entité décrite.

Le *GR* les désignent par "fonction grammaticale" et distingue les fonctions "essentielles", qui suivent le mot-vedette en tête d'article des fonctions "secondaires", qui figurent dans le cours

de l'article (xxxiv) tandis que le *TLF* les désignent en termes d'"adjuvants catégoriels", qui indique un changement de sens relatif à un changement de "classe" ou de "partie du discours"(xxxii).

La catégorie lexicale correspond à une catégorisation des unités du lexique, relative à la nature de l'objet qu'elles désignent et aux relations syntaxiques qu'elles entretiennent avec d'autres unités de l'environnement linguistique.

Les entités étudiées appartiennent à la catégorie du nom commun ou substantif, qui renvoie à une réalité notionnelle, un concept, que l'on peut évoquer en tant que tel ou bien en regard de ses occurrences particulières ; il possède la caractéristique de pouvoir constituer des objets, d'être référentiellement autonome et représenter le socle de qualités qui lui sont potentiellement attribuables.

Le nom subsume des catégories qui dans le cas de *homme* et *femme*, évoquent un référent comptable, concret et animé<sup>36</sup>.

**HOMME**, subst. masc. (*TLF*)

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. (*TLF*)

Mais les conditions catégorielles peuvent également indiquer un changement de catégorie, constituant une variante vis à vis de la catégorie traditionnelle à laquelle appartient le mot-vedette. Habituellement inscrit dans la catégorie substantivale, il peut, lorsqu'il est dépourvu de déterminant, être employé en qualité d'adjectif. Contrairement au nom, l'adjectif est dépourvu d'autonomie référentielle et évoque une propriété du terme (nom ou pronom) auquel il se rapporte et qui détermine son genre. Le concept exclusivement descriptif évoqué par l'adjectif se trouve susceptible d'une gradabilité d'intensité (*très femme*) ou de comparaison (*plus femme*). Ce changement se rapporte alors aux conditions syntaxiques, relative à la fonction du mot-vedette ou d'une locution (attribut, épithète)<sup>37</sup>.

FEMME II. B. 1. [P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes]  
*En emploi adj.* (*TLF*)

FEMME B. Avec une valeur typique 1. a. (en attribut). (...) Adj. en épithète

<sup>36</sup> Ducrot, Schaeffer, 1995, P. 369; Riégel, Pellat, Rioul, 2004, PP. 167 et sqq.

<sup>37</sup> Riégel, Pellat, Rioul, 2004, PP. 355 et sqq.

Assimilé typographiquement aux informations métalinguistiques dans le *GR* et non évoqué par la préface du *TLF*, le genre est directement associé à la catégorie lexicale dans les deux articles de chaque dictionnaire.

Le genre est inhérent au mot qu'il caractérise, et lui reste attaché même hors emploi ; il est ainsi déterminé dans le lexique. Il représente une trace de la catégorisation du monde par la langue, et, pour les noms d'espèces naturelles, correspond généralement au sexe du référent.

Le genre se transmet, à l'intérieur du groupe nominal, au déterminant et à l'adjectif épithète<sup>38</sup>.

**HOMME** n. m.

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. (*TLF*)

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, P. 150, P. 172.

## 2.4. CONDITIONS RHÉTORIQUES

Les conditions rhétoriques se rapportent au signifié de l'entité décrite, en décrivant le rapport établi entre deux sens décrits au sein de l'article. Dans la préface du *TLF*, ils ont pour fonction d'indiquer un changement de sens, opéré par la réalisation d'une figure de rhétorique dans la délimitation d'un sens. La notion de figure est présentée en regard des deux plans énonciatifs qu'elle implique : un plan de départ à valeur connotative, dont l'apport informatif est secondaire mais qui peut être esthétiquement primordial, et un plan d'arrivée, à valeur dénotative, représentant la visée de communication.

Le recensement des conditions rhétoriques suivant la conceptualisation qu'en proposent les préfaces, en explicitant les abréviations qui les signalent dans les articles.

### 2.4.1. RAPPORT MÉTONYMIQUE

Le sigle **p. méton.** mentionne le rapport métonymique d'un sens avec le précédent, et peut apparaître même si le co-texte suffit à expliciter la distinction sémantique. Il précède alors un extrait de discours illustrant la distinction de sens :

[P. réf. au charme physique et gestuel de la femme, à la grâce de sa parure et de ses manières, à sa volonté de plaire... considérés comme des caractères spécifiques] (...) *P. méton.*, en emploi *adj.* Elle s'assit pour coudre une petite dentelle (...) à sa blouse de travail, cette blouse noire qu'elle finissait par trouver trop garçonnière, pas assez femme (ZOLA, *Dr Pascal*, 1893, p. 32).<sup>39</sup>

### 2.4.2. RAPPORT MÉTAPHORIQUE

Dans le *TLF*, le sigle **p. anal.** correspond au cas où la métaphore représente une "extension analogique d'un sens à la dénomination d'un concept auquel il n'est pas principalement approprié", il indique ainsi une "ressemblance partielle assimilée à une identité totale" (xxxiii) :

---

<sup>39</sup> Les sens associés aux deux premiers emplois de *femme* s'appliquent à un exemplaire de la catégorie des êtres humains de sexe féminin, tandis que le sens associé au troisième emploi, précédé du sigle *P. méton.*, s'applique à un artefact – vestimentaire – de celui-ci.

**II. Spéc.** Personne de sexe féminin qui est mariée. (...). *P. anal.* [Chez les animaux qui vivent en couple] Femelle. <sup>40</sup>

**a)** [Dans la hiérarchie féodale] *Homme(-)lige.* Vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain. (...) *P. anal.* *Elle était mon homme lige, mon second, mon double : nous ne pouvions pas nous passer l'une de l'autre* (BEAUVOIR, *Mém. j. fille*, 1958, p. 45). <sup>41</sup>

Dans le *GR*, l'abréviation **métaphore** indique une "comparaison implicite intermédiaire entre le propre et le figuré, mais distincte du sens figuré en ce sens qu'elle implique un sémantisme de niveau [une isotopie] pour plusieurs mots de l'énoncé".

*Description de la beauté, du charme, de l'attrait de la femme.* ⇒ **appas, attrait** (cit. 22)  
**beauté** (cit. 19, 21, 32), **charme, éclat, féminité, fleur** (par **métaphore**). <sup>42</sup>

### 2.4.3. RAPPORT D'ABSTRACTION

Dans le *TLF*, le sigle **au fig.** fait état d'un emploi figuré, dans lequel "le passage du concret à l'abstrait n'est plus perceptible qu'à la réflexion (non historique) principalement du sujet écrivant, qui, dans la rédaction lente ou dans la relecture, peut soumettre le mot à un examen critique attentif qui rétablit mentalement la liaison du sens figuré au sens *propre*". (xxxiii) :

*Comme un seul homme.* En même temps, avec un ensemble parfait. (...) ; *Au fig.* D'un commun accord. <sup>43</sup>

Dans le *GR*, l'abréviation **Fig.** "qualifie un sens issu d'une image (valeur abstraite correspondant à un sens concret)" qui s'oppose à la forme **propre** désignant "le sens premier d'un mot dont est issu un mot français, quand c'est dans un autre sens qu'il a été pris" :

FEMME **II.** épouse

FEMME **II. 2. Fig.** compagne, partenaire sexuelle <sup>44</sup>

---

<sup>40</sup> L'identité entre les deux définitions est instaurée sur le partage d'un élément de sens relatif à l'union avec un exemplaire de sexe opposé.

<sup>41</sup> L'identité entre les deux définitions est instaurée sur le partage d'un élément de sens relatif au lien établi par le serment passé.

<sup>42</sup> L'identité établie entre le signifié de *femme* et le signifié de *fleur*, s'opère sur le partage d'un élément de sens relatif à la beauté, au charme, à l'attrait exercés.

<sup>43</sup> La seconde définition isole l'élément de sens relatif à une participation commune, contenue dans la première.

<sup>44</sup> Le second signifié isole l'élément de sens relatif à l'union avec un homme, contenu dans le premier.



#### 2.4.4. RAPPORT D'INCLUSION

En regard du rapport entre sens décrits que les conditions rhétoriques indiquent, nous proposons de leur intégrer les relations d'inclusion qui instaurent un rapport d'hyperonymie ou d'hyponymie entre deux signifiés.

Dans le *GR*, l'abréviation **Spécialt.**, signifie "dans un sens plus étroit, moins étendu", qui s'oppose à l'abréviation **Par ext.**, qui présente "une acception ou une valeur plus large, plus étendue que celle qui vient d'être traitée".

FEMME FATALE : femme à laquelle les hommes ne peuvent résister et qui cause leur perte.

– **Par ext.** Femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur. (*TLF*)<sup>45</sup>

HOMME II. 1 Mâle\* de l'espèce humaine / II. 1. *Spécialt.* Homme physiquement adulte (*GR*)<sup>46</sup>

#### 2.5. CONDITIONS STYLISTIQUES/SOCIALES

Les conditions sociales et stylistiques se rapportent au contexte de l'entité décrite.

Dans le *TLF*, elles regroupent des indications portant sur les niveaux de langue ou sur les registres de langue, qui interviennent dans les distinctions de sens d'un polysème.

Les registres de langue concernent "l'intensité expressive ou affective qui caractérise l'emploi du mot". Il peut ainsi s'agir d'un emploi "avec faveur" ou "mélioratif" ; d'un emploi "en mauvaise part" ou "péjoratif" ; d'un emploi "euphémique"(xxxiii).

Ils sont représentés dans le *GR* par l'abréviation **péj.**, signifiant "avec mépris, en mauvaise part", et par le terme **euphémisme** qui "qualifie une valeur d'emploi qui remplace un terme plus cru, désignant par exemple un référent sexuel, scatologique, etc."

---

<sup>45</sup> La seconde définition présente une extension plus large que la première en n'associant pas la séduction féminine à un assujettissement des hommes et à une conséquence préjudiciable.

<sup>46</sup> La seconde définition présente une extension moindre que la première en spécifiant un développement corporel.

Les niveaux de langue concernent "les situations réciproques de l'auteur et du destinataire de la communication", propres à "l'argot", au "style familier", ou à "la langue populaire".

Ils sont représentés dans le *GR* par le biais de l'abréviation **fam** qui "qualifie un mot ou un sens appartenant à l'usage parlé ou écrit de la langue quotidienne", et "concerne le niveau de discours", de l'abréviation **pop** qui "qualifie un mot ou un sens courant dans la langue parlée des milieux populaires (parfois argot ancien répandu), qui ne s'emploierait pas normalement dans un milieu social élevé", de l'abréviation **cour**, qui "insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est connu et employé de tous, notamment quand les autres sens sont techniques, savants, etc.", de l'abréviation **vulg**, qui renvoie à un mot, sens ou emploi choquant, souvent familier ou populaire, qu'on ne peut employer dans un discours soucieux de correction, de bienséance, quelle que soit la classe sociale", du terme **argot**, qui renvoie à un "mot d'argot, emploi argotique limité à un milieu particulier, surtout professionnel (argot scol. : argot scolaire, argot mar. : argot des marins).

L'usage stylistique est quant à lui indiqué par les abréviations **poét.**, relative à un "mot ou emploi appartenant à l'usage littéraire" et **littér.** qui "désigne un mot qui n'est pas d'usage familier, qui s'emploie surtout dans l'usage écrit et soutenu"

Le *TLF* les représente sous forme de termes, que nous explicitons à partir des articles qui leur correspondent dans le même dictionnaire<sup>47</sup> : le terme *littéraire* indique l'appartenance à un niveau de la langue écrite plutôt que parlée ; le terme *familier* indique un usage dans l'intimité, dans la conversation courante ; le terme *argotique* indique un langage ou un vocabulaire particulier qui se crée à l'intérieur de groupes sociaux ou socio-professionnels déterminés, et par lequel l'individu affiche son appartenance au groupe et se distingue de la masse des sujets parlants.

A partir du recensement des conditions d'emploi rhétoriques dans les deux articles, nous organisons notre présentation sur l'opposition établie par le *TLF* entre registres et niveaux de langue.

---

<sup>47</sup> LITTÉRAIRE : I. A. 2. b) [En parlant d'une langue] *En partic.* Qui appartient à un niveau de la langue écrite plutôt que parlée

FAMILIER : B. 2. B. Dans l'*expression langagière*. Dont on use dans l'intimité, dans la conversation courante.

POPULAIRE : A. 1. ♦*LING.* Qui est propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie.

ARGOTIQUE : [En parlant d'un fait de lang.] Qui est propre à l'argot : C. *P. ext.* Langage ou vocabulaire particulier qui se crée à l'intérieur de groupes sociaux ou socio-professionnels déterminés, et par lequel l'individu affiche son appartenance au groupe et se distingue de la masse des sujets parlants.

### 2.5.1. REGISTRE DE LANGUE

Le registre de langue correspond à l'attitude du locuteur à l'égard du référent, qui peut être positive (méliorative) ou négative (péjorative) :

- Le registre de langue peut correspondre à l'emploi mélioratif / péjoratif d'une locution :  
*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase] *Ne pas être une femme.* Ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme. (TLF)  
**Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse. (GR)
- Il peut correspondre à une désignation lexicale péjorative :  
**Termes péjoratifs quant au physique.** ⇒ **Laideron, guenon** (GR)
- Il peut enfin correspondre à la modification positive de l'orientation évaluative négative (emploi euphémique) d'une locution:  
**FEMME DE PETITE VERTU (euphémisme)** : prostituée (GR)

### 2.5.2. NIVEAUX DE LANGUE

Le niveau de langue correspond aux situations réciproques du locuteur et du destinataire de la communication.

- Le niveau de langue peut caractériser l'emploi du mot-vedette :  
**fam. et courant. (1926, en argot).** *femme* (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale). (GR)  
[Dans la lang. pop., à l'adresse de l'épouse] (TLF)
- L'emploi d'une locution :  
**BONNE FEMME Fam. ou pop.** *La bonne femme de* (un homme) : sa femme. (GR)  
*Homme (du milieu)* (arg.). Homme en marge de la loi, courageux et fidèle à sa parole. (TLF)
- Il peut caractériser un exemple :  
**JEUNE HOMME Mod. (littér.)** *Des jeunes hommes.* (GR)  
*femme qui a le feu au cul\*/ au derrière* (vulg.). (TLF)

- Une désignation lexicale :  
**Termes généraux.** ⇒ (...) **fam. et argot. Frangine.**
- Il peut enfin caractériser un renvoi analogique :  
Mâle\* de l'espèce humaine. ⇒ **Bonhomme (fam.), gars, mec (fam.), quidam, type (fam.)**

## 2.6. CONDITIONS TEMPORELLES

Les conditions temporelles se rapportent au contexte de l'entité décrite. La préface du *GR* propose des conceptualisations en explicitant les abréviations qui les signalent dans les articles.

L'abréviation **vx** indique un "mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme" ; l'abréviation **Mod** "insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est d'usage actuel, quand le sens précédent ou les emplois voisins sont vieux, vieillis, archaïques (abandonnés) ; l'abréviation **Anciennt** "présente un mot ou un sens courant qui désigne une chose du passé disparue" ; le terme **vieilli** s'applique à un "mot, sens ou expression encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus naturellement dans la langue parlée courante".

Dans le *TLF* le terme *vieilli* indique un objet tombé en désuétude et sorti de l'usage<sup>48</sup>.

- Les conditions temporelles peuvent caractériser un emploi du mot-vedette :  
(1663) **vx.** Homme qui ne cède pas, qui tient tête. (*GR*)  
3. **Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle). (*GR*)
- Elles peuvent caractériser l'emploi d'une locution :  
*Homme d'affaires (mod).* Homme ayant une fonction de direction ou de décision dans l'économie privée. (*GR*)  
*Vieilli Femme de charge.* Femme de confiance chargée, dans un intérieur, de travaux manuels, en particulier de l'entretien des vêtements et des objets précieux (*TLF*)
- Elles peuvent caractériser un exemple :  
**vx.** *Femme savante.* (*GR*)  
(Av. 1675). **mod.** *Homme du monde.* (*GR*)

<sup>48</sup> **VEILLI** : II. B. 4. b) Qui est tombé en désuétude, est sorti de l'usage

- Elles peuvent caractériser une désignation lexicale :  
(Liberté sexuelle). ⇒ **Chienne (vx)**, **coureuse (vieilli)**, **créature. (GR)**
- Elles peuvent caractériser un renvoi analogique :  
*Femme de couleur, femme noire.* ⇒ **Noire ; (vx) négresse. (GR)**

## 2.7. CONDITIONS THÉMATIQUES-SITUATIONNELLES

Les conditions thématique-situationnelles se rapportent, suivant un continuum, au co-texte et au contexte de l'entité décrite.

Dans le *TLF*, elles ont trait au "domaine" marquant l'actualisation de l'entité décrite et se répartissent en domaines plus institutionnels, se rattachant à "un corps de métier ou une branche cataloguée du savoir", et en domaines plus thématiques. Cette distinction est relayée par la typographie, qui figurent les conditions situationnelles en capitales italiques et les conditions thématiques en minuscules italiques précédées ou non de la mention "dans le domaine de" (xxxii).

Dans le *GR*, certains termes spécialisés sont classés par "domaines de savoir", quand leur caractère sociolinguistiques les rend aptes à former du discours spécial ou "marqué". Ils sont alors précédés d'une abréviation indiquant ce domaine, telles que les abréviations **Admin.** Se rapportant à "la langue écrite de l'administration seulement" et **Dr** indiquant un "terme de la langue du droit".

En perspective de la distinction établie par le *TLF*, le recensement des conditions thématiques-situationnelles fait apparaître des conditions situationnelles, qui attribuent des traits de catégorie à la situation énonciative :

*POL. Homme de droite, de gauche.* Homme qui se situe à droite, à gauche. (*TLF*)

**Admin. FEMME DE JOURNÉE :** femme qu'on emploie à la maison pour un travail quelconque et qu'on paie à la journée. (*GR*)

Et des conditions thématiques, qui attribuent un contenu sémantique au co-texte<sup>49</sup> :

[Dans l'*hôtellerie*] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.). (*TLF*)

<sup>49</sup> Les conditions thématiques recourent ici les conditions sémantiques, relative au co-texte.

## 2.8. CONCLUSION

Les conditions d'emploi répertoriées dans les quatre articles de notre corpus s'organisent en trois catégories suivant l'objet qu'elles décrivent : signifié, co-texte et contexte.

### 2.8.1. SIGNIFIÉ

Les conditions d'emploi qui se rapportent au signifié sont de nature catégorielle, sémantique et rhétoriques.

- Les conditions catégorielles font état de la catégorie lexicale et du genre de l'entité décrite :

HOMME n. m. (GR)

- Les conditions rhétoriques font état d'un rapport entre différents sens de l'entité décrite. Il peut s'agir d'un rapport métonymique, métaphorique, d'abstraction ou d'inclusion :

FEMME. *P. anal.* [Chez les animaux qui vivent en couple] Femelle. (TLF)

HOMME **Spécialt.** Homme physiquement adulte. (GR)

- Les conditions sémantiques font état d'une relation d'opposition entre le contenu sémantique du signifié et une définition ou un segment de définition du mot-vedette :

FEMME [P. oppos. à *enfant, fillette, fille*, etc.] Etre humain du sexe féminin qui est nubile. (TLF)

### 2.8.2. CO-TEXTE

Les conditions d'emploi qui se rapportent au co-texte sont de nature catégorielle, sémantique, syntaxique et thématique.

- Les conditions catégorielles indiquent un changement de catégorie lexicale de l'entité décrite :

P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes] *En emploi adj.*  
(TLF)

- Les conditions sémantiques attribuent un contenu sémantique – correspondant à une abstraction du co-texte – à ceux de la définition superordonnée dans la classification hiérarchique :

FEMME [P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] (TLF)

FEMME (**Thème de la beauté , du charme, de l'amour**) (GR)

Elles attribuent un contenu sémantique à la position syntaxique du mot-vedette :

FEMME [Le suj. désigne une femme] (TLF)

Elles établissent une relation d'opposition entre le contenu sémantique d'un sens de l'entité décrite et le sens évoqué d'une ou plusieurs autres unités lexicales participant de son co-texte

(**Dans le contexte de la famille, opposé à d'autres termes : mari, enfants.**) (GR)

FEMME [Le mot *femme* s'oppose, dans un cont. immédiat, à un ou plusieurs mots appartenant au champ sém. du mariage] (TLF)

- Les conditions syntaxiques indiquent la fonction syntaxique du mot-vedette :

[Le suj. désigne un homme] (TLF)

**Adj. en épithète** (GR)

Ou bien son co-texte syntaxique :

(**précédé d'un possessif**) (GR)

[À la forme affirmative] (TLF)

- Les conditions thématiques attribuent un contenu sémantique au co-texte :

[Dans l'*hôtellerie*] (TLF)

(**dans le contexte de la prostitution**). (GR)

### 2.8.3. CONTEXTE

Les conditions d'emploi qui se rapportent au co-texte sont de nature sémantique, syntaxique, sociale/stylistiques et situationnelles.

- Les conditions sémantiques attribuent un contenu sémantique au référent de l'entité décrite :

[En parlant d'une jeune fille] (*TLF*)

**(En parlant d'un homme)** (*GR*)

A son locuteur :

*Bonne femme* [Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogynne] (*TLF*)

A son référent-destinataire :

*bonne femme* [Empl. comme terme de sympathie ou d'affection (à l'adresse d'une fillette)] (*TLF*)

A sa situation d'énonciation :

[Le fém. corresp. est *mademoiselle* ou *demoiselle*; en partic., dans des interpellations adressées à des adolescents et parfois ressenties comme condescendantes] (*TLF*)

**HOMME (En organisation industrielle du travail)**. (*GR*)

Elles caractérisent l'attitude du locuteur à l'égard du référent (orientation évaluative) :

*Bonne femme* [La dépréciation concerne le physique, la présentation, l'allure de la femme] (*TLF*)

Elles explicitent le sens de l'entité voulue par le locuteur :

*La femme forte (de l'Écriture de l'Évangile)* : épouse courageuse, dévouée, etc. (**vx ou iron.**).

[Pour signifier que la femme est source de conflit dans le couple]

Elles peuvent identifier l'extension du référent :

**FEMME** [En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte»]. (*TLF*)

**FEMME (En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme)**. (*GR*)



- Les conditions situationnelles attribuent un contenu sémantique à la situation d'énonciation :

*POL. Homme de droite, de gauche.* Homme qui se situe à droite, à gauche. (TLF)

FEMME **Dr.** Ou **péj. et vx. la femme...**, suivi du patronyme du mari (GR)

- Les conditions sociales/stylistiques caractérisent les situations réciproques du locuteur et du destinataire de la communication :

FEMME **Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle). (GR)

*Pop.* [Précédé d'un adj. poss.] Mari, compagnon, concubin, amant. (TLF)

Elles caractérisent également l'attitude du locuteur à l'égard du référent (orientation évaluative) :

*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase] *Ne pas être une femme.* Ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme. (TLF)

**Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse. (GR)

- Les conditions temporelles caractérisent la période d'usage de l'entité décrite :

HOMME (1663) **vx.** Homme qui ne cède pas, qui tient tête. (GR)

3. *Jeune homme* a) *Vieilli* [Le plur. corresp. est *jeunes hommes*] Homme jeune. (TLF)

	SIGNIFIÉ	CO-TEXTE	CONTEXTE
--	----------	----------	----------

CONDITIONS SÉMANTIQUES	relation d'opposition entre le contenu sémantique attaché à un sens de l'entité décrite et le sens évoqué d'une ou plusieurs autres unités lexicales	relation d'opposition entre le contenu sémantique d'un sens de l'entité décrite et le sens évoqué d'une ou plusieurs autres unités lexicales participant de son co-texte	contenu sémantique du référent de l'entité décrite
	contenu sémantique – correspondant à une abstraction du co-texte – à ceux de la définition superordonnée dans la classification hiérarchique, suivant un processus anaphorique	contenu sémantique de la position syntaxique du mot-vedette	contenu sémantique du référent-destinataire de l'entité décrite
			extension du référent
			Contenu sémantique du locuteur
			attitude du locuteur vis à vis du référent (orientation évaluative de l'entité décrite)
			attitude du locuteur vis à vis de son destinataire (mode d'énonciation de l'entité décrite)
			sens voulu par le locuteur (visée argumentative)
		Contenu sémantique de la situation d'énonciation	
CONDITIONS SYNTAXIQUES		Positions syntaxique du mot-vedette	
		Co-texte syntaxique	
CONDITIONS CATÉGORIELLES	Catégorie lexicale	Changement de catégorie	
	genre		
CONDITIONS SOCIALES/ STYLISTIQUES			(registre de langue) Orientation évaluative
			(niveau de langue) Situations réciproques du locuteur et du destinataire
CONDITIONS TEMPORELLES			Période d'emploi
CONDITIONS	Rapport entre deux		

<b>RHÉTORIQUES</b>	signifiés (métonymique, métaphoriques, d'abstraction, d'inclusion)		
<b>CONDITIONS THÉMATIQUES/ SITUATIONNELLES</b>		contenu sémantique du co-texte	Contenu sémantique de la situation d'énonciation

### 3. EXTRAITS DE DISCOURS

Les extraits de discours ont pour fonction d'illustrer la description que proposent les équivalences et les conditions d'emploi en actualisant les associations potentielles entre le mot décrit et d'autres mots de la langue. Le *GR* les présentent ainsi comme des fragments de discours où figure l'unité lexicale décrite, à valeur de modèles illustrant les emplois décrits, tandis que le *TLF* leur confère le statut d'énoncés effectifs et réellement possibles, illustrant et cautionnant la définition.

Les extraits de discours s'organisent en deux textes, illustrant deux niveaux de lexicalisation : les exemples, qui véhiculent les associations les plus lexicalisées, inscrites dans la langue par la fréquence, la banalité de leur usage et les citations, attribuées à des locuteurs particuliers, qui représentent des associations plus originales, d'usage plus rare.

Le *GR* distingue ainsi typographiquement les exemples, qui sont chargés d'illustrer les associations les plus courantes et les citations, consistant à illustrer les associations s'éloignant de cette banalité. Le *TLF*, sans discriminer explicitement ces deux textes, mentionne les états de groupes binaires illustrant les associations les plus fréquemment attestées dans le corpus et les exemples "authentiquement historiques" illustrant des usages particuliers.

Le *GR* fournit trois critères de lexicalisation des exemples : la mention de la lexicalisation par le biais d'une information métalinguistique, l'explicitation de l'association par le biais d'une équivalence, ou une typographie en petite capitales.

En prenant appui sur la dichotomie entre exemples et citations que mettent en oeuvre les préfaces, sur la gradualité de lexicalisation des exemples dont elles font état et enfin sur la typologie des associations que le *GR* évoque, nous proposons de répertorier les extraits de discours actualisés dans les articles que nous étudions suivant deux perspectives.

Il s'agit de rendre compte de la lexicalisation des extraits de discours, en distinguant d'une part exemples et citations, et en s'appuyant d'autre part sur les indices actualisés dans les articles, permettant d'identifier leur niveau d'inscription dans la langue.

### 3.1. EXEMPLES

Les exemples apparaissent, en regard du travail que le lexicographe opère sur le corpus, comme le produit d'une entité, relevant et de la langue, de part l'usage courant qui les caractérise et du lexicographe, qui remanie les exemples.

Dans les deux dictionnaires, les exemples sont intégrés au texte lexicographique et figurent majoritairement en italiques. Nous distinguons deux catégories d'exemples suivant leur degré d'inscription dans la langue.

#### 3.1.1. ASSOCIATION MODIFIABLE

Les exemples peuvent être intégrés au texte lexicographique, sans mention et figurer en italiques ; il s'agit d'associations courantes mais qui peuvent être modifiées. Le degré de lexicalisation est alors le moins élevé des exemples :

**FEMME** [La femme considérée sous le rapport de l'âge] *Femme jeune, femme encore jeune. Jeune femme. (...) Femme d'un certain âge, vieillissante, âgée.*(TLF)

**HOMME** *Un, des hommes (Qualifié). Un homme brave, courageux, énergique, ferme. Un homme faible, couard, lâche, mou, veule. Homme serviable, un brave homme. Le meilleur homme du monde. Saint homme.* (GR)

Le *TLF* présente très majoritairement ces exemples sous forme de syntagmes – précédés ou non de la mention **SYNT.** –, qui correspondent aux états de groupes binaires de la documentation lexicographique :

**HOMME SYNT.** *Homme barbu, musclé, poilu, taillé en Hercule; bras, corps, épaule, tête, visage, voix d'homme.*

**FEMME SYNT.** *Anatomie, formes de la femme; épaule, gorge, poitrine, cuisse, fesses de femme; femme bien/mal faite, femme forte, ronde, grasse, plantureuse; femme maigre, sèche, osseuse; femme élancée; grande, petite, grosse femme.*

#### 3.1.2. ASSOCIATION FIGÉE

Les exemples peuvent correspondre à une association qui est figée par la langue et qui ne peut être modifiée. Ils possèdent alors le statut d'une entité lexicale à part entière, dont le sens ne peut pas toujours être calculé à partir des unités qui les constituent (opacité sémantique). La lexicalisation de ces associations est indiquée par plusieurs procédés :

- Ils peuvent être précédées d'une mention de lexicalisation signalant leur appartenance au lexique (locution, proverbe, expressions, syntagmes figés...) :

*Prov. Un homme averti\* en vaut deux (GR)*

*Loc. interr. Voulez-vous être ma femme? Voulez-vous m'épouser? (TLF)*

- Ils peuvent être suivis d'une définition, explicitant le sens de l'association :

*Femme à barbe. Femme souffrant de virilisme pileux. (TLF)*

*Une femme en cheveux : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX<sup>e</sup>) (GR)*

- Ils peuvent figurer en caractère gras et en petites capitales dans le *GR*, parfois associées à une position dans la classification hiérarchique :

**FEMME-ENFANT** : femme qui semble avoir conservé les attributs de l'enfance (*GR*)

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. (*TLF*)

## 3.2. CITATIONS

Les citations constituent des fragments discursifs empruntés à des textes littéraires, dont la source est indiquée et qui sont attribuées à un individu spécifique, identifié par son nom. Elles illustrent de fait des associations qui ne relèvent pas seulement de la langue, mais dont l'originalité ou la rareté sont imputables à un locuteur particulier de cette langue.

Nous distinguons deux types de citations suivant leur mode d'actualisation dans l'article.

### 3.2.1. CITATIONS NUMÉROTÉES

Les citations les plus complexes – les plus longues – sont numérotées et figurent sous une présentation particulière, distincte du texte de l'article. Elles sont suivies de la mention complète des références bibliographiques de l'ouvrage d'où elles sont extraites (nom de l'auteur, nom de l'ouvrage, date de parution, page) :

**HOMME 24.** L'abbé Cruchot, petit **homme** dodu, grassouillet, à perruque rousse et plate, à figure de vieille femme joueuse, dit en avançant ses pieds bien chaussés dans de forts souliers à agrafes d'argent : « Les Des Grassins ne sont pas venus? »  
BALZAC, *E. Grandet*, 1834, p. 41. (TLF)

**FEMME (1)** je ne suis pas femme qu'on a, un corps imbécile auprès duquel vous trouvez votre plaisir en mentant comme aux enfants et aux malades. Vous savez beaucoup de choses, cher, mais peut-être mourrez-vous sans vous être aperçu qu'une femme est aussi un être humain. MALRAUX, *la Condition humaine*, IV, 11 avr. 6 h. (GR)

### 3.2.2. CITATIONS NON NUMÉROTÉES

Les citations de moindre ampleur ne sont pas numérotées et figurent en italiques – comme la majorité des exemples – dans le texte lexicographique, auquel elles sont intégrées, souvent à la suite d'exemples ou d'un commentaire métalinguistique :

**HOMME** Être humain doué de caractères sexuels masculins. *Caractères biologiques, physiologiques de l'homme. Beau comme le vice de conformation congénital des organes sexuels de l'homme* (LAUTRÉAM., *Chants Maldoror*, 1869, p. 339). (TLF)

**FEMME (En parlant d'un homme). Péj.** (...) “*Ce n'était pas une femme, Tournefier, mais un gaillard...*” (Genevoix, *Raboliot*). (GR)

### 3.3. CONCLUSION

Les informations que nous avons répertoriées à partir du troisième type – les extraits de discours – s'organisent en deux catégories.

Les associations entre le mot-vedette et une ou plusieurs autres unités du système peuvent être figées et s'apparentent alors à des locutions.

Le sens stabilisé entre les unités associées est alors inscrit dans la langue, suivant un continuum. La typographie (mention de lexicalisation, caractère gras, petites capitales) et l'explicitation du sens par une équivalence mesurent ainsi le niveau de lexicalisation des locutions :

**Prov.** *Un homme averti\* en vaut deux* (GR)

*Femme à barbe.* Femme souffrant de virilisme pilaire. (TLF)

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. (TLF)

**II. 2. d. ÊTRE UN HOMME À..., ÊTRE HOMME À... :** être capable de... (GR)

Elles peuvent aussi être modifiables et regroupent les exemples et les citations.

Le sens de l'association est alors simplement évoqué et le travail d'explicitation est confié au lecteur-interprétant, suivant un continuum relatif à l'importance du co-texte et à la complexité des associations. Ce dernier dispose néanmoins du métadiscours (équivalences et conditions d'emploi) qui subsume l'extrait de discours dans la classification hiérarchique pour lui servir de guide interprétatif :

**HOMME 24.** L'abbé Cruchot, petit **homme** dodu, grassouillet, à perruque rousse et plate, à figure de vieille femme joueuse, dit en avançant ses pieds bien chaussés dans de forts souliers à agrafes d'argent : « Les Des Grassins ne sont pas venus? »  
BALZAC, *E. Grandet*, 1834, p. 41. (TLF)

**HOMME Un**, des hommes (**Qualifié**) *Un homme brave, courageux, énergique, ferme. Un homme faible, couard, lâche, mou, veule. Homme serviable, un brave homme. Le meilleur homme du monde. Saint homme.* (GR)



## 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous avons délimité un quatrième type d'informations, regroupant une part de l'information métalinguistique (étymologies, datation, graphie, prononciation, fréquence) et les renvois analogiques dans le *GR*, et les informations complémentaires (étymologie, histoire, prononciation, orthographe, statistiques, bibliographie) dans le *TLF*.

Le recensement des informations dans les quatre articles de notre corpus fait apparaître en sus, la mention de lexicalisation de certains extraits de discours.

Nous distinguons ainsi au sein des **informations complémentaires**, six catégories d'informations lexicographiques :

- les informations relatives à l'histoire de l'unité décrite : étymologies et datations
- les informations relatives à la forme de l'unité décrite : orthographe et prononciation
- les informations relatives aux relations sémantiques entre l'unité décrite et d'autres unités : renvois analogiques
- les informations relatives à la fréquence de l'unité décrite dans le corpus lexicographique
- les informations relatives à la bibliographie lexicographique
- les informations relatives à la lexicalisation des extraits de discours

### 4.1. SIGNIFIANT DE L'UNITÉ DÉCRITE

Dans le *TLF* la prononciation courante du mot-vedette est indiquée, seuls les écarts historiques ou actuels par rapport à la norme étant relevés et commentés .

**FEMME Prononc. et Orth.** : [fam]. Enq. : /fam, (D)/. Ds Ac. 1694-1932

Dans le *GR*, la prononciation est retranscrite "suivant le modèle proposé par l'API (Association phonétique internationale)" (xxxiii) ; elle peut suivre le mot-vedette en tête d'article :

**FEMME** [fam] **d'abord prononcé** [fām]

ou une locution actualisée en cours d'article :

**JEUNE HOMME (...)** Prononc. pop. ou plaisante [zynom].

## 4.2. HISTOIRE DE L'UNITÉ DÉCRITE

Le *TLF* propose une notice étymologique "donnant dans l'ordre historique de leur apparition les sens et emplois les plus anciens attestés dans des textes français, indiquant ensuite, avec discussion éventuelle des étymons proposés, l'étymologie la plus vraisemblable selon les données actuelles, avec, à titre de preuves, les attestations correspondantes de la langue source recueillies dans les répertoires les plus autorisés et si possible les plus récents de cette langue" (XLII). Une notice historique la suit, "illustrant d'après les répertoires du français, les principaux sens ou emplois attestés aujourd'hui, et, autant que faire se peut, dans la langue classique" (*Ibid.*)

**FEMME** **Étymol. et Hist.** 1. Fin X<sup>e</sup> s. « être humain du sexe féminin » (*Passion de Clermont Ferrand*, éd. D'Arco Silvio Avalle, 260); 2. ca 1100 « compagne de l'homme unie par les liens du mariage » (*Roland*, éd. J. Bédier, 1402 : ne reverrunt lor mere ne lor femme). Du lat. class. *femina* « femelle », puis « femme, épouse » qui a concurrencé les lat. *mulier* « femme » qui ne survit plus en fr. (en face de l'ital. *moglie* et de l'esp. *mujer*) que comme arch. sous la forme *moillier* « épouse, femme » (qui disparaît des textes au XIV<sup>e</sup> s.; 2 attest. aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.) et *uxor* « épouse » qui a donné le très rare *oissour* « épouse » (qui disparaît des textes dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.; qq. attest. aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. dans les remaniements épiques).

Dans le *GR*, la datation indique "le siècle ou la portion de siècle correspondant au premier emploi connu et repérable" (xxxviii) ; elle peut concerner le mot-vedette et apparaître en début d'article :

**FEMME (...)** – 1080, *Chanson de Roland* ;

ou en cours d'article et correspond alors à un sens plus restreint du mot-vedette :

b. (1050 ; avec un possessif). Homme qui vit avec (une femme).

Elle peut également concerner une locution et précède alors l'actualisation de celle-ci au cours de l'article :

(1680) **FEMME DE CHARGE** : chargée de la surveillance d'une maison, du linge, etc.

L'étymologie indique "une date initiale correspondant à la première attestation du mot traité, puis la forme originelle du mot décrit, l'étymon, qui est précédé de la mention de la langue dont il est issu" (XXXVII). Elle peut avoir trait au mot-vedette et suit la datation de ce dernier :

FEMME (...) – 1080, *Chanson de Roland* ; du lat. *femina* "femme, femelle", participe substantivé dérivé d'une racine *fe-* "têter". – fécond.

Elle peut avoir trait à une locution, elle et précède ou suit l'actualisation de celle-ci :

(1972 ; d'après *femme de ménage*). *Homme de ménage*

### 4.3. FRÉQUENCE DE L'UNITÉ DÉCRITE

Dans le *TLF*, les informations relatives à la fréquence du mot-vedette donnent pour l'emploi des mots qui figurent dans les textes littéraires consultés, la fréquence absolue dans les deux siècles consultés (sur un ensemble de 70 317 234 occurrences), puis demi-siècle par demi-siècle, la fréquence relative par rapport à la fréquence absolue rapportée à 100 000 000 d'occurrences :

HOMME **Fréq. abs. littér.** : 153 718. **Fréq. rel. littér.** : XIX<sup>e</sup> s. : a) 259 842, b) 215 705; XX<sup>e</sup> s. : a) 195 077, b) 199 119.

La fréquence est également indiquée par les syntagmes suivants :

**emplois généraux / valeur typique** (*GR*)

[Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme*] (*TLF*)

Et par le terme *rare*, associé à une désignation lexicale dans le *GR*:

**Termes péjoratifs quant. ou physique.** (...) (*saleté*) *cochonne, guenipe, salope* (*rare*).

### 4.4. BIBLIOGRAPHIE LEXICOGRAPHIQUE

Le principe philologique à la base du *TLF*, "considère nécessairement les études bibliographiques comme une source ou comme un moyen de contrôle de l'information" (XLV). Dans cette perspective, une notice mentionne les références bibliographiques consultées lors de l'élaboration de l'article.

**HOMME Bbg.** BAdY (R.). *L'Homme et son « institution » de Montaigne à Bérulle* (1580-1625). Paris, 1964, 587 p. - DELB. Matér. 1880, p. 167 (*s.v. hommelet*). - DUCHÁ (O.). Les Chang. des microstruct. lex. et leurs causes. *Sborník Praci Filos. Fak. brn. Univ.* 1971, t. 20, p. 16; Déficiences du lex. *Ét. rom. Brno.* 1974, n° 7, p. 12. - FABRE-LUCE (A.). Les Mots qui bougent. Paris, 1970, p. 119. - HASSELROT 1957, p. 183 (*s.v. hommelet*). - KRÖTZSCH-VIANNAY (M.). Sexisme et lexicogr. : les mots *femme* et *homme* ds le dict. *Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie.* 1979, n° 9. - QUEM. *DDL* t. 1, 2, 3, 14, 16, 17, 19. - TABACHOWITZ (A.). *Homme-femme... Vox rom.* 1960, t. 19, pp. 341-385.

#### 4.5. LEXICALISATION DE L'UNITÉ DÉCRITE

Nous regroupons sous cette rubrique une série d'informations attachées à des expressions actualisant le mot-vedette et indiquant, à un degré plus ou moins élevé, une lexicalisation.

- L'abréviation **Loc.** indique un "groupe de mots formant une unité et ne pouvant pas être modifié à volonté ; certaines [ayant] la valeur d'un mot grammatical" (*GR*), ces groupes peuvent ou non être suivis d'une équivalence synonymique :

**Loc. (1837)** *Homme à femmes.* (*GR*)

**D.** Dans diverses *loc.* (*TLF*)

- La forme **Syntagmes figés** :

**Syntagmes figés** : **BONNE FEMME**. (...) **BRAVE FEMME**. (...) **FEMME DE TÊTE** , .... (*GR*)

- La forme **syntagme lexicalisé** :

(**syntagme lexicalisé**). *Les hommes en blanc\** (...) : les médecins, les infirmiers. (*GR*)

- La forme **expressions** :

III.1. **Dans des expressions.** **FEMME DE CHAMBRE** (...) *GR*)

*Expressions Homme moyen, homme de la rue* (...) (*TLF*)

- La forme **Syntagmes** :

**Syntagmes.** **FEMME GALANTE** (...) (*GR*)

**Syntagmes.** (V. 1630). **HOMME DE...** (suivi d'un nom, formant des syntagmes plus ou moins lexicalisés, dont certains sont de véritables noms composés) (GR)

- L'indication de l'appartenance au lexique peut se voir adjoindre une information ayant trait au statut de proverbe, à une condition d'emploi sociale, temporelle, rhétorique ou syntaxique :

*Proverbe. La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a (TLF)*

**Loc. fam.** *Une petite bonne femme* : une petite fille. (GR)

#### 4.6. RENVOIS ANALOGIQUES

En établissant des associations sémantiques entre des entités linguistique de la même langue, les renvois analogiques "reconstituent des *champs* (lexicaux, sémantiques) " (GR : XLXI).

Typographiquement, ils sont identifiables par la flèche qui les précède, et le caractère dans lequel ils figurent, distinct de celui employé pour chacun des trois autres textes ; ils ne peuvent donc être assimilés ni à l'information métalinguistique, ni aux équivalences synonymiques, ni aux extraits de discours.

Ils prennent la forme d'un mot ayant un rapport sémantique étroit avec le mot décrit, avec l'exemple ou l'expression qui précède. Ces deux entités ne possèdent pas le même statut, l'une représente l'élément à la source de l'analogie et l'autre l'élément d'aboutissement.

L'élément source peut prendre la forme de la définition ou d'un segment de la définition d'une entité lexicale, d'une locution ou d'un exemple :

**HOMME** Homme qui vit avec (une femme). ⇒ **Amant, mari ; fam. jules, mec, mecton, régulier, type.**

**FEMME** être femelle de l'espèce homo sapiens (⇒ **Homme I.**)

**FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel.  
⇒ **Bonne, camériste, camériste, chambrière, servante, soubrette.**

*Le suffrage, le vote des femmes.* ⇒ **Citoyenne, électrice.**

L'élément cible peut prendre la forme d'une entité lexicale ou bien de l'entrée sémantique d'une entité lexicale :

Etre humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*) ; être femelle de l'espèce homo sapiens (⇒ **Homme I.**).

*Une femme de la grande société.* ⇒ **Dame.**

*Homme qui s'habille en femme.* ⇒ **Travesti ; fam. travelo.**

## 4.7. CONCLUSION

Les informations que nous avons répertoriées à partir du quatrième type – les informations complémentaires – s'organisent en trois catégories, suivant l'objet auquel elles sont attachées.

### 4.7.1. SIGNIFIANT

Elles peuvent concerner le signifiant de l'unité décrite en indiquant sa prononciation :

**FEMME** [fam] **d'abord prononcé** [fām]

### 4.7.2. SIGNIFIÉ

Elles peuvent concerner le signifié de l'entité décrite dans une perspective diachronique, en indiquant son étymologie

**FEMME** (...) – 1080, *Chanson de Roland* ;

Elles peuvent concerner son niveau d'inscription dans la langue, en indiquant sa lexicalisation.

**(syntagme lexicalisé).** *Les hommes en blanc\** (...) : les médecins, les infirmiers. (*GR*)

Elles peuvent concerner les relations sémantiques entre l'entité décrite et d'autres unités de la langue, en indiquant les renvois analogiques entre le signifié de l'entité décrite ou un exemple et une ou plusieurs autres unités du système :

**HOMME** Homme qui vit avec (une femme). ⇒ **Amant, mari ; fam. jules, mec, mecton, régulier, type.**

#### 4.7.3. TRAVAIL LEXICOGRAPHIQUE

Elles peuvent concerner la bibliographie des ouvrages consultés pour la description du mot-vedette

**HOMME Bbg.** BADI (R.). *L'Homme* et son « institution » de Montaigne à Bérulle (1580-1625). Paris, 1964, 587 p. - DELB. Matér. 1880, p. 167 (*s.v. hommelet*).(...)

Elles peuvent concerner le nombre d'occurrences de l'entité décrite dans le corpus lexicographique

**HOMME Fréq. abs. littér. :** 153 718. **Fréq. rel. littér. :** XIX<sup>e</sup> s. : a) 259 842, b) 215 705; XX<sup>e</sup> s. : a) 195 077, b) 199 119.

## 5. CONCLUSION

Notre analyse se donnait pour tâche de répertorier les informations actualisées dans les articles étudiés, suivant une typologie fondée sur quatre types d'informations : les équivalences sémantiques, les conditions d'emploi, les extraits de discours et les informations complémentaires.

Elle a fait apparaître des recoupements entre les informations rapportées aux équivalences sémantiques et aux conditions d'emploi, ce qui nous conduit à proposer une nouvelle classification.

Nous distinguons les extraits de discours et le métadiscours, et au sein du métadiscours, les informations relatives au signifié, au co-texte et au contexte de l'objet décrit d'une part et les informations complémentaires d'autre part.

### 5.1. EXTRAITS DE DISCOURS

Les extraits de discours présentent l'entité lexicale décrite en associations avec d'autres unités. Ils se divisent en exemples (produits linguistico-lexicographiques) et des citations (empruntées à des textes littéraires, dont la source est indiquée).

Ces associations peuvent être figées et prennent la forme d'exemples associés à une équivalence ou une condition d'emploi :

**Prov.** *Un homme averti\* en vaut deux (GR)*

*Femme à barbe.* Femme souffrant de virilisme pileux. (TLF)

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. (TLF)

**II. 2. d. ETRE UN HOMME À..., ÊTRE HOMME À...** : être capable de... (GR)

Elles peuvent être modifiables et prennent la forme d'exemples ou de citations :

**HOMME**

**24.** L'abbé Cruchot, petit **homme** dodu, grassouillet, à perruque rousse et plate, à figure de vieille femme joueuse, dit en avançant ses pieds bien chaussés dans de forts



souliers à agrafes d'argent : « Les Des Grassins ne sont pas venus? » BALZAC, *E. Grandet*, 1834, p. 41. (TLF)

c. *Un, des hommes (Qualifié)*. *Un homme brave, courageux, énergique, ferme. Un homme faible, couard, lâche, mou, veule. Homme serviable, un brave homme. Le meilleur homme du monde. Saint homme.* (GR)

## 5.2. MÉTADISCOURS

Le métadiscours décrit les sens et les emplois d'une entité lexicale à travers les équivalences sémantiques et les conditions d'emplois relatives à l'entité décrite.

Lorsque l'objet décrit par les informations lexicographique est linguistique<sup>50</sup>, il se rapporte à l'association entre un signifié (un concept) et un signifiant (une forme), il peut prendre la forme du mot-vedette (unité linguistique) ou d'une locution (unité lexicale).

Les informations lexicographiques attachées à cet objet linguistique concernent très majoritairement son signifié, de son co-texte ou de son contexte d'actualisation ; en moindre proportion, elles ont trait à sa fréquence, sa lexicalisation et à la documentation bibliographique utilisée par le lexicographe pour le décrire.

### 5.2.1. SIGNIFIÉ

Lorsque les informations métadiscursives s'attachent au signifié d'un objet linguistique, elles concernent le sens d'une entité lexicale ou le sens d'un de ses emplois, et relèvent des équivalences, des conditions d'emploi ou des informations complémentaires

---

<sup>50</sup> Rappelons que le recensement des informations lexicographiques a fait apparaître un objet extralinguistique, se rapportant à l'objet du monde désigné par l'entité linguistique décrite :

*La femme céleste, divinisé.* la Vierge Marie. (TLF)

<b>E</b> xPLICITATION DU SIGNIFIÉ	DÉFINITIONS	<b>É</b> QUIVALENCES	
	PARENTHÈSES EX DÉFINITION		
<b>E</b> VOCACTION DU SIGNIFIÉ	SYNONYMES		
	PARENTHÈSES EX DÉFINITION		
<b>C</b> ATÉGORIE LEXICALE ET <b>G</b> ENRE	CONDITIONS CATÉGORIELLES		<b>C</b> ONDITIONS <b>D'</b> EMPLOIS
RELATION D'OPPOSITION ENTRE SIGNIFIÉS	CONDITIONS SÉMANTIQUES		
RAPPORT MÉTONYMIQUE, MÉTAPHORIQUE, D'INCLUSION ET D'ABSTRACTION ENTRE SIGNIFIÉS	CONDITIONS RHÉTORIQUES		
RELATION ENTRE SIGNIFIÉS	RENVOIS ANALOGIQUES	<b>I</b> NFORMATIONS <b>C</b> OMPLÉMENTAIRES	
DESCRIPTION DIACHRONIQUE DU SIGNIFIÉ	ÉTYMOLOGIE		

• Les équivalences sémantiques qui s'attachent au signifié prennent la forme d'une définition, d'un synonyme ou de parenthèses *ex* définition.

- L'équivalence constitue une explicitation du signifié, lorsque celui est réparti sur les constituants d'une définition, de parenthèses *ex* définition ou *in* définition.
- L'équivalence constitue une évocation du signifié lorsque le travail d'explicitation est abandonné au lecteur, et qu'il est concentré sur le seul constituant d'un synonyme ou de parenthèses *ex* définition.

• Les conditions d'emploi relatives au signifié sont de nature sémantique, catégorielle et rhétorique :

- Les conditions sémantiques font état d'une relation d'opposition entre le signifié de l'entité décrite et celui d'une ou plusieurs autres unités lexicales.
- Les conditions catégorielles font état de la catégorie lexicale et du genre de l'entité décrite.
- Les conditions rhétoriques font état d'un rapport entre différents signifiés de l'entité décrite, qui peut être métonymique, métaphorique, d'abstraction ou d'inclusion.

- Les informations complémentaires peuvent concerner le signifié de l'entité décrite, dans une perspective diachronique, en indiquant son étymologie ou faire état de relations de correspondance entre le signifié de l'entité décrite et celui d'une ou plusieurs unités de la langue, à travers les renvois analogiques.

### 5.2.2. Co-TEXTE

Lorsque les informations métadiscursives s'attachent au co-texte d'un objet linguistique, elles concernent le signifié l'entité décrite employé dans un environnement discursif et s'apparentent aux équivalences et conditions d'emploi.

ATTRIBUTION D'UN CONTENU SÉMANTIQUE	PARENTHÈSES <i>IN</i> DÉFINITION	ÉQUIVALENCES
	PARENTHÈSE <i>EX</i> DÉFINITION	
	CONDITIONS SÉMANTIQUES	CONDITIONS D'EMPLOI
EXTENSION DU RÉFÉRENT		
RELATION D'OPPOSITION ENTRE LE SIGNIFIÉ ET UNITÉS DU CO-TEXTE		
FONCTION SYNTAXIQUE	CONDITIONS SYNTAXIQUES	
Co-TEXTE SYNTAXIQUE		
	CONDITIONS CATÉGORIELLE	

- Les équivalences sémantiques associent un contenu sémantique au co-texte de l'entité décrite et prennent la forme de parenthèses *in* et *ex* définition.
  - Les parenthèses *in* et *ex* définition attribuent un contenu sémantique à une abstraction du co-texte de l'entité décrite.
  - Les parenthèses *ex* définition attribuent un contenu sémantique à un actant syntaxique (objet, agent, etc.) du co-texte.

- Les conditions d'emploi relatives au co-texte sont de nature sémantique, syntaxique, catégorielle et thématique.
  - Les conditions catégorielles indiquent le co-texte syntaxique de l'entité décrite et peuvent aussi indiquer un changement de catégorie lexicale de cette entité.
  - Les conditions syntaxiques indiquent la fonction syntaxique du mot-vedette ou son co-texte syntaxique.
  - Les conditions sémantiques attribuent un contenu sémantique – correspondant à une abstraction du co-texte – à ceux de la définition superordonnée dans la classification hiérarchique.
  - Elles établissent une relation d'opposition entre le contenu sémantique d'un sens de l'entité décrite et le sens évoqué d'une ou plusieurs autres unités lexicales participant de son co-texte.
  - Les conditions sémantique attribuent un contenu sémantique au co-texte ou à la position syntaxique du mot-vedette.

### **5.2.3. CONTEXTE**

Lorsque les informations métadiscursives s'attachent au contexte d'un objet linguistique, elles concernent le signifié l'entité décrite, employé dans un environnement pragmatique et s'apparentent aux équivalences et conditions d'emploi.

CONTENU SÉMANTIQUE DU RÉFÉRENT, DU LOCUTEUR, DU RÉFÉRENT-DESTINATAIRE, DE LA SITUATION D'ÉNONCIATION	CONDITIONS SÉMANTIQUES	CONDITIONS D'EMPLOI
ATTITUDE DU LOCUTEUR À L'ÉGARD DU RÉFÉRENT (ORIENTATION ÉVALUATIVE)		
SENS VOULU PAR LE LOCUTEUR		
CONTENU SÉMANTIQUE DE LA SITUATION D'ÉNONCIATION	CONDITIONS SITUATIONNELLES	
SITUATIONS RÉCIPROQUES DU LOCUTEUR ET DU DESTINATAIRE DE LA COMMUNICATION	CONDITIONS SOCIALES/ STYLISTIQUES	
ATTITUDE DU LOCUTEUR À L'ÉGARD DU RÉFÉRENT		
PÉRIODE D'USAGE	CONDITIONS TEMPORELLES	
INTENSITÉ PHONIQUE DE LA PRONONCIATION, FONCTION DE NOMINATION OU D'INTERPELLATION, RÉFÉRENT, ETC.	DÉFINITIONS	ÉQUIVALENCES
CONTENU SÉMANTIQUE DU RÉFÉRENT	PARENTHÈSES <i>IN</i> DÉFINITION	
CIRCONSTANCES SPATIO-TEMPORELLES		
LE RÉFÉRENT, LE LOCUTEUR, LES CIRCONSTANCES ÉNONCIATIVES	PARENTHÈSE <i>EX</i> DÉFINITION	

• Les équivalences sémantiques qui se rapportent au contexte prennent la forme d'une définition, de parenthèses *in* ou *ex* définition.

- Les définitions caractérisent l'intensité phonique de sa prononciation d'une locution, sa fonction de nomination ou d'interpellation, son référent, etc.
- Les parenthèses *in* définition attribuent un contenu sémantique au référent ou aux circonstances spatio-temporelles.
- Les parenthèses *ex* définition attribuent un contenu sémantique au référent, au locuteur, aux circonstances énonciatives, etc.

• Les conditions d'emploi relatives au contexte sont de nature sémantique, sociales/stylistiques, situationnelles et temporelles.

- Les conditions sémantiques attribuent un contenu sémantique au référent de l'entité décrite, à son locuteur à son référent-destinataire, à sa situation d'énonciation .
- Elles explicitent le signifié de l'entité voulue par le locuteur (visée argumentative)
- Les conditions sémantiques et sociales/stylistiques caractérisent l'attitude du locuteur à l'égard du référent (orientation évaluative) :
- Les conditions situationnelles attribuent un contenu sémantique à la situation d'énonciation.
- Les conditions sociales/stylistiques caractérisent les situations réciproques du locuteur et du destinataire de la communication.
- Les conditions temporelles caractérisent la période d'usage de l'entité décrite.

#### 5.2.4. AUTRES INFORMATIONS

SIGNIFIANT	PRONONCIATION	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
NOMBRE D'OCCURRENCES DANS LE CORPUS LEXICOGRAPHIQUE	FRÉQUENCE	
NIVEAU D'INSCRIPTION DANS LA LANGUE	LEXICALISATION	
OUVRAGES CONSULTÉS POUR LA DESCRIPTION	BIBLIOGRAPHIE	

- Les informations complémentaires indiquent le signifiant de l'unité décrite avec sa prononciation :
- Elles indiquent le nombre d'occurrences de l'entité décrite dans le corpus lexicographique, avec sa fréquence :
- Elles indiquent le degré d'inscription dans la langue de l'entité décrite, avec sa lexicalisation :
- Elles indiquent la bibliographie de la documentation lexicographique consultée pour la description du mot-vedette :





# CHAPITRE V

## ANALYSE SYNTAGMATIQUE DU CORPUS

### PRÉSENTATION

Le chapitre précédent proposait une analyse paradigmatique des informations lexicographiques actualisées dans notre corpus, suivant un cadre interprétatif construit à partir de la confrontation entre les postulats mobilisés par le locuteur-lexicographe, dans la préface de chaque dictionnaire.

Nous avons ainsi opéré au recensement des informations actualisées dans notre corpus, suivant deux typologies fondées sur la fonction des catégories d'informations d'une part (équivalences sémantiques, conditions d'emploi, extraits de discours, informations complémentaires) et sur leur objet d'autre part (signifié, co-texte, contexte de l'unité décrite).

Le présent chapitre, correspondant à la troisième étape de la démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique, se donne pour objet de répertorier et décrire les informations lexicographiques suivant une perspective syntagmatique. Il s'agit ainsi de considérer non plus les catégories d'informations lexicographiques, mais les modalités de leur association au sein des articles de notre corpus.

Dans le cadre de l'ALD, le texte (produit du discours) constitue un ensemble d'énoncés, qui associent une suite d'unités linguistiques suivant des règles syntaxiques, en stabilisant un sens, une orientation argumentative.

Rapporté à un discours lexicographique, cet objet nous semble pouvoir être appréhendé suivant deux plans distincts correspondant à description d'un sens et des conditions d'emploi de l'entité décrite d'une part (1) et à l'organisation de l'ensemble de ces descriptions au sein de l'article d'autre part (2).

(1) Le texte lexicographique s'organise autour de deux dimensions énonciatives : celui du discours à référence mondaine d'une part, mis en œuvre par les extraits de discours, et celui

du métadiscours (à référence langagière) d'autre part, mis en œuvre par les équivalences et conditions d'emploi.

Si l'on considère le texte lexicographique, à travers ces deux plans, la description concerne les associations entre les types d'informations que leurs fonctions distinguent : les équivalences, les conditions d'emploi, les extraits de discours et les informations complémentaires. En excluant ces dernières, qui se situent en marge de la description sémantique proprement dite, nous envisageons le rapport de complémentarité qu'entretiennent les équivalences et conditions d'emplois avec les extraits de discours. La fonction descriptive du métadiscours s'articule en effet avec la fonction illustrative des extraits de discours pour la représentation lexicographique du sens et des emplois d'une entité linguistique. Dans ce cas, la cohérence de l'énoncé lexicographique repose sur l'association entre la description d'un sens stabilisé par l'entité décrite et les extraits de discours qui illustrent cette orientation argumentative.

Si au contraire, on envisage le texte lexicographique sur le seul plan du métadiscours, la description concerne les associations entre les types d'informations métadiscursives, décrivant les orientations argumentatives d'une unité lexicale. Dans ce cas, la cohérence de l'énoncé lexicographique repose sur l'association entre les équivalences sémantiques attachées au contenu sémantique de l'entité décrite et les conditions d'emploi déterminant ce contenu.

Dans un souci d'économie<sup>51</sup>, nous optons pour la seconde alternative, en focalisant notre analyse sur le métadiscours ; celui-ci décrit les sens et les conditions d'emploi du mot-vedette positionné en tête d'article et des locutions qui présentent ce mot, lorsqu'elles sont suivies d'une équivalence. Dans cette perspective, l'analyse que nous proposons consiste à expliciter les informations métadiscursives et les relations qu'elles entretiennent au sein des quatre articles de notre corpus.

Il faut remarquer que les informations métadiscursives ne constituent pas un tout homogène, en regard du niveau de formalisation du langage qui les produit. On peut ainsi distinguer les informations relevant d'un code lexicographique de celles qui relèvent du langage ordinaire.

---

<sup>51</sup> L'analyse des associations discursives mises en œuvre dans l'ensemble des extraits de discours suppose de considérer le sens stabilisé par toutes les unités linguistiques, pour chaque extrait discursif, dans les quatre articles du corpus.

Le chapitre précédent nous a conduit à expliciter, à partir des indications fournies par les préfaces, les abréviations ou les signes par lesquels est formalisé la plupart des conditions d'emploi syntaxiques, catégoriels, rhétoriques, sociales/stylistiques ou situationnelles.

En contrepoint, les informations ayant trait au contenu sémantique de l'entité décrite ou de son environnement – telles que les équivalences sémantiques et conditions d'emploi sémantiques ou thématiques –, sont décrites par le biais du langage ordinaire. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre une description du contenu sémantique véhiculé, qui ne repose pas sur notre seule interprétation des mots actualisés.

La description que nous proposons s'appuie sur l'approche réticulaire du modèle des possibles argumentatifs, envisageant la signification comme un réseau de croyances, de conceptualisations du monde. Nous décrivons ainsi la conceptualisation véhiculée par les informations décrivant un contenu sémantique à partir de l'explicitation des mots de la langue naturelle qui les représentent.

Ce travail d'explicitation repose sur une description de l'interprétation d'une équivalence ou d'une condition d'emploi, à partir de la description des mots qu'elles mobilisent ; celle-ci repose sur la consultation des articles correspondant à ces mots, au sein du même dictionnaire.

Ainsi, cherchant à expliciter la condition d'emploi sémantique (**Style de vie**) actualisée dans le *GR*, nous consultons les articles *STYLE* et *VIE* dans ce même ouvrage, et sélectionnons les sens décrits nous semblant le plus en adéquation avec le sens du syntagme :

**STYLE** : - **III**. - **1**. Manière personnelle d'agir, de se comporter, jugée d'après des critères de valeur. - **REM**. **Ce sens, fréquent au XVIIe s., subsiste dans certaines expressions. C'est bien là son style. *Style de vie, d'action.***

**VIE** : -**I**. - **3**. Espace de temps qui s'écoule entre l'apparition et la mort d'un être individuel. - **5**. (1080). Ensemble des activités et des événements qui remplissent pour chaque être cet espace de temps. (Le plus souvent qualifié par un adj. ou un compl. de n.). Manière de vivre, aspect particulier que prennent ces activités et ces événements selon l'individu

Puis, à partir de la description proposée dans les articles, nous reconstruisons le sens du syntagme : **/Evocation dans une perspective évaluative, du mode de comportement, dans les activités et les événements de la vie/**

Dans l'article de dictionnaire, les modalités d'association entre unités linguistiques sont déterminées par une règle d'inclusion entre les différents sens décrits. Ce principe est mis en œuvre à travers une classification hiérarchique des entrées numérotées au sein de l'article de dictionnaire. Dès lors, le texte lexicographique se déploie sur un axe vertical, allant du sens le plus abstrait vers le sens le plus concret, dont les extraits de discours, et plus précisément les citations numérotées, représentent le degré le plus élevé de stabilisation – ou contextualisation. Il s'agit ainsi d'envisager les associations entre énoncés lexicographiques en perspective de cette arborescence, en tenant compte des relations d'inclusion entre les descriptions sémantiques.

Dans l'article *FEMME* du *TLF*, la définition superordonnée I. explicite le contenu sémantique attaché à l'entité *femme* :

**I.** Être humain de sexe féminin.

Ce contenu sémantique est mobilisé par une description subordonnée, actualisant le mot-vedette décrit par l'article, et se trouve associé au contenu sémantique d'un environnement linguistique de l'entité décrite :

**I. A. 2.** [La femme sous le rapport de la physiologie; la femme en tant qu'être sexué]

Ces associations de représentations peuvent elles aussi être associées au contenu sémantique d'un autre co-texte, décrit subséquent dans l'article :

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité]

Et cette double association peut elle-même subsumer une équivalence, explicitant le contenu sémantique du mot-vedette :

Être du sexe féminin sexuellement adulte; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, du tempérament.

La description de l'organisation des énoncés lexicographiques au sein de l'article peut s'avérer très complexe, si l'on s'attache à rendre compte de toutes les associations établies entre les équivalences sémantiques et les conditions d'emploi, que celles-ci soit de nature sémantique ou syntaxique, sociales, etc.

L'objectif en tant que tel consiste donc moins ici à produire des résultats quantifiables sur les associations ou types d'associations réalisées dans le corpus, que de préparer la seconde partie de notre recherche, en explicitant les informations métadiscursives lexicographiques que nous avons répertoriées et les relations établies entre elles dans les quatre articles.

Nous présentons ainsi en annexe l'analyse des associations entre unités métadiscursives lexicographiques, mise en œuvre pour les quatre articles de notre corpus. Dans un souci de lisibilité, nous figurons dans deux couleurs distinctes les équivalences sémantiques (en noir) et les conditions d'emploi (en rouge).

## **CHAPITRE VI**

### **CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE**

La première partie de la démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique, se donnait pour objet de décrire les mécanismes discursifs lexicographiques de description du sens et des emplois des entités lexicales *homme* et *femme*, mis en œuvre dans les quatre articles de notre corpus.

L'ALD repose sur l'articulation entre des données issues de l'analyse des pratiques portant le discours étudié et les données issues de l'analyse des textes constituant le corpus. Dans ce cadre nous avons considéré la préface de chaque dictionnaire, comme l'espace discursif dans lequel le locuteur-lexicographe caractérise l'activité lexicographique, à l'origine des textes étudiés, en mobilisant les postulats d'une théorie lexicographique.

En confrontant les postulats issus des deux préfaces, la première étape de notre démarche a permis de construire un cadre interprétatif commun, aux mécanismes métadiscursifs mis en œuvre dans les quatre articles de notre corpus.

A partir de ce cadre et de l'organisation des informations lexicographiques qu'il sous-tend, nous avons proposé dans une deuxième étape, une analyse des mécanismes descriptifs suivant une perspective paradigmatique. Il s'agissait, en considérant les classes d'informations actualisées dans les articles, d'en construire une typologie, fondée sur leur fonction et leur objet.

Notre intérêt se focalisait dans une troisième étape, sur les modalités d'association entre équivalences et conditions d'emploi, suivant une perspective syntagmatique. En tenant compte

de leur position dans la classification hiérarchique, mise en œuvre dans les articles, il s'agissait de procéder à leur explicitation, en perspective de leur utilisation lors de la seconde partie de notre recherche.

La première partie de l'analyse linguistique du discours lexicographique, telle que nous la concevons, permet d'envisager les mécanismes métadiscursifs lexicographiques suivant une typologie subsumant la spécificité de chaque dictionnaire. Il s'agit d'asseoir une représentation linguistique homogène des procédés de description lexicographique, permettant d'envisager indistinctement les articles extraits du *TLF* et du *GR*.

Cette première partie est ainsi construite en perspective de la seconde partie, qui se donne pour objet de construire la signification des entités lexicales *femme* et *homme*, à partir de la description mécanismes répertoriées dans les quatre articles.

La seconde partie envisage les informations véhiculées dans le corpus suivant le postulat de la sémantique argumentative, qui conçoit la signification comme une fonction, comportant des variables et des paramètres, relatifs au contexte d'actualisation discursive des deux mots.

Nous proposons donc d'articuler la description lexicographique aux postulats du modèle des possibles argumentatifs, pour déterminer les modalités d'utilisation des données répertoriées dans les articles, afin de construire la signification argumentative des deux mots.

# **1. ARTICULATION DES POSTULATS DU MODÈLE THÉORIQUE ET DE LA DESCRIPTION DES INFORMATIONS LEXICOGRAPHIQUES**

## **1.1. POSTULATS THÉORIQUES**

### **1.1.1. SÉMANTIQUE ARGUMENTATIVE**

La sémantique argumentative propose un modèle explicatif du fonctionnement du sens à l'œuvre dans les langues naturelles, en intégrant la dimension pragmatique du langage à sa dimension linguistique.

Elle se donne ainsi pour objet d'attribuer à chaque phrase une signification telle que l'on puisse, à partir de cette signification, prévoir le sens qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi.

La description sémantique d'une entité linguistique contient dès lors des instructions concernant le mode d'utilisation des informations relatives à la situation discursive, pour reconstruire le sens visé par le locuteur.

La signification ainsi conçue ne constitue donc plus une valeur sémantique constante, mais une fonction comportant des variables et des paramètres, relatifs au contexte discursif de l'énoncé.

### **1.1.2. SÉMANTIQUE DES POSSIBLES ARGUMENTATIFS**

Dans cette filiation, la sémantique des possibles argumentatifs appréhende la signification d'une entité linguistique en perspective du processus discursif de sémiotisation du monde par l'activité langagière. Elle conçoit ainsi la signification lexicale du point de vue de son ancrage dénotatif d'une part (des représentations du monde tel que la langue le conceptualise) et du point de vue de sa nature argumentative d'autre part (des sens possibles qu'elle contient).

Par opposition aux modèles structuralistes, qui envisagent la signification comme un ensemble de traits différentiels, ce modèle se présente comme un modèle de description associatif et

holistique, considérant le fonctionnement de la signification des mots dans une perspective réticulaire.

Il organise ainsi la signification lexicale en trois strates : un noyau, des stéréotypes et des possibles argumentatifs.

- Le noyau correspond à la partie stable de la signification, en décrivant les propriétés essentielles d'une catégorie conceptuelle
- Le stéréotype correspond à la partie évolutive de la signification, en décrivant les associations entre les éléments du noyau et d'autres représentations, au sein de blocs d'argumentation interne à la signification de l'entité lexicale.
- Les possibles argumentatifs correspondent aux associations potentielles, dans le discours, du mot avec les éléments de ses stéréotypes, au sein de blocs d'argumentation externe à la signification.

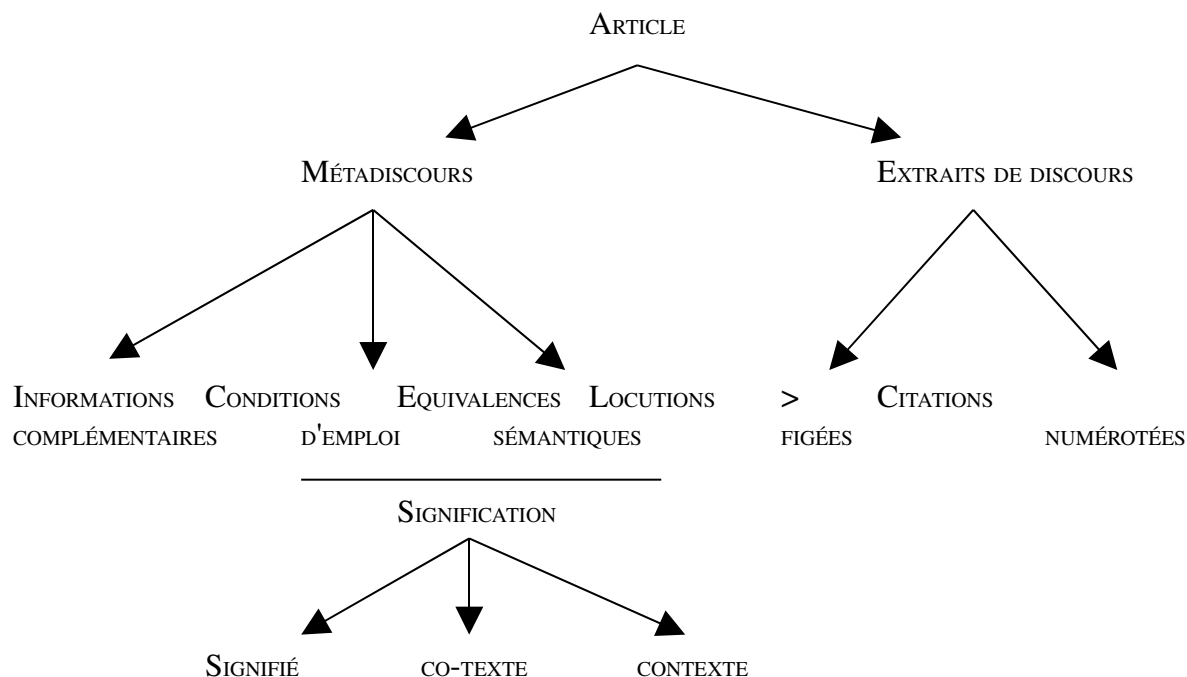
## **1.2. ORGANISATION DE LA DESCRIPTION LEXICOGRAPHIQUE**

Cette conception de la signification lexicale peut être articulée aux caractéristiques de la description lexicographique que nous avons mise en œuvre, et qui s'organise suivant trois oppositions :

- Le texte lexicographique, ou article de dictionnaire, regroupe le métadiscours (à référence langagière) et les extraits de discours (à référence mondaine).
- Le métadiscours lexicographique regroupe des conditions d'emploi et des équivalences sémantiques (décrivant la signification d'une entité lexicale) et des informations complémentaires (décrivant des paramètres extérieurs à celle-ci).
- Les informations décrivant la signification s'organise autour de trois dimensions : celle du signifié, celle de l'environnement linguistique et celle de l'environnement pragmatique.







### 1.3. ARTICULATION

#### 1.3.1. INFORMATIONS DISCURSIVES ET MÉTADISCURSIVES

Face à la somme des informations actualisées dans les quatre articles, nous avons focalisé notre description sur les informations métadiscursives, qui représentent le sens et les conditions d'emploi, en excluant les extraits de discours, visant à illustrer la signification représentée par le lexicographe.

Le modèle des possibles argumentatifs figure l'association entre les éléments du noyau et ceux du stéréotype dans des blocs d'argumentation interne, et l'association discursive entre le mot et les éléments stéréotypiques dans des blocs d'argumentation externe. Il nous semble possible d'établir une correspondance entre cette dichotomie et celle qui caractérise le texte lexicographique, organisé en métadiscours et extraits de discours.

Le métadiscours, en décrivant les sens et les conditions d'emploi attachés à une entité lexicale, peut être représenté sous forme de blocs d'argumentation interne, qui associent les éléments du noyau et ceux des stéréotypes.

Les extraits de discours, qui présentent l'entité décrite en l'associant à une ou plusieurs autres, peuvent ainsi être affiliés à des blocs d'argumentation externe, qui associent le mot décrit avec des représentations stéréotypiques pour décrire une orientation argumentative. On peut ainsi envisager une analyse ultérieure des extraits de discours, en s'attachant à décrire les sens qu'ils stabilisent en perspective des orientations argumentatives prédites par la signification construite.

### **1.3.2. EQUIVALENCES ET CONDITIONS D'EMPLOI**

Face au métadiscours, nous avons privilégié les informations décrivant la signification (équivalences et conditions d'emploi), au détriment des informations complémentaires.

Le modèle des possibles argumentatifs conçoit la signification lexicale suivant une double dimension dénotative/argumentative, qui doit permettre de rendre compte des représentations du monde tel que la langue le conceptualise et des argumentations possibles qu'elle contient

Cette dichotomie nous semble pouvoir être envisagée en perspective de la complémentarité entre les descriptions du sens et des emplois qui constituent le métadiscours.

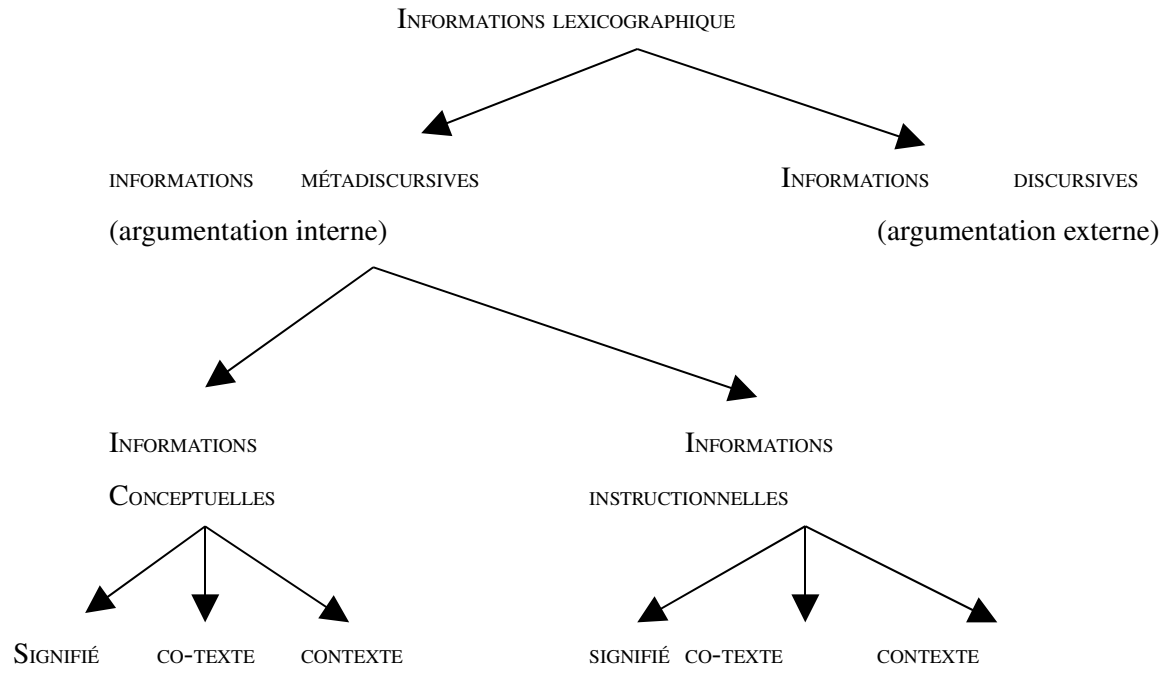
Nous envisageons donc les informations métadiscursives suivant deux points de vue.

Lorsqu'elles ont trait au contenu sémantique, les informations métadiscursives décrivent les propriétés essentielles d'une catégorie conceptuelle (noyau) et les représentations variables qui leur sont associées (stéréotypes); nous leur donnons le statut d'informations conceptuelles.

Lorsqu'elles concernent les conditions d'emploi déterminant ce contenu, les informations métadiscursives décrivent les instructions; nous leur donnons le statut d'informations instructionnelles.

### **1.3.3. SIGNIFIÉ, CO-TEXTE ET CONTEXTE**

Nous envisageons l'organisation tripartite des informations articulée autour des trois dimensions du signifié, de l'environnement linguistique et de l'environnement pragmatique en perspective de l'actualisation de l'entité décrite. Celle-ci peut être nulle et l'entité correspond alors à une unité du lexique (signifié); elle peut être linguistique et l'entité correspond alors à un mot actualisé dans un texte (co-texte); elle peut être pragmatique et l'entité correspond à un mot actualisé dans une situation discursive (contexte).



## 2. TYPOLOGIE DES DONNÉES LEXICOGRAPHIQUES

Nous proposons une nouvelle typologie fondée sur cette triple perspective, en déplaçant notre point de vue sur les informations métadiscursives lexicographiques, que nous appréhendions jusqu'ici comme véhicules des sens et conditions d'emploi décrits. Nous envisageons désormais ces informations en perspective de l'objet qu'elles véhiculent, en leur conférant le statut de données lexicographiques, à partir desquelles nous construisons la signification des deux entités lexicales *femme* et *homme*.

L'objet décrit peut prendre la forme du mot-vedette, figurant en tête d'article :

**FEMME** : être humain de sexe féminin (*TLF*)

**HOMME** : homme moralement adulte (*GR*)

Ou d'une locution, associant le mot-vedette avec une ou plusieurs autres unités linguistique lexicalisée :

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux (*GR*)

*Maîtresse femme* Femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir (*TLF*)

### 2.1 DONNÉES CONCEPTUELLES

Les données conceptuelles véhiculent des concepts, associés à l'entité décrite, dans la langue (signifié), dans un environnement linguistique (co-texte) ou dans un environnement pragmatique (contexte).

#### 2.1.1. SIGNIFIÉ DE L'ENTITÉ DÉCRITE

Attachées au signifié de l'entité décrite, les données lexicographiques concernent les concepts attachés au mot décrit, dans la langue, le lexique.

Les définitions et les parenthèses explicitent les concepts d'un signifié associé au mot décrit, par le biais d'un énoncé en langue naturelle qui actualise les réalisations linguistiques de ces concepts.

**FEMME** : être humain de sexe féminin (*TLF*)

*Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes) (*GR*)

Les synonymes et les parenthèses évoquent concepts, par le biais d'une unité lexicale qui les associent.

**HOMME** : Mari, compagnon, concubin, amant. (*TLF*)

*Etre mari et femme, vivre comme mari et femme, comme femme et mari* (être amants, concubins). (*GR*)

### **2.1.2. CO-TEXTE DE L'ENTITÉ DÉCRITE**

Lorsque les données conceptuelles ont trait au co-texte, elles délimitent l'environnement linguistique de l'entité décrite par un contenu sémantique, qui est lui-même associé au signifié de l'entité, tel qu'il est explicité dans l'équivalence superordonnée.

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] (*TLF*)

Dans une perspective syntaxique, l'association est délimitée à la phrase, en figurant l'entité décrite par sa fonction syntaxique :

**FEMME** [Le suj. désigne une femme] (*TLF*)

### **2.1.3. CONTEXTE DE L'ENTITÉ DÉCRITE**

Attachées au contexte de l'entité décrite, les informations conceptuelles attribuent un contenu sémantique à l'environnement pragmatique de l'entité. Celui-ci met en jeu un locuteur, un destinataire, un référent et des circonstances spatiales, temporelles, sociales, historiques, etc.

- Le contenu sémantique associé au producteur du discours actualisant l'entité décrite, évoque son sexe, son statut matrimonial, etc.

*Bonne femme* [Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogynne] (*TLF*)

- Le contenu sémantique associé au référent désigné par l'entité décrite, évoque son sexe, son âge, etc.

*Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à la femme. (*GR*)

- Le contenu sémantique associé aux circonstances de la situation d'énonciation (circonstances spatiales, temporelles, sociales, historiques) est rapporté à la pratique de l'activité discursive.

[La femme telle qu'elle est présentée ou telle qu'elle est perçue dans le cadre des phénomènes sociaux de la débauche et de la prostitution] (*TLF*)

## **2.2. DONNÉES INSTRUCTIONNELLES**

Les données instructionnelles véhiculent des conditions d'emploi, associés à l'entité décrite, dans la langue (signifié), dans un environnement linguistique (co-texte) ou dans un environnement pragmatique (contexte).

### **2.2.1. SIGNIFIÉ DE L'ENTITÉ DÉCRITE**

- Les conditions catégorielles font état de la catégorie lexicale et du genre de l'entité décrite. La catégorie lexicale correspond à une catégorisation des unités du lexique, relative à la nature de l'objet qu'elles désignent et à la fonction syntaxique de ces unités. Le genre est inhérent au mot qu'il caractérise, et lui reste attaché même hors emploi ; il est ainsi déterminé dans le lexique.

**HOMME n. m.** (*GR*)

**Femme-enfant, subst. fém.** Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance (*TLF*)

- Lorsque les données instructionnelles ont trait au signifié de l'entité décrite, elles établissent une relation sémantique (opposition, inclusion, métonymie, abstraction, etc.) entre le contenu sémantique de l'entité décrite et celui d'une ou plusieurs autres unités lexicales.

FEMME [P. oppos. à *enfant, fillette, fille*, etc.] Etre humain du sexe féminin qui est nubile. (TLF)

### 2.2.2. CO-TEXTE DE L'ENTITÉ DÉCRITE

Les données instructionnelles s'attachent au co-texte de l'entité décrite, en décrivant les relations entre l'entité lexicale décrite et les autres unités discursives à travers la catégorie lexicale du mot-vedette et des unités qui lui sont syntaxiquement associées, le genre de l'entité décrite, sa fonction dans la phrase, la forme affirmative ou négative de celle-ci, l'extension de la catégorie évoquée, la relation d'opposition avec une unité du co-texte, etc.

2. [Précédé d'un adj. poss.; *homme* en fonction de compl. d'un verbe] (TLF)

### 2.2.3. CONTEXTE DE L'ENTITÉ DÉCRITE

Les données instructionnelles s'attachent au contexte de l'entité décrite en conditionnant le sens de celle-ci à la relation entre les actants de la situation énonciative.

- Elles peuvent caractériser l'attitude positive ou négative du locuteur à l'égard du référent.

**Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse. (GR)

- Elles peuvent caractériser les situations réciproques du locuteur et du destinataire de la communication. Elles renvoient alors aux usages linguistiques mis en œuvre par des groupes constitutifs d'une communauté humaine.

Ces usages peuvent être relativement fixes et discriminer des groupes d'âge (usage du langage enfantin) ou des groupes sociaux (usage populaire, argotique, mondain, etc.) ; ils peuvent être variables et caractériser la position adoptée par le locuteur suivant la situation d'énonciation (usage courant, familial, soutenu, vulgaire, poétique, littéraire, etc.)

FEMME **Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle). (GR)



- Elles peuvent caractériser l'attitude positive ou négative du locuteur à l'égard du référent-destinataire.

Vx (en appellatif). *Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple (GR).

- Elles peuvent expliciter le sens de l'entité voulue par le locuteur.

*Un homme à la mer!* Cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par-dessus bord. (TLF)

- Elles peuvent caractériser les circonstances énonciatives, en indiquant la période d'usage du signifié de l'entité décrite :

3. *Jeune homme* a) *Vieilli* Homme jeune. (TLF)

# CHAPITRE VII

## CONSTRUCTION DU NOYAU

### PRESENTATION

Ce chapitre se donne pour objet de construire le noyau de la signification argumentative des mots *homme* et *femme* à partir des données lexicographiques actualisées dans les quatre articles de notre corpus.

Le modèle des possibles argumentatifs développé par O. Galatanu, en référence au noyau de l'atome d'une part et aux propositions de Putnam d'autre part, conçoit le noyau comme le niveau stable de la signification lexicale.

De la proposition d'H. Putnam, O. Galatanu reprend les notions de marqueurs sémantiques et syntaxiques, qu'elle associe à des traits nécessaires de catégorisation des objet du monde auxquels réfère le mot. En perspective de la recherche des primitifs sémantiques menée par A. Wierzbicka, elle appréhende ces traits en termes de prédicats abstraits, conçus comme les unités d'un métalangage sémantique naturel.

Le noyau véhicule ainsi les propriétés essentielles d'une catégorie conceptuelle, représentés sous forme de marqueurs chez H. Putnam et assimilables aux primitifs sémantiques de A. Wierzbicka.

Nous faisons l'hypothèse que ces propriétés correspondent aux unités les plus abstraites, du métalangage naturel véhiculées par les données conceptuelles, répertoriées dans chacun des quatre articles de notre corpus.

La nature argumentative de la signification constituant un des postulats épistémologiques du modèle des possibles argumentatifs, il s'agit par ailleurs de questionner la dimension argumentative du noyau et les relations entre les éléments qui le composent.

Pour construire le noyau des mots *homme* et *femme*, à partir des données métadiscursives actualisées dans les quatre articles, il convient d'identifier celles qui sont susceptibles de véhiculer les éléments stables de la signification.

Sur le double critère de leur position superordonnée dans la classification hiérarchique (superordonné) et de leur objet (signifié), nous sélectionnons les données conceptuelles véhiculées par le genre, la catégorie lexicale et les équivalences sémantiques associées au mot-vedette, indépendamment de toute association lexicalisée avec une autre unité linguistique. Nous prenons également en considération les données instructionnelles précédant ces équivalences dans l'arborescence de l'article<sup>52</sup>.

Il s'agit ainsi de discriminer les données lexicographiques qui véhiculent des propriétés conceptuelles mobilisées dans tous les environnements où le mot peut être actualisé et permettent ainsi à celui-ci de désigner une catégorie d'objets du monde (de référents).

Nous proposons de construire le noyau de la signification des mot *homme* et *femme* en trois étapes, pour chacun des quatre articles que nous étudions.

### 1. Repérage des concepts stables

La première étape consiste à repérer les concepts stables véhiculés par les constituants des équivalences, en considérant les conditions d'emploi superordonnées aux équivalences, en tant que véhicules des instructions conditionnant l'association entre les concepts<sup>53</sup>.

L'analyse des équivalences sémantiques nous a conduite à distinguer les périphrases et les synonymes sur le critère de l'explicitation du sens, ce que nous envisageons en termes de réalisation linguistique singulière (un constituant mobilise un concept) ou collective des concepts mobilisés (un constituant mobilise plusieurs concepts).

En perspective de la dichotomie entre classificateur (qui inscrit le référent dans une catégorie) et spécificateur (qui distingue, au sein de cette catégorie, une catégorie hyponyme), nous avons corrélativement distingué trois type de classificateurs, suivant leur relation au mot-vedette : hyperonyme, équivalent, hyponyme.

Au sein des équivalences attachées au mot-vedette, les concepts stables sont réalisés singulièrement par les périphrases dont le classificateur est hyperonyme au mot-vedette et collectivement par les périphrases dont le classificateur est équivalent ou hyponyme au mot-vedette et par les synonymes. Ainsi, les équivalences réalisant collectivement les concepts

<sup>52</sup> Nous conservons le code typographique utilisé dans le chapitre V, en figurant les concepts en noir et les instructions en rouge

<sup>53</sup> On déduira ainsi d'une relation d'inclusion entre deux équivalences, que celle qui est d'extension moindre réalise le ou les concepts réalisés dans l'équivalence superordonnée, en les spécifiant par un ou plusieurs autres concepts).

FEMME (TLF) : I. Etre humain de sexe féminin : lhumanité + lsexe F  
II. **Spécialement**. Epouse : lhumanité + lsexe F + lmariage

stables mobilisent des constituants, qui sont eux-mêmes définis – dans les articles de dictionnaires qui leur correspondent – par des constituants réalisant singulièrement ces concepts.

## **2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables**

Nous proposons ensuite de rendre compte des zones conceptuelles subsumant les concepts stables, en considérant la description des constituants qui le réalisent au sein des articles qui leur correspondent dans le même dictionnaire.

Il s'agit ainsi d'identifier la conceptualisation de l'objet du monde – du référent – qui peut être désigné par le mot-vedette, ce qui revient à décrire la catégorie conceptuelle dont les éléments du noyau constituent les propriétés essentielles.

## **3. Construction du noyau**

La troisième étape consiste à construire le noyau de la signification argumentative de *homme* et *femme*, en considérant les modalités d'association entre les conceptualisations d'une part et leur affiliation à des instructions d'autre part. Dans une première approximation, nous proposons de figurer l'association entre concepts par le signe +.

## **1. FEMME *GR***

### **1.1. ÉQUIVALENCES SÉMANTIQUES ATTACHÉES AU MOT-VEDETTE :**

L'article femme du *GR* actualise sept équivalences sémantiques attachées au mot-vedette :

ÉQUIVALENCES	CONCEPTS ÉVOQUÉS
I. Etre humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin*)	<b>humanité</b> <b>sexe F</b>
I. être femelle de l'espèce homo sapiens	<b>Animalité + sexe F</b> <b>humanité</b>
I. A. (Emplois généraux). Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité (par opp. à <i>enfant</i> ) et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> développement + perception de ses caractères sexuels secondaires et le plus souvent

lié à l'âge où le mariage est possible ( <i>par opp. à fille</i> ).	modifications physiques et psychologiques survenant après la puberté, et aptitude à s'unir légitimement avec un exemplaire de sexe opposé
<b>I. B. avec une valeur typique. 2. (Explicitement opposé à <i>enfant, fille, fillette, jeune fille</i>). Femme nubile</b>	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> développement + aboutissement de sa croissance physique, aptitude à la reproduction
<b>II. Epouse</b>	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> union légitime avec un homme
<b>II. 2. Fig. Compagne, partenaire sexuelle</b>	<b>humanité</b>

	<b>sexe F</b> relation sexuelle avec un homme avec ou sans mariage
<b>II. 6. Fam (vx ou langage enfantin)</b> Compagne, femelle (d'un animal mâle).	<b>animalité</b> <b>sexe F</b> lien avec un animal de sexe opposé.

Les équivalences évoquent toutes le sexe du référent, en association à son Animalité, entendue dans son extension la plus large, ou bien à l'évocation de son humanité ou de son animalité.

Nous proposons ainsi de considérer comme concepts stables de la signification de femme :

- Le concept |Animalité|, qui se rapporte à la catégorie animale dans son extension la plus large, englobant les concepts |humanité| et |animalité|.
- Le concept |sexe F|, qui se rapporte à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

## 1.2. ANALYSE DES ZONES CONCEPTUELLES ASSOCIÉS AUX CONCEPTS STABLES

Les constituants réalisant singulièrement les concepts stables suscitent des conceptualisations distinctes de l'objet désigné par le mot *femme*.

### 1.2.1. LE CONCEPT |HUMANITÉ|

Le concept |humanité| est réalisé par les syntagmes *être humain* et *de l'espèce Homo sapiens*.

#### 1.2.1.1. *Être humain*

Le syntagme *être humain* est employé en substitut du mot *homme* au sens I., qu'il remplace couramment pour éviter la confusion avec ce même mot dans sa deuxième acception : *être humain mâle*<sup>54</sup>.

Il évoque l'appartenance du référent à une espèce, en tant que catégorie d'individus semblables, déterminée par des caractères spécifiques et par sa capacité à engendrer d'autres individus aptes à se reproduire.

<sup>54</sup> HUMAIN : I. Adj. 1. De l'homme (I.), propre à l'homme. (XIIe) Qui a les caractères de l'homme, qui est l'homme. REM. *Homme*\*, au sens I, est souvent remplacé par *être humain* dont l'emploi supprime toute confusion avec *homme* au sens II (mâle).



Cette catégorie est spécifique en regard des autres espèces, suivant deux domaines de connaissances.

- Domaine de savoir courant

Dans un domaine de savoir courant, le référent est identifié à un exemplaire d'une espèce animale terrestre, distinguée des autres par le fait qu'elle soit parvenue à l'étape la plus avancée de la transformation progressive des espèces<sup>55</sup>.

La catégorie des animaux est déterminée suivant deux extensions, rapportées à deux domaines de connaissance :

Dans un domaine spécialisé – celui de la Biologie –, la catégorie animale inclut l'Homme et présente alors les caractéristiques de la catégorie hyperonyme des êtres vivants : la croissance, le métabolisme et la reproduction, et des caractéristiques spécifiques : la sensibilité, la motilité et l'hétérotrophie<sup>56</sup>.

---

55

HOMME : I. être appartenant à l'espèce animale la plus évoluée de la Terre.

ÊTRE : II. Ce qui est. 1. (Mil. XIIIe). *Un être, des êtres*. Objet doué d'une essence et d'une existence; spécialt, organisme vivant ou supposé vivant.

ESPÈCE : III. A. Didact., sc. 2. (XVIIIe). Sc. nat. Ensemble de tous les individus semblables ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et qui sont capables d'engendrer des individus féconds

FÉCOND : -I. Didact. Capable de se reproduire (opposé à stérile).

EVOLUÉ : p. p. adj. (1865). Qui a subi une évolution. 3. Biol. Qui est parvenu à un certain stade de l'évolution (II. 2).

EVOLUTION : II. Fig. 2. (V. 1870; trad. de l'angl. *evolution* employé par Lyell (1832), Darwin (1859); 1877, in Littré, Suppl.). Transformation progressive d'une espèce vivante aboutissant à la constitution d'une espèce.

TERRE : -II. (V. 980). Le milieu où vit l'humanité, dans son ensemble; notre monde.

56

ANIMAL : adj. .I. (Concept général, incluant l'homme). A. 1. (Dans la langue scientifique). Qui a rapport à l'animal (I., A.), à l'être vivant hétérotrophe, le plus souvent doué de motilité

ANIMAL : n. m. I. (Concept général, incluant l'homme). Biol. A. Biol. être vivant formé d'une ou de plusieurs cellules\* possédant des caractères constants, et qui, outre les caractères généraux de tout être vivant (croissance, métabolisme, reproduction), possède des caractéristiques spécifiques, surtout sous ses formes pluricellulaires : sensibilité, motilité, hétérotrophie..

CROISSANCE : FAIT DE CROÎTRE : - I. Vieilli ou littér. (- Grandir, pousser, cour.). Grandir progressivement jusqu'au terme du développement normal, en parlant des êtres organisés

MÉTABOLISME : - (Déb. XXe). Physiol. Ensemble des transformations chimiques et physico-chimiques qui s'accomplissent dans tous les tissus de l'organisme vivant (dépenses énergétiques, échanges, nutrition...).

REPRODUCTION : I.- 1. Fonction par laquelle les êtres vivants d'une espèce produisent d'autres êtres vivants semblables à eux-mêmes.

SENSIBILITÉ : - 1. Propriété qu'a un être vivant (ou un de ses organes) d'être informé des modifications du milieu extérieur comme de son milieu intérieur et d'y réagir d'une façon adéquate.

MOTILITÉ : - Physiol. Faculté de se mouvoir\*.

ORGANISME HÉTÉROTROPHE : - Biol. Qui se nourrit de substances organiques, ne peut effectuer lui-même la synthèse de ses éléments constituants.

Dans un domaine plus courant, l'Homme est exclu de la catégorie animale, qui est alors déparée des caractéristiques attribuées à la seule espèce humaine : la raison, le langage articulé, la fabrication des outils, la fonction symbolique<sup>57</sup>.

L'espèce humaine en tant qu'espèce animale, se distingue ainsi des autres espèces par ces caractéristiques spécifiques, qui nous semblent pouvoir être associées à son stade d'évolution plus avancé.

- Domaine de la biologie étendu au domaine courant

Dans le domaine de la Biologie étendu au domaine courant<sup>58</sup>, le référent est identifié à un exemplaire représentatif d'une espèce qui présente les caractéristiques des catégories qui la subsument. Elle est ainsi déterminée par sa position au sein d'une classification hiérarchique des êtres vivants<sup>59</sup> :

- Les Êtres vivants qui se caractérisent par la croissance, le métabolisme et la reproduction.
- Les Animaux qui se caractérisent par la sensibilité, la motilité et l'hétérotrophie.

---

<sup>57</sup> ANIMAL : n. m. II. Plus cour. (concept excluant l'espèce humaine). être animé, considéré comme dénué de raison, ne possédant pas les caractéristiques de l'espèce humaine (langage articulé, fabrication des outils, fonction symbolique, etc.).

<sup>58</sup>

HOMME I. 1. Biol., cour. Mammifère primate\*, famille des Hominidés (cit.), seul représentant de son espèce (*Homo sapiens*); (collectif) *l'homme* (parfois écrit *l'Homme*) : l'espèce humaine.

<sup>59</sup> VERTÉBRÉS : 2. N. m. pl. (1806, Lamarck). LES VERTÉBRÉS : embranchement du règne animal comprenant tous les organismes possédant une colonne vertébrale constituée de vertèbres osseuses ou cartilagineuses (Cordés)

TÉTRAPODE : I. Zool. 2. N. m. pl. (Mil. XXe). Les tétrapodes, ensemble de vertébrés\* dont le squelette comporte deux paires d'appendices de structure semblable appelés membres\*, que ces membres soient apparents ou non (membres atrophiés).

MAMMIFÈRE : 2. N. m. MAMMIFÈRES. Classe d'animaux (tétrapodes), à température constante, respirant par des poumons, à système nerveux central développé, dont les femelles allaitent leurs petits à la mamelle.

PLACENTAIRE : - 2. N. m. pl. (1907). Zool. Mammifères dont le fœtus est enveloppé dans un placenta\* (1.), c'est-à-dire mammifères autres que les marsupiaux et les monotrèmes.

PRIMATE : I. Zool. Animal de l'ordre des mammifères placentaires, à dentition complète et à main préhensile.

HOMINIDÉS : Zool. Famille de primates (Hominiens\*) qui comprend le genre *Homo*, avec une seule espèce vivante, *Homo sapiens sapiens* (l'homme actuel), et plusieurs groupes fossiles (pithécantrophe, homme de Néandertal).

HOMO : Sc. Espèce zoologique formée par l'Homme au sein des Primates (sans article, en appos., l'espèce *Homo*, ou dans un syntagme).

SAPIENS : adj. m. Didact. Caractérisé par l'aptitude mentale de l'homme, *homo\* sapiens*

- Les Vertébrés qui se caractérisent par une colonne vertébrale constituée de vertèbres osseuses ou cartilagineuses.
- Les Tétrapodes qui se caractérisent par un squelette comportant deux paires d'appendices de structure semblable appelés membres
- Les Mammifères placentaires qui se caractérisent une température constante, une respiration par des poumons, un système nerveux central développé, des femelles allaitant leurs petits à la mamelle, un fœtus enveloppé dans un placenta
- Les Primates qui se caractérisent par une dentition complète et une main préhensile
- L'espèce humaine se caractérise par son appartenance au genre Homo, dont elle est la seule espèce vivante et par son aptitude mentale

Le syntagme *être humain* met en œuvre deux représentations suivant deux domaines de connaissances.

Le domaine courant identifie le référent à un exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, distinguée de l'ensemble des autres catégories du monde animal. Il confère ainsi à l'espèce humaine les caractéristique de la catégorie animale, dans son extension la plus étendue, et un statut privilégié en lui attribuant un stade d'évolution plus avancé, suivant des caractéristiques que ne possèdent pas les autres espèces animales.

Le domaine de la Biologie étendu au domaine courant identifie le référent en tant qu'exemplaire représentatif d'une catégorie animale, qu'il positionne au sein de la taxinomie des êtres vivants. Il attribue ainsi à l'espèce humaine les caractéristiques des catégories qui lui sont superordonnées dans la classification, et la spécifie en tant que seule espèce survivante du genre Homo, par son aptitude mentale.

### **1.2.1.2. De l'espèce *Homo sapiens***

Le syntagme *de l'espèce Homo sapiens* met en œuvre une conceptualisation similaire à celle qu'évoque l'acception plus spécialisée de *être humain*, mais se trouve rapportée à un domaine exclusivement spécialisé, sans extension au domaine courant<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> HOMO : Sc. Espèce zoologique formée par l'Homme au sein des Primates (sans article, en appos., l'espèce *Homo*, ou dans un syntagme).

Les syntagmes *être humain* et *de l'espèce Homo sapiens* suscitent deux conceptualisations distinctes de la catégorie animale qu'ils évoquent.

Dans un domaine de savoir spécialisé – celui de la Biologie, étendu au domaine courant –, le référent est identifié comme exemplaire représentatif d'une espèce animale, positionnée au sein d'une taxinomie des êtres vivants, de manière analogue aux autres espèces.

Dans un domaine de savoir plus courant, le référent est identifié comme exemplaire particulier ou représentatif d'une espèce animale, suivant une position privilégiée, l'excluant du monde animal.

### 1.2.2. LE CONCEPT |SEXE F|

Le concept |sexe F| est réalisé par les syntagmes *appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé, de sexe féminin* et *être femelle*, en association aux concepts |Animalité| ou |humanité|

Ces syntagmes évoquent le rôle du référent dans la reproduction (*sexe*) et son appartenance à l'une des deux catégories d'êtres sexués, rapportée à toute espèce animale (*femelle*) ou à la seule espèce humaine (*capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé, de sexe féminin*).

#### 1.2.2.1. Sexe

Le mot *sexe* évoque le rôle assigné au référent dans la production d'un nouvel être vivant, dans l'espèce humaine suivant un domaine de savoir courant, et dans l'ensemble du monde animal suivant le domaine de la Biologie.

Dans le domaine de langue courante<sup>61</sup>, le référent est identifié à un exemplaire particulier de l'espèce humaine ; son rôle dans l'action de produire un enfant est assignée par des caractères sexuels primaires, relatifs à l'anatomie et la physiologie, des caractères sexuels secondaires, relatifs aux modifications physiques survenant après la puberté<sup>62</sup>.

---

<sup>61</sup> SEXE : I. (Chez les humains). 1. Conformation particulière qui distingue l'homme de la femme en leur assignant un rôle déterminé dans la génération et en leur conférant des caractères différenciés (caractères sexuels primaires et secondaires).

GÉNÉRATION : I. Action d'engendrer\*. 1. (V. 1265). Production d'un nouvel individu; fonction par laquelle les êtres se reproduisent

ENGENDRER : 1. (Le sujet désigne un être humain). Produire, faire naître un enfant. Par anal. Provoquer l'apparition de (un phénomène vital, un être vivant).

REPRODUCTION : I. 1. Fonction par laquelle les êtres vivants d'une espèce produisent d'autres êtres vivants semblables à eux-mêmes (- Espèce); exercice de cette fonction : production d'êtres vivants selon l'espèce, par la génération.

<sup>62</sup> SEXUEL : -I. 1. Biol. Relatif au sexe (II.); qui se rapporte aux conformations et aux fonctions de reproduction particulières du mâle et de la femelle, de l'homme et de la femme. *Différenciation sexuelle. Caractères sexuels primaires, secondaires* (- Gynécologie, cit. 1)

GYNÉCOLOGIE : Citation 1 "à mon sens, la gynécologie ne se limite pas, en effet, à la pathologie des organes génitaux de la femme. Elle est de plus grande envergure et englobe toute la sexologie féminine. Elle comprend, par conséquent, non seulement l'anatomie, la physiologie et la pathologie des caractères sexuels primaires, mais elle comporte, en outre, l'étude des caractères sexuels secondaires et, en particulier, des modifications morphologiques survenant après la puberté. Elle s'étend même aux caractères sexuels tertiaires, caractères purement psychiques, et ne se manifestant guère qu'à la nubilité. La gynécologie, ainsi comprise, du point de vue pratique comme du point de vue strictement étymologique, est bien à proprement parler «la science de la femme» (...)" André BINET, Souvenirs et propos d'un gynécologue, p. 35.

Dans le domaine de la Biologie<sup>63</sup>, le référent est identifié à l'exemplaire représentatif d'une espèce animale ; son rôle dans le processus de production d'autres êtres vivants semblables est assigné par la production de gamètes mâles ou femelles.

La caractéristique de ces gamètes (cellules reproductrices sexuées, possédant la moitié des chromosomes des autres cellules de l'organisme) et leur fonction (s'unir à une cellule reproductrice de sexe opposé, former l'œuf d'où sortira un nouvel être vivant), déterminent ainsi le processus de reproduction (fusion des noyaux de deux cellules reproductrices générant la première cellule d'un être vivant, division successives de cette cellule, formation d'une cavité entre ces nouvelles cellules, apparition de structures reconnaissables pendant la différenciation des tissus et leur mise en place, jusqu'à la séparation des membranes enveloppantes (éclosion ou naissance))<sup>64</sup>.

Evoquant le rôle assigné au référent dans la reproduction, le mot *sexe* suscite deux représentations distinctes, suivant deux domaines de savoir.

Affiliée au domaine courant, la première acception évoque les caractères sexuels primaires et secondaires – survenant après la puberté – qui assignent un rôle dans la production d'un nouvel être humain, et mobilise ainsi l'élément *ldéveloppementl*. Affiliée au domaine de la Biologie, la seconde acception évoque la production de gamètes assignant un rôle dans un processus de production de nouveaux êtres d'une espèce.

---

<sup>63</sup> SEXE : II. (XIXe). Biol. Ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de gamètes\* mâles ou femelles.

<sup>64</sup> GAMÈTE : Biol. Cellule reproductrice sexuée, possédant la moitié des chromosomes des autres cellules de l'organisme, et qui, en s'unissant à une cellule reproductrice de sexe opposé, forme l'œuf \* d'où sortira un nouvel être vivant.

ŒUF : II. (XVIIe). Biol. Première cellule d'un être vivant à reproduction sexuée (animal ou végétal), née de la fusion des noyaux de deux cellules reproductrices (gamète mâle et gamète femelle); premiers stades du développement par segmentation de cette cellule, aboutissant à l'embryon\*.

EMBRYON : A. (Concret). 2. Sc. (Le concept moderne se dégage au milieu du XIXe s., avec l'embryologie\*). Organisme en développement des animaux; œuf\* (II.) à partir de la segmentation\*, et, spécialt, quand apparaissent des structures reconnaissables, pendant la différenciation des tissus et leur mise en place, jusqu'à la séparation des membranes enveloppantes (éclosion ou naissance).

SEGMENTATION : 2. Embryol. Ensemble des divisions successives de l'œuf\* fécondé, depuis la fécondation jusqu'au stade de la blastula - Blastomère; morula.

BLASTULA : Biol., embryol. Stade du développement embryonnaire caractérisé par la formation d'une cavité (- Blastocoele) entre les blastomères\*; ensemble des blastomères et du blastocoele.

BLASTOMÈRE : - Biol. Cellule provenant des premières divisions de l'œuf fécondé.

Le concept lsexe FI est réalisé par les syntagmes *sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé*, *sexe féminin*, et *être femelle* et par les mots *compagne* et *femelle*.

#### **1.2.2.2. Capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé**

Le syntagme *capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé* spécifie la catégorie d'êtres sexués à laquelle appartient le référent en explicitant son rôle dans la production d'un nouvel être vivant. Celui-ci est ainsi caractérisé par l'aptitude à former dans l'utérus de jeunes êtres humains, par la jonction d'un gamète de sa catégorie (ovule) avec un gamète de l'autre catégorie (spermatozoïde), transformant l'ovule en embryon<sup>65</sup>. Concernant la seule espèce humaine, le syntagme s'associe à l'acception courante du mot *sexe* – restreinte elle aussi à l'espèce humaine, qui mobilise l'élément *ldéveloppementl*, par l'évocation des caractères sexuels secondaires, survenant après la nubilité.

#### **1.2.2.3. Féminin**

Se rapportant aux éléments de sens mobilisés par le mot-vedette le mot *féminin* évoque le rôle du référent dans la reproduction, caractérisé par la production d'ovules<sup>66</sup>. Il s'associe à l'acception courante du mot *sexe*.

#### **1.2.2.4. Etre femelle, Femelle**

Le mot *femelle* est employé en adjectif dans le syntagme *être femelle* et en substantif. Il évoque l'appartenance du référent à la catégorie animale, et à l'une des deux catégories d'êtres sexués, en regard de son rôle dans le processus de reproduction de l'espèce<sup>67</sup>. Celui-ci

---

<sup>65</sup> CONCEVOIR : I. (Le sujet désigne une femme). Former (un enfant) dans son utérus par la jonction d'un ovule et d'un spermatozoïde; devenir, être enceinte.

ENFANT : I. 1. Jeune être humain, dans l'âge de l'enfance\* (indépendamment de son sexe). Spécialt (l'emploi du lat. class. infans, opposé à puer, reste vivant). Enfant à la naissance et peu après.

OVULE : 2. (1835). Anat., méd., cour. Chez les animaux et spécialt dans l'espèce humaine, Gamète femelle élaboré par l'ovaire\*.

FÉCONDER : 1. Transformer (un ovule chez les vivipares, un oeuf (II.) chez les ovipares) en embryon\*.

<sup>66</sup> FÉMININ : 2. (Avec un nom désignant un être humain). Qui appartient au sexe capable de produire les ovules.

<sup>67</sup> FEMELLE : I. N. f. 1. Animal du sexe\* qui reproduit l'espèce en produisant des ovules fécondés par le mâle (- Fécondation, reproduction). II. Adj. 1. (XVIe). Cour. (Animaux). Qui est une femelle, qui appartient au sexe des femelles. (...) Qui est une femme, appartient au sexe féminin.

est déterminé par la production des ovules, que l'exemplaire de sexe opposé a pour rôle de transformer en embryon.

La réalisation de l'élément |sexe F| à travers les syntagmes *appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé, de sexe féminin et être femelle* met en œuvre deux conceptualisations distinctes du rôle assigné au référent dans la reproduction.

Appliquée à l'animalité, ce rôle se caractérise par la production des ovules, que l'exemplaire de sexe opposé a pour rôle de transformer en embryon.

Appliquée à l'humanité, ce rôle se caractérise par l'aptitude à former dans l'utérus de jeunes êtres humains, par la jonction d'un gamète de sa catégorie (ovule) avec un gamète de l'autre catégorie (spermatozoïde), transformant l'ovule en embryon

### **1.3. CONSTRUCTION DU NOYAU**

Les conceptualisations mises en œuvre par les réalisations singulières des éléments |Animalité| + |humanité| ou |animalité| et |sexe F| s'associent suivant trois modes.

#### **1.3.1. NOYAU 1.**

##### **I. être femelle de l'espèce homo sapiens**

Le noyau 1. associe trois concepts (|Animalité + sexe F| + |humanité|) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin) et au domaine de savoir (Biologie).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à un animal de l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Les concepts |Animalité| + sexe F| identifient le rôle du référent – en tant qu'espèce animale – dans le processus de reproduction, déterminant la production d'ovules.



Le concept lhumanitél identifie le référent à l'espèce humaine. Celle-ci est déterminée par sa position au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, en regard des catégories superordonnées.

### 1.3.2. NOYAU 2.

I. Etre humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*)

I. A. (Emplois généraux). Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité (par opp. à *enfant*) et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible (par opp. à *fille*).

I. B. avec une valeur typique. 2. (Explicitement opposé à *enfant, fille, fillette, jeune fille*).

Femme nubile

II. Epouse

II. 2. Fig. Compagne, partenaire sexuelle

Le noyau 2. associe trois concepts (lhumanitél + lsexe Fl + ldéveloppementl) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin), au domaine de savoir (courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son appartenance à une des deux catégories d'êtres sexués, puis par son appartenance à une catégorie d'êtres développés.

Le concept lhumanitél identifie le référent, suivant un mode générique ou spécifique, à un exemplaire particulier ou représentatif de l'espèce humaine. Celle-ci est déterminée par des caractéristiques la différenciant des autres espèces.

Le concept lsexe Fl identifie le rôle du référent dans la production d'un nouvel être vivant, en regard des caractères sexuels primaires et des caractères sexuels secondaires qui surviennent après le développement du référent.

### 1.3.3. NOYAU 3.

II. 6. Fam (vx ou langage enfantin) Compagne, femelle (d'un animal mâle).

Le noyau 3. associe deux concepts (lanimalitél + lsexex Fl) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin), au domaine de savoir (enfantin), au registre de langue (familier) et à l'usage temporel (vieux).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance au monde animal, puis par son appartenance à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

Le concept lanimalitél identifie le référent, suivant un mode d'identification générique ou spécifique à un exemplaire particulier ou représentatif d'une ou de toute espèce animale, en excluant l'espèce humaine. L'espèce animale est déterminée par des caractéristiques la différenciant de l'espèce humaine.

Le concept lsexex Fl identifie le rôle du référent dans le processus de reproduction, déterminé par la production des ovules, que l'exemplaire de sexe opposé a pour rôle de transformer en embryon.

## 2. HOMME GR

### 2.1. EQUIVALENCES SÉMANTIQUES ATTACHÉES AU MOT-VEDETTE :

L'article HOMME du GR actualise onze équivalences sémantiques attachées au mot-vedette :

II. (Fin X, passion du Christ). Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> <b>développement</b>
II. spécialt., "mâle adulte de l'espèce humaine".	<b>sexe M</b> développement <b>humanité</b>
II. 1. Mâle* de l'espèce humaine	<b>sexe M</b> <b>humanité</b>

<b>II. 1. Spécialt.</b> Homme physiquement adulte	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement + corporel
<b>II. 2. b. Abslt. (<i>Un homme</i>).</b> Homme moralement adulte	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement + spirituel
<b>II. 2. b.</b> Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse, de droiture, considérées comme propres à son sexe	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> fermeté devant le danger ou la souffrance ; audace et fermeté devant un obstacle ; respect de la morale et du devoir
<b>II. 2. e. (XV). <i>Homme</i> (précédé d'un possessif),</b> l'homme dont il est question, auquel on a affaire.	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> statut d'objet de discours et d'objet de situation
<b>II. 3. b. (1050 ; avec un possessif).</b> Homme qui vit avec (une femme).	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> vie commune avec un exemplaire de sexe féminin
<b>II. 5. (Considéré selon son âge). Absolt.</b> Homme adulte, par oppos. à <i>enfant, adolescent</i>	<b>humanité</b> <b>sexe M .</b>

II. 7. a. (1080). Homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> pouvoir d'imposer l'obéissance que possède un autre sur lui
II. 7. b. Exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> fonction, militaire ou civile dans un groupe hiérarchisé ou non

Les équivalences évoquent toutes le sexe du référent, en association à son humanité.

Nous proposons de considérer comme concepts stables de la signification de *homme* :

- Le concept |humanité|, qui se rapporte à l'espèce humaine
- Le concept |sexe M|, qui se rapporte à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

## 2.2. ANALYSE DES ZONES CONCEPTUELLES ASSOCIÉS AUX CONCEPTS STABLES

Les constituants réalisant singulièrement les concepts stables suscitent des conceptualisations distinctes de l'objet désigné par le mot *homme* au sens II.

### 2.2.1. LE CONCEPT |HUMANITÉ|

#### 2.2.1.1. *Etre humain*

Le syntagme *être humain*<sup>68</sup> est employé en substitut du mot *homme* au sens I. ; il évoque l'appartenance du référent à une espèce, qui est spécificité en regard des autres espèces, suivant deux domaines de connaissances.

- Domaine de savoir courant

Dans un domaine de savoir courant, le référent est identifié à un exemplaire d'une espèce animale terrestre, distinguée des autres par le fait qu'elle soit parvenue à l'étape la plus avancée de la transformation progressive des espèces<sup>69</sup>.

<sup>68</sup> HUMAIN : I. Adj. 1. De l'homme (I.), propre à l'homme. (XIIe) Qui a les caractères de l'homme, qui est l'homme. REM. *Homme*\*, au sens I, est souvent remplacé par *être humain* dont l'emploi supprime toute confusion avec *homme* au sens II (mâle).

<sup>69</sup>

HOMME : I. être appartenant à l'espèce animale la plus évoluée de la Terre.

ÊTRE : II. Ce qui est. 1. (Mil. XIIIe). *Un être, des êtres*. Objet doué d'une essence et d'une existence; spécialt, organisme vivant ou supposé vivant.

L'espèce humaine en tant qu'espèce animale, se distingue ainsi des autres espèces par ces caractéristiques spécifiques, associées à son stade d'évolution plus avancé.

- Domaine de la biologie étendu au domaine courant

Dans le domaine de la Biologie étendu au domaine courant<sup>70</sup>, le référent est identifié à un exemplaire représentatif d'une espèce qui présente les caractéristiques des catégories qui la subsument. Elle est ainsi déterminée par sa position au sein d'une classification hiérarchique des êtres vivants.

Le syntagme *être humain* met en œuvre deux représentations suivant deux domaines de connaissances.

Le domaine courant identifie le référent à un exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, distinguée de l'ensemble des autres catégories du monde animal. Il confère ainsi à l'espèce humaine les caractéristiques de la catégorie animale, dans son extension la plus étendue, et un statut privilégié en lui attribuant un stade d'évolution plus avancé, suivant des caractéristiques que ne possèdent pas les autres espèces animales.

Le domaine de la Biologie étendu au domaine courant identifie le référent en tant qu'exemplaire représentatif d'une catégorie animale, qu'il positionne au sein de la taxinomie des êtres vivants. Il attribue ainsi à l'espèce humaine les caractéristiques des catégories qui lui sont superordonnées dans la classification, et la spécifie en tant que seule espèce survivante du genre *Homo*, par son aptitude mentale.

---

ESPÈCE : III. A. Didact., sc. 2. (XVIIIe). Sc. nat. Ensemble de tous les individus semblables ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et qui sont capables d'engendrer des individus féconds

FÉCOND : -I. Didact. Capable de se reproduire (opposé à stérile).

EVOLUÉ : p. p. adj. (1865). Qui a subi une évolution. 3. Biol. Qui est parvenu à un certain stade de l'évolution (II. 2).

EVOLUTION : II. Fig. 2. (V. 1870; trad. de l'angl. *evolution* employé par Lyell (1832), Darwin (1859); 1877, in Littré, Suppl.). Transformation progressive d'une espèce vivante aboutissant à la constitution d'une espèce.

TERRE : -II. (V. 980). Le milieu où vit l'humanité, dans son ensemble; notre monde.

<sup>70</sup> HOMME I. 1. Biol., cour. Mammifère primate\*, famille des Hominidés (cit.), seul représentant de son espèce (*Homo sapiens*); (collectif) *l'homme* (parfois écrit *l'Homme*) : l'espèce humaine.

### 2.2.2. LE CONCEPT [SEXE M]

L'élément [sexe M] est réalisé par le mot *mâle* employé en adjectif et substantif. Il évoque l'appartenance du référent à l'une des deux catégories d'êtres sexués d'une espèce, en regard de son rôle dans la reproduction, consistant à transformer l'ovule en embryon<sup>71</sup>.

Le mot *mâle* peut s'associer à la conceptualisation courante ou spécialisée suscitée par le mot *sexe*. Celui-ci évoque en effet le rôle assigné au référent dans la reproduction, suivant deux représentations, affiliées à deux domaines de savoir<sup>72</sup>.

Dans le domaine courant, le mot s'applique à l'espèce humaine ; il évoque les caractères sexuels primaires, relatifs à l'anatomie et la physiologie, et les caractères sexuels secondaires, relatifs aux modifications morphologiques survenant après la puberté, conférés à un exemplaire de l'espèce humaine par son rôle dans la reproduction : transformer l'ovule en embryon.

Dans le domaine de la Biologie, le mot s'applique à toute catégorie animale. Il évoque la production de gamètes mâles assignée par le rôle dans la reproduction : transformer l'ovule en embryon.

---

<sup>71</sup> MÂLE : I. N. m. 1. Individu appartenant au sexe\* doué du pouvoir de fécondation\*. II. Adj. 1. Qui appartient, qui est propre au sexe doué du pouvoir de fécondation.

INDIVIDU : I. 1. (Sens large). Sc. être\* formant une unité distincte, dans une série hiérarchique formée de genres\* (II., 1.) et d'espèces (III., 1.). 2. (1738, D'Argens in T.L.F.). Biol., cour. Corps organisé vivant d'une existence propre et qui ne saurait être divisé sans être détruit.

FÉCONDATION : - 1. Action de féconder\* (en parlant de l'élément mâle, chez les êtres organisés); résultat de cette action. FÉCONDER : 1. Transformer (un ovule chez les vivipares, un oeuf (II.) chez les ovipares) en embryon\*.

<sup>72</sup> SEXE : I. (Chez les humains). 1. Conformation particulière qui distingue l'homme de la femme en leur assignant un rôle déterminé dans la génération et en leur conférant des caractères différenciés (caractères sexuels primaires et secondaires). II. (XIXe). Biol. Ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de gamètes\* mâles ou femelles.

GÉNÉRATION : I. Action d'engendrer\*. 1. (V. 1265). Production d'un nouvel individu; fonction par laquelle les êtres se reproduisent

Engendrer : 1. (Le sujet désigne un être humain). Produire, faire naître un enfant. Par anal. Provoquer l'apparition de (un phénomène vital, un être vivant).

REPRODUCTION : I. 1. Fonction par laquelle les êtres vivants d'une espèce produisent d'autres êtres vivants semblables à eux-mêmes (- Espèce); exercice de cette fonction : production d'êtres vivants selon l'espèce, par la génération.

## 2.3. CONSTRUCTION DU NOYAU

Les conceptualisations mises en œuvre par les réalisations singulières des éléments l'humanité et l' sexe Ml s'associent suivant deux modes.

### 2.3.1. NOYAU 1.

II. 1. Mâle\* de l'espèce humaine

II. spécialt., "mâle adulte de l'espèce humaine".

Le noyau 1. associe deux concepts (l' sexe Ml + l'humanité) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin) et au domaine de savoir (Biologie étendu au domaine courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Le concept l' sexe Ml identifie le rôle du référent dans la reproduction, par la production de gamètes mâles dans le processus de transformation de l'ovule en embryon pour produire de nouveaux êtres semblable.

Le concept l'humanité identifie l'appartenance du référent à l'espèce humaine. Celle-ci est déterminée par sa position au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, en regard des catégories superordonnées.

### 2.3.2. NOYAU 2

II. (Fin X, passion du Christ). Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte

II. 1. Spécialt. Homme physiquement adulte

II. 2. b. Abslt. (*Un homme*). Homme moralement adulte

II. 2. b. Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse, de droiture, considérées comme propres à son sexe

II. 2. e. (XV). *Homme (précédé d'un possessif)*, l'homme dont il est question, auquel on a affaire.

II. 3. b. (1050 ; avec un possessif). Homme qui vit avec (une femme).

II. 5. (Considéré selon son âge). Absolt. Homme adulte, par oppos. à *enfant, adolescent*

II. 7. a. (1080). Homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité

II. 7. b. Exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe



Le noyau 2. associe trois concepts (lhumanitél + lsexé Fl + ldéveloppementl) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin), au domaine de savoir (courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son appartenance à une des deux catégories d'êtres sexués, puis par son appartenance à une catégorie d'êtres développés.

L'élément lhumanitél identifie le référent suivant un mode spécifique, à un exemplaire particulier de l'espèce humaine, déterminée par des caractéristiques la différenciant du reste du monde animal.

L'élément lsexé Ml identifie le rôle du référent - en tant qu'exemplaire de l'espèce humaine - dans la production d'un nouvel être vivant, en regard des caractères sexuels primaires et des caractères sexuels secondaires, qui surviennent après le développement du référent.

### 3. FEMME *TLF*

#### 3.1. EQUIVALENCES SÉMANTIQUES ATTACHÉES AU MOT-VEDETTE :

L'article actualise dix équivalences sémantiques attachées au mot-vedette :

I. Etre humain de sexe féminin	Humanité Sexe F
--------------------------------	--------------------

I. En emploi générique ou attributif BIOL. Sens zoologique strict. presque exclusivement dans la lang. Sc. Seul représentant femelle de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates par opposition à son homologue mâle l'homme.	<b>Animalité</b> <b>sexe F</b> <b>humanité</b>
I. En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte » ; dans la lang. cour. signifie généralement. "être humain de sexe féminin adulte"	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> développement + physique et psychologique
I. A. [en tant qu'entité physique] 1. [ la femme (adulte) du point de vue de ses caractères	<b>humanité</b> <b>sexe F</b>

anatomiques, physiques]. P. oppos. à <i>enfant, fille, jeune fille...</i> Femme adulte (célibataire ou mariée)	développement + physique et psychologique + apte à l'union légitime avec un homme
I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] P. oppos. à <i>enfant, fillette, fille, etc.</i> Etre humain du sexe féminin qui est nubile	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> développement + physique et sexuel
I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] [P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] Etre du sexe féminin sexuellement adulte ; être du	<b>humanité</b> <b>sexe F</b> développement + dans les rapports amoureux charnels état d'excitation particulière dans les relations sexuelles

<p>sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, qui a du tempérament</p>	<p>force intérieure qui conduit à l'acte sexuel avec une autre personne désir sexuel</p>
<p><b>II. Spéc. Syn. Epouse</b> Personne de sexe féminin qui est mariée</p>	<p><b>humanité</b> <b>sexe F</b> union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille.</p>
<p><b>II. En partic.</b> Personne de sexe féminin qui a été mariée</p>	<p><b>humanité</b> <b>sexe F</b> union passée avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille</p>

II. P. anal. [Chez les animaux qui vivent en couple] Femelle	<b>animalité</b> <b>sexe F</b> union avec un mâle pour la procréation
--	---

Les équivalences évoquent toutes le sexe du référent, en association à son Animalité, entendue dans son extension la plus large, ou bien à l'évocation de son humanité ou de son animalité.

Nous proposons de considérer comme concepts stables de la signification de femme :

- Le concept |Animalité|, qui se rapporte à la catégorie animale dans son extension la plus large, englobant les concepts |humanité| et |animalité|.
- Le concept |sexe F|, qui se rapporte à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

### 3.2. ANALYSE DES ZONES CONCEPTUELLES ASSOCIÉS AUX CONCEPTS STABLES

Les constituants réalisant singulièrement les concepts stables suscitent des conceptualisations distinctes de l'objet désigné par le mot *femme*.

#### 3.2.1. LE CONCEPT |HUMANITÉ|

L'élément de sens |animalité| est réalisé singulièrement par les syntagmes *être humain*, *seul représentant des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates* et par le mot *femelle*.

##### 3.2.1.1. *être humain*

Le syntagme *être humain* évoque l'appartenance du référent à une catégorie animale, inscrite à un niveau de la classification des êtres vivants, déterminé par ses caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques, et par la production d'êtres semblables et également féconds.

Cette catégorie est spécifiée en regard des autres espèces suivant deux domaines de savoir.

- Domaine courant

Dans un domaine de savoir courant<sup>73</sup>, l'espèce humaine est appréhendée distinctement de l'ensemble des autres espèces animales, et apparaît comme l'espèce animale ayant subi le plus de transformations à partir de la même forme de vie primitive. Elle appartient ainsi à la catégorie des animaux, qui est déterminée selon deux domaines de connaissances.

Dans un premier domaine, non spécifié<sup>74</sup>, la catégorie des animaux est appréhendée en tant que division du monde sensible et inclut l'espèce humaine. Elle présente les caractéristiques propres à la catégorie des êtres vivants, qui englobe l'homme et le reste des animaux (organisation, sensibilité et mobilité).

Dans un domaine de savoir courant<sup>75</sup>, la catégorie des animaux exclut l'espèce humaine. Elle présente les caractéristiques propres aux êtres vivants, et se trouve déparée d'une caractéristique spécifique de l'Homme (la raison). L'espèce humaine appartient ainsi à la catégorie hyperonyme des animaux et présente les caractéristiques qui lui sont propres ; au sein de cette catégorie, elle se distingue des autres espèces par son développement, que nous associons à son aptitude à la raison.

---

<sup>73</sup> HUMAIN : B. [Se réfère à l'ensemble des propriétés qui font qu'un homme est un homme] 2. Qui a la nature de l'homme. a) [En parlant d'un animé] *Être, individu humain; personne humaine*  
HOMME : I. [Avec un déterm. de la généralité; ou bien sans art., ou encore au plur.] Être appartenant à l'espèce animale la plus développée, sans considération de sexe. B. [L'homme est identifié par des caractéristiques qui le distinguent des autres espèces et le situent par rapport à elles]  
ESPÈCE : II. *Au sing. ou au plur.* A. TAXINOMIE. Niveau de la classification des êtres vivants, placé immédiatement sous le genre et comprenant lui-même des sous-espèces et des variétés. HIST. NAT. 1. ZOOL. Ensemble d'êtres vivants possédant des caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques communs, qui reproduisent entre eux des êtres semblables et également féconds  
DÉVELOPPEMENT : C. [En parlant d'êtres vivants, êtres hum., espèces animales ou végétales] Action de se développer organiquement, de croître; son résultat. 3. [En parlant du monde vivant en gén.] *Développement des espèces.* Synon. *évolution, transformation.*  
EVOLUTION : 2. BIOL. [Toujours avec l'art. déf.] b) [Le terme de l'évolution n'est pas prévisible] Série de transformations qui ont conduit à l'apparition, puis à la diversification des espèces par filiation à partir d'une même forme de vie primitive.

<sup>74</sup>

ANIMAL : Adj. I. [P. oppos. à ce qui se rapporte aux règnes végétal et minéral] Qui a trait, qui se rapporte à l'animal, à l'être animé (homme et animal)

ANIMAL : Subst. A. [P. oppos. aux règnes végétal et minéral] Être vivant, organisé, élémentaire ou complexe, doué de sensibilité et de motilité

ORGANISÉ : II. A. BIOL. Qui est constitué d'organes dont le fonctionnement détermine la vie.

SENSIBILITÉ : I. A.1. 2. a) Propriété des êtres vivants supérieurs d'éprouver des sensations, d'être informés, par l'intermédiaire d'un système nerveux et de récepteurs différenciés et spécialisés, des modifications du milieu extérieur ou de leur milieu intérieur et d'y réagir de façon spécifique et opportune.

MOTILITÉ : A. PHYSIOL. Faculté de se mouvoir que possède un corps ou une partie du corps.

RÈGNE : B. [Corresp. à *règne* au sens vx de « royaume »] 1 b) SC. NAT. Chacune des divisions traditionnelles du monde sensible; réalité correspondante.

<sup>75</sup> ANIMAL : adj. II. [P. oppos. à ce qui est spécifique de l'homme] A. Qui est propre à l'animal

ANIMAL : Subst. : B. *Cour.* [Dans un sens restreint et p. oppos. à l'homme] Être animé (*cf. supra* A) privé de raison

- Domaine de la biologie

Dans un domaine de savoir spécialisé, propre à la Biologie<sup>76</sup>, l'espèce humaine est envisagée en regard de sa position dans la classification des espèces naturelles. Elle possède ainsi les caractéristiques attribuées à chaque niveau de la taxinomie qui lui est superordonnée<sup>77</sup> :

- Les animaux qui se caractérisent par l'organisation, la sensibilité et la motilité.
- Les mammifères qui se caractérisent par la présence de mamelles, un cœur à quatre cavités, un système nerveux et encéphalique développé, une température interne constante et une respiration de type pulmonaire.
- Les primates qui se caractérisent par un cerveau très développé, un pouce toujours opposable.
- L'espèce humaine se caractérise par un cerveau volumineux, une station verticale, des mains préhensiles, une intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, et capable d'engendrer le langage articulé.

Le syntagme *être humain* associe le référent à un niveau de la classification des êtres vivants, suivant deux représentations – biologique et courante – de ses caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques et de ses caractéristiques dans la reproduction.

<sup>76</sup> HOMME : I. A. *BIOL.* Mammifère de l'ordre des Primates, seule espèce vivante des Hominidés, caractérisé par son cerveau volumineux, sa station verticale, ses mains préhensiles et par une intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, et capable d'engendrer le langage articulé.

<sup>77</sup>

MAMMIFÈRE : *ZOOLOGIE I.* Subst. masc. plur. Les Mammifères. Classe d'animaux vertébrés, vivipares, qui sont caractérisés essentiellement par la présence de mamelles, d'un cœur à quatre cavités, d'un système nerveux et encéphalique développé, par une température interne constante et une respiration de type pulmonaire.

PRIMATE : *ZOOLOGIE A.* Au plur. Ordre de Mammifères plantigrades, au cerveau très développé, dont le pouce est toujours opposable, comprenant les Lémuriens, les Tarsiens, les Simiens et les Hominiens.

ESPÈCE : II. Au sing. ou au plur. A. *TAXINOMIE.* Niveau de la classification des êtres vivants, placé immédiatement sous le genre et comprenant lui-même des sous-espèces et des variétés. *HIST. NAT. 1. ZOOL.* Ensemble d'êtres vivants possédant des caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques communs, qui reproduisent entre eux des êtres semblables et également féconds

HOMINIENS : A. *ZOOL.* Sous-ordre de Primates qui compte deux familles : les Oréopithécidés et les Hominidés (cf. *Zool.*, t. 4, 1974, p. 1175 [Encyclop. de la Pléiade]).

HOMINIDÉS : *ZOOL.* Famille de Primates supérieurs comprenant l'homme actuel et ses « cousins » et ancêtres fossiles : Australopithèques, Paranthropes, Pithécantropes et Homo (d'apr. *Zool.*, t. 4, 1974, p. 975 [Encyclop. de la Pléiade]).



Le domaine courant identifie le référent à un exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, et le distingue des autres espèces animales. Il lui attribue ainsi les caractéristiques de la catégorie animale, dans son extension la plus large, et l'aptitude à la raison, qui lui est spécifique et découle de son développement plus avancé.

Le domaine de la Biologie identifie le référent en tant qu'exemplaire représentatif d'une catégorie animale, positionné au sein d'une classification des espèces naturelles, en lui attribuant d'une part les caractéristiques propres aux catégories qui la subsument, et d'autre part, des caractéristiques qui lui sont spécifiques.

### ***3.2.1.2. Seul représentant de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates***

Le syntagme *seul représentant de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates* relève du domaine de la Biologie<sup>78</sup>. Il identifie le référent à l'exemplaire représentatif d'une catégorie animale, caractérisé par son appartenance à deux catégories hyperonyme (les Hominiens et les Mammifères), en le positionnant à un niveau de la classification du monde animal. Le référent se voit ainsi attribué les caractéristiques propres aux catégories qui le subsument<sup>79</sup>.

La réalisation de l'élément |humanité| par les syntagmes *être humain*, *seul représentant de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates* et du

---

<sup>78</sup> I. En emploi générique ou attributif BIOL. Sens zoologique strict. presque exclusivement dans la lang. Sc.

<sup>79</sup> FAMILLE : II. Au fig. C. Dans les domaines techn. 1. BOT., ZOOL. Groupe naturel inférieur à l'ordre et supérieur au genre.

HOMINIEN : A. ZOOL. Sous-ordre de Primates qui compte deux familles : les Oréopithécidés et les Hominidés

MAMMIFÈRE : ZOOLOGIE I. Subst. masc. plur. Les Mammifères. Classe d'animaux vertébrés, vivipares, qui sont caractérisés essentiellement par la présence de mamelles, d'un cœur à quatre cavités, d'un système nerveux et encéphalique développé, par une température interne constante et une respiration de type pulmonaire.

VERTÉBRÉS : II. Subst. masc. plur. Embranchement du règne animal comprenant tous les organismes constitués de vertèbres osseuses ou cartilagineuses, répartis en cinq classes: Batraciens, Mammifères, Oiseaux, Poissons, Reptiles.

VIVIPARES : A. 1. ZOOL. (Animal, espèce) dont les petits accomplissent leur évolution embryonnaire dans le corps de la mère de sorte qu'ils peuvent, à la naissance, mener une vie autonome.

PLANTIGRADE : ZOOLOGIE I. Adj. et subst. masc. (Animal) qui marche en appuyant sur le sol toute la surface de la plante des pieds et non pas seulement les doigts.

PRIMATE : ZOOLOGIE A. Au plur. Ordre de Mammifères plantigrades, au cerveau très développé, dont le pouce est toujours opposable, comprenant les Lémuriens, les Tarsiens, les Simiens et les Hominiens.

mot *personne*, met en œuvre deux conceptualisations, relevant de deux domaines de savoir.

Le domaine courant identifie le référent à un exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, et le distingue des autres espèces animales par son aptitude à la raison, qui lui est spécifique et découle de son développement plus avancé.

Le domaine de la Biologie, auquel sont affiliées la seconde acception du syntagme *être humain* et le syntagme *seul représentant de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates*, appréhende le référent en tant qu'espèce animale déterminée par sa position au sein de la taxinomie des espèces naturelles.

### **3.2.2. LE CONCEPT |SEXE F|**

L'élément |sexe F| est réalisé singulièrement par le syntagme *de sexe féminin* et le qualifiant *femelle*. Le sexe évoque les caractéristiques du référent dans la reproduction (sexe) et les caractéristiques propres à la catégorie d'êtres sexués à laquelle il appartient (de sexe féminin, femelle).

#### **3.2.2.1. Sexe**

L'élément |sexe| est réalisé par le mot *sexe*, qui évoque les caractéristiques physiques différenciant les deux catégories d'êtres sexués et permettant la production d'êtres vivants semblables. Cette distinction s'opère différemment suivant deux domaines de langue, et s'applique aux humains ou aux animaux.

Dans le domaine de la Biologie<sup>80</sup>, le sexe évoque un ensemble d'éléments cellulaires, organiques et hormonaux différenciant chaque exemplaire des deux catégories d'êtres sexués, et leur permettant de se reproduire.

---

<sup>80</sup> SEXE : A. *BIOLOGIE* 1. [Chez les humains] Ensemble des éléments cellulaires (spermatozoïdes à chromosome X ou Y; ovules à chromosome X), organiques (prostate, glandes de Cowper, vésicules séminales, canaux excréteurs, pénis, testicules; seins, ovaires, trompes, utérus, vagin, vulve), hormonaux (testostérone; folliculine, progestérone), etc., qui différencient l'homme et la femme et qui leur permettent de se reproduire. 2. [Chez les animaux] Ensemble des caractères physiques (identiques ou semblables à ceux de l'Homme) qui différencient, dans une espèce, les individus mâles et femelles dont l'union ou le rapprochement permet une des grandes formes de la reproduction.

REPRODUIRE : A. *BIOLOGIE* 1. c) *Empl. pronom.* Produire des êtres vivants semblables à soi-même par la génération, la procréation.

REPRODUCTION : A. 1. *BIOLOGIE* a) Action par laquelle les êtres vivants produisent des êtres semblables à eux-mêmes.

Dans le domaine de savoir courant, le sexe évoque les caractères physiques extérieurs permettant de distinguer les deux catégories d'êtres sexués<sup>81</sup>. Ces caractères physiques se spécifient en caractères sexuels primaires, qui ont trait aux organes servant à l'accouplement et la reproduction, et en caractères sexuels secondaires ayant trait aux signes extérieurs supplémentaires qui dénotent la catégorie à l'état adulte ou en période reproductrice

Evoquant les caractéristiques physiques différenciant les deux catégories d'êtres sexués dans la reproduction, le mot *sexe* suscite deux représentations distinctes, suivant deux domaines de savoir.

La représentation biologique évoque les caractères physiques dans une perspective physiologique ; le sexe est appréhendé en regard des éléments cellulaires, organique et hormonaux intervenant dans la reproduction.

La représentation courante évoque les caractères physiques dans une perspective morphologique ; le sexe est appréhendé en regard de deux types d'éléments dans le domaine courant : les caractères sexuels primaires, que constituent les organes servant à l'accouplement) et les caractères sexuels secondaires, dont l'apparition est circonscrite au développement du référent ou à une période de reproduction.

L'élément |sexe F| est réalisé par le syntagme *de sexe féminin* et le mot *femelle*.

### **3.2.2.2. féminin**

Le qualifiant *féminin* spécifie la catégorie d'êtres sexués à laquelle appartient le référent, tout en l'identifiant à un exemplaire de l'espèce humaine. Il évoque les caractéristiques physiques, extérieurs de la femme<sup>82</sup>, et se rattache à l'acception courante de sexe, valide pour les

---

<sup>81</sup> SEXE : B. 1. [Chez les humains] Conformation spécifique permettant de distinguer l'homme et la femme par des signes physiques extérieurs (caractères sexuels primaires et secondaires). 2. [Chez les animaux] Ensemble des caractères corporels externes qui différencient le mâle et la femelle.

SEXUEL : *Caractères sexuels*. Caractères qui différencient les sexes. [Chez les vertébrés] *Caractères sexuels primaires*. Ensemble des organes spécifiques à chaque sexe et servant à l'accouplement, à la reproduction. *Caractères sexuels secondaires*. Signes extérieurs supplémentaires qui dénotent le sexe à l'état adulte, en période reproductrice (système osseux et musculaire, mamelles, pilosité, plumage, timbre de la voix, etc.).

<sup>82</sup> FÉMININ : I. [P. oppos. à *mâle*, *masculin* ou *viril*; correspond à *femme* I] A. [En parlant d'un être humain] Qui appartient au sexe apte à produire des ovules.

humains. Celle-ci évoque les caractères sexuels primaires servant à l'accouplement, à la reproduction et les caractères sexuels secondaires qui dénotent le sexe à l'état adulte.

### 3.2.2.3. *femelle*

Le mot *femelle* peut être employé en qualifiant ou substantif ; il identifie le référent à un exemplaire de la catégorie animale et peut s'appliquer à l'espèce humaine dans une acception d'extension étendue<sup>83</sup>. Il spécifie la catégorie d'êtres sexués à laquelle appartient le référent, en évoquant l'aptitude à produire des ovules.

La réalisation de l'élément lsexe Fl à travers les syntagmes *de sexe féminin* et le mot *femelle* met en œuvre deux conceptualisations distinctes des caractéristiques physiques permettant la production d'ovules.

La représentation biologique évoque les caractères physiques dans une perspective physiologique à travers les éléments cellulaires, organiques et hormonaux intervenant dans la reproduction.

La représentation courante évoque les caractères physiques dans une perspective morphologique à travers les caractères sexuels primaires, que constituent les organes servant à l'accouplement et de caractères sexuels secondaires dont l'apparition est circonstanciée au développement du référent ou à une période de reproduction.

## 3.3. CONSTRUCTION DU NOYAU

Les conceptualisations mises en œuvre par les réalisations singulières des éléments l Animalité et lsexe Fl s'organisent suivant trois perspectives :

### 3.3.1. NOYAU 1.

---

<sup>83</sup> FEMELLE : I. *Subst. fém.* Animal appartenant au sexe apte à produire des ovules. . *P. ext.* Femme II. *Adjectif A.* [En parlant d'animaux] Qui appartient au sexe des femelles. *P. ext.* [En parlant des femmes]

En emploi générique ou attributif BIOL. Sens zoologique strict. presque exclusivement dans la lang. Sc. Seul représentant femelle de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates par opposition à son homologue mâle l'homme.

Le noyau 1. associe trois concepts (l'Animalité + sexe F + l'humanité) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin) et au domaine de savoir (Biologie).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à un animal de l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Les concepts l'Animalité + l' sexe F identifient le rôle du référent – en tant qu'espèce animale – dans la reproduction, à travers ses caractères physiques déterminant la production des ovules.

Le concept l'humanité identifie le référent à l'espèce humaine. Celle-ci est déterminée par sa position au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, en regard des catégories superordonnées.

### 3.3.2. NOYAU 2.

#### I. Etre humain de sexe féminin

I. En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte » ; dans la lang. cour. signifie généralement. "être humain de sexe féminin adulte"

I. A. [en tant qu'entité physique] 1. [ la femme (adulte) du point de vue de ses caractères anatomiques, physiques]. P. oppos. à *enfant, fille, jeune fille...* Femme adulte (célibataire ou mariée)

I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] P. oppos. à *enfant, fillette, fille, etc.* Etre humain du sexe féminin qui est nubile

I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] [P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] Etre du sexe féminin sexuellement adulte ; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, qui a du tempérament

II. *Spéc. Syn. Epouse* Personne de sexe féminin qui est mariée

II. *En partitc.* Personne de sexe féminin qui a été mariée

Le noyau 2. associe trois concepts (l'humanité + l' sexe F + l' développement) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin) et au domaine de savoir (courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son appartenance à une des deux catégories d'êtres sexués, puis éventuellement par son appartenance à une catégorie d'êtres développés.

Le concept l'humanité identifie le référent exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, et le distingue des autres espèces animales. Il lui attribue ainsi les caractéristiques de la catégorie animale, dans son extension la plus large, et l'aptitude à la raison, qui lui est spécifique et découle de son développement plus avancé.

Le concept l' sexe F évoque les caractères sexuels primaires, que constituent les organes servant à l'accouplement et les caractères sexuels secondaires dont l'apparition est circonstanciée au développement du référent ou à une période de reproduction.

### 3.3.3. NOYAU 3.

#### II. *P. anal.* [Chez les animaux qui vivent en couple] Femelle

Le noyau 3. associe deux concepts (*lanimalité* + *lsex* F) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin) et au co-texte sémantique (chez les animaux qui vivent en couple).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance au monde animal, puis par son appartenance à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

Le concept *lanimalité* identifie le référent, suivant un mode d'identification générique ou spécifique à un exemplaire particulier ou représentatif d'une ou de toute espèce animale, en excluant l'espèce humaine. L'espèce animale est déterminée par des caractéristiques la différenciant de l'espèce humaine.

Le concept *lsex* F identifie le rôle du référent dans la reproduction, déterminé par la production des ovules.

## 4. HOMME *TLF*

### 4.1. EQUIVALENCES SÉMANTIQUES ATTACHÉES AU MOT-VEDETTE :

L'article présente dix équivalences sémantiques attachées au mot-vedette.

II. Mâle adulte de l'espèce humaine	<b>sexe M</b> <b>humanité</b> développement
II. A. Avec valeur de généralité, s'oppose à <i>femme</i> 1. Etre humain doué de caractères sexuels masculins	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement
II. A. 1. c) Pop. [Précédé d'un adj. poss.]. Mari, compagnon, concubin, amant	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement union matrimoniale ; vie commune ; vie maritale sans mariage ; relations d'ordre sexuel hors mariage, d'une durée limitée avec un exemplaire de sexe féminin
II. A. 1. c) Arg. Souteneur	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement prostitution de filles publiques avec une apparence de protection
II. B. 5. [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, homme s'oppose à d'autres hommes] Individu qui est considéré comme dépendant d'un autre qui est placé sous son autorité	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement pouvoir d'agir que possède un autre sur lui
II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit. Soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement fonction consistant à servir dans une armée et le pouvoir de commander que possède un autre sur lui
II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit. Soldat, combattant gradé ou non	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement fonction consistant à servir dans une unité de combat, et son degré de commandement
II. B. 5. c) Dans la hiérarchie civile Individu agissant au sein d'une équipe d'une entreprise, au service de quelqu'un	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement activité dans un groupe de travail ou pour un particulier
II. D. Dans diverses loc. 2. [Précédé d'un adj. poss. ; homme en fonction de compl. d'un verbe] a) L'homme dont on parle, dont il est question	<b>humanité</b> <b>sexe M</b> développement statut d'objet de discours ou de situation

Les équivalences évoquent toutes le sexe du référent en association à son humanité.



Nous proposons de considérer comme concepts stables de la signification de homme :

- Le concept |humanité|, qui se rapporte à l'espèce humaine
- Le concept |sexe M|, qui se rapporte à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

## 4.2. ANALYSE DES ZONES CONCEPTUELLES ASSOCIÉS AUX CONCEPTS STABLES

Les constituants réalisant singulièrement les concepts stables suscitent des conceptualisations distinctes de l'objet désigné par le mot *homme* au sens II.

### 4.2.1. LE CONCEPT |HUMANITÉ|

L'élément de sens |humanité| est réalisé singulièrement par les syntagmes *être humain* et de *l'espèce humaine*. Ces deux syntagmes évoquent l'appartenance du référent à une catégorie animale, qui inscrit le référent à un niveau de la classification des êtres vivants, déterminé par ses caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques, et par la production d'êtres semblables et également féconds.

Ils mettent en oeuvre deux représentations de l'espèce humaine, suivant deux domaines de connaissances. Le syntagme *être humain* se rapporte à l'une ou l'autre des deux représentations, suivant qu'il identifie le référent de manière spécifique, en tant qu'exemplaire particulier de la catégorie ou spécifique, en tant qu'exemplaire représentatif de la catégorie. Le syntagme *de l'espèce humaine* se rapporte exclusivement à la représentation biologique en identifiant le référent à l'exemplaire représentatif de la catégorie.

Dans un domaine de savoir courant<sup>84</sup>, l'espèce humaine appartient à la catégorie hyperonyme des animaux et présente les caractéristiques qui lui sont propres ; au sein de cette catégorie, elle se distingue des autres espèces par son développement plus avancé.

---

<sup>84</sup> HUMAIN : B. [Se réfère à l'ensemble des propriétés qui font qu'un homme est un homme] 2. Qui a la nature de l'homme. a) [En parlant d'un animé] *Être, individu humain; personne humaine*

HOMME : I. [Avec un déterm. de la généralité; ou bien sans art., ou encore au plur.] Être appartenant à l'espèce animale la plus développée, sans considération de sexe. B. [L'homme est identifié par des caractéristiques qui le distinguent des autres espèces et le situent par rapport à elles]

ESPÈCE : II. *Au sing. ou au plur.* A. *TAXINOMIE*. Niveau de la classification des êtres vivants, placé immédiatement sous le genre et comprenant lui-même des sous-espèces et des variétés. *HIST. NAT.* 1. *ZOOL.* Ensemble d'êtres vivants possédant des caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques communs, qui reproduisent entre eux des êtres semblables et également féconds

Dans un domaine de savoir spécialisé, propre à la Biologie<sup>85</sup>, l'espèce humaine est envisagée en regard de sa position dans la classification des espèces naturelles. Elle possède ainsi les caractéristiques attribuées à chaque niveau de la taxinomie qui lui est superordonné et des caractéristiques qui lui sont spécifiques.

L'élément |humanité| réalisé par les syntagmes *être humain* et de *l'espèce humaine* est ainsi associé à deux conceptualisations distinctes du référent, suivant deux domaines de savoir.

Le domaine courant identifie le référent exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, et le distingue des autres espèces animales par son aptitude à la raison, qui lui est spécifique et découle de son développement plus avancé.

Le domaine de la Biologie identifie le référent en tant qu'exemplaire représentatif d'une catégorie animale, positionné au sein d'une classification des espèces naturelles.

#### **4.2.2. LE CONCEPT |SEXE M|**

L'élément |sexe M| est réalisé par le mot *mâle* employé en adjectif et substantif et par le syntagme doué de caractères sexuels masculins.

##### **4.2.2.1. Mâle**

Le mot mâle se rapporte à toutes les acceptions du mot sexe. Il évoque l'appartenance du référent à l'une des deux catégories d'êtres sexués d'une espèce animale ou de l'espèce humaine, en regard de son aptitude à transformer ou à préparer la transformation de l'ovule en embryon<sup>86</sup>.

---

<sup>85</sup> HOMME : I. A. *BIOL.* Mammifère de l'ordre des Primates, seule espèce vivante des Hominidés, caractérisé par son cerveau volumineux, sa station verticale, ses mains préhensiles et par une intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, et capable d'engendrer le langage articulé.

<sup>86</sup> MALE : I. *Emploi subst. masc. et adj.* A. [En parlant de l'espèce humaine ou de l'espèce animale] Individu appartenant au sexe qui possède le pouvoir de fécondation. II. *Emploi adj.* A. Qui est apte à féconder ou à préparer la fécondation.

INDIVIDU : A. 1. *Spécialement a) BIOL. (animale et végét.).* Spécimen vivant appartenant à une espèce donnée; être organisé, vivant d'une existence propre et qui ne peut être divisé sans être détruit.

Dans le domaine de la Biologie, le concept |sexe M| se rapporte aux éléments cellulaires, organiques et hormonaux permettant la transformation de l'ovule en embryon<sup>87</sup>.

Dans le domaine de savoir courant, le concept |sexe M| se rapporte aux caractères sexuels primaires servant à l'accouplement, à la reproduction et les caractères sexuels secondaires qui dénotent le sexe à l'état adulte<sup>88</sup>.

#### 4.2.2.2. *Doué de caractères sexuels masculins*

Le syntagme *doué de caractères sexuels masculins* se rapporte à l'acception courante du mot sexe, valide pour les humains ; il évoque l'appartenance du référent à la catégorie de l'espèce humaine apte à transformer ou préparer la transformation de l'ovule en embryon, en regard des organes servant à l'accouplement et la reproduction et des signes physiques dénotant le sexe à l'âge adulte (caractères sexuels primaires et secondaires)<sup>89</sup>.

La réalisation de l'élément |sexe M| à travers le mot *mâle* et le syntagme *doué de caractères sexuels masculins* met en œuvre deux représentations des caractéristiques

---

FÉCONDATION : A. [Correspond à *féconder* A; en parlant des êtres vivants organisés] Action de féconder, le résultat de cette action; stade de la reproduction sexuelle consistant en une fusion des gamètes mâle et femelle en une cellule unique.

FÉCONDER : A. Rendre capable de reproduction (un élément vivant femelle) en (lui) apportant l'élément mâle nécessaire. 1. Domaine *humain* a) *GYNÉCOLOGIE*. Transformer un ovule en embryon. 2. Domaine *animal* a) *PHYSIOL*. Transformer (un ovule chez les vivipares, un œuf chez les ovipares) en embryon.

<sup>87</sup> SEXE : A. *BIOLOGIE* 1. [Chez les humains] Ensemble des éléments cellulaires (spermatozoïdes à chromosome X ou Y; ovules à chromosome X), organiques (prostate, glandes de Cowper, vésicules séminales, canaux excréteurs, pénis, testicules; seins, ovaires, trompes, utérus, vagin, vulve), hormonaux (testostérone; folliculine, progestérone), etc., qui différencient l'homme et la femme et qui leur permettent de se reproduire. 2. [Chez les animaux] Ensemble des caractères physiques (identiques ou semblables à ceux de l'Homme) qui différencient, dans une espèce, les individus mâles et femelles dont l'union ou le rapprochement permet une des grandes formes de la reproduction.

<sup>88</sup>

SEXE : B. 1. [Chez les humains] Conformation spécifique permettant de distinguer l'homme et la femme par des signes physiques extérieurs (caractères sexuels primaires et secondaires). 2. [Chez les animaux] Ensemble des caractères corporels externes qui différencient le mâle et la femelle.

SEXUEL : *Caractères sexuels*. Caractères qui différencient les sexes. [Chez les vertébrés] *Caractères sexuels primaires*. Ensemble des organes spécifiques à chaque sexe et servant à l'accouplement, à la reproduction. *Caractères sexuels secondaires*. Signes extérieurs supplémentaires qui dénotent le sexe à l'état adulte, en période reproductrice (système osseux et musculaire, mamelles, pilosité, plumage, timbre de la voix, etc.).

<sup>89</sup>

Masculin : A. [P. oppos. à *féminin* I; correspond à *homme* II] Qui est propre à l'homme en tant qu'être humain du sexe doué du pouvoir de fécondation. 1. [En parlant d'attributs, d'objets physiques; correspond à *homme* II A 1 a] Qui appartient à un homme.

physiques permettant de transformer ou de préparer la transformation de l'ovule en embryon.

La représentation biologique évoque ces caractères physiques dans une perspective physiologique, à travers les éléments cellulaires, organiques et hormonaux intervenant dans la reproduction.

La représentation courante évoque les caractères physiques dans une perspective morphologique à travers les caractères sexuels primaires, que constituent les organes servant à l'accouplement et les caractères sexuels secondaires dont l'apparition est circonscrite au développement du référent.

### **4.3. CONSTRUCTION DU NOYAU**

Les conceptualisations mises en œuvre par les réalisations singulières des éléments l'humanité et l' sexe Ml s'organisent suivant deux orientations :

#### **4.3.1. NOYAU 1.**

##### **II. Mâle adulte de l'espèce humaine**

Le noyau 1. associe deux concepts (l' sexe Ml + l'humanité) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin) et au domaine de savoir (Biologie). Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Le concept l' sexe Ml identifie le rôle du référent dans la reproduction, par son pouvoir de transformer ou de préparer la transformation de l'ovule en embryon.

Le concept l'humanité identifie l'appartenance du référent à l'espèce humaine. Celle-ci est déterminée par sa position au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, en regard des catégories superordonnées.

#### 4.3.2. NOYAU 2

II. A. Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme* 1. Etre humain doué de caractères sexuels masculins

II. A. 1. c) Pop. [Précédé d'un adj. poss.]. Mari, compagnon, concubin, amant

II. A. 1. c) Arg. Souteneur

II. B. 5. [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, homme s'oppose à d'autres hommes]

Individu qui est considéré comme dépendant d'un autre qui est placé sous son autorité

II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit. Soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur

II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit. Soldat, combattant gradé ou non

II. B. 5. c) Dans la hiérarchie civile Individu agissant au sein d'une équipe d'une entreprise, au service de quelqu'un

II. D. Dans diverses loc. 2. [Précédé d'un adj. poss. ; homme en fonction de compl. d'un verbe] a) L'homme dont on parle, dont il est question

II. C. [Avec un déterm. sing. ou plur. à valeur référentielle] Individu mâle

Le noyau 2. associe deux concepts (l'humanité + l' sexe M) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin) et au domaine de savoir (courant).

Le concept l'humanité identifie le référent exemplaire particulier ou représentatif d'une catégorie animale, et le distingue des autres espèces animales. Il lui attribue ainsi les caractéristiques de la catégorie animale, dans son extension la plus large, et l'aptitude à la raison, qui lui est spécifique et découle de son développement plus avancé.

Le concept l' sexe M évoque les caractères sexuels primaires, que constituent les organes servant à l'accouplement et les caractères sexuels secondaires dont l'apparition est circonscrite au développement du référent ou à une période de reproduction.

## 5. CONFRONTATION

Notre analyse se donnait pour objet de construire le noyau de la signification des mots *homme* et *femme* en identifiant les données conceptuelles stables et les données instructionnelles leur étant associées, dans les articles correspondants du *GR* et du *TLF*.

L'analyse de ces données nous a d'abord conduit à identifier les conceptualisations mobilisées par les constituants de ces équivalences. Nous avons ensuite identifié les associations entre les concepts mobilisés par les équivalences, en perspective des instructions les conditionnant.

Il s'agit maintenant de confronter les conceptualisations mobilisées et les noyaux construits, dans les articles extraits des deux dictionnaire, pour le mot *femme* et le mot *homme*.

### 5.1. ZONES CONCEPTUELLES ASSOCIÉS AUX CONCEPTS STABLES

Dans une première étape, nous proposons de confronter les conceptualisations associées aux noyaux des mots *homme* et *femme*, dans les articles correspondants extraits des deux dictionnaires.

#### 5.1.1. |ANIMALITÉ|

Dans le domaine de la Biologie, le concept |Animalité| délimite une zone conceptuelle correspondant à une catégorie des objets du monde caractérisée par l'organisation (*TLF* : État d'un corps pourvu d'organes, vivant, réglé et ordonné) la sensibilité (*TLF/GR* : Propriété d'être informé des modifications du milieu extérieur ou du milieu intérieur et d'y réagir de façon adéquate), la motilité (*TLF/GR* : Faculté de se mouvoir), et l'hétérotrophie (*GR* : se nourrir de substances organiques).

Dans le *GR*, cette catégorie est incluse dans celle des être vivants, déterminée par la croissance (Grandir progressivement jusqu'au terme du développement normal), le métabolisme (Ensemble des transformations chimiques et physico-chimiques qui s'accomplissent dans tous les tissus de l'organisme vivant) et la reproduction (Fonction par laquelle les êtres vivants d'une espèce produisent d'autres êtres vivants semblables à eux-mêmes).

CATÉGORIE	<i>GR</i> (B)	<i>TLF</i>
Etres vivants	croissance, métabolisme, reproduction	
Animaux	sensibilité, motilité, hétérotrophie	Organisé, doué de sensibilité et de motilité

### 5.1.2. lHUMANITÉ

Le concept **lhumanité** évoque une espèce d'animaux, regroupant des individus semblables, possédant des caractères spécifiques et la capacité de produire des êtres semblables et féconds. Dans le domaine de la Biologie, qui est étendu au domaine courant dans le *GR*, l'espèce humaine, positionnée au sein de la taxinomie des espèces naturelles, est caractérisée par les propriétés des catégories hyperonymes (vertébrés vivipares, tétrapodes ; mammifères placentaires, plantigrades ; primates ; hominidés) et par des propriétés qui lui sont propres (aptitude mentale dans le *GR* et cerveau volumineux, station verticale, mains préhensiles, intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, langage articulé dans le *TLF*).

CATÉGORIE	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
Espèce humaine	(B/C) <b>vertébrés tétrapodes</b> + colonne vertébrale constituée de vertèbres osseuses ou cartilagineuses, dont le squelette comporte deux paires d'appendices de structure semblable appelés membres <b>mammifères placentaires</b> + température constante, respiration par des poumons, système nerveux central développé, femelles allaitant leurs petits à la mamelle, fœtus enveloppé dans un placenta <b>primates</b> + dentition complète, main préhensile <b>Hominidés</b> + comprend le genre <i>Homo</i> <b>Homo</b> + seule espèce vivante <i>Homo sapiens sapiens</i> (l'homme actuel), et plusieurs groupes fossiles (pithécanthrope, homme de Néandertal). <b>Homo sapiens</b> + Aptitude mentale	(B) <b>Vertébrés vivipares</b> + constitués de vertèbres osseuses ou cartilagineuses, dont les petits accomplissent leur évolution embryonnaire dans le corps de la mère de sorte qu'ils peuvent, à la naissance, mener une vie autonome. <b>Mammifères plantigrades</b> + présence de mamelles, d'un cœur à quatre cavités, d'un système nerveux et encéphalique développé, température interne constante et respiration de type pulmonaire, marche en appuyant sur le sol toute la surface de la plante des pieds et non pas seulement les doigts. <b>Primates</b> + cerveau très développé, pouce toujours opposable, comprenant les Lémuriens, les Tarsiens, les Simiens et les Hominiens. <b>Hominidés</b> + Famille de Primates supérieurs comprenant l'homme actuel et ses « cousins » et ancêtres fossiles : Australopithèques, Paranthropes, Pithécanthropes et <b>Homo</b> <b>Homme</b> + Cerveau volumineux, station verticale, mains préhensiles, intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, et capable d'engendrer le

langage articulé.

Dans le domaine courant, l'espèce humaine est caractérisée par un stade d'évolution ou de développement, déterminé par un nombre de transformations qui la distingue des autres espèces, et l'exclue ainsi du monde animal, dans une perspective anthropocentrique.

CATÉGORIE	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
Espèce humaine	(C) espèce animale la plus évoluée	(C) espèce animale la plus développée

### 5.1.3. |ANIMALITÉ|

Dans le domaine courant, le concept **lanimalité** évoque la catégorie des animaux lorsqu'elle ne comprend pas l'espèce humaine ; L'animalité est ainsi caractérisée par les propriétés spécifiques de l'espèce humaine, dont elle est départie (raison dans le *TLF* et raison, langage articulé, fabrication des outils, fonction symbolique dans le *GR*).

CATÉGORIE	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
animaux	(C) vs raison, langage articulé, fabrication des outils, fonction symbolique, etc.	(C) vs raison

### 5.1.4. |SEXE F/M|

Le concept |sexel évoque le rôle des deux catégories d'êtres vivants dans la reproduction : dans la production d'être semblables à eux-mêmes.

Dans le domaine de la Biologie, le rôle dans la reproduction distingue les deux sexes et se trouve déterminé par des éléments cellulaires, organiques, hormonaux dans le *TLF* et par la production de gamètes (cellules reproductrices) mâles ou femelles dans le *GR*.

<i>GR</i>	<i>TLF</i>
caractères et fonctions qui distinguent les deux sexes + rôle dans la reproduction de l'espèce + production de gamètes mâles et femelles	Eléments cellulaires, organiques, hormonaux qui différencient les deux sexes + reproduction.



Dans le domaine courant, le rôle dans la reproduction est déterminé par une conformation spécifique, qui distingue les deux sexes : les caractères sexuels primaires et secondaires.

<i>GR</i>	<i>TLF</i>
conformation qui distingue les deux sexes + assigne un rôle dans la génération + confère caractères sexuels primaires, relatifs à l'anatomie et la physiologie, caractères sexuels secondaires, relatifs aux modifications morphologiques survenant après la puberté + rôle dans la production d'un nouvel être vivant	Conformation spécifique permettant de distinguer l'homme et la femme par des signes physiques extérieurs + Caractères sexuels primaires Ensemble des organes spécifiques à chaque sexe et servant à l'accouplement, à la reproduction Caractères sexuels secondaires Signes extérieurs supplémentaires qui dénotent le sexe à l'état adulte, en période reproductrice (système osseux et musculaire, mamelles, pilosité, plumage, timbre de la voix, etc.).

### 5.1.5. lSEXE F OU Ml

Le concept lsexel est spécifié à l'une ou l'autre des deux catégories d'êtres sexués lMl ou lFl.

Le concept lsexe Fl caractérise le rôle du référent, relevant de la catégorie animale, par l'aptitude à produire des ovules.

Ce rôle est associé au rôle du sexe opposé dans le *GR* : la production d'ovules est appliquée soit à l'espèce humaine, et permet de former dans l'utérus de jeunes êtres humains, par la jonction d'un gamète de sa catégorie (ovule) avec un gamète de l'autre catégorie (spermatozoïde) soit à toute espèce animale, et doit permettre leur fécondation par le mâle.

	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
A/animalité	sexe qui reproduit l'espèce en produisant des ovules fécondés par le mâle/ sexe capable de produire des ovules	sexe apte à produire des ovules
humanité	sexe apte à former dans l'utérus de jeunes êtres humains, par la jonction d'un gamète de sa catégorie (ovule) avec un gamète de l'autre catégorie (spermatozoïde)	sexe capable de produire les ovules

Le concept lsexe Ml caractérise ce rôle du référent, sans que soit spécifiée la catégorie dont il relève, par le pouvoir de transformer un ovule en embryon ou de préparer à la transformation d'un ovule en embryon, dans le *TLF*.

	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
A/animalité, humanité	sexe doué du pouvoir de transformer un ovule en embryon	sexe qui possède le pouvoir de (préparer à) transformer un ovule en embryon

Les mot *homme* et *femme* relèvent de la catégorie des noms d'espèces naturelles ; or la description sémantique de ce type de mots peut difficilement s'abstraire de la catégorisation du monde animale opérée par les taxinomistes naturalistes et étendue au savoir courant. Dès lors, les descriptions sémantiques mises en oeuvre dans les articles témoignent de cette concomitance, en véhiculant des conceptualisations issues des domaines de savoir courant et spécialisé.

Le domaine courant conceptualise l'humanité dans une perspective plus anthropocentrique que le domaine de la biologie, qui envisage l'espèce humaine du point de vue de sa position dans la classification du monde animal. Le domaine courant privilégie l'espèce humaine, en l'opposant à l'ensemble des autres espèces animales, qui se trouvent caractérisées par les propriétés spécifiques de l'espèce humaine, dont elles sont départies. Corrélativement, le concept d'Animalité est conceptualisé du point de vue biologique uniquement.

Le concept de sexe, associé au rôle dans la reproduction, est également appréhendé distinctement suivant le savoir biologique, qui le conceptualise d'un point de vue physiologique (rôle déterminé par les cellules reproductrices) ou le savoir courant, qui privilégie un point de vue corporel (rôle déterminé par les caractères sexuels primaires et secondaires).

Les deux domaines se recourent lorsqu'il s'agit de déterminer la spécificité des deux sexes, dans une relation de complémentarité : la production d'ovule rapportée à la fonction du sexe féminin est associée à la fécondation de cet ovule (transformation en embryon), rapportée à la fonction du sexe masculin.

## 5.2. MODALITÉS D'ASSOCIATION ENTRE CONCEPTS

Dans une seconde étape, nous proposons de confronter les modalités d'association entre concepts qui déterminent la construction du noyau, en affiliation aux instructions qui conditionnent ces associations.

Notre représentation repose sur l'hypothèse du noyau comme partie stable de la signification, mobilisée lors de toute actualisation du mot. Dans cette perspective, le noyau construit à partir des données lexicographiques doit recouvrir l'ensemble des équivalences explicitant le sens du mot-vedette. Or l'article *FEMME*, dans les deux dictionnaire, présente une équivalence mobilisant non pas le concept d'humanité mais celui d'animalité (femelle d'un animal).

Deux options s'offraient donc à nous :

(1) construire un noyau subsumant la totalité des équivalences, à travers une conceptualisation hyperonyme du référent, associant les concepts |Animalité| et |sexe F|. Toutefois cette conceptualisation, trop puissante pour correspondre à l'actualisation discursive du mot, évoque une catégorie animale (incluant l'espèce humaine) du sexe apte à produire les ovules, valide pour tous les mots désignant des animaux femelles.

(2) distinguer plusieurs noyaux, suivant les concepts associés.

Nous avons ainsi sélectionné la seconde option, en distinguant deux noyaux, suivant que l'élément |sexe F| s'associe à l'élément |animalité| ou à l'élément |humanité|.

D'autre part, nous avons montré que l'association entre les concepts du noyau des deux mots, mettaient en oeuvre deux conceptualisations distinctes, suivant le domaine de savoir courant ou biologique qui les déterminait.

Dès lors, nous distinguons deux noyaux pour le mot *homme* et trois noyaux pour le mot *femme*.

### 5.2.1. NOYAU 1

	INSTRUCTIONS SÉMANTIQUE ET CONTEXTUELLE	CONCEPTS
FEMME	<b>domaine de la Biologie substantif féminin</b>	Animalité + sexe F  +  humanité
HOMME	<b>domaine de la Biologie (vers courant dans le GR) substantif masculin</b>	sexe M  +  humanité

#### *HOMME*

Le noyau 1. associe deux concepts (lsexé Ml + lhumanitél) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin) et au domaine de savoir (Biologie, étendu au domaine courant dans le *GR*).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à un animal de l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Le concept lsexé Ml identifie le rôle du référent dans la reproduction, sans que soit spécifiée la catégorie dont il relève, par la transformation de l'ovule en embryon. Ce rôle est déterminé par la production de cellules reproductrices mâles (spermatozoïdes).

Le concept lhumanitél identifie l'appartenance du référent à l'espèce humaine, positionnée au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, par des caractéristiques propres aux catégories superordonnées (vertébrés vivipares, tétrapodes ; mammifères placentaires, plantigrades ; primates ; hominidés) et par ses propres caractéristiques (aptitude mentale dans le *GR* et cerveau volumineux, station verticale, mains préhensiles, intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, langage articulé dans le *TLF*).

#### *FEMME*

Le noyau 1. associe trois concepts (lAnimalité + sexe Fl + lhumanitél) et les affine à trois instructions, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin) et au domaine de savoir (Biologie).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à un animal de l'un des deux sexes, puis par son appartenance à l'espèce humaine.

Les concepts lAnimalité + sexe Fl identifient le rôle du référent dans la reproduction, en le rapportant à toute espèce animale, par la production d'ovules. Ce rôle est déterminé par la production de cellules reproductrices femelles (ovules) fécondées par le mâle.

Le concept lhumanitél identifie l'appartenance du référent à l'espèce humaine, positionnée au sein de la taxinomie naturaliste des espèces naturelles, par des caractéristiques propres aux catégories superordonnées et par ses propres caractéristiques.

### 5.2.2. NOYAU 2

	INSTRUCTIONS	CONCEPTS
FEMME	<b>domaine courant</b> <b>substantif féminin</b>	<b>lhumanité</b> + <b>lsex</b> F + <b>ldéveloppement</b>
HOMME	<b>domaine courant</b> <b>substantif masculin</b>	<b>lhumanité</b> + <b>lsex</b> F + <b>ldéveloppement</b>

#### *HOMME*

Le noyau 2. associe trois concepts (lhumanité + lsex F + ldéveloppement) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (masculin), au domaine de savoir (courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son appartenance à une des deux catégories d'êtres sexués, puis par son appartenance à une catégorie d'êtres développés.

L'élément lhumanité identifie le référent suivant un mode spécifique, à un exemplaire particulier de l'espèce humaine, déterminée un nombre de transformations qui la distingue des autres espèces et l'exclue du monde animal, dans une perspective anthropocentrique.

L'élément lsex M identifie le rôle du référent dans la reproduction par ses caractères sexuels primaires et secondaires, et par sa capacité à transformer l'ovule en embryon. Les caractères sexuels secondaires sont déterminés par le développement du référent

#### *FEMME*

Le noyau 2. associe trois concepts (lhumanité + lsex F + ldéveloppement) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin), au domaine de savoir (courant).

Le référent est d'abord identifié par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son appartenance à une des deux catégories d'êtres sexués, puis par son appartenance à une catégorie d'êtres développés.

L'élément lhumanité identifie le référent suivant un mode spécifique, à un exemplaire particulier de l'espèce humaine, déterminée un nombre de transformations qui la distingue des autres espèces et l'exclue du monde animal, dans une perspective anthropocentrique.

L'élément lsex F identifie le rôle du référent dans la reproduction par ses caractères sexuels primaires et secondaires, et par sa capacité à produire des ovules, dont la jonction avec les

spermatozoïdes, lui permet de former dans l'utérus de jeunes êtres humains. Les caractères sexuels secondaires sont déterminés par le développement du réfèrent

### 5.2.3. NOYAU 3

	INSTRUCTIONS	CONCEPTS
FEMME	<p><b>domaine courant / enfantin</b>  <b>usage familial</b>  <b>usage vieux</b>  <b>substantif féminin</b></p>	<p><b> animalité  +  sexe F  +  développement </b></p>

Le noyau 3. associe deux concepts (**|animalité| + |sexe F|**) et les affine à quatre instructions d'emploi, relatives à la catégorie lexicale (nom), au genre (féminin), au domaine de savoir (enfantin), au registre de langue (familier) et à l'usage temporel (vieux) dans le *GR* et au domaine courant dans le *TLF*

Le réfèrent est d'abord identifié par son appartenance à une espèce animale en excluant l'espèce humaine, puis par son appartenance à l'une des deux catégories d'êtres sexués.

Le concept **|animalité|** identifie le réfèrent, suivant un mode d'identification générique ou spécifique à un exemplaire particulier ou représentatif d'une ou de toute espèce animale, en dehors de l'espèce humaine. L'espèce animale est déterminée par les caractéristiques spécifiques de l'espèce humaine, dont elle est déparée.

L'élément **|sexe F|** identifie le rôle du réfèrent dans la reproduction par ses caractères sexuels primaires et secondaires, et par sa capacité à produire des ovules, fécondés par un exemplaire mâle. Les caractères sexuels secondaires sont déterminés par le développement du réfèrent

Les associations entre concepts, en affiliation à des instructions sémantiques et contextuelles nous ont conduit à distinguer deux noyaux au sein de la signification du mot *homme* et trois noyaux au sein de la signification du mot *femme*, mettant en oeuvre des conceptualisations distinctes du réfèrent. Ces conceptualisations, que nous proposons d'assimiler à des orientations argumentatives premières, sont déterminées par des instructions contextuelles, relatives au domaine de savoir et à l'usage temporel, social ou stylistique, conditionnant l'actualisation du mot.

Le domaine de la Biologie détermine ainsi l'association des éléments l'Animalité/sexe Fou M + humanité, en d'abord le référent par son appartenance à une espèce animale d'une des deux catégories d'êtres sexués puis par son appartenance à l'espèce humaine. Le domaine de savoir courant détermine l'association des éléments l'humanité + sexe F ou Ml, en identifiant d'abord le référent par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son sexe.

Le domaine de savoir enfantin, l'usage de la langue parlée ou de la vieille langue détermine l'association des éléments l'animalité + sexe Fou Ml, en identifiant d'abord le référent par son appartenance à toute espèce animale, hormis l'espèce humaine puis par son sexe.

Le domaine de la Biologie privilégie un emploi générique en identifiant le référent à une espèce ou à un exemplaire représentatif de l'espèce. Le domaine courant (englobant l'usage temporel et social / stylistique) privilégie en revanche l'emploi spécifique en identifiant le référent à individu particulier de l'espèce, dans le cas du mot *homme* et autorise les deux emplois dans le cas du mot *femme*. Cette différence tient à la concomitance existant entre les deux acceptions du mot homme (I. être humain ; II être humain de sexe masculin), qui induit une répartition des deux modes d'identification. Le sens I. privilégie ainsi un emploi générique en identifiant le référent à l'espèce humaine, ou bien un ensemble de sous-classes qui la constituent, mais jamais à un ensemble d'exemplaires. En contrepoint, le sens II. privilégie un emploi spécifique, en identifiant un ou plusieurs exemplaires de l'espèce humaine.





# CHAPITRE VIII

## CONSTRUCTION DU STEREOTYPE

### PRÉSENTATION

Ce chapitre se donne pour objet de construire le stéréotype de la signification argumentative des mots *femme* et *homme*, à partir des données lexicographiques actualisées dans les articles et en perspective du noyau construit dans le chapitre précédent.

Dans le modèle des possibles argumentatifs, le stéréotype constitue la partie évolutive de la signification lexicale, en référence aux propositions d'H. Putnam. Ce dernier définit le stéréotype comme un composant de la signification, au même titre que les marqueurs sémantiques et syntaxiques, qui véhicule la théorie associée à un mot (les propriétés attachées à une classe naturelle), par les locuteurs d'une communauté linguistique, à un moment donné de son évolution culturelle.

Dans cette filiation, O. Galatanu conçoit les stéréotypes comme un réseau de croyances porté par le mot, et tient pour impossible une délimitation stricte de ces stéréotypes dans une communauté linguistique à un moment donné de l'évolution de sa langue.

Le stéréotype est représenté par un ensemble ouvert d'associations entre les éléments du noyau et d'autres représentations sémantiques, dans des blocs d'argumentation interne à la signification de l'entité lexicale, en perspective de la théorie des blocs sémantiques développée par M. Carel et O. Ducrot.

Nous proposons d'identifier les représentations qui sont associées aux composants du noyau, dans les stéréotypes, à partir des données conceptuelles actualisées dans les quatre articles que nous étudions, à l'instar des concepts du noyau identifiés dans le chapitre précédent. Ces représentations peuvent être envisagées comme les propriétés accidentelles d'une catégorie conceptuelle. Elles représentent, tout comme les concepts du noyau, des unités du

métalangage sémantique naturel, mais s'en distinguent en évoquant des catégories d'extension moindre que la catégorie évoquée par le noyau.

Pour construire le stéréotype des mots *homme* et *femme*, nous considérons les données lexicographiques susceptibles de véhiculer la part évolutive de la signification.

En focalisant notre attention sur l'association entre les constituants du noyau et du stéréotype, nous sélectionnons les données conceptuelles véhiculées par les équivalences sémantiques attachées au mot-vedette ; par les délimitations sémantiques du co-texte ; par les équivalences sémantiques attachées aux locutions associant le mot-vedette à d'autres unités linguistiques.

Il s'agit ainsi de discriminer les données lexicographiques qui véhiculent des représentations associées à la catégorie de référents désignée par le mot-vedette, ce qui implique de prendre en compte l'organisation hiérarchique de l'article, pour déterminer les relations d'inclusion mises en œuvre entre les trois types de données considérées. Nous prenons également en considération les données instructionnelles subsumant ces données dans l'arborescence de l'article.

Nous organisons la construction du stéréotype en trois étapes, relatives aux trois types de données conceptuelles que nous avons sélectionnés, pour chaque article de notre corpus. Pour chacun de ces trois types, nous proposons de rendre compte des conceptualisations que mettent en œuvre les représentations stéréotypiques identifiées<sup>90</sup>.

### **1. Equivalences du mot-vedette**

Les équivalences attachées au mot-vedette véhiculent des données conceptuelles relatives au signifié de celui-ci. Nous focalisons notre attention sur les constituants spécifiant le segment classificateur, qui mobilise les concepts du noyau.

### **2. Conditions d'emploi sémantiques**

Les conditions d'emploi sémantiques véhiculent des données conceptuelles attachées au co-texte de l'entité décrite. Elles délimitent sémantiquement cet environnement linguistique en l'associant au signifié de l'entité, tel qu'il est explicité dans l'équivalence qui leur est superordonnée dans la classification hiérarchique.

---

<sup>90</sup> Nous nous fondons sur l'explicitation des données lexicographiques présentées dans le chapitre VI et qui sont détaillées dans le volume d'annexes.

### **3. Equivalences de locutions**

Les équivalences attachées aux locutions véhiculent des données conceptuelles relatives au signifié d'un groupe de mot dont le mot-vedette constitue le pivot.. Nous considérons les constituants des équivalences spécifiant le segment classificateur, qui prend la forme du mot-vedette.

Dans la filiation de la sémantique des blocs argumentatifs, le modèle des possibles argumentatifs considère l'association du noyau et des représentations au sein de blocs d'argumentation interne. Nous proposons ainsi de faire précéder les représentations stéréotypiques que nous présentons du méta-connecteur DONC (abrégé en DC), signalant l'association argumentative entre les concepts du noyau et les représentations stéréotypiques. La représentation que nous proposons conserve le code typographique utilisé jusqu'ici, en figurant les concepts et représentations en noir et les instructions en rouge.

## 1. FEMME GR

### 1.1. EQUIVALENCES DU MOT-VEDETTE

#### NOYAU 2

**ORIENTATION 1 ; : |humanité| + |sexe F| + |développement|**

**INSTRUCTIONS : domaine courant ; substantif féminin**

**ORIENTATION ARGUMENTATIVE 1. : DC développement physique et psychologique**

**ORIENTATION 1.1. : DC développement physique**

**ORIENTATION 1.1.1. DC développement physique + perception de ses caractères sexuels**

**INSTRUCTION : vs enfant (DC développement incomplet)**

Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité<sup>91</sup> (par opp. à *enfant*<sup>92</sup>)

**ORIENTATION 1.1.2. : DC développement physique + aptitude à la reproduction par un acte sexuel complet avec un homme**

**INSTRUCTION : vs enfant, fille, fillette, jeune fille (DC développement physique incomplet, amorcé puis accompli, avant la réalisation d'un acte sexuel complet avec un homme)**

**I. B. 2. (Explicitement opposé à *enfant, fille, fillette, jeune fille*<sup>93</sup>). Femme nubile**

---

<sup>91</sup> SEXUALITÉ - 1. Biol. Caractère de ce qui est sexué, ensemble des caractères propres à chaque sexe.

<sup>92</sup> ENFANT : 2. Homme, femme très jeune (par rapport à la norme implicite du contexte en matière de maturité).

<sup>93</sup> NUBILE : 2. Qui est formé, apte à la reproduction

ENFANT : 2. Homme, femme très jeune (par rapport à la norme implicite du contexte en matière de maturité).

MATURITÉ - 1. État, qualité de ce qui est mûr\*, parvenu à son complet développement\*.- 3. (1685). État de développement complet (de l'organisme humain); l'âge mûr, celui qui suit immédiatement la jeunesse (cit. 16) et confère à l'être humain la plénitude de ses moyens physiques et intellectuels.

FILLE : II. (V. 1050; opposé à garçon). 1. Enfant du sexe féminin\*.

JEUNE FILLE : Spécialt. Fille nubile et vierge.

VIERGE : -II. Adj. - 1. [a] (Personnes). Qui n'a jamais eu de relations sexuelles complètes.

FILLETTE : 2. Jeune fille dans les premières années de l'adolescence\*; jeune fille peu formée.

**ORIENTATION 1.2. : DC développement physique et psychologique + aptitude à s'unir légitimement avec un homme.**

**INSTRUCTION : vs fille (DC développement complet sans l'union légitime avec un homme)**

Etre humain de sexe féminin (...), le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible<sup>94</sup> (par opp. à *fille*<sup>95</sup>)

**ORIENTATION ARGUMENTATIVE 2. DC UNION AVEC UN HOMME**

**INSTRUCTIONS : + déterminant possessif ou + complément du nom**

**ORIENTATION 2.1. DC union légitime avec un homme**

**II. Epouse<sup>96</sup>**

**ORIENTATION 2.2. DC union sexuelle avec un homme + avec ou sans mariage**

**II. 2. Fig. Compagne<sup>97</sup>, partenaire sexuelle<sup>98</sup>.**

## **1.2. CONDITIONS SÉMANTIQUES**

---

<sup>94</sup> NUBILITÉ : âge nubile; aptitude à contracter mariage.

ÂGE NUBILE : auquel on est en état de se marier. - Nubilité.

ADULTE : -I. Adj. 2. Spécialt (dans l'espèce humaine). Qui a dépassé l'âge de l'adolescence et n'est pas parvenu à la sénescence, à la vieillesse.

ADOLESCENCE : 1. âge qui suit la puberté et précède l'âge adulte (environ de 12 à 18 ans chez les filles, 14 à 20 ans chez les garçons).

PUBERTÉ : 1. (1599). Passage de l'enfance à l'adolescence; ensemble des modifications endocriniennes, corporelles et génitales, s'accompagnant de modifications psychiques (- Adolescence), qui se produisent à cette époque. - 2. Dr. âge de la puberté : âge minimum fixé par la loi pour le mariage et qui, en France, est de quinze ans pour les femmes et de dix-huit ans pour les hommes.

MARIAGE : -I. 1. Dr. et cour. Union légitime d'un homme et d'une femme.

<sup>95</sup> FILLE : II. 3. (Av. 1530). Avec la même valeur que *jeune fille*.

JEUNE FILLE : fille nubile ou femme jeune non mariée.

NUBILE : 1. Qui est en âge d'être marié.

<sup>96</sup> MARIAGE : -I. - 1. Dr. et cour. Union légitime d'un homme et d'une femme. -II. Cour. 4. Le mariage considéré dans les relations des conjoints.

<sup>97</sup> COMPAGNE : - 2. maîtresse

MAÎTRESSE : Mod. La maîtresse d'un homme, la femme qui s'est donnée à lui (sans être son épouse).

<sup>98</sup> PARTENAIRE - 2. Personne qui a des relations sexuelles avec une autre

## **ORIENTATION 1.1.**

**DC développement physique + perception de ses caractères sexuels**

**DC développement physique et psychologique + aptitude à s'unir légitimement avec un homme**

**INSTRUCTIONS : + déterminant défini singulier + identification générique**

**DC inclination pour un représentant du sexe opposé fondée sur l'instinct sexuel**

**INSTRUCTION : Orientation évaluative positive**

**DC caractéristiques esthétiques**

**DC caractéristiques hédoniques**

**INSTRUCTIONS : + déterminant indéfini + identification spécifique + + adj. ou cplmt du nom.**

**DC caractéristiques corporelles et fonctionnement organique**

**DC caractéristiques physiques héréditaires + couleur de la peau, forme de la tête, proportion des groupes sanguins, etc.**

**DC caractéristiques civilisationnelles + langue, culture**

**DC caractéristiques psychologiques**

**Instruction : orientation évaluative**

**DC capacité de connaissance et de compréhension**

**DC manières habituelles de se comporter**

**DC capacité à être affecté de sentiments, de sensations**

**DC évaluation propre aux mœurs\*, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées dans la société**

**DC fonctionnement organique**

**DC participation à une activité relative à l'organisation et à l'exercice du pouvoir temporel**

**DC dans une société organisée**

**DC fait de s'unir légitimement avec un homme**

**DC manière d'agir dans les relations sexuelles**

**DC attitude intellectuelle et morale qui résulte de la croyance en un pouvoir ou un principe supérieur, en conformité avec un modèle social**

**DC réalisation positive des activités et des événements propres aux affects**

DC âge

DC caractéristiques apparentes signalant l'appartenance à un groupe, une classe sociale

DC appartenance réelle à un groupe, à une classe de la société

DC mode de comportement dans les activités et les événements de la vie

DC manière d'agir dans les affects et l'amour physique

DC exercice d'une activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent

DC appartenance à une catégorie statistique fondée sur des critères sociaux, économiques, professionnels

INSTRUCTION : **orientation évaluative positive ou négative**

DC caractéristiques esthétiques

INSTRUCTIONS : **+ déterminant indéfini + identification spécifique + syntagmes et phrases**

DC Mouvement affectif envers un représentant du sexe opposé, fondée sur l'instinct sexuel

DC relations avec un représentant du sexe opposé dans le cadre d'une union légitime

DC qualité de donner naissance à des enfants

DC aspects intellectuels d'une civilisation

DC occupations dont on peut tirer ses moyens d'existence

DC répartition des individus dans la société du point de vue de la division du travail et de ses effets

INSTRUCTION : **orientation évaluative négative**

DC emploi de moyens pour tromper, induire en erreur volontairement l'homme

DC production d'une sensation ou d'une émotion agréable pour l'homme, associée à une menace pour sa sûreté

DC manière de se comporter éloignée de la moyenne et impossible à connaître

Instructions : **+ déterminant possessif ou + complément du nom**

**ORIENTATION 2.1. DC union légitime avec un homme**



DC lien filial, et matrimonial avec d'autres personnes vs *mari* et *enfant*

### 1.3. EQUIVALENCES DES LOCUTIONS

NOYAU
-------

**INSTRUCTION :** *bonne femme* ; Usage temporel : emploi propre à l'ancienne langue, valide jusqu'au XIX siècle

**DC** manière habituelle de se comporter caractérisée par une qualité morale portant à faire le bien, par une honnêteté et une droiture spontanées

**INSTRUCTION :** *bonne femme* ; Caractéristiques du référent : femme ayant donné naissance à des enfants ou femme ayant donné naissance à des enfants qui ont eux-mêmes conçu des enfants (maternité)

**DC** âge avancé et qualité morale portant à faire le bien

**INSTRUCTION :** *bonne femme* ; Usage temporel : emploi qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante

**DC** appartenance à une catégorie sociale peu favorisée et âge avancé

**INSTRUCTION :** *bonne femme* ; *emploi adjectival*

**DC** jugement esthétique propre aux femmes de la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, en matière de décoration de l'habitat

**INSTRUCTION :** *Ma bonne femme* ; appartenance du locuteur à une catégorie sociale plus favorisée que celle du référent-destinataire appartenant à la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement ; bonnes

intentions du locuteur associées à un sentiment de supériorité à l'égard du référent-destinataire ; Mode d'énonciation : usage appellatif Usage temporel : usage de l'ancienne langue

**INSTRUCTION :** *une petite bonne femme* ; usage de la langue quotidienne

**DC** enfant du sexe féminin non encore nubile

**INSTRUCTION :** *ma petite bonne femme* ; usage de la langue quotidienne ; sentiment positif du locuteur à l'égard du référent-destinataire

**DC** enfant du sexe féminin non encore nubile

**INSTRUCTION :** *bonne femme* ; usage de la langue quotidienne, connu et employé de tous

**DC** âge, apparence ou classe sociale quelconque

**INSTRUCTION :** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* ; usage de la langue quotidienne ; orientation évaluative négative

**DC** union légitime avec un homme

**INSTRUCTION :** *femme de chambre*

**DC** activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une ou plusieurs personnes, au sein d'une habitation

**INSTRUCTION :** *femme de charge*

**DC** activité professionnelle consistant à exercer un contrôle sur la vie domestique, le linge

**INSTRUCTION :** *femme de journée* ; Domaine de langue/savoir administratif

**DC** activité professionnelle quelconque rémunérée à la journée au sein d'une maison

**INSTRUCTION :** *femme de ménage* ; usage connu et employé de tous

**DC** activité professionnelle d'entretien dans une maison et rémunérée à l'heure

**INSTRUCTION :** *femme d'ouvrage* ; usage de la vieille langue

DC activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches habituelles et pénibles à effectuer dans une maison

INSTRUCTION : *femme de service ; Domaine de langue/savoir administratif*

DC activité professionnelle d'entretien dans certains locaux publics ou privés

INSTRUCTION : *remèdes de bonne femme ; contes de bonne femme ; usage actuel*

DC manque de connaissances conduisant à croire des choses fausses

INSTRUCTION : *les femmes de ; usage de l'ancienne langue*

DC activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une femme riche issue d'un milieu social favorisé

INSTRUCTION : *Etre femme à*

DC capacité à faire quelque chose

INSTRUCTION : *être femme ; emploi attributif ; référent de sexe féminin*

DC caractéristiques de l'exemplaire représentatif de la catégorie féminine conventionnelles et misogynes

DC caractéristiques de la catégorie féminine relatives à sa faculté de connaissance et de compréhension : connaissance directe et immédiate, qui ne recourt pas au raisonnement, manque de cohérence dans l'enchaînement des idées, d'exactitude dans la manière de raisonner, de persévérance, absence de connaissances nouvelles, nombreuses, acquise par exercice, tendance à apprendre, à connaître des choses nouvelles ou selon une orientation négative, la prise de conscience de cette tendance à connaître, appliquée à des objets qui n'ont pas à être connus

INSTRUCTION : *Elle n'est, ce n'est qu'une femme ; référent de sexe féminin ; forme négative ; orientation évaluative négative*

DC manque de force physique, intellectuelle ou morale

INSTRUCTION : *Faire la femme, être la femme ; emploi attributif ; référent de sexe masculin ; union entre deux hommes fondée sur des relations physiques et affectives*

**DC** : comportements relatifs à la satisfaction de l'instinct sexuel + celui sur lequel s'exerce ou qui ressent l'effet de l'acte sexuel anal

**ORIENTATION 1.1. ET 1.2.**

**DC** développement physique + perception de ses caractères sexuels

**DC** développement physique et psychologique + aptitude à s'unir légitimement avec un homme

**INSTRUCTIONS** : + déterminant indéfini + identification spécifique + + adj. ou cplmt du nom.

**INSTRUCTION** : *femme au foyer*

**DC** absence d'occupation dont on tire ses moyens d'existence parfois dans le but d'amener ses enfants à leur développement physique, intellectuel ou moral

**INSTRUCTION** : *femme-objet*

**DC** statut d'objet de satisfaction des besoins érotiques pour les hommes

**INSTRUCTION** : *femme à barbe*

**DC** caractères sexuels secondaires masculins relatifs à la présence de poils sur le corps

**INSTRUCTION** : *une femme*

**DC** inspiration d'un désir physique

**INSTRUCTION** : *jeune femme vs fille et jeune fille*

**DC** statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et âge considéré socialement comme peu avancé

**INSTRUCTION** : *vieille femme*

**DC** âge avancé et appartenance à une classe peu favorisée

**INSTRUCTION** : *bout de femme*

DC petite taille et appréciation hédonique positive

INSTRUCTION : *femme-enfant*

DC qualités de la première période de la vie humaine

INSTRUCTION : *femme en cheveux ; usage de l'ancienne langue*

DC absence de chapeau comme signe distinctif de l'appartenance à la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, par opposition à la bourgeoisie et l'aristocratie

INSTRUCTION : *Femme du monde*

DC appartenance à la catégorie sociale la plus favorisée, caractérisée par le luxe et l'oisiveté

INSTRUCTION : *femme sans profession*

DC domination économique d'un exemplaire de sexe opposé ou existence de moyens matériels d'existence en contrepartie de l'absence d'occupation les permettant

INSTRUCTION : *métiers de femmes*

DC usage des occupations traditionnellement réservé aux femmes

INSTRUCTION : *femme entretenue*

DC relation de causalité entre la fourniture par un homme de moyens d'existence et l'acceptation de relations sexuelles

INSTRUCTION : *petite femme ; usage de l'ancienne langue*

DC changements trop aisés de sentiments et relation de causalité entre la fourniture par un homme de moyens d'existence et l'acceptation de relations sexuelles

INSTRUCTION : *femme de petite vertu ; usage euphémique atténuant une réalité triviale*

DC pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent

INSTRUCTION : *femme de plaisir ; usage de l'ancienne langue*

**DC** pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent

**INSTRUCTION :** *un proxénète et ses femmes*

**DC** avantage retiré par un homme des femmes qu'il prostitue

**INSTRUCTION :** *brave femme*

**DC** appartenance à une catégorie sociale défavorisée ou issue d'un milieu non urbanisé

**INSTRUCTION :** *femme de tête*

**DC** appréhension rationnelle, réfléchie et pragmatique de la réalité par opposition à une domination des affects

**INSTRUCTION :** *mâîtresse femme*

**DC** manière habituelle de se comporter énergique et capacité à soumettre autrui à sa volonté

**INSTRUCTION :** *femme fatale*

**DC** impuissance des hommes à lutter contre l'attrance exercée et le dommage causé

**INSTRUCTION :** *femme fatale*

**DC** manières habituelles de s'habiller, de parler, de se comporter pour amener un homme à se donner sexuellement

**INSTRUCTION :** *femme de vie ; usage de l'ancienne langue*

**DC** habitudes de vie indifférentes aux convenances et pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent

**ORIENTATION 1.2.**

**DC** développement physique + aptitude à la reproduction par un acte sexuel complet avec un homme

**INSTRUCTIONS** : emploi attributif, *être femme* ; emploi qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante

**DC** réalisation d'un acte sexuel complet avec un exemplaire masculin

**ORIENTATION 2. 1. DC UNION LÉGITIME AVEC UN HOMME**

**INSTRUCTION** : *La femme de... (un homme) ; sa femme*

**DC** union légitime avec un homme

**INSTRUCTION** : *chercher (cit. 29) femme : chercher à se marier.*

*Prendre femme : se marier.*

*Prendre qqn pour femme, se marier avec, épouser.*

*Demander une jeune fille pour femme : demander la main de.. , demander en mariage*

**DC** union légitime avec un homme

**INSTRUCTION** : *La femme...* ; domaine de langue propre au Droit ; usage de l'ancienne langue une orientation évaluative négative ; association avec le patronyme de l'homme avec qui le référent est uni légitimement

**INSTRUCTION** : *femme, la femme* usage de l'ancienne langue ; emploi appellatif l'union légitime entre le locuteur de sexe masculin et le référent-destinataire de sexe féminin :

## 2. HOMME GR

### 2.1. EQUIVALENCES DU MOT-VELETTE

#### ORIENTATION 1. DC DÉVELOPPEMENT

Les équivalences correspondant aux entrées II., II.1., II.2.b. et II.5. mettent en oeuvre une première orientation argumentative, en associant aux éléments du noyau des représentations relatives au développement du référent.

#### NOYAU 1.

**II. spécialt.**, "mâle adulte<sup>99</sup> de l'espèce humaine".

DC développement

#### NOYAU 2.

#### ORIENTATION 1. DC DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

**II. (Fin X, passion du Christ).** Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte<sup>100</sup>.

**II. 5. (Considéré selon son âge). Absolt.** Homme adulte, par oppos. à *enfant, adolescent*<sup>101</sup>

**INSTRUCTIONS :** emploi sans caractérisant ; vs *enfant, adolescent* (DC développement incomplet)

#### ORIENTATION 1.1.

**II. 1. Spécialt.** Homme physiquement adulte<sup>102</sup>.

---

<sup>99</sup>ADULTE : I. Adj. 1. (En parlant d'un être vivant). Qui est parvenu au terme de sa croissance\*.

<sup>100</sup>

ADULTE : -I. Adj. 2. Spécialt (dans l'espèce humaine). Qui a dépassé l'âge de l'adolescence et n'est pas parvenu à la sénescence, à la vieillesse.

ADOLESCENCE : 1. âge qui suit la puberté et précède l'âge adulte (environ de 12 à 18 ans chez les filles, 14 à 20 ans chez les garçons).

PUBERTÉ : 1. (1599). Passage de l'enfance à l'adolescence; ensemble des modifications endocriniennes, corporelles et génitales, s'accompagnant de modifications psychiques (- Adolescence), qui se produisent à cette époque.

<sup>101</sup> ENFANT : 2. Homme, femme très jeune (par rapport à la norme implicite du contexte en matière de maturité).

<sup>102</sup>

PHYSIQUEMENT : 2. Au physique, en ce qui concerne l'aspect physique d'une personne.

PHYSIQUE : -I. Adj. - 2. (1785). Qui concerne le corps humain, par oppos. à moral, mental, psychologique, psychique.



DC développement corporel

**ORIENTATION 1.2.**

**II. 2. b. Abslt. (*Un homme*).** Homme moralement adulte<sup>103</sup>.

**INSTRUCTIONS :** emploi sans caractérisant ; + article indéfini singulier

DC développement spirituel

**Orientation 1.2.1.**

**II. 2. b.** Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse, de droiture, considérées comme propres à son sexe<sup>104</sup>.

**INSTRUCTIONS :** emploi sans caractérisant ; + article indéfini singulier

DC fermeté devant le danger ou la souffrance

DC audace et fermeté devant un obstacle

DC respect de la morale et du devoir

**ORIENTATION 2. DC OBJET DE DISCOURS OU DE SITUATION**

**II. 2. e. (XV). *Homme* (précédé d'un possessif),** l'homme dont il est question, auquel on a affaire.

**INSTRUCTION :** + déterminant possessif

DC objet de discours ou de situation

**ORIENTATION 3. DC VIE COMMUNE AVEC UNE FEMME**

---

<sup>103</sup> MORALEMENT : - 3. (1636). Sur le plan spirituel, intellectuel.

COURAGE : - 3. Mod. et cour. Fermeté, force d'âme devant le danger, la souffrance physique ou moral

<sup>104</sup>COURAGE : - 3. Mod. et cour. Fermeté, force d'âme devant le danger, la souffrance physique ou moral

HARDIESSE : I. Littér. 1. (XIIIe). Qualité d'une personne, d'une action hardie.

HARDI : -A. 1. [a] (Personnes). Qui manifeste, exprime, dénote un tempérament, un esprit prompt à oser sans se laisser intimider

DROITURE : - 2. (1680). Mod. Qualité d'une personne droite et loyale, dont la conduite est conforme aux lois de la morale, du devoir

Les équivalences correspondant à l'entrée II.3.b. mettent en oeuvre une troisième orientation argumentative, en associant aux éléments du noyau des représentations relatives à la vie commune avec une femme.

**II. 3. b. (1050 ; avec un possessif).** Homme qui vit avec (une femme). **REM.** Malgré sa fréquence, notamment dans la langue pop. et fam., cet emploi n'est pas lexicalisé au même niveau que *femme* au sens d'"épouse".

**INSTRUCTION :** + déterminant possessif ; milieu social populaire ; usage parlé ou écrit de la langue quotidienne

**DC** vie commune avec une femme

#### **ORIENTATION 4. DC RELATION HIÉRARCHIQUE AVEC D'AUTRES INDIVIDUS**

Les équivalences correspondant à l'entrée II.7. mettent en oeuvre une quatrième orientation argumentative, en associant aux éléments du noyau des représentations relatives à une relation hiérarchique avec d'autres individus

##### **Orientation 4.1.**

**II. 7. a. (1080).** Homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité<sup>105</sup>.

**DC** obéissance à un autre homme

##### **Orientation 4.2.**

**II. 7. b.** Exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe<sup>106</sup>.

**DC** fonction technique dans un groupe hiérarchisé ou non

---

<sup>105</sup>

DÉPENDANT : - 1. (Personnes, entités personnifiées). être dépendant de qqn : être sous l'autorité, l'influence de qqn.

AUTORITÉ : - 1. Droit de commander, pouvoir (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance.

<sup>106</sup>

EXÉCUTANT : 2. Personne qui exécute (un ordre, une tâche, une oeuvre...). - Agent. Ce n'est pas un créateur, mais un simple exécutant. - Praticien, technicien (- Artisan, cit. 7). Cet officier est un bon exécutant, mais il manque d'initiative, ce n'est pas un grand chef (- Allant, cit. 3).

## 2.2. CONDITIONS SÉMANTIQUES

### NOYAU 2.

Les représentations stéréotypiques véhiculées par les délimitations sémantiques des zones conceptuelles relatives à la sexualité, à la société, à l'âge.

DC activité relative à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique

DC relations durables et organisés du référent avec les exemplaires de sexe féminin, ou bien entre les exemplaires de la catégorie qu'il représente

DC âge

## 2.3. EQUIVALENCES DES LOCUTIONS

NOYAU 1.
----------

INSTRUCTION : *Les hommes en blanc*

DC professions consistant à soigner des malades

NOYAU 2.
----------

INSTRUCTION : + article indéfini singulier ou pluriel et + qualifiant ; *grand homme*

DC fait d'être très connu et existence admise officiellement par une civilisation

INSTRUCTION : *Etre (un) homme à*

DC capacité à faire quelque chose

INSTRUCTION : *d'homme à homme*

DC échange linguistique sans intermédiaire, et avec une seule interprétation possible

ORIENTATION 3. DC VIE COMMUNE AVEC UN EXEMPLAIRE FÉMININ

**INSTRUCTION :** *C'est l'homme de sa vie*

**DC** être l'homme le plus important dans la vie d'une femme

**INSTRUCTION :** *C'est un métier d'homme*

**DC** métier ne pouvant ou ne devant être pratiqué que par des hommes

<b>NOYAU 2.</b>
-----------------

**INSTRUCTIONS :** *L'homme !* ; usage appellatif ; usage de l'ancienne langue ; appartenance du locuteur à une catégorie sociale plus favorisée que celle du référent-destinataire ; bonnes intentions du locuteur associées à un sentiment de supériorité à l'égard du référent-destinataire

**INSTRUCTIONS :** *homme de... + nom*, pour former des locutions dont certaines trouvent un écho parmi des locutions formées avec le mot *femme*

**INSTRUCTION :** *L'homme de la rue* ; (collectif seulement)

**DC** absence de caractéristique particulière

**INSTRUCTION** *L'homme du jour*

**DC** être connu de manière générale et certaine dans un espace de temps limité et contemporain à l'énonciation

**INSTRUCTION** *Homme d'Etat*

**DC** grand pouvoir de commandement et de décision dans le gouvernement d'un état

**INSTRUCTION** (1636) Vieilli. *Homme de robe*

**DC** fonction d'état lui conférant un droit de commandement dans l'exercice du pouvoir de faire régner le droit

**INSTRUCTION** (1718). Mod. *Hommes de loi*

**DC** fonction ou des connaissances relatives à la justice

**INSTRUCTION** (1690). *Homme d'affaires* ; (anciennt)

**DC** fonction de perception d'argent au service du roi

**INSTRUCTION** (mod).

**DC** fonction de direction ou de décision dans le domaine de la production, de la distribution et de la consommation des richesses dans une collectivité humaine, indépendamment de l'état

INSTRUCTION *Homme de finance (cit. 4)*

**DC** réaliser des opérations relatives à l'argent

INSTRUCTION (1690). *Homme d'église*

**DC** appartenance à un clergé

INSTRUCTION *Vx. Homme de cheval*

**DC** fait d'être à califourchon sur le dos d'un cheval

INSTRUCTION (1659). *vx. Homme d'épée*

**DC** occupation dont on peut tirer ses moyens d'existence consistant à servir dans une réunion d'hommes armés pour combattre

INSTRUCTION *vx. Homme d'armes*

**DC** service dans une réunion d'hommes armés pour combattre

INSTRUCTION *Homme de science*

**DC** possession et la recherche de connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode\* déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables

INSTRUCTION *vx. Homme de cabinet*

**DC** application méthodique de l'esprit cherchant à apprendre et à comprendre

INSTRUCTION *Homme de l'art*

**DC** compétence et son expérience dans une technique particulière

**DC** habilitation à exercer la médecine après l'obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études

INSTRUCTION vx. *Homme d'équipe*

DC exercice au sein d'un groupe d'une activité manuelle ou mécanique rétribuée

INSTRUCTION *Homme de garde*

DC fonction d'observer avec une attention soutenue pour exercer un contrôle, une vérification

INSTRUCTION *Homme de peine*

DC fonction d'effectuer des activités manuelles pour parvenir à un résultat déterminé

INSTRUCTION *Loc. fig. Homme de paille\** (cit. 12)

DC accepter l'obligation ou la nécessité de remplir une fonction à la place de celui qui devrait la remplir

INSTRUCTION (1972 ; d'après *femme de ménage*). *Homme de ménage*

DC exercice d'activités manuelles relatives aux choses domestiques pour parvenir à un résultat déterminé

<b>NOYAU 2.</b>
-----------------

INSTRUCTION *jeune homme* REM. *Jeune homme* est considéré tantôt comme un nom accompagné d'un épithète (*un tout jeune homme*), tantôt et le plus souvent comme un véritable nom composé (*un grand jeune homme*).

DC ne pas avoir atteint un développement physique et intellectuel complet

INSTRUCTION *jeune homme* emploi connu et employé de tous correspond à *jeune fille* et a pour pluriel courant *jeunes gens*, qui s'emploie également pour un groupe de personnes jeunes garçons et filles (→ Gens).

DC développement correspondant à la puberté

DC développement correspondant à la période précédant la maturité et à l'âge d'être marié, et le fait de ne pas l'être

**INSTRUCTION** *Un tout jeune homme*

**DC** début de la puberté

**INSTRUCTION** *Jeune homme sursitaire*

**DC** développement du référent correspondant à la période précédant la maturité, et un âge plus avancé que les autres individus effectuant leur service militaire avec lui

**INSTRUCTION** *vieux jeune homme*

**DC** développement correspondant à la maturité d'une manière évidente et dont pourtant les lignes du visage et le comportement sont propres à la période qui précède la maturité

**INSTRUCTION** *jeune homme ; Pop. (Avec un possessif).*

**INSTRUCTION** *jeune homme ; appellation d'une enfant, adolescent de la classe moyenne trop jeune pour qu'on lui dise "Monsieur"*



### 3. FEMME *TLF*

#### 3.1. EQUIVALENCES DU MOT-VEDETTE

A partir des éléments de sens mobilisés par les équivalences attachées au mot-vedette, et des relations qu'elles entretiennent (établies entre elles par les instructions lexicographiques), nous distinguons plusieurs orientations argumentatives.

#### NOYAU 2.

#### ORIENTATION ARGUMENTATIVE 1. DC DÉVELOPPEMENT

##### Orientation 1.1. DC développement physique et sexuel

I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] P. oppos. à *enfant, fillette, fille, etc.* Etre humain du sexe féminin qui est nubile<sup>107</sup>.

INSTRUCTIONS : *vs enfant, fillette, fille, etc. (DC développement incomplet)*

DC développement physique et sexuel

##### Orientation 1.2. DC développement physique et psychologique

##### Orientation 1.2.1.

---

<sup>107</sup> NUBILE : Qui est formé, pubère

PUBERTÉ A. Période de la croissance où débute la maturation sexuelle chez les Mammifères, au cours de laquelle les glandes génitales deviennent fonctionnelles et où les caractères sexuels secondaires se manifestent, notamment l'apparition de la pilosité chez les êtres humains.

I. A. [en tant qu'entité physique] 1. [ la femme (adulte) du point de vue de ses caractères anatomiques, physiques]. P. oppos. à *enfant, fille, jeune fille*<sup>108</sup>... Femme adulte (célibataire ou mariée)<sup>109</sup>

**INSTRUCTIONS** : vs *enfant, fille, jeune fille...* (DC premières phases du développement (développement physique incomplet, amorcé et accompli), sans le mariage avec un homme.

**DC** développement physique et psychologique + aptitude à l'union civile ou religieuse avec un homme destinée à la reproduction

### Orientation 1.2.2.

I. A. [en tant qu'entité physique] 2. [ la femme sous le rapport de la physiologie ; la femme en tant qu'être sexué] [P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité]<sup>110</sup>

Etre du sexe féminin sexuellement adulte<sup>111</sup> ; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, qui a du tempérament<sup>112</sup>

---

<sup>108</sup> ENFANT : A. [Être hum. du point de vue de son âge physique ou moral] 1. [Âge physique] Être humain, sans différenciation de sexe, dans les premières années de sa vie et avant l'adolescence.

FILLE : II. Être humain de sexe féminin (le subst. masc. correspondant est *garçon*). A. [Du point de vue de son âge ou de son état-civil] 1. [Du point de vue de son âge, p. oppos. à la femme adulte] a) Enfant de sexe féminin (synon. *fillette*); adolescente, jeune fille. 2. [Du point de vue de son état-civil; p. oppos. à la femme mariée] Personne de sexe féminin jeune ou qui n'est pas mariée. a) *Jeune fille*. [P. oppos. à *dame, jeune femme (mariée)*]; le masc. correspondant est *jeune homme*

<sup>109</sup> CÉLIBATAIRE : I. *Adjectif* A. [En parlant d'un homme ou d'une femme en âge d'être marié] Qui vit dans le célibat, pour un temps ou pour toujours.

CÉLIBAT : A. État de vie d'une personne qui n'est pas encore mariée, ou qui ne se marie pas.

MARIAGE : A. 1. a) Union d'un homme et d'une femme, consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille.

<sup>110</sup> SEXUALITÉ : B. [Chez l'être humain] 1. Ensemble des tendances et des activités qui, à travers le rapprochement des corps, l'union des sexes (généralement accompagnés d'un échange psycho-affectif), recherchent le plaisir charnel, l'accomplissement global de la personnalité.

ESSENCE : A. *PHILOS.* Ce qu'un être est. B. *Cour.* Caractère ou qualité propre et nécessaire d'un être; ensemble des caractères constitutifs de quelque chose.

FÉMINITÉ : Ensemble des caractères spécifiques ou considérés comme tels de la femme.

<sup>111</sup> SEXUELLEMENT : De manière sexuelle. b) [Corresp. à *supra* B] Du point de vue de la sexualité, des rapports amoureux charnels.

ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement. A. [En parlant d'un être vivant saisi dans sa totalité] 2. *En partic.* a) [Appl. à l'homme] Qui est parvenu à la période de plein épanouissement physique et moral succédant à l'adolescence

<sup>112</sup> SEXUALITÉ : B. 2. La sexualité de + compl. ; adj. poss. + sexualité ; une/des sexualité(s) + adj. qualificatif. Disposition, comportement spécifique (de telle personne ou catégorie humaine) dans les rapports sexuels.

ÉVEIL : C. Avertissement, alerte. 3. *En éveil* a) (*Être*) *en éveil*. (Être) attentif, sur ses gardes. ß) *P. anal.* [En parlant d'un sens, d'une faculté, d'une qualité, etc.] Dans un état d'excitation particulière.

PROPENSION : A. [En parlant d'une pers. ou p. anal. d'un animal] Force intérieure, innée, naturelle, qui oriente spontanément ou volontairement vers un agir, un comportement.

DC développement physique et psychologique dans les relations sexuelles

**Orientation 1.2.2.1.**

DC état d'excitation particulière dans les relations sexuelles

**Orientation 1.2.2.2.**

DC force intérieure qui conduit à l'acte sexuel

**Orientation 1.2.2.3.**

DC désir sexuel

**ORIENTATION ARGUMENTATIVE 2. DC UNION CIVILE OU RELIGIEUSE AVEC UN HOMME DESTINÉE À LA PROCRÉATION.**

**INSTRUCTIONS : + déterminant possessif ou + complément du nom**

**II. Spéc. Syn. Epouse** Personne de sexe féminin qui est mariée

DC union civile/religieuse avec un homme destinée à la procréation

**Orientation 2.1. DC union civile/religieuse avec un homme destinée à la procréation + révolue**

**II. En partic.** Personne de sexe féminin qui a été mariée

**3.2. CONDITIONS SÉMANTIQUES**

**ORIENTATION 1.**

DC propriétés corporelles

DC forme, l'aspect extérieur, la conformation générale du corps

---

AMOUR : Attirance, affective ou physique, qu'en raison d'une certaine affinité, un être éprouve pour un autre être, auquel il est uni ou qu'il cherche à s'unir par un lien généralement étroit IV. L'amour considéré comme lien passionnel entre deux personnes. A. [La passion de l'amour comme telle] 2. [L'amour en tant qu'il se traduit par des gestes, des attitudes, des manifestations ou moments divers] *En partic.* La rencontre d'amour, l'acte sexuel.

TEMPÉRAMENT : B. 3. c) Nature amoureuse; appétit sexuel d'une personne.

SEXUELLES : B. [Chez les humains] 2. [Corresp. à *sexe* D 3 et *sexualité* B 1 et 2] a) [En parlant d'une chose] Relatif aux rapports amoureux charnels.

**DC** absence de force, de vigueur corporelle

**DC** conception masculine de la perfection corporelle

**DC** manière de se présenter à la vue, suivant des caractères corporels, des caractères corporels héréditaires et un comportement

**DC** capacité de plaire relative au corps, aux mouvements du corps, aux ornements et volonté de plaire

**DC** âge

**DC** caractéristiques organiques sexuelles

**DC** période d'activité reproductrice du référent, spécifié par l'activité ovarienne, les règles

**DC** tendance innée aux rapports amoureux charnels, satisfaite dans l'union avec le mâle pour accomplir l'acte de la génération

**DC** recherche du plaisir et de l'accomplissement global de la personnalité à travers l'union des sexes constitutifs du référent

**DC** processus de génération propre au référent, par opposition à son homologue masculin, à travers l'élaboration de gamètes femelles, leur fécondation par un spermatozoïde et le développement in utero du fœtus et la naissance d'un enfant

**DC** facultés intellectuelles et affectives du référent, en conformité avec son homologue masculin et en opposition aux autres représentants du monde animal

**DC** fonction mentale d'organisation du réel en pensées, la faculté de connaître et de comprendre propre au référent

**DC** l'aptitude à deviner, pressentir, sentir, comprendre, connaître sans analyse, raisonnement ou réflexion

**DC** caractéristiques positives ou l'absence de ces caractéristiques, relatives aux facultés affectives et intellectuelles du référent

**DC** traits psychiques et moraux qui composent la personnalité du référent

**DC** manque de volonté ou de fermeté du référent, son incapacité de soutenir l'adversité ou de résister à ses passions

**DC** représentations des phénomènes relevant de l'esprit, l'intelligence et de l'affectivité du référent, acceptées sans réflexion et répétées sans avoir été soumises à un examen critique

**DC** aptitude à éprouver des affects et des réactions physiques

**DC** l'aptitude du référent à éprouver des émotions et des sentiments intenses

**DC** qualités morales du référent et la subordination de ses intérêts à ceux d'autrui

DC vie en société

DC appartenance du référent à un groupe social en corrélation à sa représentation dans ce groupe

DC caractéristiques du référent dans la doctrine judéo-chrétienne

DC situation du référent dans la société

DC appartenance du référent à un groupe organisé en perspective de l'activité qui lui fournit ses moyens d'existence

**INSTRUCTION : orientation évaluative négative**

DC répartition des individus dans la société

DC la nécessité du référent pour constituer avec l'homme un tout, du point de vue des rapports amoureux charnels, et de la vie en société

DC indépendamment d'une union avec un homme, consacrée par un acte civil ou religieux et destinée à fonder une famille

DC pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règles sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent

DC relations sexuelles du référent avec des individus du même sexe

DC union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille

## **ORIENTATION 2.**

**INSTRUCTIONS : + déterminant possessif ou + complément du nom**

DC rapport d'appartenance créé par les liens du mariage

### **3.3. EQUIVALENCES DES LOCUTIONS**

#### **ORIENTATION 1.**

**INSTRUCTION *être femme; emploi attributif***

DC absence de force corporelle

INSTRUCTION *femme-canon*

DC musculature puissante et très grande force physique + fonction de supporter sur ses épaules un canon dont la charge est ensuite allumée

INSTRUCTION *femme-enfant*

DC conservation de qualités hédoniques de l'enfance : Énergie, vigueur, dynamisme, fonctionnement organique harmonieux, vitalité et fraîcheur physique, dynamisme, enthousiasme et spontanéité dans l'action, vivacité intellectuelle, expression d'une vive satisfaction

INSTRUCTION *femme à barbe*

DC développement de la pilosité, comme caractère sexuel secondaire de type masculin

INSTRUCTION *jeune femme*

DC fait d'être peu avancé en âge, et apte à l'union légitime avec un homme

INSTRUCTION *devenir une femme; âge et le sexe du référent (jeune fille)*

DC développement corporel

INSTRUCTION *être femme ; emploi attributif du mot-vedette ; vs jeune fille*

DC l'expérience de rapports amoureux charnels et la rupture de l'hymen

INSTRUCTION *le sein de la femme ; usage désuet ou propre à la langue écrite*

DC la partie de l'organisme dans laquelle l'enfant est porté (utérus, ventre, entrailles, flancs) :

INSTRUCTION *femme de tête*

DC fonction mentale d'organisation du réel en pensées caractérisée par la fermeté et la constance dans la décision et l'exécution, par une énergie morale et par un sens développé des réalités et de ce qui lui est avantageux

INSTRUCTION *maîtresse femme*

**DC** fermeté et une constance dans la décision et l'exécution caractérisée par un pouvoir d'agir sur autrui, une capacité à faire admettre sa valeur, et à imposer l'obéissance

**INSTRUCTION** *n'être qu'une femme ; sexe féminin*

**DC** l'incapacité à agir face aux événements de la vie, face à ses états affectifs

**INSTRUCTION** *ne pas être une femme ; orientation évaluative positive ; structure énonciative négative ; visée argumentative contraire*

**DC** manque de fermeté ou de volonté

**INSTRUCTION** *être une vraie femme ; orientation évaluative négative et le sexe masculin*

**DC** représentations des phénomènes relevant de l'esprit, l'intelligence et de l'affectivité du référent, acceptées sans réflexion et répétées sans avoir été soumises à un examen critique + manière d'agir et de penser propres à la femme

**INSTRUCTION** *ne pas être femme à ; structure énonciative négative ; association avec un verbe à l'infinitif*

**DC** traits psychiques et moraux et une manière d'agir

**INSTRUCTION** *être femme à ; structure énonciative affirmative ; l'association avec un verbe à l'infinitif*

**DC** capacité à faire quelque chose

**INSTRUCTION** *femme-enfant*

**DC** traits psychiques et moraux propres aux humains dans leurs premières années de vie

**INSTRUCTION** *femme de cœur*

**DC** aptitude positive à éprouver des affects et des réactions physiques

**INSTRUCTION** *la vraie femme*

**DC** qualités particulièrement représentatives de la catégorie féminine

INSTRUCTION *femme d'honneur, femme de bien et femme comme il faut*

DC manière d'agir selon les règles de la morale qui commande le respect et la considération d'autrui dont l'opinion est très favorable

INSTRUCTION *femme déclassée*

DC manière d'agir contraire aux règles de la morale qui induit une exclusion de sa classe sociale d'origine

INSTRUCTION *usage de la conversation courante ; bonne femme*

DC honnêteté et une droiture spontanées et un âge plutôt avancé

INSTRUCTION *orientation évaluative négative; bonne femme*

DC caractéristiques corporelles et comportementales du référent et aux caractéristiques intellectuelles

INSTRUCTION *orientation évaluative négative; bonne femme*

DC caractéristiques intellectuelles

INSTRUCTION *conte de bonne femme*

DC fait d'être peu crédible et

INSTRUCTION *remède de bonne femme*

DC façon de penser héritée du passé et propre aux catégories sociales dominées socialement, économiquement et culturellement

INSTRUCTION *orientation évaluative négative; bonne femme*

DC caractéristiques sociales

INSTRUCTION *bonne femme ; usage appellatif, usage désuet, une attitude de conformité sociale ou morale, l'appartenance du locuteur à une classe sociale supérieure du référent-destinataire appartenant à une catégorie sociale située plus bas dans la hiérarchie et peu fortunée, sa disposition bienveillante envers le référent-destinataire*



**INSTRUCTION** *bonne femme* ; locuteur masculin et manière de penser et d'apprécier hostile ou méprisante pour les femmes ou la femme

**INSTRUCTION** *bonne femme* ; manifestation de son attrait et de son attachement pour être humain de sexe féminin qui n'a pas atteint sa croissance, qui est encore jeune

**INSTRUCTION** *l'orientation évaluative négative*

**DC** répartition des individus dans la société

**INSTRUCTION** *femme de chambre*

**DC** fait de se voir confié l'obligation de s'acquitter de certaines obligations ou fonctions relatives à l'entretien d'une maison

**INSTRUCTION** *domaine de langue propre à l'hôtellerie*

**DC** responsabilité de servir des clients à l'intérieur d'un hôtel

**INSTRUCTION** *femme de ménage*

**DC** l'obligation d'effectuer une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique, et le plus souvent rétribuée à l'heure

**INSTRUCTION** *femme de journée* domaine de langue propre à l'administration

**DC** l'exercice, rétribué à la journée, d'une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du matériel technique, du temps et l'activité physique, pour une personne privée

**INSTRUCTION** *usage désuet femme de charge*

**DC** fait de mériter ou inspirer la croyance en sa valeur professionnelle, morale, etc. et la responsabilité d'entretenir vêtements et objets précieux dans un intérieur

**INSTRUCTION** *femme d'ouvrage*

**DC** obligation d'effectuer une suite d'opérations ordinaires dans une maison, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique

INSTRUCTION *Les femmes ; association du mot-vedette avec un article pluriel*

DC fonction de servir une femme appartenant à une classe sociale privilégiée, dans un espace domestique

INSTRUCTION *femme débauchée, femme dépravée, femme de mauvaise vie, femme de vie, femme de noce et femme du dernier étage*

DC pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règle sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent + pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règle sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent

INSTRUCTION *femme de plaisir, femme publique, femme vénale, femme pas chère, femme classée, femme en carte, femme de bordel, femme de maison close et femme à soldats*

DC pratique des rapports sexuels dans le but de gagner de l'argent :

INSTRUCTION *homme qui demande la main d'une femme, homme qui demande une femme,*

DC pour un homme le fait de faire savoir à une femme son souhait d'une union consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille

## ORIENTATION 2

INSTRUCTION *l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif ou un complément du nom :*

DC rapport d'appartenance créé par les liens du mariage

INSTRUCTION *l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif, et une structure énonciative interrogative voulez-vous être ma femme?*

DC volonté d'une union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille

**INSTRUCTION** *sa bonne femme et la bonne femme de emploi propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie.*

**DC** union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille

**INSTRUCTION** *la femme x domaine de langue judiciaire ou policier ou bien une orientation évaluative négative*

**DC** l'union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille

**INSTRUCTION** *femme honnête et honnête femme*

**DC** union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille + respect de l'engagement à être exclusivement attaché affectivement à son conjoint, pris par le référent lors de cette union

## 4. HOMME *TLF*

### 4.1. EQUIVALENCES DU MOT-VEDETTE

A partir des éléments de sens mobilisés par les équivalences attachées au mot-vedette, et des relations qu'elles entretiennent (établies entre elles par les instructions lexicographiques), nous distinguons plusieurs orientations argumentatives.

#### NOYAU 1.

II. Mâle adulte<sup>113</sup> de l'espèce humaine

DC développement (aptitude à la reproduction)

#### NOYAU 2.

#### ORIENTATION 1. DC DÉVELOPPEMENT SEXUEL + UNION AVEC UNE FEMME

II. A. 1. c) [L'homme se distingue dans sa maturité sexuelle] Pop. [Précédé d'un adj. poss.].

Mari, compagnon, concubin, amant<sup>114</sup>,

II. A. 1. c) [L'homme se distingue dans sa maturité sexuelle] Arg. Souteneur<sup>115</sup>

#### Orientation 1.1.

INSTRUCTIONS : usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie ; + déterminant possessif

DC développement sexuel + union matrimoniale avec un femme

---

<sup>113</sup> ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement. A. [En parlant d'un être vivant saisi dans sa totalité] 1. *BIOL., lang. commune.* "Adulte : Tout être qui a à peu près atteint son complet développement, sinon dans ses dimensions, du moins en ce qui concerne la reproduction, qui, par conséquent, est apte à se perpétuer par la voie sexuelle, est adulte". (E.-A. CARRIÈRE, *Encyclopédie horticole*, 1862, p. 8).

<sup>114</sup>

MARI : Homme uni à une femme par les liens du mariage

COMPAGNON : B. 1. Celui qui se tient auprès d'une autre personne et lui porte aide ou consolation. 2. *Spéc.* Celui qui passe sa vie auprès d'une femme.

CONCUBIN : (Celui, celle) qui vit maritalement avec un(e) conjoint(e), sans être marié(e) avec lui (elle).

<sup>115</sup> AMANT : II. *Usuel.* [En relation explicite ou implicite avec le mariage] A. *Amant.* 1. Homme avec lequel une femme mariée ou non entretient hors mariage et pour un temps plus ou moins long des relations surtout d'ordre physique

SOUTENEUR : B. Celui qui vit de la prostitution d'une ou plusieurs filles publiques en se donnant l'apparence de les protéger.

### **Orientation 1.2.**

**INSTRUCTIONS** : usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie ; + déterminant possessif

**DC** développement sexuel + vie commune avec un femme

### **Orientation 1.3.**

**INSTRUCTIONS** : usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie ; + déterminant possessif

**DC** développement sexuel + vie maritale sans mariage avec un femme

### **Orientation 1.4.**

**INSTRUCTIONS** : usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie ; + déterminant possessif

**DC** développement sexuel + relations d'ordre sexuel hors mariage, d'une durée limitée, avec un femme

### **Orientation 1.5.**

**INSTRUCTIONS** : usage argotique ; + déterminant possessif

**DC** prostitution de filles publiques associée à une apparence de protection

## **ORIENTATION 2. DC RELATION HIÉRARCHIQUE AVEC D'AUTRES HOMMES**

**II. B. [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes] 5.**

Individu qui est considéré comme dépendant d'un autre qui est placé sous son autorité<sup>116</sup>.

**II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit.** Soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur<sup>117</sup>

---

<sup>116</sup> **HIÉRARCHIE** : Organisation fondée sur un ordre de priorité entre les éléments d'un ensemble ou sur des rapports de subordination entre les membres d'un groupe. B. *Usuel*. Organisation sociale établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoirs, de situation et de responsabilités.

**MILITAIRE** : I. *Adjectif* A. 1. Relatif aux forces armées d'un État, à leur organisation (p. oppos. aux activités civiles).

<sup>117</sup> **SOLDAT** : A. 2. a) Homme qui sert dans une armée à quelque titre que ce soit (obligation civique/professionnelle ou comme engagé volontaire), qui est équipé, instruit et formé par un État. b) Homme de troupe; militaire non gradé des armées de terre et de l'air.

**SUPÉRIEUR II. Subst. et adj.** A. *Subst.* [Dans une hiérarchie admin., milit., soc.] Personne qui est placée au-dessus d'autres personnes, qui commande à d'autres personnes

**II. B. 5. b) Dans la hiérarchie milit.** Soldat, combattant gradé ou non<sup>118</sup>

**II. B. 5. c) Dans la hiérarchie civile** Individu agissant au sein d'une équipe d'une entreprise, au service de quelqu'un<sup>119</sup>.

### **Orientation 2.1**

**INSTRUCTIONS :** + adjectif ou complément du nom

**DC** fonction consistant à servir dans une armée

### **Orientation 2.2.**

**INSTRUCTIONS :** + adjectif ou complément du nom

**DC** servir dans une unité de combat, et degré de commandement

### **ORIENTATION 2.3.**

**INSTRUCTIONS :** + adjectif ou complément du nom

**DC** activité dans un groupe de travail ou pour un particulier

### **ORIENTATION 3. DC OBJET DE DISCOURS, DE SITUATION**

**II. D. Dans diverses loc. 2. [Précédé d'un adj. poss. ; *homme* en fonction de compl. d'un verbe] a)**

L'homme dont on parle, dont il est question

---

<sup>118</sup> **COMBATTANT :** III. *Subst. masc.* A. [En parlant de pers.] Personne qui participe, se livre à toute espèce de combat.

**GRADÉ :** A. *ARM.* (Soldat) qui est pourvu d'un grade, particulièrement d'un grade inférieur.

**GRADE :** A. Chacun des degrés, des échelons dans une hiérarchie, souvent symbolisés par des marques extérieures (insignes, robes, etc.). 1. [Dans la hiérarchie milit.] Degré de commandement.

<sup>119</sup> **HIÉRARCHIE :** Organisation fondée sur un ordre de priorité entre les éléments d'un ensemble ou sur des rapports de subordination entre les membres d'un groupe. B. *Usuel.* Organisation sociale établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoirs, de situation et de responsabilités.

**MILITAIRE :** I. *Adjectif* A. 1. Relatif aux forces armées d'un État, à leur organisation (p. oppos. aux activités civiles).

**CIVIL :** I. *Adjectif* B. *Usuel* (souvent dans des syntagmes figés). Qui concerne les individus en tant que membres de la société organisée en État, et leurs rapports mutuels; qui concerne le citoyen ou un ensemble de citoyens. 2. Qui concerne les citoyens en tant que particuliers. b) Qui concerne le domaine d'activité normale d'un particulier dans le cadre de la société organisée [P. oppos. à l'activité milit.]

**EQUIPE :** A. Groupe plus ou moins structuré ayant une finalité commune. 1. [La finalité est un travail fait en commun] a) Groupe de personnes réunies pour accomplir ensemble un travail commun.

**ENTREPRISE :** B. *ÉCONOMIE* 1. Mise en œuvre de capitaux et d'une main-d'œuvre salariée en vue d'une production ou de services déterminés :

**SERVICE :** I. Action de servir; résultat de cette action. A. [*Service* implique l'idée d'assujettissement à une volonté supérieure et/ou coll.] 4. Domaines *prof. Divers* a) Situation, fonction de domestique.

**INSTRUCTIONS :** + déterminant possessif ; fonction de complément d'un verbe

**DC** objet de discours ou de situation

## 4.2. CONDITIONS SÉMANTIQUES

DC caractéristiques anatomiques et physiologiques

DC caractéristiques vestimentaires

DC développement physiologique et psychologique dans les rapports sexuels

DC caractéristiques corporelles ou spirituelles traditionnellement attachées au sexe du référent

INSTRUCTION : + **adjectif ou complément du nom**

DC caractéristiques corporelles

DC caractéristiques naturelles positives ou négatives propres aux traits psychiques et moraux qui composent la personnalité

DC milieu social, période de l'histoire, classe sociale d'appartenance

DC manifestations concrètes d'une activité du référent plus ou moins programmée

DC pouvoir d'agir que possède un autre sur lui

## 4.3. EQUIVALENCES DES LOCUTIONS

NOYAU 2.
----------

INSTRUCTION : *Être un homme; être homme*

DC mériter d'être désigné par le mot *homme* .

INSTRUCTION *D'homme à homme*. [Dans une explication franche]

INSTRUCTION *Homme (du milieu) (arg.)*.

DC être à l'écart des règles sociales, réaction de fermeté devant le danger et respect de ses engagements



**INSTRUCTION** *Homme à femmes.*

**DC** sentiments qui ne durent pas ; rechercher à obtenir les dispositions favorables des femmes en déployant des qualités d'ordre social, moral, intellectuel ou affectif

<b>NOYAU 2.</b>
-----------------

**Instruction** *Jeune homme ; usage désuet ; pluriel correspondant*

**DC** âge peu avancé

**INSTRUCTION** : *jeune homme ; pluriel correspondant ; féminin correspondant*

**DC** âge correspondant au début de la maturité sexuelle

**DC** âge peu avancé ; fait de n'être pas marié

**INSTRUCTION** *jeune homme; usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple*

**DC** rapport de filiation à ses parents

**INSTRUCTION** *jeune homme ; féminin correspondant + interpellation + destinataire adolescent ; orientation évaluative négative*

<b>INSTRUCTION</b> : <i>+ adjectif ou complément du nom ; vs exemplaires du même sexe</i>
---

<b>DC</b> caractéristiques naturelles positives ou négatives propres aux traits psychiques et moraux qui composent la personnalité
--

**INSTRUCTION** : *Homme moyen, homme de la rue*

**DC** caractéristiques essentielles de l'humanité suivant des circonstances spatio-temporelles déterminées

**INSTRUCTION** *Homme de confiance*

**DC** croyance de quelqu'un en sa valeur morale ou professionnelle ; obligation d'effectuer un travail et d'en supporter les conséquences

**INSTRUCTION** *L'homme de la vie (de qqn)*

**DC** d'être le seul pour qui quelqu'un éprouve une forte attirance

**INSTRUCTION** *Homme de paille*

**DC** sembler agir pour ses intérêts tout en agissant pour les intérêts d'un autre désirant masquer sa responsabilité

**INSTRUCTION** *Homme de parole*

**DC** respect d'une affirmation solennelle et publique, d'un engagement verbal

**INSTRUCTION** *L'homme du jour*

**DC** être très connu et être un objet de discours

**INSTRUCTION :** *homme de droite, de gauche ; usage propre au domaine de la politique*

**DC** positionnement idéologique relatif à la conduite des affaires de l'état

**INSTRUCTION :** *Homme de barre*

**DC** tenir la barre d'un bateau

**INSTRUCTION :** *Homme de métier*

**DC** connaissance approfondie dans une science, une matière particulière

**INSTRUCTION :** *Homme de main*

**DC** s'acquitter de certaines travaux généralement contraires à la loi ou la morale pour quelqu'un

<b>ORIENTATION 3. DC RELATION HIÉRARCHIQUE AVEC D'AUTRES HOMMES</b>
---

**INSTRUCTION :** *homme-lige ; emploi propre à l'organisation sociale établissant des rapports de subordination, fondée sur l'institution d'un fief dans l'Europe du X au XV siècle*

**DC** fidélité et assistance promises à un suzerain en échange d'un fief

**Orientation 3.1.1.**

**INSTRUCTIONS :** + adjectif ou complément du nom, vs autres exemplaires du même sexe

**DC** fonction consistant à servir dans une armée

**INSTRUCTION :** *Lutter, combattre jusqu'au dernier homme.*

**DC** opposition contre un adversaire jusqu'à disparition des capacités pour se défendre

**INSTRUCTION :** *Comme un seul homme*

**DC** simultanéité

**DC** conformité de pensées, de sentiments, de volonté

**INSTRUCTION :** *usage propre à une organisation établissant des rapports de subordination. dans le domaine d'activité normale d'un particulier dans le cadre de la société organisée*

**DC** activité dans un groupe de travail ou pour un particulier

**NOYAU 2.**

**INSTRUCTION :** *être l'homme de quelqu'un, être son homme*

**DC** croyance en la valeur morale du référent ; avoir conclu un pacte ou avoir accepté un défi avec lui

**INSTRUCTION :** + déterminant possessif ; fonction de complément d'un verbe ; *avoir trouvé son homme*

**DC** pouvoir de domination

**INSTRUCTION :** *être l'homme de la situation*

**DC** capacité à résoudre le problème posé dans une situation donnée :

**INSTRUCTION :** *être homme à ; + verbe à l'infinitif*

**DC** capacité à faire quelque chose

**INSTRUCTION** : *un homme à la mer!* ; discours produit dans le but de signaler qu'une personne est passée par-dessus bord.

## 5. CONFRONTATION

Notre analyse se donnait pour objet de construire le stéréotype de la signification des mots *homme* et *femme* en identifiant les représentations stéréotypiques – ou concepts accidentels – associés aux concepts du noyau, en perspective des instructions qui les déterminent.

Nous avons considéré ces concepts en distinguant les trois types de données lexicographiques qui les véhiculent : les équivalences attachées au mot-vedette (concept associés au signifié du mot-vedette) ; les conditions d'emploi mot-vedette (concepts associés au co-texte du mot-vedette) ; les équivalences attachées aux locutions (concepts associées à une locution dont le mot-vedette constitue le terme-pivot).

Nous proposons maintenant de confronter les représentations stéréotypiques véhiculées par les deux dictionnaires, pour le mot *femme* et le mot *homme*. Dans un souci de lisibilité, nous considérons les représentations mobilisés en les rapportant à des zones conceptuelles, que nous identifions empiriquement, à partir de l'abstraction des concepts accidentels mobilisés par chaque représentation.

### 5.1. EQUIVALENCES

#### 5.1.1. FEMME

##### NOYAU 2.

	INSTRUCTIONS	CONCEPTS
FEMME	<b>domaine courant</b> <b>substantif féminin</b>	<b> humanité  +  sexe F  +  développement </b>

##### INSTRUCTIONS

**Sémantiques** : relation d'opposition

*vs enfant (DC développement incomplet) (GR)*

vs *enfant, fille, fillette, jeune fille* (DC développement physique incomplet, amorcé puis accompli, avant la réalisation d'un acte sexuel complet avec un homme) (*GR*)

vs *fille* (DC développement complet sans l'union légitime avec un homme)

vs *enfant, fillette, fille, etc.* (DC développement incomplet) (*TLF*)

vs *enfant, fille, jeune fille...* (DC premières phases du développement (développement physique incomplet, amorcé et accompli), sans le mariage avec un homme. (*TLF*)

**Co-texuelles** : co-texte syntaxique

+ déterminant possessif ou + complément du nom (*GR/TLF*)

#### CONCEPTS

	<i>GR</i>	<i>TLF</i>
DÉVELOPPEMENT + PHYSIQUE + SEXUALITÉ	DC développement physique + perception de ses caractères sexuels	DC développement physique et sexuel
DÉVELOPPEMENT + PHYSIQUE + REPRODUCTION + SEXUALITÉ	DC développement physique + aptitude à la reproduction par un acte sexuel complet avec un homme	
DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE + ESPRIT + SEXUALITÉ		DC développement physique et psychologique dans les relations sexuelles DC état d'excitation particulière dans les relations sexuelles DC force intérieure qui conduit à l'acte sexuel DC désir sexuel
DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE + ESPRIT + UNION AVEC UN HOMME (SOCIÉTÉ OU SEXUALITÉ)	DC développement physique et psychologique + aptitude à s'unir légitimement avec un homme DC union légitime avec un homme DC union sexuelle avec un homme	DC développement physique et psychologique + aptitude à l'union civile ou religieuse avec un homme destinée à la reproduction DC union civile/religieuse avec un homme destinée à la procréation DC union civile/religieuse avec un homme destinée à la procréation + révolue

#### 5.1.2. HOMME

Les représentations stéréotypique véhiculées par les équivalences attachées au mot-vedette s'organisent suivant deux domaines de langue.

## NOYAU 1.

	INSTRUCTIONS	CONCEPTS
HOMME	<b>domaine de la Biologie</b> <b>substantif masculin</b>	sexe M  +  humanité

### CONCEPTS

	GR	TLF
DÉVELOPPEMENT REPRODUCTION	+ DC développement	
REPRODUCTION		DC aptitude à la reproduction

## NOYAU 2.

	INSTRUCTIONS	CONCEPTS
HOMME	<b>domaine courant</b> <b>substantif masculin</b>	humanité  +  sexe F  +  développement

### INSTRUCTIONS

**Sémantiques** : relation d'opposition

*vs enfant, adolescent (DC développement incomplet) (GR)*

**Co-textuelles** : co-texte syntaxique, fonction syntaxique

*emploi sans caractérisant (GR)*

*+ article indéfini singulier (GR)*

*+ déterminant possessif (GR/TLF)*

*+ adjectif ou complément du nom (TLF)*

*fonction de complément d'un verbe (TLF)*

**Contextuelles** : usage social/stylistique

*usage parlé ou écrit de la langue quotidienne (GR)*

*milieu social populaire (GR) / usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie (TLF)*

*usage argotique (TLF)*

### CONCEPTS

## NOYAU 1.

	GR	TLF
DÉVELOPPEMENT REPRODUCTION	+ DC développement	
REPRODUCTION		DC aptitude à la reproduction

## NOYAU 2.

	GR	TLF
DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE + ESPRIT	+ DC développement physique et psychologique	
DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE	+ DC développement corporel	
DÉVELOPPEMENT + ESPRIT	DC développement spirituel DC fermeté devant le danger ou la souffrance DC audace et fermeté devant un obstacle DC respect de la morale et du devoir	
	DC objet de discours ou de situation	DC objet de discours ou de situation
UNION AVEC UNE FEMME (+ SEXUALITÉ OU SOCIÉTÉ)	DC vie commune avec une femme	DC développement sexuel + union matrimoniale avec un femme DC développement sexuel + vie commune avec un femme DC développement sexuel + vie maritale sans mariage avec un femme DC développement sexuel + relations d'ordre sexuel hors mariage, d'une durée limitée, avec un femme DC prostitution de filles publiques associée à une apparence de protection
SOCIÉTÉ	DC obéissance à un autre homme	
SOCIÉTÉ + ACTIVITÉ	DC fonction technique dans un groupe hiérarchisé ou non	DC fonction consistant à servir dans une armée DC servir dans une unité de combat, et degré de commandement DC activité dans un groupe de travail ou pour un particulier

Les représentations stéréotypiques véhiculées par les équivalences du mot-vedette dans les articles FEMME extraits du TLF et du GR, sont majoritairement déterminées par des instructions sémantiques. Celles-ci indiquent une relation d'opposition entre le mot-vedette et d'autres unités lexicales (*enfant, fillette, jeune fille*, etc.), mobilisant les concepts |humanité| et |sexe F| sans toutefois évoquer un développement complet. Toutes les représentations évoquent ainsi le développement du référent qu'elles associent aux zones conceptuelles de l'esprit, du physique, de la sexualité ou encore de l'union avec un homme (sociale ou sexuelle).

Dans les articles HOMME, les instructions sont co-textuelles et contextuelles, et indiquent majoritairement le co-texte syntaxique et l'usage social/stylistique du mot-vedette. Les



représentations véhiculées évoquent le développement du référent – en association aux zones conceptuelles de l'esprit et du physique – ainsi que son union avec une femme (sociale ou sexuelle) et son activité sociale.

## 5.2. CONDITIONS SÉMANTIQUES

### 5.2.1. FEMME

INSTRUCTIONS :

**Contextuelles :**

orientation évaluative négative (TLF / TLF)

**Co-textuelles :** co-texte syntaxique, mode d'identification

+ déterminant possessif ou + complément du nom (TLF)

+ déterminant défini singulier + identification générique (GR)

+ déterminant indéfini + identification spécifique + + adj. ou cplmt du nom. (GR)

+ déterminant indéfini + identification spécifique + syntagmes et phrases (GR)

CONCEPTS

	<i>TLF</i>	<i>GR</i>
PHYSIQUE	DC propriétés corporelles DC forme, l'aspect extérieur, la conformation générale du corps DC l'absence de force, de vigueur corporelle DC conception masculine de la perfection corporelle DC manière de se présente à la vue, suivant des caractères corporels, des caractères corporels héréditaires et un comportement DC capacité de plaire relative au corps, aux mouvements du corps, aux ornements et volonté de plaire	DC perception des caractéristiques physiques DC caractéristiques corporelles et fonctionnement organique DC fonctionnement organique DC caractéristiques physiques héréditaires : couleur de la peau, forme de la tête, proportion des groupes sanguins, etc DC caractéristiques hédoniques DC caractéristiques esthétiques
AGE	DC âge	DC âge
AFFECTS SENSATIONS	DC facultés intellectuelles et affectives du référent, en conformité avec son homologue masculin et en opposition aux autres représentants du monde animal DC caractéristiques positives ou l'absence de ces caractéristiques, relatives aux facultés affectives et intellectuelles du référent DC aptitude à éprouver des affects et des réactions physiques DC l'aptitude du référent à éprouver des émotions et des sentiments intenses	DC production d'une sensation ou d'une émotion agréable pour l'homme, associée à une menace pour sa sûreté DC capacité à être affecté de sentiments, de sensations DC réalisation positive des activités et des événements propres aux affects

REPRODUCTION	<p>DC processus de génération propre au référent, par opposition à son homologue masculin, à travers à travers l'élaboration de gamètes femelles, leur fécondation par un spermatozoïde et le développement in utéro du fœtus et la naissance d'un enfant</p> <p>DC période d'activité reproductrice du référent, spécifié par l'activité ovarienne, les règles</p> <p>caractéristiques organiques sexuelles</p> <p>DC tendance innée aux rapports amoureux charnels, satisfaite dans l'union avec le mâle pour accomplir l'acte de la génération</p>	DC qualité de donner naissance à des enfants
SEXUALITÉ	<p>DC recherche du plaisir et de l'accomplissement global de la personnalité à travers l'union des sexes, comme constitutifs du référent</p> <p>DC pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règles sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent</p> <p>DC relations sexuelles du référent avec des individus du même sexe</p>	<p>DC manière d'agir dans les relations sexuelles</p> <p>DC Mouvement affectif envers un représentant du sexe opposé, fondée sur l'instinct sexuel</p>
ESPRIT.	<p>DC fonction mentale d'organisation du réel en pensées, la faculté de connaître et de comprendre propre au référent</p> <p>DC l'aptitude à deviner, pressentir, sentir, comprendre, connaître sans analyse, raisonnement ou réflexion</p> <p>DC traits psychiques et moraux qui composent la personnalité du référent</p> <p>DC manque de volonté ou de fermeté du référent, son incapacité de soutenir l'adversité ou de résister à ses passions</p> <p>DC représentations des phénomènes relevant de l'esprit, l'intelligence et de l'affectivité du référent, acceptées sans réflexion et répétées sans avoir été soumises à un examen critique</p> <p>DC qualités morales du référent et la subordination de ses intérêts à ceux d'autrui</p>	<p>DC caractéristiques psychologiques</p> <p>DC capacité de connaissance et de compréhension</p> <p>DC manières habituelles d'agir</p> <p>DC manière de se comporter éloignée de la moyenne et impossible à connaître</p> <p>DC emploi de moyens pour tromper, induire en erreur volontairement l'homme</p>
SOCIÉTÉ	<p>DC vie en société</p> <p>DC la répartition des individus dans la société</p> <p>DC situation du référent dans la société</p> <p>DC l'appartenance du référent à un groupe social en corrélation à sa représentation dans ce groupe</p> <p>DC la nécessité du référent pour constituer avec l'homme un tout, du point de vue des rapports amoureux charnels, et de la vie en société</p>	<p>DC participation à une activité relative à l'organisation et à l'exercice du pouvoir temporel dans une société organisée</p> <p>DC caractéristiques civilisationnelles : langue, culture</p> <p>DC évaluation propre aux mœurs*, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées dans la société</p> <p>DC aspects intellectuels d'une civilisation</p>
ACTIVITÉ + SOCIÉTÉ	<p>DC l'appartenance du référent à un groupe organisé en perspective de l'activité qui lui fournit ses moyens d'existence</p>	<p>DC occupations dont on peut tirer ses moyens d'existence</p> <p>DC répartition des individus dans la société du point de vue de la division du travail et de ses effets</p>
CROYANCE	<p>DC caractéristiques du référent dans la doctrine judéo-chrétienne</p>	<p>attitude intellectuelle et morale qui résulte de la croyance en un pouvoir ou un principe supérieur, en conformité avec un modèle social</p>

UNION AVEC UN HOMME + SOCIÉTÉ	DC union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille DC indépendamment d'une union avec un homme, consacrée par un acte civil ou religieux et destinée à fonder une famille	DC relations avec un représentant du sexe opposé dans le cadre d'une union légitime DC fait de s'unir légitimement avec un homme
-------------------------------	---	---

## 5.2.2. HOMME

### Instruction co-textuelle :

+ adjectif ou complément du nom (TLF)

### CONCEPTS

	TLF	GR
PHYSIQUE	DC caractéristiques anatomiques et physiologiques DC caractéristiques vestimentaires	
ÂGE		DC âge
DÉVELOPPEMENT + SEXUALITÉ	DC développement physiologique et psychologique dans les rapports sexuels	
SEXUALITÉ		DC activité relative à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique
ESPRIT	DC caractéristiques corporelles ou spirituelles traditionnellement attachées au sexe du référent DC caractéristiques naturelles positives ou négatives propres aux traits psychiques et moraux qui composent la personnalité	
SOCIÉTÉ	DC milieu social, période de l'histoire, classe sociale d'appartenance	DC relations durables et organisés du référent avec les exemplaires de sexe féminin, ou bien entre les exemplaires de la catégorie qu'il représente
ACTIVITÉ	DC manifestations concrètes d'une activité du référent plus ou moins programmée	

Les représentations stéréotypiques véhiculées par les délimitations sémantiques du co-texte sont affiliées à des instructions co-textuelles, indiquant le co-texte syntaxique et le mode d'identification du référent dans les articles FEMME, et une instruction co-textuelle, indiquant le co-texte syntaxique dans l'article HOMME extrait du TLF.

Ces données constituent une part importante des données conceptuelles dans les articles FEMME, et sont très minoritaires dans les articles HOMME. Supposant que cette différence puisse provenir de la configuration de l'article HOMME, considéré dans son intégralité et regroupant les entrées I. (être humain) et II. (être humain de sexe masculin), nous avons fait l'hypothèse que la première partie de l'article mobilisait un grand nombre de représentations, absentes dans la seconde partie, pour d'éviter une certaine redondance.

Nous avons ainsi répertorié les délimitations sémantiques du co-texte dans la première entrée, et il est apparu qu'elles se limitaient dans les deux dictionnaires, à quatre zones conceptuelles (physique, esprit, croyance, société) ne recoupant pas celles qui sont spécifiques aux articles FEMME.

On peut dès lors remarquer que les représentations mobilisées dans les articles FEMME s'inscrivent dans des zones conceptuelles tels que la sexualité, les affects, la reproduction ou l'union avec un homme, qui ne sont pas ou très peu mobilisées par les articles HOMME.

### 5.3. LOCUTIONS

#### 5.3.1. FEMME

##### INSTRUCTIONS

**Sémantiques** : relation d'opposition

*vs jeune fille (TLF)*

*vs fille et jeune fille (GR)*

##### Co-textuelles

• changement de construction

*emploi adjectival (GR)*

*emploi attributif (GR/ TLF)*

• co-texte syntaxique

*+ déterminant indéfini + identification spécifique + adj. ou cplmt du nom. (GR)*

structure énonciative négative/affirmative (GR/TLF)

+ verbe à l'infinitif (TLF)

+ article pluriel (TLF)

+ déterminant possessif (TLF)

## Contextuelles

- usage temporel

usage désuet ou propre à la langue écrite (TLF)

emploi propre à l'ancienne langue, valide jusqu'au XIX siècle (GR)

emploi qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante (GR)

- usage social/stylistique

usage de la conversation courante (TLF)

emploi propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie. (TLF)

usage de la langue quotidienne (GR)

usage connu et employé de tous (GR)

usage euphémique atténuant une réalité triviale (GR)

- référent

âge, sexe (TLF/GR)

femme ayant donné naissance à des enfants ou femme ayant donné naissance à des enfants qui ont eux-mêmes conçu des enfants (maternité) (GR)

union légitime avec un homme (GR)

- situation d'énonciation

usage appellatif (TLF/GR)

- relation locuteur-destinataire

une attitude de conformité sociale ou morale ; appartenance du locuteur à une classe sociale supérieure au référent-destinataire appartenant à une catégorie sociale située plus bas dans la hiérarchie et peu fortunée ; disposition bienveillante envers le référent-destinataire (TLF)

visée argumentative contraire (TLF)

- locuteur

locuteur masculin

- relation locuteur-référent

locuteur masculin ; manière de penser et d'apprécier hostile ou méprisante pour les femmes ou la femme (TLF)

manifestation de son attrait et de son attachement pour être humain de sexe féminin qui n'a pas atteint sa croissance, qui est encore jeune (TLF)

orientation évaluative (TLF/ GR)

- domaine de langue

domaine de langue propre à l'hôtellerie/ à l'administration/ judiciaire ou policier(TLF)

Domaine de langue/savoir administratif (GR)

domaine de langue propre au Droit ; (GR)

## CONCEPTS

	<i>TLF</i>	<i>GR</i>
DÉVELOPPEMENT		DC enfant du sexe féminin non encore nubile DC enfant du sexe féminin non encore nubile
ÂGE	DC fait d'être peu avancé en âge, et apte à l'union légitime avec un homme	DC qualités de la première période de la vie humaine
SOCIÉTÉ	DC manière d'agir contraire aux règles de la morale qui induit une exclusion de sa classe sociale d'origine DC façon de penser héritée du passé et propre aux catégories sociales dominées socialement, économiquement et culturellement DC caractéristiques sociales DC répartition des individus dans la société	DC absence de chapeau comme signe distinctif de l'appartenance à la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, par opposition à la bourgeoisie et l'aristocratie DC appartenance à la catégorie sociale la plus favorisée, caractérisée par le luxe et l'oisiveté DC jugement esthétique propre aux femmes de la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, en matière de décoration de l'habitat DC appartenance à une catégorie sociale défavorisée ou issue d'un milieu non urbanisé
UNION AVEC UN HOMME + SOCIÉTÉ + ÂGE		DC statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et âge considéré socialement comme peu avancé
ÂGE + ESPRIT	DC honnêteté et une droiture spontanées et un âge plutôt avancé	DC âge avancé et qualité morale portant à faire le bien
PHYSIQUE	DC absence de force corporelle	DC petite taille et appréciation hédonique

	<p>DC caractéristiques corporelles et comportementales du référent</p> <p>DC musculature puissante et très grande force physique + fonction de supporter sur ses épaules un canon dont la charge est ensuite allumée</p> <p>DC développement de la pilosité, comme caractère sexuel secondaire de type masculin</p>	
PHYSIQUE ET ESPRIT	<p>DC conservation de qualités hédoniques de l'enfance : Énergie, vigueur, dynamisme, fonctionnement organique harmonieux, vitalité et fraîcheur physique, dynamisme, enthousiasme et spontanéité dans l'action, vivacité intellectuelle, expression d'une vive satisfaction</p>	<p>DC manque de force physique, intellectuelle ou morale</p>
SOCIÉTÉ + AGE		<p>DC âge, apparence ou classe sociale quelconque</p> <p>DC âge avancé et appartenance à une classe peu favorisée</p> <p>DC appartenance à une catégorie sociale peu favorisée et âge avancé</p>
ESPRIT.	<p>DC caractéristiques intellectuelles DC fonction mentale d'organisation du réel en pensées caractérisée par la fermeté et la constance dans la décision et l'exécution, par une énergie morale et par un sens développé des réalités et de ce qui lui est avantageux</p> <p>DC fermeté et une constance dans la décision et l'exécution caractérisée par un pouvoir d'agir sur autrui, une capacité à faire admettre sa valeur, et à imposer l'obéissance</p> <p>DC l'incapacité à agir face aux événements de la vie, face à ses états affectifs</p> <p>DC manque de fermeté ou de volonté</p> <p>DC représentations des phénomènes relevant de l'esprit, l'intelligence et de l'affectivité du référent, acceptées sans réflexion et répétées sans avoir été soumises à un examen critique + manière d'agir et de penser propres à la femme</p> <p>DC traits psychiques et moraux et une manière d'agir</p> <p>DC traits psychiques et moraux propres aux humains dans leurs premières années de vie</p> <p>DC aptitude positive à éprouver des affects et des réactions physiques</p> <p>DC qualités particulièrement représentatives de la catégorie féminine</p>	<p>DC manque de connaissances conduisant à croire des choses fausses</p> <p>DC caractéristiques de la catégorie féminine relatives à sa faculté de connaissance et de compréhension : connaissance directe et immédiate, qui ne recourt pas au raisonnement, manque de cohérence dans l'enchaînement des idées, d'exactitude dans la manière de raisonner, de persévérance, absence de connaissances nouvelles, nombreuses, acquise par exercice, tendance à apprendre, à connaître des choses nouvelles ou selon une orientation négative, la prise de conscience de cette tendance à connaître, appliquée à des objets qui n'ont pas à être connus</p> <p>DC appréhension rationnelle, réfléchie et pragmatique de la réalité par opposition à une domination des affects</p> <p>DC manière habituelle de se comporter énergique et capacité à soumettre autrui à sa volonté</p>
ÂGE + ESPRIT		<p>DC âge avancé et qualité morale portant à faire le bien</p>
ACTIVITÉ + SOCIÉTÉ	<p>DC manière d'agir selon les règles de la morale qui commande le respect et la considération d'autrui dont l'opinion est très favorable</p> <p>DC manière d'agir contraire aux règles de la morale qui induit une exclusion de sa classe sociale d'origine</p> <p>DC manière d'agir selon les règles de la morale qui commande le respect et la considération d'autrui dont l'opinion est très</p>	<p>DC activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une ou plusieurs personnes, au sein d'une habitation</p> <p>DC activité professionnelle consistant à exercer un contrôle sur la vie domestique, le linge</p> <p>DC activité professionnelle quelconque rémunérée à la journée au sein d'une maison</p> <p>DC activité professionnelle d'entretien dans une maison et rémunérée à l'heure</p>



	<p>favorable</p> <p>DC fait de se voir confié l'obligation de s'acquitter de certaines obligations ou fonction relatives à l'entretien d'une maison</p> <p>DC responsabilité de servir des clients à l'intérieur d'un hôtel</p> <p>DC l'obligation d'effectuer une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique, et le plus souvent rétribuée à l'heure</p> <p>DC l'exercice, rétribué à la journée, d'une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du matériel technique, du temps et l'activité physique, pour une personne privée</p> <p>DC fait de mériter ou inspirer la croyance en sa valeur professionnelle, morale, etc. et la responsabilité d'entretenir vêtements et objets précieux dans un intérieur</p> <p>DC l'obligation d'effectuer une suite d'opérations ordinaires dans une maison, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique</p> <p>DC fonction de servir une femme appartenant à une classe sociale privilégiée, dans un espace domestique</p>	<p>DC activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches habituelles et pénibles à effectuer dans une maison</p> <p>DC activité professionnelle d'entretien dans certains locaux publics ou privés</p> <p>DC activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une femme riche issue d'un milieu social favorisé</p> <p>DC absence d'occupation dont on tire ses moyens d'existence parfois dans le but d'amener ses enfants à leur développement physique, intellectuel ou moral</p> <p>DC domination économique d'un exemplaire de sexe opposé ou existence de moyens matériels d'existence en contrepartie de l'absence d'occupation les permettant</p> <p>DC usage des occupations traditionnellement réservé aux femmes</p>
UNION UNION AVEC UN HOMME + SOCIÉTÉ	<p>DC fait d'être peu avancé en âge, et apte à l'union légitime avec un homme</p> <p>DC pour un homme le fait de faire savoir à une femme son souhait d'une union consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille</p> <p>DC volonté d'une union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille</p> <p>DC union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille</p> <p>DC l'union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille + le respect de l'engagement à être exclusivement attaché affectivement à son conjoint, pris par le référent lors de cette union</p>	DC union légitime avec un homme
ACTIVITÉ + ESPRIT.		DC manière habituelle de se comporter caractérisée par une qualité morale portant à faire le bien, par une honnêteté et une droiture spontanées
ACTIVITÉ	DC capacité à faire quelque chose	DC capacité à faire quelque chose

SEXUALITÉ	DC expérience de rapports amoureux charnels et la rupture de l'hymen	DC : comportements relatifs à la satisfaction de l'instinct sexuel + celui sur lequel s'exerce ou qui ressent l'effet de l'acte sexuel anal DC statut d'objet de satisfaction des besoins érotiques pour les hommes DC inspiration d'un désir physique DC réalisation d'un acte sexuel complet avec un exemplaire masculin DC impuissance des hommes à lutter contre l'attrance exercée et le dommage causé DC manières habituelles de s'habiller, de parler, de se comporter pour amener un homme à se donner sexuellement
ACTIVITÉ + SOCIÉTÉ + SEXUALITÉ	DC pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règles sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent DC pratique des rapports sexuels dans le but de gagner de l'argent	DC relation de causalité entre la fourniture par un homme de moyens d'existence et l'acceptation de relations sexuelles DC pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent DC avantage retiré par un homme des femmes qu'il prostitue DC habitudes de vie indifférentes aux convenances et pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent DC changements trop aisés de sentiments et relation de causalité entre la fourniture par un homme de moyens d'existence et l'acceptation de relations sexuelles

### 5.3.2. HOMME

#### INSTRUCTIONS

#### Sémantiques

CORRESPOND À *JEUNE FILLE* (GR)

féminin correspondant (TLF)

pluriel correspondant (TLF)

et a pour pluriel courant *jeunes gens*, qui s'emploie également pour un groupe de personnes jeunes garçons et filles. (GR)

#### Co-textuelles

- co-texte syntaxique
- + déterminant possessif (*TLF/ GR*)
- + verbe à l'infinitif (*TLF*)
- + article indéfini singulier ou pluriel (*GR*)
- + qualifiant (*GR*)
- + nom (*GR*)

- fonction syntaxique
- fonction de complément d'un verbe (*TLF*)

- mode d'identification
- collectif (*GR*)

## Contextuelles

- usage social/stylistique
- usage courant dans la langue parlée des milieux populaires (*GR*)
- usage argotique (*TLF*)
- usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple (*TLF*)
- usage temporel
- usage désuet (*TLF*)
- usage de l'ancienne langue (*GR*)
- usage qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante. (*GR*)
- usage actuel (*GR*)
- relation locuteur/référent-destinataire
- appartenance du locuteur à une catégorie sociale plus favorisée que celle du référent-destinataire (*GR*)
- bonnes intentions du locuteur associées à un sentiment de supériorité à l'égard du référent-destinataire(*GR*)
- orientation évaluative négative (*TLF*)
- discours produit dans le but de signaler qu'une personne est passée par-dessus bord (*TLF*)
- référent-destinataire
- adolescent de la classe moyenne trop jeune pour qu'on lui dise "Monsieur" (*GR*)

destinataire adolescent (TLF)

• domaine de langue

usage propre au domaine de la politique (TLF)

emploi propre à l'organisation sociale établissant des rapports de subordination, fondée sur l'institution d'un fief dans l'Europe du X au XV siècle (TLF)

usage propre à une organisation établissant des rapports de subordination. dans le domaine d'activité normale d'un particulier dans le cadre de la société organisée (TLF)

• mode d'énonciation

usage interpellatif (TLF)

usage appellatif (GR)

#### CONCEPTS

	<i>TLF</i>	<i>GR</i>
DÉVELOPPEMENT	DC ne pas avoir atteint un développement physique et intellectuel complet DC développement correspondant à la puberté DC développement correspondant à la période précédant la maturité et à l'âge d'être marié, et le fait de ne pas l'être DC début de la puberté DC développement du référent correspondant à la période précédant la maturité, et un âge plus avancé que les autres individus effectuant leur service militaire avec lui DC développement correspondant à la maturité d'une manière évidente et dont pourtant les lignes du visage et le comportement sont propres à la période qui précède la maturité	DC âge peu avancé DC âge correspondant au début de la maturité sexuelle DC âge peu avancé ; fait de n'être pas marié
ESPRIT + SOCIÉTÉ		DC connaissance approfondie dans une science, une matière particulière DC croyance en la valeur morale du référent ; avoir conclu un pacte ou avoir accepté un défi avec lui DC être très connu et d'être un objet de discours DC être à l'écart des règles sociales, réaction de fermeté devant le danger et respect de ses engagements DC conformité de pensées, de sentiments, de volonté DC fidélité et assistance promises à un suzerain en échange d'un fief DC respect d'une affirmation solennelle et publique, d'un engagement verbal
ACTIVITÉ	DC capacité à faire quelque chose	
ESPRIT		DC capacité à résoudre le problème posé dans une situation donnée

<p>ACTIVITÉ ET SOCIÉTÉ</p>	<p>DC professions consistant à soigner des malades  DC métier ne pouvant ou ne devant être pratiqué que par des hommes  DC grand pouvoir de commandement et de décision dans le gouvernement d'un état  DC fonction d'état lui conférant un droit de commandement dans l'exercice du pouvoir de faire régner le droit  DC fonction ou des connaissances relatives à la justice  DC fonction de perception d'argent au service du roi  DC fonction de direction ou de décision dans le domaine de la production, de la distribution et de la consommation des richesses dans une collectivité humaine, indépendamment de l'état  DC réaliser des opérations relatives à l'argent  DC appartenance à un clergé  DC fait d'être à califourchon sur le dos d'un cheval  DC occupation dont on peut tirer ses moyens d'existence consistant à servir dans une réunion d'hommes armés pour combattre  DC service dans une réunion d'hommes armés pour combattre  DC possession et la recherche de connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode* déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables  DC l'application méthodique de l'esprit cherchant à apprendre et à comprendre  DC compétence et son expérience dans une technique particulière  DC habilitation à exercer la médecine après l'obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études  DC exercice au sein d'un groupe d'une activité manuelle ou mécanique rétribuée  DC fonction d'observer avec une attention soutenue pour exercer un contrôle, une vérification  DC fonction d'effectuer des activités manuelles pour parvenir à un résultat déterminé  DC accepter l'obligation ou la nécessité de remplir une fonction à la place de celui qui devrait la remplir  DC exercice d'activités manuelles relatives aux choses domestiques pour parvenir à un résultat déterminé</p>	<p>DC croyance de quelqu'un en sa valeur morale ou professionnelle ; obligation d'effectuer un travail et d'en supporter les conséquences  DC capacité à faire quelque chose  DC sembler agir pour ses intérêts tout en agissant pour les intérêts d'un autre désirant masquer sa responsabilité  DC positionnement idéologique relatif à la conduite des affaires de l'état  DC tenir la barre d'un bateau  DC s'acquitter de certaines travaux généralement contraires à la loi ou la morale pour quelqu'un  DC activité dans un groupe de travail ou pour un particulier  DC croyance de quelqu'un en sa valeur morale ou professionnelle ; obligation d'effectuer un travail et d'en supporter les conséquences  DC opposition contre un adversaire jusqu'à disparition des capacités pour se défendre</p>
<p>AFFECTS</p>	<p>DC être l'homme le plus important dans la vie d'une femme</p>	<p>DC d'être le seul pour qui quelqu'un éprouve une forte attirance  DC sentiments qui ne durent pas ; rechercher à</p>

Dans les quatre articles, les représentations stéréotypiques, véhiculées par les équivalences attachées à des locutions dont le mot-vedette constitue le pivot, sont affiliées à des instructions co-textuelles et contextuelles dans une proportion beaucoup plus importante que pour les deux autres types.

Les instructions co-textuelles indiquent le co-texte syntaxique, la fonction syntaxique de l'entité décrite ou le mode d'identification du référent. Les instructions contextuelles ont trait à l'usage social ou stylistique, à l'usage temporel, à la relation entre locuteur et référent-destinataire, au référent, au locuteur, au mode d'énonciation ou au domaine de langue.

Les représentations stéréotypiques attachées aux mots *homme* et *femme* présentent une configuration distincte, en regard des zones conceptuelles dont elles relèvent. Les articles *HOMME* privilégient les zones conceptuelles relatives à au développement, à l'activité et à la société au détriment des zones évoquant la sexualité, l'union avec l'autre sexe ou l'âge qui sont mobilisés en proportion conséquente dans les articles *FEMME*.

L'analyse des représentations stéréotypiques et des instructions qui les conditionnent pour les trois types de données conceptuelles considérées dans les articles *HOMME* et *FEMME* extraits du TLF et du GR font apparaître plusieurs phénomènes.

- Les représentations stéréotypiques sont rattachées – exclusivement dans les articles *femme*, et très majoritairement dans les articles *homme* – au noyau 2., qui est conditionné à un domaine de savoir courant.
- Les représentations stéréotypiques véhiculées par les équivalences attachées au mot-vedette s'inscrivent majoritairement dans la zone conceptuelle du développement, mobilisée par le noyau 2.

- Les représentations stéréotypiques véhiculées dans les articles FEMME s'inscrivent de manière privilégiée dans les zones conceptuelles évoquant la sexualité, la reproduction ou l'union avec l'autre sexe, ce qui n'apparaît pas ou très peu dans les articles HOMME, privilégiant les zones conceptuelles évoquant l'activité et la société. Corrélativement, ces zones conceptuelles sont mobilisées de façon conséquente par les délimitations sémantiques du co-texte, qui constituent un vecteur privilégié de représentations stéréotypiques dans les articles FEMME, tandis qu'elles ne mobilisent que très peu de représentations dans les articles HOMME.
- Les représentations stéréotypiques et les instructions qui les conditionnent sont mobilisées suivant des modalités distinctes par les trois types de données conceptuelles considérées. On observe ainsi un phénomène de complexification des associations entre représentations d'une part et entre instructions d'autre part, suivant un continuum entre équivalences du mot-vedette, délimitations sémantiques du co-texte et équivalences de locutions mobilisant le mot-vedette.





# CHAPITRE IX

## CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

### PRÉSENTATION

La seconde partie de la démarche que nous avons proposée en analyse linguistique du discours lexicographique se donnait pour objet de construire la signification des entités lexicales *femme* et *homme*, à partir de la description des mécanismes métadiscursifs lexicographiques mise en oeuvre dans la première partie.

A partir de l'articulation entre les mécanismes décrits et les postulats de la sémantique des possibles argumentatifs, il s'agissait de rendre compte des modalités d'utilisation des données lexicographiques répertoriées dans les articles, afin de construire la signification argumentative des deux mots, dans une perspective confrontative.

En regard de la double dimension descriptive et argumentative postulée par le modèle des possibles argumentatifs, nous avons distingué les données lexicographiques conceptuelles (relatives au sens véhiculé) des données lexicographiques instructionnelles (relatives aux conditions d'emploi déterminant ce sens).

En regard de la dichotomie entre métadiscours et extraits de discours, nous avons proposé de représenter les données lexicographiques métadiscursives conceptuelles sous forme de blocs d'argumentation interne, figurant l'association entre les concepts du noyau et les représentations stéréotypiques. Corrélativement, nous avons affilié ces blocs sémantiques aux instructions sémantiques, co-textuelles et contextuelles, qui les conditionnent, qui se rapportent respectivement à la non actualisation du mot décrit, à son actualisation linguistique et à son actualisation pragmatique.

En contrepoint, nous avons proposé d'affilier les extraits de discours aux blocs d'argumentation externe, associant le mot décrit aux représentations de ses stéréotypes ou aux stéréotypes d'autres mots, en envisageant une description des sens qu'ils stabilisent en perspective des orientations argumentatives prédites par la signification construite.

En considérant les données conceptuelles véhiculées dans les articles, nous avons discriminé celles que nous utilisons pour identifier les concepts stables du noyau (véhiculées par les équivalences sémantiques du mot-vedette), de celles utilisées pour identifier les représentations plus accidentelles des stéréotypes (véhiculées par ces mêmes équivalences, par les délimitations sémantiques du co-texte et par les équivalences des locutions).

Nous proposons dans ce dernier chapitre, d'articuler les postulats du modèles des possibles argumentatifs avec la signification que nous avons construite, pour faire émerger de nouvelles hypothèses internes sur la signification des mots *femme* et *homme*.

## 1. NOYAU

Le modèle des possibles argumentatifs développé par O. Galatanu, en référence au noyau de l'atome d'une part et aux propositions de Putnam d'autre part, conçoit le noyau comme le niveau stable de la signification lexicale. Il véhicule ainsi les propriétés essentielles d'une catégorie conceptuelle, représentés sous forme de marqueurs chez H. Putnam et assimilables aux primitifs sémantiques de A. Wierzbicka.

Nous avons fait l'hypothèse que ces propriétés correspondent aux unités les plus abstraites, du métalangage naturel véhiculées par les données conceptuelles, répertoriées dans chacun des quatre articles de notre corpus.

Nous avons considéré les données conceptuelles véhiculées par le genre, la catégorie lexicale et les équivalences sémantiques associées au mot-vedette, en affiliation aux données instructionnelles précédant les équivalences dans l'arborescence de l'article.

En focalisant notre attention sur les constituants des équivalences, réalisant singulièrement ces concepts, nous avons mis à jour la conceptualisation de l'objet du monde désignée par les mots *homme* et *femme*.

Cette analyse nous a conduite à distinguer deux noyaux pour le mot *homme* et trois noyaux pour le mot *femme*, à partir des conceptualisations mises en oeuvre par les concepts associés et les instructions sémantiques et contextuelles conditionnant ces associations.

### NOYAU 1

FEMME	<b>domaine de la Biologie substantif féminin</b>	Animalité + sexe F  +  humanité
HOMME	<b>domaine de la Biologie substantif masculin</b>	sexe M  +  humanité

### NOYAU 2

FEMME	<b>domaine courant substantif féminin</b>	humanité  +  sexe F  +  développement
HOMME	<b>domaine courant substantif masculin</b>	humanité  +  sexe F  +  développement

### NOYAU 3

FEMME	<b>domaine courant / enfantin</b> <b>usage familial</b> <b>usage vieux</b> <b>substantif féminin</b>	<b> animalité  +  sexe F  +  développement </b>
-------	---	---

Les instructions sémantiques déterminent la catégorie lexicale (substantif) et le genre (féminin ou masculin) des deux mots.

Les instructions contextuelles indiquent le domaine de savoir ou bien l'usage temporel ou social dans lequel se positionne le locuteur du mot en situations discursive, qui détermine les modalités d'associations entre les concepts évoquant la catégorie de référents désignée par le mot. L'association entre les concepts du noyau s'opère ainsi suivant un concept de référence, qui délimite une catégorie dans son extension la plus large et conditionne ainsi l'extension restreinte des catégories évoquées par les concepts qui lui sont associés.

- Le domaine de la Biologie détermine l'association des éléments |Animalité + sexe Fou M| + |humanité|, en identifiant d'abord le référent par son appartenance à une espèce animale d'une des deux catégories d'êtres sexués puis par son appartenance à l'espèce humaine.
- Le domaine de savoir courant détermine l'association des éléments |humanité| + |sexe F ou M|, en identifiant d'abord le référent par son appartenance à l'espèce humaine, puis par son sexe.
- Le domaine de savoir enfantin, l'usage de la langue parlée ou de la vieille langue détermine l'association des éléments |animalité| + |sexe Fou M|, en identifiant d'abord le référent par son appartenance à toute espèce animale, hormis l'espèce humaine puis par son sexe.

Nous considérons cette partition suivant la dimension argumentative de la signification, en proposant de concevoir une orientation argumentative première dès le niveau du noyau, étape initiale de la stabilisation du sens des mots *homme* et *femme* en contexte d'actualisation. Cette

orientation argumentative découle des modalités d'association entre les concepts essentiels mobilisés par la catégorie conceptuelle évoquée par le mot, et de la conceptualisation de la catégorie de référents qu'il désigne. Elle se trouve déterminée par des instructions relatives au domaine de savoir, dont relève cette conceptualisation.

Dans cette perspective, nous faisons deux hypothèses :

(1) Nous proposons de déplacer l'hypothèse sociolinguistique de division du travail linguistique proposée par H. Putnam, qui distingue les stéréotypes (représentant le savoir que doivent maîtriser les locuteurs) de l'extension (qui constitue l'apanage des experts de la communauté, détenteurs des connaissances spécialisées qui lui correspondent), vers une conception de la signification envisageant plusieurs niveaux de croyances au sein du noyau. Il s'agit ainsi de considérer que peuvent rivaliser différentes conceptualisations de la catégorie évoquée par le noyau, suivant l'univers de croyance dans lequel se positionne le locuteur.

Corrélativement, nous envisageons la délimitation de ces univers de croyance suivant un continuum ; nous remarquons en effet que les connaissances scientifiques sont régulièrement étendues au savoir courant et qu'elles évoluent (le XIX siècle a ainsi vu l'apparition du critère génétique pour définir le sexe alors que primait auparavant un critère morphologique ou physiologique).

(2) Nous envisageons le processus de stabilisation du sens dès le niveau du noyau, à partir des associations entre ces conceptualisations, suivant un processus isotopique caractérisant les associations entre concepts essentiels :

- L'humanité et l'animalité sont constituées en tant qu'espèce, catégorie déterminé par des caractères communs et une capacité de reproduction d'êtres semblables et féconds.
- Le sexe évoque le rôle des deux catégories d'êtres vivants dans la reproduction, qui est déterminé, dans le domaine courant, par une conformation spécifique, qui distingue les deux sexes : les caractères sexuels primaires et secondaires.
- Le développement conditionne l'apparition des caractères sexuels secondaires.

Nous proposons donc de concevoir l'association entre les concepts du noyau, comme un processus de stabilisation des conceptualisations potentielles dont chaque concept se trouve

porteur. Le noyau de *homme* et *femme*, rapporté au domaine de savoir courant, mobilise le concept l'humanité, qui se trouve stabilisé par le concept l' sexe M ou F, lui-même stabilisé par le concept l' développement.

Corrélativement, nous avons remarqué que les représentations stéréotypiques mobilisées par les équivalences attachées au mot-vedette évoquaient majoritairement pour le mot *homme* et exclusivement pour le mot *femme* le concept l' développement, en l' associant à des zones conceptuelles relatives au physique, à l' esprit, ou bien à l' union sexuelle ou social avec l' autre sexe. Dès lors, il nous semble possible d' étendre ce processus d' association entre concepts essentiels aux concepts accidentels, en envisageant la signification suivant un continuum partant des concepts essentiels, qui fondent l' intersubjectivité de la langue, et allant vers les concepts accidentels rapportés à une communauté culturelle, un sous-groupe de cette communauté ou même un de ses individus.

## 2. STÉRÉOTYPES

Dans le modèle des possibles argumentatifs, le stéréotype constitue la partie évolutive de la signification lexicale, en référence aux propositions d'H. Putnam. Dans cette filiation, O. Galatanu conçoit les stéréotypes comme un réseau de croyances porté par le mot, et tient pour impossible leur délimitation stricte, dans une communauté linguistique, à un moment donné de l'évolution de sa langue. Les stéréotypes sont représentés par un ensemble ouvert d'associations entre les éléments du noyau et d'autres représentations sémantiques, dans des blocs d'argumentation interne à la signification de l'entité lexicale.

Nous avons envisagé les représentations stéréotypiques comme les propriétés accidentelles d'une catégorie conceptuelle, en ce sens que le stéréotype d'un mot peut être modifié sans que soit altérée l'extension de la catégorie de référents désignée par le mot. Ces représentations, tout comme les concepts du noyau, représentent des unités du métalangage sémantique naturel, mais s'en distinguent en évoquant des catégories d'extension moindre que la catégorie évoquée par le noyau.

Nous avons identifié les représentations stéréotypique associées aux composants du noyau dans les stéréotypes, à partir des données conceptuelles associées à celles qui véhiculent les concepts du noyau, au sein des équivalences attachées au mot-vedette de l'article, des délimitations sémantiques du co-texte et des équivalences attachées aux locutions mobilisant le mot-vedette. Ces trois types de données conceptuelles, affiliées à des données instructionnelles, déterminent les différentes orientations argumentatives que peut prendre le mot décrit.

Nous proposons de considérer ces trois types de données du point de vue de la lexicalisation des orientations argumentatives qu'elles déterminent et de la complexité des associations conceptuelles mises en œuvre.

- **Équivalences attachées au mot-vedette**

Les données conceptuelles véhiculées par les équivalences du mot-vedette se rapportent au signifié de celui-ci, et circonscrivent ainsi une catégorie conceptuelle évoquée indépendamment de toute actualisation discursive. Dans cette perspective, les représentations

que nous avons identifiées s'inscrivent dans une relation de contiguïté avec les concepts du noyau et les orientations argumentatives du mot décrit sont inscrites dans le lexique.

- **Délimitations sémantiques du co-texte**

Les données conceptuelles véhiculées par les conditions sémantiques se rapportent à l'environnement linguistique du mot-vedette ; elles circonscrivent une catégorie conceptuelle évoquée par l'actualisation du mot-vedette, dans un environnement typisé, à partir d'une abstraction des entités lexicales qui le constituent. Les représentations stéréotypiques s'inscrivent alors dans une relation plus distendue aux concepts du noyau, et les orientations argumentatives du mot sont culturellement admises.

- **Équivalences attachées aux locutions dont le mot-vedette constitue le pivot**

Les données conceptuelles véhiculées par les équivalences des locutions se rapportent à un environnement linguistique lexicalisé du mot-vedette ; elles circonscrivent une catégorie conceptuelle évoquée par l'association du mot-vedette avec une ou plusieurs autres unités lexicales, au sein d'une locution figée par la langue. Les représentations stéréotypiques s'associent alors aux représentations des autres mots auxquelles elles sont syntagmatiquement liées, et les orientations argumentatives du mot-vedette sont inscrites dans le lexique.



### 3. POSSIBLES ARGUMENTATIFS

Les possibles argumentatifs correspondent aux associations potentielles, dans le discours, du mot avec les éléments de ses stéréotypes, au sein de blocs d'argumentation externe à la signification, qui associent le mot avec un élément de ses stéréotypes suivant une forme normative ou transgressive. Ces associations peuvent ainsi être conformes aux stéréotypes pour ce qui est de leur orientation axiologique mais aussi contraire à cette orientation axiologique inscrite dans les stéréotypes.

L'orientation positive ou négative du faisceau d'associations est fonction de la contamination discursive, due à l'environnement sémantique ou au contexte ; l'interaction avec les significations d'autres entités linguistiques, formant l'environnement discursif, provoque un phénomène de séparation de ces possibles argumentatifs et stabilisent un sens, id est une orientation argumentative.

Nous avons proposé d'affilier les extraits de discours, qui actualisent l'entité décrite en l'associant à une ou plusieurs autres, aux possibles argumentatifs, en envisageant dans une analyse ultérieure, de décrire les sens qu'ils stabilisent. Il s'agirait ainsi de confronter la signification construite à partir du noyau et des stéréotypes, aux actualisations discursives mises en œuvre par les extraits de discours.

A titre d'illustration, nous proposons de considérer deux blocs d'argumentation interne, associant les concepts du noyau à une représentation stéréotypique, à partir de représentations identifiées dans le TLF et dans le GR :

**HOMME (GR) : |humanité| > |sexe M| > |développement| DC développement physique**

**FEMME (TLF) : |humanité| > |sexe M| > |développement| DC activité ovarienne, règles**

Ces blocs d'argumentation interne permettent de générer deux blocs d'argumentation externe, correspondant à deux possibles argumentatifs ; ceux-ci associent le mot avec la représentation stéréotypique considérée :

**HOMME (GR) : *homme* DC développement physique**

**FEMME (TLF) : *femme* DC activité ovarienne, règles**

Nous considérons ensuite un extrait de discours affiliés à ces possibles :

**HOMME (GR) : *homme* DC développement physique**

*Je l'ai vu devenir homme pendant qu'il me parlait, et la barbe lui pousser autour de sa bonne figure* (CLAUDEL)

**FEMME (TLF) : *femme* DC activité ovarienne, règles**

*Oh! je suis encore une femme, je saigne encore chaque mois, rien n'est changé* (BEAUVOIR)

L'actualisation discursive du mot *homme* stabilise l'orientation argumentative **DC développement physique** en évoquant le passage à l'âge adulte (*devenir homme*) et les modifications physiques résultant du développement accompli (*la barbe lui pousser*). Ce qui permet d'associer au possible l'orientation suivante :

***Homme* DC développement physique DC barbe**

L'actualisation discursive du mot *femme* stabilise l'orientation argumentative DC activité règles en évoquant le passage de l'activité ovarienne à la ménopause (être encore femme) et la perte de sang menstruel (*je saigne encore chaque mois*). Ce qui permet d'associer au possible argumentatif l'orientation suivante :

***Femme* DC règle DC saigner chaque mois**

Cette analyse, très succincte, envisagée à l'échelle des quatre articles constituant notre objet d'étude, devrait permettre de questionner le statut normatif traditionnellement associé au discours lexicographique, en évaluant le degré de conformité des orientations argumentatives qu'ils stabilisent aux stéréotypes décrits dans le métadiscours.

A la lecture – très superficielle – des extraits de discours, il nous semble que les orientations argumentatives sont très majoritairement conformes à l'orientation des stéréotypes décrits, que celles-ci prennent une forme normative ou transgressive, comme l'illustrent ces deux aspects construits à partir de l'article FEMME extrait du TLF :

***femme* DC production d'ovule, conception et enfantement**

*Une torpeur vague et puissante, l'obscur joie de la grappe pleine, de l'épi gonflé, de la femme enceinte qui couve son fruit mûr* (ROLLAND, *J.-Chr.*, Nouv. journée, 1912, p. 1565).

***femme* PT NEG production d'ovule, conception et enfantement**

*Des avortons, semblables à ces femmes infécondes, qui font tous leurs efforts pour avoir un héritier, et qui n'ont plus ensuite que des fausses couches* (MARAT, *Pamphlets, Charlatans mod.*, 1791, p. 284).



# CONCLUSION

A l'orée de ce travail, nous proposons d'en synthétiser les grandes étapes d'une part, en rappelant nos objectifs, le cadre méthodologique et la démarche mise en oeuvre pour y répondre et de considérer d'autre part, les perspectives de recherches qu'il nous a permise d'entrevoir.

## 1. SYNTHÈSE

L'analyse linguistique du discours lexicographique que nous avons présentée se donnait trois objectifs :

(1) décrire les mécanismes discursifs lexicographiques mis en oeuvre dans les quatre articles du corpus, en regard de la pratique lexicographique qui détermine leur production.

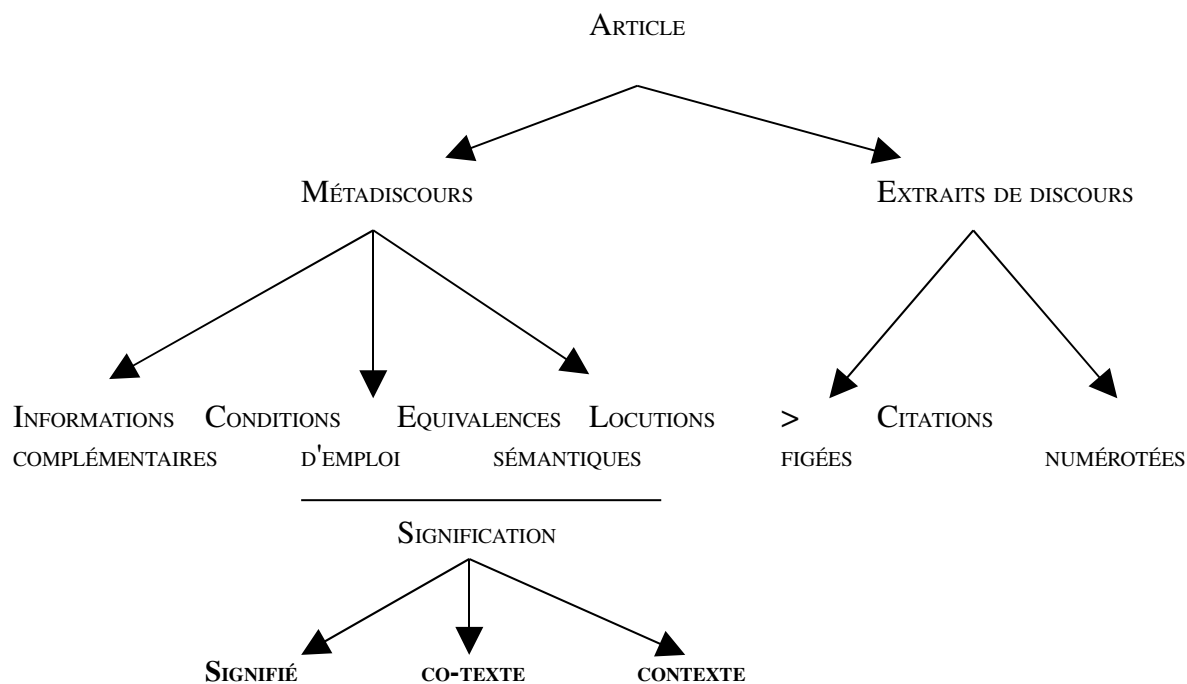
(2) construire, en articulant la description de ces mécanismes aux postulats du modèle des possibles argumentatifs, la signification argumentative des entités lexicales *femme* et *homme*.

(3) développer une méthodologie de consultation du discours lexicographique, pour construire la signification argumentative des entités lexicales

Pour répondre à ces objectifs, nous avons proposé une démarche d'analyse organisée en deux parties.

La première partie s'attachait à caractériser les procédés de description lexicographique, en perspective des postulats conditionnant la production du discours lexicographique. Elle s'organisait en trois étapes.

- La première étape consistait à identifier les postulats lexicographiques mis en oeuvre dans les préfaces suivant une perspective confrontative, pour construire un cadre interprétatif homogène des mécanismes descriptifs mobilisés dans le corpus. Nous avons ainsi mis à jour une typologie des informations subsumant la spécificité de chaque préface, fondée sur la démarche lexicographique d'une part et sur les informations lexicographiques d'autre part.
- En prenant appui sur cette typologie, servant de cadre interprétatif commun aux mécanismes discursifs lexicographiques, la deuxième étape présentait une analyse paradigmatique des informations lexicographiques répertoriées dans les quatre articles du corpus. Elle a fait apparaître des recouvrements entre les informations rapportées aux équivalences sémantiques et aux conditions d'emploi, nous conduisant à proposer une nouvelle classification. Celle-ci privilégiait l'objet des informations à leur fonction, en distinguant les informations métadiscursives relatives au signifié, au co-texte et au contexte de l'objet décrit.



- La troisième étape, envisageant le texte lexicographique sur le seul plan du métadiscours, consistait à expliciter les informations métadiscursives et les relations qu'elles entretiennent au sein des quatre articles de notre corpus. Considérant l'approche réticulaire du modèle des

possibles argumentatifs, il s'agissait de décrire la conceptualisation véhiculée par les informations décrivant un contenu sémantique, à partir de l'explicitation des mots de la langue naturelle qui les représentent. L'objectif consistait moins à produire des résultats quantifiables sur les associations ou types d'associations réalisées dans le corpus, que de préparer la seconde partie de notre recherche.

- La quatrième étape consistait à articuler la description lexicographique avec les postulats du modèle des possibles argumentatifs, pour déterminer les modalités d'utilisation des données lexicographiques répertoriées dans les articles, afin de construire la signification argumentative des deux mots.

En perspective de la double dimension descriptive et argumentative postulée par le modèle des possibles argumentatifs, nous avons distingué les données lexicographiques conceptuelles (relatives au sens véhiculé) des données lexicographiques instructionnelles (relatives aux conditions d'emploi déterminant ce sens).

En perspective de la dichotomie entre métadiscours et extraits de discours, nous avons proposé de représenter les données métadiscursives sous forme de blocs d'argumentation interne, figurant l'association entre les concepts du noyau et les représentations stéréotypiques. En contrepoint, nous avons proposé d'affilier les extraits de discours aux blocs d'argumentation externe, associant le mot décrit aux représentations de ses stéréotypes ou aux stéréotypes d'autres mots, en envisageant lors d'une analyse future, de décrire les sens qu'ils stabilisent en perspective des orientations argumentatives prédites par la signification construite.

- La cinquième étape consistait à construire le noyau de la signification argumentative des mots *homme* et *femme*, véhiculant les propriétés essentielles de la catégorie conceptuelle évoquée par ces deux mots. Nous avons considéré les données conceptuelles véhiculées par le genre, la catégorie lexicale et les équivalences sémantiques associées au mot-vedette, en affiliation aux données instructionnelles précédant les équivalences dans l'arborescence de l'article. En focalisant notre attention sur les constituants des équivalences, réalisant singulièrement ces concepts, nous avons mis à jour plusieurs conceptualisations de l'objet du monde désigné par les mots *homme* et *femme*, mise en oeuvre par des noyaux distincts.

- La sixième étape consistait à construire le stéréotype de la signification des deux mots, associant les concepts du noyau à d'autres représentations sémantiques, plus accidentelles. Nous avons considéré les données conceptuelles associées à celles qui véhiculent les concepts du noyau, au sein des équivalences attachées au mot-vedette de l'article, des délimitations sémantiques du co-texte et des équivalences attachées aux locutions mobilisant le mot-vedette. Nous avons considéré ces représentations en regard des zones conceptuelles auxquelles elles se rapportent, en distinguant les trois types d'informations suivant la complexité des associations conceptuelles qu'elles réalisent.
  
- La septième étape consistait à articuler la signification que nous avons construite pour les mots *homme* et *femme*, avec les postulats de la sémantique argumentative, pour faire émerger de nouvelles hypothèses internes sur la signification des mots *femme* et *homme*.
  - Nous avons envisagé une orientation argumentative première dès le niveau du noyau, en faisant l'hypothèse que le processus de stabilisation du sens était amorcé à partir des associations entre les concepts mobilisés et des instructions qui les déterminent.
  
  - Nous avons ainsi considéré l'association entre les concepts du noyau, comme un processus de stabilisation des conceptualisations potentielles dont chaque concept se trouve porteur.
  
  - Dans cette perspective, nous avons proposé de déplacer l'hypothèse sociolinguistique de division du travail linguistique proposée par H. Putnam vers une conception de la signification envisageant plusieurs niveaux de croyances au sein du noyau.
  
  - Nous avons envisagé la signification suivant un continuum partant des concepts essentiels, qui fondent l'intersubjectivité de la langue, et allant vers les concepts accidentels rapportés à une communauté culturelle, un sous-groupe de cette communauté ou même un de ses individus.



- Nous avons discriminé les trois types de données lexicographiques conceptuelles véhiculant les représentations stéréotypiques, suivant la lexicalisation des orientations argumentatives qu'elles déterminent.

Equivalences attachées au mot-vedette	représentations stéréotypiques en relation de contiguïté avec les concepts du noyau orientations argumentatives inscrites dans le lexique
Délimitations sémantiques du co-texte	représentations stéréotypiques en relation plus distendue aux concepts du noyau orientations argumentatives culturellement admises
Equivalences attachées aux locutions dont le mot-vedette constitue le pivot	représentations stéréotypiques associées aux représentations des mots auxquelles elles sont syntagmatiquement liées orientations argumentatives inscrites dans le lexique

## 2. PERSPECTIVES DE RECHERCHE

La recherche présentée dans le cadre de cette thèse présente de nombreuses lacunes, en regard de l'objectif que nous lui donnions en la débutant. Plusieurs perspectives nous semblent ainsi mériter d'être approfondies.

- La construction du stéréotype que nous avons présentée nous apparaît parcellaire, dans la mesure où notre analyse s'est limitée à l'identification des orientations argumentatives, sans déployer les blocs d'argumentation qu'elles supposent. Nous proposons ainsi d'envisager les argumentations potentielles en regard des aspects transgressifs que nous n'avons pas déployé.
- Nous n'avons pas considéré dans notre étude, les possibles argumentatifs associant les mots *homme* et *femme* aux représentations stéréotypiques identifiées. Nous proposons d'envisager ces possibles en perspectives des extraits de discours actualisés dans les articles et qui peuvent leur être affiliés. Il s'agirait ainsi de considérer les sens construits dans les exemples et les citations, i.e. les associations réalisées entre le mot-vedette et d'autres unités linguistique, en regard de l'orientation évaluative qu'elles stabilisent. On pourrait alors confronter les représentations stéréotypiques véhiculées par le métadiscours aux orientations évaluatives stabilisées dans les extraits de discours, pour caractériser la totalité de la description lexicographique présentée dans les articles. Les résultats seraient à envisager en perspective de la valeur normative traditionnellement conférée à cette description.
- Corrélativement, l'analyse des représentations stéréotypiques que nous avons proposée, et notamment des zones conceptuelles dont elles relèvent, peut être développée dans la perspective des valeurs modales mobilisées par les données conceptuelles présentées. On peut ainsi envisager des résultats permettant de caractériser chaque type d'informations (équivalences du mot-vedette ou de locutions et conditions sémantiques) en regard des valeurs qu'elles véhiculent.
- Nous avons précisé en préambule que le discours politique, constituant notre objet de recherche initial avait été abandonné au profit du discours lexicographique. Nous proposons de développer une analyse linguistique du discours politique, en confrontant la signification

de *femme* et *homme*, que nous avons construite à partir du discours lexicographique étudié, aux occurrences de ces deux mots dans le corpus que nous avons réuni.

Plus éloignée de l'objet même de ce travail, nous envisageons plusieurs pistes de recherches, apparues pendant l'élaboration de notre recherche.

- Nous proposons de construire la signification des mots *homme* et *femme* à partir de questionnaires auprès de locuteurs, en perspective des travaux de R. Martin sur la définition naturelle stéréotypique, puis de confronter cette signification à celle que nous avons élaborée à partir du discours lexicographique étudié. Il s'agirait ainsi de caractériser la spécificité de la description lexicographique, et de questionner sa valeur normative.
- Nous proposons de développer l'analyse des mots *homme* et *femme* dans une perspective diachronique. Cette recherche pourrait s'effectuer en collaboration avec un chercheur qualifié en linguistique diachronique ou médiévale, par exemple. Mettant à profit, la signification que nous avons construite dans le cadre de cette thèse et les connaissances du ou de la médiéviste, il serait possible d'établir une représentation de la signification argumentative du mot aux différentes étapes de son évolution et de dégager ainsi les mécanismes possibles des modifications qu'il a subies.
- Nous proposons d'étendre la méthodologie d'analyse du discours lexicographique, mise en oeuvre pour les deux mots étudiés, à des mots relevant d'autres catégories lexicales, en faisant des hypothèses à partir de la catégorie des noms d'espèce naturelles.
- En collaboration avec des lexicographes, il nous semblerait intéressant de développer une analyse des données instructionnelles, mobilisé dans un ensemble d'articles, ou même dans l'ensemble des articles d'un dictionnaire, pour développer une analyse approfondie des données rapportées au co-texte ou au contexte des entités décrites.





# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES ET ARTICLES CITÉS

- J. C Anscombe**, 1995a, "De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï", dans *La théorie des topoï*, J. C. Anscombe (éd), Kimé, pp. 11-49.
- J. C. Anscombe**, 1995b, La nature des topoï, in dans *La théorie des topoï*, dans J. C. Anscombe (éd), Kimé, pp. 49-85
- J. C. Anscombe, O. Ducrot**, 1983, *L'argumentation dans la langue*, P. Mardaga éditeur, Bruxelles.
- J-C Anscombe**, 2001, "Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes", *Langages*, 142 : *Les discours intérieurs aux lexique*, A. Ibrahim (éd). pp. 57-77
- P. Auster**, 1991, *Trilogie new-yorkaise, Citée de verre*, chap. 5, Actes sud, Babel, p.69
- M. De Bréal**, 1897, *Essai de sémantique : Science des significations*, Paris.
- M. Carel**, 1995, "Trop : argumentation interne, argumentation externe et positivité", dans *La théorie des topoï*, J. C. Anscombe (éd), Kimé, pp. 177-206.
- M. Carel, O. Ducrot**, 1999, "Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative", *Langue Française* 123 : *La sémantique du Stéréotype*, O. Galatanu, J. M. Gouvard (éd), pp. 6-26.
- M. Carel**, 2001, "Argumentation interne et argumentation externe au lexique : des propriétés différentes", *Langages* 142 : *Les discours intérieurs aux lexique*, A. Ibrahim (éd). pp. 10-21
- P. Charaudeau, D. Maingueneau**, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- D. Dubois ET P. Resche-Rigon**, 1993, "Prototypes ou stéréotypes : productivité et figement d'un concept", dans C. Plantin (éd), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Kimé , pp. 372-389.
- O. Ducrot et alii**, 1980, *Les mots du discours*, Ed. de Minuit, Paris.
- O. Ducrot**, 1995 a, "Topoï et formes topiques", dans J. C. Anscombe (éd) *Théorie des topoï*, Kimé, Paris, pp. 85-100.
- O. Ducrot**, 1995b, "Les Modificateurs déréalisants", *Journal of Pragmatics* 24, pp. 145-165.
- O. Ducrot**, 1991, *Dire et ne pas Dire. Principes de sémantique linguistique*, Editions Hermann, Paris.

- O. Ducrot**, 2001, "Critères argumentatifs et analyse lexicale", *Langages* 142 : *Les discours intérieurs aux lexique*, A. Ibrahim (éd). pp. 22-40
- O. Ducrot, M. Carel**, 1999, "Les propriétés linguistiques du paradoxe : paradoxe et négation", *Langue française* 123 : *la sémantique du stéréotype*, O. Galatanu, J. M. Gouvard, (éd), pp. 27-40.
- O. Ducrot, J-M Schaeffer**, 1995, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Essais Points, Editions du Seuil.
- B. Fradin et J.M. marandin**, 1979, "Autour de la définition : de la lexicographe à la sémantique", *Langue Française* 43 : *Dictionnaire, sémantique et culture*, S. Delesalle, A. Rey éd., pp. 60-83..
- B. Fradin**, 1984, "Anaphorisation et stéréotypes nominaux", *Lingua*, décembre 1984.
- O. Galatanu**, 1999a, le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction des topoï dans une sémantique argumentative intégrée, in O. Galatanu, J. M. Gouvard, (éd) *Langue française* 123 : *la sémantique du stéréotype*, pp ; 41-51
- O. Galatanu**, 1999 b, "Argumentation et analyse du discours", in Y. Gambier, E. Suomela-Salmi, (éd). *Jalons n°2* : Université de Turku, Finlande, 41-54.
- O. Galatanu**, 2000 b, Langue, Discours et systèmes de valeurs, in E. Suomela-Salmi, (éd), *Curiosités linguistiques*, Université de Turku, Finlande, pp. 80-102.
- O. Galatanu**, 2002, "La dimension axiologique de l'argumentation", in M. Carel (éd), *Les facettes du dire, hommage à Oswald Ducrot*, Kimé, Paris. P 93-107.
- O. Galatanu**, 2004, "La sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse du discours", dans *Les actes du congrès international d'études françaises, La Rioja, Croisée des chemins*, 7-10 mars 2002, Logroño, Espagne.
- O. Galatanu**, (à paraître), "Sémantique et élaboration discursive des identités. "L'Europe de la connaissance", dans le discours académique, dans les Actes du Colloque International *Cross cultural and cross linguistic perspectives on Academic Discourse*, du 20 au 22 mai 2005, Université de Turku, Finlande, éditions Peeters.
- D. Geeraerts**, 1985, "Les données stéréotypiques, prototypiques et encyclopédiques dans le dictionnaire", *Cahiers de lexicologie* 46, pp 46-1.
- C. Girardin**, "Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire", *Langue Française* 43 : *Dictionnaire, sémantique et culture*, S. Delesalle, A. Rey (éd.), pp. 84-99.
- G. Gross**, 1996, *Les Expressions figées en français*, Ophrys.



- P. Imbs**, 1971, préface du *Trésor de la langue française*, Paris : XI-XLVII.
- G. Kleiber**, 1990, *La sémantique du Prototype, catégories et sens lexical*, P U F, Paris
- G. Kleiber**, 1999, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Presses Universitaires du Septentrion, Paris.
- D. Maingueneau**, 1987, *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.
- D. Maingueneau**, 1991, *Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette. Nouvelle édition mise à jour : *L'Analyse du discours*, Hachette, 1997.
- D. Maingueneau**, 1995a, " Présentation", *Langages* n° 117 : *Les analyses du discours en France*, p. 5-12.
- R. Martin**, 1990, "La définition naturelle", dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière (éd.), Larousse, coll. " Langue et Langage " : pp. 86-95.
- D. Medin, E. Smith**, 1981, *Categories and concepts*, MA : Cambridge University Press.
- J. Moeschler**, 1996, *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Armand Colin.
- J. Moeschler, A. Reboul**, 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Editions Armand Colin.
- V. Nyckees**, 1998, *La Sémantique*, Paris, Belin.
- J. Pruvost**, *Les dictionnaires de la langue française : une histoire et une dynamique*, disponible sur internet :  
[http://www-u-cergy.fr/dictionnaires/histoire\\_dico/mvd\\_histoire0\\_dico.html](http://www-u-cergy.fr/dictionnaires/histoire_dico/mvd_histoire0_dico.html) (consulté le 30 septembre 2006).
- H. Putnam**, 1970, "La sémantique est-elle possible ?", trad. Fr. par J-M Marandin de "Is semantics possible ?" dans *La définition*, 1990, J. Chaurand et F. Mazière éd., Larousse, coll. " Langue et Langage ".
- F. Rastier**, 1987, *Sémantique interprétative*, PUF, Paris.
- A. Rey**, 2001, préface du *Grand Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2001, Paris : XIX-LV.
- A. Rey, S. Delesalle**, 1979, "Problèmes et conflits lexicographiques", *Langue Française* 43 : *Dictionnaire, sémantique et culture*, S. Delesalle, A. Rey (éd.), pp. 4-26.
- J. Rey-Debove**, 1987, *Le Métalangage. Étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, le Robert.
- Riégel, Pellat, Rioul**, 2004, *Grammaire méthodique du français*, PUF.

**E. Rosch**, 1976, "Classifications d'objets du monde réel : origines et représentations dans la cognition", *Bulletin de psychologie*, pp. 242-250

**F. de saussure**, 1916 / 1968, *Cours de Linguistique générale*, Payot, Paris

**D. Sperber, D. Wilson**, 1986, *Relevance, Communication and cognition* ; tr.fr. 1989, *La Pertinence. Communication et Cognition*, Ed. de Minuit, paris.

**I. tamba**, 2005, *La sémantique*, PUF.

**A. Wierzbicka**, 1993, "La quête des primitifs sémantiques : 1965-1992", (éd B. Peeters) *Langue Française*, 98, *Les primitifs sémantiques.* , Larousse, 9-23

#### OUVRAGES ET ARTICLES CONSULTÉS

**J.L Austin**, 1970, *Quand dire c'est faire*, Editions du Seuil.

**C. Baylon , X. MIGnOT** , 1995, *Sémantique et langage*, Editions Nathan.

**E. benveniste**, 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris.

**C. Buzon**, "Dictionnaire, langue, discours, idéologie", *Langue Française* 43 : *Dictionnaire, sémantique et culture*, S. Delesalle, A. Rey (éd.), pp. 27-44.

**H. de Chanay**, 1993, "Sens lexical et argumentation : des CNS aux topoï", dans *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, C. Plantin (éd), Kimé, pp. 290-300.

**P. Chardenet**, 1999, *De l'activité évaluative à l'acte d'évaluation : approche théorique et pratique communicationnelle*, l'Harmattan.

**A. Collinot**, 1990, "L'hyponymie dans un discours lexicographique", *Langages* 98 : *L'hyponymie et l'hyponymie*, M.F. Mortureux (éd.), pp. 60-69.

**A. Collinot, F. Mazière**, 1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.

**F. Cossutta, D. Maingueneau**, 1995b "L'Analyse des discours constituants", *Langages* n° 117, p.112-125

**A. Desportes, F. Martin-Berthet**, 1995, "Stéréotypes comparés : noms d'animaux en français et en espagnol", *Cahiers de lexicologie* 66.

**J. Dubois**, 1971, "Pourquoi des dictionnaires ?", dans *Essais de sémiotique*, J. Rey-Debove (éd), Paris, La Haye, Mouton. pp. 216-229.

**O. Ducrot**, 1972, "De Saussure à la philosophie du langage", dans J. Searle, *Les actes de langage*, Hermann, préface, pp. 7-34.

**O. Ducrot**, 1984, *Le dire et le dit*, Ed de Minuit, Paris.

- O. Ducrot**, 1993, "Les topoï, dans la *théorie de l'argumentation dans la langue*, dans *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, C. Plantin (éd), Kimé, pp. 233-248.
- M. Foucault**, 1969, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- B. Fradin**, 1990, "L'opérationnalité de l'information lexicale", dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière (éd), Larousse, coll. "Langue et Langage", pp. 149-171..
- B. Fradin**, 2001. "Adéquation terminologique et adéquation descriptive en linguistique: le terme de sous-catégorisation". In *Métalangage et terminologie linguistique*. Colombat B. & M. Savelli (eds). 167-183. Louvain / Paris / Sterling: Peter's.
- O. Galatanu**, 2000a, "Signification, sens et construction discursive de soi et du monde", dans Barbier, J.M. & Galatanu, O.(éd), *Signification, sens, formation*, Presses Universitaires de France, 25-44.
- O. Galatanu**, 2000b, "La reconstruction du système de valeurs convoquées et évoquées dans le discours médiatique", dans *Actes du XXIIe congrès international de Linguistique et Philologie romanes, Bruxelles, 23-29 juillet 1998*, vol VII. Max Niemeyer Verlag, 251-258.
- O. Galatanu**, 2003, "La sémantique des valeurs dans la prière française", dans Aroui, J.C.(éd), *Le sens et la mesure. De la pragmatique à la métrique. Hommages à Benoît de Cornulier*, Paris, Champion Editeur, 69-88.
- O. Galatanu**, (à paraître), "Sémantique des possibles argumentatifs et dénomination", dans M. Riegel (éd.) : *Hommage à G. Kleiber*.
- D. Geeraerts**, 1991, "Grammaire cognitive et sémantique lexicale, dans *Sémantique cognitive, Communications* 53, pp. 17-50.
- A. Greimas**, 1986, *Sémantique structurale*, PUF.
- G. Gross**, 1990, "Définition et reconstruction du sens", dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage", pp. 193-205
- Z.S. Harris**, 1952, "*Discours analysis*", *Language*, vol. 28, trad. fr. in *Langages* 13, 1969, pp. 8-45.
- G. Kleiber**, 1990a, "Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses?", dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage", pp. 125-148
- G. Kleiber**, I. Tamba, 1990b, "L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie", *Langages* 98, M.F. Mortureux (éd), Larousse, pp. 7-31.
- G. Kleiber**, 1993, "L'anaphore associative roule-t-elle sur les stéréotypes ?", dans C. Plantin (éd), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Kimé, pp. 355-371.

- G. Kleiber**, 1994a, *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Armand Colin, Paris.
- G. kleiber**, 1994b, "Contexte, interprétation et mémoire : approche stantard vs approche cognitive", *Langue française* 103 : *Le lexique : construire l'interprétation*, Larousse.
- G. Lakoff**, 1987, *Women, fire and dangerous things*, Chicago, The University of Chicago press.
- R. Langacker**, 1991. Noms et verbes. *Communications* 53, *Sémantique cognitive*. 103-154
- P. Larrivée**, 2004, *L'association négative : depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*, Droz.
- A. M. Lehmann**, 1981, *Analyse du discours lexicographique : le corps sexué dans le Petit Larousse illustré de 1948 à 1980*, thèse de troisième cycle, Université Paris VIII.
- A. Lehmann**, 1990, De définition à définition. L'interprétation dans le dictionnaire par le jeu des renvois. , dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. " Langue et Langage " : 208-223
- P. Lerat**, 1983, *Sémantique descriptive*, Hachette, Paris.
- D. Maingueneau**, 1996a, "L'analyse du discours en France aujourd'hui", *Le français dans le monde, numéro spécial « Le discours: enjeux et perspectives »*, Hachette, juillet 1996, p.8-16.
- M-C. Manes Gallo**, 1998, *L'assertion en débat : la description du monde dans la conversation*, L'Harmattan.
- J.M. Marandin**, 1990, « Le lexique mis à nu par ses célibataires. Stéréotype et théorie du lexique », dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage", pp. 284-291.
- R. Martin**, 1987, *Langage et Croyance*, P. Mardaga éditeur, Bruxelles.
- R. Martin**, 1993, "Typicité et sens des mots", dans Dubois (éd), *Sémantique et cognition*, CNRS éditions, pp. 151-161.
- F. Martin-berthet**, « A propos de *jeune fille* : remarques sémantiques et lexicographiques », *Cahier de lexicologie*, 39, 1981-2.
- F. Mazière**, 1985, Le dictionnaire déshabillé par ses préfaces. *Lexique*, 3, Lille.
- J. Moeschler, A. Reboul**, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de Pragmatique*
- B. Peeters, A. Wierzbicka**, 1993, "Présentation" *Langue Française* 98 : *Les primitifs sémantiques*, B. Peeters (éd), Larousse, pp. 9-23
- C. Plantin** (éds), 1993, *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Ed. Kimé.
- B. Pottier**, 1967, *Présentation de la Linguistique. Fondements d'une théorie*, Klincksieck, Paris

- B. Pottier**, 1992, *Sémantique générale*, PUF.
- H. Putnam**, 1985, "Signification, référence et stéréotypes", *Philosophie* 5, trd. Fr. par J. Khalifa de "Meaning, reference and Stereotypes" (1978), version abrégée de "The Meaning of meaning", *Philosophical Paper*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.
- B. Quémada**, 1968, *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863). Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier.
- A. Rey**, 1965, "A propos de la définition lexicographique", *Cahiers de Lexicologie* 6, Paris.
- A. Rey**, 1971, "Valeur et limites d'une sémantique lexicale", dans *Essais de sémiotique*, J. Rey-Debove (éd), Paris, La Haye, Mouton, pp.160-174.
- A. Rey**, 1995, "Le statut du discours littéraire en lexicographie", *Lexique* 12-13, PUL, pp.17-32.
- A. Rey**, 1995, "Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple", *Langue Française*, 106, Larousse, pp. 95-121.
- A. Rey**, 1977, *Le Lexique : images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, Colin, Paris.
- A. Rey**, 1990, « Polysémie du terme définition », dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage".
- A. Rey**, 1995, "Du discours au discours par l'usage : pour une problématique de l'exemple", *Langue Française*, 106, pp. 95-120
- J. Rey-Debove**, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, La Haye.
- J. Rey-Debove**, 1970, "Le domaine du dictionnaire", *Langages* 19, Didier-Larousse, Paris.
- J. Rey-Debove**, 1970, "La Lexicographie", *Langages*, 16, Didier-Larousse, Paris.
- M. Riegel**, 1990, La définition, acte du langage ordinaire. De la forme aux interprétations, dans *La Définition*, J. Chaurand et F. Mazière eds., Larousse, coll. "Langue et Langage", pp. 97-111
- J. R. Searle**, 1972, *Les actes de langage*, Hermann.
- J. R. Searle**, 1985, *L'intentionnalité*, Editions de Minuit.
- D. Sperber**, 1996, *La contagion des idées. Théorie naturaliste de la culture*, Editions O. Jacob.



# ANNEXES

## Table des annexes

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE</b>	<b>I</b>
<b>CADRE THEORIQUE.....</b>	<b>22</b>
Présentation.....	22
1. Analyse du discours.....	25
1.1. Hétérogénéité de l'analyse du discours.....	25
1.2. Statut du discours.....	26
1.3. Analyse du discours et linguistique.....	27
1.4. Démarche d'analyse.....	28
2. Théorie sémantique.....	30
2.1. La linguistique générale de F. de Saussure.....	31
2.2. Sémantique structurale .....	33
2.3. Sémantique cognitive .....	35
2.4. Sémantique argumentative.....	38
2.5. Sémantique des possibles argumentatifs.....	50
3. Analyse linguistique du discours.....	60
3.1. Analyse linguistique du discours à l'interface de la sémantique théorique et de l'analyse du discours	60
3.2. Phénomènes discursifs comme points de contact entre les deux démarches.....	61
3.3. Objet de l'analyse linguistique du discours.....	62
<b>CHAPITRE</b>	<b>II</b>
<b>CADRE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>63</b>
1. Postulats méthodologiques.....	64
1.1. Analyse du discours.....	64
1.2. Théorie sémantique.....	65
1.3. Analyse linguistique du discours.....	66
1.4. Démarche.....	67
2. Problématique : analyse linguistique du discours lexicographique .....	69
2.1. Présentation.....	69
2.2. Problématique.....	71
3. Démarche d'analyse.....	77
3.1. Première partie .....	77
3.2. Deuxième partie .....	79
<b>CHAPITRE</b>	<b>III</b>
<b>POSTULATS LEXICOGRAPHIQUES.....</b>	<b>81</b>
Présentation.....	81
1. Organisation des préfaces.....	83
1.1. Grand Robert .....	83
1.2. Trésor de la Langue Française .....	83
1.3. Conclusion .....	84
2. Programme du dictionnaire.....	86

2.1. Grand Robert.....	86
2.2. Trésor de la Langue Française.....	87
2.3. Conclusion.....	89
3. Methodologie lexicographique.....	91
3.1. Grand Robert.....	91
3.2. Trésor de la Langue Française.....	93
3.3. Conclusion.....	97
4. Organisation des informations lexicographiques.....	98
4.1. Grand Robert.....	98
4.2. Trésor de la Langue Française.....	103
4.3. Conclusion.....	106
5. Conclusion .....	110
5.1. Programme du dictionnaire.....	110
5.2. Méthodologie lexicographique.....	111
5.3. Organisation des informations lexicographiques .....	113
<b>CHAPITRE</b>	<b>IV</b>
<b>ANALYSE PARADIGMATIQUE DU CORPUS.....</b>	<b>115</b>
Présentation .....	115
1. Equivalences sémantiques.....	117
1.1. Objet de l'équivalence .....	119
1.2. Définitions.....	121
1.3. Autres équivalences : synonyme et parenthèses.....	127
1.4. Conclusion.....	129
2. Conditions d'emploi.....	134
2.1. Conditions sémantiques.....	135
2.2. Conditions syntaxiques.....	138
2.3. Conditions catégorielles.....	140
2.4. Conditions rhétoriques.....	143
2.5. Conditions stylistiques/sociales.....	145
2.6. Conditions temporelles.....	148
2.7. Conditions thématiques-situationnelles.....	149
2.8. Conclusion.....	150
150	
3. Extraits de discours.....	156
3.1. Exemples.....	157
3. 2. Citations .....	158
3.3. Conclusion.....	159
4. Informations complémentaires.....	161
4.1. Signifiant de l'unité décrite.....	161
4.2. Histoire de l'unité décrite .....	162
4.3. Fréquence de l'unité décrite.....	163
4.4. Bibliographie lexicographique.....	163
4.5. Lexicalisation de l'unité décrite.....	164
4.6. Renvois analogiques .....	165
4.7. Conclusion.....	166
5. Conclusion.....	168
5.1. Extraits de discours.....	168
5.2. Métadiscours .....	169
Rappelons que le recensement des informations lexicographiques a fait apparaître un objet extralinguistique, se rapportant à l'objet du monde désigné par l'entité linguistique décrite :.....	169
<b>CHAPITRE</b>	<b>V</b>
<b>ANALYSE SYNTAGMATIQUE DU CORPUS.....</b>	<b>177</b>
Présentation.....	177
<b>CHAPITRE</b>	<b>VI</b>
<b>CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>181</b>
1. Articulation des postulats du modèle théorique et de la description des informations lexicographiques.....	183
1.1. Postulats théoriques.....	183



1.2. Organisation de la description lexicographique.....	184
1.3. Articulation.....	186
2. Typologie des données lexicographiques.....	189
2.1 Données conceptuelles .....	189
2.2. Données instructionnelles.....	191
<b>CHAPITRE</b>	<b>VII</b>
<b>CONSTRUCTION DU NOYAU.....</b>	<b>194</b>
Présentation.....	194
1. FEMME GR.....	197
1.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	197
1.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	200
1.3. Construction du noyau.....	208
2. HOMME GR.....	211
2.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	211
2.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	213
2.3. Construction du noyau.....	216
3. FEMME TLF.....	218
3.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	218
3.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	222
3.3. Construction du noyau.....	228
4. HOMME TLF.....	232
4.1. Equivalences sémantiques attachées au mot-vedette :.....	232
4.2. Analyse des zones conceptuelles associés aux concepts stables .....	233
4.3. Construction du noyau.....	236
5. Confrontation.....	238
5.1. Zones conceptuelles associés aux concepts stables.....	238
5.2. Modalités d'association entre concepts .....	243
<b>CHAPITRE</b>	<b>VIII</b>
<b>CONSTRUCTION DU STEREOTYPE .....</b>	<b>250</b>
Présentation.....	250
1. FEMME GR.....	253
1.1. Equivalences du mot-vedette.....	253
1.2. Conditions sémantiques.....	254
1.3. Equivalences des locutions.....	257
2. HOMME GR.....	264
2.1. Equivalences du mot-vedette.....	264
2.2. Conditions sémantiques.....	267
2.3. Equivalences des locutions.....	267
3. FEMME TLF.....	273
3.1. Equivalences du mot-vedette.....	273
3.2. Conditions sémantiques.....	275
3.3. Equivalences des locutions.....	277
4. HOMME TLF.....	284
4.1. Equivalences du mot-vedette.....	284
4.2. Conditions sémantiques.....	288
4.3. Equivalences des locutions.....	288
5. Confrontation.....	293
5.1. Equivalences .....	293
5.2. Conditions sémantiques.....	298
5.3. Locutions .....	301
<b>CHAPITRE</b>	<b>IX</b>
<b>CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE.....</b>	<b>313</b>
Présentation .....	313
1. Noyau .....	315
2. Stéréotypes.....	319
3. Possibles argumentatifs.....	321
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>325</b>

1. Synthèse.....	325
2. Perspectives de recherche .....	331
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>335</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>343</b>
Articles.....	348
1.1. FEMME (GR).....	349
1.2. HOMME (GR).....	365
1.3. FEMME (TLF).....	392
1.4. HOMME (TLF).....	408
Relevé	
des informations lexicographiques.....	417
2.1. FEMME (GR).....	418
2.2. HOMME (GR).....	432
2.3. FEMME (TLF).....	440
2.4. HOMME (TLF).....	453
Analyse syntagmatique des articles.....	461
3.1. FEMME (GR).....	462
3.2. HOMME (GR).....	490
3.3. FEMME (TLF).....	505
<b>homosexualité : Comportement sexuel caractérisé par l'attirance, exclusive ou occasionnelle, d'un individu pour un individu du même sexe.....</b>	<b>527</b>
3.4. HOMME (TLF).....	531
<b>U.F.R lettres et langages.....</b>	<b>544</b>



# ARTICLES

## 1.1. FEMME (GR)

FEMME [fam] **d'abord prononcé** [fām] n.f. – 1080, *Chanson de Roland* ; du lat. *femina* "femme, femelle", participe substantivé dérivé d'une racine *fe-* "têter". – fécond.

I. Etre humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*) ; être femelle de l'espèce homo sapiens (⇒ **Homme I.**). “ *La moitié des hommes (I.) sont des femmes* ” (slogan).

(1) je ne suis pas femme qu'on a, un corps imbécile auprès duquel vous trouvez votre plaisir en mentant comme aux enfants et aux malades. Vous savez beaucoup de choses, cher, mais peut-être mourrez-vous sans vous être aperçu qu'une femme est aussi un être humain.

MALRAUX, *la Condition humaine*, IV, 11 avr. 6 h.

A. (**Emplois généraux**). Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité (**par opp. à enfant**) et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible (**par opp. à fille**). *Une femme, des femmes. Les femmes et les hommes. Un homme, une femme et deux enfants. Une petite fille, une jeune fille et des femmes.*

**REM. 1. La répartition de fille et de femme, en français contemporain est très délicate. → Fille.**

**2. Dans cet emploi, on peut dire sans pléonasme : une femme adulte, mais un emploi spécial (cf. B., 2.) donne à femme un contenu explicitement défini par la sexualité.**

(2) En somme, j'ai été aimé des quatre femmes dont il m'importait le plus d'être aimé, ma mère, ma sœur, ma femme et ma fille.

RENAN, *Souvenirs d'enfance...*, VI, IV.

(3) Entre toutes les femmes, il n'y a de vrai que notre mère.

M. BARRES, *Un jardin sur l'Oronte*, p. 144.

1. (**collectivement**) **LA FEMME** : l'ensemble des femmes. – **REM. Cet emploi collectif, qui permet de produire au singulier des jugements universels à propos des classes d'individus, revêt pour le mot femme une importance particulière. C'est souvent cet emploi (en concurrence avec les femmes généralement) qui véhicule non seulement les éléments rationnels du concept mais aussi l'image sociale aujourd'hui contestée, produite par une société dominée par les hommes ; ceci nous a paru justifier un traitement séparé, facilitant la répartition du matériel lexical lié au mot (analogies).**

*Caractères biologiques, anatomiques, physiologiques de la femme. L'anatomie de la femme. Caractères sexuels primaires et secondaires de la femme et de l'homme. organes génitaux\* de la femme. ⇒ Ovaire(s), utérus, vagin, vulve. Malformation du pubis chez la femme (→ Femme barrée\*). Les formes\* de la femme. Bassin\*, gorge, poitrine, seins de (la) femme. Etapes de la vie génitale de la femme. ⇒ cycle (cit. 3) ; nubilité, puberté ; menstruation ; ménopause. Fonction, activité reproductrice de la femme. ⇒ Génésique (histoire génésique) ; ovulation ; grossesse ; accouchement, parturition ; enfantement, génération, maternité, procréation ; lactation. Instinct maternel de la femme. Maternité volontaire, contrôlée de la femme. ⇒ Contraception ; contrôle (des naissances) ; avortement. Sexualité de la femme. La femme et le plaisir.*

(4) A partir de la puberté, les hormones sexuelles, produites abondamment, accentuent la différenciation sexuelle. La folliculine et la progestérone excitent le développement des seins chez la femme; la testostérone, chez l'homme, fait pousser la barbe et modifie les cordes vocales, etc. Outre des différences manifestes comme celles-là, les hormones sexuelles introduisent entre l'homme et la femme, une foule de petites dissemblances anatomiques, physiologiques, biochimiques : il n'est, pour ainsi dire, aucune partie de l'organisme que n'affecte la différenciation hormonale des sexes.

J. ROSTAND, *l'Homme*, p. 94.

(5) (...) Le bassin de la femme est évasé, la taille plus petite, la forme générale du corps moins élancée que celle de l'homme, les muscles moins développés, le panicule (sic) adipeux plus abondant ; le système pileux a une topographie et un développement différent : cheveux longs, absence de barbe, absence de pilosité thoracique, poils du pubis forment un triangle à base supérieure bien délimitée (chez le mâle, les poils s'étendent jusqu'à l'ombilic). La voix féminine est d'une tonalité plus élevée que celle du mâle par suite des dimensions plus petites du larynx.

R. FABRE et G. ROUGIER, *Physiologie médicale*, p. 720.

Voir aussi ci-dessous : *une femme, des femmes*

*Thème chrétien de la femme impure, blessée* (interprétation symbolique de la physiologie de l'ovulation).

(6) (...) quinze ou vingt jours sur vingt-huit (on peut dire presque toujours), la femme n'est pas seulement une malade, mais une blessée. Elle subit incessamment l'éternelle blessure d'amour.

MICHELET, l'Amour, I, II (→ aussi Blessure, cit. 6)

(7) La femme, enfant malade et douze fois impur !

A. DE VIGNY, Poèmes philosophiques, "la colère se Samson".

**REM. Même sur le plan biologique et physiologique, l'image de la femme est culturelle et donc variable, selon l'état de la civilisation qui en parle ; à preuve les assertions contradictoires, selon que le naturel (selon la tradition) ou le culturel (par une attitude récente) est envisagé comme dominant : " la femme est femme dès la première minute de sa vie " (Biot), s'opposant à " on ne naît pas femme on le devient "(S. de Beauvoir, le *Deuxième Sexe*)).**

*Psychologie de la femme.* — l'éternel féminin\*. *Intuition, imagination, sensibilité attribuées à la femme. L'âme de la femme, l'âme des femmes* (Âme, cit. 17.2). — **REM. Plus encore que pour la physiologie, les traits psychiques attribués à la femme correspondent à des représentations sociales traditionnelles de son rôle et de son comportement ; les thèmes littéraires, reflets de l'idéologie sont souvent misogynes.**

*Coquetterie\* de la femme* (→ agaçant, cit. 2 ; ajustement, cit. 4 ; allumer, cit. 19 ; attifement, cit. 2 fard, cit. 4 ; farder, cit. 8, 11) ; *la femme et la mode\** (→ corset, cit. 2 ; étage, cit. 8) ; *l'inconstance, la jalousie, la perfidie, la trahison de la femme. La femme, " animal porte-jupe "*. — (Animal, cit. 12 à 14) (8) L'empire de la femme est un empire de douceur, d'adresse et de complaisance ; ces ordres sont des caresses, ses menaces sont des pleurs.

ROUSSEAU, Emile, V.

(9) Ô femme ! femme ! femme ! créature faible et décevante ! (...) nul animal créé ne peut manquer à son instinct : le tien est-il donc de tromper ?

BEAUMARCHAIS, le Mariage de Figaro, V, 3.

(10) Quoi de plus léger qu'une plume ? la poussière – de plus léger que la poussière ? le vent – de plus léger que le vent ? la femme – de plus léger que la femme ? rien.

A. DE MUSSET, Comédies et Proverbes, "Barberine", II, 1.

(11) Souvent femme varie, Bien fol est qui s'y fie !

HUGO, le roi s'amuse, IV, 2.

(12) Et, plus ou moins, la femme est toujours DALILA

A. DE VIGNY, Poèmes philosophiques, "La colère de Samson"

(13) La femme, esclave vile, orgueilleuse et stupide (...)

BAUDELAIRE, Les Fleurs du mal, Révolte, "le voyage" (→ Esclave, cit. 16)

(14) Il considérait la femme comme un objet d'art, délicieux et propre à exciter l'esprit (...)

BAUDELAIRE, les Curiosités esthétiques, Œuvres et vie de Delacroix, VII.

(15) Parlons femmes, voulez-vous? Bien entendu, pas de la Femme éternelle, pas d'Eva-qui-donc-es-tu, ni de sa nature diabolique ou angélique (...)

M. AYME, le Confort intellectuel, p. 168.

**(Thème de la beauté, du charme, de l'amour).** — **REM. En français moderne, le vocabulaire érotique et esthétique concernant la femme est un reflet des idées dominantes et de la symbolique de la société française du XVI au XX, elle-même héritière du passé culturel – tradition latine puis médiévale, d'ailleurs beaucoup moins antiféministe ou moins hypocrite (misogynie ouverte et violente), que celle des temps modernes.** *Description de la beauté, du charme, de l'attrait de la femme.* ⇒ **appas, attrait** (cit. 22) **beauté** (cit. 19, 21, 32), **charme, éclat, féminité, fleur** (par métaphore), **grâce, déduction, vénusté**, et aussi **chic, élégance**. *La femme désignée comme le beau sexe\*, la plus belle moitié du genre humain.* – *La femme et l'amour\**. *La femme dans son rôle d'objet sexuel ; la femme-objet* (→ ci-dessous : *une femme-objet*). *La femme définie comme compagne\** (cit. 4 et 6) *de l'homme* (→ ci-dessous : *une femme*).

(16) L'homme jouit du bonheur qu'il ressent, et la femme de celui qu'elle procure. Cette différence, si essentielle et si peu remarquée, influe pourtant, d'une manière bien sensible, sur la totalité de leur conduite respective. Le plaisir de l'un est de satisfaire des désirs, celui de l'autre est surtout de les faire naître. Plaire n'est pour lui qu'un moyen de succès ; tandis que pour elle, c'est le succès lui-même.

LACLOS, les Liaisons dangereuses.

(17) Ils professaient, en outre, le mépris le plus complet pour les femmes, qu'ils traitaient de bête à plaisir.

MAUPASSANT, les Sœurs Rondoli, P. 226.

(18) (...) la femme apporte aux hommes non le plaisir, mais la tristesse, le trouble et les noirs soucis !

FRANCE, Thaïs, p. 62.

(19) L'homme ne peut guère avoir pour la femme que du désir, qui assomme la femme ; le femme ne peut guère avoir pour l'homme que de la tendresse, qui assomme l'homme.

MONTHERLANT, les Jeunes filles, p. 173.

(20) Poupée de science-fiction, super star et Tarzanne, tu es la Méandrine, le mauvais goût somptueux, la femme-femme des bandes dessinées, l'Américaine des années trente, l'Odalisque de l'an deux mille.

P. GRAINVILLE, les Flamboyants, P; 138.

**(En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme).** *Elle est la femme, la vraie femme. Statut social de la femme. Rapports de l'homme et de la femme. Domination, exploitation de la femme par l'homme. Asservissement, esclavage de la femme. Les droits de la femme. Emancipation, promotion de la femme. ⇒ Féminisme. La femme doit être l'égale de l'homme. Mouvement de libération de la femme (M.L.F.). Libérer la femme des tâches matérielles, de la garde des enfants, de l'enchaînement au foyer. Promotion de la femme. La femme et la société, et le travail. La femme et la guerre.*

*Le pouvoir, la force de la femme. Egalité de la femme et de l'homme.*

(21) on a dit que l'homme était plus créateur, plus constructeur, plus apte aux études scientifiques ; la femme plus intuitive, plus artiste. On a remarqué que le sexe féminin n'a jamais produit de grand philosophe ni de grand musicien. On a supposé que les modalités de l'instinct sexuel pouvaient donner à l'intelligence masculine plus de vigueur, d'activité, de pénétration ; à l'intelligence féminine, plus de souplesse, de réceptivité (...) Mais, dans tout cela, quoi d'inné et quoi d'acquis ? (...) En fin de compte, les poupées et les soldats de plomb n'auraient-ils pas presque autant de responsabilité que les hormones dans la différenciation psychique de l'homme et de la femme.

J. ROSTAND, l'Homme, p. 97 et 99.

(22) La restauration de la femme eut lieu principalement au XII siècle. Esclave dans l'Orient, enfermée encore dans le gynécée grec, émancipée par la jurisprudence impériale, elle fut dans la nouvelle religion l'égale de l'homme.

MICHELET, Hist. de France, IV, IV, t. II, p. 347.

(23) Quand sera brisé l'infini servage de la femme, quand elle vivra pour elle et par elle, l'homme, - jusqu'ici abominable - lui ayant donné son renvoi, elle sera poète, elle aussi ! La femme trouvera de l'inconnu ! Ses mondes d'idées différeront-ils des nôtres ? - Elle trouvera des choses étranges, insondables, repoussantes, délicieuses ; nous les prendrons, nous les comprendrons.

RIMBAUD, Correspondances, 15 mai 1871, à P. Démeny..

(24) Les noms de baptême des deux demoiselles Ponto, Barbe, et Barnabette, manquent peut être d'élégance et de douceur, mais on sait que les partisans de l'émancipation de la femme et de sa participation à tous les droits politiques et sociaux, ainsi qu'à tous les devoirs résultant de ces droits, ont adopté la coutume de donner aux enfants de ce sexe émancipé, des noms d'un caractère dur ou d'une euphonie rébarbative.

A. ROBIDA, le Vingtième siècle, p. 4-5 (1883).

(25) Bornons-nous à dire que la femme est aussi intelligente que l'homme, mais qu'elle est moins capable d'émotion, et que si quelque puissance de l'âme se présente chez elle avec un moindre développement, ce n'est pas de l'intelligence mais de la sensibilité.

(BERGSON, les deux Sources de la morale et de la religion, p. 41.

(26) Ce qui fait le monde, c'est la femme. Elle y est souveraine ; rien ne s'y fait que par et pour elle.

FRANCE, le Jardin d'Epicure, p. 30.

(27) En temps de révolution, la femme peut être plus féroce que l'homme et les tricoteuses tiennent le haut du pavé. Mais aussi quelle énergie, quel mépris de la mort, quelle rage !

L. DAUDET, la Femme et l'Amour.

(28) (...) si l'esclavage de la femme par l'homme, légal ou autre, est odieux et va contre l'équilibre et l'harmonie de la famille, la mise en servitude de l'homme par la femme est quelque chose de ridicule et de honteux.

L. DAUDET, la Femme et l'Amour, p. 65.

(29) La guerre a été ainsi, pour la femme, une occasion de déployer toutes les vertus qui sont en elle et qui, quelquefois, dorment, ou somnolent, faute de pouvoir se manifester. Celles que je viens de citer (Louis de Bettignies, Cavell,...) et leurs émules, étaient en Belgique et en France occupées, les filles spirituelles de Jeanne de Lorraine, leur patronne, dont la glorieuse et sainte image continue à illuminer bien des cœurs.

L. DAUDET, *la Femme et l'Amour*, p. 149.

**Loc. prov.** *Fragilité, ton nom est femme* (Shakespeare).

(30) *Marie Stuart justifie en tout le mot de Shakespeare : "Fragilité, ton nom est femme!". Et nulle ne fut plus femme que Marie Stuart.*

(SAINTE BEUVE, *Causeries du lundi, Marie Stuart*, t. IV, p. 421.

2. *Une femme, des femmes.* a. (Syntagmes où le mot est déterminé par un adj., le plus souvent placé après, sauf quelques adjectifs monosyllabiques : petite, grosse, forte..., ou par un compl. de nom). – N.B. Les mots désignant les divers types de femmes sont regroupés ci-dessous (→ C.)

(Aspects physiques et physiologiques)

(Races, ethnies). *Femme blanche.* “*Touche pas à la femme blanche*” (film de M. Ferreri). *Femme de type nordique, méditerranéen.* “*une femme brune de type gitan*” (Aragon). *Femme du nord. Les femmes d’Orient* (thème du romantisme). *Femme jaune* (→ **argot congai**). *Femme de couleur, femme noire.* ⇒ **Noire** ; (vx) **négresse**. *Femme créole* (une créole\*). *Femme métisse, mulâtre.* ⇒ **Métisse, mulâtresse ; câpresse.** – *Femmes du Tiers-Monde.*

(31) On dit que le roi du Maroc a dans son sérail des femmes blanches, des femmes noires, des femmes jaunes.

MONTESQUIEU, *l'Esprit des lois*, XVI, 6.

(caractéristiques physiques). *Femme grande ; grande femme. une petite femme, une femme toute petite, naine. Femme élancée, mince svelte. Femme maigre* (une maigre). *Femme forte, opulente, plantureuse. Une grosse femme. Une petite femme dodue. Une femme grasse, ronde, boulotte. Femme athlétique, musclée, forte, (fam.) costaud (costaude).* – *Femme à cheveux blonds* (une blonde\*), *bruns* (une brune\*), *roux* (une rousse\* ; ⇒ **Rouquine**), *châtains.*

(32) (...) Mme Bouvillon (...) était une des plus grosse femmes de France, quoique des plus courtes.

SCARRON, *le Roman comique*, II, X.

**FEMME À BARBE** : femme atteinte de virilisme pileaire, et (au XIX et début du XX) montrée dans les foires.

(Physiol.). *Femme robuste, solide, en parfaite santé. Femme fatiguée, malade, patraque, souffrante.* (⇒ **Malade, n. f.**).

*Femme enceinte, grosse, en cloque (fam).* *Femme féconde, stérile, inféconde.* (→aussi, sur ce thème, ci-dessous, dans le contexte de la maternité).

*Le ventre, le sein (vx) d’une femme.* ⇒ **Entrailles (vx), utérus, ventre (spécialt)**

(Beauté et laideur). *Une belle\* femme, une femme très belle* (⇒ **Beau**, cit. 6 et supra). *Femme d’une beauté remarquable, éclatante. Une femme superbe. Femme agréable* (cit. 16), *avenante* (cit. 3), *plaisante, charmante, mignonne* (→ Une mignonne). *Une jolie femme.* ⇒ **Joli**. *Cette femme est assez bien\**. – *Femme laide, (fam.) moche. Une vilaine femme.*

(33) Si donc une chose plus légère qu’une mouche, plus insaisissable que le vent, plus impalpable et plus délicate que la poussière de l’aile d’un papillon, cette chose qui s’appelle une jolie femme, réjouit tout et console de tout, n’est-il pas juste qu’elles soient heureuse, puisque c’est d’elle que le bonheur nous vient ?

A. DE MUSSET, *Comédies et proverbes, "Carmosine"*, I, 8.

(34) Cette femme, morceau vraiment miraculeux, / Divinement robuste, adorablement mince (...).

BAUDELAIRE, *les Fleurs du mal, Spleen et Idéal*, XX.

(35) C’est une femme belle et de riche encolure (...).

BAUDELAIRE, *les Fleurs du mal, Spleen et Idéal*, CXIV.



(36) C'était une femme grande, majestueuse, et si noble dans tout son air, que je n'ai pas le souvenir d'avoir vu sa pareille dans les collections des aristocratiques beautés du passé.

BAUDELAIRE, le Spleen de Paris, XIII.

(37) (...) *ce qu'ajoute de capiteux la présence des femmes aux belle hanches et aux belles poitrines* (...).

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. IV, XXI, p. 232.

(**Âge**) *Femme jeune* (ci-dessous le syntagme *jeune femme*), *assez, encore jeune* (→ Attention, cit. 28 ; changer, cit. 61.). *Femme adulte. Femme mûre, d'un certain âge* (cit. 40). *Femme âgée, du troisième âge. Une femme vieillissante, vieille, vieillie* (→ ci-dessous *Vieille femme*).

(38) Chez moi, l'orgie du paganisme finissant est symbolisé par la splendeur de la femme mûre (...).

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. III, XVIII, p. 254..

(39) Quant à l'effet de l'âge, je n'y crois guère. Une femme qui se soigne (...) demeure jeune et désirable très longtemps (...) Ninon de Lenclos, à soixante ans, faisait soupirer et haleter une foule de jeune gens.

L. DAUDET, la Femme et l'Amour, p. 159.

#### Allus. Littéraire :

(40) L'enfer des femmes, c'est la vieillesse.

LA ROCHEFOUCAULD, Maximes, 562.

**Spécialt.** *Une femme* : une femme désirable.

(41) Ces monstres disloqués furent jadis des femmes (...).

BAUDELAIRE, les Fleurs du mal, Tableaux parisiens, XCI.

**JEUNE FEMME s'oppose à fille, jeune fille en impliquant un statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et un âge considéré socialement comme jeune.**

(**Qualifiée**). *Une jolie jeune femme. Une petite jeune femme insignifiante, délicieuse, active intelligente.*

**VIEILLE FEMME n'implique que l'âge avancé, et un statut social modeste (cf. l'opposition femme/dame).**

*Une vieille femme en haillons. Une vieille femme très digne.*

(**UN BOUT DE FEMME** : une femme petite (et, généralement, charmante). *C'est un joli (petit) bout de femme.* – *Un petit bout de femme* : une petite fille.

**FEMME-ENFANT** : femme qui semble avoir conservé les attributs de l'enfance. *Des femmes-enfants.*

(**Apparence sociale**). *Femme bien, mal habillée, vêtue. Femme à cheveux courts, longs.* – **vx.** *Une femme en cheveux* : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX<sup>e</sup> s.). *Femme chic, distinguée, élégante. Femme à la (dernière) mode, à la page. Une femme vulgaire.* – *Distinction, élégance d'une femme.* – *Femme maquillée, parée.* – (**Statut social réel**) *Une femme de la grande société. (fam.) de la haute.* ⇒ **Dame.** *Les femmes de la bourgeoisie* (⇒ **Bourgeoise**) *et les femmes du peuple* (⇒

**Prolétaire ; paysanne, ouvrière**). *Une femme de la campagne. Des femmes misérables* (⇒ **Mendiant, mendigote**). *La femme pauvre* (roman de L. Bloy). *Une femme de sang royal* (⇒ **Princesse**). *Femme déclassée.*

(**Syntagmes figés**). **FEMME DU MONDE** : une femme appartenant à la haute société ou à un groupe social en vue. ⇒ **Mondaine (vieilli)**. *Des femmes du monde, appartenant au Tout-Paris.* – (**En attribut**) *Elle est, elle fait très femme du monde.*

(42) D'ailleurs, madame la marquise de Montanel vous apporte son influence personnel et quelque chose de mieux encore, l'expérience d'une femme du monde !

BERNANOS, la Joie, OE. Roman., Pl., p. 628.

(**Relations matrimoniales**) – **REM.** **Le mot femme est ici employé dans son sens général et non pas au sens II. : la femme de...** (un homme). *Une femme et son mari. Une femme mariée, célibataire ; femme divorcée, remariée ; femme veuve* (⇒ **célibataire, n. f., divorcée, n. f., veuve**). *Femme monogame\**, *polyandre\**. *Femme chef de famille.* – (**Dans d'autres sociétés**) *Femme esclave* (⇒ **esclave, n. f.**). *Femmes enfermées dans un gynécée\**, *un harem\**.

**Psychol. (Appréciation)**. *Femme admirable, exceptionnelle, remarquable, supérieure. Femme insignifiante, nulle.* – (**intellect.**) *femme intelligente, éclairée, avisée, de bon sens. Femme intellectuelle* (une intellectuelle\*), *théoricienne, douée pour l'abstraction, les sciences. Femme cultivée, instruite.* **vx.** *Femme savante. Femme d'esprit.* **vx.** *Femme bel esprit* (⇒ aussi **Bas-bleu**). *Une femme ignorante, inculte. Femme sotte, bornée. Cette femme est idiote.* – *Femme imaginative, artiste. Femme brillante,*

*spirituelle. Femme avisée, éclairée, sensés. Femme de bon sens. Femme calculatrice, raisonnable. Femme de calcul. Femme subtile, fine, intuitive.*

(43) Après des âmes souffrantes et malades, les femmes d'élite ont un rôle sublime à jouer (...).

BALZAC, le Lys dans la Vallée, Pl., t. VIII, p. 1028..

**(Caractère).** *Femme de caractère, d'un grand caractère. Une femme autoritaire, énergique, résolue, volontaire ; faible, indécise, irrésolue, molle. Femme sûre d'elle-même, maîtresse d'elle-même (→ ci-dessous Maîtresse femme). – Femme despotique, violente. Femme effacée, soumise. Femme loyale, sur qui on peut compter. Femme digne, fière, respectable. – Femme de devoir. Femme dévouée. – Femme d'action (d'après homme d'action).*

(44) Les grands mystiques (...) ont généralement été des hommes ou des femmes d'action, d'un bon sens supérieur.

H. BERGSON, les Deux Sources de la morale et de la religion, p. 258.

(45) Continuez d'être la femme fière, grande, calme, indignée, courageuse. Votre attitude, au milieu de ces hontes, est l'honneur de votre sexe et suffit pour consoler les âmes honnêtes.

HUGO, Correspondances, 1853, p. 143.

(46) Si vous n'êtes pas bien, mon devoir est de rester près de vous. Je vous l'ai dit, quand vous m'avez épousée, je suis une femme de devoir.

ANOUILH, Ornifle, II, p. 76.

*Femme expansive, exubérante ; calme, timide, secrète. Femme bavarde (comme une pie).*

*Femme acariâtre, désagréable, insupportable, odieuse ; méchante femme (vieilli). → ci-dessous les syn. péjoratifs.*

**(Affectivité).** *Femme délicate, sensible. Femme douce, tendre, compatissante. Femme de cœur. – Femme dure, insensible. Femme bonne et généreuse. (→ci-dessous, C., bonne femme).*

**(Jugement de valeur sociaux et moraux, selon les codes en usage).** *Femme d'honneur, de bien (jugée positivement sur le plan moral). Fam. Une femme comme il faut\*.*

**(Style de vie)** *Une femme libre, active, affranchie. (cit. 4). – Femme moderne. Femmes d'aujourd'hui. Une femme de l'ancienne génération, conservatrice\*. Le monde des femmes qui prennent du tabac. →Platitude, cit. 7, Goncourt.*

**Syntagmes figés :**

**BONNE FEMME.** →Ci-dessous, C. (le syntagme est une véritable lexie).

**BRAVE FEMME.** ⇒ **brave.** *C'est une très brave femme mais elle n'est pas bien fine. – Spécialt.* Femme modeste socialement, femme de la campagne. **En appellatif. (vx)** *Tenez ma brave femme.*

**FEMME DE TÊTE :** intelligente, avisée, qui a le sens des intérêts matériels ou ne se laisse pas mener par ses affects.

(47) Lucie était une femme de tête, elle voyait loin.

S. DE BEAUVOIR, les Mandarins, p. 472.

**MAÎTRESSE FEMME :** femme d'un caractère bien trempé, énergique, qui sait se faire obéir. *C'est une maîtresse femme.*

**(Comportement érotique).** *Femme qui attire les hommes. Femme affolante, affriolante, appétissante, capiteuse, captivante, charmante, désirable, ensorceleuse. Une femme aimée, adulée (par un homme). →(littér. et vx) La dame\* de ses pensées, la souveraine\* de son cœur.*

*Femme abandonnée, délaissée. – Femme heureuse, malheureuse. (souvent dans le contexte de l'accomplissement ou du non-accomplissement sentimental).*

**(Comportement sentimental et sexuel).** – **REM.** Certains de ces syntagmes expriment le point de vue exclusif de l'homme (femme accessible, facile, etc.), d'autres peuvent s'étendre aussi au point de vue de la femme (ce dernier étant souvent sous-jacent et second dans la langue). *Femme froide, sévère, prude. Femme sage, vertueuse. Femme farouche, inaccessible. Femme accessible (cit. 3), complaisante. Femme facile\*.*

*Femme cajoleuse, câline, caressante, sensuelle, tendre, passionnée. Femme lascive. Femme mangeuse d'hommes. → Mante\* religieuse. Cette femme a beaucoup de tempérament. Femme frigide. Femme passive (→ Antagoniste. cit. 4)– Femme coquette, aguicheuse, allumeuse, dragueuse, enjôleuse, provocante. (Atteindre. cit. 32) Femme désirante, qui aime l'amour, qui jouit. Femme frustrée, insatisfaite, “ mal baisée ”. femme insatiable. ⇒ **Nymphomane.** Femme hétérosexuelle, qui aime les*

hommes. *Femme homosexuelle*. (⇒ **Homosexuelle, lesbienne**). *Femme candide, chaste, ingénue, innocente, pudique, pure, timide*. ⇒ **Fig. et vx Brebis, colombe, madone**. – *Femme jalouse*.

(**Syntagmes figés**). **FEMME FATALE** : femme à laquelle les hommes ne peuvent résister et qui cause leur perte. – **Par ext.** Femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur. ⇒ **Vamp**.

*Femme débauchée, dépravée, dévergondée, dissolue, lubrique, vicieuse. Femme de mauvaise vie*.

(48) Tu mettrais l'univers dans ta ruelle/ Femme impure ! (...).

BAUDELAIRE, les Fleurs du Mal, Spleen et Idéal, XXV.

**vx.** *Femme de vie*, de mauvaise vie

(**Dans le cadre social des relations sexuelles tarifées, femme, qualifiée, désignant une prostituée**). *Femme vénale, femme de bordel, femme à soldats (fille est plus cour.)*. – **Syntagmes.** **FEMME ENTRETENUE** : qui est entretenue (cit. 26) financièrement par un ou quelques hommes.

**FEMME GALANTE (vieilli)**. *La vie des femmes galantes*, œuvre de Brantôme. – **vx.** **FEMME PUBLIQUE**.

(→cit. 5). ⇒ **fille**. – **FEMME SOUMISE (on dit plutôt : fille soumise)**. – **vx. (1898) PETITE FEMME** : femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée. *Les fêtards et les petites femmes. Les petites femmes de Paris* (dans la mythologie du "gay Paris"). – **FEMME DE PETITE VERTU (euphémisme)** : prostituée.

**FEMME DE PLAISIR (vx)** : fille de joie.

**Absolt.** *Une femme, les femmes (dans le contexte de la prostitution)*. ⇒ **Prostituée**. *Un proxénète et ses femmes* : les femmes dont il tire profit. *Les femmes d'une maison close, d'un bordel. Femme en carte\**.

(49) (II) n'a pas d'idées très précises sur les gaillards de cette espèce. Il a entendu raconter qu'ils "vivent des femmes" ; et aussi qu'il vaut mieux éviter d'avoir des démêlés avec eux (...).

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. IV, I, p. 9.

**Loc.** *La traite\* des femmes* (des blanches).

(**Statut socio-professionnel**). *Femme sans profession* : qui dépend économiquement d'un homme ou dispose de ressources. → ci-dessous *Femme au foyer. Femme qui travaille, gagne sa vie. Le travail des femmes. Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes). *Femmes au travail. Femme que son travail rend indépendante. Femme chômeur (ou chômeuse), qui cherche du travail. Femme qui travaille en usine*. – *Femme syndiquée, déléguée syndicale*.

(**Avec un qualificatif exprimant le métier, la profession, la fonction**). *Femme + nom* (Voir ci-dessous avant la cit. 74 *une femme écrivain, avocat*, etc.). *Femme de... Femme d'affaires. Femme de lettres*.

(**Vie politique**) *Femme électrice, éligible, élue*. ⇒ aussi **Candidate, députée**. *Le suffrage, le vote des femmes*. ⇒ **Citoyenne, électrice**. *Femme qui milite dans un parti*. ⇒ **Militante**. *Femme politique. Femme d'Etat (d'après homme d'Etat)*.

(49.1) *Chambrée superbe. Le monde, le demi-monde et le quart de monde ont envoyé leurs plus brillantes étoiles (...)* – la belle Mme F., dans une toilette d'un haut style, décolletée irrégulièrement d'une épaule à l'autre, avec un goût miraculeux ; Mme de C., députée de Saône-et-Loire, dans une sévère toilette de femme d'Etat.

A. ROBIDA, Le vingtième siècle, p. 24.

**FEMME AU FOYER** : femme qui n'exerce pas de profession et reste chez elle, parfois pour élever ses enfants.

(50) Homme d'expérience, Georges Lagny aurait dû savoir que dans la France libérée, un professeur marié à une femme au foyer se condamne à vivre comme un prolo surtout lorsqu'on se met en tête d'avoir trois enfants.

Y. HUREAUX, la Prof, p. 316.

(v 1960) **FEMME-OBJET** : femme considérée (par les hommes) comme un objet (sexuel) et non comme un sujet, comme une personne. *Elle ne veut pas être une femme-objet, être traitée comme une femme-objet (le syntagme s'emploie aussi au féminin universel : la femme-objet)*. – **Spécialt.** Femme prise comme "objet" au sens psychanalytique.

(**Emplois et contextes religieux**). *La première femme* (dans la Bible, le Coran, etc.) : Eve, Lilith (démon femelle de la légende hébraïque). *Séduction de la première femme par le démon, par le serpent*.

*La femme céleste* : la Vierge Marie (dans le catholicisme)

*Les saintes femmes* : le groupe des femmes qui accompagnaient Jésus après son départ de Galilée, qui assistèrent à sa mort, puis à sa résurrection, portant la nouvelle aux Apôtres.

**b. Propositions et phrases : syntagmes dont le mot femme n'est pas le noyau (notamment dans les contextes de l'amour, des relations matrimoniales et de la maternité, qui constituent la majorité des discours socialement codés).** *L'atmosphère* (cit. 14) *qui règne autour d'une femme.* (Ambiance, cit. 2 ; aura, cit. 3 ; auréole, cit. 9). *Le cœur, l'esprit d'une femme.*

(51) Que le cœur d'une femme est mal connu de vous ! / Et que vous savez peu ce qu'il veut faire entendre / Lorsque si faiblement on le voit se défendre !

MOLIÈRE, *Tartuffe*, IV, 5.

(Contexte de l'amour : le mot femme est souvent complément d'une phrase dont le sujet désigne un homme). *Il aime cette femme.* ⇒ **Aimer.** *Homme qui aime, apprécie, recherche les femmes. Etre amoureux\* d'une femme. Courir les femmes.* ⇒ **Cotillon, jupon (vieilli).** ⇒ **Coureur.** *Plaire aux femmes* (⇒ **Badinage**, cit. 5). *Faire la cour à une femme, aux femmes.* ⇒ **Cour, galanterie.** *Homme qui désire, veut une femme. Conquérir* (cit. 12), *séduire une femme. Avoir une femme* (*Débauché*, cit. 7), *se faire aimer d'une femme. Connaître* (cit. 44), *prendre, posséder* (*Content*, cit. 8) *une femme. (Ne pas) toucher à une femme. Coucher\* avec une femme. Forcer, violer une femme* (⇒ **Viol**) ; *abuser* (cit. 9) *d'une femme. L'homme qui a fait un enfant à cette femme, qui l'a mise enceinte (fam.). Homme qui féconde une femme, la rend mère. – Se fiancer à une femme. Epouser une femme* (⇒ **Monogame, monogamie**), *plusieurs femmes* (⇒ **Polygamie**). *La femme qu'il a épousée. – La femme qu'on aime. Cesser d'aimer une femme, se détacher d'une femme. Tromper une femme. Abandonner* (cit. 3), *délaisser, (fam.) laisser tomber une femme.*

(52) Notre liaison avec les femmes est fondée sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer et d'être aimé, et encore sur le désir de leur plaire.

MONTESQUIEU, *l'Esprit des lois*, XXVIII, XXII.

(53) Le châtimement de ceux qui ont trop aimé les femmes est de les aimer toujours.

Joseph. JOUBERT, *Pensées*, V, LII.

(54) Le privilège de la femme que nous aimons plus qu'elle nous aime est de nous faire oublier à tous propos les règles du bon sens.

BALZAC, *le Lys dans la Vallée*, Pl., t. VIII, p. 770.

(55) Une femme pardonne tout, excepté qu'on ne veuille pas d'elle.

A. DE MUSSET, *Confession d'un enfant du siècle*, I, III.

(56) Mais qui donc à dit qu'il était plus facile de mourir pour la femme qu'on aime que de vivre avec elle.

A. MAUROIS, *les Silences du colonel Bramble*, p. 77.

(57) Le monde appartient aux femmes / C'est-à-dire à la mort. / Là-dessus, tout le monde ment.

P. SOLLERS, *Femmes*, p. 13.

(Syntagmes où femme est complément). *Un homme\* à femmes.* ⇒ **Coq.** – **vx.** *Un croqueur\* de femmes. – La coqueluche des femmes.* → Bourreau (cit. 17) des cœurs.

(Fam). ...de femme, précédé d'un nom désignant métaphoriquement (et stylistiquement) une femme. En général péjoratif. *Un grand gendarme, un grand cheval, un vieux chameau de femme.*

(57) (...) un grand gendarme de femme avare et maigre qui lui faisait peur (...).

A. DAUDET, *le Petit Chose*, I, XIV.

(Femme est le sujet de la phrase). *Cette femme lui fait des avances, fait des avances aux hommes. Cette femme se laisse aller* (cit. 86), *s'abandonne* (cit. 30), *se donne, se livre, s'offre, se rend (vx) succombe. C'est une femme qui n'accorde pas facilement ses faveurs, qui résiste. Cette femme a pris un amant, s'est fiancée, s'est mariée. Femme qui vit avec un homme, avec une autre femme, qui vit seule.*

(58) Dans les premières passions, les femmes aiment l'amant, dans les autres, elles aiment l'amour.

LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 471.

(59) La plupart des femmes se rendent plutôt par faiblesse que par passion ; de là vient que, pour l'ordinaire, les hommes entreprenants réussissent mieux que les autres, quoiqu'ils ne soient pas plus aimables.

LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 635.

(Maternité) *Cette femme n'a jamais eu d'enfants.* ⇒ **Mère.** *Femme qui a un premier enfant.* ⇒ **Primipare.** *Femme qui souhaite, veut un enfant, ne veut pas d'enfant(s). Femme qui attend un bébé, un enfant* (⇒ **Future mère, future maman**). *Femme qui pratique les méthodes d'accouchements\* sans douleur. Cette femme vient d'accoucher, a fait un enfant (fam.), a donné le jour à un enfant (littér.). Femme qui allaite son enfant, nourrit son enfant, donne le sein à son enfant. Femme qui fait*

*une fausse couche, avorte, sa fait avorter. Les femmes qui vont consulter un centre de planning familial. Femme qui prend la pilule\*.*

**(Autres contextes)** → ci-dessus, I., A., 1., *La femme, les femmes doivent (ne doivent pas) être éduquées, émancipées, participer aux affaires de l'Etat.*

**(60)** (il répondit) qu'une femme était assez savante quand elle savait mettre différence entre la chemise et le pourpoint de son mari.

MONTAIGNE, Essais, I., 25 (→ Assez, cit. 16, Molière)

**(61)** On a raison d'exclure les femmes des affaires publiques et civiles ; rien n'est plus opposé à leur vocation naturelle que tout ce qui leur donnerait des rapports de rivalité avec les hommes, et la gloire elle-même ne saurait être pour une femme qu'un deuil éclatant du bonheur.

M<sup>me</sup> DE STAËL, Allemagne, III.

**REM. Les thèmes traditionnels mentionnés à propos de la femme en général, se retrouvent évidemment dans les contextes où le mot a sa valeur individuelle : ruse, tromperie (cit. 62 et 63 ci-dessus), plaisir de l'homme et danger pour l'homme (cit. Rousseau, Musset, Baudelaire) caractère extrême et inconnaissable (cit. La Bruyère, Marivaux, etc.).**

**(62)** Je sais les tours rusés et subtiles trames / Dont pour nous en planter savent user les femmes (...).

MOLIÈRE, l'Ecole des femmes.

**(63)** Malheureux qui se fie à femme après cela ! / La meilleure est toujours en malice féconde ; / C'est un sexe engendré pour damner tout le monde. / J'y renonce à jamais à ce sexe trompeur, / Et je le donne tout au diable de bon cœur.

MOLIÈRE, l'Ecole des maris.

**(64)** Les femmes sont extrêmes : elles sont meilleures ou pire que les hommes.

LA BRUYÈRE, les Caractères.

**(65)** (...) qu'est ce qu'une femme ? Pour la définir il faudrait la connaître : nous pouvons aujourd'hui en commencer la définition, mais je soutient qu'on n'en verra le bout qu'à la fin du monde.

MARIVAUX, la Surprise de l'amour.

**(66)** Femmes ! Femmes ! objets chers et funestes, que la nature orna pour notre supplice, qui punissez quand on vous brave, qui poursuivez quand vous craint, dont la haine et l'amour sont également nuisibles, et qu'on ne peut ni rechercher ni fuir impunément !

ROUSSEAU, Julie ou la Nouvelle Héloïse.

**(67)** Qu'est-ce après tout qu'une femme ? L'occupation d'un moment, une coupe fragile qui renferme une goutte de rosée, qu'on porte à ses lèvres et qu'on jette par dessus son épaule.

A. DE MUSSET, Comédies et Proverbes, les Caprices de Marianne.

**(68)** (...) *un de ces animaux qu'on appelle généralement "mon ange", c'est-à-dire une femme.*

BAUDELAIRE, le Spleen de Paris.

**Cependant les exemples où la comparaison entre l'homme et la femme tourne à l'avantage de la femme ne sont pas rares.**

**(69)** Les femmes valent infiniment mieux que les hommes : elles sont fidèles, sincères et constantes amies (...) Elles ont de l'élévation dans la pensée, sont généreuses, obligeantes (...) le bonheur suprême serait sans doute de trouver une femme sensible qui fût à la fois votre amante et votre amie (...).

CHATEAUBRIAND, Essais sur les révolutions, in Sainte-Beuve, Chateaubriand.

**(Contextes sociaux, culturels, professionnels).** *Cette femme cherche un travail. Embaucher des femmes pour un travail. Offres d'emploi discriminatoires, excluant les femmes, réservées aux femmes. A travail égal, les femmes doivent recevoir le même salaire que les hommes. Cette femme travaille en usine, dans un bureau, sept heures par jour.*

**(70)** (...) Il est admis partout que la femme soit, à fatigue égale, moins payée que l'homme (...) "Pourquoi ?" demanda-t-elle. – "Parce qu'on suppose qu'elle a un père ou un mari pour l'aider à vivre (...).

M. DU GARD, les Thibault, Été 14, 1936, p. 370.

**(71)** Présentement s'ouvrent aux femmes un certain nombre de carrières dans lesquelles je pourrais espérer réussir (...) Mais ce sont des professions où le mieux que la femme puisse, c'est de faire oublier qu'elle n'est pas un homme. Ce que je voudrais c'est... Enfin je cherche une situation qui ne puisse être occupée que par une femme.

GIDE, Geneviève, 1936, in Romans, Pl., p. 1398.

(**Proverbes**). *Ce que femme veut, Dieu (cit. 56) le veut. – Cherchez la femme (→ Chercher, infra cit. 5). – La femme est toujours femme. – La femme est un mal nécessaire. – La plus belle femme du monde ne peut donner\** (cit. 16) *que ce qu'elle a.*

**c. Désignations lexicales des femmes (outre les substantivations d'adj. signalées ci-dessus : une blonde, une célibataire, etc.). – REM. La plupart de ces substantifs qu'ils soient mélioratifs ou péjoratifs, trahissent des classifications et des points de vue masculins.**

(72) L'exemple le plus varié (d'expressions caractéristiques) est peut être celui des noms donnés à la femme par les poètes qui l'ont chantée, d'une part, et par les hommes qui ont eu à se plaindre d'elle d'autre part. toutes les passions, l'amour, la jalousie, l'adoration et la haine, l'expérience aussi avec ses constatations et ses jugements, s'unissent pour donner au nom officiel d'épouse d'innombrables variantes, depuis l'ange jusqu'à la misérable. L'art, la mythologie, le ciel des chrétiens, le genre animal, les végétaux du jardin, et les lianes de la libre nature, fournissent à la pensée abstraite et raisonnable, et surtout au sentiment les moyens de ne pas abuser de trésor ou de monstre, et d'admirer ou d'injurier sans danger de se répéter.

F. BRUNOT *la Pensée et la Langue*, p. 582.

(73) En argot, il y a cent mots (pour désigner la femme) et, ce qu'il y a de plus chic, c'est que tous ces mots d'argot ne sont pas synonymes. Fichtre non ! Margot-la-piquée, par exemple, était exactement ce que j'appelle un choléra. Un choléra, c'est une petite femme brune, pas très soignée de sa personne, avec des ongles en deuil, et maigre, surtout maigre à montrer les os des hanches et les côtes et tout le bazar. La même personne qui serait grasse, on l'appellerait un boudin. Si par hasard, elle est plus grande et mal peignée, c'est un raquin qu'il faut dire. La taille au dessus, encore, avec un brin de fesse, un brin de téton et puis tout à l'avenant, alors, ça devient très bath et c'est proprement une gonzesse. Et si la gonzesse est vraiment maousse, houlpète, à l'arnache autrement dit, alors, c'est une ménesse, quelque chose de tout à fait bien, l'article vraiment supérieure. Une ménesse qui prend de la bouteille, ça tourne vite en rombière, surtout si l'encolure commence à gagner en largeur. Et quand une rombière engraisse en gardant de la fermeté, c'est déjà presque une pétasse. Mais, malheur ! si ça ramollit, nous tombons dans la pouffiasse, horreur, et dans la grognasse, et on ne sait plus où l'on va !

G. DUHAMEL, *Chronique des Pasquier*.

**Termes généraux. ⇒ Fille, bonne femme. fam. et argot. Frangine, nana (courant) nénette.**

**Termes marquées sexuellement. – Neutres ou positifs. ⇒ Beauté, belle, mignonne, tendron ; pin-up, (métaphores) bijou, fleur, fruit, joyau, poupée, (fam et argot) caille (petite), gigolette, gonzesse, gosse, gosseline, guêpe (vx), langoustine, ménesse (argot anc.), mistonne, môme, pépée, poule, poulette, sœur, souris, volaille, (poét.) sylphide, tanagra, vénus.**

**Termes péjoratifs quant. ou physique. ⇒ Laideron, guenon ; fam et pop. Grognasse, mocheté, pétasse, pouffiasse, (grosseur, taille) bombonne, boudin, cageot, dondon, pot, tonneau, cheval (grand cheval), jument, vache (grosse vache), (maigreur) bringue, échalas, girafe, limande, planche (à pain), sauterelle, (virilité) dragon, gendarme, virago, (saleté) cochonne, guenipe, salope (rare), souillon, marie-salope (vx.), maritorne.**

**(Vieillesse – souvent associée à la laideur et à la saleté : ensemble de traits anti-érotiques). ⇒ Bique (vieille), carabosse, douairière, fée (argot anc. : fébosse), matrone, mémère, rombière, sorcière, tableau (vieux), taupe (vieille), toupie (vieille).**

**Termes en général péj., caractérisant le caractère, la psychologie. – (Mauvais caractère). ⇒ Chameau, chipie, choléra, furie, garce, harpis, peste, poison (n. f.), teigne, carne, carogne (vx), vache. (Bêtise). ⇒ Bécasse, buse, dinde, gourde, oie, pécore (vx). (Ruse). ⇒ Coquine, diablesse, drôlesse, masque (vx), mouche (fine mouche). (Affectation, prétention). ⇒ Péronnelle, pimbêche, pimpesouée (vx).**

**Terme caractérisant le comportement érotique, sexuel. – (Jalousie). ⇒ Lionne, panthère, tigresse. (Pruderie) ⇒ Béguéule, mijaurée, sainte-nitouche, grenouille (de bénitier), punaise (de sacristie). (Séduction). ⇒ Enjôleuse, sirène, vamp. (Liberté sexuelle). ⇒ Chienne (vx), coureuse (vieilli), créature (vx), dévergondée, fille, gaillarde (vx), garce, gourgandine (vieilli), luronne, salope, (argot fam.) affaire, baiseuse, bandeuse, bonne (argot mod.), bourrin ; (littér.) bacchante, ménade, messaline. – (Homosexualité) Homosexuelle, invertie, lesbienne ; (péj. et vulg.) gouine, gougnotte, gousse ; (littér.) sapho, tribade.**

Termes d'insulte (avec une valeur sexuelle dépréciative liée à la prostitution, du moins à l'origine). ⇒ **Bécasse (vx)**, **cagne (vx : chienne)**, **chabraque (vx)**, **chausson (vx)**, **peau (et : vieille peau)**, **pétasse**, **pouffiasse**, **putain**, **pute**,  **salope**, **roulure**, **saleté**, **traînée**. – NB. De nombreux termes péj. mentionnés ci-dessus peuvent être employés en insulte seuls ou précédés de *sale*. (aussi *Gonzesse*, *typesse*)

(Traits sociaux traditionnels). ⇒ **Dame, lady (vx)**, **princesse**, **reine**, **souveraine (propre et fig.)**

Désignation des femmes dans leurs rapports sociaux et sexuels à l'homme (point de vue de l'homme). ⇒

**Amante (cit. 16)**, **amie**, **belle (sa belle)**, **chacune (sa chacune)**, **compagne**, **concubine**, **épouse**, **favorite (vx)**, **femme (II., ci-dessus)**, **fiancée**, **maîtresse** ; (fam. et pop.) **bergère**, **bonne femme**, **gigolette**, **gonzesse**, **gosse (et : petite gosse)**, **langouste**, **langoustine (vulg.)**, **ménasse (argot, vx)**, **môme**, **moumé (vx)**, **moukère (vx)**, **nana**, **nénette**, **pépée**, **poule (vulg.)**, **souris**. – REM. Ces mots sont le plus souvent employés avec un possessif ou un complément. du nom.

Types sociaux de femmes, définies par leur " facilité " plus ou moins monnayée (thème dépréciatif autour de la prostitution, donnant lieu à des termes descriptifs anciens et modernes, à connotation péjorative ou injurieuse. ⇒ **Belle-de-nuit**, **biche (vx)**, **castor (vx)**, **cocotte**, **crevette (vx)**, **dégrafée (vx)**, **demi-castor (vx)**, **demi-mondaine**, **gourgandine**, **grisette (vx)**, **hétaïre (littér.)**, **horizontale (vieilli)**, **lionne (vx)**, **lorette (vx)**, **catin**, **courtisane**, **prostituée** ; (vulg.) **putain**, **pute**, **respectueuse**, **traînée** ; (fam.) **grue**.

La femme dans la mythologie\* et dans l'art. ⇒ **Déesse**, **divinité**, **vénus** ; **démon**, **démone**, **succube** ; **amazone**, **bacchante**, **danaïde**, **furie**, **grâce**, **harpie**, **kère**, **ménade**, **muse**, **nymphé**, **parque**, **sirène** ; **fée** ; **sylphide**, **walkyrie** ; **hourri** ; **cariatide**.

Types sociaux de femmes dans l'antiquité. ⇒ **Esclave** ; **affranchie**.

Types religieux de femmes. ⇒ **Religieuse** ; **moniale**, **nonne**, **sœur** ; **sainte** ; **vierge** ; et aussi **héroïne**, **martyre**.

Traits sociaux-professionnels modernes. ⇒ **Aristocrate (n. f.)**, **bourgeoise**, **ouvrière**, **paysanne**, **prolétaire** ; **commerçante**, **fonctionnaire**. – (Activités traditionnelles). ⇒ **Chaisière**, **concierge**, **couturière**, **dactylo**, **employée**, **hôtesse**, **mannequin**, **midinette**, **ouvreuse**, **sage-femme**, **scripte**, **secrétaire**, **speakerine**, **vendeuse**, **actrice**, **comédienne**, **danseuse**, **étoile**, **star**, **vedette** ; **assistante (sociale)**, **infirmière** ; **institutrice**. – NB. Il convient d'ajouter à ces termes, des formes féminines régulières, notamment dans les professions du commerce. ⇒ **Bouchère**, **boulangère**, **charcutière**, **crémère**, **épicière**, **mercière**, **commerçante**, **marchande**, **vendeuse**.

REM. 1. femme est premier élément d'un groupe quand on veut indiquer le genre féminin des professions et activités pour lesquelles seul un terme de genre masculin est habituellement employé. (c'est l'un des procédés officiellement recommandés au Québec, les deux termes étant alors reliés par un trait d'union). ⇒ *Femme maçon, femme ingénieur. Femme cadre. Femme patron. Femme reporter, correspondant d'un journal. Femme chef d'Etat. – Femme professeur (ou professeur femme). Femme metteur en scène, femme auteur, femme écrivain, femme philosophe, femme chercheur, femme peintre. Femme cosmonaute.*

(74) *La secrétaire-dactylo, la vendeuse de grand magasin, pensait Marat, dépendent de l'arbitraire du patron ou du chef de rayon. La femme fonctionnaire, par contre, est protégée par son statut (...).*

R. VAILLAND, *Drôle de jeu*, 1945, p. 135.

2. Le nombre de formes au genre féminin tend à s'accroître, avec l'accession des femmes à des professions qui étaient traditionnellement réservées aux hommes (→ *Artisane*, *attachée*, *aviatrice*, *avocate*, *députée*, *juge*, *maire n. f.*, *ministre n. f.*, *rédactrice*, *policière*, *présidente*). Mais l'emploi traditionnel des formes féminines pour désigner les épouses (*générale*, *mairesse*, *préfète*) limite parfois cette évolution. On dit aussi qu'une femme est *juge*, *maire*, (au masc. et récemment au fém.) parfois qu'elle est *directeur* (ou *directrice*), *avocat* (ou *avocate*), *médecin*, *docteur*, *général*, etc. Le lexique français est, dans ce domaine, en pleine incohérence.

Enfin, de nombreux féminins existent, mais sont connotés (→ soldate, poétesse, etc.) et la revendication d'égalité avec l'homme conduit à deux attitudes inverses : adopter la même désignation (au masc.), créer systématiquement des formes féminines.

3. Au Québec, ces différents procédés font l'objet d'une recommandation officielle :

"Relativement au genre des appellations d'emploi, l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate ;
- soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemple : une journaliste, une architecte, une ministre.
- Soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples: députée, chirurgienne, praticienne ;
- Soit par l'adjonction du mot femme. exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

(Gazette officielle du Québec, 28 juillet 1979, p. 7394-7395).

**B. Avec une valeur typique** 1. a. (en attribut). *Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à "la femme". *Elle est vraiment femme*. **REM.** La plupart de ces emplois relèvent de l'image la plus conventionnelle, souvent misogyne, de la femme, y compris lorsque c'est une femme qui est locutrice. (ci-dessous, cit.77, Sand)

(75) Elle flotte, elle hésite : en un mot, elle est femme.

RACINE, *Athalie*, III, 3.

**Adj. en épithète :**

(76) On l'y sentait pourtant d'une coquetterie naturelle et très femme.

ZOLA, in F. Brunot, *la Pensée et la Langue*, P. 684.

**Spécialt** *Etre femme* : avoir les caractéristiques psychiques, intellectuelles prêtées à la femme (intuition, illogisme, ignorance, etc. ; curiosité). " *Je suis femme, Monsieur, mon instinct ne me trompe pas* " (A. France, *le Crime de S. Bonnard*).

(77) Je suis excessivement femme pour l'ignorance, l'inconséquence des idées, le défaut absolu de logique.

G. SAND, *Correspondance*, t., p. 250, in TLF.

(78) *Elle devenait curieuse, bavarde, femme en un mot.*

ZOLA, *Thérèse Raquin*, p. 97.

(En parlant d'un homme). *Tous les hommes sont plus ou moins femmes.*

(79) La cruauté est partout dans Racine (...) Et ses femmes sont naturellement plus cruelles que ses hommes, ce qui n'est pas peu dire. Ou pour aller plus profondément peut être, ses hommes sont femmes, ils ont tous souffert de la contamination féminine (...).

Ch. PÉGUY, *Victor-Marie, comte Hugo*, Pl., p. 777.

**Spécialt (en opposition avec un autre substantif, auquel femme est opposé).**

(80) Dans les émotions de cette journée, la religieuse était redevenue femme. Elle avait pleuré et elle tremblait.

HUGO, *les Misérables*, t. I., p. 359, in TLF.

(même valeur) *Elle n'est, ce n'est qu'une femme* : elle a les traits négatifs (faiblesse, etc.) attribués à la femme. – **Loc. prov.** *Une femme est une femme.*

b. (En parlant d'un homme). **Péj.** *C'est une femme, une vraie, une véritable femme.* ⇒ **Efféminé, femmelette.** " *Ce n'était pas une femme, Tournefier, mais un gaillard...* " (Genevoix, *Raboliot*).

(81) (...) ce qu'il reprochait surtout aux jeunes gens d'aujourd'hui, c'était d'être trop effeminés. "Ce sont de vraies femmes", disait-il avec mépris. Mais quelle vie n'eût semblé efféminée auprès de celle qu'il voulait que menât un homme, et qu'il ne trouvait jamais assez énergique et virile ?

M. PROUST, *A l'ombre des jeunes filles en fleur*, Pl., t. I, p. 762.

c. **Adj.** *Une femme aussi femme qu'elle.* " *Celles qui sont le plus femmes sont tout sentiments* " (J. Lemaître, in TLF).

(En parlant d'un homme, de sa nature). " *J'avais la nature un peu femme* " (Sainte-Beuve, in TLF).

**Spécialt (sexualité).** *Faire la femme, être la femme* (dans un couple masculin homosexuel) : être passif, se faire sodomiser.

(82) L'hommage se renouvelle, et pour en rallumer l'encens, rien n'est épargné par celui qui l'exige ; baisers, atouchements, pollutions, raffinements de la plus insigne débauche, tout s'emploie à rendre des forces qui s'éteignent, et tout réussit à les ranimer cinq fois de suite ; mais sans qu'aucun des deux changeât de rôle. Le



jeune maître fut toujours femme, et quoiqu'on pût découvrir en lui la possibilité d'être un homme à son tour, il n'eut pas même l'apparence d'en concevoir un instant le désir.

SADE, Justine.

2. (**Explicitement opposé à enfant, fille, fillette, jeune fille**). Femme nubile. *Cette fillette devient, est devenue une femme. (l'adolescence) " le commencement d'une femme dans la fin d'une enfant "* (Hugo, ). " *Laure n'était plus alors une très jeune fille mais une femme accomplie* " (Daniel-Rops, in TLF).

*Etre une femme* : être nubile. *Ce n'est pas encore une femme, c'est presque une femme.*

(83) C'est ainsi que Cosette devenait peu à peu une femme et se développait, belle et amoureuse, avec la conscience de sa beauté, et l'ignorance de son amour.

HUGO, les Misérables, IV, III, VI.

(84) (...) il y avait dans le gazouillis de ces jeunes filles des notes que les femmes n'ont plus.

M. PROUST, A la recherche du temps perdu, t. V, p. 175.

(**En attribut**) *Elle se fait femme. Elle devient femme. La voilà bientôt femme* (Académie). – *Devenir femme, être femme.*

(85) L'enfant devient jeune fille, la jeune fille devient grande fille, la grande fille devient femme.

Hugo, les Misérables, t. I, 1862, p. 488.

**Spécialement et vieilli (en attribut)**. *Etre femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge. *Elle est devenue femme. Faire femme* (une fille). – **REM. Dans cet emploi femme était opposé à fille dans la langue classique puis à jeune fille.**

(86) Son époux la faisait dame. / son ami, pour la faire femme, / Prend heure avec elle au matin (...).

LA FONTAINE, Contes, "Nicaise").

(87) - J'entrai fille en ce bois et chère à ma Déesse. / - Tu vas en sortir femme et chère à ton époux.

A. CHENIER, Bucoliques, IX.

3. **ÊTRE FEMME À (suivi d'un infinitif)** : être capable de. ⇒ **Homme** (être homme à). *Elle est femme à se venger. Elle n'est pas femme à s'en laisser conter.*

**REM. L'emploi du déterminant dans ce contexte est vieilli :**

(88) (...) comme si j'étais femme à violer la foi que j'ai donné à un mari (...). MOLIÈRE, Georges Dandin, II, 8.

C. **BONNE FEMME**. 1. **vx. (usité jusqu'au XIX)**. Femme pleine de bonté " dont le caractère est simple et bon " (Littré). – **Spécialt.** Femme âgée et bonne (souvent en parlant d'une mère, d'une grand-mère). *Une bonne* (cit. 52) *femme de mère.*

2. **Vieilli**. Femme simple et assez âgée. *Une bonne femme du peuple, de la campagne*. **Mod.** *Une vieille bonne femme*. **Loc. mod.** *Remède de bonne femme*. *Contes de bonne femme* : qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante.

(89) (...) reléguons cette idée puérile avec les contes de bonne femme.

LACLOS, les Liaisons dangereuses, lettre CXXV.

**Adj.** *Rideaux bonne femme* : rideaux retenus par des embrasses. – (**Dans des emplois adjectifs analogues**). *Bonne femme* : qui évoque un goût féminin simple, populaire (notamment en matière de décoration intérieure, d'habitat).

(90) (...) bonne femme du lieu se trouvait confirmé par la présence aux murs de gravures représentant des chatons dans un panier, des biches au bois et des retours de fenaisons.

René FALLET, le Triporteur, p. 264.

**Vx (en appellatif)**. *Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple (**au XIX<sup>e</sup>** : Balzac).

3. **Loc. fam.** *Une petite bonne femme* : une petite fille. *Ma petite bonne femme* : terme d'affection.

4. **fam. et courant. (1926, en argot)**. femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale). *Les bonshommes et les bonnes femmes, les mecs et les bonnes femmes* : les hommes et les femmes, les garçons et les filles. *Une bonne femme épatante, sympathique ; une chouette, une chic bonne femme. Quelle sale bonne femme, quelle bonne femme prétentieuse ! – Une bonne femme d'une trentaine d'année. – Il n'y a que des bonnes femmes dans ce bureau. – Il aime trop les bonnes femmes. Des histoires de bonnes femmes.*

(91) (...) il distinguait entre les "femmes", les "bonnes femmes", et les "vieilles bonnes femmes". Mais dans la différence entre les "femmes" et les "bonnes femmes", la question d'âge n'intervenait presque pas. Telle personne de cinquante ans, pourvu qu'elle fût coquette, bien mise, qu'elle eût une certaine peau, un certain regard, un certain parfum, lui apparaissait sans hésitation comme une "femme" ; et telle concierge de vingt-cinq ans de la

rue de la Goutte-d'or, qui balayait son vestibule, dépeignée, dépoitraillée, la robe poussiéreuse, l'œil habité par des pensées de ménage ou de hargne conjugale, était promue d'emblée au rang de "bonne femme".

J. ROMAINS, *les Hommes de bonne volonté*, 1932, p. 268.

(92) Si j'étais un homme, tous les soirs je ramènerais une bonne femme différente.

S. DE BEAUVOIR, *les Mandarins*, p. 53 (1954).

**REM.** Le passage du sens 2 au sens 4 est insensible et progressif. Mais tous les emplois antérieurs à 1920 sont à interpréter comme non neutres et correspondent souvent avec une valeur péjorative, à "brave femme" (insignifiante et ennuyeuse), "vieille femme" (sans attrait), "pauvre femme socialement dépréciée". Au sens 4., la connotation péjorative quasi obligatoire, encore sensible chez J. Romains (1932) a disparu vers 1945-1950. Les emplois qualifiés, fréquemment péjoratifs (*sale bonne femme*, etc.) supposent d'ailleurs que bonne femme soit lui-même neutre.

(93) (...) pour cette bonne femme idiote, pas une ligne ne restera de ce qu'elle écrit, personne ne se souviendra de son nom dans trente ans (...).

N. SARRAUTE, *le Planétarium*, p. 151.

5. **Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse. *Il va encore venir avec sa bonne femme.* ⇒ **Femme. II**

(94) Un fleuve de types, flanqués de leur bonne femme, s'engagent sur la chaussée qui conduit vers les sous-bois de la gare (...).

S. DE BEAUVOIR, *la Force de l'âge*, p. 443.

II. Epouse. 1. **LA FEMME DE...** (UN HOMME) ; **SA FEMME** : son épouse. ⇒ **fam. ou pop. Associée, bobonne, bourgeoise, légitime, moitié, régulière.** *La femme de X, de monsieur X, de Jean. C'est sa femme, sa première femme, sa seconde femme. Son ancienne femme, son ex-femme (→ 2. Ex-). La femme de son père : sa belle-mère, sa marâtre. Sa femme est charmante, plus intelligente que lui. Sa femme l'aime, lui est fidèle, le trompe, est volage. (⇒ **cocu, cocufiage, cocufier, vulg.**). Avoir des égards (cit. 12), du respect pour sa femme. aimer sa femme (⇒ **Amoureux**, cit. 5). S'attacher (cit. 54) à sa femme. se faire aimer (cit. 72) de sa femme. sa femme ne l'aime plus, veut le quitter, veut divorcer. Il a abandonné sa femme.*

(95) On sait qu'il ne faut guère parler de sa femme, mais on ne pas assez qu'on devrait encore moins parler de soi.  
LA ROCHEFOUCAULD, *Maximes*, 364.

(96) "Celui qui n'a pas vu beaucoup de filles ne connaît point les femmes", me disait gravement un homme grand admirateur de la sienne, qui le trompait.

CHAMFORT, *Maximes*, Sur les femmes, XX.

*Voulez-vous être ma femme ? m'épouser ? Accepter d'être la femme de quelqu'un : de l'épouser. Elle a refusé de devenir sa femme.*

**Dr. Autorité du mari sur la personne de sa femme.** ⇒ **Puissance** (maritale). *La femme peut rester en justice sans l'autorisation de son mari. Dot de la femme. Femme commune* (commune en biens), *femme séparée de biens.*

*Femme légitime\**. ⇒ **Légitime, n. f. (pop.)**. *C'est sa femme légitime. Femme morganatique.*

**(Dans des formules sociales).** *Comment va votre femme ?* → **(mondain).** *Comment va madame\* X ? ; (fam.) comment va votre épouse, l'épouse ? ; (pop.) votre dame\* ?*

**(Autres déterminants)** *La femme et son mari, et le mari. Il a une femme charmante, insupportable.*

(97) Il y a peu de femmes si parfaites, qu'elles empêchent un mari de se repentir du moins une fois du jour d'avoir une femme, ou de trouver heureux celui qui n'en a point.

LA BRUYÈRE, *les Caractères*, III, 78.

NB: la première occurrence est au sens I.

**(Dans le contexte de la famille, opposé à d'autres termes : mari, enfants.)** *la femme fait la cuisine, les enfants mettent la table. Le mari se repose, c'est la femme qui fait tout. – Loc. fam.* *C'est la femme qui porte la culotte.*

**(Sans déterminant).** **Loc.** *chercher* (cit. 29) *femme* : chercher à se marier. – *Prendre femme* : se marier. – *Prendre qqn pour femme*, se marier avec, épouser. *Demander une jeune fille pour femme* : demander la main de.., demander en mariage. *Avoir pour femme, pour seconde femme.* – **vx.** *Avoir femme.* **mod.** *Il n'a ni femme ni enfant. Etre mari et femme, vivre comme mari et femme, comme femme et mari (être*

amants, concubins). **Prov.** *Qui femme a, noise a (vx), c'est le diable qui bat sa femme, .... La femme de César ne doit pas être soupçonnée.*

**Allus. bibl.** *La femme de Loth*, qui fut changée en statut de sel pour avoir regardé derrière elle malgré l'interdiction divine, après avoir échappé à la destruction de Sodome. (*Genèse*, 19, 26)

*La femme* (l'épouse) *adultère\**.

*La femme forte* (de l'Écriture, de l'Évangile) : épouse courageuse, dévouée, etc. (**vx ou iron.**).

**REM.** Dans certaines locutions où femme a pu être employé au sens 'épouse', l'usage actuel voit l'emploi plus général du mot (**ex** : *la, une femme au foyer*).

**2. Fig.** compagne, partenaire sexuelle. *Elle est devenue sa femme.* ⇒ **Maîtresse.** " *J'ai été la femme de tout le monde, je me fais honte de mon corps* " (Giono, *Un de Baumugnes*).

(97.1) Il resta des nuits entières à côté d'elle, à grelotter de misère. Certes, elle était sa femme, mais à des moments si rapide, si égarés.

DRIEU LA ROCHELLE, le feu follet, p. 64.

**3. Dr. Ou péj. et vx.** *la femme...*, suivi du patronyme du mari (→ *La Dame\* X, Madame\* X*). *La femme Capet* (Evasion, cit. 3).

**4. Vx. (en appellatif).** *Femme, la femme (dit par son mari, s'adressant à son épouse).* *Oui, femme.*

**5. Fam. ou pop.** *La bonne femme de* (un homme) : sa femme (voir ci-dessous . *bonne femme*, I. C.).

**6. Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle). *La lionne, c'est la femme du lion.*

III.1. Dans des expressions. (1680). **FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel. ⇒ **Bonne, camériste, camériste, chambrière, servante, soubrette.**

(98) Ah ! quel monde, Madame la comtesse, disait-elle (...) Des femmes de chambre de luxe, c'est-à-dire des donzelles qui ne veulent rien faire... qui ne travaillent pas, et dont je ne garantis pas l'honnêteté et la moralité... tant que vous voudrez !... Mais des femmes qui travaillent, qui cousent, qui connaissent leur métier, il n'y en a plus... (...) personne n'en a plus.

O. MIRBEAU, Journal d'une femme de chambre, p. 310.

(1680) **FEMME DE CHARGE** : chargée de la surveillance d'une maison, du linge, etc.

(99) La cousine Bette occupait dans la maison Marneffe la position d'une parente qui aurait cumulé les fonctions de dame de compagnie et de femme de charge ; mais elle ignorait les doubles humiliations qui, la plupart du temps, affligent les créatures assez malheureuses pour accepter ces positions ambiguës.

BALZAC, la Cousine Bette, p.165.

(100) (...) le samedi (...) c'est le jour où la femme de charge vient faire le ménage "à fond".

R. VAILLAND, Bon pied, bon œil, p. 49.

**Admin.** **FEMME DE JOURNÉE** : femme qu'on emploie à la maison pour un travail quelconque et qu'on paie à la journée.

(1835). **Cour.** **FEMME DE MÉNAGE** : qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l'heure.

(101) La femme de ménage passait chez eux trois heures par semaine pour laver, c'était la seule visite qu'ils eussent reçue au cours de bien des années. Elle aidait aussi Madame Henrouille à faire son lit et pour que la femme de ménage ait bien envie de le répéter aux environs, chaque fois qu'elles retournaient le matelas depuis dix ans, madame Henrouille annonçait sur le ton le plus élevé possible : " Nous n'avons jamais d'argent à la maison".

CÉLINE, Voyage au bout de la nuit, p.392.

**REM.** Régionalement, au XIX, femme de ménage a signifié " épouse, maîtresse de maison ".

**vx.** **FEMME D'OUVRAGE** : domestique chargée de travaux ordinaires et les plus durs dans une maison privée.

**Admin.** **FEMME DE SERVICE.** : employée chargée de travaux de nettoyage dans certains locaux (administration, entreprise, etc.).

**FEMME DE COMPAGNIE.** ⇒ **Dame** et aussi **chaperon, duègne, suivante.**

**2. vx.** LES FEMMES (DE...) : **domestiques attachées au service de quelqu'un (généralement une femme riche de la haute société). Les femmes de la princesse de X.**

**CONTR. Homme. – Enfant, fille. – Mari.**  
**DER. Femmelette. – V. aussi Efféminer.**  
**COMP. Langue-de-femme, sage-femme.**

## 1.2. HOMME (GR)

HOMME, n. m. – 980 *omne* ; du lat. *hominem*, accusatif de *homo*. → aussi On : hominidés.

I. Etre appartenant à l'espèce animale la plus évoluée de la Terre. → **anthrope, anthropo-**. *L'homme, les hommes*. → **Humanité ; gens. Un homme**. → **Individu, personne**. – Rem. En ce sens, *homme* désigne l'humain mâle (→ ci-dessous, *homme* au sens II) ou femelle (→ *Femme*) ; il ne peut s'appliquer qu'à des mâles (*hommes* au sens II), mais jamais à des femmes exclusivement. Le caractère abstrait de cet emploi, où *les hommes* correspond à *les humains*, explique la fréquence du singulier collectif *l'homme* ("l'humanité"). Dans ce dernier cas, le pluriel peut désigner une pluralité de classes (*les hommes fossiles*) et non une pluralité d'individus. Enfin, l'emploi de *un homme* (individuel) dans ce sens est rendu difficile par l'ambiguïté avec le sens II. Pour éviter ces ambiguïtés, possibles aussi avec le pluriel, on emploie parfois : *un humain, les humains*.

(1) Un homme ne commence jamais par se poser comme un individu d'un certain sexe : qu'il soit homme, cela va de soi (...) le rapport des deux sexes n'est pas celui de deux électricité, de deux pôles : l'homme représente à la fois le positif et le neutre au point qu'on dit en français "les hommes" pour désigner les êtres humains, le sens singulier du mot "vir" s'étant assimilé au sens général du mot "homo" (...) de même que pour les Anciens, il y avait une verticale absolue par rapport à laquelle se définissait l'oblique, il y a le type humain absolu qui est le type masculin.

S. DE BEAUVOIR, le Deuxième Sexe, I., p. 14.

*L'homme corps et esprit, dualité de l'homme (cf. lat. homo duplex).*

(2) Il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées ; au moins en prenant le mot pensée comme je fais, pour toutes les opérations de l'âme (...) Et il n'y a rien du tout que les choses qui sont comprises sous ce mot, qu'on attribue proprement à l'homme en langue de philosophe : car pour les fonctions qui appartiennent au corps seul, on dit qu'elles se font dans l'homme et non par l'homme.

DESCARTES, Lettre à Renéri, avril 1638.

(3) L'antithèse de la matière et de l'esprit n'est que l'opposition de deux ordres de techniques. L'erreur de Descartes a été de croire à la réalité de ces abstractions et de regarder le physique et le moral comme hétérogènes. Ce dualisme a pesé lourdement sur toute l'histoire de la connaissance de l'homme. il a créé le faux problème des relations de l'âme et du corps.

Alexis. CARREL, l'Homme, cet inconnu, p. 137.

1. **Biol., cour.** Mammifère primate\*, famille des hominidés (cit.), seul représentant de son espèce (*Homo sapiens*) ; **(collectif) l'homme (parfois écrit l'Homme)** : l'espèce humaine. *L'homme est un animal très proche des grands singes. ⇒ Anthroïde* (singes anthropoïdes). *Cet animal* (cit. 2) *qu'on appelle homme. "L'homme descend (cit. 33) du singe"* (formule issue du transformisme darwinien mal interprété). *Principaux caractères spéciaux à l'homme : station verticale* (Appui, cit. 3), *différenciation fonctionnelle des mains et des pieds (⇒ Bimane ; → Bipède, cit. 1), bras plus courts que les jambes, menton proéminent, masse plus importante*

*du cerveau, langage articulé, intelligence développée, en particulier faculté d'abstraction et de généralisation, perfectibilité.*

**Par ext.** Hominien. *L'homme et l'évolution\** ; *l'origine de l'homme*. ⇒ **Hominisation** (cit. 1 et 2). *Les hommes fossiles\** ont permis l'étude des formes disparues de l'espèce homo : homo habilis : homo erectus : homo erectus erectus (⇒ **Pithécanthrope**) , *homo erectus pekinensis* (⇒ **Sinanthrope**) ; *homo sapiens Néandertalis* (⇒ **Néandertalien**), *l'homme actuel étant dit Homo sapiens sapiens*. – (**Qualifié**). *Homme préhistorique, homme fossile. L'homme de Néanderthal. Homme des cavernes.*

(4) Nous avons dit que la nature marche toujours et agit en tout par degrés imperceptibles et par nuances : cette vérité qui d'ailleurs ne souffre aucune exception se dément ici tout à fait : il y a une distance infinie entre les facultés de l'homme et celles du plus parfait animal, preuve évidente que l'homme est d'une différente nature, que seul il fait une classe à part, de laquelle il faut descendre en parcourant un espace infini avant que d'arriver à celle des animaux, car si l'homme était de l'ordre des animaux, il y aurait dans la nature un certain nombre d'êtres moins parfaits que l'homme et plus parfaits que l'animal, par lesquels on descendrait insensiblement et par nuances de l'homme au singe ; mais ce n'est pas tout d'un coup de l'être pensant à l'être matériel (...).

BUFFON, Hist. nat. De l'homme, De la nature de l'homme.

(4.1) L'homme est une suite d'hommes qui s'engendrent et se succèdent, une équipe d'ouvriers qui se passent de main en main les moellons.

R. ROLLAND, Deux hommes se rencontrent, P. 104.

(5) (...) *pour le biologiste, l'homme est un animal, un animal comme les autres.*

Jean. ROSTAND, l'Homme, I.

(6) Nous connaissons d'une part, des Hommes fossiles nettement inférieurs à l'homme d'aujourd'hui ; d'autre part, des êtres fossiles supérieurs aux singes actuels, et que nous hésitons, du moins pour quelques uns, à classer parmi les Hominidés ou parmi les animaux (...) le Plésianthrope, le Paranthrope, le Sinanthrope, le Pithécanthrope, les Hommes de Piltdown, de Heidelberg et de Néanderthal : c'est là en tous cas une suite de formes préhumaines et humaines qui, si elles étaient parvenues jusqu'à nos jours, combleraient la lacune entre la bête et nous.

J. ROSTAND, l'Homme, VIII.

(7) Loin de constituer dans la nature une incompréhensible exception, l'Homme se rattache décidément, par une longue série d'ancêtres, au tronc commun d'où sont successivement issus les différents groupes d'animaux qui l'accompagnent sur le globe. Cette notion, admise aujourd'hui par la grande majorité des biologistes, ne s'est point composée sans luttes : le problème des origines de l'Homme et de ceux qui ont soulevé des tempêtes à cause des controverses métaphysiques et extra-scientifiques auxquelles elle a donné lieu. Et aujourd'hui même, malgré l'évidence des faits tels que ceux révélés par la découverte des Pithécanthropes et des Australopithèques qui réalisent d'une façon pour ainsi dire idéale ces chaînons intermédiaires proclamés par les adversaires de la descendance (...) beaucoup d'esprits excellents répugnent encore, plus ou moins ouvertement, à l'idée de notre parenté animale.

Camille. ARAMBOURG, la Genèse de l'humanité, P. 7.

(8) En 1950 enfin, l'Eglise a précisé sa position. Elle proclame que les catholiques ont la plus entière liberté d'être transformistes (...) Un seul point touche le dogme catholique, celui de l'apparition de l'Homme. Si l'"hypothèse" qui explique l'origine de son corps par l'évolution peut être admise, il ne devrait en être pour son âme qui suppose une intervention spéciale de Dieu. De plus, pour cette même origine, l'encyclique écarte l'hypothèse du polygénisme qui a fait apparaître l'humanité sur plusieurs points du globe (...).

Jules. CARLES, le Transformisme, P. 24.

(9) La découverte de tels vestiges revêt pour nous une importance extrême puisqu'elle signe en quelque sorte l'acte de naissance de l'homme actuel ; aussi peut-on dire que une fois déjà on a signalé notre présence dans le Quaternaire moyen ou ancien et même dans le Tertiaire plus ou moins éloigné (...) Aucune de ces découvertes, si lourdes de significations philosophiques, n'a résisté jusqu'à présent à un examen scientifique et, récemment encore, l'homme de Piltdown, qui servait de pivot depuis de longues années aux théories sur l'apparition des formes actuelles, a été.

A. LEROI-GOURHAN, in Hist. Universelle.

**Loc. cour.** *Homme des cavernes.*

**HOMME DES BOIS.** a. **vx.** Orang-outang

b. Homme sauvage, primitif.

(9.1) IL était évident que, si le naufragé avait jamais été civilisé, l'isolement en avait fait un sauvage, et pis, peut être un véritable homme des bois. Des sons rauques sortaient de sa gorge, entre ses dents, qui avaient l'acuité des dents de carnivores, faites pour ne plus broyer que de la chair crue. La mémoire devait l'avoir abandonné depuis longtemps sans doute, et, depuis longtemps aussi, il ne savait plus se servir de ses outils, de ses armes, il ne savait plus faire de feu! On voyait qu'il était leste, souple, mais que toutes les qualités physiques s'étaient développées chez lui au détriment des qualités morales.

J. VERNE, l'Île mystérieuse, t. II, P. 504 (1874).

*L'homme à la pointe de l'évolution. avenir de l'homme en tant qu'espèce. Transformations possibles de l'homme.* ⇒ **Mutant.**

(10) (...) En un seul point (de la vie) l'obstacle a été forcé, l'impulsion a passé librement. C'est cette liberté qu'enregistre la forme humaine. Partout ailleurs que chez l'homme, la conscience s'est vue acculer à une impasse : avec l'homme seul elle a poursuivi son chemin. L'homme continue donc indéfiniment le mouvement vital, quoiqu'il n'entraîne pas avec lui tout ce que la vie portait en elle (...) l'ensemble du monde organisé devient comme l'humus sur lequel devait pousser ou l'homme lui-même ou un être qui, moralement, lui ressemblât.

H. BERGSON, l'Evolution créatrice, p. 266-267.

(11) Ce n'est plus la biologie et ses lois qui dirigent le monde, mais l'homme et ses fantaisies (...) L'apparition de l'intelligence a tout bouleversé : la vie s'est donné un maître qui prétend se servir d'elle et non plus la servir, et c'est pourquoi nous pouvons croire que l'homme ne sera pas dépassé par l'évolution (...) Une autre évolution s'est amorcée, et sa marche est rapide car ici tout acquis s'hérite et n'a pas besoin de l'effet du temps pour s'inscrire dans le futur : tout se passe en dehors de l'organisme et la biologie n'est plus en cause, car le facteur du progrès est l'éducation.

J. CARLES, le Transformisme, p. 117-118.

**Spécialt** *L'homme caractérisé par son aptitude à l'invention et à l'utilisation des outils* (Homo faber), à la pensée (Homo sapiens), à la parole (Homo loquax). → ci-dessus les désignations zoologiques.

(12) (...) il est de l'essence de l'homme de créer matériellement et moralement, de fabriquer des choses et de se fabriquer lui-même, Homo faber, telle est la définition que nous proposons. L'Homo sapiens, né de la réflexion de l'Homo faber sur sa fabrication, nous paraît tout aussi digne d'estime tant qu'il résout par la pure intelligence les problèmes qui ne dépendent que d'elle (...) Le seul qui nous soit antipathique est l'Homo loquax, dont la pensée, quand il pense, n'est qu'une réflexion sur sa parole.

H. BERGSON, *la Pensée et le Mouvant*, p. 91-92.

2. **(Physique, corps de l'homme). Surtout au sing. collectif.** *Etudes des proportions chez l'homme.* ⇒ **Anthropométrie.** *Représentation de l'homme dans l'art* (⇒ **Portrait, statue**), *interdite par certaines religions (Islam, judaïsme...).*

(13) En vérité, je crois que l'homme, et par l'homme j'entends aussi la femme, est le plus vilain animal qui soit sur la terre. Ce quadrupède qui marche sur ses pieds de derrière me paraît singulièrement présomptueux de son donner de son plein droit le premier rang dans la création. Un lion, un tigre, sont plus beaux que les hommes, et dans leur espèce beaucoup d'individus atteignent à toute la beauté qui lui est propre. Cela est extrêmement rare chez l'homme. – Que d'avorton pour un Antinoüs ! que de Go(t)ons pour une Philis.

T. GAUTIER, M<sup>elle</sup> de Maupin, II, p. 71.

(14) Pour la statuaire antique, la partie mobile du visage : les yeux et la bouche, compte peu ; mais la statuaire chrétienne s'attachera passionnément à elle. Lorsque, dans un musée, nous arrivons aux salles gothiques, il nous semble rencontrer les premiers hommes vrais.

MALRAUX, *les Voix du silence*, p. 219.

*Etude de l'homme, du corps humain dans sa constitution et son fonctionnement.* ⇒ **Anatomie, biologie, physiologie.** *Fonctions de nutrition, de relation, de reproduction chez l'homme. les sens de l'homme* (→ Autant, cit. 43). *caractères sexuels chez les hommes, chez l'homme.* ⇒ **Femme, homme (II) ; androgyne, hermaphrodite.** *Vie de l'homme.* ⇒ **Naissance, enfance, adolescence, maturité, vieillesse, mort.** *La durée moyenne de la vie de l'homme augmente progressivement. Vivre trois âges* (cit. 4) *d'homme. les excès* (cit. 6) *abrègent les jours de l'homme.*

(15) (...) *la longévité diminue, bien que la durée moyenne de la vie soit plus grande (...) avant de rendre plus longue la vie des hommes, il faut trouver le moyen de conserver jusqu'à la fin, leurs activités organiques et mentales.*

Alexis CARREL, *l'Homme cet inconnu*, V.

*Types d'hommes classée d'après leurs caractères physiques héréditaires.* ⇒ **Race ; anthropologie** (au sens 1 ; cit. 2). *Diversité d'aspect des hommes en tant qu'individus.*

(16) Parmi les hommes que nous connaissons, ou par nous-mêmes, ou par les historiens, ou par les voyageurs, les uns sont noirs, les autres blancs, les autres rouges ; les uns portent de longs cheveux, les autres n'ont que de la laine frisée ; les uns sont presque tous velus, les autres n'ont même pas de barbe. Il y a eu, et il y a peut être



encore, des nations d'hommes d'une taille gigantesque ; et, laissant à part la fable des Pygmées, qui peut bien n'être qu'une exagération, on sait que les Lapons, et surtout les Groenlandais, sont fort au-dessous de la taille moyenne de l'homme.

ROUSSEAU, de l'Inégalité parmi les hommes, Notes.

(17) L'homme est extrêmement divers. Nul n'ignore qu'il existe des races humaines, fort dissemblables, et que, même à l'intérieur de la race la plus pure, les individus présentent des différences manifestes.

J. ROSTAND, l'Homme, I.

**(Qualifié selon les races).** *L'homme blanc, noir.*

3. **(Surtout collectif).** *L'homme, être pensant* (→ Assurer, cit. 43 ; grandeur, cit. 20). *L'homme se distingue de la bête* (cit. 1 à 4) *par la raison.* – *Nature, essence de l'homme* : nature humaine (Essentialiste, cit.). *Conceptions matérialistes, spiritualistes de l'homme.* ⇒ **Âme, esprit.** *L'Homme-machine*, œuvre de La Mettrie. *Définitions célèbres de l'homme.* *L'homme est un animal politique* (adapt. D'Aristote : **zôon politikon**), *un animal* (cit. 8) *raisonnable*, "une intelligence servie par des organes" (De Bonald), *un être* (cit. 13) *moral, un animal éducatif* (→ Franchement, cit. 3) *un animal* (cit. 6) *sociable, un être social* (→ Autonome, cit. 3) *L'homme est borné par sa nature même* (→ Borne, cit. 9 ; cesser, cit. 12) *L'homme n'est pas un pur esprit.* *L'homme n'est pas encore accompli.*

(18) Mais qu'est-ce qu'un homme ? Dirais-je que c'est un animal raisonnable ? Non certes : car il me faudrait (par) après rechercher ce qu'est un animal et ce que c'est que raisonnable, et ainsi d'une seule question je tomberais insensiblement en une infinité d'autres plus difficiles (...).

DESCARTES, Méditations, II.

(19) (...) qu'est-ce donc qu'un homme ? est-ce un prodige ? est-ce un composé monstrueux de choses incompatibles ? ou bien est-ce une énigme inexplicable ?

BOSSUET, Sermon pour la profession de M<sup>me</sup> de La Vallière,.

(20) L'homme n'est pas une intelligence servie par des organes, mais plutôt une intelligence empêchée souvent par l'organisation (...) Les organes servent les passions et l'imagination ; ils asservissent l'intelligence et la raison toutes les fois qu'ils ne sont pas soumis à la volonté.

MAINE DE BIRAN, Œuvres, t. XII, p. 222.

(21) L'homme sans aucun appui et sans aucun secours est condamné chaque instant à inventer l'homme. Ponge a dit dans un très bel article "L'homme est l'avenir de l'homme".

SARTRE, L'Existentialisme est un humanisme, p. 38.

4. **(surtout collectif ; ou au plur. général).** *Psychologie de l'homme. vie affective, intellectuelle de l'homme. L'homme intérieur, l'homme moral. Instincts de l'homme (l'homme charnel). Volonté de l'homme. Mémoire de l'homme.* – **Loc.** *De mémoire* (cit. 38) *d'homme.* – *L'homme est mortel et aspire à l'immortalité. L'homme poursuit la vérité absolue* (cit. 17 ; → Dieu, cit. 3) *et ne peut avoir de certitude* (Acquérir, cit. 18 ; dieu, cit. 3). *L'homme veut être heureux* (→ Bonheur, cit. 13), *est né pour le bonheur* (cit. 31) ; *le bonheur* (cit. 12) *n'est pas fait pour l'homme. L'homme*

*est destiné à souffrir. "L'homme est un apprenti (cit. 9), la douleur est son maître" (Musset). L'homme a des besoins moraux, esthétiques, religieux ...Qualités et défauts de l'homme, des hommes. Instabilité, contradictions de l'homme (→ Accord, cit. 15 ; attacher, cit. 60)L'ingratitude des hommes (→ 1. Flétrissure, cit. 1)Orgueil de l'homme (→ Hautement, cit. 7)Corruption de l'homme (→ ci-dessous, 6. **et aussi** béatitude, cit. 1 ; excellence, cit. 2). Méchanceté, malice des hommes (→ Authentique, cit. 6). L'homme considéré comme naturellement bon (→ Barbarie, cit. 15 ; déviation, cit. 3) ou naturellement méchant (ci-dessous, 7). "L'homme est un méchant animal (cit. 4), un sot animal (cit. 5)". "L'homme n'est ni ange (cit. 14) ni bête" (Pascal). "L'homme n'est d'abord rien, il est ce qu'il se fait (→ Essence, cit. 8) L'homme est responsable de ce qu'il est (→ Existentialisme, cit. 2).*

(22) Certes, c'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant, que l'homme.

MONTAIGNE, Essais I, I.

(23) De tous les animaux l'homme a le plus de pente à se porter dans l'excès.

LA FONTAINE, Fables, IX, 11.

(24) Il n'y a rien que les hommes aiment mieux à conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie.

LA BRUYÈRE, les Caractères, "De l'homme", 34.

(25) Ne nous emportons point contre les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour d'eux-mêmes, de l'oubli des autres : ils sont ainsi faits, c'est leur nature, c'est ne pouvoir supporter que la pierre tombe ou que le feu s'élève.

LA BRUYÈRE, les Caractères, "De l'homme", 1.

(26) L'homme est très fort quand il se contente d'être ce qu'il est ; il est très faible quand il veut s'élever au-dessus de l'humanité.

ROUSSEAU, Emile, II.

(27) Les hommes sont méchants, une triste et continuelle expérience dispense de la preuve ; cependant l'homme est naturellement bon (...) Qu'est-ce donc qui peut l'avoir dépravé à ce point sinon les changements survenus dans sa constitution, les progrès qu'il a fait et les connaissances qu'il a acquises?

ROUSSEAU, De l'inégalité parmi les hommes, Notes.

(28) Hélas, ai-je pensé, malgré ce grand nom d'Hommes, / Que j'ai honte de nous, débiles que nous sommes ?

A. DE VIGNY, Poèmes philosophiques, "la mort du loup", III.

(29) L'homme a fait des progrès en tous sens : il commande à la matière c'est incontestable, mais il n'apprend pas à se commander lui-même.

E. DELACROIX, Ecrits, Journal, p. 74.

(30) Beaucoup de choses sont admirables, mais rien n'est plus admirable que l'homme.

GIDE, Œdipe, p. 63.

(31) Ce que je vois d'abord dans l'homme, c'est son malheur. Le malheur de l'homme est la merveille de l'univers.

BERNANOS, les Grands Cimetières sous la lune, p. 280.

(32) (...) l'Homme, il faut le reconnaître, possède un fond d'instincts mauvais, haineux, avides, agressifs, ce qui ne doit pas nous étonner outre mesure puisque les Singes, auxquels devaient ressembler nos aïeux, ne sont pas précisément des bêtes altruistes.

J. ROSTAND, l'Homme, X.

**Absolt.** a. L'homme considéré dans ses qualités. *Etre digne du nom d'homme* (→ Bataille, cit. 17). *Criminel indigne du nom d'homme* (→ Altérer, cit. 18) *Pour former un homme, il faut être un homme soi-même* (→ Entreprendre, cit. 8) *Les œuvres d'art, dont la connaissance fait de nous des hommes. Mourir comme un homme.*

(33) Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre / le fond de notre cœur dans nos discours se montre (...).

MOLIÈRE, le Misanthrope, I. 1.

(34) Si tu peux rencontrer triomphe après défaite / Et recevoir ces deux menteurs d'un même front (...) / Tu seras un homme mon fils.

A. MAUROIS, tard. Kipling, in les Silences du colonel Bramble.

(35) (...) on n'est pas un homme tant qu'on n'a pas trouvé quelque chose pour quoi on accepterait de mourir.

SARTRE, l'Âge de raison, p. 129.

b. L'homme considéré dans ses faiblesses. *Ce n'est qu'un homme. j'ai le cœur aussi bon* (cit. 36) *mais enfin je suis homme. pour être dévot je n'en suis pas moins homme* (→ Appât, cit. 15)

(36) (...) c'est à tort que sages on nous nomme ; / (...) dans tous les cœurs il est toujours de l'homme.

MOLIÈRE, le Misanthrope, V, 4.

*Un, les hommes (opposé à l'homme). L'homme moral individuel. ⇒ Individu, personne. Différence, ressemblance entre les hommes. La vertu fait la différence entre les hommes* (→ Aïeul, cit. 4). *S'il y a quelque chose de plus abject* (cit. 3) *que l'homme, c'est beaucoup d'hommes. Le commun des hommes* (→ Apercevoir, cit. 15) *Distinguer quelqu'un du reste des hommes* (→ Arcane, cit. 4) *Le dernier des hommes* (→ Canaille, cit. 6) *Le plus malheureux des hommes* (→ Ange, cit. 19 ; bambin, cit. 2).

(37) Plutarque dit en quelque lieu qu'il ne trouve point si grande distance de bête à bête, comme il trouve d'homme à homme (...) j'enchérirais volontiers sur Plutarque ; et dirais qu'il y a plus de distance de tel à tel homme qu'il n'y a de tel homme à tel bête (...).

MONTAIGNE, Essais, I, XLII.

(38) A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux : les gens du commun ne trouvent pas de différence entre les hommes.

PASCAL, Pensées, I, 7.

(39) L'homme se distingue des hommes. On ne dit rien d'essentiel sur la cathédrale, si l'on ne parle que des pierres. On ne dit rien d'essentiel sur l'homme, si on cherche à le définir par des qualités d'hommes.

SAINT-EXUPÉRY, Pilote de guerre, XXVII.

(40) L'homme est plus intéressant que les hommes (...) Chacun est plus précieux que tous.

GIDE, Journal, Littérature et morale.

*L'homme, un, des, les hommes*, du point de vue intellectuel, moral. ⇒ **Psychologie**. *L'homme se connaît en s'observant soi-même* (⇒ **Introspection**) *et en observant les autres* (→ Agir, cit. 5 ; approfondir, cit. 7 et 13 ; attendre, cit. 79 ; étude, cit. 28 ; fait, cit. 26 ; général, cit. 24). *Avoir l'expérience* (cit. 13) *des hommes*. *Juger des hommes* (→ Approfondir, cit. 11). *Peindre les hommes* (→ Assujettir, cit. 12 ; éternel, cit. 19 ; étudier, cit. 16). *Moraliste qui étudie les hommes* (→ Approfondir, cit. 11). *Croire aux hommes, avoir foi* (cit. 21) *en l'homme*. *Aimer les hommes*. ⇒ **Philanthropie** (→ Estimer, cit. 5). *Haïr les hommes*. ⇒ **Misanthropie** (→ Général, cit. 17).

(41) (...) j'ai cru trouver au moins bien des compagnons en l'étude de l'homme, et que c'est la vraie étude qui lui est propre. J'ai été trompé ; il y en a encore moins qui l'étudient que la géométrie. Ce n'est que manque de savoir étudier cela qu'on cherche le reste.

PASCAL, Pensées, II, 144.

(42) On ne peut corriger les hommes qu'en les faisant voir tels qu'ils sont.

BEAUMARCHAIS, le Mariage de Figaro, Préface.

(43) Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes (...).

BAUDELAIRE, les Fleurs du mal, "L'homme et la mer".

(44) L'homme est un tout indivisible d'une extrême complexité. IL est impossible d'avoir de lui une conception simple. Il n'existe pas de méthode capable de le saisir à la fois dans son ensemble, ses parties et ses relations avec le monde extérieur. Son étude doit être abordée par des techniques variées. Elle utilise plusieurs sciences distinctes.

Alexis. CARREL, L'Homme, cet inconnu.

(45) Je nourris (...) une confiance pleine, une foi vivace et sans défaillance, dans les infinies ressources de l'Homme, parce que je sais que certaines richesses sont en lui, alors même qu'il les ignore et cherche à les déprécier.

Daniel-Rops, le Monde sans âme, VIII.

(46) La littérature française s'est proposé de peindre en pied, inlassablement, l'homme ; je dis bien l'homme individuel et l'homme social, l'homme intérieur et l'homme extérieur. L'homme visible et l'homme invisible, l'homme subjectif, et l'homme objectif.

G. DUHAMEL, le Défense des lettres, IV, I.

(47) Nous sommes mal renseignés sur les hommes, parce que nos relations courantes sont trop superficielles. On ne voit que par des vices, des travers et des vertus (...) Hors de l'amitié, de l'amour et de quelques liens de sang, je ne veux pas savoir ce qu'on pense des hommes. Si on ne peut les aimer, qu'on ne m'en parle pas.

J. CHARDONNE, l'Amour du prochain, p. 22-24.

(48) (...) on ne peut admettre qu'un homme puisse porter un jugement sur l'homme (...) l'existentialisme ne prendra jamais l'homme comme fin, car il est toujours à faire.

SARTRE, l'Existentialisme est un humanisme, p. 91.

**REM.** On aura remarqué par les exemples que, dans de nombreux cas, l'inclusion de la femme dans ce concept est ambiguë, sinon impossible. Les tentations de "levée d'ambiguïté" sont d'ailleurs souvent ironiques ou involontairement comiques.

(48.1) *C'est cependant la langue de la religion française (le latin) ; c'est même la langue naturelle à l'homme en général ; car qui dit homme dit la femme.*

H. MONNIER, "Le roman chez la portière", Scènes populaires, t. 1, p. 22.

5. *L'homme* (physique ou moral), *considéré dans l'univers. L'homme et la réalité du monde extérieur. Le monde existe* (cit. 5) *en dehors de l'homme. L'homme se prend volontiers pour le centre* (cit. 22) *de l'univers.* ⇒ **Anthropocentrisme.** *Tendance à concevoir le divin à l'image de l'homme.* ⇒ **Anthropomorphisme.** *Donner aux choses l'aspect de l'homme.* ⇒ **Anthropomorphiser.** *Petitesse, fragilité relatives de l'homme* (→ Atome, cit. 11 et 14 ; citron, cit. 1 ; hauteur, cit. 4). *L'homme et les deux infinis\* de Pascal. Domination de l'homme sur la nature* (→ Assujettir, cit. 28 ; captation, cit. 1) . *Théorie qui prend l'homme pour fin.* ⇒ **Humanisme.** *Mettre à la portée de l'homme.* ⇒ **Humaniser.** – *La liberté\* de l'homme* (→ Hasard, cit. 6 et 28). *L'homme et la nécessité ; l'homme et le destin, la fatalité* (cit. 6) ; *l'homme et Dieu, et la providence* (→ ci-dessous cit. 6).

(49) La plus calamiteuse et fraïle (frêle) de toutes les créatures, c'est l'homme, et quant et quant (à la fois) la plus orgueilleuse.

MONTAIGNE, Essais, II, XII.

(50) *Considérons donc pour cette heure l'homme seul, sans secours étranger, armé seulement de ses armes (...)* Est-il possible de rien imaginer (de) si ridicule que cette misérable et chétive créature, qui n'est pas seulement maïstresse de soy, exposée aux offences de toutes choses, se die maïstresse et emperiere (impératrice) de l'univers, duquel il n'est pas en sa puissance de cognoistre la moindre partie, tant s'en faut de la commander ?

MONTAIGNE, Essais, II, XII.

(51) Car, enfin, qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout. Infiniment éloigné de comprendre les extrêmes, la fin des choses et leurs principes sont pour lui invinciblement cachés dans un secret impénétrable, également incapable de voir le néant d'où il est tiré, et l'infini où il est englouti.

PASCAL, Pensées, II, 72.

(52) L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser : une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais, quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui ; l'univers n'en sait rien.

PASCAL, Pensées.

(53) Il est donc vrai que l'homme est le roi de la terre qu'il habite ; car non seulement il dompte tous les animaux, non seulement il dispose des éléments de son industrie, mais lui seul sur la terre en sait disposer, et il s'approprie encore, par la contemplation, les astres mêmes dont il ne peut approcher.

ROUSSEAU, Emile, IV.

(54) L'homme est le vainqueur des chimères, la nouveauté de demain, la régularité dont gémit le chaos, le sujet de la conciliation. Il juge de toutes choses. Il n'est pas imbécile. Il n'est pas ver de terre. C'est le dépositaire du vrai, l'amas de certitude, la gloire, non le rebut de l'univers. s'il s'abaisse, je le vante. S'il se vante, je le vante davantage.

LAUTRÉAMONT, les Chants de Maldoror, Poésies, p. 288.

(55) *On ne se lasse pas de répéter que l'homme est bien peu de chose sur la terre, et la terre dans l'univers. pourtant, même par son corps, l'homme est loin de n'occuper que la place minimale qu'on lui octroie d'ordinaire, et dont se contentait Pascal lui-même quand il réduisait le "roseau pensant" à n'être, matériellement, qu'un roseau. Car si notre corps est la matière à laquelle notre conscience s'applique, il est coextensif à notre conscience, il comprend tout ce que nous percevons, il va jusqu'aux étoiles.*

H. BERGSON, les Deux Sources de la morale et de la religion, p. 274.

(56) L'homme mesure des choses (...).

VALÉRY, regards sur le monde actuel, p. 316.

(57) L'homme exploite, défriche, ensemence, construit, déboise, fouille le sol, perce des monts, discipline les eaux, importe les espèces.

VALÉRY, Regards sur le monde actuel, p. 117.

6. *L'homme, un, des, les hommes*, dans les croyances religieuses. *Les dieux et les hommes*. ⇒ **Mortel**. *Evolution de la notion de Dieu dans l'esprit de l'homme. Dieu considéré comme créant l'homme, comme conçu par l'homme. "Dieu sans l'homme n'est pas plus que l'homme sans Dieu" (cit. 10 Hegel). "Les Dieux (cit. 18) passent comme les hommes". – Allus. littér. Jupiter créa les hommes dans un accès (cit. 11) de misanthropie" (Hugo).*

(58) (Bonstetten) m'a cependant exprimé assez piquante sur l'origine des idées religieuses. L'homme actif rencontre au dehors des résistances et se fait des dieux ; l'homme contemplatif éprouve au dedans un besoin vague et se fait un Dieu.

B. CONSTANT, Journal intime, 10 juil. 1804, p. 192.

(59) On a souvent attribué les premières conceptions religieuses à un sentiment de faiblesse et de dépendance, de crainte et d'angoisse qui aurait saisi l'homme quand il entra en rapport avec le monde (...) les premières religions ont une toute autre origine (...).

E. DURKHEIM, les Formes élémentaires de la vie religieuse, p. 320.

(60) Longtemps l'homme a été distrait de la vie par des esprits malins, le culte des mors et des divinités, le souci de sa tombe et de sa survie. Puis il s'est mis à travailler, découvrant dans sa tâche l'équivalent des réconforts célestes (...).

J. CHARDONNE, l'Amour du prochain, p. 157.

(61) Sa tâche (de Bruno Bauer) sera de montrer que la distinction entre l'humain et le divin est illusoire, qu'elle n'est pas autre chose que la distinction entre l'essence de l'humanité, c'est-à-dire la nature humaine, et l'individu. "Le mystère de Dieu n'est que le mystère de l'amour de l'homme pour lui-même".

A. CAMUS, L'Homme révolté, p. 183.

**(Dans le dogme chrétien).** *L'homme créature de Dieu.* ⇒ **Créature.** *Dieu créa* (cit. 1) *l'homme, les hommes à son image. L'innocence première de l'homme et le péché originel. L'Éternel se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre* (→ Affliger, cit. 11) *L'homme déchu* (cit. 6 et 7). *Grandeur et faiblesse* (cit. 15) *de l'homme* (→ Avantageux, cit. 2) *grandeur et bassesse* (cit. 2 et 16), *misère de l'homme, des hommes* (→ Etat, cit. 82) *Le Christ a racheté les hommes.* ⇒ **Rédemption** (→ Balancer, cit. 23 ; endurcissement, cit. 3) *Régénération des hommes par la baptême. Fins de l'homme. L'homme est fait pour Dieu. Vie éternelle de l'homme après sa mort. Jugement des hommes. L'homme et la providence divine, la grâce... "L'homme s'agite mais Dieu le mène". – Prov. L'homme propose, Dieu dispose.*

(62) Puis Dieu dit : "Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les animaux domestiques et sur les reptiles qui rampent sur la terre.

BIBLE (Crampton), Genèse, I., 26.

(63) Car l'homme propose et Dieu dispose, et la voie de l'homme n'est pas dans le pouvoir de l'homme.

CORNEILLE, l'Imitation de Jésus Christ, I, XIX, in GUERLAC.

(64) Crains Dieu et garde ses commandements, car c'est là tout l'homme.

BOSSUET, Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre.

(65) (...) il est une conviction dans l'homme, celle de sa chute, de son péché, d'où vient partout l'idée des sacrifices et du rachat.

BALZAC, le Curé de village, Pl., t. VIII, p. 652.

(66) Le christianisme, qui ne considère l'homme actuel qu'à titre de créature déchue, ne craint pas d'insister sur les vices de la nature, à qui il veut faire sentir le besoin d'un remède et d'une restauration surnaturelle.

SAINTE-BEUVE, Causeries du lundi, 18 nov. 1850, t. III, p. 128.

(67) Or, ce n'était plus l'homme en sa gloire première, / Tel qu'avèh le fit pour la félicité, / Calme et puissant, vêtu d'une mâle beauté, / Chair neuve où l'âme vierge éclatait en lumière / devant la vision de l'immortalité. (

LECONTE DE LISLE, Poèmes barbares, "la fin de l'homme".

(68) Ma poésie ne consistera qu'à attaquer, par tous les moyens, l'homme, cette bête fauve, et le Créateur, qui n'aurait pas dû engendrer une pareille vermine.

LAUTRÉAMONT, les Chants de Maldoror, II, p. 63.

(69) Durant des siècles ma civilisation a contemplé Dieu à travers les hommes. L'homme était créé à l'image de Dieu. On respectait Dieu en l'homme. les hommes étaient frères en Dieu. Ce reflet de Dieu conférait une dignité inaliénable à chaque homme.

SAINT-EXUPÉRY, Pilote de guerre, XXVL.

**Loc. relig.** Homme de péché. ⇒ **Pécheur.**

(1564) *Le vieil homme* : l'homme qui a des habitudes de péché. *Dépouiller* (cit. 17) *le vieil homme. Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* (→ Gloire, cit. 49)– **REM. Certaines bibles donnent de ce verset une traduction différente : "Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, Et paix sur la terre parmi les hommes qu'il agréé" (Segond).**

(70) (...) notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

BIBLE (SACY), Epître de saint Paul aux Romains, VI, 6.

(71) Mais égoïste, avide de soins et d'amour, je voulais que l'univers entier s'occupât de moi (...) et, à l'âge de cinq ans, je n'avais pas encore dépouillé le vieil homme.

FRANCE, le Petit Pierre, XIX.

**Spécialt. (et par une évidente ambiguïté avec le sens II. "mâle").** *Le Christ s'est fait* (cit. 235) *homme.*

⇒ **Incarnation.** *Le Fils de Dieu fait homme, le Fils* (cit. 12) *de l'homme, l'Homme-Dieu : le Christ. Le Christ, vrai Dieu* (cit. 38) *et vrai homme. L'homme de douleur : le Christ de la Passion\** (→ Faire, cit. 234).

7. (Collectif ou non collectif : **un homme, des hommes, les hommes**). ⇒ **Humanité, société.** *Les hommes vivent en société* (→ Ethnographie, cit. 2 et 3) *La société des hommes* (→ Bon, cit. 85)– (Au XVII<sup>e</sup>). **Collectif.** *"L'homme sauvage, (→ Etat, cit. 99)l'homme de la nature"* (Rousseau ; → Gâter, cit. 31), **opposé à "l'homme social"**. – *"Ni à l'état sauvage, ni à l'état civilisé, l'homme ne vit normalement à l'état isolé"* (Giddings).

(72) L'on demande pourquoi tous les hommes ensemble ne composent pas comme une seule nation, et n'ont point voulu parler une même langue, vivre sous les mêmes lois, convenir entre eux des mêmes usages et d'un même culte : et moi, pensant à la contrariété des esprits, des goûts et des sentiments, je suis étonné de voir jusques à sept ou huit personnes se rassembler sous un toit, dans une même enceinte, et composer une même famille.

LA BRUYÈRE, les Caractères, De l'homme, 16.

(73) Les hommes ne sont points faits pour être entassés en fourmilières, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver (...) L'homme est de tous les animaux celui qui peut le moins vivre en troupeaux.

ROUSSEAU, Emile, I.

(74) Tous les hommes qu'on a découverts dans les pays les plus incultes et les plus affreux vivent en société (...) Quelques mauvais plaisants ont abusé de leur esprit jusqu'au point de hasarder le paradoxe étonnant que l'homme est originellement fait pour vivre seul comme un loup-cervier, et que c'est la société qui a dépravé la nature (...) Chaque animal a son instinct ; et l'instinct de l'homme fortifié par la raison, le porte à la société comme au manger et au boire.

VOLTAIRE, Dict. philosophique, Homme.

*Rapports des hommes entre eux. L'homme et son prochain, son semblable.* ⇒ **Autrui** (→ Assujettir, cit. 27 ; aumône, cit. 10). – *Fraternité* (cit. 3, 4 et 5) *des hommes ; rivalité, hostilité des hommes* (→ Haïr, cit. 41 et 43) *L'homme est un loup pour l'homme* ("Homo homini lupus", Plaute). – **Prov.** *Nul ne peut se vanter de se passer des hommes* (Sully Prudhomme). *Le jugement, la justice des hommes.* ⇒ **Humain** (→ Attendre, cit. 80 ; briser, cit. 16) *Jurer devant Dieu et devant les hommes* (→ Accusé, cit. 2)– *L'homme et sa condition sociale.* ⇒ **Classe.** *Exploitation* (cit. 9 et 10)



de l'homme par l'homme. "L'homme est né libre et partout il est dans les fers" (cit. 19, Rousseau ; et → Esclave, cit.) 2 *Discours sur l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau.

(75) Les hommes naissent inégaux. Le grand bienfait de la société est de diminuer cette inégalité autant qu'il est possible (...).

J. JOUBERT, *Pensées*, XIV, XXXVIII.

(76) Nulle aumône n'apaisera la colère des hommes qui n'auront pas pu être des hommes, parce que la société ne l'aura pas voulu.

DANIEL-ROPS, *Ce qui meurt et ce qui naît*, p. 139.

**Collectif.** *Les droits\* de l'homme. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (→ Abus, cit. 3 ; force, cit. 48). *Droits naturels et imprescriptibles de l'homme* (→ Association, cit. 8) *L'homme protégé, brimé par la société. L'Homme révolté*, œuvre d'A. Camus. *L'homme et l'Etat\**.

Humain, personne humaine (**par oppos. à la fonction, au rang**). – **REM. Ne s'emploie qu'en parlant d'hommes au sens II., de mâles.** *Les prêtres, les rois sont des hommes. Sous l'artiste on veut atteindre l'homme.* (→ Gratter, cit. 15) "On s'attendait de voir un auteur (cit. 30), et on trouve un homme".

(77) (...) ils (les rois) sont, comme nous sommes, / Véritablement hommes / Et meurent comme nous.

MALHERBE, Paraphrase du Psaume, CXLV.

(78) La femme tient grand place dans l'histoire de ces rois. Par ce côté, ils sont hommes ; la nature est forte chez eux ; c'est presque l'unique intérêt pour lequel ils se mettent quelquefois mal avec l'Eglise.

MICHELET, *Hist. De France*, IV, V

(79) Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes (...) Ils attendent le signal de la mort et du meurtre ; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes.

H. BARBUSSE, *le Feu*, XX, t. II., p. 27.

**Collectif (à propos de l'influence, de l'action de la société et de la civilisation sur l'homme).** *La société a dépravé, a amélioré l'homme. Evolution de l'homme dans la société.* ⇒ **Histoire.** *L'homme civilisé. L'homme du moyen âge, de la Révolution. Les hommes de la génération de.... – L'homme et le progrès. L'homme futur. L'homme et la technique, la machine. L'homme dans la vie économique.* (cf. lat. homo oeconomicus).

(80) (...) le sauvage vit en lui-même ; l'homme sociable, toujours hors de lui, ne sait que vivre dans l'opinion des autres, et c'est pour ainsi dire de leur seul jugement qu'il tire le sentiment de sa propre existence (...) Il me suffit d'avoir prouvé que ce n'est point là l'état originel de l'homme, et que c'est le seul esprit de la société et l'inégalité qu'elle engendre qui changent et altèrent ainsi toutes nos inclinaison naturelles.

ROUSSEAU, de *l'Inégalité parmi les hommes*, II.

(81) (...) les hommes dans cet état (de nature) n'ayant entre eux aucune sorte de relation morale ni de devoirs connus, ne pouvaient être ni bons ni méchants, et n'avaient ni vices ni vertus (...).

ROUSSEAU, de *l'Inégalité parmi les hommes*, I.

(82) Loin que le besoin de la société ait dégradé l'homme, c'est l'éloignement de la société qui le dégrade. Quiconque vivrait absolument seul, perdrait bientôt la faculté de penser et de s'exprimer (...).

VOLTAIRE, Dict. philosophique, Homme.

(83) L'homme n'est ni bon ni méchant, il naît avec des instincts et des aptitudes ; la Société, loin de le dépraver, comme l'a prétendu Rousseau, le perfectionne, le rend meilleur ; mais l'intérêt développe aussi ses penchants mauvais.

BALZAC, Avant-propos, Pl., t. I, p. 8.

(84) L'homme ne devient pas seulement, au cours de sa vie, le débiteur de ses contemporains ; dès le jour même de sa naissance, il est un obligé. L'homme naît débiteur de l'association humaine (...) en naissant, il commence à jouir d'un capital immense qu'ont épargné d'autres générations antérieures. Auguste Comte a depuis longtemps mis ce fait en pleine lumière : "Nous naissons chargés d'obligations de toutes sortes envers la société". Ce que Renan dit des hommes de génie : "Chacun d'eux est un capital accumulé de plusieurs générations", est vrai non pas seulement des hommes de génie, mais de tous les hommes. La valeur de l'homme se mesure à sa puissance d'action sur les choses ; à cet égard, le plus modeste travailleur de notre temps l'emporte sur le sauvage de l'âge de pierre (...).

Léon. BOURGEOIS, Solidarité, p. 116.

(85) Si (...) l'homme conçoit des idéaux, si même il ne peut se passer d'en concevoir et de s'y attacher c'est qu'il est un être social. C'est la société qui le pousse ou l'oblige à se hausser au-dessus de lui-même et c'est elle aussi qui lui en fournit les moyens.

E. DURKHEIM, Jugements de valeur et jugements de réalité.

(86) L'homme étant essentiellement un être social, ses fonctions de relation, physiologiques et surtout psychologiques, ne peuvent se concevoir que sociologiquement. La plupart de ses croyances, et la manière même dont elles se forment et s'imposent à lui sont inexplicables si on le considère individuellement ; même en ce qu'elles ont de plus personnel, elles sont les actes d'un être qui agit dans un milieu.

E. GOBLOT, Traité de logique, p. 35.

(87) L'homme est constitué par la société et impossible même à imaginer hors du milieu qui lui a donné son âme, mais il est aussi un individu, qu'on ne saurait entièrement expliquer par des influences sociales.

J. CHARDONNE, l'Amour du prochain, p. 16.

(88) La société moderne ignore l'individu (...) et nous traite comme des abstractions. C'est la confusion des concepts d'individu et d'être humain qui l'a conduite à une de ses erreurs les plus graves, à la standardisation des hommes.

A. CARREL, l'Homme, cet inconnu, X.

(89) A mesure qu'on proclamait la déification de l'homme, on le réduisait à n'être qu'une abstraction (...) il est apparu que c'était, suivant les cas, le citoyen abstrait des droits, ou l'homo oeconomicus des libéraux ou des marxistes, le producteur du système taylorisme ou le soldat inconnu, parfaite image des guerres anonymes.

DANIEL-ROPS, ce qui meurt et ce qui naît, p. 25.

8. Un, des, les hommes, en tant qu'unité dans un groupe humain. *Répartition des hommes sur la terre.* ⇒ **Démographie, habitant, peuplement, population.** *Le nombre des hommes augmente à la surface de la terre. Densité des hommes sur la terre. Hommes sédentaires, nomades.* ⇒

**Habitat.** *Mouvements d'hommes.* ⇒ **Migration.** *Répartition des hommes en unités sociopolitiques.* ⇒ **Etat, nation, pays.**

(90) (...) il n'y a point d'hommes dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes ; je sais même grâce à Montesquieu qu'on peut être Persan ; mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir jamais rencontré de ma vie, s'il existe c'est bien à mon insu.

J. DE MAISTRE, *Considérations sur la France*, VI, p. 88.

(91) (...) l'esprit débarrassé de tout ce que nous savons des hommes, tentons de voir et de noter les faits essentiels de la géographie humaine avec les mêmes yeux et du même regard qui nous permettent de découvrir et de démêler les traits morphologiques, topographiques, hydrographiques de la surface terrestre (...) qu'apercevons-nous ? (...) En premier lieu, les hommes eux-mêmes, revêtement mobile de la surface et revêtement d'une densité très inégale sur les différents points du globe (...) la toundra sibérienne, les hamadas sahariennes ou la forêt amazonienne sont et restent presque vides d'hommes, tandis que les hommes s'accroissent et se pressent dans les deltas boueux et humides de l'Extrême-orient asiatique ou dans tels et tels districts de l'Europe occidentale ou centrale.

J. BRUNHES, *la Géographie humaine*, I, p. 61-62.

(91.1) Aujourd'hui, plus de 4 milliards d'hommes peuplent la planète. Comptant avec un taux de croissance annuel de 1.9 %, les démographes prévoient que ce nombre aura doublé vers l'an 2010.

J. ZIEGLER, *Main basse sur l'Afrique*, p. 263.

**Loc.** *Terre des hommes* (titre d'un ouvrage de Saint-Exupéry).

II.(Fin X, passion du Christ). Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte. ⇒ **Garçon, mâle, masculin ; -andre, -andrie, -ando, vir-**. – **REM.** Dans ce sens, plus concret, c'est l'emploi individuel (*un, des hommes*) qui l'emporte sur le général (*l'homme*) ; spécialt., "mâle adulte de l'espèce humaine". – *Un homme. Le premier homme selon l'Ecriture.* ⇒ **Adam** (cit. 1). *Etres mythiques mi-hommes mi-bêtes.* ⇒ **Aegipan, centaure, faune, sagittaire, satyre.**

1. Mâle\* de l'espèce humaine. ⇒ **Bonhomme (fam.), gars, mec (fam.), quidam, type (fam.)** ; et aussi **argot. gonze, gus, pante.** Il y a plus de femmes que d'hommes en France. *Caractères biologiques, physiologiques, sexuels de l'homme. La barbe, apanage de l'homme* ⇒ **Barbe (fig.). Voix\* d'homme. Des hommes et des femmes.** ⇒ **Gens.** *Aversion pour les hommes* (⇒ **Androphobie, misandrie**), *attirance pour les hommes* (⇒ **Androphilie**).

*Aspect physique, esthétique de l'homme. Vêtements, habits* (cit. 1) *d'homme. Un homme bien, mal habillé; élégant. Un homme vêtu de bleu, de blanc.* – (**Syntagme lexicalisé**). *Les hommes en blanc\** (cit. 19.1 et supra) : les médecins, les infirmiers. – **REM.** Ce dernier emploi est à rapprocher des valeurs professionnelles du mot (→ ci-dessous 4;, c : *homme de...*). Par ext. *Femme qui s'habille en homme, comme un homme.* – *Homme qui s'habille en femme.* ⇒ **Travesti.**

(92) Le corps d'un homme bien fait doit être carré, les muscles doivent être durement exprimés, le contour des membres dessiné, les traits du visage bien marqué. Dans la femme tout est plus arrondi, les formes sont plus adoucies, les traits plus fins ; l'homme a la force et la majesté, les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe.

BUFFON, Hist. nat. De l'homme, De l'âge viril, t. II, p. 48.

(93) Tant que je ne les avais vu que de loin et à travers mon désir, les hommes m'avaient paru beaux, et l'optique m'avait fait illusion. – Maintenant je les trouve du dernier effroyable, et je ne comprend pas comment une femme peu admettre cela dans son lit.

T. GAUTIER, Melle de Maupin, XV.

(94) Le seul défaut qu'il ait, c'est d'être trop beau et d'avoir les traits trop délicats pour un homme.

T. GAUTIER, Melle de Maupin.

(95) Quant à l'esthétique mâle, n'en parlons pas ! (...) Homme, va te cacher !

L. DAUDET, le Femme et l'Amour.

**Spécialt.** Homme physiquement adulte. *A quinze ans il était déjà un homme. Il se fait, il devient homme.*

(96) Je l'ai vu devenir homme pendant qu'il me parlait, et la barbe lui pousser autour de sa bonne figure (...).

CLAUDEL, l'Annonce faite à Marie, I, 1.

*Homme grand, petit, gros, maigre, fort, faible. Un homme bien bâti, taillé en athlète, en hercule.* ⇒ 1. **Fort.** *Homme carré d'épaules* (→ Armoire\* à glace ; gorille, cit. 2). *Un bel homme.* ⇒ **Beau, adonis, apollon (fam.)** ; *Un homme affreux, hideux, très laid... Homme chauve, poilu, barbu, moustachu, bien, mal rasé. Homme élégant. Homme d'aspect mâle, de manières viriles ; homme efféminé.* ⇒ **Femmelette.**

(97) Quel homme est-ce ? – C'est un beau, gros, court, jeune vieillard, gris pommelé (...).

BEAUMARCHAIS, le Barbier de Séville, I, 4.

2. a. *Un, des hommes ; l'homme (opposé à la femme). Psychologie de l'homme. Un hommes, des, les hommes, et, collect., l'homme. L'homme est traditionnellement dit actif* (→ Action, cit. 10), *créateur, constructeur doué de l'esprit de synthèse* (→ Glaneur, cit. 4), *apte aux études scientifiques. L'homme moins émotif* (→ Emotivité, cit. 1) *que la femme.* – *L'homme a besoin d'amour* (→ Abreuver, cit. 6). *"Les hommes commencent par l'amour et finissent par l'ambition"* (cit. 5, La Bruyère).

(98) (...) je fis en sorte que la conversation tournât sur les femmes. Cela ne fut pas difficile ; car, c'est après la théologie et l'esthétique, la chose dont les hommes parlent le plus volontiers quand ils sont ivres.

T. GAUTIER, Melle de Maupin, X.

(99) (...) ce n'est qu'un homme, capable de feindre une émotion sans doute, mais non de la dissimuler (...).

COLETTE, la Vagabonde, p. 135.

(100) (...) il faut à l'homme beaucoup d'intelligence pour ne pas, avec d'égales qualités morales, rester sensiblement au-dessous de la femme.

GIDE, Si le grain ne meurt, I, IV.

(101) (...) les poupées et les soldats de plomb n'auraient-ils pas presque autant de responsabilité que les hormones dans la différenciation psychique de l'homme et de la femme ?

J. ROSTAND.

(102) L'homme et la femme sont identiques, mais longtemps encore les écrivains les décriront comme essentiellement différents. Les simplifications artificielles, les faux contrastes, les erreurs, le passé imaginaire, ont beaucoup enrichi la littérature.

J. CHARDONNE. L'amour du prochain, p. 48.

(103) Le monde appartient aux femmes, il n'y a que des femmes (...) Les hommes ? Ecume, faux dirigeants, faux prêtres, penseurs approximatifs, insectes (...) Gestionnaires abusés (...) Muscles trompeurs, énergie substituée, déléguée (...).

P. SOLLERS, Femmes, p. 14.

b. **Absit.** (*Un homme*). Homme moralement adulte. *Il anticipe* (cit. 8) *sur son âge et s'improvise un homme à seize ans à peine. Ne pleure pas ! Sois un homme ! ⇒ Adulte.*

(104) Chez nous, dans les grands jours, les enfants sont des hommes.

HUGO, les Années Funestes, XVI.

(105) A leur tête marchait une femme (...) avec des gosses (...) deux dans les jupes, cinq et trois ans, des hommes qui ne pleuraient pas (...).

ARAGON, les Beaux Quartiers, I, XXVI.

(106) Je ne suis plus un enfant, vous savez ! – Non, c'est vrai que tu es un homme ; on a l'âge de sa souffrance.

F. MAURIAC, la Pharisienne, IX.

Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse (cit. 16), de droiture, considérées comme propres à son sexe. *Ose le répéter, si tu es un homme !* (→ Dur, cit. 31) *Ce n'est pas un homme. Parole d'homme. Femme qui se comporte en homme. ⇒ Viril.*

(107) (...) c'est la comparaison avec Mme de Staël qui cause tout cela. Le contraste entre son impétuosité, son égoïsme, sa constante occupation d'elle-même, et la douceur, le calme, l'humble et modeste manière d'être de Charlotte, me rend celle-ci mille fois plus chère. Je suis las de l'homme-femme, dont la main de fer m'enchaîne depuis dix ans, quand j'ai une femme qui m'enivre et m'enchanté.

B. CONSTANT, Journal intime, mai 1807.

(108) (...) nous allons sortir (...) j'ai quelques explications à te demander (...) – Tu peux parler ici (...) – Non, si tu es un homme, tu sortiras seul avec moi.

P. MAC ORLAN, La Bandera, XVI.

c. *Un, des hommes (Qualifié).* *Un homme brave, courageux, énergique, ferme. Un homme faible, couard, lâche, mou, veule. Homme serviable, un brave homme. Le meilleur homme du monde. Saint homme. Un diable d'homme* (→ Argument, cit. 15) *Un méchant homme. Don Juan* (de Molière), *"un grand seigneur, méchant homme"*. *Homme sans aveu, sans scrupules, malhonnête. Homme intéressé, avare, rusé, hypocrite. Homme infatué (⇒ Narcisse), frivole. Homme frustré, sale grossier. Homme distingué, délicat. ⇒ Gentleman. Homme séduisant ⇒*

**Amadis.** *Homme galant* (cit. 2) et *galant homme*. *Homme niait, sot ; intelligent, supérieur.* *Savant homme.* *Honnête homme* (**Spécialt, au sens du XVII ;** ⇒ **Honnête ; à distinguer de : un homme honnête, malhonnête**). *Homme illustre\**. – **Loc. (XV).** *Grand\* homme* : homme célèbre, reconnu par la culture. "*Aux grands hommes la Patrie reconnaissante*", inscription au fronton (cit. 3) du Panthéon. – **REM. Ce syntagme n'ayant pas de féminin, on peut y voir un emploi de homme au sens I., "être humain".**

(109) Un homme volage est un papillon ; étourdi, une girouette (...) un simple d'esprit, un niais (faucon du nid), un béjaune, un serin, une moule, une huître, un ignorant, un âne ; vaniteux, un paon ; prodigue, un panier percé (...).

F. BRUNOT, *la Pensée et la Langue*, p. 78.

(110) C'est un homme... qui... ha!... un homme... un homme enfin...

MOLIÈRE, *Tartuffe*, I, 5.

**Prov.** *Un homme averti\* en vaut deux.* – **Syn.** : *Un bon averti...*

**Syntagmes.** (V. 1630). **HOMME DE...** – **REM. Dans ces emplois, le sing. Collectif est possible (l'homme d'action se caractérise par...).** – *Homme d'action* (cit. 4 ; et → Actif, cit. 2 ; courtisan, cit. 5 ; entier, cit. 17 ; enviable, cit. ; gifle, cit. 3). *Homme de bien* (2. Bien, cit. 74 ; et → Eriger, cit. 10 ; évanouir, cit. 2 ; fripon, cit. 2). *Homme de mérite* (→ Assidûment, cit. 1 et 4 ; caressant, cit. 11) *Homme de scrupule et de devoir* (→ Frasque, cit. 4) *Homme de cœur\** (→ Empoisonner, cit. 23) *Homme d'honneur\** (→ Attaquer, cit. 30 ; autoriser, cit. 11 ; endroit, cit. 2) . *Homme de parole\**. *Homme de confiance\** (→ Familiarité, cit. 1). – **vieilli.** *Homme de rien, homme de peu.* – *Homme de peu de foi* (cit. 37). *Homme de sac et de corde* (cit. 9). – **Loc. vieillie.** *Homme de Dieu.* ⇒ **Dévoit, Pieux.** – *Homme de génie* (cit. 39, 40 et 45). *Homme de talent.* *Homme de caractère* (cit. 58). *Homme d'esprit\** (→ Absolu, cit. 4 ; approuver, cit. 22 ; gouverne, cit. 1). *Homme de goût\** (cit. 20 ; → aussi Gourmet, cit. 5)– *Les Hommes de bonne volonté*, œuvre de J. Romains.

d. (1647). **ÊTRE UN HOMME À..., ÊTRE HOMME À...** : être capable de... (→ Gober, cit. 3)

(111) Puisque je passe encor pour homme à vous séduire, / Venez dans la prison où je vais vous conduire (...).

CORNEILLE, *Héraclius*, IV, 5.

(112) C'est un homme à jamais ne me le pardonner.

MOLIÈRE, *le Misanthrope*, II, 2.

(112.1) Mais on voyait qu'il était homme à soutenir son dire.

STENDHAL, *le Rouge et le Noir*.

e. (XV). *Homme (précédé d'un possessif)*, l'homme dont il est question, auquel on a affaire. *Voilà mon homme.*

(113) De cette façon donc, un homme, sans avoir du cœur, est sûr de tuer son homme, et de n'être point tué.

MOLIÈRE, *le Bourgeois gentilhomme*, II, 2.

(1866) L'homme qui convient, dont on a besoin. *Le parti a trouvé son homme. C'est votre homme.* – **Spécialt.** Homme qui fait ce qu'on réclame de lui. *Je suis votre homme, vous pouvez compter sur moi.*

(114) (...) rendez-lui service, soyez son homme, accueillez une plainte en faux qu'il va vous déposer contre le jeune d'Esprignon (...).

BALZAC, le Cabinet des antiques, Pl., t. IV, p. 439.

(1663) **Vx.** Homme qui ne cède pas, qui tient tête. *Trouver son homme.* ⇒ **Maître.**

(115) Chevalier (...) tu as trouvé ton homme, ma foi !

MOLIÈRE, la Critique de l'Ecole des femmes, 6.

f. **Loc. (Mil. XVI). D'HOMME À HOMME :** directement, en toute franchise et sans intermédiaire.

(116) Je vous parle d'homme à homme, comme le premier venu arrêterait un passant pour l'avertir d'un danger grave (...).

P. LOUÏS, la Femme et la Pantin, III, p. 57.

(117) Il vous suffit que l'affaire s'arrange à votre convenance, correctement, moi de même. Entre nous deux, d'homme à homme, ça me va, je n'ai jamais refusé le défi de personne.

BERNANOS, Monsieur Quine, p. 129.

g. **Loc.** *Voici l'homme*, parole de Ponce Pilate livrant Jésus. ⇒ **Ecce homo.**

(118) Jésus sortit donc, portant la couronne d'épines et le manteau de pourpre. Et Pilate leur dit : Voici l'homme.

BIBLE (SEGOND), Evangile selon Saint Jean, XIX, 5.

3. (*L'homme et la vie sexuelle*). a. *Homme vierge.* ⇒ **Puceau.** *Homme castré, dépouillé de sa virilité.* ⇒ **Eunuque** (cit. 3). *Homme impuissant* (→ Goujat, cit. 7), *insuffisant.* ⇒ **Andropause.** *Homme viril, de tempérament amoureux, ardent, chaud.* ⇒ **Coq, gaillard, lapin** (chaud lapin). → 1. *Froid,* cit. 12. *Homme continent et chaste* (→ Ardent, cit. 21). *Inversion sexuelle chez l'homme.* ⇒ **Homosexualité, homosexuel ; fam. gay.** *Homme qui préfère les hommes* (⇒ **Homophile, homosexuel**), *les jeunes garçons* (→ **Pédéraste, pédophile**). *Homme qui s'habille en femme.* ⇒ **Travesti ; fam. travelo.**

**Absolt.** *Homme sexuellement actif, viril\*.* "*Les eunuques* (cit. 2) *ne sont pas des hommes*". *Une femme regarde toujours un homme comme un homme* (→ Amitié, cit. 12).

(119) (...) même dans cette amitié pure dont parle La Bruyère, n'oubliez pas qu'une femme regarde toujours un homme comme un homme (...) avoir connaissance de la contrariété des sexes, c'est nécessairement en être troublé.

L. BLUM, Du mariage, p. 106.

*Homme qui fait des avances* (cit. 25) *à une femme, qui courtise\* une femme, cherche à la séduire.* ⇒ **Amoureux, chevalier** (servant), **galant, prétendant, soupirant.** *Homme qui escorte une femme.* ⇒ **Cavalier, sigisbé** (→ Auréole, cit. 9). *Homme qui convoite, désire, guigne* (cit. 2) *une femme.* *Désir d'homme* (→ Attention, cit. 28 ; bijou, cit. 9). *Homme entreprenant* (cit. 4). *Homme*

*qui séduit, prend, possède une femme.* ⇒ **Amant.** *Homme qui viole une femme, une fillette.* ⇒ **Violeur.**

**Loc. (1837)** *Homme à femmes.* ⇒ **Don Juan, Lovelace, séducteur, tombeur** (→ **fam.** Coq\* de village, coqueluche des femmes). *Homme volage, infidèle* (⇒ **Papillon** ; → Cœur d'artichaut) *qui trompe une femme* (→ **Attachement**, cit. 11). *Homme débauché. Homme asservi à une femme. Homme qui fréquente les prostituées.* ⇒ **Putassier.** *Homme jaloux. Homme trompé.* ⇒ **Cocu.** "*La femme perd ou régénère l'homme*" (→ **Autel**, cit. 16 ; **baptême**, cit. 15). *Amitié entre homme et femme. Homme qui refuse la liberté aux femmes.* ⇒ **Macho, machiste, phallocrate.** – *Homme célibataire.* ⇒ **Garçon.** *Union libre de l'homme et de la femme* (→ **Affranchir**, cit. 4). *Homme entretenu par une femme.* ⇒ **Gigolo.** *Homme qui vit des femmes, prostitue des femmes.* ⇒ **Entremetteur, maquereau, proxénète, souteneur.** *L'homme et le mariage.* ⇒ **Epoux, mari.** *Homme qui épouse* (cit. 5) *une femme, prend femme. Célibataires et hommes mariés.* "*L'homme s'attachera* (cit. 54) *à sa femme et il deviendront une seule chair*" (**Bible**). *Homme qui engendre, procréé, a des enfants* (→ **Enfanter**, cit. 1). *L'homme chef de famille. L'homme dans la famille, l'homme et la parenté. Homme veuf, divorcé.* ⇒ **Divorcé, veuf.**

(120) (...) à un certain âge les femmes ne sont plus faites pour la société. Il leur reste le rôle d'amie, mais d'amie dans la retraite, recevant des confidences et donnant des conseils à l'homme dont elles sont le deuxième ou le troisième intérêt dans la vie.

B. CONSTANT, *Journal intime*, 9 févr. 1804.

(121) Chez le coquet chevalier, tout révélait les mœurs de l'homme à femmes (ladie's man) [...].

BALZAC, *La vieille fille*, Pl., t. IV, p. 211.

(122) je vois tant d'homme, ignobles sous tous les rapports, avoir de belles femmes dont ils sont à peine dignes d'être les laquais, que la rougeur m'en monte au front pour elles – et pour moi – Cela me fait prendre une pitoyable opinion des femmes de les voir s'enticher de tels goujats (...).

T. GAUTIER, *Melle de Maupin*, I, p. 59.

(123) Le désir de l'homme est brutal et sommaire. Celui de la femme rusé et lent comme venant de plus loin.

L. DAUDET, *la Femme et l'Amour*, p. 280.

(124) Que redoute-t-on quand un homme fixe sa vie avant d'avoir "jeté sa gourme" et "mené sa vie de garçon" ? (...) On craint que la solidité du mariage ne résiste par au déchaînement subit de l'instinct viril. Juste crainte, mais qui n'est pas moins fondé (...) pour la femme que pour l'homme.

L. BLUM, *Du mariage*, p. 26.

(125) Une minute d'inattention (...) et la voilà rejetée hors de l'abri si sûr, si doux, dans la foule horrible des hommes. Les hommes ! (...) Elle n'en redoute aucun en particulier, mais l'idée de leur nombre, de leur puissance, de leur grossière complicité l'épouvante. Gros visages, regards cyniques et ce qu'elle hait par dessus tout... le sourire blême et sournois du désir (...).

BERNANOS, *Monsieur Quine*, p. 115.



(126) (...) l'humeur sensuelle de l'homme est une saison brève, dont le retour incertain n'est jamais un recommencement.

COLETTE, la Chatte, p. 136.

(127) (...) en matière sexuelle le vrai plaisir et le vrai besoin sont pour les hommes (...) le rôle de la femme étant surtout fait de complaisance.

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. V, XXVI, p. 267.

(128) Et quel fat ! Il croit que toutes les femmes veulent se jeter à son cou. Voilà bien les hommes. On leur parle amitié : ils comprennent sexe. Ensuite ils nous reprochent de ne penser qu'à ça.

MONTHERLANT, Les Jeunes Filles, p. 114.

(128.1) Car si les hommes se conduisent mal avec les femmes, c'est parce qu'ils ont peur d'elle.

MONTHERLANT, Pitié pour les femmes, p. 85.

(129) Michèle est une fille qui aime l'homme. voilà ce qu'il y a.

F. MAURIAC, la Pharisienne.

(130) Ce n'est pas seulement un plaisir subjectif et éphémère que l'homme cherche dans l'acte sexuel. Il veut conquérir, prendre, posséder ; avoir une femme, c'est la vaincre (...) Il la fait sienne comme il fait sienne la terre qu'il travaille (...) il laboure, il plante, il sème : ces images sont vieilles comme l'écriture.

S. DE BEAUVOIR, le Deuxième Sexe, I, p. 49.

b. (1050 ; avec un possessif). Homme qui vit avec (une femme). ⇒ **Amant, mari ; fam. jules, mec, mecton, régulier, type.** *C'est son homme. Mon homme. Une brave femme et son homme* (Grouiller, cit. 3). *Mon homme* (titre d'une chanson de Jacques-Charles et A. Willemetz (musique de M. Yvain), crée par Mistinguett en 1920).

(131) (...) il y avait deux femmes, une à chaque bout de la ligne, sa femme à Paris pour les nuits qu'il y couchait, et une autre au Havre pour les heures d'attente qu'il y passait, entre deux trains (...) Victoire (sa femme légitime) veillait sur son linge, car il lui aurait été très sensible que l'autre l'accusât de ne pas tenir leur homme proprement.

ZOLA, la Bête humaine, III, p. 80.

(132) (...) elle n'avait pas trouvé dans le mariage les joies violentes qu'elle s'y était promises. La politique et l'ambition lui avaient arraché son homme de fort bonne heure.

ARAGON, les Beaux Quartiers, I, VIII.

(133) La Marie vit son homme (...) elle comprit qu'il avait bu et qu'il allait cogner.

SARTRE, le Sursis, p. 125.

(134) "Voilà mon homme". Elle se leva pour aller au-devant de son ami qui entra dans le restaurant.

P. MAC ORLAN, la Bandera, III.

(135) Se loger et nourrir un homme, vous vous rendez compte. Avec ça il me faut du linge, des bas de soie, et lui, Fernando, il s'habille aussi. C'est qu'il est coquet, il faut voir. Au moins s'il voulait s'occuper. Je connais des femmes, leurs hommes, ils s'arrangent, ils font de l'arnaque au marché noir.

M. AYMÉ, le Passe-muraille, "En attendant", p. 262.

(136) - je ne peux quand même pas vous maquer toutes ! Merde !... (...) Il refusait les femmes. Angèle elle avait du sourire, elle le trouvait comique son homme avec ses clameurs. Une femme sérieuse son Angèle, sa vraie (...)

CÉLINE, Guignol's band, p. 58.

**REM. Malgré sa fréquence, notamment dans la langue pop. et fam., cet emploi n'est pas lexicalisé au même niveau que *femme* au sens d'"épouse".**

**Loc.** *C'est l'homme de sa vie*, l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme).

⇒ **Amour** (grand amour)

4. a. *L'homme (un homme ; des, les hommes)* dans la société (considéré, soit par rapport aux femmes, soit dans leurs rapports entre eux). *L'homme (un homme) et sa fonction, et son métier. Ecoles, activités, métiers réservés aux hommes. C'est un métier d'homme*, seuls les hommes peuvent (doivent...) le pratiquer.

*Place, rôle de l'homme dans la société.* ⇒ **Sexe** (fort) ; → ci-dessus, I. (cit. 1). *Domination de l'homme sur la femme. asservissement de la femme par l'homme. Rivalité, égalité de l'homme et de la femme* (cit. 23 et 61). ⇒ **Féminisme** (cit. 3).

(137) Ce n'est point à la femme à prescrire, et je somme (suis) / Pour céder le dessus en toutes choses aux hommes.

MOLIÈRE, les Femmes savantes, V, 3.

(138) Les hommes sont causes que les femmes ne s'aiment point.

LA BRUYÈRE, les Caractères, Des femmes, 55.

(139) (...) à quelque cause que les hommes puissent devoir cette ignorance des femmes, ils sont heureux que les femmes, qui les dominent d'ailleurs par tant d'endroits, aient sur eux cet avantage de moins.

La Bruyère, les caractères, De l'homme, 49.

(140) Les femmes ne sont pas, à beaucoup près, aussi fortes que les hommes, et le plus grand usage ou le plus grand abus que l'homme ait fait de sa force, c'est d'avoir asservi et traité souvent d'une manière tyrannique cette moitié du genre humain (...) chez les peuples policés, les hommes comme les plus forts, ont dicté des lois, où les femmes sont toujours plus lésées, à proportion de la grossièreté des mœurs.

BUFFON, Hist. nat. de l'homme, Âge viril.

(141) La femme est faite pour un homme, l'homme est fait pour la vie et notamment pour toutes les femmes.

MONTHÉRLANT, les Jeunes Filles, p. 173.

(142) La femelle est plus que le mâle en proie à l'espèce ; l'humanité a toujours cherché à s'évader de sa destinée spécifique ; par l'invention de l'outil, l'entretien de la vie est devenue pour l'homme activité et projet, tandis que dans la maternité, la femme demeurait rivée à son corps, comme l'animal. C'est parce que l'humanité (...) préfère à la vie des raisons de vivre, qu'en face de la femme, l'homme s'est posé comme le maître.

S. DE BEAUVOIR, le Deuxième Sexe.

(143) Economiquement, hommes et femmes constituent presque deux castes, toutes choses égales, les premiers ont des situations plus avantageuses, des salaires plus élevés, plus de chances de réussite que leurs concurrentes de fraîche date ; ils occupent dans l'industrie, la politique, etc., un beaucoup plus grand nombre de places et ce sont eux qui détiennent les postes les plus importants. Outre les pouvoirs concrets qu'ils possèdent, ils sont revêtus d'un prestige dont toute l'éducation de l'enfant maintient la tradition ; le présent enveloppe le passé, et dans le passé toute l'histoire a été faite par les mâles.

S. DE BEAUVOIR, le Deuxième Sexe, I, p. 21.

(143.1) Entre le Monsieur et l'Homme, il y a des degrés : l'homme mal vêtu, l'homme à demi vêtu (...) en chemise, en haillons (...) en costume de bain.

Valéry, Suite, p. 56.

b. **En appellatif. Vx.** *L'homme !* appellation condescendante. *Holà, ho, l'homme !* (Molière, *Don Juan*, III, 1).

c. **HOMME DE...** (suivi d'un nom, formant des syntagmes plus ou moins lexicalisés, dont certains sont de véritables noms composés).

(XVII ; situation). **Anciennt.** *Homme de qualité, homme de condition.* ⇒ **Gentilhomme, grand, noble.** – **Vieilli.** *Homme de cour* (→ Faveur, cit. 5) ⇒ **Courtisan.**

(Av. 1675). **Mod.** *Homme du monde\**. (→ Alliance, cit. 13 ; entrer, cit. 32 ; 1. Piston, cit. 2.1).

**Vx.** *Homme du commun.* – **Mod.** *Homme du peuple.* ⇒ **Ouvrier, paysan, prolétaire** (→ Assurer, cit. 23 ; bout, cit. 45 ; frelater, cit. 3). – (1935 ; *l'homme dans la rue*, 1931 ; adapt. De l'angl. *the man in the street*, 1931). *L'homme de la rue (collectif seulement)* : l'homme moyen, "quelconque" (cf. ital. **L'uomo qualunque**). → Boursicoter, cit. 2 ; espèce, cit. 19 ; extrapolation, cit. 1

**Loc.** *Faire l'homme d'importance.* – *L'homme du jour*, celui qui a la notoriété du moment.

(1640 ; fonctions). *Homme d'Etat* : dirigeant politique important. ⇒ **Etat.** (→ Charge, cit. 24 ; efforcer, cit. 6 ; égérie, cit. 2 ; empressement, cit. 11)

(1636) **Vieilli.** *Homme de robe* : magistrat (→ Anoblir, cit. 1 ; capitain, cit.). – (1718). **Mod.** *Hommes de loi* : magistrats, **mais aussi** avocats, avoués, huissiers, juristes, légistes, officiers ministériels (→ Envers, cit. 12). *C'est un homme de loi.*

(1690). *Homme d'affaires* (cit. 61 et 61.1) : (**anciennt**) financier, intendant, traitant ; (**mod**). Homme ayant une fonction de direction ou de décision dans l'économie privée. ⇒ **Businessman, cadre, directeur, PDG.** (→ Absent, cit. 7 ; assez, cit. 47 ; fleur, cit. 15). *Un homme et une femme d'affaires.*

*Homme de finance* (cit. 4) : financier.

(1690). *Homme d'église* : ecclésiastique

**Vx.** *Homme de cheval* : cavalier.

(1659). **vx.** *Homme d'épée* : soldat, militaire de carrière. (→ Esprit, cit. 98 ; furieux, cit. 7) – (1530).

*Homme de guerre.* ⇒ **Guerrier, militaire.** (→ Commerce, cit. 17 ; engager, cit. 17)

**vx.** *Homme d'armes* : soldat, militaire.

(1690) **vx.** *Homme de mer.* ⇒ Marin, matelot. – **Mod.** *Homme d'équipage.* (→ Albatros, cit. 1 ; galion, cit. 2) – *Homme de poste.* – *Homme de quart.* *Homme de barre* (→ Gâter, cit. 6), *de vigie.* – **REM.** Ces valeurs sont en rapport avec celle de *homme 7. b.*, "simple soldat".

(1580) *Homme de lettres.* ⇒ **Ecrivain, lettre** (IV, 2). → Alliance, cit. 13 ; bon, cit. 27 ; clarté, cit. 13 ; cotisation, cit. – *Homme de plume.* – *Homme de théâtre.*

*Homme de science* : savant, scientifique, chercheur.

**vx.** *Homme de cabinet* : homme qui étudie.

*Homme de l'art* : technicien confirmé ; **spécialt.** médecin. *Il va falloir recourir à l'homme de l'art.*

(1606). **vx.** *Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe.

*Homme de garde* : gardien, surveillant.

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux. (→ Assistant, cit. 5)

**Loc. fig.** *Homme de paille\** (cit. 12) : prête-nom (Consort, cit. 1 ; opération, cit. 10). *Homme de main\**. (1972 ; d'après **femme de ménage**). *Homme de ménage* : homme qui fait des travaux de ménage.

(143.2) Puis ce fut un cadre au chômage, amer. Fusion, licenciement, course à l'emploi, où il a finit par être homme de ménage.

F. GIROUD, un l'Express, 23 oct. 1972, n°111, 5 57.

d. *Homme à...*, *Homme à gages (vx)*. *Homme à toutes mains*.

*L'homme à, aux...* (**spécifiant un individu qu'on ne nomme pas**). *L'homme aux gants* (sujet de tableau). *L'homme aux quarante écus*, conte de Voltaire.

e. (1552, R. Estienne). *Homme* (**suivi d'un adj., formant un syntagme du même type qu'en c ou d**). *Un homme politique* (cit. 7 et 8). *L'homme public et l'homme privé*. *L'homme blanc*.

**REM.** Certains de ces syntagmes correspondent à l'équivalent formé avec **femme**.

5. (**Considéré selon son âge**). *Les âges, les époques de la vie de l'homme.* ⇒ **Enfant, garçon ; adolescent ; vieillard**. *Homme fait* (→ Assemblage, cit. 15 ; faire, cit. 265 et 266), *homme mûr* (→ Circonspect, cit. 4 ; composer, cit. 4). *Homme encore jeune*. *Homme dans la force de l'âge* (cit. 6). *Homme d'un certain âge*. *Homme âgé*. *Vieil homme*. (Gangué, cit.) ⇒ **Vieillard, vieux**. – *Homme en âge de se marier, en âge* (cit. 61) *de combattre*.

(144) Il le trouva beau, noble, distingué, grandi, homme fait (...).

HUGO, les Misérables, IV, VIII, VII.

(144.1) Avant Zelten, j'avais eu des amis, mais qui alternaient tous dans cet ordre : un homme mûr, un tout jeune homme, un homme mûr, un tout jeune homme. jamais un homme de mon âge. Tous les dix-huit mois, j'étais assuré de regagner (...) la barbe blanche des collectionneurs d'Outamaro et de Van Goyen, pour retomber, au bout de dix-huit mois à l'extrême jeunesse et aider mon ami à préparer son bachot.

GIRAUDOUX, Siegfried et le Limousin, p. 61.

(145) L'essence même du mariage tel qu'il est institué dans nos mœurs est d'unir une fille vierge à un homme déjà fait (...).

L. BLUM, Du mariage, p. 87.

(146) Les hommes mûrs et les jeunes gens sont forts, parce qu'ils sont égoïstes et ne croient pas l'être. Ils mettent leur amour de soi-même jusque dans la foi, les idées et la sacrifice.

A. SUARÈS, Trois hommes, "Isben", VI.

(147) A force de ramper le long des meubles (...) le petit homme sait marcher (...).

G. DUHAMEL, les Plaisirs et les jeux, III, I.

**Absolt.** Homme adulte, **par oppos. à enfant, adolescent.** *Parvenir à l'âge d'homme* (→ Astrologue, cit. 3). *Quand tu seras un homme. Se faire homme.*

(148) Enfant, homme, vieil (vieux), j'ai toujours cru et jugé de même.

MONTAIGNE, Essais, I, XXVI.

(149) Mes premiers vers sont d'un enfant, / Les seconds d'un adolescent / Les derniers à peine d'un homme.

A. DE MUSSET, Premières poésies, Au lecteur.

(150) Le goût que les femmes ressentiront (...) pour l'ignorance des garçons, les hommes ne sont pas pour l'éprouver pour l'innocence des filles.

L. BLUM, Du mariage, p. 97.

(151) (...) *l'âge où l'adolescent se fait homme, est celui des ambitions qui se fixent, des perspectives qui se dessinent. On y sent le plus vivement ce qui doit devenir la qualité maîtresse qu'on pourra manifester et que l'on devra développer, utiliser le plus possible.*

VALÉRY, Variété V, p. 222.

6. **JEUNE HOMME** : homme jeune. a. **vx.** *Un jeune homme et sa femme.* (→ Cahoter, cit. 2, Voltaire) – *Un vieillard n'a plus des jambes de jeune homme.* – **Mod. (littér.).** *Des jeunes hommes. Le Vieillard et les trois jeunes hommes*, fable de La Fontaine. *Suzanne et les jeunes hommes*, roman de Duhamel (dans la série *les Pasquier*).

(152) On me dit fort que les jeunes hommes sont des trompeurs (...).

MOLIÈRE, l'École des femmes, III, 4.

(153) Contre elle (la jeunesse), les malheurs, les soucis, le contact qu'ils mènent pour vivre protègent les ouvriers de vingt ans, qui "ont déjà des maîtresses ou des femmes, des enfants, un métier (...) une vie enfin", qui deviennent, au sortir de l'adolescence, de jeunes hommes, sans être jamais des "jeunes gens".

SARTRE, Situations, I, p. 27.

b. **Cour.** Garçon pubère, homme jeune célibataire. ⇒ **Adolescent, garçon, gars ; damoiseau, éphèbe, jouvenceau.** – **REM.** En ce sens, *jeune homme* correspond à *jeune fille* et a pour pluriel courant *jeunes gens*, qui s'emploie également pour un groupe de personnes jeunes garçons et filles (→ **Gens**) – *Un jeune homme de vingt ans. Un tout jeune homme*, qui sort à peine de l'enfance. *Un grand jeune homme, qui n'est plus un enfant. Timidité, gaucherie de jeune homme. Jeune homme naïf.* ⇒ **Béjaune, coquebin.** *Jeune homme galant.* ⇒ **Dameret, mirliflore.** *Jeune homme fortuné* (→ **fam.** Fils à papa). *Camaraderie, flirt entre jeune homme et jeune fille. Jeune homme sursitaire* qui fait son service militaire avec des gens plus jeunes que lui. *Un vieux jeune homme* : un homme qui n'est visiblement plus jeune et qui garde des traits, une allure de jeune

homme. – **REM.** *Jeune homme* est considéré tantôt comme un nom accompagné d'un épithète (*un tout jeune homme*), tantôt et le plus souvent comme un véritable nom composé (*un grand jeune homme*).

(154) A tout âge, les choses inconnues causent des terreurs involontaires. Le jeune homme est comme le soldat qui marche contre des canons et recule devant des fantômes. Il hésite entre les maximes du monde ; il ne sait ni donner ni accepter, ni se défendre ni attaquer, il aime les femmes et les respecte comme s'il en avait peur ; ses qualités le desservent, il est tout générosité, tout pudeur, et pur des calculs intéressés de l'avarice ; s'il ment, c'est pour son plaisir et non pour sa fortune ; au milieu des voies douteuses, sa conscience, avec laquelle il n'a pas encore transigé, lui indique le bon chemin, et il tarde à le suivre.

BALZAC, le Médecin de campagne, Pl., t. VIII, p. 447.

(155) Le jeune homme est souvent sot et timide.

J. ROMAINS, les Hommes de bonne volonté, t. V, XXIII, p. 198.

(155.1) Gilberte de Saint-Loup me dit : "Voulez-vous que nous allions dîner tous les deux au restaurant?" Comme je répondais : "Si vous ne trouvez pas compromettant de venir dîner seule avec un jeune homme", j'entendis que tout le monde autour de moi riait, et je m'empressai d'ajouter : "ou plutôt avec un vieil homme". Je sentais que la phrase qui avait fait rire était de celles qu'aurait pu, en parlant de moi, dire ma mère, ma mère pour qui j'étais toujours un enfant.

PROUST, le Temps retrouvé, PL., t. III, p. 931.

(156) (...) ce garçon, il faut comprendre qu'il est désormais un homme. La voix est grave et mâle ; mais, à tout instant, elle a des inflexions naïves et presque puérides (...) Matin et soir, quand Antoinette Baudoin embrasse Hubert, au vol, car le jeune homme, à peine saisi, déjà rêve et s'échappe, la mère dit en souriant : "Vraiment, tu commences à piquer !".

G. DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Suzanne et les jeunes hommes, XIV.

(157) (...) la première maîtresse d'un jeune homme, signifie d'ordinaire un abaissement de l'intelligence et du caractère, quand ce n'est pas de la santé. Un garçon, pour sa promotion à l'homme, n'aurait pourtant que la maîtresse s'il n'avait pas le sport (...).

MONTHERLANT, les Olympiques, Préface.

(158) (...) cet âge où, encore pensionné et nourri par ses parents, le jeune homme, inutile et sans responsabilité, gaspille l'argent de la famille, juge son père et assiste à l'effondrement de l'univers sérieux qui protégeait son enfance.

SARTRE, Situations.

c. (XX). **Pop. (Avec un possessif).** ⇒ **Fils.** *Votre jeune homme.*

d. (XX). *Jeune homme* s'emploie pour nommer, appeler un enfant, un adolescent de la classe moyenne, bourgeoise, trop jeune pour qu'on lui dise "Monsieur". ⇒ **Petit.** *Que veut ce jeune homme ? – En appellatif. Eh, jeune homme, vous pourriez dire merci ! Dites-donc, jeune homme ! – Prononc. pop. ou plaisante [zynom].*

7. a. (1080). Homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité. – (XII). *Homme lige.* ⇒ **Vassal.** *Serment qui lie l'homme lige au seigneur.* ⇒ **Hommage.**

(159) C'est ainsi que, dans les Nielbelungen, Siegfried devient vassal du roi Gunther en combattant pour lui. Dans les idées du moyen âge Harold s'était donc fait l'homme de Guillaume.

MICHELET, Hist. de France, IV, II.

(160) Je suis ton homme lige, et, toujours, n'importe où, / Je te suivrai, mon maître, et j'aimerai ta chaîne, / Et je la porterai.

HUGO, le Légende des siècles, XVIII, "Les conseillers" ..

(161) (...) un personnage qu'il (le vassal) appelait aussi son maître et son seigneur et dont il se disait l'homme.

FUSTEL DE COULANGES, Hist. des institutions politiques, p. 590.

b. Exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe. *Trente mille hommes en bataille* (cit. 19) *rangée*. ⇒ **Soldat**. *Le caporal et ses hommes* (→ Guitoune, cit. 2). *Entraîner, lancer ses hommes à l'attaque* (Faire cit. 136 ; général, cit. 19). *Equipage de six hommes, dans un avion. L'expédition a perdu deux de ses hommes. Entrepreneur, contremaître, chef de chantier et ses hommes*. ⇒ **Ouvrier**. (→ Grève, cit. 10)

(162) (Me) fournir en un moment d'hommes et d'attirail.

MOLIÈRE, l'Etourdi, III, 5.

(163) A l'avant, les hommes du Primauguet boivent et chantent avec les baleiniers.

LOTI, Mon frère Yves, LXXXVII.

(164) Gilieth déploya ses hommes en tirailleurs à dix pas.

P. MAC ORLAN, la Bandera, XI.

(165) J'ai tutoyé pendant la guerre, presque tous les blessés qu'il m'a été donné d'assister, quand ces blessés étaient ceux qu'en style militaire on appelle simplement "des hommes".

G. DUHAMEL, récits des temps de guerre, V, Mémorial de Cauchois, .

(166) La salle de police des "hommes" est pleine. On va vous mettre dans la salle des sous-officiers. Justement il n'y a personne.

A. ALLAIS, Contes et Chroniques, p. 64.

(En **organisation industrielle du travail**). *Homme-heure* (*jour, semaine, etc.*) : quantité de travail produite par une personne en une heure, (en un jour, en une semaine, etc.).

**CONTR. Femme.**

**DÉR. Hommage, hommase,**

**COMP. Bonhomme, gentilhomme, prudhomme, sous-homme, suivez-moi-jeune-homme, surhomme. – Homme-affiche, homme-grenouille, homme-mort, homme-oiseau, homme-orchestre, homme-réclame, homme-robot, homme-sandwich. V. Homme-**

### 1.3. FEMME (TLF)

**FEMME**, subst. fém.

**I.** Être humain de sexe féminin.

[En emploi générique ou attributif] :

1. Selon Adler, l'enfant se représente ce rapport d'infériorité à supériorité selon le double schéma : faiblesse, infériorité, petitesse, bas égal féminin, force, supériorité, grandeur, haut égal masculin. Tout garçon cherche à s'élever à la masculinité. Toute fillette et toute **femme**, sans qu'il faille parler pour autant d'hermaphrodisme, éprouve un sentiment d'infériorité du fait même qu'elle est femme. Cette aspiration générale au pôle viril conçu psychiquement (et non génitalement) comme le pôle de la supériorité, constitue la « protestation virile ». L'enfant aspire « vers le haut » à rejoindre les adultes, et plus précisément son père.

MOUNIER, *Traité caract.*, 1946, p. 597.

**BIOL.** Seul représentant femelle de la famille des Hominiens\* dans l'Ordre des Mammifères primates\*, par opposition à son homologue mâle, l'homme\*.

[En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème « adulte »] :

2. « Vous, souffleter Girardin? disait une **femme** à Bergeron. Vous êtes tous des lâches, les républicains! ... Mais vous ne donneriez pas seulement un lavement à un lapin! » Bergeron revient, lui dit que c'est fait : « Eh bien, qu'est-ce que ça me fait? » lui dit la **femme**... cette **femme** était la Femme! GONCOURT, *Journal*, 1865, p. 160.

**Rem.** Dans la lang. cour., *femme* signifie gén. « être humain du sexe féminin, adulte ». Sens zool. strict presque exclusivement dans la lang. sc. *L'une des gloires de la Société, c'est d'avoir créé la femme là ou la Nature a fait une femelle* (BALZAC, *Secrets Cadigan*, 1839, p. 320).

**A.** [En tant qu'entité physique]

1. [La femme (adulte) du point de vue de ses caractères anatomiques, physiques] *Première leçon d'anatomie. Remarqué combien le cervelet de la femme diffère du cervelet de l'homme* (MICHELET, *Journal*, 1859, p. 464).

**SYNT.** *Anatomie, formes de la femme; épaule, gorge, poitrine, cuisse, fesses de femme; femme bien/mal faite, femme forte, ronde, grasse, plantureuse; femme maigre, sèche, osseuse; femme élancée; grande, petite, grosse femme.*

[En position d'attribut; p. réf. à la faiblesse physique traditionnellement prêtée à la femme (cf. la notion de sexe faible\* p. oppos. à celle de sexe fort\*)] *Être femme.* Ne pas être douée d'une grande force physique (par opposition à l'homme). *Vous êtes homme, et je suis femme; la force est de votre côté* (MUSSET, *Chandelier*, 1840, I, 1, p. 13) :

3. ... ma vocation ne me commandait pas de m'attaquer aux vivants (...) parce que j'étais **femme**, et qu'un sexe ne combattant pas contre l'autre à armes égales, l'homme qui insulte une **femme** commet une lâcheté gratuite, tandis que la **femme** qui blesse un homme la première, ne pouvant lui en rendre raison, abuse de l'impunité.

SAND, *Hist. vie*, t. 4, 1855, p. 203.

[P. réf. à l'image physique idéale que l'homme a de la femme] *Vu, en passant, les photographies de femmes, grassouillettes et impudiques; comparé, en esprit, aux formes virginales d'une vraie femme* (MICHELET, *Journal*, 1857, p. 322).

**Rem. Femme-canon**, subst. fém., ds le domaine du *cirque*. Femme douée de qualités athlétiques peu communes et dont le rôle consiste à supporter, sur ses épaules, un canon dont la charge est ensuite allumée. *Une matrone blanche et blonde, énorme, engagée à tant le kilo pour jouer le rôle de la Femme-Canon, halète* (COLETTE, *Pays. et portr.*, 1954, p. 196).

[La femme du point de vue de la diversité de son aspect selon le type racial ou physique, l'apparence extérieure, l'allure] :

4. ... il y a des **femmes** dont les yeux sont comme des morceaux de sucre,  
il y a des **femmes** graves comme les mouvements de l'amour qu'on ne surprend pas,  
il y a des **femmes** au visage pâle,  
d'autres comme le ciel à la veille du vent.



Petite table dorée des jours de fête,  
il y a des **femmes** de bois vert et sombre  
celles qui pleurent,  
de bois sombre et vert :  
celles qui rient.

Petite table trop basse ou trop haute.

Il y a des **femmes** grasses  
avec des ombres légères...

ÉLUARD, *Capitale douleur*, 1926, pp. 58-59.

*Femme noire comme de l'ébène, femme blanche comme de l'ivoire, femme créole, femme métisse; femme du Nord, d'Arabie, d'Orient; femme de type nordique, méditerranéen, gitan. Ce qui fait défaut pourtant, ce sont les femmes chinoises aux cheveux laqués, trébuchant sur leurs moignons enveloppés de feutre* (MORAND, *New-York*, 1930, p. 79). *Des yeux de femme russe (vert clair, dilatés à la limite)* (MONTHERL., *Démon bien*, 1937, p. 1328) :

5. ... un violoneux jouait un air que chantait une **femme** brune, de type gitan, avec une robe de foulard et un fichu rouge; de grandes boucles noires autour d'un visage plus étrange que beau.

ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 106.

*Beauté d'une femme (cf. le beau\* sexe). Femme d'une grande beauté, d'une beauté éclatante, éblouissante; femme belle, superbe, admirable; jolie femme; vilaine femme. Ne disons pas de mal des femmes laides, dit Franchemont. Quand une femme laide est jolie, elle est charmante!* (GONCOURT, *Ch. Demailly*, 1860, p. 196).

*Distinction, élégance, charme, coquetterie d'une femme; toilette, robe, linge, décolletage de femme; femme de grande classe; femme distinguée, élégante, charmante, coquette, gracieuse, ravissante, séduisante; femme majestueuse, effacée, ordinaire; femme bien/mal habillée; femme parée, décolletée. Tant de femmes s'enlaidissent en suivant la mode! dit la Thévenin. On devrait s'habiller selon sa forme* (FRANCE, *Dieux ont soif*, 1912, p. 125).

*Femme aux cheveux blonds, châtains, bruns, noirs, roux, gris, blancs; femme aux cheveux dénoués, flottants; femme aux cheveux teints; femme aux cheveux longs, courts; femme blonde, châtaine, (très) brune, rousse; femme dépeignée; femme aux yeux noirs, verts.*

*Femme maquillée; femme qui se farde. Femmes parées, fardées et pâles* (FAURE, *Hist. art*, 1912, p. 221). *Elle se met du rouge aux lèvres et parle avec la grimace des femmes qui se remaquillent* (COCTEAU, *Par. terr.*, 1938, II, 12, p. 266).

[P. réf. au charme physique et gestuel de la femme, à la grâce de sa parure et de ses manières, à sa volonté de plaire... considérés comme des caractères spécifiques] *La tatan Mariou. (...) elle est maigre et assez gracieuse, elle est femme* (VALLÈS, *J. Vingtras*, Enf., 1879, p. 12) :

6. L'homme ici a son état, la belle forêt qu'il comprend, la camaraderie, les discussions d'esthétique. La **femme** n'a rien que son ménage et les fumiers. Elle ne peut être **femme**, je veux dire élégante et coquette.

TAINÉ, *Notes Paris*, 1867, p. 244.

*P. méton., en emploi adj. Elle s'assit pour coudre une petite dentelle (...) à sa blouse de travail, cette blouse noire qu'elle finissait par trouver trop garçonnière, pas assez femme* (ZOLA, *Dr Pascal*, 1893, p. 32).

**Rem. Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance. *Un regard de jeune fille levé vers le sien lui rappela tout à coup sa rencontre du bois, cette grâce radieuse de femme-enfant, dont le souvenir l'avait poursuivi pendant des mois* (A. DAUDET, *Sapho*, 1884, p. 238). Cf. *infra* I B 2 k.

*Proverbe. La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a :*

7. On dit communément : « la plus belle **femme** du monde ne peut donner que ce qu'elle a »; ce qui est très faux : elle donne précisément ce qu'on croit recevoir, puisqu'en ce genre c'est l'imagination qui fait le prix de ce qu'on reçoit.

CHAMFORT, *Max. et pens.*, 1794, p. 63.

[La femme considérée sous le rapport de l'âge]

*Femme jeune, femme encore jeune. Jeune femme.* Femme jeune (célibataire ou mariée). *Une jeune femme de vingt ans, une fille du peuple, large et forte (...) son corps frais et gras blanchissait avec des*

*douceurs de teinte d'une grande délicatesse* (ZOLA, *T. Raquin*, 1867, p. 84). *Femme adulte\**, mûre. *Laure n'était plus alors une très jeune fille, mais une femme accomplie. Il y avait dans tout son être une plénitude, une harmonie singulières* (DANIEL-ROPS, *Mort*, 1934, p. 136).

*Femme d'un certain âge, vieillissante, âgée.*

[P. oppos. à *enfant, fille, jeune fille...*] *Femme adulte* (célibataire ou mariée). *L'enfant devient jeune fille, la jeune fille devient grande fille, la grande fille devient femme* (HUGO, *Misér.*, t. 1, 1862, p. 488).

[En parlant d'une jeune fille] *Devenir une femme*. Prendre, en se développant physiquement, le corps et les formes d'une femme adulte. *Être (presque) une femme*. « *Viol et assassinat que nous allons constater tout à l'heure. Cette fillette est d'ailleurs presque une femme, voyez sa gorge* ». *Les deux seins, assez forts déjà, s'affaissaient sur sa poitrine, amollis par la mort* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 2, Pte Roque, 1885, p. 1024).

2. [La femme sous le rapport de la physiologie; la femme en tant qu'être sexué] *Organes sexuels de la femme; femme pubère. Après l'extirpation des ovaires les femmes deviennent apathiques, et perdent une partie de leur activité intellectuelle ou de leur sens moral* (CARREL, *L'Homme*, 1935, p. 168). *La période d'activité génitale de la femme est caractérisée par la succession régulière de cycles menstruels qui apparaissent à la puberté, cessent à la ménopause et peuvent être interrompus par la grossesse ou la lactation* (QUILLET *Méd.* 1965, p. 482).

*Femme à barbe*. Femme souffrant de virilisme pileaire.

[P. oppos. à *enfant, fillette, fille, etc.*] *Être humain du sexe féminin qui est nubile*. « *Tu me feras tout ce qu'on peut faire à une femme sans lui faire d'enfant* ». *Voici du moins, Robin le croit tout le thème des pensées de la jeune fille devenue femme et qui ne voit pas d'homme* (GONCOURT, *Journal*, 1882, p. 172).

*Être femme; ne pas encore être femme; être presque femme; être tout à fait femme*. *On me consulta lorsqu'elle avait douze ans. Je constatai qu'elle était femme déjà et harcelée sans repos par des désirs d'amour* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 2, Enf., 1883, p. 396).

[P. réf. à la vie génitale perçue comme étant l'essence de la féminité, la ménopause en représentant le terme] *Être encore une femme. Oh! je suis encore une femme, je saigne encore chaque mois, rien n'est changé* (BEAUVOIR, *Mandarins*, 1954, p. 78).

[La femme au plan de l'instinct sexuel en tant qu'il cherche à se satisfaire dans l'accouplement] :

8. Lorsque Madeleine s'était oubliée dans les bras de Jacques, sa chair vierge avait pris l'empreinte ineffaçable du jeune homme. Il y eut alors mariage intime, indestructible. Elle se trouvait en pleine sève, à cet âge où l'organisme de la **femme** se mûrit et se féconde au contact de l'homme...

ZOLA, *M. Féral*, 1868, p. 179.

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] *Être du sexe féminin sexuellement adulte; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, du tempérament. Être, se sentir femme.*

*En emploi adj. La femme très femme, et très (...) chatte* (NOUVEAU, *Valentines*, 1886, p. 166).

[En position d'attribut; p. oppos. à *jeune fille*] *Être femme*. Avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge. *Devenir femme.*

*En emploi adj. Soi-disant jeune fille, et femme. Soi-disant bien élevée, et voyageant avec un amant. Soi-disant catholique, et acceptant de se passer de l'église pour son mariage. Soi-disant honnête, et prête à tuer* (MONTHERL., *Démon bien*, 1937, p. 1363).

*Femme frigide; frigidité chez la femme. Si nous disions le centième des rêves que fait un honnête homme, ou des étranges ardeurs qui passent dans le corps d'une femme chaste, on crierait au scandale* (ROLLAND, *J.-Chr.*, Buisson ard., 1911, p. 1299). *Savez-vous que les femmes insensibles et froides sont plus dangereuses que les autres, parce que la neige et la flamme ont sur la chair le même effet?* (ACHARD, *Voulez-vous jouer*, 1924, I, 3, p. 98).

*Femme sensuelle; femme qui a du tempérament, du sex-appeal; du chien\** (fam.); *femme qui a le feu au cul\*/ au derrière* (vulg.).

**Rem.** V. également *infra* I C 3.

[La femme en tant qu'être humain du sexe féminin qui élabore les ovules, conçoit et enfante, p. oppos. à l'homme, être humain du sexe masculin qui féconde les ovules ou procréé] *Tout est égal entre les époux, ce qu'ils ignorent, ils l'acceptent l'un de l'autre dans la foi. Voici la religion mutuelle, voici*

*cette servitude par qui le sein de la femme se gonfle de lait!* (CLAUDEL, *Annonce*, 1912, I, 3, p. 39). *Est-ce qu'on ne sortait pas tous de la même souche, d'un homme et d'une femme qui s'étaient unis l'un à l'autre* (QUEFFÉLEC, *Recteur*, 1944, p. 65).

*Femme féconde, stérile; fécondité de la femme; homme qui féconde une femme; homme qui rend une femme mère d'un (ou plusieurs) enfant(s). Des avortons, semblables à ces femmes infécondes, qui font tous leurs efforts pour avoir un héritier, et qui n'ont plus ensuite que des fausses couches* (MARAT, *Pamphlets, Charlatans mod.*, 1791, p. 284).

*Instinct maternel de la femme; maternité, grossesse de la femme; femme enceinte, grosse; ventre de femme grosse; femme sur le point d'être mère. Envie, fantaisie, appétit de femme enceinte, grosse\*. Qu'est-ce que la grossesse? On désigne sous ce nom l'état d'une femme qui a conçu, et qui porte en elle le produit de la conception* (BAUDELOCQUE, *Art accouc.*, 1812, p. 89). *Un prétendu vol de 6.000 francs de dentelles dans un magasin par M<sup>me</sup> Feydeau, sauvée par Baroche (...) qui aurait fait rendre les dentelles, en mettant le vol sur le compte d'une envie de femme grosse* (GONCOURT, *Journal*, 1868, p. 419). *Une torpeur vague et puissante, l'obscur joie de la grappe pleine, de l'épi gonflé, de la femme enceinte qui couve son fruit mûr* (ROLLAND, *J.-Chr.*, *Nouv. journée*, 1912, p. 1565).

*Femme en mal d'enfant; accouchement d'une femme; femme qui accouche (d'une fille/d'un garçon); femme qui a fait un (ou des) enfant(s); femme qui enfante, qui donne le jour à un (ou plusieurs) enfant(s); femme qui fait une fausse couche; femme qui allaite/nourrit, berce son enfant :*

9. Ah! mon cher, songe donc! Onze ans de grossesses pour une **femme** comme ça! Quel enfer! C'est toute la jeunesse, toute la beauté, toute l'espérance de succès, tout l'idéal poétique de vie brillante, qu'un sacrifice à cette abominable loi de la reproduction qui fait de la femme normale une simple machine à pondre des êtres.

MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 1, *Inutile beauté*, 1890, p. 1156.

*Femme qui ne veut pas d'enfants; femme sans mari et sans fils; femme sans enfant. La jeune Mme Mercy et Mme Mailly de Nesle avaient très carrément déclaré à leurs maris qu'elles ne voulaient pas d'enfants, parce que la grossesse déforme un corps de femme* (GONCOURT, *Journal*, 1884, p. 365).

*Vieilli ou littér. Le sein de la femme. La partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit. Lorsqu'on nous envoie à la vie terrestre, n'est-ce pas dans le sein de la femme que nous faisons notre premier séjour?* (SAINT-MARTIN, *Homme désir*, 1790, p. 193).

**B.** [La femme en tant qu'entité psychique : la femme en tant qu'être humain que caractérise, dans le règne animal, au même titre que l'homme et par opposition aux autres animaux, son aptitude à la pensée, son esprit entendu comme le « principe de la vie psychique »] *Un seul poète, selon moi, a compris ces charmants animaux, à savoir (...) Shakespeare. Les femmes sont pires ou meilleures que les hommes. Il en a fait des êtres extra-exaltés, mais jamais raisonnables* (FLAUB., *Corresp.*, 1859, p. 304).

**1.** [Au plan intellectuel] *Intelligence, finesse, sottise des femmes; intuition, flair, habilité des femmes; femme (vraiment) intelligente, supérieure, remarquable, brillante, spirituelle; femme d'un esprit supérieur, femme d'esprit\*, femme bel esprit\*, femme éclairée, avisée, sensée; femme de (clair) bon sens, de bon conseil; femme (très) sottise; femme qui a de l'esprit en toute chose; femme qui a plus de jugement, d'intuition qu'un homme; femme qui possède un sens divinatoire; femme instruite, savante. L'ignorance d'une femme ferait frémir, si on pouvait la concevoir... on n'ose pas soulever le voile* (CHARDONNE, *Épithal.*, 1921, p. 265). *Albertine s'était étonnamment développée. Ce qui m'était entièrement égal, les supériorités d'esprit d'une femme m'ayant toujours fort peu intéressé* (PROUST, *Prisonn.*, 1922, p. 17) :

10. On constate qu'il y a plus de grands hommes que de **femmes** exceptionnelles. À l'inverse, les asiles comptent aussi plus d'idiots que d'idiotes. Certains en concluent que l'intelligence de la **femme** serait en moyenne équivalente à celle de l'homme, mais qu'elle tendrait moins que lui aux extrêmes, en bon et en mauvais. C'est ce que sembleraient confirmer les courbes d'intelligence générale de Terman...

MOUNIER, *Traité caract.*, 1946, p. 605.

*Femme de tête.* Femme que caractérise une intelligence servie par une volonté ferme, à quoi s'ajoute souvent un réalisme aigu et un sens développé de ses intérêts (p. oppos. à *femme de cœur*, *infra* 3). *Il y a beaucoup de finesse dans le nez et dans la bouche et au total ce buste me donne bien l'idée d'une*

*femme de tête et qui a de la pénétration et de l'adresse jointes à beaucoup de fermeté* (DELÉCLUZE, *Journal*, 1824, p. 26). *Lucie était une femme de tête, elle voyait loin; si elle avait pris en main les intérêts d'Henri (...) c'était pour s'attacher un allié utile* (BEAUVOIR, *Mandarins*, 1954, p. 472).

[P. réf. à l'intuition considérée comme une qualité spécifiquement féminine]

[En position d'attribut] :

11. On n'est pas membre de l'Institut sans fréquenter la société. Voyez, jugez, comparez. Une femme sensée ne vous refusera pas sa main. Je *suis femme*, monsieur : mon instinct ne me trompe pas; il y a quelque chose là qui me dit que vous trouverez le bonheur dans le mariage.

FRANCE, *Bonnard*, 1881, p. 452.

*En emploi. adj. Mais il y a des indices qui ne trompent pas une femme aussi femme que moi, même si elle est restée vieille fille. Il y a un fantôme de femme, un fantôme de très jeune femme qui circule dans la maison* (COCTEAU, *Par. terr.*, 1938, I, 2, p. 196).

[P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes] *En emploi adj. Je suis excessivement femme pour l'ignorance, l'inconséquence des idées, le défaut absolu de logique* (SAND, *Corresp.*, t. 1, 1833, p. 250). *Renaud, soucieux du détail, et d'esprit plus femme que moi, s'est ingénié, fureteur, à compléter un ensemble sans trou ni tare* (COLETTE, *Cl. en ménage*, 1902, p. 77).

2. [Au plan du caractère] *M. Henriot, à toute occasion, se gaussait de ce qu'il nommait les lubies des femmes, « ces êtres tombés de la lune, où cloche toujours quelque chose »* (ARLAND, *Ordre*, 1929, p. 78) :

12. ... le mensonge est souvent un trait de caractère; d'autre part, chez des **femmes** qui ne seraient pas sans cela menteuses, il est une défense naturelle, improvisée, puis de mieux en mieux organisée, contre ce danger subit et qui serait capable de détruire toute vie : l'amour.

PROUST, *Fugit.*, 1922, p. 615.

a) *Caractère d'une femme; femme de caractère, à grand caractère, d'un caractère décidé, violent; femme à l'esprit ferme, d'une volonté ferme; femme résolue, bien trempée moralement; femme sûre d'elle-même, maîtresse d'elle-même.*

*Maîtresse femme.* Femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir :

13. C'est « une *maîtresse femme* », elle garde le gouvernement des affaires, elle refuse de les communiquer à son père, elle lui tient tête; elle le conduit, le retient comme un enfant prodigue; elle a l'accent vibrant de la volonté tendue...

TAINÉ, *Notes Paris*, 1867, p. 209.

b) *Femme extraordinaire. Ma mère est une femme admirable, la seule personne au monde qui me donne parfois envie de me jeter à genoux* (DUHAMEL, *Confess. min.*, 1920, p. 21). *Une femme exceptionnelle moralement oui : les qualités morales les plus hautes, une femme supérieure* (BERNANOS, *Mauv. rêve*, 1948, p. 909).

c) *Femme effacée, soumise/despotique; femme distante, hautaine; femme loyale; femme digne, respectable; noble femme. Continuez d'être la femme fière, grande, calme, indignée, courageuse. Votre attitude, au milieu de ces hontes, est l'honneur de votre sexe et suffit pour consoler les âmes honnêtes* (HUGO, *Corresp.*, 1853, p. 143) :

14. Les **femmes** peuvent là se faire, à volonté, méprisantes jusqu'à l'insulte, humbles jusqu'à l'esclavage de l'Orient. Valérie fut plus qu'une **femme**, elle fut le serpent fait **femme**...

BALZAC, *Cous. Bette*, 1846, pp. 217-218.

d) *Femme bavarde (comme une pie). Ne dit-on point que les femmes sont curieuses?* (CLAUDEL, *Violaine*, 1901, I, p. 579). *C'est un endroit à potins d'hommes, car les hommes sont aussi concierges que les femmes* (FARGUE, *Piéton Paris*, 1939, p. 63).

[En position d'attribut] *Elle devenait curieuse et bavarde, femme en un mot* (ZOLA, *T. Raquin*, 1867, p. 97) :

15. Ne jamais parler! elle y tâchait. Mais elle *était femme*, un être dont les sentiments, les sensations, l'impressionnabilité d'enfant, bon gré, mal gré, jaillissent au dehors en une loquacité gazouillante, un verbe diffus, des paroles, beaucoup de paroles.

E. DE GONCOURT, *Élisa*, 1877, p. 181.

e) *Femme acariâtre. Elle me met en garde contre la mercière, qui est une méchante femme et dit du mal de tout le monde... une vraie peste, quoi!* (MIRBEAU, *Journal femme ch.*, 1900, p. 61). *Il m'a dit*

que j'étais une femme insupportable, odieuse, qu'il ne comprenait pas comment tu avais pu vivre si longtemps avec moi (FLERS, CAILLAVET, M. Brotonneau, 1923, II, 4, p. 16).

**f)** Femme faible (morale); faiblesse de la femme; la femme est un être/une créature faible. Cf. le sexe faible\*. Car je suis une faible femme, Je n'ai su qu'aimer et souffrir (DESB.-VALM., *Élégies*, 1833, p. 264) :

16. ÉLECTRE. Je sais qu'on a beaucoup de droits dans la confrérie des **femmes**. Si vous payez le droit d'entrée, qui est lourd, qui est d'admettre que les **femmes** sont faibles, menteuses, basses, vous avez le droit général de faiblesse, de mensonge, de bassesse. Le malheur est que les **femmes** sont fortes, loyales, nobles. Alors tu te trompes. Tu n'avais le droit d'aimer que mon père.

GIRAUDOUX, *Électre*, 1937, II, 5, p. 152.

[P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme]

[Le suj. désigne une femme] *N'être qu'une femme*. N'être qu'une créature faible et impuissante devant la vie, les réalités, ses propres sentiments, etc. *Mais elle n'était qu'une femme. Cette folie, cette méchanceté des hommes, contre quoi l'on ne peut rien, pas plus que contre la grêle, les orages* (POURRAT, *Gaspard*, 1925, p. 261).

[Le suj. désigne un homme]

*Péj.* [À la forme affirmative] *Être une femme* :

17. Guillaume sentit alors combien il était possédé par Madeleine. Dès les premiers jours de leur liaison, elle l'avait fatalement dominé, par son tempérament plus fort, plus riche de sang. Comme il le disait autrefois avec un sourire, il était la **femme** dans le ménage, l'être faible qui obéit, qui subit les influences de chair et d'esprit.

ZOLA, M. *Férat*, 1868, p. 267.

*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase] *Ne pas être une femme*. Ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme. *Ça n'était pas une femme, Tournefier, mais un gaillard de bon jugement, un homme solide et bien résous. De l'avoir vu ainsi troublé, Raboliot demeurait perclus* (GENEVOIX, *Raboliot*, 1925, p. 164).

**g)** Femme forte; force, (toute-)puissance de la femme, femme sans faiblesse; femme courageuse. Tout indiquait en elle la femme raisonnable, sans charme, mais aussi sans faiblesse (BALZAC, *Cous. Bette*, 1846, p. 334). *Ces femmes virilisées qui n'ont d'autre but que leur réalisation intérieure et leur ambition* (BRASILLACH, *Corneille*, 1938, p. 246).

**Rem.** La femme forte des *Écritures*. *Infra* II.

**h)** Femme de calcul; femme économe. *Dites que je vous aime pour votre argent! (...) Je suis une femme d'argent, n'est-ce pas? Eh bien! Oui, je suis une femme d'argent, parce que je suis une femme raisonnable* (ZOLA, *Pot-Bouille*, 1882, p. 283). *Je l'interrogeai sur sa fortune. Elle en parla aussitôt en femme pratique, sûre d'elle, sûre des chiffres, des titres, des revenus, des intérêts et des placements* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 1, *Divorce*, 1888, p. 1100). *Les grands mystiques (...) ont généralement été des hommes ou des femmes d'action, d'un bon sens supérieur* (BERGSON, *Deux sources*, 1932, p. 259).

**i)** Femme de devoir. *À défaut des joies de la bonté qui vous sont peut-être provisoirement refusées, répondait le père, vous aurez celles d'être une femme de devoir* (DRUON, *Gdes fam.*, t. 2, 1948, p. 214).

**j)** [P. réf. à différents aspects de l'image psychol. stéréotypée de la femme]

[En position d'attribut] *Être femme*

[Le suj. désigne une femme] :

18. Mais Colette était trop fine pour ne pas sentir qu'avec lui toutes ses grâces étaient perdues, et trop souple pour ne pas s'adapter instantanément aux façons de Christophe. Elle n'avait même pas besoin de s'appliquer pour cela. C'était un instinct de sa nature. Elle *était femme*. Elle était une onde sans forme. Toutes les âmes qu'elle rencontrait lui étaient comme des vases, dont, par curiosité, par besoin, sur-le-champ, elle épousait les formes.

ROLLAND, *J.-Chr.*, Foire, 1908, p. 733.

*En emploi adj.* :

19. ... ce ne sont pas du tout les filles en maison des autres pays. Elles sont plus libres, plus considérées, du fait qu'on sort avec elles et qu'on les présente à ses amis. Elles sont aussi plus **femmes**, charmantes, pleines d'attention, obéissantes. On ne s'ennuie pas trop avec elles.

T'SERSTEVENS, *Itinér. esp.*, 1963, p. 150.

[Le suj. désigne un homme] :

20. La cruauté est partout dans Racine. (...) Et ses femmes sont naturellement plus cruelles que ses hommes, ce qui n'est pas peu dire. Ou pour aller plus profondément peut-être, ses hommes *sont femmes*, ils ont tous souffert de la contamination féminine, de quelque contamination féminine. Ils sont tous dévirilisés, et c'est la cruauté féminine même que l'on retrouve en eux.

PÉGUY, V.-M., *comte Hugo*, 1910, p. 777.

*Péj.* [Le suj. désigne un homme] *Être une vraie femme*. Être efféminé dans son caractère, son comportement, sa façon de vivre :

21. ... ce qu'il reprochait surtout aux jeunes gens d'aujourd'hui, c'était d'être trop efféminés. « Ce sont de *vraies femmes* », disait-il avec mépris. Mais quelle vie n'eût semblé efféminée auprès de celle qu'il voulait que menât un homme, et qu'il ne trouvait jamais assez énergique et virile?

PROUST, *J. filles en fleurs*, 1918, p. 762.

**k) Loc. verb.**

[À la forme négative] *Ne pas être femme à + inf.* Ne pas avoir pour trait de caractère de..., ne pas avoir pour comportement habituel de... *Elle me dit* : « *Je ne suis pas femme à me disputer étape par étape. Si tu l'exiges, je me suis promise, mais ce serait plus joli d'en rester là ...* » (BARRÈS, *Cahiers*, t. 3, 1903-04, p. 89).

[À la forme affirmative] *Être femme à + inf.* Être tout à fait capable de... *Trois crimes étaient un salaire assurément inusité; mais elle était digne de le recevoir puisqu'elle était femme à l'exiger, et il se promit de continuer l'aventure* (, *Aphrodite*, 1896, p. 78).

**Rem. Femme-enfant**, subst. fém. Femme qui a ou semble avoir conservé un ou plusieurs trait(s) du caractère des enfants. *Avec cela le charme insigne D'un frais sourire triomphant Eclot dans des candeurs de cygne Et des rougeurs de femme-enfant* (VERLAINE, *Œuvres compl.*, t. 1, Bonne chans., 1870, p. 107). Cf. *supra* I A 1.

**l) Proverbe, allus. littér.** *Ce que femme veut, Dieu\* le veut. Où sommes-nous? Dans le salon de Dennery. Ce que femme veut... Quelle intrigue, quelle volonté entêtée d'un caprice a forcé Dennery à nous inviter de façon que nous ne pouvions refuser!* (GONCOURT, *Journal*, 1860, p. 716). *Souvent femme varie, Bien fol est qui s'y fie* (HUGO, *Roi s'amuse*, 1832, IV, 2).

**3.** [Au plan de l'affectivité, de l'émotivité] *Il y a dans la femme une réserve plus grande d'émotion et d'effervescence disponible* (GRACQ, *Syrtes*, 1951, p. 312) :

22. La **femme**, du fait de sa nature physio-psychologique et de sa condition sociale, est plus tentée que l'homme par les comportements de soumission. Encore ne faut-il pas confondre cette infirmité de sa nature avec un besoin inépuisable et dévorant de se donner, qui en est souvent la magnifique contrepartie.

MOUNIER, *Traité caract.*, 1946, p. 507.

*Cœur de femme; camaraderie, douceur, tendresse, amour de femme; bonté, dévouement de la femme; femme sensible, sensitive; femme distante, insensible; femme aimable, charmante, douce, tendre, aimante; femme bonne, dévouée; femme sentimentale, pleurnicheuse; gentille, excellente femme; pleurer comme une femme.*

*Bonne, brave femme. M<sup>me</sup> D., une bien brave femme, et son mari un bien brave homme, pas fiers, pas riches, mais généreux* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 1, Rouerie, 1882, p. 859). *Bonne femme, maternelle, qui ne se moquait pas : tel était, peut-être, le secret de sa puissance* (MAURIAC, *Myst. Frontenac*, 1933, p. 45).

**Rem. Bonne femme** (*infra* I C 1 d et II), *brave femme* (*infra* I C 1 d rem.).

*Femme de cœur*. Femme dotée de grandes qualités de cœur (p. oppos. à *femme de tête*, *supra*) :

23. ... l'amour ne tracasse pas beaucoup les femmes de tête. Nous n'en vivons pas.

JESSICA. Tandis que moi, j'en vis?

OLGA. Comme toutes les **femmes de cœur**.

SARTRE, *Mains sales*, 1948, 5<sup>e</sup> tabl., 1, p. 178.

*Femme heureuse, malheureuse* :

24. La **femme** rêve au bonheur, et y réfléchit, parce qu'elle ne l'a pas. Si l'homme souffre par la **femme**, il a tout le reste pour se consoler. Mais elle, quoi? Une **femme** ne peut jamais se réaliser complètement : elle dépend trop de l'homme. Aussi rêve-t-elle sans cesse à ce qui lui est impossible (...). Une **femme** attend toujours, avec espoir jusqu'à un certain âge, sans espoir au delà.

MONTHERL., *J. filles*, 1936, p. 1008.

**FEMME**, subst. **fém.**

[P. réf. à l'émotivité, à la sensibilité gén. prêtées à la femme; en position d'attribut] *Être, (re)devenir femme. Dans les émotions de cette journée, la religieuse était redevenue femme. Elle avait pleuré, et elle tremblait* (HUGO, *Misér.*, t. 1, 1862, p. 359).

[Le suj. désigne un homme (ou un élément de la personnalité masculine)] *Sera-ce vous déplaire que de vous faire remarquer combien vos réponses (...) sont pénibles (...) pour un poète dont l'âme est femme, est nerveuse* (BALZAC, *Modeste Mignon*, 1844, p. 256).

[P. réf. aux qualités de cœur et à l'altérocentrisme gén. prêtés à la femme] *Être une femme, une vraie femme*, v. la citat. sous *altérocentrisme* :

25. ... C'est des **femmes** [les sœurs] qu'ça ne pense qu'à faire le bien. Et elles vous causent pas du bon Dieu, c'est pas vrai... elles vous donnent à boire à vot' soif. C'est des **femmes**... de vraies **femmes**... c' que doivent être des **femmes**.

BENJAMIN, *Gaspard*, 1915, p. 104.

*La vraie femme.* La femme par excellence, le type idéal de la femme, rassemblant en elle toutes les qualités que l'on attend d'une femme :

26. ... « Tout est sauvé, une **femme** est avec nous ». Et quelle **femme**! La vraie. Vous. Oui, vous êtes la vraie **femme**, parce que vous avez la beauté éclatante et le cœur attendri, parce que vous comprenez, parce que vous souriez, parce que vous aimez. Vous êtes la vraie **femme**, parce que vous êtes prophétesse et sœur de charité, parce que vous enseignez le devoir aux deux sexes, parce que vous savez dire aux hommes où ils doivent diriger leur âme et aux **femmes** où elles doivent mettre leur cœur.

HUGO, *Corresp.*, 1853, p. 180.

[En position d'attribut] *Être femme. Elle fit ce qu'elle savait qu'il fallait faire, parce qu'elle était femme, et bonne, et maternelle. Elle prit l'enfant sur ses genoux* (MILLE, *Barnavaux*, 1908, p. 209).

[Le suj. désigne un homme] *Tout penseur complet doit être femme par les côtés délicats du cœur* (HUGO, *Ruy Blas*, 1838, p. 330).

*En emploi adj.* [En parlant d'une femme ou d'un élément de sa personnalité] *Les femmes sentent plus vivement que nous (...) celles qui sont le plus femmes sont tout sentiment* (LEMAITRE, *Contemp.*, 1885, p. 166).

[En parlant d'un homme ou d'un élément de sa personnalité] *J'aimerais croire aux choses par quelqu'un et en quelqu'un; voyez-vous, j'avais la nature un peu femme; les choses en elles-mêmes j'ai peine à m'y fixer directement bien que j'y fasse des poussées* (SAINTE-BEUVE, *Corresp.*, t. 6, 1818-69, p. 96).

**C.** [En tant qu'être social]

**1.** [La femme sous le rapport de son appartenance à la société et de son image soc.]

**a)** [La femme du point de vue du dogme et de la tradition judéo-chrét.] *En condamnant la femme à enfanter avec douleur, Dieu lui a donné une force invincible contre la peine; mais en même temps, et en punition de sa faute, il l'a laissée faible contre le plaisir* (CHATEAUBR., *Génie*, t. 1, 1803, p. 286). *La femme ne sera point l'esclave de l'homme; elle en sera la sœur, l'os de ses os, la chair de sa chair; partout où on la dégradera de ce rang, l'homme sera dégradé lui-même* (LACORD., *Conf. N.-D.*, 1848, p. 213).

*La première femme d'Adam. Lilith. La (première) femme. Ève. État de l'homme et de la femme avant le premier péché; séduction, tentation de la première femme par le serpent, le diable; faute, péché de la première femme. Le Moyen Âge est misogyne. (...) cette misogynie était d'origine chrétienne. (...) à tous les hommes de religion la femme est apparue comme l'incarnation continuée de l'Ève tentatrice et corruptrice* (FARAL, *Vie temps st Louis*, 1942, p. 130).

**Rem.** *La femme forte des Écritures. Infra II. La femme de Loth. Infra II. La femme adultère. Infra II.*

*La femme céleste, divinisée. La Vierge Marie. À droite, la femme céleste (robe bleue), la Vierge, mais toute effacée par la douleur* (MICHELET, *Journal*, 1837, p. 227).

*Les saintes femmes.* „Groupe de pieuses femmes qui accompagnaient Jésus depuis son départ de la Galilée et « l'assistaient de leurs biens » (...) Elles assistèrent à la mort et à l'ensevelissement du Christ, vinrent visiter son tombeau le matin de Pâques et portèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection`` (MARCEL 1938).

**b) Femme de la (grande) société, femme du monde, femme (de la société) bourgeoise. Les femmes du peuple (...) ne sont nullement grossières, comme les hommes, et (...) éprouvent le besoin de délicatesse et de distinction** (MICHELET, *Peuple*, 1846, p. 291). *La femme prolétarienne condense les traits anciens et nouveaux du psychisme de classe. (...) elle doit choisir entre la satisfaction de besoins également vitaux* (Traité sociol., 1968, p. 381).

*Emploi adj. Être très femme du monde. Très élégante, habillée avec goût, aimable, très femme du monde, elle recevait beaucoup et très bien* (GYP, *Souv. pte fille*, 1927, p. 173).

*Réputation d'une femme. La réputation d'une femme tient à si peu de chose; la malignité est si habile à pénétrer, si prompte à publier ses découvertes, si disposée à les exagérer!* (SÉNAC DE MEILHAN, *Émigré*, 1797, p. 1797).

*Femme d'honneur, de bien; femme comme il faut.* Femme digne dont la conduite est irréprochable et qui jouit d'une excellente réputation. *Lorsqu'on annonce un scandale, qui peut empêcher les femmes de bien d'y courir en grande toilette* (VEUILLOT, *Odeurs de Paris*, 1866, p. 169).

*Femme déclassée.* Femme qui, du fait d'une conduite jugée inappropriée par la société, est considérée comme n'appartenant plus à sa classe sociale d'origine. *Des femmes qui n'étaient que déclassées ont achevé de se perdre en flirtant, vers les cinq heures du soir, comme dans le monde, sur les dos-à-dos de cet honnête salon...* (BOURGET, *Nouv. Essais psychol.*, 1885, p. 34).

**c) Femme à la page, (toute) moderne, à la mode. La princesse est le type d'une femme toute moderne, la femme artiste** (GONCOURT, *Journal*, 1862, p. 1187).

**d) Fam. Bonne femme.** Femme simple (souvent d'un certain âge). *C'est une bonne femme que l'on connaît, une vieille bonne femme, une bonne vieille paroissienne, une bonne femme de la paroisse, une vieille grandmère, une bonne paroissienne. Elle nous raconte les histoires de l'ancien temps, qui sont arrivées dans l'ancien temps* (PÉGUY, *Porche Myst.*, 1911, p. 175).

*En emploi adj. Une vieille dame de lettres, au demeurant assez bonne femme* (MONTESQUIOU, *Mém.*, t. 1, 1921, p. 12).

*Avec une connotation dépréc. fréq.*

[La dépréciation concerne le physique, la présentation, l'allure de la femme] *C'était une grosse bonne femme aux seins sur la bedaine, aux joues molles, comme en suif rouge* (POURRAT, *Gaspard*, 1931, p. 9) :

27. ... il distinguait entre les « femmes », les « **bonnes femmes** », et les « **vieilles bonnes femmes** ». Mais dans la différence entre les « femmes » et les « **bonnes femmes** », la question d'âge n'intervenait presque pas. Telle personne de cinquante ans, pourvu qu'elle fût coquette, bien mise, qu'elle eût une certaine peau, un certain regard, un certain parfum, lui apparaissait sans hésitation comme une « femme »; et telle concierge de vingt-cinq ans de la rue de la Goutte-d'Or, qui balayait son vestibule, dépeignée, dépoitraillée, la robe poussiéreuse, l'œil habité par des pensées de ménage ou de hargne conjugale, était promue d'emblée au rang de « **bonne femme** ».

ROMAINS, *Hommes bonne vol.*, 1932, p. 268.

[La dépréciation est d'ordre intellectuel, mor.] *Je tiens beaucoup, je le confesse, à ce que Madame de Mafelton s'en aille; parce qu'à la fin elle m'ennuie, cette bonne femme* (BOYLESVE, *Leçon d'amour*, 1902, p. 152). *La religion populaire, de bonne femme, si l'on peut dire, qui était celle de Péguy, le [Barrès] désorientait complètement* (THARAUD, *Pour fid. de Péguy*, 1928, p. 88). *Je demeure étonné du manque des notions les plus simples et des pratiques les plus élémentaires chez un homme [Degas] si intelligent, et d'ailleurs nourri aux lettres classiques. Il avait sur bien des points des idées de bonne femme* (VALÉRY, *Degas*, 1936, p. 38).

*Conte de bonne femme.* Récit peu crédible. *La religion était à ses yeux un conte de bonne femme, prolongé pendant des siècles, et la théologie un attrape-nigauds* (L. DAUDET, *Qd vivait mon père*, 1940, p. 37).



*Remède de bonne femme.* Remède qui a son origine dans la tradition populaire. *On essaye alors des remèdes de bonnes femmes : des mères Michel furent convoquées et on suivit leurs prescriptions* (LOTI, *Livre de la pitié*, 1891, p. 135).

[La dépréciation est d'ordre soc.] *Bonne femme du peuple, de la campagne. Il (...) tira deux cigares de sa poche, en alluma un à la lanterne d'une bonne femme qui vendait de l'eau-de-vie et du café aux ouvriers* (BALZAC, *Fille yeux d'or*, 1835, p. 387).

*Vieilli.* [Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste] *Ma bonne femme. Le baron : Mais, ma bonne femme (...) Je ne suis pas une bonne femme, monsieur, je suis concierge* (BALZAC, *Ferragus*, 1833, p. 47).

[Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogynie] *Quand j'ai à choisir entre un type et une bonne femme, c'est le type que je choisis* (SARTRE, *Mains sales*, 1948, tabl. 4, 3, p. 137) :

28. Je crois que vous avez raison. Les **femmes** ne sont bonnes à rien.

C'est déjà quelque chose de le dire (...)

Ne soyez pas si dur!

Je ne dis pas de mal des *bonnes femmes*, répliqua gaiement Christophe. Une *bonne femme*, c'est le paradis sur terre. Seulement, le paradis sur terre...

Oui, personne ne l'a jamais vu.

ROLLAND, *J.-Chr.*, Foire, 1908, p. 737.

**Rem.** On rencontre, dans le même emploi, l'expr. *ma brave femme. Mais, ma brave femme, je vous ai déjà dit que votre homme et cette borne, c'est la même chose... Je ne peux pas faire grouiller les pierres, que diable! ... Vous savez comment il finira, n'est-ce pas?* (ZOLA, *Terre*, 1887, p. 411).

[Empl. comme terme de sympathie ou d'affection (à l'adresse d'une fillette)] (*Ma*) *petite bonne femme.*

e) [Statut social de la femme] *Statut (de vie) de la femme, problème des rapports de l'homme et de la femme; domination de la femme par l'homme, exploitation de la femme par l'homme; esclavage, asservissement, assujettissement des femmes; idée conventionnelle que les hommes se font de la femme; droits de la femme, amélioration du sort des femmes; libération, promotion de la femme; émancipation (juridique) de la femme (mariée); égalité (des droits) des hommes et des femmes, égalité des femmes et des hommes dans le mariage; accès des hommes et des femmes à toutes les fonctions dans des conditions égales; suffrage, vote des femmes; femme d'une autre génération, femme d'à-présent, femme nouvelle, femme libre; libérer la femme des tâches matérielles, considérer la femme comme responsable au même titre que l'homme, femme qui est la compagne et l'égale de l'homme. L'esclavage des noirs est aboli en Amérique; l'esclavage des blanches continue en Europe. Les lois sont faites par les hommes contre les femmes. Rien de plus odieux* (HUGO, *Corresp.*, 1870, p. 245). *Il y a la soumission d'un sexe à l'autre; on devine des générations de femmes battues par les mâles et gourmandes de la force* (FRAPIÉ, *Maternelle*, 1904, p. 102). *Joussier n'osait lui interdire d'aimer qui lui plaisait. Ne professait-il pas, pour la femme, comme pour l'homme, le droit d'être libre?* (ROLLAND, *J.-Chr.*, Buisson ard., 1911, p. 1283) :

29. Je ne regrettais certes pas d'être une **femme**; j'en tirais au contraire de grandes satisfactions. Mon éducation m'avait convaincue de l'infériorité intellectuelle de mon *sexe*, qu'admettaient beaucoup de mes congénères (...). Ce handicap donnait à mes réussites un éclat plus rare qu'à celles des étudiants mâles : il me suffisait de les égaler pour me sentir exceptionnelle; en fait, je n'en avais rencontré aucun qui m'eût étonnée; l'avenir m'était ouvert aussi largement qu'à eux...

BEAUVOIR, *Mém. j. fille*, 1958, p. 295.

2. [La femme sous le rapport socio-professionnel]

*Femme qui travaille, qui est embauchée; femme qui a un salaire trop réduit, qui a des intérêts professionnels à défendre; femmes qui sont mêlées aux changements techniques et économiques; femme qui manœuvre une taraudeuse, qui fait huit heures de bureau par jour, qui est correspondant de guerre, qui est homme d'État. « ... Il est admis partout que la femme soit, à fatigue égale, moins payée que l'homme... » « Pourquoi? » demanda-t-elle. « Parce qu'on suppose qu'elle a un père, ou un mari, pour l'aider à vivre... »* (MARTIN DU G., *Thib.*, Été 14, 1936, p. 370) :

30. Je pousse si loin le respect de l'individualité que je voudrais voir les **femmes** introduites pour une part dans le travail critique et scientifique, persuadé qu'elles y ouvriraient des aperçus nouveaux, que

nous ne soupçonnons pas. Si nous sommes meilleurs critiques que les savants du XVII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas que nous sachions davantage, mais c'est que nous voyons de plus fines choses. Eh bien, je suis persuadé que les **femmes** porteraient là leur individualité, et réfracteraient l'objet en couleurs nouvelles.

RENAN, *Avenir sc.*, 1890, p. 524.

*Aptitudes (professionnelles) des femmes; irruption des femmes et des enfants dans les métiers d'hommes; participation des femmes au syndicalisme, présence des femmes dans les organisations syndicales. Division du travail selon le sexe. Cette division n'a souvent rien à voir avec les aptitudes innées des hommes et des femmes, mais est affaire de convention* (LOWIE, *Anthropol. cult.*, 1936, p. 126).

*Métier qui est dévolu aux femmes, réservé aux femmes, exercé par des femmes :*

31. Présentement s'ouvrent aux **femmes** un certain nombre de carrières dans lesquelles je pourrais espérer réussir (...) mais ce sont des professions où le mieux que la **femme** puisse, c'est de faire oublier qu'elle n'est pas un *homme*. Ce que je voudrais c'est... enfin je cherche une situation qui ne puisse être occupée que par une **femme** (...). Je voudrais (...) inventer une carrière qui me permît d'aider les **femmes** en leur apprenant à se connaître, à prendre conscience de leur valeur.

GIDE, *Geneviève*, 1936, p. 1398.

*Femme qui veut faire sa propre vie par son travail; femme qui gagne sa vie (par son travail) et ne dépend de personne :*

32. ... je tiens avant tout à être une **femme qui gagne sa vie**. Je veux que Jean-Paul ait pour mère une **femme indépendante**, une **femme** qui se soit assuré, par son travail, le droit de penser ce qui lui plaît, et d'agir selon ce qu'elle croit être bien...

MARTIN DU G., *Thib.*, Épil., 1940, p. 882.

*Femme maçon, terrassier, cantonnier. Aujourd'hui que je vous retrouve sous le vêtement d'une femme de travail, vous m'apparaissez plus admirable encore* (RENAN, *Drames philos.*, Append. Abbessse Jouarre, 1888, p. 668).

*Femme ingénieur, femme cosmonaute, femme-détective. Je connais des femmes médecins, apôtres, artistes, dit-il* (CHARDONNE, *Épithal.*, 1921, p. 335).

*Femme-patron. Elle se montrait d'habitude très exacte, en femme d'affaires qui sait le prix du temps* (ZOLA, *Argent*, 1891, p. 224).

*Professeur femme; femme philosophe, chercheur. La secrétaire-dactylo, la vendeuse de grand magasin, pensait Marat, dépendent de l'arbitraire du patron ou du chef de rayon. La femme fonctionnaire, par contre, est protégée par son statut...* (VAILLAND, *Drôle de jeu*, 1945, p. 135).

*Femme(-)auteur, femme écrivain, femme poète. Jamais femme, je crois, ne laissa voir un si naturel mépris du succès et fut si peu femme de lettres* (FRANCE, *Vie littér.*, 1892, p. 144).

*Femme artiste, cinéaste, metteur en scène. Ne conclus pas, Adèle, que selon moi une femme peintre est une femme dépravée, mais seulement qu'elle perd sa réputation et s'attire la déconsidération du monde, eût-elle même une conduite irréprochable* (HUGO, *Lettres fiancée*, 1822, p. 123, 124).

**Rem. 1.** Selon le cas, on rencontre le terme *femme* en premier ou second élément d'appos. ou de nom composé pour indiquer le genre fém. de professions pour lesquelles la lang. ne possède qu'un signifiant du genre masc. : *femme maçon, femme-détective*. Parmi ces appos. ou ces noms composés, certains sont réversibles (*femme professeur, professeur femme*), d'autres ne le sont pas (*femme médecin*); certains ont été créés pour éviter une ambiguïté (*femme-patron/patronne*). **2.** „L'évolution sociale qui tend à la promotion de la femme dans la vie politique et professionnelle a introduit des formes de féminin pour de nombreuses fonctions : *artisane, attachée, auditrice, aviatrice, championne, avocate*, etc. Mais comme c'est aussi un fait social concomitant qu'une distinction demeure malgré l'égalité formellement acquise par les femmes, celles-ci tendent à revendiquer l'emploi du titre au masculin pour manifester l'égalité absolue : D'où *le professeur M<sup>me</sup> X, le docteur M<sup>me</sup> Y*, etc.`` (DUPRÉ 1972).

[Dans certaines expr. du monde du travail, souvent avec une idée de subordination, voire de péjoration soc.]

*Femme de chambre.* Domestique attachée au service personnel de la (ou des) femme(s) d'une famille, ainsi qu'au service intérieur de la maison. V. *valet de chambre\**. *Là, nous trouvons ma femme de chambre qui vient de faire ma chambre. J'entre dans la chambre jaune pour donner quelques ordres sans importance à cette domestique* (G. LEROUX, *Myst. ch. jaune*, 1907, p. 38).

[Dans l'hôtellerie] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.). *Elle est lingère et femme de chambre aussi. Maria sursauta : femme de chambre? Oui. Elle fait le troisième étage* (VAN DER MEERSCH, *Empreinte dieu*, 1936, p. 151). En emploi adj., péj. *En toutes circonstances, ce qu'il y avait là d'un peu femme de chambre m'eût choqué* (BARRÈS, *Jardin Bérén.*, 1891, p. 162).

*Femme de ménage.* Employée chargée des travaux de nettoyage d'une maison, d'une collectivité, et le plus souvent payée à l'heure. *Si on fait venir une femme de ménage, c'est pour vous gagner du temps; autrement, il n'y a qu'à faire son ménage soi-même* (MONTHERL., *Celles qu'on prend*, 1950, p. 819). *En dehors du personnel de service titulaire (...) les lycées peuvent employer (...) du personnel rétribué à l'heure, notamment des femmes de ménage* (*Encyclop. éduc.*, 1960, p. 330). Péj. *À chaque instant, il nous vient à l'esprit des idées de concierges et de femmes de ménage* (VALÉRY, *Mauv. pens.*, 1942, p. 218).

[Dans la lang. admin.] *Femme de journée.* Professionnelle chargée de travaux de nettoyage chez des particuliers et travaillant le plus souvent à la journée (*cf. Mét.* 1955).

*Femme de service.* Employée assurant les travaux de nettoyage des locaux dans une école, une administration, une entreprise. *Les vendeuses de magasin ont le droit de s'asseoir pendant les accalmies, les bonnes ont la chance d'avoir des légumes à éplucher; le métier de femme de service est plus actif* (FRAPIÉ, *Maternelle*, 1904, p. 170).

*Femme de compagnie.* Synon. rare de *dame\* de compagnie*.

*Vieilli*

*Femme de charge.* Femme de confiance chargée, dans un intérieur, de travaux manuels, en particulier de l'entretien des vêtements et des objets précieux :

33. La cousine Bette occupait dans la maison Marneffe la position d'une parente qui aurait cumulé les fonctions de *dame de compagnie* et de **femme de charge**; mais elle ignorait les doubles humiliations qui, la plupart du temps, affligent les créatures assez malheureuses pour accepter ces positions ambiguës.

BALZAC, *Cous. Bette*, 1846, p. 148.

*Femme d'ouvrage.* Employée chargée des travaux domestiques ordinaires d'une maison. *Il fallait s'occuper de découvrir une aide permanente, femme d'ouvrage ou bonne, avec une garde pour la nuit* (MALÈGUE, *Augustin*, t. 2, 1933, p. 285).

*Au plur.* Domestiques, en particulier femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse, de la haute société. *Le reste du temps il baguenauda, riant avec les femmes de madame, et surtout avec mademoiselle Cochet, la femme de chambre* (BALZAC, *Paysans*, 1844, p. 46).

3. [En tant qu'être sexuellement et socialement complémentaire de l'homme]

a) [Indépendamment de toutes considérations matrimoniales] :

34. Vous ne connaissez pas les *hommes*! il n'y en a pas un (...) qui ne cache dans le repli le plus profond de son cœur, son *fétiche*, son *idole*, sa *sainte*! c'est une **femme**, ou plutôt l'image d'une **femme**, une *mère*, une *sœur*, une *amie*, une *inconnue* même; un *être* idéal et charmant, fait d'un souvenir ou d'un rêve, impossible si vous voulez, mais le seul auquel il croit, le seul qui ait toutes les vénération, toutes les ardeurs...

PAILLERON, *Étincelle*, 1879, 9, p. 53

35. Les voilà donc face à face, cet *homme* et cette **femme**, dans la nudité de leur personne physique et de leur personne morale, qui s'affrontent et s'étreignent, comme s'il n'y avait ni science, ni arts, ni progrès des lumières, ni adoucissement des mœurs. Conflit mystérieux parce qu'il n'est point régi par des lois, conflit farouche parce que la nature s'y montre avec son sérieux tragique!

BOURGET, *Nouv. Essais psychol.*, 1885, p. 30.

*Vertu de la femme, coquetterie des femmes; odeur de femme passionnée. Femme normale, raisonnable, vertueuse, sage, sérieuse; femme libre, affranchie; femme frivole, légère, complaisante, facile, galante, libertine, dévergondée; femme désirable, séduisante, appétissante, aguicheuse, fatale; femme désirée, aimée, amoureuse, caressante, ardente; femme passive, soumise, asservie; femme séduite, possédée, trahie (par un homme); femme seule, restée fille, célibataire; femme réservée dans l'amour, femme au sein palpitant, femme mangeuse d'homme; femme de passade. Ce qu'elle a de particulier, c'est de n'avoir jamais voulu être une femme entretenue : c'était une brave petite prostituée, et elle n'a jamais essayé de monter en grade* (MARTIN DU G., *Thib.*, Belle sais., 1923, p. 839).

*Femme qui reste sage; femme qui aime un homme, se donne tout entière à un homme; rend un homme heureux, souffre par un homme; femme qui aime les hommes, fait des avances, s'offre, prend un amant, est la maîtresse d'un homme, baise, jouit, satisfait un homme, donne du plaisir aux hommes; femme qui entretient un homme. Touchante prescience des femmes qui aiment tant l'homme qu'elles devinent du premier coup ce qui fera le plus de plaisir à ce corps pourtant si différent du leur (PROUST, *Guermantes I*, 1920, p. 167).*

*Homme qui a du succès auprès des femmes, qui courtise, aime, désire, séduit, conquiert une femme, triomphe d'une femme; homme qui caresse une femme, fait l'amour/ couche avec une femme; homme qui déshonore une femme, devient l'amant de (telle) femme, collectionne les femmes; homme qui a une femme dans sa vie/dans la peau, qui entretient une femme, vit (en concubinage) avec une femme, fait un enfant à une femme; homme qui ne peut se passer/ manque de femmes, fuit les femmes; homme qui viole une femme; homme qui connaît, estime, respecte, méprise les femmes; homme et femme qui forment un couple, vivent ensemble (sans être mariés), se lassent l'un de l'autre, se renient :*

36. Je ne suis pas une **femme** qu'on a, un corps imbécile auprès duquel vous trouvez votre plaisir en mentant comme aux enfants et aux malades. Vous savez beaucoup de choses, cher, mais peut-être mourrez-vous sans vous être aperçu qu'une **femme** est aussi un être humain.

MALRAUX, *Cond. hum.*, 1933, p. 340.

[La femme telle qu'elle est présentée ou telle qu'elle est perçue dans le cadre des phénomènes sociaux de la débauche et de la prostitution] *Trafic, traite des femmes; hommes qui prostituent les femmes et les enfants; femme qui a mauvais genre, qui est une prostituée, qui est en maison, qui se vend (sur les trottoirs), qui fait métier de son corps. On a parlé à satiété de la prostitution des femmes, on n'a pas dit un mot sur celle des hommes. J'ai connu le supplice des filles de joie, et tout homme qui a aimé longtemps et qui voulait ne plus aimer l'a connu, etc. (FLAUB., *Corresp.*, 1859, p. 352) :*

37. J'ai un petit; je ne sais pas qui c'est son père; j'ai été la **femme** de tout le monde, je me fais honte dans mon corps. Quand ma mère vient porter mon manger, je n'ose pas lui dire : « Je veux t'embrasser ». Je ne peux pas embrasser ma mère en me souvenant de ce que j'ai fait avec ma bouche. Je suis la dernière de toutes, je suis salie en dedans, je me suis servie de ma chair pour gagner des sous...

GIONO, *Baumugnes*, 1929, p. 180.

*Femme débauchée, dépravée; femme de mauvaise vie, de vie, de noce. Femme du dernier étage. Femme qui vit dans la débauche ou se livre à la prostitution. Des hommes (...) manœuvrés comme de pitoyables pantins par des femmes du dernier étage, des vases d'ignominie, laides, viles, avariées, mais chichiteuses (MONTHERL., *Pitié femmes*, 1936, p. 1121).*

*Femme de plaisir (cf. fille\* de joie); femme publique, vénale, pas chère; femme classée, en carte; femme de bordel, de maison close; femme à soldats. Prostituée. Attrait frelaté de ces femmes en carte, dont le défilé ininterrompu sur la voie publique semblait ordonné par les lois (MARTIN DU G., *Devenir*, 1909, p. 45).*

*P. euphém. Femme de petite vertu. C'était un coureur qui avait mangé sa fortune avec de vilaines femmes (ZOLA, *Nana*, 1880, p. 1350). Les alcôves des filles (...) et les loges des petites femmes! Les petites femmes (...) autre loque de langage, la sale usure de ce terme avachi! (LORRAIN, *Phocas*, 1901, p. 101).*

*Au plur. Les femmes. Râfle de femmes. Et, en effet, c'est bien « les femmes » qui m'attirent et non « les dames » (LARBAUD, *Barnabooth*, 1913, p. 179).*

[P. allus. littér. : HUGO, *Les Chants du crépuscule*, 14<sup>e</sup> pièce (début)] *Oh! n'insultez jamais une femme qui tombe!*

*Loc. Cherchez la femme. Si vous voulez connaître la motivation profonde des actes d'un homme, cherchez dans sa vie sentimentale, cherchez la femme dont il est épris. [Dans le même esprit] Fam. Il y a une femme là-dessous. Dis-moi ce qui se passe. Il y a une femme là-dessous, hein? Marius. Eh bien... oui... (PAGNOL, *Marius*, 1931, II, 4, p. 128).*

**Rem.** GILB. 1971 et GIRAUD-PAMART *Nouv.* 1974 enregistrent le composé fém. *femme-objet* que GILB. 1971 définit ainsi : „La femme en tant qu' « objet », ce mot étant pris soit au sens de la psychanalyse (cf. « objet » pulsionnel, sexuel, etc. ...) soit dans son sens courant : la femme réduite (par et pour elle-même, par et pour autrui, notamment un homme) à n'être qu'un objet, un bibelot, un jouet d'agrément, de luxe, de plaisir`. Cette peinture fait régner la femme-objet, courtisane ou poétesse, devenue spectacle (*Monde*, 2 janv. 1969 ds GILB. 1971). Ce qu'on appelle la femme-objet,

*miroir tantôt de l'érotisme, tantôt de la revendication féminine, tantôt de la détresse d'un sexe opprimé, et qui, de l'objet, possède les contours clos et la fonction utilitaire (L'Express, 12 oct. 1970, ibid.).*

*En partic. [Les relations de la femme avec d'autres femmes dans le cadre de l'homosexualité] Union de deux (jeunes) femmes; femme qui est une homosexuelle qui s'ignore; femme que ses goûts portent vers les femmes, qui a des relations avec les autres femmes. Déjà un grand nombre de femmes n'ont de plaisir parfait qu'avec leur propre sexe (, Aphrodite, 1896, p. 106).*

**b)** [Dans le cadre du mariage] *Homme qui demande la main d'une femme, qui demande une femme. Homme qui demande une femme en mariage. Homme qui obtient la main d'une femme, qui obtient une femme; homme qui épouse une femme; femme qui se marie. Une femme se marie pour entrer dans le monde, un homme pour en sortir (TAINÉ, Notes Paris, 1867, p. 52) :*

38. Le seul destin acceptable pour une **femme** est le mariage heureux. Donc elle dépend de l'homme, et dès son jeune âge elle le sait. Si vrai soit-il qu'un adolescent souffre de son impuissance, jeune garçon il vit dans le présent, jeune homme il imagine l'avenir comme une matière qu'il sera seul à façonner. De cet avenir la jeune fille a peur. Le garçon sait que son avenir sera ce qu'il voudra; la jeune fille sait que son avenir sera ce qu'un homme voudra.

MONTHERL., *J. filles*, 1936, p. 1006.

**II. Spéc.** Personne de sexe féminin qui est mariée. Synon. *épouse*.

[Le mot *femme* est en relation syntagm. avec un subst. ou un nom propre désignant le conjoint; en partic., le rapport d'appartenance créé par les liens du mariage entre les conjoints s'exprime par le recours à l'adj. poss. ou au compl. de nom]

Poss. + *femme*. *Homme qui aime, adore sa femme, prend sa femme dans ses bras, caresse sa femme, fait l'amour/couche avec sa femme, a un enfant de sa femme; homme qui trompe, insulte, brutalise, prive d'argent sa femme; homme qui quitte sa femme et ses enfants. Tu porteras mon nom, tu seras ma femme à moi, rien qu'à moi, je suis ton époux, ton seul époux! (FLAUB., 1<sup>re</sup> Educ. sent., 1845, p. 165). Cette vieille affection invétérée que les maris portent à leurs femmes quand elles se sont résignées au rôle de douces et vertueuses compagnes (BALZAC, *Cous. Bette*, 1846, p. 24) :*

39. L'idée que tu étais ma **femme** et que cependant c'était d'autres que moi qui avaient le droit de t'approcher, me désolait. Oh! Il faut que ces contraintes soient bientôt brisées, il faut que ma **femme** soit ma **femme** et que notre mariage devienne enfin notre union. On dit que la solitude rend fou, et quelle solitude pire que le célibat?

HUGO, *Lettres fiancée*, 1822, p. 115.

*Loc. interr.* Voulez-vous être ma femme? Voulez-vous m'épouser?

*Pop.* Sa bonne femme. Sa femme. Tiens! c'est vous! *cria Mahoudeau, assis devant sa bonne femme, en train de fumer une pipe (ZOLA, Œuvre, 1886, p. 68).*

Poss. + *mari* (ou *époux*). *Femme qui aime son mari; femme que son mari néglige, trompe; femme qui trompe son mari. Ces cachettes mystérieuses ont été ménagées au temps jadis pour y murer des femmes qui trompaient leurs maris (COLETTE, Cl. à l'école, 1900, p. 80).*

*La femme + de + subst. masc. (ou nom propre). Femme qui veut être la femme de (qqn), qui accepte d'être la femme de (qqn), qui consent à être la femme de (qqn), qui devient/est/reste la femme de (qqn); femme qui est la femme d'un triste mari; la femme d'un commandant; homme qui séduit la femme de (qqn). Vous êtes la femme, la sujette et la servante d'Alphonse, duc de Ferrare (HUGO, L. Borgia, 1833, II, 1<sup>re</sup> part., 4, p. 103). Tu n'es plus l'homme que j'ai voulu pour mari, et je ne sais vraiment pas si j'aurai le courage de rester la femme de l'homme que je découvre (CUREL, *Nouv. idole*, 1899, I, 6, p. 188). J'aime, vois-tu... Je veux être la femme de Joë... son épouse, sa chose, la mère de ses enfants (MARTIN DU G., *Taciturne*, 1932, III, 2, p. 1322).*

[P. allus. biblique : Gen., 19, 26] *La femme de Loth.* Femme de Loth (neveu d'Abraham) qui fut changée en statue de sel alors qu'elle venait d'échapper à la destruction de la ville de Sodome par le soufre et le feu pour s'être retournée (c'est-à-dire pour avoir regardé en arrière) malgré l'interdiction divine. *En punition de sa curiosité, la femme de Loth fut changée en statue de sel (STOCKER, Sel, 1949, p. 6).*

*Pop.* La bonne femme de... L'épouse de... *Christine (...) entendit pendant trois heures son mari et les témoins s'enfiévrer au sujet de la bonne femme de Mahoudeau (ZOLA, Œuvre, 1886, p. 246).*

[Dans le style judiciaire ou policier, ou avec une valeur de dénigrement] *La femme X*. L'épouse x, la dame x, Madame x. *Et le poison, c'est la femme Tishe qui l'a été chercher! et c'est elle qui a forcé madame de le boire!* (HUGO, *Angelo*, 1835, p. 119).

[Dans certaines loc.]

*Loc. verb.*

[Le mot *femme* est en position de compl. et le plus souvent privé d'art.] *Homme qui veut une femme, cherche femme/une seconde femme, qui trouve femme; homme qui prend (qqn) pour femme* « homme qui épouse quelqu'un »; *homme qui prend femme* « homme qui se marie »; *homme qui épouse (qqn) pour première femme; homme qui a une femme, qui a (qqn) pour femme; homme qui est sans femme ni enfants, qui n'a ni femme ni enfant, qui a femme et enfant, qui quitte femme et enfant*. [En position de suj. : un parent de la conjointe] *Donner (à qqn) sa fille pour femme; donner (qqn) pour femme (à qqn)* :

40. Quelques-uns avaient une **femme**, une poupée, couverte de bijoux, de robes de prix, qu'ils montraient comme une enseigne, une garantie. « Voici ma femme ».

PEISSON, *Parti Liverpool*, 1932, p. 168.

[Avec le synt. *mari et femme* (plus rarement *femme et mari*) sans art.] *(Ne pas) être mari et femme; se prendre pour mari et femme; vivre (ensemble) comme mari et femme; femme et mari ne font qu'un. La simple déclaration faite devant un prêtre qu'on entend se prendre pour mari et femme comportait autrefois le mariage. Et cette volonté, voilà le sacrement même* (POURRAT, *Gaspard*, 1930, p. 299).

*Loc. adj. Femme morganaïque\**.

*Femme mariée, légitime. Comment, pourquoi? Un mari payer pour coucher avec sa femme!... (...) Il est bien plus bête, quand on a une femme légitime, d'aller payer des cocottes* (MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 1, Bord du lit, 1883, p. 901).

[Le plus souvent employé à propos d'une épouse] *Femme honnête; honnête femme*. Femme fidèle à son mari. *Une femme honnête fidèle à son mari légitime sans l'aimer. Il y en a grand nombre* (VIGNY, *Mém. inéd.*, 1863, p. 65).

*Femme adultère. Je me demandai si ce n'était pas le mari ou la femme adultères (qui l'étaient seulement parce que le bonheur légitime leur avait été refusé) (...) qui avaient raison* (PROUST, *Guermantes* 2, 1921, p. 372). [P. allus. biblique : Saint Jean, 7, 53-8, 11]. *La femme adultère*. „Femme surprise en adultère, par les scribes et les Pharisiens, et déferée par eux au jugement de Notre-Seigneur qui refuse de la condamner” (*Bible* 1912). *Le jugement sur la femme adultère* :

41. ... « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ». Cette parole du Christ suffit pour que les Juifs s'éloignent l'un après l'autre, et ils serraient dans leur main crispée la pierre qu'ils n'avaient pas osé jeter contre la **femme adultère**.

MAURIAC, *Bâillon dén.*, 1945, p. 472.

[P. allus. biblique : Livre des Proverbes, 31, 10-31] *La femme forte (de l'Écriture)*. „Femme vertueuse, active, prévoyante, économe, dévouée, charitable, religieuse, qui remplit avec intelligence et courage ses devoirs de maîtresse de maison, d'épouse et de mère” (MARCEL 1938). *Elle, c'est la bonne chrétienne, la mère par excellence, l'épouse aimante et la femme forte* (VERLAINE, *Œuvres compl.*, t. 4, L. Leclercq, 1886, p. 125).

*Femme au foyer, femme de foyer (vieilli). Vieilli et région. (Alsace). Femme de ménage. Voilà ce qu'on peut appeler une jolie petite fille, et qui fera bientôt une bonne petite femme de ménage, je l'espère* (ERCKM.-CHATR., *Ami Fritz*, 1864, p. 32) :

42. La grand'mère représentait la **femme** annihilée par le mari (...) et n'accomplissant dans la maison que le rôle et les devoirs d'une servante maîtresse. La mère était l'épouse vivant dans la communauté de l'honneur, dans le partage de la belle et pure conscience du mari. Elle était cette **femme** sainte : la mère de famille, la **femme d'intérieur** et de ménage, qui vit en ses enfants et avec eux, leur donnant son âme à toutes les heures...

GONCOURT, *Ch. Demailly*, 1860, p. 99, 100.

[Le mot *femme* est en oppos. paradigm. avec *mari* (ou *époux*)] *On disait au ministère, sans y mettre ombre de malice, que, dans le ménage, c'était le mari qui portait les jupes et la femme les culottes* (PROUST, *Sodome*, 1922, p. 645).

[Le mot *femme* s'oppose, dans un cont. immédiat, à un ou plusieurs mots appartenant au champ sém. du mariage] *La femme faisait la cuisine et montrait à lire à l'enfant* (HUGO, *Travaill. mer*, 1866, p.

62). *C'était la femme qu'il lui fallait. Elle travaillerait pour deux, et il ferait la loi au logis* (ZOLA, *Fortune Rougon*, 1871, p. 122) :

43. Quand un ami se marie, c'est fini, bien fini. L'affection jalouse d'une **femme** (...) ne tolère point l'attachement vigoureux et franc (...) qui existe entre deux hommes.  
MAUPASS., *Contes et nouv.*, t. 1, Bûche, 1882, p. 780.  
[En dehors d'oppos. paradigm. significatives] *Voici deux bourgeois, l'homme et la femme, ayant passé ensemble un demi-siècle* (BLOY, *Journal*, 1902, p. 126) :

44. Courteline dit : Il faut battre une **femme** quand il n'y a pas d'autre moyen de la faire taire. C'est très joli, de dire : « Moi, je prendrais mon chapeau, ma canne, et je m'en irais! » (...) mais, le soir, où aller?  
RENARD, *Journal*, 1896, p. 321.  
[Dans la lang. pop., à l'adresse de l'épouse] (*La femme. Femme, dis à mon fils De venir me trouver* (MORÉAS, *Syrtes*, 1884, p. 156). *Bongard. ... De mon temps, nous ne lisions pas le journal, et nous n'en étions pas plus malheureux. N'est-ce pas? la femme. Pour sûr! appuya énergiquement la Bongard* (ZOLA, *Vérité*, 1902, p. 48).  
*En partic.* Personne du sexe féminin qui a été mariée. *Femme séparée de corps (et de biens), divorcée, veuve, seule, libre. Épouser une femme divorcée, quelle déchéance. Pire que d'épouser une vieille maîtresse, ancienne blanchisseuse, comme il arrive aux vieux célibataires* (DRIEU LA ROCH., *Rêv. bourg.*, 1939, p. 140). *Il le trouva en conversation avec une femme en deuil, c'était une veuve du quartier; elle avait perdu son mari récemment* (MURGER, *Scènes vie boh.*, 1851, p. 105).  
*Proverbes*  
*La femme de César\* ne doit pas même être soupçonnée.*  
[Pour signifier que la femme est source de conflit dans le couple] *Qui femme a, noise a ou qui femme a, guerre a.*  
*C'est la bonne femme qui fait le bon mari :*

45. On dit en proverbe : c'est la bonne **femme** qui fait le bon mari; et cela est vrai en général. Il y a cela de remarquable dans le caractère de la femme, qu'il s'amalgame bien plus aisément que celui de l'homme à des caractères difficiles.  
BERN. DE ST-P., *Harm. nat.*, 1814, p. 335.  
*Le diable\* bat sa femme et marie sa fille.*  
*P. anal.* [Chez les animaux qui vivent en couple] *Femelle. Il [le canard] est donc tout seul? demandai-je à un jardinier (...) Tiens! il est seul aujourd'hui (...) l'oiseau lui aura mangé sa femme ce matin* (SAND, *Nouv. lettres voy.*, 1876, p. 8). *L'hymen accompli, le mâle rentre chez lui, sain et sauf; ce qui est rare dans les noces aranéennes où, d'habitude, la femme dévore son conjoint* (MAETERL., *Araignée de verre*, 1932, p. 52).

**Prononc. et Orth.** : [fam]. Enq. : /fam, (D)/. Ds Ac. 1694-1932. **Étymol. et Hist.** 1. Fin X<sup>e</sup> s. « être humain du sexe féminin » (*Passion de Clermont Ferrand*, éd. D'Arco Silvio Avalle, 260); 2. ca 1100 « compagne de l'homme unie par les liens du mariage » (*Roland*, éd. J. Bédier, 1402 : ne reverrunt lor mere ne lor **femme**). Du lat. class. *femina* « femelle », puis « femme, épouse » qui a concurrencé les lat. *mulier* « femme » qui ne survit plus en fr. (en face de l'ital. *moglie* et de l'esp. *mujer*) que comme arch. sous la forme *moillier* « épouse, femme » (qui disparaît des textes au XIV<sup>e</sup> s.; 2 attest. aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.) et *uxor* « épouse » qui a donné le très rare *oissour* « épouse » (qui disparaît des textes dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.; qq. attest. aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. dans les remaniements épiques). **Fréq. abs. littér.** : 78 380. **Fréq. rel. littér.** : XIX<sup>e</sup> s. : a) 108 966, b) 143 544; XX<sup>e</sup> s. : a) 128 772, b) 85 992. **Bbg.** ADAMS (G. C. S.). Words and descriptive terms for *woman* and *girl* in French and Provençal and border dialects. Chapel Hill, 1949. DUCHÁ (O.). Les Microstructures lex. In : *Congrès Intern. de Ling. et Philol. rom. 13. 1971. Québec*. Québec, 1976, t. 1, pp. 586-589. DUCH. Beauté 1960, p. 34, 42, 46. GRISAY (A.), LAVIS (G.), DUBOIS-STASSE (M.). Les Dénominations de la *femme* ds les anc. textes litt. fr. Gembloux, 1969. KLEIN (J.-R.). Le Vocab. des mœurs de la « Vie parisienne » sous le Second Empire. Louvain, 1976, pp. 63-64. QUEM. *DDL* t. 1, 5, 11. SAINT-JACQUES (B.) Sex, dependency and language. *Linguistique*. Paris. 1973, t. 9, pp. 89-96. TABACHOWITZ (A.). *Homme-femme. Vox rom.* 1960, t. 19, pp. 341-385.

## 1.4. HOMME (TLF)

**HOMME**, subst. masc.

**I.** [Avec un déterm. de la généralité; ou bien sans art., ou encore au plur.] Être appartenant à l'espèce animale la plus développée, sans considération de sexe.

**A. BIOL.** Mammifère de l'ordre des Primates, seule espèce vivante des Hominidés, caractérisé par son cerveau volumineux, sa station verticale, ses mains préhensiles et par une intelligence douée de facultés d'abstraction, de généralisation, et capable d'engendrer le langage articulé. *Dans l'homme et dans la plupart des mammifères* (CUVIER, *Anat. comp.*, t. 2, 1805, p. 386) :

1. De même, chez l'**homme** toutes les fonctions de l'animal se retrouvent, mais transformées. L'antique définition, répétée de siècle en siècle : l'**homme** [it. ds le texte] *est un animal raisonnable*, ne doit donc pas être entendue comme si l'on disait que l'**homme** est un animal, plus la raison, mais en ce sens que l'**homme** est un animal transformé par la raison.

P. LEROUX, *Humanité*, t. 1, 1840, p. 111.

2. ... comme tout animal supérieur, l'**homme** est un agrégat de plusieurs trillions de cellules, dont chacune représente un assemblage de molécules diverses. (...). En ce qui concerne la pensée, orgueil principal de l'**homme**, les pièces maîtresses de l'architecture biologique sont constituées par les cellules de l'écorce cérébrale.

J. ROSTAND, *La Vie et ses probl.*, 1939, p. 199.

**B.** [L'homme est identifié par des caractéristiques qui le distinguent des autres espèces et le situent par rapport à elles] *Il faut aussi connaître les lois et les forces de l'univers pour étudier l'homme sous tous les rapports* (STAËL, *Allemagne*, t. 4, 1810, p. 94). *L'homme n'est l'homme qu'à sa surface* (VALÉRY, *Tel quel I*, 1941, p. 196) :

3. ... le docteur Rodrigue a pris le terme d'« **homme** » dans son sens générique, considérant l'espèce humaine tout entière, abstraction faite du sexe...

A. FRANCE, *Chemise*, 1909, p. 199.

**SYNT.** *Nature, essence, psychologie de l'homme; condition de l'homme; l'homme charnel, intérieur, moral, spirituel.*

**1.** [Considéré dans son aspect phys.] *L'étude de l'homme physique est également intéressante pour le médecin et pour le moraliste* (CABANIS, *Rapp. phys. et mor.*, t. 1, 1808, p. 111).

**SYNT.** *Anatomie, corps, étude, représentation de l'homme; fonctions physiologiques de l'homme.*

**2.** [Considéré dans son aspect morphol.] *En faisant bien expliquer aux petits Namaquois que tu es l'homme blanc* (SUE, *Atar-Gull*, 1831, p. 13) :

4. À l'époque où, chez nous, Corneille donne *Le Cid*, les **hommes** rouges, Algonquins ou Mohawks, pénètrent parfois dans Broadway pour y massacrer les habitants.

MORAND, *New-York*, 1930, p. 12.

**SYNT.** *L'homme blanc, noir, métis; l'homme de couleur, l'homme de race jaune, rouge.*

**3.** [Considéré dans son milieu géogr.] *L'homme du Midi, placé comme le roi de l'univers sous le magnifique dais d'un ciel toujours pur et serein* (BONSTETTEN, *Homme Midi*, 1824, p. 202) :

5. L'**homme** des villes ne voit qu'insensibilité dans cet amortissement du cœur : il porte cependant, sous une primitivité incontestable, une vision des choses moins individualiste que la sienne [l'homme de la campagne], une mise en place cosmique plus ou moins confuse des événements privés qui affermissent l'égoïsme bourgeois.

MOUNIER, *Traité caract.*, 1946, p. 84.

**SYNT.** *L'homme du Nord, de l'Est; l'homme de la montagne, de la plaine, de la campagne; l'homme de la cité.*

**4.** [Considéré comme un être social] *La société des hommes; sous le regard des hommes. Aux yeux des Dieux et des hommes* (FUSTEL DE COUL., *Cité antique*, 1864, p. 264). *Être un homme parmi les hommes, lié aux hommes* (SAINT-EXUP., *Terre hommes*, 1939, p. 208) :

6. La politique prit le pas sur la religion, et le gouvernement des **hommes** devint chose humaine.

FUSTEL DE COUL., *Cité antique*, 1864p. 416.



*De mémoire d'homme. Une grande diablesse de jument, si haute que de mémoire d'homme personne ne se souvient d'avoir vu la pareille* (BERNANOS, M. Ouine, 1943, p. 1539).

*Droits de l'homme. V. droit<sup>3</sup> II A 1c spéc.*

*De main d'homme. La désagrégation des grès a engendré ses fantaisies pittoresques, qu'on prendrait de loin pour des constructions faites de main d'homme* (VIDAL DE LA BL., *Tabl. géogr. Fr.*, 1908, p. 189).

*Exploitation\* de l'homme par l'homme.*

5. [Considéré dans sa nature morale, dans ses qualités ou ses défauts] *Tout le monde peut faire la guerre. C'est le propre de l'homme* (A. FRANCE, *Vie fleur*, 1922, p. 476) :

7. As-tu calculé les degrés de l'**homme**? Vois son échelle : L'**homme** inique, l'**homme** dépravé, l'**homme** sensuel, l'**homme** sensitif, l'**homme** sensible, l'**homme** moral, l'**homme** spirituel, l'**homme** sapientiel, l'**homme** divin.  
SAINT-MARTIN, *Homme désir*, 1790, p. 337, 338.

a) [L'homme est considéré dans sa grandeur et dans ses limites à l'intérieur de l'univers] *Cet infiniment petit qui s'appelle l'homme* (AMIEL, *Journal*, 1866, p. 216) :

8. ... c'est de là qu'il [Pascal] est parti pour montrer la misère de l'**homme** par son côté périssable, et sa grandeur par son côté immortel. Il commence par le ravalier au-dessous des vers qui le rongent au sépulcre, pour le peindre ensuite glorieux avec la vertu dans des royaumes incorruptibles.

CHATEAUBR., *Génie*, t. 2, 1803, p. 127.

*Être un homme; être homme; porter le nom d'homme.* Assumer sa condition d'homme dans sa grandeur et ses limites. *Je t'ai appris qu'un menteur était indigne de la qualité d'homme* (BAUDRY DES LOZ., *Voy. Louisiane*, 1802, p. 46). *Rougissais-tu de ce nom d'homme* (LAMART., *Harm.*, 1830, p. 444) :

9. Être **homme**, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi.

SAINT-EXUP., *Terre hommes*, 1939, p. 166.

b) [Déterminé par le nom d'un philosophe ayant sa propre conception de l'homme] *Les chapitres tant vantés sur l'homme de Pascal* (CHÊNEDOLLÉ, *Journal*, 1832, p. 139).

c) [P. oppos. à l'individu civil, professionnel] L'individu humain. *Dans l'homme d'affaires, retrouver l'homme* (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 269). *Montherlant l'homme Montherlant* (PAULHAN, *Fleurs Tarbes*, 1941, p. 199) :

10. Mais il ne me semblait pas pouvoir distinguer l'**homme** sous le prêtre : mon caractère sacerdotal l'attirait seul.

MARTIN DU G., *J. Barois*, 1913, p. 537.

d) [Dans une perspective religieuse] *L'homme ne pourra être guéri de son péché que lorsqu'il sera délivré de son soupçon quant à la méchanceté de Dieu* (Philos., Relig., 1957, p. 40-2) :

11. ... Dieu puissant (...), tu m'as fait **homme**; tu m'as donné ta vie de force...

MUSSET ds *Revue des Deux Mondes*, 1832, p. 365.

[P. allus. à Paul, Rom. 6, Éph. 4] *Dépouiller le vieil homme.* Renoncer à sa vie de pécheur. *Le baptême efface les péchés, nous dépouille du vieil homme, nous revêt de Jésus-Christ et nous régénère* (Dict. théol. cath., t. 14, 1, 1938, p. 515).

*L'homme propose, Dieu\* dispose.*

[P. allus. à Jean 19,5] *Voici l'homme ou ecce homo.* Voici celui dont il était question (d'apr. REY-CHANTR. *Expr.* 1979).

6. [Considéré dans son histoire, dans son développement ou défini par sa situation dans l'histoire]

a) [Considéré dans une perspective évolutionniste] *L'homme des cavernes (...) plaque sa main sur la paroi* (HUYGHE, *Dialog. avec visible*, 1955, p. 106). *L'homme du paléolithique supérieur a dû passer par une phase pré-hominienne puis par une phase néanderthaloïde* (TEILHARD DE CH., *Phénom. hum.*, 1955, p. 222) :

12. ... l'extension inévitable de la théorie [évolutionniste] à l'origine de l'homme irritait le monde religieux. Des controverses passionnées et violentes se déchaînèrent; à l'évêque anglican Wilberforce qui affirmait l'origine divine de l'**homme**, Huxley répondait qu'il préférerait « être un singe perfectionné, plutôt qu'un Adam dégénéré ».

*Hist. gén. sc.*, t. 3, vol. 1, 1961, p. 547.

**SYNT.** *Apparition, évolution, origine de l'homme; musée de l'homme; l'homme antédiluvien, fossile, préhistorique, primitif; l'homme de Cro-Magnon, de Grimaldi, de Néanderthal.*  
**b)** [Considéré dans une perspective relig.] *Seul l'esprit, s'il souffle sur la glaise, peut créer l'homme* (SAINT-EXUP., *Terre hommes*, 1939, p. 261) :

13. Cet homme-humanité, émana d'abord de la pensée divine **homme** [it. ds le texte] *et femme* à la fois, réunissant dans son unité les deux principes : « Dieu dit : faisons l'**homme** à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur toute la terre. Dieu donc créa l'**homme** à son image; il le créa à l'image de Dieu : il *les* créa mâle et femelle. » Voilà l'**homme** androgyne, comme le sont encore certains êtres.

P. LEROUX, *Humanité*, t. 2, 1840, p. 525.

*Le premier homme. Adam. Lorsque le Tout-Puissant eut formé le premier homme du limon de la terre* (CHATEAUBR., *Martyrs*, t. 2, 1810, p. 157). *L'Éternel interdisant au premier homme de manger du fruit d'un certain arbre* (*Gen.*, II, 17) (*Philos.*, *Relig.*, 1957, p. 32-5).

[Dans le mystère de l'Incarnation] *Le fils de l'homme; Dieu fait homme. Jésus-Christ. Et l'on verra tomber du front du fils de l'homme La couronne de sang symbole du malheur* (ARAGON, *Crève-cœur*, 1941, p. 34). *Dieu, qui s'était fait homme, n'aurait pas honte de cette supplique* (QUEFFÉLEC, *Recteur*, 1944, p. 192). V. *homme-Dieu, s.v. homme-*.

**c)** [Considéré dans sa situation dans l'histoire] *L'homme moderne est en progrès* (FLAUB., *Bouvard*, t. 2, 1880, p. 190). *Les hommes de notre temps vivent dans un grand désarroi et dans une grande attente* (CACÉRÈS, *Hist. éduc. pop.*, 1964, p. 12) :

14. L'**homme** nouveau peut différer de l'**homme** bourgeois autant que l'**homme** bourgeois lui-même diffère du héros de la Renaissance ou du fidèle du temps de Saint Ferdinand de Castille ou de Saint Louis, que dis-je, autant, si l'on y tient, que le civilisé de l'Europe ou de la Chine diffère du nomade primitif.

MARITAIN, *Human. intégr.*, 1936, p. 103.

**SYNT.** *L'homme d'hier, d'aujourd'hui, de demain; l'homme sauvage, civilisé; l'homme du Moyen Âge, des temps modernes, du XX<sup>e</sup> siècle.*

**C.** [Avec un déterm. plur. à valeur référentielle] Membre de l'espèce humaine. *Nantes trafique des hommes* (MICHELET, *Journal*, 1831, p. 96) :

15. Vous détruisez un enseignement traditionnel. Cinquante générations de notre pays, des millions d'**hommes** encore, ont subi cette formation.

BARRÈS, *Cahiers*, t. 5, 1906, p. 56.

## II. Mâle adulte de l'espèce humaine.

**A.** [Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme*]

**1.** Être humain doué de caractères sexuels masculins. *Caractères biologiques, physiologiques de l'homme. Beau comme le vice de conformation congénital des organes sexuels de l'homme* (LAUTRÉAM., *Chants Maldoror*, 1869, p. 339). *Il ne savait rien, pas même si c'était un homme ou une femme* (SIMENON, *Vac. Maigret*, 1948, p. 146) :

16. Moi, je n'aurais pas détesté d'être archevêque. Si j'étais née **homme**, je serais peut-être archevêque. ROMAINS, *Hommes bonne vol.*, 1932, p. 42.

**a)** [L'homme se distingue dans son corps] *Ce visage épais d'homme durci aux travaux des mines* (ZOLA, *Germinal*, 1885, p. 1291).

*À dos\* d'homme.*

*À la taille d'un homme, à hauteur d'homme, d'une grandeur d'homme. C'était une espèce de lit de pierre creusé au ciseau dans le roc vif, à la taille d'un homme* (LAMART., *Tailleur pierre*, 1851, p. 412). *J'écrasai le ver luisant. Sa tête s'enfonça sous le sol d'une grandeur d'homme; la pierre rebondit jusqu'à la hauteur de six églises* (LAUTRÉAM., *Chants Maldoror*, 1869p. 131) :

17. ... ils distinguèrent à *hauteur d'homme*, contre la falaise, des contours qui figuraient le galbe d'un poisson gigantesque. Ils délibérèrent sur les moyens de l'obtenir.

FLAUB., *Bouvard*, t. 1, 1880, p. 86.

**SYNT.** *Homme barbu, musclé, poilu, taillé en Hercule; bras, corps, épaule, tête, visage, voix d'homme.*

**b)** [L'homme se distingue dans son habillement] *Habiller, vêtir qqn en homme. Elle a revêtu des habits d'homme et s'est enfiée à pied sur la route de Paris* (ALAIN-FOURNIER, *Meaulnes*, 1913, p. 242). *Elle (...) va chercher un complet d'homme pendu dans un placard* (SARTRE, *Mains sales*, 1948, 3<sup>e</sup> tabl., 1, p. 57).

**c)** [L'homme se distingue dans sa maturité sexuelle] :

18. J'ai dit, il y a un siècle, que j'aimais trouver un peu partout tes petites affaires d'enfant. Un jour je me suis aperçue que ces affaires qui traînaient étaient des chaussettes d'**homme**, des caleçons d'**homme**, des chemises d'**homme**. Ma chambre avait pris un air de chambre de crime.

COCTEAU, *Parents terr.*, 1938, I, 4, p. 205.

19. LA GOUVERNANTE : De toi le mariage saura faire une femme. ALARICA : Fera-t-il un **homme** de mon époux? LA GOUVERNANTE : Même puceau, un **homme** est un **homme**, même puceau, même tout seul. Mais une femme n'est entière qu'autant qu'elle est une moitié.

AUDIBERTI, *Mal court*, 1947, I, p. 136.

*Pop.* [Précédé d'un adj. poss.] Mari, compagnon, concubin, amant. *Mon homme? Il doit être aux champs* (COLETTE, *Naiss. jour*, 1928, p. 25). *Elle attendit respectueusement que son homme voulût bien s'expliquer davantage* (QUEFFÉLEC, *Recteur*, 1944, p. 70).

*Arg.* Souteneur (DELVAU 1883).

**d)** [L'homme se distingue dans les qualités phys. ou mor. traditionnellement attachées à son sexe] *Voilà ce que j'appelle un homme, dit Genestas* (BALZAC, *Méd. camp.*, 1833, p. 138). *Ce n'étaient plus les vaches qu'on allait combattre, mais les taureaux magnanimes : adversaires enfin dignes d'un homme* (MONTHERL., *Bestiaires*, 1926, p. 412) :

20. Par ces raisons tous les **hommes** dignes du nom d'**hommes** courent à la guerre au premier appel, quelle que soit leur opinion sur la guerre.

ALAIN, *Propos*, 1921, p. 192.

*Être un homme; être homme.* Être digne du nom d'homme. *Allons, vieux Bark, va et sois un homme* (SAINT-EXUP., *Terre hommes*, 1939, p. 206). *Va-t'en. Tu me dégoûtes. Tu n'es pas un homme* (CENDRARS, *Bourlinguer*, 1948, p. 47).

*Vivre, mourir en hommes. Et tous, ils moururent en hommes!* (SAINT-EXUP., *Citad.*, 1944, p. 554).

*Maman décida de le « traiter en homme »* (GUÉHENNO, *Jean-Jacques*, 1948, p. 73).

*Entre hommes. Alors, entre hommes, on causa du mariage* (ZOLA, *Nana*, 1880, p. 1423).

*D'homme à homme.* [Dans une explication franche] *Je viens vous parler d'homme à homme* (BERNANOS, *Sous soleil Satan*, 1926, p. 62).

*Homme (du milieu)* (arg.). Homme en marge de la loi, courageux et fidèle à sa parole. Anton. *cave. L'artiché des caves, m'expliqua Doudou le Nantais, c'est pour Messieurs les Hommes!* (Pt Simonin ill., 1957).

*Homme à femmes.* Homme volage, qui recherche les conquêtes féminines. *Je te vois d'ici deux ans, rougeaud, courtaud, avec une dilatation d'estomac, de grosses fesses, double menton, une petite moustache de commis voyageur et des joues soufflées, salies de poil. Bref, un vrai homme à femmes. Et je te répète que ça viendra très vite* (M. AYMÉ, *Travelingue*, p. 139 ds REY-CHANTR. *Expr.* 1979).

**SYNT.** *Homme courageux, fort, intrépide, loyal; parole, affaire, métier d'homme.*

**2.** [S'oppose à *femme* et à *enfant*] *Les convictions austères que l'expérience apporte un jour à l'enfant qui s'est fait homme* (NODIER, *Fée Miettes*, 1831, p. 151). *Il était devenu homme, virilisé par la bataille* (VAN DER MEERSCH, *Invas. 14*, 1935, p. 436) :

21. Nous étions des enfants alors, aujourd'hui des **hommes** faits, demain... la vieillesse, après-demain, mourir.

LOTI, *Mon frère Yves*, 1883, p. 152.

**SYNT.** *Homme adulte, mûr; l'âge d'homme; devenir (un) homme.*

**3. Jeune homme**

**a)** *Vieilli* [Le plur. corresp. est *jeunes hommes*] Homme jeune. *La lamentation d'amour de tous ces jeunes hommes* (DUHAMEL, *Suzanne*, 1941, p. 73) :

22. Et les *jeunes hommes* musculeux, et les jolies filles souples, la chemise nouée au col et les bras nus, faisaient sauter le grain avec de beaux gestes équilibrés.

PESQUIDOUX, *Chez nous*, 1921, p. 145.

**b)** [Le plur. corresp. est *jeunes gens*; le fém. corresp. est *jeune fille*] Garçon pubère, homme jeune célibataire. *Le serrement de main d'un jeune homme et d'une jeune fille qui dansent ensemble* (CHAMPFL., *Bourgeois Molinch.*, 1855, p. 32). *C'est qu'une femme oui, c'était une voix de femme ou de très jeune homme peut-être a appelé au secours, cette nuit, vers deux heures* (BERNANOS, *Crime*, 1935, p. 767) :

23. Au pied d'un arbre vint s'asseoir

Un *jeune homme* vêtu de noir,

Qui me ressemblait comme un frère,

Je lui demandai mon chemin.

Il tenait un luth d'une main,

De l'autre un bouquet d'églatine.

MUSSET, *Nuit de déc.*, 1835, p. 92.

**c)** *Pop.* [Déterminé par un poss.] Fils. *Il dit que votre jeune homme court un danger* (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 439).

**d)** [Le fém. corresp. est *mademoiselle* ou *demoiselle*; en partic., dans des interpellations adressées à des adolescents et parfois ressenties comme condescendantes] *J'ai soixante-dix-neuf ans, jeune homme, permettez-moi de vous appeler ainsi* (FARGUE, *Piéton Paris*, 1939, p. 249).

**B.** [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes]

**1.** [Distingué par des particularités physiques] *Grand homme de trente-cinq ans, l'air plus triste que dur* (MICHELET, *Journal*, 1834, p. 150). *Un gros homme de quarante ans* (ZOLA, *Assommoir*, 1877, p. 404) :

24. L'abbé Cruchot, petit *homme* dodu, grassouillet, à perruque rousse et plate, à figure de vieille femme joueuse, dit en avançant ses pieds bien chaussés dans de forts souliers à agrafes d'argent : « Les Des Grassins ne sont pas venus? »

BALZAC, *E. Grandet*, 1834, p. 41.

**SYNT.** *Bel, vieil homme; homme blond, brun, fort, maigre, malingre, svelte.*

**2.** [Distingué dans son caractère, ses qualités ou ses défauts] *Dimanche je serai un homme marié et ce n'est pas drôle* (CAMUS, *Possédés*, 1959, 1<sup>re</sup> part., 4<sup>e</sup> tabl., p. 969) :

25. Oh! les *hommes supérieurs! Hommes d'action! Hommes de pensée!* Ceux-là, menés par les hasards des événements, des combats et des intrigues, tués ou déçus brusquement, au gré du sort aveugle; et ceux-ci, ceux-ci, étranges fous qui se croient les créateurs de l'éternité!...

ADAM, *Enf. Aust.*, 1902, p. 216.

**SYNT.** *Bon, brave, galant, malhonnête, méchant, pauvre, saint homme; homme célèbre, cultivé, estimable, honorable; homme intègre, probe, respectable, vertueux; homme à passions; homme de bien, d'esprit, de génie, de goût, d'honneur, d'apparence; grand homme; honnête homme; homme public, supérieur, du monde, d'argent, de peu, de qualité, de rien.*

*Expressions*

*Homme moyen, homme de la rue.* Individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu). *C'est monsieur tout le monde, l'homme de la rue, le parfait citoyen de la démocratie, celui qui s'habille en série, mange en série, baise en série, a une petite 5 HP de série et ne se distingue et ne se particularise en rien* (CENDRARS, *Bourlinguer*, 1948, p. 210).

*Homme à tout faire\**. *Volat était un des métayers de Tancogne, et son homme à tout faire, son espion, un chacun s'en doutait* (GENEVOIX, *Raboliot*, 1925, p. 24).

*Homme de confiance.* Homme qui, bénéficiant de la confiance de quelqu'un, est chargé par lui de tâches, de responsabilités. *Vous serez ici mon homme de confiance. Vous louerez, vous recevrez les loyers, vous donnerez les quittances, etc.* (KARR, *Sous tilleuls*, 1832, p. 233).

*L'homme de la vie (de qqn).* Le seul homme que quelqu'un aimera jamais. *J'ai rencontré l'homme de ma vie* (AMBRIÈRE, *Gdes vac.*, 1946, p. 96).

*Homme de paille.* Prête-nom. *Le Claperon, reprit Desroches, fut pendant six à sept ans le paravent, l'homme de paille, le bouc émissaire de deux de nos amis, Du Tillet et Nucingen* (BALZAC, *Homme d'affaires*, 1845, p. 405).

*Homme de parole.* Homme fidèle à ses serments, qui tient sa parole. *J'ai voulu prouver que Luigi Vampa est un homme de parole* (DUMAS père, *Monte-Cristo*, t. 1, 1846, p. 547).

3. [Distingué par son orig., son appartenance à une époque, une classe soc.] *Soudain un cri* : « *Un homme blanc! Un homme blanc* » (CHATEAUBR., *Natchez*, 1826, p. 285). *Les hommes du peuple avaient un genou en terre pour prier* (SAND, *Hist. vie*, t. 2, 1855, p. 214) :

26. Cinquante années de misère l'avaient émacié, mais les traits étaient demeurés droits et fins, et la barbe encore blonde l'allongeait noblement et donnait à Gilbert Cloquet l'air

R. BAZIN, *Blé*, 1907, p. 10.

*L'homme du jour.* L'homme célèbre, l'homme dont on parle. *Il semble ici qu'on vit dans l'histoire. Tout est plus fort que l'homme du jour* (VERLAINE, *Œuvres compl.*, t. 1, Sagesse, 1881, p. 265).

*POL. Homme de droite, de gauche.* Homme qui se situe à droite, à gauche. *Lorsqu'on demande si la coupure entre hommes de droite et hommes de gauche a encore un sens, la première idée qui me vient est que l'homme qui pose cette question n'est certainement pas un homme de gauche* (*Le Nouvel Observateur*, 30 mars au 5 avr. 1981, p. 34).

4. [Distingué par ses activités] *Un très habile homme de mer* (LAS CASES, *Mémor. Ste-Hélène*, t. 1, 1823, p. 287). *L'homme de loi ne m'avait pas trompé* (BECQUE, *Corbeaux*, 1882, IV, 1, p. 213) :

27. Dès que Malraux ouvre la bouche, son magnétisme faiblit. (...). Les images qu'il invente, au lieu de réchauffer son discours, le glacent : elles sont trop compliquées, on y sent la mise au point laborieuse de l'**homme** de lettres.

MAURIAC, *Journal 2*, 1937, p. 202.

**SYNT.** *Homme d'affaires, d'armes, d'état, d'église, d'équipage, de Dieu, d'équipe, de sciences, de théâtre, de ronde, de peine, de corvée, de cheval, d'épée, de guerre; homme de l'art, de cour.*

*Homme de barre.* Homme qui tient la barre d'un bateau. *L'homme de barre fut immédiatement remplacé par un de ses camarades, et les avirons plongèrent vivement dans l'eau* (VERNE, *Île myst.*, 1874, p. 443).

*Homme de métier.* Spécialiste, homme qui connaît très bien une certaine discipline. *Seuls des hommes de métier peuvent y correspondre* (*Serv. milit. et réf. armée*, 1963, p. 71).

*Homme de main.* Celui qui est au service d'autrui pour exécuter des tâches généralement répréhensibles ou illégales. *Bien dirigé, il peut servir d'homme de main pour toutes les besognes* (SARTRE, *Mains sales*, 1948, 1<sup>er</sup> tabl., 3, p. 29).

5. Individu qui est considéré comme dépendant d'un autre, qui est placé sous son autorité.

a) [Dans la hiérarchie féodale] *Homme(-)lige.* Vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain. *Je suis ton homme lige, et, toujours, n'importe où, je te suivrai, mon maître, et j'aimerai ta chaîne, et je la porterai* (HUGO, *Légende*, t. 2, 1859, p. 495).

*P. anal.* *Elle était mon homme lige, mon second, mon double : nous ne pouvions pas nous passer l'une de l'autre* (BEAUVOIR, *Mém. j. fille*, 1958, p. 45).

b) [Dans la hiérarchie milit.] Soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur. *Homme de troupe; homme d'infanterie.* *Les hommes étaient abrutis de fatigue* (BENJAMIN, *Gaspard*, 1915, p. 40).

*Il faut (faudrait) quatre hommes et un caporal pour (faire) qqc.* Il faut (faudrait) employer la force pour (faire) quelque chose. *Ah! Il vous aurait fait secouer ça par quatre hommes et un caporal* (BALZAC, *Illus. perdues*, 1844, p. 258).

Soldat, combattant gradé ou non :

28. ... Quant aux pertes bolcheviques en **hommes**, le 13 février, dans ce secteur, elles ont été de l'ordre de mille, alors que les Allemands ne perdaient que onze **hommes** en tout et pour tout!

GIDE, *Journal*, 1943, p. 194.

*Lutter, combattre jusqu'au dernier homme.* Lutter, combattre jusqu'au bout, jusqu'à l'épuisement des ressources en hommes, jusqu'à la dernière cartouche. *Les armées de l'Axe ont lutté jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière cartouche, dans une ultime résistance héroïque* (GIDE, *Journal*, 1943p. 239).

*Comme un seul homme.* En même temps, avec un ensemble parfait. *Les Russes se mirent au garde à vous comme un seul homme* (AMBRIÈRE, *Gdes vac.*, 1946, p. 181).

*Au fig.* D'un commun accord. « *Vous croyez que les socialistes voteront les crédits de défense nationale?* » « *Comme un seul homme, Monsieur!* » *s'écrie le Belge, terrassant son interlocuteur d'un regard flambant de défi* (MARTIN DU G., *Thib.*, Été 14, 1936, p. 693).

c) [Dans la hiérarchie civile] Individu agissant au sein d'une équipe, d'une entreprise, au service de quelqu'un. *Les chefs conservateurs (...) avaient défendu à leurs hommes de venir en ville* (GOBINEAU, *Corresp.* [avec Tocqueville], 1850, p. 143).

C. [Avec un déterm. sing. ou plur. à valeur référencielle] Individu mâle. *Un homme entra, l'homme entra. Le vieil homme coyote représente dans la mythologie des Crow ce curieux mélange* (LOWIE, *Anthropol. cult.*, 1936, p. 223) :

29. ... un **homme** et deux fillettes, tous les trois tombés sur le sol de fatigue et de misère, sanglotaient, ne sachant où aller, ayant vu là s'envoler en cendre tout ce qu'ils possédaient.

ZOLA, *Débâcle*, 1892, p. 417.

D. Dans diverses loc.

1. [Homme en fonction d'attribut] *Être l'homme de qqn; être son homme. Être l'homme auquel on peut se fier, avec lequel on a accepté un marché, un défi. Si tu veux que je le tue... Je suis ton homme* (LENORMAND, *Simoun*, 1921, 7<sup>e</sup> tabl., p. 69).

2. [Précédé d'un adj. poss.; homme en fonction de compl. d'un verbe]

a) L'homme dont on parle, dont il est question. *Et je le mène, et je domine mon homme, et je le chauffe, et il est à nous* (BALZAC, *C. Birotteau*, 1837, p. 159). *Chacune des autos qui traverse la place, à toute vitesse, est dix fois capable de tuer son homme* (ROMAINS, *Hommes bonne vol.*, 1938, p. 225) :

30. Seuls, quelques agents de change ou marchands de canons de l'époque disaient à leurs enfants que la Butte ne nourrissait pas *son homme*, et les emmenaient voir Louise, chef-d'œuvre topographique, carte d'état-major à musique qui contient tout ce que Montmartre a de sentimental, de charmant, de barbant, de léger, de ridicule, de féminin et de pervers.

FARGUE, *Piéton Paris*, 1939, p. 34.

b) *Avoir trouvé son homme*. Avoir trouvé son maître (d'apr. DG).

3. *Être l'homme de la situation*. Être celui qui est capable de résoudre le problème posé dans une situation donnée :

31. Si tu m'objectes encore que tu ne sais pas ce que signifie : *être l'homme de la situation*, (...), je pousserai la condescendance jusqu'à l'excès en t'assurant que Storch ne répond pas aux aspirations et aux besoins de l'époque.

GOBINEAU, *Pléiades*, 1874, p. 106.

4. *Être homme à + verbe à l'inf.* Être capable de faire quelque chose. *Vous n'êtes pas homme à vous retirer des affaires!* (ABOUT, *Roi mont.*, 1857, p. 284).

5. *Un homme à la mer!* Cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par dessus bord. *Il se penche pour regarder sa ligne et pouf un homme à la mer!* (PAGNOL, *Fanny*, 1932, I, 1<sup>er</sup> tabl., 14, p. 60).

6. *Il y a (eut, a eu, ...) mort d'homme*. *À Saumur, il y a eu bataille, coups de fusil, mort d'homme* (COURIER, *Pamphlets, Lettres partic.*, 1, 1820, p. 55).

**Rem.** Parmi ces expr. lexicalisées, la plupart peuvent s'opposer effectivement à celles qui sont construites avec *femme* : *bon homme/bonne femme; saint homme/sainte femme*; d'autres expr., si elles existent au fém., ne sont pas lexicalisées ou diffèrent dans leur sens : *homme de qualité/femme de qualité, honnête homme/honnête femme, grand homme/grande femme*. D'autres encore n'ont pas d'équivalent au fém. : *un homme à la mer, y avoir mort d'homme, l'homme de la rue, l'homme moyen*. Ces dernières expr. sous-entendent que l'homme masc. peut parfois représenter l'espèce humaine en général.

**REM. 1. Hommée**, subst. fém., région. Travail effectué en un jour par un ouvrier agricole; étendue de terre qui est travaillée dans ces conditions. *Certaines prairies du marais de Redon (Bretagne) partagées en « hommées » théoriques de 40 à 60 ares, non matérialisées sur le terrain* (MEYNIER, *Pays agraires*, 1958, p. 82). **2. Hommelet**, subst. masc. Diminutif hypocoristique de *homme*. *Mon bel hommelet, aux beaux doigts qui prennent et serrent, viens ça, mon homme* (GIONO, *Colline*, 1929, p. 123). **3. Hommelette**, subst. fém., péj. „Homme qui n'a rien des qualités et des vices de l'homme” (DELVAU 1883). **4. Hommement**, adv., hapax. D'une manière masculine. *Le loup ne saura jamais ni ce qu'il est, ni combien il est aimé. Il est aimé fémininement autant que hommement! Cet adverbe énorme me fait rire* (BALZAC, *Lettres Étr.*, t. 2, 1850, p. 417). **5. Hommilière**, subst. fém., hapax. [Sur

le modèle de *fourmilière*, de *taupinière*] Groupe d'hommes, ville. *Quel spectacle admirable, maître. Je vois une vaste hommilière, toute grouillante. Un brouillard gris la couvre et dans ce brouillard des hommes et des femmes marchent gaiement* (MAUROIS, *Mes songes*, 1933, p. 81). **6. Hommerie**, subst. fém. Bassesse, corruption de l'homme; ses manifestations. *Crois-moi, Jacqueline, nous partirons parmi les anges. Ma Jacqueline, plus d'hommeries!... Tu échapperas à cette noire succession des péchés, des crimes* (LA VARENDE, *Homme aux gants*, 1943, p. 394).

**Prononc. et Orth.** : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Pour la famille de *homme*, THIM., *Princ.* 1967, pp. 68-69, dégage la règle suiv. : „L'm du radical ne reste simple que s'il est suivi d'un *i* voyelle`` : *homme*, *bonhomme*, *prud'homme*, *gentilhomme*, mais *homicide*, *bonhomie*, *prud'homie*; il propose de corriger *homuncule* (écrit aussi *homoncule*) en *hommuncule* afin de régulariser la famille. **Étymol. et Hist. A.** « Être humain (sans considération de sexe) » **1.** fin X<sup>e</sup> s. *hom* « être humain considéré par rapport à son espèce et aux autres espèces animales » (*Passion*, 8, éd. D'Arco Silvio Avalle : **hom** carnels); **2.** ca 1155 « être humain considéré dans les qualités ou les défauts propres à la nature humaine » (WACE, *Brut*, 7870 ds T.-L. : Unches de plus grant saintée Ne sont l'un **hume** en sun eé); **3.** 1160-75 « être humain considéré par rapport à son origine ethnique ou sociale » (ID., *Rou*, éd. A.J. Holden, III, 63 : **hume** de north). **B.** « Être humain de sexe masculin » **1.** fin X<sup>e</sup> s. « mâle de l'espèce humaine » (*Passion*, 377, éd. D'Arco Silvio Avalle : li **om** primers [Adam]); spéc. 1383 « individu mâle ayant acquis sa maturité physique et morale » (J. FROISSART, *Chron.*, éd. G. Raynaud, t. 11, p. 81 : eage et congnessanche d'**omme**); **2.** ca 1050 *hume* « mari » (*Alexis*, éd. Chr. Storey, 493); **3.** ca 1100 *id.* « guerrier » (*Roland*, éd. J. Bédier, 13); **4.** *id.* *hom* « vassal » (*ibid.*, 86); **5.** ca 1260 « individu considéré par rapport à son activité, sa fonction, son métier, sa condition » ici *ome del mestier* [patenostrier] (E. BOILEAU, *Métiers*, 69 ds T.-L.); **6.** 1391 « individu considéré par rapport aux qualités, défauts, aptitudes dont il fait preuve » (J. FROISSART, *Chron.*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 14, p. 345 : **homme** de bien). Du lat. class. , acc. de « être humain » qui prit, dès l'époque impériale, le sens de « être humain du sexe masculin » en supplantant *vir* (cf. *on*; v. FEW t. 4, p. 457b). **Fréq. abs. littér.** : 153 718. **Fréq. rel. littér.** : XIX<sup>e</sup> s. : a) 259 842, b) 215 705; XX<sup>e</sup> s. : a) 195 077, b) 199 119. **Bbg.** BADI (R.). *L'Homme et son « institution » de Montaigne à Bérulle (1580-1625)*. Paris, 1964, 587 p. - DELB. Matér. 1880, p. 167 (s.v. *hommelet*). - DUCHÁ (O.). Les Chang. des microstruct. lex. et leurs causes. *Sborník Praci Filoz. Fak. brn. Univ.* 1971, t. 20, p. 16; Déficiences du lex. *Ét. rom. Brno.* 1974, n° 7, p. 12. - FABRE-LUCE (A.). Les Mots qui bougent. Paris, 1970, p. 119. - HASSELROT 1957, p. 183 (s.v. *hommelet*). - KRÖTZSCH-VIANNAY (M.). Sexisme et lexicogr. : les mots *femme* et *homme* ds le dict. *Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie.* 1979, n° 9. - QUEM. *DDL* t. 1, 2, 3, 14, 16, 17, 19. - TABACHOWITZ (A.). *Homme-femme... Vox rom.* 1960, t. 19, pp. 341-385.





**RELEVÉ**  
**DES INFORMATIONS LEXICOGRAPHIQUES**

## 2.1. FEMME (GR)

### EQUIVALENCES SÉMANTIQUES

#### DÉFINITIONS

**FEMME** : être humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*)

**FEMME** : être femelle de l'espèce homo sapiens

**FEMME** : être humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible

**FEMME** : femme nubile.

**FEMME** : compagne, partenaire sexuelle.

**LA FEMME** : l'ensemble des femmes

**FEMME À BARBE** : femme atteinte de virilisme pileaire, et (au XIX et début du XX) montrée dans les foires.

(UN) **BOUT DE FEMME** : une femme petite (et, généralement, charmante).

**FEMME-ENFANT** : femme qui semble avoir conservé les attributs de l'enfance

**FEMME DU MONDE** : une femme appartenant à la haute société ou à un groupe social en vue

**BRAVE FEMME** : femme modeste socialement, femme de la campagne

**FEMME DE TÊTE** : intelligente, avisée, qui a le sens des intérêts matériels ou ne se laisse pas mener par ses affects

**MAÎTRESSE FEMME** : femme d'un caractère bien trempé, énergique, qui sait se faire obéir

**FEMME FATALE** : femme à laquelle les hommes ne peuvent résister et qui cause leur perte ; femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur

**FEMME ENTRETENUE** : qui est entretenue financièrement par un ou quelques hommes

**PETITE FEMME** : femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée

**FEMME AU FOYER** : femme qui n'exerce pas de profession et reste chez elle, parfois pour élever ses enfants

**FEMME-OBJET** : femme considérée (par les hommes) comme un objet (sexuel) et non comme un sujet, comme une personne ; femme prise comme “ objet ” au sens psychanalytique

**BONNE FEMME** : femme pleine de bonté “ dont le caractère est simple et bon ” (Littré).

**BONNE FEMME** : femme âgée et bonne (souvent en parlant d’une mère, d’une grand-mère).

**BONNE FEMME** : femme simple et assez âgée

**FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d’une maison, d’un hôtel

**FEMME DE CHARGE** : chargée de la surveillance d’une maison, du linge, etc.

**FEMME DE JOURNÉE** : femme qu’on emploie à la maison pour un travail quelconque et qu’on paie à la journée

**FEMME DE MÉNAGE** : qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l’heure.

**FEMME D’OUVRAGE** : domestique chargée de travaux ordinaires et les plus durs dans une maison privée

**FEMME DE SERVICE** : employée chargée de travaux de nettoyage dans certains locaux (administration, entreprise, etc.).

**LES FEMMES (DE...)** : domestiques attachées au service de quelqu’un (généralement une femme riche de la haute société).

*Une femme* : une femme désirable

*Une femme en cheveux* : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX<sup>e</sup>s.).

*Femme de vie* : de mauvaise vie

*La vie des femmes galantes* : œuvre de Brantôme

*Un proxénète et ses femmes* : les femmes dont il tire profit

*Femme sans profession* : qui dépend économiquement d’un homme ou dispose de ressources

*Les saintes femmes* : le groupe des femmes qui accompagnaient Jésus après son départ de Galilée, qui assistèrent à sa mort, puis à sa résurrection, portant la nouvelle aux Apôtres.

*Remède de bonne femme. Contes de bonne femme* : qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante

*Rideaux bonne femme* : rideaux retenus par des embrasses

*Bonne femme* : qui évoque un goût féminin simple, populaire (notamment en matière de décoration intérieure, d’habitat).

*Ma bonne femme* : terme de condescendance à l’adresse d’une femme du peuple (au XIX<sup>e</sup> : Balzac).

*Ma petite bonne femme* : terme d’affection.

*Les bonshommes et les bonnes femmes, les mecs et les bonnes femmes* : les hommes et les femmes, les garçons et les filles

*La femme de Loth* : fut changée en statut de sel pour avoir regardé derrière elle malgré l'interdiction divine, après avoir échappé à la destruction de Sodome.

*La femme forte (de l'Écriture de l'Évangile)* : épouse courageuse, dévouée, etc.

*la femme...*, suivi du patronyme du mari

*Être femme* : présenter d'abord les traits et caractères considérés comme propres à "la femme".

*Être femme* : avoir les caractéristiques psychiques, intellectuelles prêtées à la femme (intuition, illogisme, ignorance, etc. ; curiosité).

*Demander une jeune fille pour femme* : demander la main de.. , demander en mariage

*Être femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge

*Elle n'est, ce n'est qu'une femme* : elle a les traits négatifs (faiblesse, etc.) attribués à la femme.

## SYNONYMES

**FEMME** : épouse

**FEMME** : compagne, femelle (d'un animal mâle).

**FEMME DE PETITE VERTU** : prostituée

**FEMME DE PLAISIR** : fille de joie

**BONNE FEMME** : femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale).

**LA FEMME DE...** (UN HOMME) ; **SA FEMME** : son épouse

**ÊTRE FEMME À** : être capable de

*Un petit bout de femme* : une petite fille.

*Une petite bonne femme* : une petite fille

*La première femme* (dans la Bible, le Coran, etc.) : Eve, Lilith (démon femelle de la légende hébraïque).

*La femme céleste* : la Vierge Marie (dans le catholicisme)

*La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse.

*La femme de son père* : sa belle-mère, sa marâtre.

*La bonne femme de* (un homme) : sa femme

*Faire la femme, être la femme* (dans un couple masculin homosexuel) : être passif, se faire sodomiser

*Et Accepter d'être la femme de quelqu'un* : de l'épouser

*.chercher* (cit. 29) *femme* : chercher à se marier.

*Prendre femme* : se marier

*Prendre qqn pour femme* : se marier avec, épouser

*être une femme* : être nubile

*Voulez-vous être ma femme ?* : m'épouser ?

#### **PARENTHÈSES IN DÉFINITION**

**FEMME** : être humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*)

**FEMME Compagne, femelle** (d'un animal mâle).

**FEMME À BARBE** : femme atteinte de virilisme pileaire, et (au XIX et début du XX) montrée dans les foires.

**(UN) BOUT DE FEMME** : une femme petite (et, généralement, charmante).

*Une femme en cheveux* : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX<sup>e</sup> s. ).

**FEMME FATALE** : femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur.

**FEMME-OBJET** : femme considérée (par les hommes) comme un objet (sexuel) et non comme un sujet, comme une personne.

**BONNE FEMME** : femme âgée et bonne (souvent en parlant d'une mère, d'une grand-mère).

**BONNE FEMME** : qui évoque un goût féminin simple, populaire (notamment en matière de décoration intérieure, d'habitat).

**BONNE FEMME** : femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale).

**FEMME DE SERVICE.** : employée chargée de travaux de nettoyage dans certains locaux (administration, entreprise, etc.).

**LES FEMMES (DE...)** : domestiques attachées au service de quelqu'un (généralement une femme riche de la haute société).

*La première femme* (dans la Bible, le Coran, etc.) : Eve, Lilith (démon femelle de la légende hébraïque).

*La femme céleste* : la Vierge Marie (dans le catholicisme)

*Etre femme* : avoir les caractéristiques psychiques, intellectuelles prêtées à la femme (intuition, illogisme, ignorance, etc. ; curiosité).

*Elle n'est, ce n'est qu'une femme* : elle a les traits négatifs (faiblesse, etc.) attribués à la femme.

*Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple.

#### **PARENTHÈSES EX DÉFINITIONS**

*“La moitié des hommes (I.) sont des femmes”* (slogan).

*Thème chrétien de la femme impure, blessée* (interprétation symbolique de la physiologie de l'ovulation).

*Fragilité, ton nom est femme* (Shakespeare).

*“Touche pas à la femme blanche”* (film de M. Ferreri)

*“une femme brune de type gitan”* (Aragon).

*Les femmes d'Orient* (thème du romantisme).

*La traite\* des femmes* (des blanches)

*La femme pauvre* (roman de L. Bloy).

*Femme d'action* (d'après *homme d'action*).

*Femme d'honneur, de bien* (jugée positivement sur le plan moral).

*Une femme aimée, adulée* (par un homme).

*Les fêtards et les petites femmes. Les petites femmes de Paris* (dans la mythologie du "gay Paris").

*La traite\* des femmes* (des blanches).

*Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes).

*La première femme* (dans la Bible, le Coran, etc.) : Eve, Lilith (démon femelle de la légende hébraïque).

*Femme commune* (commune en biens)

*Etre mari et femme, vivre comme mari et femme, comme femme et mari* (être amants, concubins).

*La femme* (l'épouse) *adultère\**.

*La femme forte* (de l'Écriture de l'Évangile) : épouse courageuse, dévouée, etc.

*La bonne femme de* (un homme) : sa femme

*Femme, la femme* (dit par son mari, s'adressant à son épouse).

## CONDITIONS D'EMPLOI

### CONDITIONS SÉMANTIQUES

Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité (**par opp. à enfant**) et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible (**par opp. à fille**)

**Absolt.** Homme adulte, **par oppos. à enfant, adolescent.**

(**Explicitement opposé à enfant, fille, fillette, jeune fille.**) Femme nubile.

**Absolt.** Homme adulte, **par oppos. à enfant, adolescent.**

**JEUNE FEMME s'oppose à fille, jeune fille en impliquant un statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et un âge considéré socialement comme jeune**

*Etre femme* **Spécialt (en opposition avec un autre substantif, auquel femme est opposé).**

**VIEILLE FEMME n'implique que l'âge avancé, et un statut social modeste (cf. l'opposition femme/dame).**

(**Dans le contexte de la famille, opposé à d'autres termes : mari, enfants.**) *la femme fait la cuisine, les enfants mettent la table. Le mari se repose, c'est la femme qui fait tout*

**Spécialt (en opposition avec un autre substantif, auquel femme est opposé).**

(**Fam.**) *...de femme, précédé d'un nom désignant métaphoriquement (et stylistiquement) une femme. En général péjoratif. Un grand gendarme, un grand cheval, un vieux chameau de femme.*)

(**En parlant d'un homme.**) **Péj.** *C'est une femme, une vraie, une véritable femme.*

**Termes péjoratifs quant. ou physique (...)** (Homosexualité) **Homosexuelle, invertie, lesbienne**

(**péj. et vulg.**) **gouine, gougnotte, gousse ; (littér.) sapho, tribade.**

**Types sociaux de femmes, définies par leur « facilité » plus ou moins monnayée (thème dépréciatif autour de la prostitution, donnant lieu à des termes descriptifs anciens et modernes, à connotation péjorative ou injurieuse**

**Termes péjoratifs quant au physique**

**Termes d'insulte (avec une valeur sexuelle dépréciative liée à la prostitution, du moins à l'origine).**

**Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse.

(**collectivement**) **LA FEMME:** l'ensemble des femmes

(**En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme.**)

(**Thème de la beauté, du charme de l'amour.**)

(**Aspects physiques et physiologiques**)

(Races, ethnies).

(caractéristiques physiques).

(Physiol.).

(Beauté et laideur).

(Apparence sociale).

(Statut social réel)

(Relations matrimoniales)

Psychol.

(Appréciation).

(intellect.)

(Caractère).

(Affectivité).

(Style de vie)

(Comportement érotique).

(souvent dans le contexte de l'accomplissement ou du non-accomplissement sentimental).

(Comportement sentimental et sexuel).

(Dans le cadre social des relations sexuelles tarifées, *femme*, qualifiée, désignant une prostituée).

(dans le contexte de la prostitution).

(Statut socio-professionnel).

(Avec un qualificatif exprimant le métier, la profession, la fonction).

(Vie politique)

(Emplois et contextes religieux).

b. Propositions et phrases : syntagmes dont le mot femme n'est pas le noyau (notamment dans les contextes de l'amour, des relations matrimoniales et de la maternité, qui constituent la majorité des discours socialement codés).

(Contexte de l'amour : le mot femme est souvent complément d'une phrase dont le sujet désigne un homme).

(Maternité)

(Contextes sociaux, culturels, professionnels).

(Dans le contexte de la famille, opposé à d'autres termes : *mari, enfants.*).

(sexualité).

(En parlant d'un homme)

**(En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme).**

(En parlant d'un homme, de sa nature).

(en appellatif) *Femme, la femme* (dit par son mari, s'adressant à son épouse)



## CONDITIONS SYNTAXIQUES

**(Femme est le sujet de la phrase).** Cette femme lui fait des avances, fait des avances aux hommes.

**(en attribut).** *Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à "la femme"

**(Contexte de l'amour : le mot femme est souvent complément d'une phrase dont le sujet désigne un homme) ;**

**Propositions et phrases : syntagmes dont le mot femme n'est pas le noyau (notamment dans les contextes de l'amour, des relations matrimoniales et de la maternité, qui constituent la majorité des discours).**

**(en attribut).** *Etre femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge.

**(Syntagmes où femme est complément).** *Un homme\* à femmes.*

**(En attribut)** *Elle se fait femme. Elle devient femme. La voilà bientôt femme*

3. **ETRE FEMME À (suivi d'un infinitif) : être capable de. (Négatif).**

**Syntagmes où le mot est déterminé par un adj., le plus souvent placé après, sauf quelques adjectifs monosyllabiques : petite, grosse, forte..., ou par un compl. de nom ; femme, qualifiée**

**(Dans le cadre social des relations sexuelles tarifées, femme, qualifiée, désignant une prostituée).**

**(Avec un qualificatif exprimant le métier, la profession, la fonction).** *Femme* + nom

**(Fam).** *...de femme*, précédé d'un nom désignant métaphoriquement (et stylistiquement) une femme. En général péjoratif.

**Absolt.** *Une femme, les femmes* (dans le contexte de la prostitution).

**(Sans déterminant).** **Loc.** *chercher femme* : chercher à se marier

## CONDITIONS CATÉGORIELLES

FEMME [fam] **d'abord prononcé** [fãm] n.f.

c. **Adj.** *Une femme aussi femme qu'elle.*

**Adj. en épithète :**

**Adj.** *Rideaux bonne femme* : rideaux retenus par des embrasses.

**(Dans des emplois adjectifs analogues).** *Bonne femme* : qui évoque un goût féminin simple, populaire (notamment en matière de décoration intérieure, d'habitat).

**Adj. en épithète**

**Adj.** *Une femme aussi femme qu'elle.* « *Celles qui sont le plus femmes sont tout sentiments* » (J. Lemaître, in TLF).

**(Mauvais caractère).** ⇒ Chameau, chipie, choléra, furie, garce, harpis, peste, poison (n. f.), teigne, carne, carogne (vx), vache. **(Bêtise).** ⇒

**Traits sociaux-professionnels modernes.** ⇒ Aristocrate (n. f.), bourgeoise, ouvrière, paysanne, prolétaire  
*Femme fatiguée, malade, patraque, souffrante.* (⇒ Malade, n. f.).

*femme veuve* (⇒ célibataire, n. f., divorcée, n. f., veuve).

*Femme esclave* (⇒ esclave, n. f.).

*Femme légitime\**. ⇒ Légitime, n. f. (pop.)..

## CONDITIONS RHÉTORIQUES

**Fig.** compagne, partenaire sexuelle.

**(Traits sociaux traditionnels).** ⇒ Dame, lady (vx), princesse, reine, souveraine (propre et fig.).

**Termes marquées sexuellement.** – Neutres ou positifs. ⇒ Beauté, belle, mignonne, tendron ; pin-up, (métaphores) bijou, fleur, fruit, joyau, poupée).

**Spécialt (En parlant d'un homme, de sa nature).** “ *J'avais la nature un peu femme* ” (Sainte-Beuve, in TLF)

**Spécialt.** *Une femme* : une femme désirable

**BRAVE FEMME.** (...). – **Spécialt.** Femme modeste socialement, femme de la campagne

**BONNE FEMME spécialt.** Femme âgée et bonne (souvent en parlant d'une mère, d'une grand-mère).

**FEMME-OBJET. Spécialt.** Femme prise comme « objet » au sens psychanalytique.

**Spécialt** *Etre femme* : avoir les caractéristiques psychiques, intellectuelles prêtées à la femme (intuition, illogisme, ignorance, etc. ; curiosité).

**Spécialt (sexualité).** *Faire la femme, être la femme* (dans un couple masculin d'homosexuels) : être passif, se faire sodomiser.

**FEMME FATALE** : femme à laquelle les hommes ne peuvent résister et qui cause leur perte. – **Par ext.** Femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur.

*Le ventre, le sein (vx) d'une femme.* ⇒ Entrailles (vx), utérus, ventre (spécialt).

*Femme candide, chaste, ingénue, innocente, pudique, pure, timide.* ⇒ Fig. et vx Brebis, colombe, madone ; *La barbe, apanage de l'homme* ⇒ Barbe (fig.).

*Description de la beauté, du charme, de l'attrait de la femme.* ⇒ appas, attrait (cit. 22) beauté (cit. 19, 21, 32), charme, éclat, féminité, fleur (par métaphore)

## CONDITIONS SOCIALES/STYLISTIQUES

**Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle).

**fam. et courant. (1926, en argot).** femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale).

**Termes généraux.** ⇒ Fille, bonne femme. **fam. et argot.** Frangine, nana (**courant**) nénette.

**Termes péjoratifs quant. ou physique.** ⇒ Laideron, guenon ; **fam et pop.** Grognasse, mocheté, pétasse.

(**Homosexualité**) Homosexuelle, invertie, lesbienne ; (**péj. et vulg.**) gouine, gougnotte, gousse.

(**Termes marquées sexuellement.** – Neutres ou positifs. ⇒ (...), (**poét.**) sylphide, tanagra, vénus.

(**Séduction**). ⇒ (**Homosexualité**) (...) (**littér.**) sapho, tribade.

**FEMME DE PETITE VERTU (euphémisme)** : prostituée.

*Une grosse femme. Une petite femme dodue. Une femme grasse, fonde, boulotte. Femme athlétique, musclée, forte, (fam.) costaud (costaude).*

*Femme enceinte, grosse, en cloque (fam).*

*Femme d'honneur, de bien (jugée positivement sur le plan moral). fam. Une femme comme il faut\*.*

*L'homme qui a fait un enfant à cette femme, qui l'a mise enceinte (fam.)*

*Abandonner (cit. 3), délaisser, (fam.) laisser tomber une femme.*

*Femme qui pratique les méthodes d'accouchements\* sans douleur. Cette femme vient d'accoucher, a fait un enfant (fam.),*

*Une femme de la grande société. (fam.) de la haute. ⇒ Dame.*

*Femme laide, (fam.) moche..*

*(fam.) comment va votre épouse, l'épouse ?*

**(Fam).** ...de femme, précédé d'un nom désignant métaphoriquement (et stylistiquement) une femme. En général péjoratif

*Cette femme (...) a donné le jour à un enfant (littér.)*

*Des jeunes hommes.*

**(dans des formules sociales)** Comment va votre femme ? → (**mondain**)

**Loc. fam.** Une petite bonne femme : une petite fille.

**Fam. ou pop.** La bonne femme de (un homme) : sa femme.

**(1835). Cour. FEMME DE MÉNAGE** : qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l'heure

**fam. et courant. (1926, en argot).** femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale).

5. **Péj. et fam.** La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme : son épouse.

**Epouse. 1.** LA FEMME DE... (UN HOMME) ; SA FEMME : **son épouse.** ⇒ **fam. ou pop.** Associée, bobonne, bourgeoise, légitime, moitié, régulière.

*Femme jaune* (→ **argot congai**).

*Femme légitime\**. ⇒ **Légitime, n. f. (pop.)**.

*Sa femme l'aime, lui est fidèle, le trompe, est volage.* (⇒ **cocu, cocufiage, cocufier, vulg.**).

## CONDITIONS TEMPORELLES

**Dr. Ou péj. et vx.** *la femme...*, suivi du patronyme du mari

**Fam (vx ou langage enfantin).** Compagne, femelle (d'un animal mâle). *La lionne, c'est la femme du lion.*

*Femme bien, mal habillée, vêtue. Femme à cheveux courts, longs.* **vx.**

*Le ventre, le sein (vx) d'une femme.*

*Femme cultivée, instruite.* **vx.** *Femme savante. Femme d'esprit.* **vx.** *Femme bel esprit*

(**vx**) *Tenez ma brave femme.*

*Cette femme se laisse aller* (cit. 86), *s'abandonne* (cit. 30), *se donne, se livre, s'offre, se rend* (**vx**) *succombe.*

*Avoir pour femme, pour seconde femme.* – **vx.** *Avoir femme.*

**Vx . Femme, la femme (dit par son mari, s'adressant à son épouse).**

**vx. FEMME PUBLIQUE**

**vx. (1898) PETITE FEMME :** femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée.

**FEMME DE PLAISIR (vx) :** fille de joie.

**vx. (1898) PETITE FEMME :** femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée

**vx.** *Femme de vie*, de mauvaise vie

**BONNE FEMME. vx. (usité jusqu'au XIX).** Femme pleine de bonté « dont le caractère est simple et bon » (Littré).

**Prov.** *Qui femme a, noise a* (**vx**)

**vx (en appellatif).** *Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple (au XIX<sup>e</sup> : Balzac).

**vx. FEMME D'OUVRAGE :** domestique chargée de travaux ordinaires et les plus durs dans une maison privée.

**vx. LES FEMMES (DE...) :** **domestiques attachées au service de quelqu'un (généralement une femme riche de la haute société).**

*La femme forte* (de l'Écriture de l'Évangile) : épouse courageuse, dévouée, etc. (**vx ou iron.**).

*Femme de couleur, femme noire.* ⇒ **Noire ; (vx) négresse.**

*Le ventre, le sein (vx) d'une femme.* ⇒ **Entrailles (vx), utérus, ventre (spécialt)**

*Femme candide, chaste, ingénue, innocente, pudique, pure, timide.* ⇒ **Fig. et vx Brebis, colombe, madone.**

**BONNE FEMME Vieilli.** Femme simple et assez âgée. *Une bonne femme du peuple, de la campagne.*

**FEMME GALANTE (vieilli)**

**Spécialemt et vieilli (en attribut).** *Etre femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge

**Vieilli.** Femme simple et assez âgée.

**FEMME DU MONDE** : une femme appartenant à la haute société ou à un groupe social en vue. ⇒ **Mondaine (vieilli).**

*Courir les femmes.* ⇒ **Cotillon, jupon (vieilli).**

**Loc. mod.** *Remède de bonne femme. Contes de bonne femme* : qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante.

#### CONDITIONS THÉMATIQUES-SITUATIONNELLES

**Dr. Ou péj. et vx.** *la femme...*, suivi du patronyme du mari

**Admin. FEMME DE JOURNÉE** : femme qu'on emploie à la maison pour un travail quelconque et qu'on paie à la journée.

**Dr.** *Autorité du mari sur la personne de sa femme*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PRONONCIATION

FEMME [fam] d'abord prononcé [fām]

### ETYMOLOGIE

FEMME du lat. *femina* "femme, femelle", participe substantivé dérivé d'une racine *fe-* "têter". → fécond  
*Femme d'Etat* (d'après *homme d'Etat*).

### DATATION

FEMME 1080, *Chanson de Roland*

(v 1960) FEMME-OBJET : femme considérée (par les hommes) comme un objet (sexuel) et non comme un sujet, comme une personne

vx. (1898) PETITE FEMME : femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée.

(1680). FEMME DE CHAMBRE : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel.

(1680) FEMME DE CHARGE : chargée de la surveillance d'une maison, du linge, etc.

(1835). Cour. FEMME DE MÉNAGE : qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l'heure.

### LEXICALISATION

Loc. *chercher (...)* femme : chercher à se marier.

Loc. *La traite des femmes* (des blanches)

Loc. *chercher femme* : chercher à se marier.

Loc. prov. *Fragilité, ton nom est femme* (Shakespeare).

Loc. prov. *Une femme est une femme*.

Loc. mod. *Remède de bonne femme. Contes de bonne femme* : qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante.

**Loc. fam.** Une petite bonne femme : une petite fille.

**Loc. fam.** *Une petite bonne femme* : une petite fille.

**Loc. fam.** *C'est la femme qui porte la culotte.*

**Dans des expressions. (1680).** FEMME DE CHAMBRE (...) FEMME DE CHARGE (...) FEMME DE JOURNÉE (...) FEMME DE MÉNAGE, ...)

**(Proverbes).** *Ce que femme veut, Dieu le veut.* (...)

**(Syntagmes figés).** FEMME DU MONDE

**Syntagmes figés :** BONNE FEMME. BRAVE FEMME. FEMME DE TÊTE MAÎTRESSE FEMME

**(Syntagmes figés).** FEMME FATALE

**Syntagmes.** FEMME ENTRETENUE FEMME GALANTE FEMME PUBLIQUE. FEMME SOUMISE PETITE FEMME

**(Syntagmes où *femme* est complément).**

## FRÉQUENCE

**Termes péjoratifs quant. ou physique. (...)** (saleté) cochonne, guenipe, salope (rare).

## 2.2. HOMME (GR)

### EQUIVALENCES SÉMANTIQUES

#### DÉFINITIONS

**HOMME** : être humain mâle, et (le plus souvent) adulte

**HOMME** : mâle de l'espèce humaine.

**HOMME** : homme physiquement adulte

**HOMME** : homme moralement adulte

**HOMME** : être humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse (cit. 16), de droiture, considérées comme propres à son sexe

**HOMME** : l'homme dont il est question, auquel on a affaire

**HOMME** : homme qui vit avec (une femme).

**HOMME** : homme adulte

**HOMME** : homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité

**HOMME** : exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe

**D'HOMME À HOMME** : directement, en toute franchise et sans intermédiaire

**JEUNE HOMME** : homme jeune

**JEUNE HOMME** : garçon pubère, homme jeune célibataire

*Grand\* homme* : homme célèbre, reconnu par la culture

*L'homme!* : appellation condescendante.

*L'homme de la rue* : l'homme moyen, "quelconque"

*L'homme du jour* : celui qui a la notoriété du moment

*Homme d'Etat* : dirigeant politique important

*Homme de robe* : magistrat

*Hommes de loi* : magistrats, avocats, avoués, huissiers, juristes, légistes, officiers ministériels



*Homme d'affaires* : homme ayant une fonction de direction ou de décision dans l'économie privée.

*Homme d'épée* : soldat, militaire de carrière

*Homme de cabinet* : homme qui étudie

*Homme de l'art* : technicien confirmé

*Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux

*Homme de ménage* : homme qui fait des travaux de ménage

*L'homme aux quarante écus* : conte de Voltaire

*Le Vieillard et les trois jeunes hommes* : fable de La Fontaine

*Suzanne et les jeunes hommes* : roman de Duhamel (dans la série *les Pasquier*).

*Jeune homme sursitaire* : qui fait son service militaire avec des gens plus jeunes que lui

*Un vieux jeune homme* : un homme qui n'est visiblement plus jeune et qui garde des traits, une allure de jeune homme

*Jeune homme* : s'emploie pour nommer, appeler un enfant, un adolescent de la classe moyenne, bourgeoise, trop jeune pour qu'on lui dise "Monsieur".

*Voici l'homme* : parole de Ponce Pilate livrant Jésus

*"Aux grands hommes la Patrie reconnaissante"* : inscription au fronton (cit. 3) du Panthéon.

*C'est l'homme de sa vie* : l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme)

*C'est un métier d'homme* : seuls les hommes peuvent (doivent...) le pratiquer

## SYNONYMES

**ÊTRE UN HOMME À..., ÊTRE HOMME À...** : être capable de...

*Les hommes en blanc* : les médecins, les infirmiers

*Homme de robe* : magistrat

*Hommes de loi* : magistrats, avocats, avoués, huissiers, juristes, légistes, officiers ministériels

*Homme d'affaires* financier, intendant, traitant ;

*Homme de finance* : financier

*Homme d'église* : ecclésiastique

*Homme de cheval* : cavalier

*Homme d'armes* : soldat, militaire

*Homme de science* : savant, scientifique, chercheur

*Homme de l'art* : médecin

*Homme de garde* : gardien, surveillant

*Homme de paille* : prête-nom

#### **PARENTHÈSES IN DÉFINITIONS**

**HOMME** : être humain mâle, et (le plus souvent) adulte.

**HOMME** : homme qui vit avec (une femme).

*C'est l'homme de sa vie* : l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme).

*C'est un métier d'homme* : seuls les hommes peuvent (doivent...) le pratiquer.

*Suzanne et les jeunes hommes* : roman de Duhamel (dans la série *les Pasquier*).

#### **PARENTHÈSES EX DÉFINITIONS**

*Don Juan* (de Molière), "*un grand seigneur, méchant homme*".

*Mon homme* (titre d'une chanson de Jacques-Charles et A. Willemetz (musique de M. Yvain), créée par Mistinguett en 1920).

*Holà, ho, l'homme !* (Molière, *Don Juan*, III, 1).

*L'homme aux gants* (sujet de tableau).

## CONDITIONS D'EMPLOI

### CONDITIONS SÉMANTIQUES

**Absolt.** Homme adulte, **par oppos.** à *enfant, adolescent*.

*Un, des hommes ; l'homme (opposé à la femme).*

*Un hommes, des, les hommes, et, collect., l'homme.*

5. (**Considéré selon son âge**).

*L'homme à, aux...* (**spécifiant un individu qu'on ne nomme pas**)

**b. En appellatif.** Vx. *L'homme !* appellation condescendante.

### CONDITIONS SYNTAXIQUES

*Homme (précédé d'un possessif)*

*Un, des hommes (Qualifié).*

(1050 ; **avec un possessif**). Homme qui vit avec (une femme).

*Homme (suivi d'un adj., formant un syntagme du même type qu'en c ou d).*

**HOMME DE...** (suivi d'un nom, formant des syntagmes plus ou moins lexicalisés, dont certains sont de véritables noms composés).

**Absolt** *Homme sexuellement actif, viril*

### CONDITIONS CATÉGORIELLES

HOMME, n. m.

### CONDITIONS RHÉTORIQUES

**Spécialt.** Homme physiquement adulte.

**Spécialt.** Homme qui fait ce qu'on réclame de lui.

**Spécialt.** Homme physiquement adulte.

*Honnête homme* (**Spécialt.**, au sens du XVII ⇒ **Honnête** ; à distinguer de : *un homme honnête, malhonnête.*

*Aspect physique, esthétique de l'homme. (...). Un homme vêtu de bleu, de blanc. (...)* **Par ext.**  
*Femme qui s'habille en homme, comme un homme.*

*Homme de l'art* : technicien confirmé ; **spécialt.** Médecin

## CONDITIONS SOCIALES/STYLISTIQUES

**JEUNE HOMME. Pop.** (Avec un possessif). ⇒ **Fils.**

**JEUNE HOMME. Cour.** Garçon pubère, homme jeune célibataire

Mâle\* de l'espèce humaine. ⇒ **Bonhomme** (fam.), **gars**, **mec** (fam.), **quidam**, **type** (fam.)

*Un bel homme.* ⇒ **Beau**, **adonis**, **apollon** (fam.)

*Inversion sexuelle chez l'homme.* ⇒ **Homosexualité**, **homosexuel** ; fam. **gay**.

*Homme qui s'habille en femme.* ⇒ **Travesti** ; fam. **travelo**.

**Loc. (1837)** *Homme à femmes.* ⇒ **Don Juan**, **Lovelace**, **séducteur**, **tombeur** (→ fam. **Coq\*** de village, coqueluche des femmes).

*Jeune homme fortuné* (→fam. **Fils à papa**).

## CONDITIONS TEMPORELLES

**Vx.** *Homme du commun..*

**vx.** *Homme de mer.*

*Homme à... , Homme à gages* (**vx**)

**vx.** *Un jeune homme et sa femme.*

**vx.** *Homme de mer.*

**vx.** *Homme de mer.*

**Vx.** *L'homme!* appellation condescendante. *Holà, ho, l'homme !* (Molière, *Don Juan*, III, 1).

**vx.** *Homme de cheval* : cavalier,

**vx.** *Homme d'épée* : soldat, militaire de carrière.

**vx.** *Homme de cabinet* : homme qui étudie.

**vx.** *Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe.

*Un homme\* à femmes.* ⇒ **Coq.** – **vx.** *Un croqueur\* de femmes.*

**vieilli.** *Homme de rien, homme de peu.*

**Vieilli.** *Homme de cour.*

**Vieilli.** *Homme de robe* : magistrat

**Anciennt.** *Homme de qualité, homme de condition.*

**Mod.** *Homme d'équipage.*

**mod.** *Homme du monde.*

**Mod. (littér.).** *Des jeunes hommes.*

*Homme d'affaires (mod)* : homme ayant une fonction de direction ou de décision dans l'économie privée.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PRONONCIATION

HOMME [om]

**JEUNE HOMME** Prononc. pop. ou plaisante [zynom].

### ETYMOLOGIE

HOMME, du lat. *hominem*, accusatif de *homo*. )

(1972 ; d'après *femme de ménage*). *Homme de ménage*

### DATATION

HOMME. II. (Fin X, passion du Christ)

(1050 ; avec un possessif). Homme qui vit avec (une femme).

(XV). *Homme* (précédé d'un possessif), l'homme dont il est question, auquel on a affaire.

### LOCUTIONS

(1647). **ÊTRE UN HOMME À...**, **ÊTRE HOMME À...** : être capable de...

(V. 1630). **HOMME DE...**

(1647). **ÊTRE UN HOMME À...**, **ÊTRE HOMME À...** : être capable de...

**Loc. (Mil. XVI). D'HOMME À HOMME** : directement, en toute franchise et sans intermédiaire.

(1640 ; fonctions). *Homme d'Etat* : dirigeant politique important.

(1636) Vieilli. *Homme de robe* : magistrat

(1718). **Mod. Hommes de loi** : magistrats, **mais aussi** avocats, avoués, huissiers, juristes, légistes, officiers ministériels

(1690). *Homme d'affaires* : (**anciennt**) financier, intendant, traitant

(1690). *Homme d'église* : ecclésiastique

(1659). vx. *Homme d'épée* : soldat, militaire de carrière.

(1606). vx. *Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe.

(1972 ; d'après *femme de ménage*). *Homme de ménage* : homme qui fait des travaux de ménage.

## LEXICALISATION

Loc. (XV). **Grand\* homme : homme célèbre, reconnu par la culture**

Loc. (1837) *Homme à femmes*.

f. Loc. (Mil. XVI). **D'HOMME À HOMME** : directement, en toute franchise et sans intermédiaire.

g. Loc. *Voici l'homme*, parole de Ponce Pilate livrant Jésus. ⇒ **Ecce homo**.

Loc. *C'est l'homme de sa vie*, l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme).

Loc. *Faire l'homme d'importance*. – *L'homme du jour*, celui qui a la notoriété du moment.

Loc. fig. *Homme de paille\** (cit. 12) : prête-nom (

Loc. vieillie. *Homme de Dieu*.

Loc. fig. *Homme de paille\** (...) : prête-nom.

Syntagmes. (V. 1630). **HOMME DE...** (suivi d'un nom, formant des syntagmes plus ou moins lexicalisés, dont certains sont de véritables noms composés)

Prov. *Un homme averti\* en vaut deux.*)

(Syntagme lexicalisé). *Les hommes en blanc* : les médecins, les infirmiers.

Syntagmes. (V. 1630). **HOMME DE...**

## 2.3. FEMME (TLF)

### EQUIVALENCES SÉMANTIQUES

#### DÉFINITIONS

**FEMME** : être humain de sexe féminin

**FEMME** : seul représentant femelle de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates par opposition à son homologue mâle l'homme.

**FEMME** : être humain de sexe féminin adulte"

**FEMME** : femme adulte (célibataire ou mariée)

**FEMME** : être humain du sexe féminin qui est nubile

**FEMME** : être du sexe féminin sexuellement adulte ; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, qui a du tempérament

**FEMME** : personne de sexe féminin qui est mariée

**FEMME** : personne de sexe féminin qui a été mariée

Femme-canon : femme douée de qualités athlétiques peu communes et dont le rôle consiste à supporter, sur ses épaules, un canon dont la charge est ensuite allumée.

Femme-enfant : femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance

*Femme jeune, femme encore jeune. Jeune femme* : femme jeune (célibataire ou mariée).

*Femme à barbe* : femme souffrant de virilisme pilaire

*Le sein de la femme* : la partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit

*Femme de têt* : femme que caractérise une intelligence servie par une volonté ferme, à quoi s'ajoute souvent un réalisme aigu et un sens développé de ses intérêts

*Maîtresse femme* : femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir

Femme-enfant : femme qui a ou semble avoir conservé un ou plusieurs trait(s) du caractère des enfants

*Femme de cœur* : femme dotée de grandes qualités de cœur.



*La vraie femme* : la femme par excellence, le type idéal de la femme, rassemblant en elle toutes les qualités que l'on attend d'une femme :

*Les saintes femmes* : "groupe de pieuses femmes qui accompagnaient Jésus depuis son départ de la Galilée et « l'assistaient de leurs biens » (...) Elles assistèrent à la mort et à l'ensevelissement du Christ, vinrent visiter son tombeau le matin de Pâques et portèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection" (MARCEL 1938).

*Femme d'honneur, de bien; femme comme il faut* : femme digne dont la conduite est irréprochable et qui jouit d'une excellente réputation.

*Femme déclassée* : femme qui, du fait d'une conduite jugée inappropriée par la société, est considérée comme n'appartenant plus à sa classe sociale d'origine.

*Bonne femme* : femme simple (souvent d'un certain âge).

*Conte de bonne femme* : récit peu crédible.

*Remède de bonne femme* : remède qui a son origine dans la tradition populaire

*Femme de chambre* : domestique attachée au service personnel de la (ou des) femme(s) d'une famille, ainsi qu'au service intérieur de la maison.

*Femme de chambre* : femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.).

*Femme de ménage* : employée chargée des travaux de nettoyage d'une maison, d'une collectivité, et le plus souvent payée à l'heure.

*Femme de journée* : professionnelle chargée de travaux de nettoyage chez des particuliers et travaillant le plus souvent à la journée (cf. *Mét.* 1955).

*Femme de service* : employée assurant les travaux de nettoyage des locaux dans une école, une administration, une entreprise.

*Femme de charge* : femme de confiance chargée, dans un intérieur, de travaux manuels, en particulier de l'entretien des vêtements et des objets précieux

*Femme d'ouvrage* : employée chargée des travaux domestiques ordinaires d'une maison.

*Femme débauchée, dépravée; femme de mauvaise vie, de vie, de noce. Femme du dernier étage* : femme qui vit dans la débauche ou se livre à la prostitution.

*La femme de Loth* : femme de Loth (neveu d'Abraham) qui fut changée en statue de sel alors qu'elle venait d'échapper à la destruction de la ville de Sodome par le soufre et le feu pour s'être retournée (c'est-à-dire pour avoir regardé en arrière) malgré l'interdiction divine.

*Femme honnête; honnête femme* : femme fidèle à son mari.

*La femme adultère* : "femme surprise en adultère, par les scribes et les Pharisiens, et déferée par eux au jugement de Notre-Seigneur qui refuse de la condamner" (*Bible* 1912).

*La femme forte (de l'Écriture)* : "femme vertueuse, active, prévoyante, économe, dévouée, charitable, religieuse, qui remplit avec intelligence et courage ses devoirs de maîtresse de maison, d'épouse et de mère" (MARCEL 1938).

*Être femme* : ne pas être douée d'une grande force physique (par opposition à l'homme)

*Être femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge.

*Devenir une femme* : prendre, en se développant physiquement, le corps et les formes d'une femme adulte.

*N'être qu'une femme* : n'être qu'une créature faible et impuissante devant la vie, les réalités, ses propres sentiments, etc.

*Ne pas être une femme* : ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme

*Être une vraie femme* : être efféminé dans son caractère, son comportement, sa façon de vivre

*Ne pas être femme* à + inf. : ne pas avoir pour trait de caractère de..., ne pas avoir pour comportement habituel de...

*Être femme* à + inf. : être tout à fait capable de...

*Homme qui demande la main d'une femme, qui demande une femme* : homme qui demande une femme en mariage.

*Cherchez la femme* : si vous voulez connaître la motivation profonde des actes d'un homme, cherchez dans sa vie sentimentale, cherchez la femme dont il est épris.

## SYNONYMES

**FEMME** : femelle

*La première femme d'Adam* : Lilith.

*La (première) femme* : Ève

*La femme céleste, divinisée* : la Vierge Marie.

*Femme de plaisir (cf. fille\* de joie); femme publique, vénale, pas chère; femme classée, en carte; femme de bordel, de maison close; femme à soldats* : prostituée.

*Sa bonne femme* : sa femme.

*La bonne femme de...* : l'épouse de...

*La femme X.* : l'épouse x, la dame x, Madame x.

*Homme qui veut une femme, cherche femme/une seconde femme, qui trouve femme; homme qui prend (qqn) pour femme* : homme qui épouse quelqu'un.

*homme qui prend femme* : homme qui se marie.

*Voulez-vous être ma femme?* : voulez-vous m'épouser ?

#### **PARENTHÈSES IN DÉFINITIONS**

*Femme jeune, femme encore jeune. Jeune femme* : femme jeune (célibataire ou mariée).

*Le sein de la femme* : la partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit

*Femme de cœur* : femme dotée de grandes qualités de cœur.

*Bonne femme* : femme simple (souvent d'un certain âge).

*Femme de chambre* : femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.).

*Femme de journée* : professionnelle chargée de travaux de nettoyage chez des particuliers et travaillant le plus souvent à la journée (cf. *Mét.* 1955).

*La femme de Loth* : femme de Loth (neveu d'Abraham) qui fut changée en statue de sel alors qu'elle venait d'échapper à la destruction de la ville de Sodome par le soufre et le feu pour s'être retournée (c'est-à-dire pour avoir regardé en arrière) malgré l'interdiction divine.

*Être femme* : ne pas être douée d'une grande force physique (par opposition à l'homme)

## CONDITIONS D'EMPLOI

### CONDITIONS SÉMANTIQUES

[La femme en tant qu'entité psychique : la femme en tant qu'être humain que caractérise, dans le règne animal, au même titre que l'homme et par opposition aux autres animaux, son aptitude à la pensée, son esprit entendu comme le « principe de la vie psychique »]

[La femme en tant qu'être humain du sexe féminin qui élabore les ovules, conçoit et enfante, p. oppos. à l'homme, être humain du sexe masculin qui féconde les ovules ou procréée]

[En tant qu'être sexuellement et socialement complémentaire de l'homme]

[En tant qu'entité physique]

[Au plan intellectuel]

[Au plan du caractère]

[Au plan de l'affectivité, de l'émotivité]

[En tant qu'être social]

[Indépendamment de toutes considérations matrimoniales]

[p. réf. à la faiblesse physique traditionnellement prêtée à la femme]

[La femme (adulte) du point de vue de ses caractères anatomiques, physiques]

[P. réf. à l'image physique idéale que l'homme a de la femme]

[La femme du point de vue de la diversité de son aspect selon le type racial ou physique, l'apparence extérieure, l'allure]

[P. réf. au charme physique et gestuel de la femme, à la grâce de sa parure et de ses manières, à sa volonté de plaire... considérés comme des caractères spécifiques]

[La femme considérée sous le rapport de l'âge]

[La femme sous le rapport de la physiologie; la femme en tant qu'être sexué]

[P. réf. à la vie génitale perçue comme étant l'essence de la féminité, la ménopause en représentant le terme]

[La femme au plan de l'instinct sexuel en tant qu'il cherche à se satisfaire dans l'accouplement]

:

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité]

[P. réf. à l'intuition considérée comme une qualité spécifiquement féminine]

[P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme]

[P. réf. à différents aspects de l'image psychol. stéréotypée de la femme]

[P. réf. à l'émotivité, à la sensibilité gén. prêtées à la femme; en position d'attribut]

[P. réf. aux qualités de cœur et à l'altérocentrisme gén. prêtés à la femme]

[La femme sous le rapport de son appartenance à la société et de son image soc.]

[La femme du point de vue du dogme et de la tradition judéo-chrét.]

[Statut social de la femme]

[La femme sous le rapport socio-professionnel]

[La femme telle qu'elle est présentée ou telle qu'elle est perçue dans le cadre des phénomènes sociaux de la débauche et de la prostitution]

[P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes]

[Les relations de la femme avec d'autres femmes dans le cadre de l'homosexualité]

[En emploi générique ou attributif]

[En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte»].

[En parlant d'une jeune fille]

[Le plus souvent employé à propos d'une épouse]

[En parlant d'une femme ou d'un élément de sa personnalité]

[En parlant d'un homme ou d'un élément de sa personnalité]

[Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste]

[Empl. comme terme de sympathie ou d'affection (à l'adresse d'une fillette)]

[Dans la lang. pop., à l'adresse de l'épouse]

[Le suj. désigne une femme]

[Le suj. désigne un homme]

[Le suj. désigne un homme (ou un élément de la personnalité masculine)]

[En position de suj. : un parent de la conjointe]

[Dans l'hôtellerie]

[Dans la lang. admin.]

[Les relations de la femme avec d'autres femmes dans le cadre de l'homosexualité]

[Dans le cadre du mariage]

[Dans le style judiciaire ou policier, ou avec une valeur de dénigrement]

[Le mot *femme* s'oppose, dans un cont. immédiat, à un ou plusieurs mots appartenant au champ sém. du mariage]

[Dans la lang. pop., à l'adresse de l'épouse]

[Chez les animaux qui vivent en couple]

[Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogyne]

[La dépréciation concerne le physique, la présentation, l'allure de la femme]

[La dépréciation est d'ordre intellectuel, mor.]

[Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogyne]

[La dépréciation est d'ordre soc.]

[Dans certaines expr. du monde du travail, souvent avec une idée de subordination, voire de péjoration soc.]

[Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste] *Ma bonne femme*

[Dans le style judiciaire ou policier, ou avec une valeur de dénigrement] *La femme X. L'épouse x, la dame x, Madame x.*

[Pour signifier que la femme est source de conflit dans le couple]

*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase]

[Le mot *femme* est en oppos. paradigm. avec *mari* (ou *époux*)]

[Le mot *femme* s'oppose, dans un cont. immédiat, à un ou plusieurs mots appartenant au champ sém. du mariage]

[En dehors d'oppos. paradigm. significatives]

[P. oppos. à *enfant, fillette, fille*, etc.] Etre humain du sexe féminin qui est nubile.

[P. oppos. à *enfant, fille, jeune fille...*] Femme adulte (célibataire ou mariée)

[En position d'attribut; p. oppos. à *jeune fille*]

## CONDITIONS SYNTAXIQUES

[En position d'attribut; p. réf. à la faiblesse physique traditionnellement prêtée à la femme]

[En position d'attribut; p. oppos. à *jeune fille*]

[P. réf. à l'intuition considérée comme une qualité spécifiquement féminine] [En position d'attribut] :

[En position d'attribut]

[P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme]

[En position d'attribut]

[P. réf. à l'émotivité, à la sensibilité gén. prêtées à la femme; en position d'attribut]

[En position d'attribut]

[Le mot *femme* est en position de compl. et le plus souvent privé d'art.]

[En position de suj. : un parent de la conjointe]

[À la forme négative et par antiphrase]

[À la forme affirmative]

[À la forme négative] *Ne pas être femme* à + inf. Ne pas avoir pour trait de caractère de..., ne pas avoir pour comportement habituel de...

[À la forme affirmative] *Être femme* à + inf. Être tout à fait capable de...

[Le mot *femme* est en relation syntagm. avec un subst. ou un nom propre désignant le conjoint; en partic., le rapport d'appartenance créé par les liens du mariage entre les conjoints s'exprime par le recours à l'adj. poss. ou au compl. de nom]

[Le mot *femme* est en position de compl. et le plus souvent privé d'art.]

[Avec le synt. *mari et femme* (plus rarement *femme et mari*) sans art.]

*Au plur.* Domestiques, en particulier femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse, de la haute société

*Au plur.* *Les femmes. Râfle de femmes. Et, en effet, c'est bien « les femmes » qui m'attirent et non « les dames »* (LARBAUD, *Barnabooth*, 1913, p. 179).

#### CONDITIONS CATÉGORIELLES

**FEMME**, subst. fém

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance.

**Femme-enfant**, subst. fém. Femme qui a ou semble avoir conservé un ou plusieurs trait(s) du caractère des enfants.

**Femme-canon**, subst. fém., ds le domaine du *cirque*. Femme douée de qualités athlétiques peu communes et dont le rôle consiste à supporter, sur ses épaules, un canon dont la charge est ensuite allumée.

[P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes] *En emploi adj.*

[P. réf. au charme physique et gestuel de la femme, à la grâce de sa parure et de ses manières, à sa volonté de plaire... considérés comme des caractères spécifiques] (...) *P. méton., en emploi adj.*

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] (...) *En emploi adj.*

[En position d'attribut; p. oppos. à *jeune fille* (...)] *En emploi adj.*

[P. réf. à l'intuition considérée comme une qualité spécifiquement féminine] [En position d'attribut] (...) *En emploi. adj.*

[P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes] *En emploi adj.*

[P. réf. à différents aspects de l'image psychol. stéréotypée de la femme] [En position d'attribut] [Le suj. désigne une femme] (...) *En emploi adj. :*

[P. réf. aux qualités de cœur et à l'altérocentrisme gén. prêtés à la femme] (...) [En position d'attribut] (...)

[Le suj. désigne un homme (...)] *En emploi adj.*

*Femme de la (grande) société, femme du monde, femme (de la société) bourgeoise. (...)*  
*Emploi adj. Être très femme du monde*

*Bonne femme.* Femme simple (souvent d'un certain âge). (...) *En emploi adj.*

[Dans l'*hôtellerie*] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.). (...) *En emploi adj., péj. En toutes circonstances, ce qu'il y avait là d'un peu femme de chambre m'eût choqué* (BARRÈS, *Jardin Béréen.*, 1891, p. 162).

## CONDITIONS RHÉTORIQUES



*P. méton., en emploi adj. Elle s'assit pour coudre une petite dentelle (...) à sa blouse de travail, cette blouse noire qu'elle finissait par trouver trop garçonnière, pas assez femme* (ZOLA, *Dr Pascal*, 1893, p. 32).

*Spéc.* Personne de sexe féminin qui est mariée. *Synon.* épouse.

*P. anal.* [Chez les animaux qui vivent en couple] Femelle.

*En partic.* [Les relations de la femme avec d'autres femmes dans le cadre de l'homosexualité]

#### CONDITIONS SOCIALES/STYLISTIQUES

*Fam. Bonne femme.* Femme simple (souvent d'un certain âge).

*Fam. Il y a une femme là-dessous*

*Pop. Sa bonne femme.* Sa femme.

*Pop. La bonne femme de...* L'épouse de...

[Dans la lang. pop., à l'adresse de l'épouse]

*Femme sensuelle; femme qui a du tempérament, du sex-appeal; du chien\** (fam.)

*femme qui a le feu au cul\*/ au derrière* (vulg.).

*Vieilli ou littér. Le sein de la femme.* La partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit

*Bonne femme (...)* *Vieilli.* [Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste]

*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase] *Ne pas être une femme.* Ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme.

*Fam. Bonne femme.* Femme simple (souvent d'un certain âge).

*Avec une connotation dépréc. fréq.*

*Femme de chambre.* (...) [Dans l'hôtellerie] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.). (...) En emploi adj., péj.

*Femme de plaisir* (cf. *fille\* de joie*); *femme publique, vénale, pas chère; femme classée, en carte; femme de bordel, de maison close; femme à soldats.* Prostituée. (...) *P. euphém. Femme de petite vertu*

## CONDITIONS TEMPORELLES

*Vieilli* ou *littér.* *Le sein de la femme.* La partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit

*Bonne femme (...)* *Vieilli.* [Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste]

*Vieilli Femme de charge.* Femme de confiance chargée, dans un intérieur, de travaux manuels, en particulier de l'entretien des vêtements et des objets précieux :

*Femme au foyer, femme de foyer (vieilli).* *Vieilli et région.* (Alsace).

## CONDITIONS THÉMATIQUES-SITUATIONNELLES

*BIOL.* Seul représentant femelle de la famille des Hominiens\* dans l'Ordre des Mammifères primates\*, par opposition à son homologue mâle, l'homme\*.

[Dans l'*hôtellerie*] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.).

**Rem. Femme-canon**, subst. fém., ds le domaine du *cirque*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PRONONCIATION

[fam]. Enq. : /fam, (D)/. Ds Ac. 1694-1932.

### ÉTYMOLOGIE

1. Fin X<sup>e</sup> s. « être humain du sexe féminin » (*Passion de Clermont Ferrand*, éd. D'Arco Silvio Avalle, 260); 2. ca 1100 « compagne de l'homme unie par les liens du mariage » (*Roland*, éd. J. Bédier, 1402 : ne reverrunt lor mere ne lor **femme**). Du lat. class. *femina* « femelle », puis « femme, épouse » qui a concurrencé les lat. *mulier* « femme » qui ne survit plus en fr. (en face de l'ital. *moglie* et de l'esp. *mujer*) que comme arch. sous la forme *moillier* « épouse, femme » (qui disparaît des textes au XIV<sup>e</sup> s.; 2 attest. aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.) et *uxor* « épouse » qui a donné le très rare *oissour* « épouse » (qui disparaît des textes dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.; qq. attest. aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. dans les remaniements épiques).

### FRÉQUENCE

**Fréq. abs. littér.** : 78 380. **Fréq. rel. littér.** : XIX<sup>e</sup> s. : a) 108 966, b) 143 544; XX<sup>e</sup> s. : a) 128 772, b) 85 992.

### BIBLIOGRAPHIE

**Bbg.** ADAMS (G. C. S.). Words and descriptive terms for *woman* and *girl* in French and Provençal and border dialects. Chapel Hill, 1949. DUCHÁ (O.). Les Microstructures lex. In : *Congrès Intern. de Ling. et Philol. rom. 13. 1971. Québec*. Québec, 1976, t. 1, pp. 586-589. DUCH. Beauté 1960, p. 34, 42, 46. GRISAY (A.), LAVIS (G.), DUBOIS-STASSE (M.). Les Dénominations de la *femme* ds les anc. textes litt. fr. Gembloux, 1969. KLEIN (J.-R.). Le

Vocab. des mœurs de la « Vie parisienne » sous le Second Empire. Louvain, 1976, pp. 63-64. QUEM. *DDL* t. 1, 5, 11. SAINT-JACQUES (B.) Sex, dependency and language. *Linguistique*. Paris. 1973, t. 9, pp. 89-96. TABACHOWITZ (A.). *Homme-femme*. *Vox rom.* 1960, t. 19, pp. 341-385.

#### LEXICALISATION

*Proverbe. La plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a :*

*Proverbe, allus. littér. Ce que femme veut, Dieu\* le veut.*

*Proverbes La femme de César\* ne doit pas même être soupçonnée.*

*Loc. verb. [À la forme négative] Ne pas être femme à + inf.*

*Loc. Cherchez la femme. Si vous voulez connaître la motivation profonde des actes d'un homme, cherchez dans sa vie sentimentale, cherchez la femme dont il est épris. [Dans le même esprit] Fam. Il y a une femme là-dessous.*

*Loc. interr. Voulez-vous être ma femme? Voulez-vous m'épouser?*

[Dans certaines loc.]

*Loc. verb.*

*Loc. adj. Femme morganatique\*.*

## 2.4. HOMME (TLF)

### EQUIVALENCES SÉMANTIQUES

#### DÉFINITIONS

**HOMME** : mâle adulte de l'espèce humaine

**HOMME** : être humain doué de caractères sexuels masculins

**HOMME** : individu qui est considéré comme dépendant d'un autre qui est placé sous son autorité

**HOMME** : soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur

**HOMME** : soldat, combattant gradé ou non

**HOMME** : individu agissant au sein d'une équipe d'une entreprise, au service de quelqu'un

**HOMME** : l'homme dont on parle, dont il est question

*Homme (du milieu)* : homme en marge de la loi, courageux et fidèle à sa parole.

*Homme à femmes* : homme volage, qui recherche les conquêtes féminines.

*Jeune homme* : homme jeune

*Jeune homme* : garçon pubère, homme jeune célibataire.

*Homme moyen, homme de la rue* : individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu).

*Homme de confiance* : homme qui, bénéficiant de la confiance de quelqu'un, est chargé par lui de tâches, de responsabilités

*L'homme de la vie (de qqn)* : le seul homme que quelqu'un aimera jamais.

*Homme de parole* : homme fidèle à ses serments, qui tient sa parole.

*L'homme du jour* : l'homme célèbre, l'homme dont on parle.

*Homme de droite, de gauche* : homme qui se situe à droite, à gauche.

*Homme de barre* : homme qui tient la barre d'un bateau.

*Homme de métier* : spécialiste, homme qui connaît très bien une certaine discipline.

*Homme de main* : celui qui est au service d'autrui pour exécuter des tâches généralement répréhensibles ou illégales.

*Homme(-)lige.* : vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain.

*Comme un seul homme* : en même temps, avec un ensemble parfait ; d'un commun accord.

*Être un homme; être homme* : être digne du nom d'homme

*Lutter, combattre jusqu'au dernier homme* : lutter, combattre jusqu'au bout, jusqu'à l'épuisement des ressources en hommes, jusqu'à la dernière cartouche.

*Être l'homme de qqn; être son homme* : être l'homme auquel on peut se fier, avec lequel on a accepté un marché, un défi.

*Être l'homme de la situation* : être celui qui est capable de résoudre le problème posé dans une situation donnée

*Être homme à + verbe à l'inf* : être capable de faire quelque chose

*Il faut (faudrait) quatre hommes et un caporal pour (faire) qqc.* : il faut (faudrait) employer la force pour (faire) quelque chose.

*Un homme à la mer!* : cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par dessus bord.

#### **SYNONYMES**

**HOMME** : mari, compagnon, concubin, amant

**HOMME** : souteneur

*Jeune homme* : fils

*Homme de paille* : prête-nom

*Avoir trouvé son homme* Avoir trouvé son maître (d'apr. *DG*).

#### **PARENTHÈSES IN DÉFINITION**

*Homme moyen, homme de la rue* Individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu).

## CONDITIONS D'EMPLOI

### CONDITIONS SÉMANTIQUES

[L'homme se distingue dans son corps]

[L'homme se distingue dans son habillement]

[L'homme se distingue dans sa maturité sexuelle] :

[L'homme se distingue dans les qualités phys. ou mor. traditionnellement attachées à son sexe]

[Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes]

[Distingué par des particularités physiques]

[Distingué dans son caractère, ses qualités ou ses défauts]

[Distingué par son orig., son appartenance à une époque, une classe soc.]

[Distingué par ses activités]

[Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme*]

[Avec un déterm. sing. ou plur. à valeur référencielle]

[Dans la hiérarchie féodale]

[Dans la hiérarchie milit.]

[Dans la hiérarchie civile]

[Dans une explication franche]

[Le fém. corresp. est *mademoiselle* ou *demoiselle*; en partic., dans des interpellations adressées à des adolescents et parfois ressenties comme condescendantes]

[S'oppose à *femme* et à *enfant*] *Les convictions austères que l'expérience apporte un jour à l'enfant qui s'est fait homme* (NODIER, *Fée Miettes*, 1831, p. 151).

[Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme*] Être humain doué de caractères sexuels masculins.

### CONDITIONS SYNTAXIQUES

[*Homme* en fonction d'attribut]

[Déterminé par un poss.]

[Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes]

[Avec un déterm. sing. ou plur. à valeur référencielle]

[Précédé d'un adj. poss.; *homme* en fonction de compl. d'un verbe]

## CONDITIONS CATÉGORIELLES

**HOMME**, subst. masc.

## CONDITIONS RHÉTORIQUES

[Dans la hiérarchie féodale] *Homme(-)lige*. Vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain. (...) *P. anal. Elle était mon homme lige, mon second, mon double : nous ne pouvions pas nous passer l'une de l'autre* (BEAUVOIR, *Mém. j. fille*, 1958, p. 45).

*Comme un seul homme*. En même temps, avec un ensemble parfait. (...) ; *Au fig.* D'un commun accord.

## CONDITIONS SOCIALES/STYLISTIQUES

*Pop.* [Précédé d'un adj. poss.] Mari, compagnon, concubin, amant.

*Arg.* Souteneur (DELVAU 1883).

*Homme (du milieu)* (arg.). Homme en marge de la loi, courageux et fidèle à sa parole. *Anton. cave.*

*Jeune homme* : *Pop.* [Déterminé par un poss.] Fils. *Il dit que votre jeune homme court un danger* (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 439).

## CONDITIONS TEMPORELLES



### 3. Jeune homme

a) *Vieilli* [Le plur. corresp. est *jeunes hommes*] Homme jeune. *La lamentation d'amour de tous ces jeunes hommes* (DUHAMEL, *Suzanne*, 1941, p. 73) :

#### CONDITIONS THÉMATIQUES-SITUATIONNELLES

*POL. Homme de droite, de gauche.* Homme qui se situe à droite, à gauche.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PRONONCIATION

[]. Att. ds *Ac. dep.* 1694. Pour la famille de *homme*, THIM., *Princ.* 1967, pp. 68-69, dégage la règle suiv. : „L'*m* du radical ne reste simple que s'il est suivi d'un *i* voyelle`` : *homme*, *bonhomme*, *prud'homme*, *gentilhomme*, mais *homicide*, *bonhomie*, *prud'homie*; il propose de corriger *homuncule* (écrit aussi *homoncule*) en *hommuncule* afin de régulariser la famille.

### ETYMOLOGIE

**A.** « Être humain (sans considération de sexe) » **1.** fin X<sup>e</sup> s. *hom* « être humain considéré par rapport à son espèce et aux autres espèces animales » (*Passion*, 8, éd. D'Arco Silvio Avalle : **hom** carnels); **2.** ca 1155 « être humain considéré dans les qualités ou les défauts propres à la nature humaine » (WACE, *Brut*, 7870 ds T.-L. : Unches de plus grant saintée Ne sont l'un **hume** en sun eé); **3.** 1160-75 « être humain considéré par rapport à son origine ethnique ou sociale » (ID., *Rou*, éd. A.J. Holden, III, 63 : **hume** de north). **B.** « Être humain de sexe masculin » **1.** fin X<sup>e</sup> s. « mâle de l'espèce humaine » (*Passion*, 377, éd. D'Arco Silvio Avalle : li **om** primers [Adam]); spéc. 1383 « individu mâle ayant acquis sa maturité physique et morale » (J. FROISSART, *Chron.*, éd. G. Raynaud, t. 11, p. 81 : eage et congnessanche d'**omme**); **2.** ca 1050 *hume* « mari » (*Alexis*, éd. Chr. Storey, 493); **3.** ca 1100 *id.* « guerrier » (*Roland*, éd. J. Bédier, 13); **4.** *id.* *hom* « vassal » (*ibid.*, 86); **5.** ca 1260 « individu considéré par rapport à son activité, sa fonction, son métier, sa condition » ici *ome del mestier* [patenostrier] (E. BOILEAU, *Métiers*, 69 ds T.-L.); **6.** 1391 « individu considéré par rapport aux qualités, défauts, aptitudes dont il fait preuve » (J. FROISSART, *Chron.*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 14, p. 345 : **homme** de bien). Du lat. class., acc. de « être humain » qui prit, dès l'époque impériale, le sens de « être humain du sexe masculin » en supplantant *vir* (*cf. on*; v. *FEW* t. 4, p. 457b).

## FRÉQUENCE

**Fréq. abs. littér.** : 153 718. **Fréq. rel. littér.** : XIX<sup>e</sup> s. : a) 259 842, b) 215 705; XX<sup>e</sup> s. : a) 195 077, b) 199 119.

## BIBLIOGRAPHIE

**Bbg.** BADY (R.). *L'Homme* et son « institution » de Montaigne à Bérulle (1580-1625). Paris, 1964, 587 p. - DELB. Matér. 1880, p. 167 (*s.v. hommelet*). - DUCHÁ (O.). Les Chang. des microstruct. lex. et leurs causes. *Sborník Praci Filos. Fak. brn. Univ.* 1971, t. 20, p. 16; Déficiences du lex. *Ét. rom. Brno.* 1974, n° 7, p. 12. - FABRE-LUCE (A.). Les Mots qui bougent. Paris, 1970, p. 119. - HASSELROT 1957, p. 183 (*s.v. hommelet*). - KRÖTZSCH-VIANNAY (M.). Sexisme et lexicogr. : les mots *femme* et *homme* ds le dict. *Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie.* 1979, n° 9. - QUEM. *DDL* t. 1, 2, 3, 14, 16, 17, 19. - TABACHOWITZ (A.). *Homme-femme... Vox rom.* 1960, t. 19, pp. 341-385.

## LEXICALISATION

**D.** Dans diverses *loc.*

*Expressions*



# **ANALYSE SYNTAGMATIQUE DES ARTICLES**

### 3.1. FEMME (GR)

#### Entrée I.

L'entrée I. correspond à deux équivalence concurrentes, juxtaposées par un point virgule :

I. Etre humain appartenant au sexe capable de concevoir les enfants à partir d'un ovule fécondé (sexe féminin\*) ; être femelle de l'espèce homo sapiens

La première équivalence évoque l'humanité<sup>120</sup> du référent et son sexe<sup>121</sup>. La seconde évoque le sexe du référent<sup>122</sup>, et son humanité<sup>123</sup>.

#### Entrée I. A.

L'entrée I. A. correspond à une équivalence précédée d'une condition d'emploi et directement suivie d'une remarque :

I. A. (emplois généraux) Etre humain de sexe féminin, lorsque son âge permet d'envisager sa sexualité (par opp. à *enfant*) et, le plus souvent, après la nubilité et l'âge adulte, sociologiquement lié à l'âge où le mariage est possible (par opp. à *filles*).

REM. 2. Dans cet emploi, on peut dire sans pléonasme : *une femme adulte*, mais un emploi spécial (cf. B., 2.) donne à *femme* un contenu explicitement défini par la sexualité.

La condition d'emploi indique un usage relatif la majorité des emplois du mot-vedette (Emplois généraux) en perspective de l'entrée I. B., relative à un ensemble d'emplois particuliers du mot-vedette (Avec une valeur typique).

L'équivalence évoque l'humanité et le sexe du référent, l'âge du référent en regard de la perception de ses caractères sexuels secondaires<sup>124</sup>, en opposition avec le mot *enfant* et le plus

---

<sup>120</sup> HUMAIN : I. Adj. 1. De l'homme (I.), propre à l'homme. (XIIe) Qui a les caractères de l'homme, qui est l'homme. REM. *Homme\**, au sens I, est souvent remplacé par *être humain* dont l'emploi supprime toute confusion avec *homme* au sens II (mâle).

<sup>121</sup> FÉMININ : - 1. Relatif à la femme; de la femme. 2. (Avec un nom désignant un être humain). Qui appartient au sexe capable de produire les ovules.

<sup>122</sup> FEMELLE : -I. N. f. - 1. Animal du sexe\* qui reproduit l'espèce en produisant des ovules fécondés par le mâle

-II. Adj. - 1. (XVIe). Cour. (Animaux). Qui est une femelle, qui appartient au sexe des femelles.

<sup>123</sup>

HOMO : - Sc. Espèce zoologique formée par l'Homme au sein des Primates (sans article, en appos., l'espèce *Homo*, ou dans un syntagme).

SAPIENS : adj. m. Didact. Caractérisé par l'aptitude mentale de l'homme, *homo\* sapiens*.

<sup>124</sup> ÂGE : II. Portion déterminée de la vie (d'un être humain).

ENVISAGER : 3. (1672). Prendre en considération, avoir en vue.

souvent en regard des modifications physiques et psychologiques survenant après la puberté, et de l'aptitude à s'unir légitimement avec un exemplaire de sexe opposé<sup>125</sup>, en opposition avec le mot *filles*.

La remarque oppose l'emploi décrit par l'équivalence à l'emploi correspondant à l'entrée I. B. 2. ((**Explicitement opposé à *enfant, fille, fillette, jeune fille***) Femme nubile), qui évoque explicitement la sexualité. L'entrée I. A. correspond ainsi à la mobilisation équivoque de cet élément de sens, ce qui permet l'association du mot-vedette avec un qualifiant évoquant le développement du référent (**on peut dire sans pléonasme : *une femme adulte***).

### **Entrée I. A. 1.**

L'entrée I. A. 1. correspond à la locution *la femme*, précédée d'une condition d'emploi, suivie d'une équivalence et d'une remarque :

**I. A. 1. (collectivement)** LA FEMME : l'ensemble des femmes

**REM.** Cet emploi collectif, qui permet de produire au singulier des jugements universels à propos des classes d'individus, revêt pour le mot *femme* une importance particulière. C'est souvent cet emploi (en concurrence avec *les femmes* généralement) qui véhicule non seulement les éléments rationnels du concept mais aussi l'image sociale aujourd'hui contestée, produite par une société dominée par les hommes (...).

La condition d'emploi et l'équivalence indiquent un mode d'identification générique du référent, en tant qu'ensemble des exemplaires de la catégorie féminine, ce que conforte la remarque, qui évoque un emploi collectif permettant de produire des jugements universels à propos de classes d'individus. Elle associe à cet emploi générique, des représentations d'ordre rationnel et des représentations plus culturelles, propres aux caractéristiques de la société qui les a produites – à domination masculine.

---

SEXUALITÉ : 1. Biol. Caractère de ce qui est sexué, ensemble des caractères propres à chaque sexe.

<sup>125</sup> NUBILITÉ : âge nubile; aptitude à contracter mariage.

ÂGE NUBILE : auquel on est en état de se marier. - Nubilité.

ADULTE : -I. Adj. 1. (En parlant d'un être vivant). Qui est parvenu au terme de sa croissance\*. 2. Spécialt (dans l'espèce humaine). Qui a dépassé l'âge de l'adolescence et n'est pas parvenu à la sénescence, à la vieillesse.

ADOLESCENCE : 1. âge qui suit la puberté et précède l'âge adulte (environ de 12 à 18 ans chez les filles, 14 à 20 ans chez les garçons).

PUBERTÉ : 1. (1599). Passage de l'enfance à l'adolescence; ensemble des modifications endocriniennes, corporelles et génitales, s'accompagnant de modifications psychiques (- Adolescence), qui se produisent à cette époque. - 2. Dr. âge de la puberté : âge minimum fixé par la loi pour le mariage et qui, en France, est de quinze ans pour les femmes et de dix-huit ans pour les hommes.

MARIAGE : -I. 1. Dr. et cour. Union légitime d'un homme et d'une femme.

La dichotomie entre représentations attachées à cet emploi générique du mot-vedette est développée par deux autres remarques, actualisées subséquemment au sein de cette entrée :

REM. Même sur le plan biologique et physiologique, l'image de la femme est culturelle et donc variable, selon l'état de la civilisation qui en parle ; à preuve les assertions contradictoires, selon que le naturel (selon la tradition) ou le culturel (par une attitude récente) est envisagé comme dominant : “ la femme est femme dès la première minute de sa vie ” (Biot), s'opposant à “ on ne naît pas femme on le devient ”(S. de Beauvoir, le *Deuxième Sexe*)).

REM. Plus encore que pour la physiologie, les traits psychiques attribuées à la femme correspondent à des représentations sociales traditionnelles de son rôle et de son comportement ; les thèmes littéraires, reflets de l'idéologie sont souvent misogynes

Les représentations d'ordre rationnel sont ainsi associées à un point de vue biologique et physiologique sur le référent, tandis que les représentations socio-culturelles traditionnelles sont associées à ses traits psychiques. Parallèlement, ces deux types de représentations sont présentées comme variables, suivant l'évolution culturelle de la société qui les produit, la féminité pouvant par exemple être considérée comme une qualité innée ou acquise. Enfin, les textes littéraires, dont sont majoritairement issus les exemples et citations, sont présentés comme le reflet d'une idéologie souvent misogyne.

Cette entrée actualise ensuite trois conditions d'emploi évoquant une appréciation esthétique positive<sup>126</sup>, une qualité de plaire (une appréciation hédonique positive)<sup>127</sup> et un mouvement affectif vers un représentant du sexe opposé fondée sur l'instinct sexuel<sup>128</sup> :

---

<sup>126</sup> BEAUTÉ : - 1. Caractère de ce qui est beau.

BEAU : -I. Adj. -A. (Au plan esthétique). Qui fait naître un sentiment d'admiration, souvent mêlé de plaisir, par des qualités d'équilibre, de proportion qui assurent, dans une norme sociale donnée, un effet d'appréciation esthétique positive.

<sup>127</sup> CHARME : - 2. Cour. Qualité de ce qui attire, captive\*, plaît sans qu'on puisse en analyser la cause; effet qu'une telle qualité produit.

<sup>128</sup> AMOUR : - 3. (1172). Inclination pour un objet individualisé, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur l'instinct sexuel mais entraînant des comportements variés. REM. 1. Dans cet emploi, *amour* est souvent employé absolument, sans qualification; d'autre part, lorsque le mot *amour* est employé de cette manière, il est généralement compris dans ce sens.



(Thème de la beauté, du charme, de l'amour)

Ces thèmes sont suivis d'une remarque :

REM. En français moderne, le vocabulaire érotique et esthétique concernant la femme est un reflet des idées dominantes et de la symbolique de la société française du XVI au XX, elle-même héritière du passé culturel – tradition latine puis médiévale, d'ailleurs beaucoup moins antiféministe ou moins hypocrite (misogynie ouverte et violente), que celle des temps modernes

Celle-ci rattache le vocabulaire érotique et esthétique qui leur correspond aux idées et symboles produits par la société française en perspective de son héritage culturel et présente l'époque moderne comme le véhicule de représentations plus antiféministes ou plus hypocrites que les représentations passées, résultant d'une misogynie franche.

L'entrée actualise une dernière condition d'emploi, indiquant une identification générique du référent :

(En parlant d'une femme particulière, considérée comme détenant l'essence de la femme)

Celui-ci est assimilé à un exemplaire particulier, considéré comme représentatif de la catégorie évoquée.

### **Entrée I. A. 2.**

L'entrée I. A. 2. correspond à une actualisation du mot-vedette en association avec un article indéfini :

*I. A. 2. Une femme, des femmes.*

Le référent est ainsi identifié suivant un mode spécifique et correspond à un ou plusieurs exemplaires quelconques de la catégorie évoquée.

### **Entrée I. A. 2. a.**

L'entrée I. A. 2. a. correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un adjectif ou un complément du nom :

a. (Syntagmes où le mot est déterminé par un adj., le plus souvent placé après, sauf quelques adjectifs monosyllabiques : petite, grosse, forte..., ou par un compl. de nom).

Cette entrée actualise la majorité des délimitations thématico-contextuelles présentées dans l'article ; celles-ci prennent la forme de mots ou de syntagmes, introduits syntagmatiquement, sans qu'une relation hiérarchique soit toujours établie entre eux. Nous proposons de les organiser en quatre catégories, en tenant compte des relations d'inclusions lorsqu'il en est fait état.

La première catégorie regroupe des délimitations relatives à la perception des caractéristiques physiques du référent. Elle est réalisée par le biais d'une délimitation hyperonyme, qui en évoquant conjointement les propriétés physiques et physiologiques du référent, recouvre ses caractéristiques corporelles<sup>129</sup>, et son fonctionnement organique<sup>130</sup> (**Aspects physiques et physiologiques**).

Lui sont d'abord subordonnées l'évocation de ses caractéristiques raciales et ethniques, recouvrant ses caractéristiques physiques héréditaires telles que la couleur de la peau, la forme de la tête, la proportion des groupes sanguins, etc.<sup>131</sup> et ses caractéristiques civilisationnelles telles que la langue, la culture<sup>132</sup> (**Races, ethnies**). Sont ensuite évoquées distinctement ses caractéristiques corporelles (**Caractéristiques physiques**) et son fonctionnement organique (**Physiol.**). Puis, le référent est appréhendé en regard d'une évaluation esthétique positive et négative, (**Beauté et laideur**), et enfin de son âge (**âge**)

La mention des caractéristiques corporelles du référent subordonne la locution *femme à barbe*, suivie d'une définition évoquant l'humanité, le sexe du référent et des caractères sexuels secondaires masculins relatifs à la présence de poils sur le corps<sup>133</sup> :

---

<sup>129</sup> PHYSIQUE : - 1. Qui se rapporte à la nature\*, au monde concret. 2. (1785). Qui concerne le corps humain, par oppos. à *moral, mental, psychologique, psychique*.

<sup>130</sup> PHYSIOLOGIQUE : 1. (1751). Relatif à la physiologie; qui concerne le fonctionnement d'un organisme vivant, d'un organe, d'une cellule.

<sup>131</sup> RACE : III. (Groupes humains). 1. (1684). Groupe ethnique qui se différencie des autres par un ensemble de caractères physiques héréditaires (couleur de la peau, forme de la tête, proportion des groupes sanguins, etc.) représentant des variations au sein de l'espèce.

<sup>132</sup> ETHNIE : Didact. Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture (alors que la race dépend de caractères anatomiques).

<sup>133</sup> VIRILISME : - Méd. État d'une femme qui présente des caractères sexuels secondaires de type masculin (pilosité, voix de timbre bas, manque de développement des seins, etc.) et dont la fonction génitale est perturbée (absence de règles).

**FEMME À BARBE** : femme atteinte de virilisme pileaire, et (au XIX et début du XX) montrée dans les foires.

La mention de l'âge subordonne cinq locutions actualisant le mot-vedette.

La locution *une femme* est suivie d'une définition évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'inspiration d'un désir physique<sup>134</sup> :

**Spécialt.** *Une femme* : une femme désirable.

La locution *jeune femme*, opposée aux mots *filles* et *jeune fille*, est explicitée par l'évocation d'un statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et d'un âge considéré socialement comme peu avancé<sup>135</sup> :

**JEUNE FEMME** s'oppose à *filles*, *jeune fille* en impliquant un statut assimilable au statut traditionnel de femme mariée et un âge considéré socialement comme jeune

La locution *vieille femme* est explicitée par l'évocation d'un âge avancé et de son appartenance à une classe peu favorisée<sup>136</sup>

**VIEILLE FEMME** n'implique que l'âge avancé, et un statut social modeste

La locution *bout de femme* est suivie d'une définition évoquant l'humanité, le sexe du référent, une petite taille et une qualité de plaire (appréciation hédonique positive)<sup>137</sup> :

**(UN) BOUT DE FEMME** : une femme petite (et, généralement, charmante).

---

**PILOSITÉ** : - 1. Anat. Présence de poils sur un tissu organique, une région du corps.

<sup>134</sup> **DÉSIRABLE** : - 3. (XVIe). Personnes. Spécialt. Qui inspire un désir charnel.

<sup>135</sup> **JEUNE** : -I. Adj. Peu avancé en âge, par rapport à la durée de vie moyenne de son espèce (êtres vivants) ou à la durée normale, attendue.

<sup>136</sup> **MODESTE** : - 4. Qui concerne les couches sociales peu favorisées, ou qui en fait parti

<sup>137</sup> **PETITE** : -I. Dans l'ordre physique (quantité mesurable). - 1. (En parlant d'êtres vivants). Dont la hauteur, la taille est faible, inférieure à la moyenne

**CHARMANTE** : - 2. Cour. (Personnes). Qui a du charme (cit. 17.2)

**CHARME** : - A. - 2. Cour. Qualité de ce qui attire, captive\*, plaît sans qu'on puisse en analyser la cause; effet qu'une telle qualité produit.

La locution *femme-enfant* est suivie d'une définition évoquant l'humanité, le sexe du référent et les qualités de la première période de la vie humaine<sup>138</sup>

FEMME-ENFANT : femme qui semble avoir conservé les attributs de l'enfance.

La deuxième catégorie regroupe des délimitations relatives aux caractéristiques psychologiques du référent, à travers une délimitation thématique superordonnée (**Psychol.**). Celle-ci subordonne la mention d'une orientation évaluative positive ou négative (**Appréciation**), l'évocation de sa capacité de connaissance et de compréhension<sup>139</sup> (**intellect.**), de ses manières habituelles de se comporter<sup>140</sup> (**Caractère**), et de sa capacité à être affecté de sentiments, de sensations<sup>141</sup> (**Affectivité**).

Nous regroupons au sein d'une troisième catégorie, les délimitations appréhendant le référent en perspective de son inscription dans une société, que caractérisent son statut, ses activités, son comportement, etc. Cette catégorie se réalise ainsi par l'évocation des caractéristiques apparentes signalant l'appartenance à un groupe, à une classe sociale<sup>142</sup> (**Apparence sociale**), de son appartenance réelle à un groupe, à une classe de la société<sup>143</sup> (**Statut social réel**), de son

---

<sup>138</sup> ENFANCE : - 1. Première période de la vie humaine, de la naissance à l'adolescence.

ATTRIBUT : - 1. Ce qui est propre, appartient particulièrement à un être, à une chose et qui permet de le, de la distinguer.

<sup>139</sup> INTELLECTUELLEMENT Sous le rapport de l'intelligence

INTELLIGENCE : I. - 1. Faculté de connaître, de comprendre.

<sup>140</sup> CARACTÈRE : -III. 1. (1665). «Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre» (Lalande). Cour. Manière d'agir habituelle (d'une personne).

<sup>141</sup> AFFECTIVITÉ : - 1. Didact. Ensemble ou caractère des phénomènes affectifs; ensemble des sentiments, des émotions, des affects. - 2. Plus cour. Aptitude à être affecté de plaisir ou de douleur.

<sup>142</sup> APPARENCE - 1. Aspect (de ce qui apparaît); ce que l'on voit (d'une personne ou d'une chose), manière dont elle se présente.

SOCIALE : -I. De la société\*. -3. (1844, in D.D.L.). En parlant de la répartition des individus dans la société, du point de vue de la division du travail et de ses effets sociaux.

<sup>143</sup> STATUT : -I. - 4. Situation de fait, position (sens courant, mais critiqué par certains puristes). Didact. Statut social

SOCIAL : -I. De la société\*. - 3. (1844, in D.D.L.). En parlant de la répartition des individus dans la société, du point de vue de la division du travail et de ses effets sociaux. Classes\* (cit.9), couches (cit. 10) sociales. Milieu (- Individuel, cit. 8), rang\* social.

appartenance à une catégorie statistique fondée sur des critères sociaux, économiques, professionnels<sup>144</sup> (**Statut socio-professionnel**). Elle évoque également la participation à une activité relative à l'organisation et à l'exercice du pouvoir temporel dans une société organisée<sup>145</sup> (**Vie politique**), l'exercice d'une activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent,<sup>146</sup> (**Dans le cadre social des relations sexuelles tarifées, femme, qualifiée, désignant une prostituée ; dans le contexte de la prostitution**)<sup>147</sup>, l'attitude intellectuelle et morale qui résulte de la croyance en un pouvoir ou un principe supérieur, en conformité avec un modèle social<sup>148</sup> (**Emplois et contextes religieux**). Elle comprend enfin l'évocation dans une perspective évaluative, du mode de comportement dans les activités et les événements de la vie<sup>149</sup> (**Style de vie**), et la mention d'une évaluation propre aux mœurs\*,

---

<sup>144</sup> STATUT : cf. 24.

SOCIO-PROFESSIONNEL : - Didact. Se dit des catégories servant à classer la population dans les statistiques (économiques, professionnelles).

<sup>145</sup> VIE : -I. - 6. (Suivi d'un épithète, d'un compl.). Part de l'activité humaine, type d'activité qui s'exerce dans certaines conditions, certains domaines.

POLITIQUE :

-I. Adj. Relatif à la cité\*, à la chose publique, au gouvernement de l'État. - 2. Mod. Relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir temporel dans une société organisée, au gouvernement\* d'un État et aux problèmes qui s'y rattachent.

<sup>146</sup> PROSTITUTION : - 2. Mod. (1690; on disait aussi au XVIIIe prostitution publique [Montesquieu] ou encore «publicisme des femmes» [Restif]). Le fait de «livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent» (Petit dict. de Droit, Dalloz) et d'en faire métier; l'exercice de ce «métier»; le phénomène social qu'il représente.

<sup>147</sup> Le thème de la prostitution est associé à un double emploi du mot-vedette lorsqu'il désigne une prostitué : suivi d'un qualifiant (**femme, qualifiée, désignant une prostituée**) ou en emploi absolu (**Absolt. Une femme, les femmes**).

<sup>148</sup>

RELIGIEUX : -I. Adj. Relatif à la religion.

RELIGION : -I. (1170). - 1. LA RELIGION. Reconnaissance par l'homme d'un pouvoir ou d'un principe supérieur de qui dépend sa destinée et à qui obéissance et respect sont dus; attitude intellectuelle et morale qui résulte de cette croyance, en conformité avec un modèle social (- ci-dessous, 3.), et qui peut constituer une règle de vie.

<sup>149</sup> STYLE : -III. - 1. (Fin XIVe; estile, v. 1280). Manière personnelle d'agir, de se comporter, jugée d'après des critères de valeur. - REM. Ce sens, fréquent au XVIIe s., subsiste dans certaines expressions. *C'est bien là son style. Style de vie, d'action*

VIE : -I. - 3. (1080). Espace de temps qui s'écoule entre l'apparition et la mort d'un être individuel. - 5. (1080). Ensemble des activités et des événements qui remplissent pour chaque être cet espace de temps. (Le plus souvent qualifié par un adj. ou un compl. de n.). Manière de vivre, aspect particulier que prennent ces activités et ces événements selon l'individu

aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées dans la société<sup>150</sup> (**Jugement de valeur sociaux et moraux, selon les codes en usage**).

La mention de l'apparence sociale subordonne la locution *femme en cheveux* précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'absence de chapeau comme signe distinctif de l'appartenance à la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, par opposition à la bourgeoisie et l'aristocratie<sup>151</sup> :

**vx.** *Une femme en cheveux* : une femme du peuple, sortant sans chapeau (au XIX<sup>e</sup> s. ).

La mention du statut social réel subordonne la locution *femme du monde*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'appartenance à la catégorie sociale la plus favorisée, caractérisée par le luxe et l'oisiveté<sup>152</sup> :

**FEMME DU MONDE** : une femme appartenant à la haute société ou à un groupe social en vue.

La mention du statut socio-professionnel subordonne deux locutions.

---

<sup>150</sup>

**SOCIAL** : -I. De la société\*.- 1. (Répandu XVIIIe; cf. Rousseau, Contrat social, 1761). [a] Relatif à un groupe d'individus, d'hommes, conçu comme une réalité distincte (- Société, II., 2.); qui appartient à un tel groupe et participe de ses caractères (opposé à biologique, psychique, individuel, etc.).

**MORAL** : -I. Adj. - 1. (V. 1265). Littér. ou didact. Qui concerne les moeurs\*, les habitudes et surtout les règles de conduite admises et pratiquées dans une société.

<sup>151</sup> **CHEVEUX** : *EN CHEVEUX* : tête nue, sans chapeau (s'est dit au XIXe s. des femmes du peuple, lorsque les bourgeoises comme les aristocrates ne sortaient jamais sans chapeau).

**PEUPLE** : - 2. Le plus grand nombre, opposé aux classes supérieures, dirigeantes (sur le plan social) ou aux éléments les plus favorisés, matériellement ou culturellement, de la société.

<sup>152</sup> **MONDE** : - 2. (XIIIe). La vie en société, considérée surtout dans ses aspects de luxe et de divertissement (par oppos. à la solitude, au désert, à la vie rurale d'une part, et au travail, à la pauvreté d'autre part, les conditions sociales de l'époque classique mettant l'accent sur le premier élément, celles de l'époque moderne sur le second); l'ensemble de ceux qui vivent cette vie.

La locution *femme sans profession* est suivie d'une définition qui évoque la domination économique d'un exemplaire de sexe opposé ou l'existence de moyens matériels d'existence en contrepartie de l'absence d'occupation les permettant<sup>153</sup>.

*Femme sans profession* : qui dépend économiquement d'un homme ou dispose de ressources.

La locution *métiers de femmes* est suivie d'une équivalence évoquant un usage des occupations traditionnellement réservé aux êtres humains de sexe féminin<sup>154</sup>.

*Métiers de femmes* (traditionnellement dévolus aux femmes).

La mention des relations sexuelles tarifées et de la prostitution subordonne cinq locutions.

La locution *femme entretenue* est suivie d'une équivalence évoquant l'acceptation de relations sexuelles contre la fourniture par un homme de moyens d'existence<sup>155</sup> :

**FEMME ENTRETENUE** : qui est entretenue (cit. 26) financièrement par un ou quelques hommes.

La locution *petite femme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, le changement trop aisé de sentiments et l'acceptation de relations sexuelles contre la fourniture par un homme de moyens d'existence<sup>156</sup> :

**PETITE FEMME** : femme de mœurs légères, entretenue ou semi-prostituée.

---

<sup>153</sup> PROFESSION : -II. (Déb. XVe). Dr. admin. Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence, qu'elle soit un métier (- Métier), une fonction\*, un état\*.

DÉPENDRE - 3. (1580). Sujet n. de personne ou de groupe. Dépendre de (qqn, qqch.) : être sous l'autorité, la domination, l'emprise de (qqn, qqch.).

RESSOURCES : - 2. (Fin XVIe). Moyens pécuniaires, moyens matériels d'existence\*.

<sup>154</sup> DÉVOLU : - 2. (1651). Cour. Dont l'usage ou l'accès est réservé (à une personne déterminée, à un groupe).

<sup>155</sup> ENTRETENIR : II. - 5. [a] (V. 1450). Fournir ce qui est nécessaire à la dépense, à la subsistance de (qqn). [b] Spécialt. Subsister aux besoins de (qqn), de manière à se faire accepter comme amant ou maîtresse

<sup>156</sup> Mœurs légères : Qui change trop aisément de sentiments,

Les locutions *femme de petite vertu* et *femme de plaisir* sont suivies d'équivalences évoquant l'humanité, le sexe du référent et la pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent<sup>157</sup>.

La locution *femme de petite vertu* est associée à un usage euphémique atténuant une réalité triviale et la locution *femme de plaisir* à un usage de l'ancienne langue :

**FEMME DE PETITE VERTU (euphémisme)** : prostituée.

**FEMME DE PLAISIR (vx)** : fille de joie.

La locution *un proxénète et ses femmes* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le profit qu'un homme en retire<sup>158</sup> :

*Un proxénète et ses femmes* : les femmes dont il tire profit.

La mention du style de vie subordonne trois locutions.

La locution *brave femme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'appartenance à une catégorie sociale défavorisée<sup>159</sup> ou issue d'un milieu non urbanisé<sup>160</sup> :

**BRAVE FEMME. Spécialt.** Femme modeste socialement, femme de la campagne

La locution *femme de tête* est suivie d'une équivalence évoquant une appréhension rationnelle, réfléchie et pragmatique de la réalité par opposition à une domination des affects<sup>161</sup>.

---

<sup>157</sup> Cf. 28

FILLE DE JOIE : prostituée

<sup>158</sup> Tirer profit : en faire résulter qqch. de bon\*, d'avantageux pour soi.

<sup>159</sup> Cf. 18

<sup>160</sup> CAMPAGNE : -III. (Terre cultivée, loin des villes). - 2. (La campagne). Le milieu géographique, social, humain, défini par l'activité agricole, l'élevage... hors des zones urbaines; par ext. le milieu non urbanisé. REM. Les connotations attachées à campagne ont beaucoup varié avec l'évolution de la culture : d'abord très négative dans le discours des gens de la ville, la campagne s'est parée de valeurs positives avec le préromantisme (- cit. 13, Rousseau).

<sup>161</sup> INTELLIGENTE : - 2. (Personnes). Qui est, à un degré variable, doué d'intelligence\* (I., 2.). INTELLIGENCE : - I. - 2. L'ensemble des fonctions mentales ayant pour objet la connaissance conceptuelle et rationnelle (par oppos. à sensation et à intuition).

AVISÉE : - Littér. ou style soutenu. Qui agit avec à-propos et intelligence après avoir mûrement réfléchi.

MATÉRIELS : 5. (1804). Qui concerne les nécessités de la vie quotidienne, les moyens financiers d'existence.

SE LAISSER MENER : - 2. Fig. se laisser Diriger, commander.\*



**FEMME DE TÊTE** : intelligente, avisée, qui a le sens des intérêts matériels ou ne se laisse pas mener par ses affects.

La locution *maîtresse femme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une manière habituelle de se comporter énergique et une capacité à soumettre autrui à sa volonté<sup>162</sup>

**MAÎTRESSE FEMME** : femme d'un caractère bien trempé, énergique, qui sait se faire obéir.

La dernière catégorie recouvre des thèmes ayant trait aux relations avec l'autre sexe, par l'évocation d'une union légitime<sup>163</sup> (**Relations matrimoniales**)<sup>164</sup>, d'une manière d'agir dans les relations sexuelles<sup>165</sup> (**Comportement érotique**), de la réalisation positive des activités et des événements propres aux affects<sup>166</sup> (**souvent dans le contexte de l'accomplissement ou du non-accomplissement sentimental**), d'une manière d'agir dans les affects et l'amour physique<sup>167</sup> (**Comportement sentimental et sexuel**)<sup>168</sup>.

---

<sup>162</sup> CARACTÈRE : -III. 1. (1665). «Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre» (Lalande).

TREMPÉ : Fig., littér. - Aguerri, énergique, fort.

ÉNERGIQUE : - 3. (Fin XVIIIe). Qui a de l'énergie morale.

OBÉIR : - 1. OBÉIR à QQN : se soumettre (à qqn) en se conformant à ce qu'il ordonne ou défend.

<sup>163</sup> MATRIMONIAL : Qui a rapport au mariage\*.

MARIAGE : -I. - 1. Dr. et cour. Union légitime d'un homme et d'une femme.

<sup>164</sup> Le thème est suivi d'une remarque spécifiant la valeur du mot-vedette : **REM. Femme est ici employé dans son sens général et non pas au sens II. : la femme de... (un homme).**

<sup>165</sup>

ÉROTIQUE : - 3. Mod. Qui a rapport à l'amour physique, au plaisir et au désir sexuel.

<sup>166</sup>

ACCOMPLISSEMENT : - 2. (1288, «perfection»). État de ce qui est accompli, réalisé.

RÉALISÉ : -A. - 1. (1611). Faire exister à titre de réalité\* concrète (ce qui n'existait que dans l'esprit); faire correspondre une chose, un objet, à une possibilité, à une idée, à un mot.

ACCOMPLIR : - 1. Faire (qqch.) jusqu'au bout, mener à son terme.

SENTIMENTAL : - 1. Qui concerne le sentiment (III.), la vie affective, et, spécialt, les sentiments tendres, l'amour...

VIE - 5. (1080). Ensemble des activités et des événements qui remplissent pour chaque être cet espace de temps.

<sup>167</sup> SEXUEL : - 2. (1835). Qui concerne la sexualité, et, spécialt, les comportements directement liés à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique.

<sup>168</sup>

Le thème est suivi d'une remarque spécifiant la prédominance du point de vue masculin : **REM. Certains de ces syntagmes expriment le point de vue exclusif de l'homme (femme accessible, facile, etc.), d'autres peuvent s'étendre aussi au point de vue de la femme (ce dernier étant souvent sous-jacent et second dans la langue).**

Le dernier thème est suivi d'une remarque, l'associant à des représentations masculines prédominantes :

REM. Certains de ces syntagmes expriment le point de vue exclusif de l'homme (femme accessible, facile, etc.), d'autres peuvent s'étendre aussi au point de vue de la femme (ce dernier étant souvent sous-jacent et second dans la langue).

Il subordonne deux locutions.

La locution *femme fatale* est suivie de deux équivalences ; la première évoque l'humanité, le sexe du référent et l'impuissance des hommes à lutter contre l'attraction exercée et le dommage causé<sup>169</sup> et la seconde l'humanité, le sexe du référent et les manières habituelles de s'habiller, de parler, de se comporter pour amener un homme à se donner sexuellement<sup>170</sup>

**FEMME FATALE** : femme à laquelle les hommes ne peuvent résister et qui cause leur perte. – **Par ext.** Femme qui adopte un genre (attitude, vêtements) séducteur

La locution *femme de vie* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue ; elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et des habitudes de vie indifférentes aux convenances et dans une extension moindre, la pratique de l'activité consistant à livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent<sup>171</sup>

---

<sup>169</sup> **FATALE** : 4. Marqué par le destin pour porter le malheur. Spécialt. Une femme fatale, une beauté fatale, qui semble envoyée par le destin pour attirer irrésistiblement et perdre ceux qui l'approchent.

**RÉSISTER** : - 3. (1669). Repousser les sollicitations de (qqn), en matière amoureuse, érotique, lutter contre (le pouvoir de la personne qui sollicite, attire, plaît).

**PERTE** : -II. Fait de périr, de se perdre, de disparaître; fait de perdre\* (II.) qqn, qqch. Vx, littér. (sauf dans quelques expr.). En parlant d'une personne. Mort\*, ou, par ext., dommage grave, ruine,...

<sup>170</sup> **GENRE** : IV - 3. (1837, Balzac : bon, mauvais genre). Manières, habitudes, façons de s'habiller, de parler, de se comporter

**SÉDUCTEUR** : qui séduit

**SÉDUIRE** : - 2. (1538). Mod. Amener (qqn) à se donner sexuellement

<sup>171</sup> **FEMME DE MAUVAISE VIE** : de mœurs libres, et, spécialt, prostituée.

**MŒURS** : - 3. Habitudes de vie individuelles, comportement d'une personne.

**LIBRES** : II. - 7. (Propos, comportements). Qui est indifférent aux convenances et tend à la licence.

**vx.** *Femme de vie*, de mauvaise vie

On relève également deux locutions actualisées indépendamment d'un thème ou contexte.

La locution *femme au foyer* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'absence d'occupation dont on tire ses moyens d'existence parfois dans le but d'amener ses enfants à leur développement physique, intellectuel ou moral<sup>172</sup>

**FEMME AU FOYER** : femme qui n'exerce pas de profession et reste chez elle, parfois pour élever ses enfants.

La locution *femme-objet* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son statut d'objet de satisfaction des besoins érotiques pour les hommes<sup>173</sup>

**(v 1960) FEMME-OBJET** : femme considérée (par les hommes) comme un objet (sexuel) et non comme un sujet, comme une personne

### **Entrée I. A. 2. b.**

L'entrée suivante correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un syntagme verbal, et lui conférant une position de complément :

**b. Propositions et phrases : syntagmes dont le mot femme n'est pas le noyau (notamment dans les contextes de l'amour, des relations matrimoniales et de la maternité, qui constituent la majorité des discours socialement codés).**

La condition d'emploi est associée à trois contextes présentés comme des thématiques sociales récurrentes.

Le premier évoque un mouvement affectif vers un représentant du sexe opposé, fondée sur l'instinct sexuel<sup>174</sup> (**l'amour**), le deuxième évoque les relations avec un représentant du sexe

---

Cf. 39

<sup>172</sup>

**PROFESSION** : -II. (Déb. XVe). Dr. admin. Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence, qu'elle soit un métier (- Métier), une fonction\*, un état\*.

**ELEVER** : -III. - 1. (XIIIe; rare av. XVIe). Amener (un être vivant) à son développement physique, intellectuel ou moral.

<sup>173</sup> **SEXUEL** : - 2. (1835). Qui concerne la sexualité, et, spécialt, les comportements directement liés à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique.

<sup>174</sup> **AMOUR** : Disposition favorable de l'affectivité et de la volonté à l'égard de ce qui est senti ou reconnu comme bon, comme objet de désir ou comme susceptible de satisfaire un besoin affectif (besoin diversifié selon l'objet qui l'inspire).

opposé dans le cadre d'une union légitime<sup>175</sup> (*relations matrimoniales*), et le dernier évoque une qualité de donner naissance à des enfants<sup>176</sup> (*maternité*).

Le premier est associé à une condition d'emploi conférant au mot-vedette la position de complément d'une phrase, et à son équivalent masculin, la position de sujet :

(Contexte de l'amour : le mot *femme* est souvent complément d'une phrase dont le sujet désigne un homme).

Sont ensuite présentées des conditions d'emploi, attribuant au mot-vedette la fonction de complément du nom (*Syntagmes où femme est complément*) et de sujet (*Femme est le sujet de la phrase*).

L'entrée actualise subséquemment trois contextes, évoquant la répartition des individus dans la société du point de vue de la division du travail et de ses effets<sup>177</sup>, les aspects intellectuels d'une civilisation<sup>178</sup>, les occupations dont on peut tirer ses moyens d'existence<sup>179</sup> (*Contextes sociaux, culturels, professionnels*). Un ensemble de contextes non caractérisés est aussi mentionné (*Autres contextes*).

---

-I. - 3. (1172). Inclination pour un objet individualisé, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur l'instinct sexuel mais entraînant des comportements variés.

- 5. Sentiment amoureux porté par une personne à une autre; sentiment réciproque ou partagé; relations qui en résultent.

<sup>175</sup> Cf. note 21.

<sup>176</sup>

MATERNITÉ :

- 1. État, qualité de mère.

MÈRE : -I. -A. - 1. Femme qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants.

<sup>177</sup> SOCIAL : -I. De la société. - 3. (1844, in D.D.L.). En parlant de la répartition des individus dans la société, du point de vue de la division du travail et de ses effets sociaux

<sup>178</sup> CULTUREL : - 1. Qui est relatif à la culture (II., 2.), à la civilisation dans ses aspects intellectuels ou idéologiques.

<sup>179</sup> PROFESSIONNEL : -A. Adj. Relatif à la profession, au métier.

PROFESSION : -II. (Déb. XVe). Dr. admin. Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence, qu'elle soit un métier (- Métier), une fonction\*, un état\*.

MÉTIER : -I. - 2. Genre de travail\* déterminé, reconnu ou toléré par la société, dont on peut tirer ses moyens d'existence

L'entrée actualise enfin une remarque, ayant trait à des thèmes mobilisés conjointement par une identification générique et spécifique du référent :

REM. Les thèmes traditionnels mentionnés à propos de *la femme en général*, se retrouvent évidemment dans les contextes où le mot a sa valeur individuelle : ruse, tromperie (cit. 62 et 63 ci-dessous), plaisir de l'homme et danger pour l'homme (cit. Rousseau, Musset, Baudelaire) caractère extrême et inconnaissable (cit. La Bruyère, Marivaux, etc.). Cependant les exemples où la comparaison entre l'homme et la femme tourne à l'avantage de la femme ne sont pas rares.

Les thèmes, présentés comme désavantageux pour la femme, évoquent l'emploi de moyens pour tromper, induire en erreur volontairement l'homme<sup>180</sup> (*ruse, tromperie*), la production d'une sensation ou d'une émotion agréable pour l'homme, associée à une menace pour sa sûreté<sup>181</sup> (*plaisir de l'homme et danger pour l'homme*), et une manière de se comporter éloignée de la moyenne et impossible à connaître<sup>182</sup> (*caractère extrême et inconnaissable*).

La remarque introduit ensuite des exemples évoquant la comparaison entre homme et femme au profit de celle-ci.

### **Entrée I. B.**

L'entrée I. B. correspond à une condition d'emploi qui, en contrepoint de la valeur générale correspondant à l'entrée I. A., confère aux emplois qu'elle recouvre une valeur typique :

#### **I. B. Avec une valeur typique**

---

<sup>180</sup> RUSE : - 2. (1518; reüse, XIIIe). Cour. (Une, des ruses). Moyen, procédé habile qu'on emploie pour abuser, pour tromper\*. - 3. (V. 1360). La ruse : art de dissimuler, de tromper; emploi habituel des ruses.

TROMPERIE : 1. Fait d'induire volontairement en erreur; moyen utilisé dans cette intention (paroles, actes); comportement de celui qui trompe (1.) ou cherche à tromper.

<sup>181</sup> PLAISIR : -II. (1456). Mod., cour. État affectif fondamental (affect), un des deux pôles de la vie affective; sensation ou émotion agréable, liée à la satisfaction d'une tendance, d'un besoin, à l'exercice harmonieux des activités vitales. - 2. (1658). Spécialt. LE PLAISIR : le plaisir des sens, de la chair (dans l'acte sexuel).

DANGER : -I. - 1. Ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence d'une personne ou d'une chose en général (le danger), ou dans une circonstance donnée (un, des dangers).

<sup>182</sup> CARACTÈRE : -III. 1. (1665). «Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre» (Lalande). Cour. Manière d'agir habituelle (d'une personne).

EXTRÊME : -I. Adj. - 3. (Mil. XVIe). Après le nom. Qui est le plus éloigné de la moyenne, du juste milieu

### Entrée I. B. 1. a.

L'entrée I. B. 1. est vide de toute information et subordonne directement la position I. B. 1. a., correspondant à la locution *être femme*, précédée d'une condition d'emploi et suivie d'une équivalence et d'une remarque :

I. B. 1. a. (en attribut). *Etre femme* : présenter d'abord (en parlant d'une femme) les traits et caractères considérés comme propres à "la femme".

REM. La plupart de ces emplois relèvent de l'image la plus conventionnelle, souvent misogyne, de la femme, y compris lorsque c'est une femme qui est locutrice. (ci-dessous, cit.77, Sand)

La condition d'emploi confère au mot-vedette la fonction d'attribut. L'équivalence mentionne, au sein de parenthèses, le sexe du référent. Elle évoque sans les expliciter les caractéristiques de l'exemplaire représentatif de la catégorie féminine qui sont attribuées au référent et que la remarque présente comme conventionnelles et souvent misogynes, quel que soit le sexe du locuteur.

L'entrée actualise une deuxième équivalence, précédée d'une condition d'emploi indiquant une relation d'inclusion avec l'équivalence précédente :

**Spécialt** *Etre femme* : avoir les caractéristiques psychiques, intellectuelles prêtées à la femme (intuition, illogisme, ignorance, etc. ; curiosité).

L'équivalence évoque ainsi, dans une liste ouverte, les caractéristiques de la catégorie féminine relatives à sa faculté de connaissance et de compréhension<sup>183</sup> qu'elle spécifie ensuite à une connaissance directe et immédiate, qui ne recourt pas au raisonnement<sup>184</sup> ; au manque de cohérence dans l'enchaînement des idées, d'exactitude dans la manière de raisonner, de

---

<sup>183</sup>

PSYCHIQUE : - 1. (Au sens large). Qui concerne l'esprit, la pensée.

ESPRIT : -IV. (Mil. XIIe). La réalité pensante. - 3. (Déb. XIIe). Principe de la vie psychique\*, tant affective qu'intellectuelle, chez un individu.

PENSÉE : -I. -B. Activité psychique, faculté ayant pour objet la connaissance.

INTELLECTUELLES : - 1. Qui se rapporte à l'intelligence\* (soit au sens large de «connaissance», soit au sens d'«entendement»).

INTELLIGENCE : I. - 1. Faculté de connaître, de comprendre.

<sup>184</sup> INTUITION : - 1. Didact. et cour. (L'intuition). Forme de connaissance, directe et immédiate, qui ne recourt pas au raisonnement (- Coeur, cit. 162, Pascal).

persévérance<sup>185</sup> ; à l'absence de connaissances nouvelles, nombreuses, acquise par exercice<sup>186</sup> ;

A une tendance à apprendre, à connaître des choses nouvelles ou selon une orientation négative, la prise de conscience de cette tendance à connaître, appliquée à des objets qui n'ont pas à être connus (secrets, affaires d'autrui)<sup>187</sup>.

L'entrée actualise une troisième locution, suivant une condition d'emploi qui l'inscrit dans la même relation inclusive que celle établie entre les deux précédentes :

(même valeur) *Elle n'est, ce n'est qu'une femme* : elle a les traits négatifs (faiblesse, etc.) attribués à la femme

La locution est suivie d'une équivalence qui spécifie les caractéristiques attribuées au référent, suivant une orientation évaluative négative, à un manque de force physique, intellectuelle ou morale<sup>188</sup>.

---

<sup>185</sup> ILLOGISME : - 3. Manque de logique (d'une personne).

LOGIQUE :-II. - 2. (1762). Cour. Enchaînement cohérent d'idées, manière de raisonner juste, suite dans les idées.

<sup>186</sup> IGNORANCE : - 2. (1611). Manque d'instruction\*, de savoir\*; absence ou insuffisance de connaissances intellectuelles, de culture générale (- Défaut, cit. 3, Vauvenargues).

INSTRUCTION : -I. (1483). Action d'instruire; résultat de cette action.

INSTRUIRE : -I. - 1. Littér. Mettre (qqn) en possession de connaissances nouvelles.

SAVOIR : - 1. (V. 1155). Ce que l'on sait (I., A., 2.); ensemble de connaissances assez nombreuses, plus ou moins systématisées, acquises par une activité mentale suivie..

CULTURE : -II. - 1. (1549). Développement des facultés intellectuelles par des exercices appropriés.

GÉNÉRAL : - 3. (V. 1190). Qui intéresse, groupe, réunit sans exception (en principe) tous les individus, tous les éléments (d'un ensemble déterminé). (En parlant de la connaissance, des notions relatives à un ensemble de connaissances). Culture\* générale.

<sup>187</sup> CURIOSITÉ -I. 2. (XIIIe; curiositez). Mod. Tendance qui porte à apprendre, à connaître des choses nouvelles.

3. (V. 1268, Br. Latini). En mauvaise part. Désir de connaître les secrets, les affaires d'autrui.

Désir : 1. Prise de conscience d'une tendance particulière qui porte à vouloir obtenir un objet connu ou imaginé.

<sup>188</sup> FAIBLESSE :

- 1. Manque de force, de vigueur (personnes).

- 3. (Personnes). État (d'un être, d'une catégorie) sans défense, désarmé.

- 4. (Mil. XVIIe). Manque de capacité, de valeur intellectuelle, de mérite.

- 6. Manque de force morale, d'énergie (d'une personne).

### Entrée I. B. 1. c.

L'entrée I. B. 1. c. correspond à une condition d'emploi conférant au mot-vedette les caractéristiques d'un emploi adjectival :

#### I. B. 1. c. Adj.

L'entrée actualise une condition d'emploi indiquant le sexe du référent :

(En parlant d'un homme, de sa nature).

Et subséquemment, les locutions *faire la femme*, *être la femme* associées à des conditions d'emplois et suivie d'une équivalence :

**Spécialt (sexualité).** *Faire la femme*, *être la femme* (dans un couple masculin homosexuel) : être passif, se faire sodomiser.

La locution actualise le mot-vedette en emploi substantival, nous la rapportons donc à la condition d'emploi correspondant à l'entrée I. C. a., qui indique un emploi attributif du mot-vedette.

La première condition d'emploi établit une relation d'inclusion entre la condition d'emploi précédente, indiquant le sexe du référent, et la suivante, restreint les caractéristiques féminines du référent aux comportements relatifs à la satisfaction de l'instinct sexuel<sup>189</sup>. La troisième condition d'emploi évoque une union fondée sur des relations physiques et affectives entre deux hommes<sup>190</sup>. L'équivalence évoque le statut d'objet du référent, sur lequel s'exerce ou qui ressent l'effet de l'acte sexuel anal<sup>191</sup>.

### Entrée I. B. 2.

L'entrée I. B. 2. correspond à une définition précédée d'une condition d'emploi :

---

<sup>189</sup> SEXUALITÉ :- 2. (1924, «... ces trois essais sur la sexualité, de Freud», Morand, Lewis et Irène, II, 8). Ensemble des comportements relatifs à l'instinct sexuel et à sa satisfaction; vie sexuelle.

<sup>190</sup> COUPLE :- II. N. m. (Le, un couple). - 1. [a] Homme et femme unis par des relations affectives, physiques. Par ext. Deux personnes du même sexe vivant ensemble et unies par des liens affectifs, physiques  
HOMOSEXUEL :- 1. Personne qui éprouve une appétence sexuelle plus ou moins exclusive pour les individus de son propre sexe.

<sup>191</sup> PASSIF :- 1. Qui subit ou éprouve l'effet d'une action ou une impression (- Passion); qui est caractérisé par le fait de subir et d'éprouver.

SUBIR :- A. 1. (Sujet n. de personne). être l'objet sur lequel s'exerce (une action, un pouvoir qu'on n'a pas voulu).  
Spécialt. Avoir une attitude passive envers (qqch.).

EPROUVER :- 4. (1273). Ressentir, sentir (une sensation, un sentiment).

SODOMISER :- Pratiquer la sodomie sur (une personne).

SODOMIE :- Pratique du coït anal (notamment dans l'homosexualité masculine).



I. B. 2. (Explicitement opposé à *enfant, fille, fillette, jeune fille*). Femme nubile.

En perspective de la remarque actualisée sous l'entrée I. A.<sup>192</sup>, relative à l'évocation explicite de la sexualité, l'équivalence évoque l'humanité, le sexe du référent et l'aboutissement de sa croissance physique, son aptitude à la reproduction – aux relations sexuelles –<sup>193</sup>, en opposition avec les mots *enfant, fille, fillette*, et *jeune fille*.

L'entrée présente une locution *être une femme* qui est suivie d'une équivalence évoquant les mêmes élément de sens que le spécificateur de l'équivalence précédente :

*Etre une femme* : être nubile.

L'entrée actualise une seconde locution, suivie d'une équivalence, précédée de trois conditions d'emploi, et associée à une remarque :

**Spécialement et vieilli (en attribut).** *Etre femme* : avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge.

**REM.** Dans cet emploi *femme* était opposé à *fille* dans la langue classique puis à *jeune fille*.

La première condition d'emploi instaure une relation d'inclusion entre l'équivalence qu'elle introduit et celle qui est attachée à la position superordonnée I. B. 2. (femme nubile), la deuxième indique un emploi du mot-vedette qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante et la troisième l'associe à la position d'attribut (**en attribut**)

L'équivalence évoque une expérience des relations sexuelles complètes<sup>194</sup>. La remarque, dans une perspective diachronique, instaure une relation d'opposition entre cet emploi du mot-vedette et les mots *fille* et *jeune fille*.

### Entrée I. B. 3.

---

<sup>192</sup> **REM.** 2. Dans cet emploi, on peut dire sans pléonasm : *une femme adulte*, mais un emploi spécial (cf. B., 2.) donne à *femme* un contenu explicitement défini par la sexualité.

<sup>193</sup> **NUBILE** : 2. Qui est formé, apte à la reproduction.  
**SE FORMER** : - 3. Prendre, achever de prendre sa forme normale.

<sup>194</sup> **SEXUELLES** : -II. Cour. (Chez l'être humain). - 2. (1835). Qui concerne la sexualité, et, spécialt, les comportements directement liés à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique.  
**VIERGE** : -II. Adj. (V. 1119, virgine; vierge, XIIIe). - 1. [a] (Personnes). Qui n'a jamais eu de relations sexuelles complètes.

L'entrée I. B. 3. correspond à la locution *être femme* à précédée d'une condition d'emploi et d'une remarque et suivie d'une définition :

3. (suivi d'un infinitif) REM. L'emploi du déterminant dans ce contexte est vieilli :

**ÊTRE FEMME À** : être capable de

La condition d'emploi indique que la locution est suivi d'un verbe à l'infinitif tandis que la remarque spécifie l'archaïsme d'un emploi de la locution qui associe le mot-vedette à un déterminant. L'équivalence évoque la capacité à faire quelque chose.

### **Entrée I. C.**

L'entrée I. C. correspond à la locution *bonne femme*.

**C BONNE FEMME.**

### **Entrée I. C. 1.**

L'entrée I. C. 1. correspondant à cette locution, précédée d'une condition d'emploi indiquant un emploi propre à l'ancienne langue, valide jusqu'à au XIX siècle et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une manière habituelle de se comporter caractérisée par une qualité morale portant à faire le bien, par une honnêteté et une droiture spontanées<sup>195</sup>

1. vx. (usité jusqu'au XIX). Femme pleine de bonté “ dont le caractère est simple et bon (Littré).

Cette entrée actualise une seconde équivalence d'extension moindre, qui évoque l'humanité, le sexe du référent, un âge avancé et une qualité morale portant à faire le bien ; elle comporte des parenthèses associant le référent à une femme ayant donné naissance à des enfants ou à une femme ayant donné naissance à des enfants qui ont eux-mêmes conçu des enfants<sup>196</sup>

---

<sup>195</sup> BONTÉ : -II. Cour. (En parlant de personnes). - 1. (Déb. XIIe). Qualité morale qui porte à faire le bien\*, à être bon\* pour les autres.

CARACTÈRE : -III. 1. (1665). «Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre» (Lalande).

SIMPLE : -I. Personnes. (En général postposé). - 1. (V. 1175). Qui agit selon ses sentiments, avec une honnêteté naturelle et une droiture spontanée.

<sup>196</sup> AGÉE : - 2. (1370, aagey «adulte»). Absolt. Qui a un grand âge.

MÈRE : -I. -A. - 1. Femme qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants.

GRAND-MÈRE : - 1. Mère du père ou de la mère. - 2. Vieille femme.

**Spécialt** Femme âgée et bonne (souvent en parlant d'une mère, d'une grand-mère).

### **Entrée 1. C. 2.**

L'entrée I. C. 2. correspond la locution *bonne femme*, précédée d'une condition d'emploi indiquant un emploi qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'appartenance à une catégorie sociale peu favorisée et un âge avancé<sup>197</sup>

#### **2. Vieilli.** Femme simple et assez âgée

L'entrée présente deux définitions de la locution *bonne femme* en emploi adjectival.

Actualisée au sein des locutions *remèdes de bonne femme* et *contes de bonne femme*, précédées d'une condition d'emploi indiquant un usage actuel, elle est associée à une équivalence évoquant le manque de connaissances d'une femme d'un âge avancé conduisant à croire des choses fausses<sup>198</sup>

**Loc. mod.** *Remède de bonne femme. Contes de bonne femme* : qui ne méritent aucune créance, et que peut seule croire une vieille femme ignorante.

Présentée isolément, elle est suivie d'une définition évoquant un jugement esthétique propre aux femmes de la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement en matière de décoration de l'habitat<sup>199</sup>

**(Dans des emplois adjectifs analogues)** *Bonne femme* : qui évoque un goût féminin simple, populaire (notamment en matière de décoration intérieure, d'habitat).

---

<sup>197</sup> SIMPLE : - 4. Qui est d'un rang peu élevé; de condition modeste.

<sup>198</sup> CRÉANCE : - 1. Vx ou archaïsme littér. Action de croire en la vérité de qqch.

IGNORANTE : - 2. Qui manque d'instruction, de savoir.

<sup>199</sup> GOÛT : -II. Fig. - 1. (1564). Aptitude à sentir, à discerner les beautés et les défauts (notamment dans le domaine esthétique et intellectuel, selon les critères sociaux en usage dans un groupe)

POPULAIRE : - 2. Propre au peuple; usité, répandu parmi le peuple.

PEUPLE : II. - 2. Le plus grand nombre, opposé aux classes supérieures, dirigeantes (sur le plan social) ou aux éléments les plus favorisés, matériellement ou culturellement, de la société.

L'entrée actualise enfin la locution *bonne femme*, associée à des conditions d'emploi indiquant un usage appellatif, un usage de l'ancienne langue, l'appartenance du locuteur à une catégorie sociale plus favorisée que celle du référent-destinataire appartenant à la catégorie sociale la plus importante et la plus défavorisée de la société, matériellement ou culturellement, les bonnes intentions du locuteur associées à un sentiment de supériorité à l'égard du référent-destinataire<sup>200</sup> :

**Vx (en appellatif).** *Ma bonne femme* : terme de condescendance à l'adresse d'une femme du peuple (au XIX<sup>e</sup> : Balzac).

### **Entrée I. C. 3.**

L'entrée I. C. 3. correspond aux locutions *une petite bonne femme* et *ma petite bonne femme* associées à un usage de la langue quotidienne.

La locution *une petite bonne femme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et un développement inabouti<sup>201</sup>.

**3. Loc. fam.** *Une petite bonne femme* : une petite fille.

La locution *ma petite bonne femme* est suivie d'une condition d'emploi indiquant un sentiment positif du locuteur à l'égard du référent-destinataire<sup>202</sup> :

*Ma petite bonne femme* : terme d'affection.

### **Entrée I. C. 4.**

L'entrée I. C. 4. correspond à la locution *bonne femme*, précédée de conditions d'emploi indiquant un usage de la langue quotidienne, connu et employé de tous, la date de son

---

<sup>200</sup> CONDESCENDANCE : - 2. (1826). Mod. Supériorité bienveillante mêlée de mépris

SUPÉRIORITÉ : - 1. Fait d'être supérieur (II.).

SUPÉRIEUR : -II. Abstrait. - 1. (1611). SUPÉRIEUR à... : qui a une valeur plus grande; occupe une place, un degré au-dessus dans une hiérarchie.

BIENVEILLANTE : 2. Littér. Qui manifeste de la bienveillance.

BIENVEILLANCE : - 2. Littér. ou style soutenu. Disposition favorable à l'égard de qqn.

DISPOSITION : - 4. État d'esprit passager.

FAVORABLE : - 2. Mod. Favorable (à qqn). Qui est animé d'une disposition bienveillante, de bonnes intentions à l'égard de quelqu'un.

MÉPRIS : - 3. Mépris (de..., pour) : sentiment par lequel on considère (qqn) comme inférieur ou indigne d'estime, comme moralement condamnable.

<sup>201</sup> PETITE FILLE : enfant du sexe féminin jusqu'à l'âge nubile

<sup>202</sup> AFFECTION : A. - 2. (1546, Rabelais, in Arveiller). [a] Cour. Sentiment tendre qui attache, lie une personne à une autre; sentiment positif, qui affecte une personne vis-à-vis d'une autre.

apparition et son origine argotique. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et un âge, une apparence ou une classe sociale quelconque.

4. **fam. et courant.** (1926, en argot). femme (quels que soient son âge, son apparence, sa classe sociale).

L'entrée actualise subséquemment une remarque relative à l'évolution sémantique du mot et à la disparition progressive de sa valeur négative, liées à un manque de connaissance et à l'appartenance à une catégorie sociale défavorisée :

REM. Le passage du sens 2 au sens 4 est insensible et progressif. Mais tous les emplois antérieurs à 1920 sont à interpréter comme non neutres et correspondent souvent avec une valeur péjorative, à “ brave femme ” (insignifiante et ennuyeuse), “ vieille femme ” (sans attrait), “ pauvre femme socialement dépréciée ”. Au sens 4., la connotation péjorative quasi obligatoire, encore sensible chez J. Romains (1932) a disparu vers 1945-1950. Les emplois qualifiés, fréquemment péjoratifs (*sale bonne femme*, etc.) supposent d'ailleurs que bonne femme soit lui-même neutre.

### **Entrée I. C. 5.**

L'entrée I. C. 5. correspond à la locution *bonne femme* associée à un complément du nom ou un déterminant possessif : la locution est précédée de conditions d'emploi indiquant un usage de la langue quotidienne et une orientation évaluative négative.

Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son union légitime avec un homme<sup>203</sup> :

5. **Péj. et fam.** *La bonne femme de quelqu'un, sa bonne femme* : son épouse.

### **Entrée II.**

L'entrée II. correspond à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, et son union légitime avec un homme :

II. Epouse

---

<sup>203</sup> EPOUX, ÉPOUSE : 1. (XVIIe). Dr. ou littér. Personne unie à une autre par le mariage.

PERSONNE : - 1. Individu de l'espèce humaine (considéré en tant que sujet conscient et libre).

MARIAGE : - 1. Dr. et cour. Union légitime d'un homme et d'une femme.

## Entrée II. 1.

L'entrée II. 1. présente une locution actualisant le mot-vedette en association avec un complément du nom ou un déterminant possessif ; elle est suivie d'une équivalence évoquant également l'humanité, le sexe du référent et l'union légitime avec un homme :

1. **LA FEMME DE...** (UN HOMME) ; SA FEMME : son épouse.

Lui est subordonnée une condition d'emploi évoquant un lien filial, et matrimonial avec d'autres personnes<sup>204</sup>, à travers l'opposition entre le mot-vedette et les mots *mari* et *enfant* :

(Dans le contexte de la famille, opposé à d'autres termes : *mari, enfants.*).

L'entrée actualise ensuite une condition d'emploi indiquant l'absence de déterminant devant le mot-vedette. Elle est suivie de quatre locutions suivies d'équivalences évoquant l'union légitime avec un homme :

(Sans déterminant).

**Loc.** *chercher* (cit. 29) *femme* : chercher à se marier.

*Prendre femme* : se marier.

*Prendre qqn pour femme*, se marier avec, épouser.

*Demander une jeune fille pour femme* : demander la main de.. , demander en mariage.

## Entrée II. 2.

L'entrée II. 2. présente deux équivalences précédées d'une condition d'emploi :

2. **Fig.** *compagne, partenaire sexuelle.*

Les équivalences évoquent l'humanité, le sexe du référent et une relation sexuelle avec un homme ou une relation sexuelle avec un homme, sans mariage<sup>205</sup>. La condition d'emploi indique un emploi figuré du mot-vedette, en regard du sens explicité par le synonyme de l'entrée II., qui sélectionne l'élément de sens relatif à l'union avec un homme.

## Entrée II. 3.

L'entrée II. 3. correspond à la locution *la femme....* associée à des conditions d'emploi indiquant un domaine de langue propre au Droit, ou un usage de l'ancienne langue associé à

---

<sup>204</sup> FAMILLE - 2. Dr. mod. et cour. L'ensemble des personnes liées entre elles par le mariage, par la filiation ou, exceptionnellement, par l'adoption.

<sup>205</sup> COMPAGNE : - 2. maîtresse.

MAÎTRESSE : Mod. La maîtresse d'un homme, la femme qui s'est donnée à lui (sans être son épouse).

PARTENAIRE - 2. Personne qui a des relations sexuelles avec une autre

une orientation évaluative négative. Elle est suivie d'une équivalence indiquant son association avec le patronyme de l'homme avec qui le référent est uni légitimement :

3. **Dr. Ou péj. et vx.** *la femme...*, suivi du patronyme du mari

#### **Entrée II. 4.**

L'entrée II. 4. correspond aux locutions *femme, la femme*, associée à des conditions d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue, un emploi appellatif, l'union légitime entre le locuteur de sexe masculin et le référent-destinataire de sexe féminin :

4. **Vx . (en appellatif).** *Femme, la femme (dit par son mari, s'adressant à son épouse).*

#### **Entrée II. 6.**

L'entrée II. 6. présente deux équivalences précédées de trois conditions d'emploi :

6. **Fam (vx ou langage enfantin).** *Compagne, femelle (d'un animal mâle).*

La première condition d'emploi indique un usage propre à tous milieux dans la conversation courante; elle est suivie de deux autres conditions disjointes, indiquant un usage de l'ancienne langue ou propre au langage enfantin. Les équivalences évoquent le sexe et l'animalité du référent<sup>206</sup>, tandis que le contenu des parenthèses qui les suivent évoque un lien avec un animal de sexe opposé.

#### **Entrée III.**

L'entrée III. correspond à un ensemble de locutions suivies d'équivalences évoquant toutes une activité au service de quelqu'un. Elle subordonne deux sous-entrée.

#### **Entrée III. 1.**

La première actualise la majorité des locutions :

---

<sup>206</sup>

COMPAGNE : 4. (1691). Littér. Femelle (d'un animal).

FEMELLE : I. N. f. 1. Animal du sexe\* qui reproduit l'espèce en produisant des ovules fécondés par le mâle

### III. 1. Dans des expressions.

La locution *femme de chambre* est suivie d'une équivalence évoquant une activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une ou plusieurs personnes, au sein d'une habitation <sup>207</sup>:

(1680). **FEMME DE CHAMBRE** : domestique attachée au service intérieur d'une maison, d'un hôtel.

La locution *femme de charge* est suivie d'une équivalence évoquant une activité professionnelle consistant à exercer un contrôle sur la vie domestique, le linge<sup>208</sup> :

(1680) **FEMME DE CHARGE** : chargée de la surveillance d'une maison, du linge, etc.

La locution *femme de journée* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage administratif et se trouve suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une activité professionnelle quelconque rémunérée à la journée au sein d'une maison :

**Admin.** **FEMME DE JOURNÉE** : femme qu'on emploie à la maison pour un travail quelconque et qu'on paie à la journée.

La locution *femme de ménage* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage connu et employé de tous et se trouve suivie d'une équivalence évoquant une activité professionnelle d'entretien dans une maison et rémunérée à l'heure <sup>209</sup>

(1835). **Cour.** **FEMME DE MÉNAGE** : qui vient faire le ménage dans une maison et qui est généralement payée à l'heure.

---

<sup>207</sup>DOMESTIQUE : -A. (Un, une, des domestiques). 2. N. Ancienn. Personne employée pour le service, l'entretien de la maison (- Gens), ou le service matériel intérieur d'un établissement; spécialt, personne chargée de la tenue du ménage, du service, de la cuisine, etc., chez un particulier qui l'emploie. - REM. Sans être vieux sur le plan de la langue, le mot a disparu de tout usage officiel : on dit employé de maison, et, au plur., gens de maison.

EMPLOYER : - 2. Compl. n. de personne. Faire travailler\* (qqn) pour son compte en échange d'une rémunération, donner de l'emploi à...

TRAVAILLER : - 2. (1690). Exercer une activité professionnelle, un métier\*

SERVICE : 5. [a] (1080). Obligations d'une personne dont le métier est de servir un maître (- Domestique, serviteur); par ext., situation, fonction de domestique [c] (1080). Activité particulière, travail que l'on doit accomplir au cours d'un service (au sens large).

SERVIR : -I. V. tr. -A. (Compl. n. de personne). - 1. Littér. ou style soutenu. S'acquitter d'obligations, de tâches envers (une personne, une institution, à qui, à quoi on obéit\*).

<sup>208</sup> SURVEILLANCE : - 1. Fait de surveiller\* (qqn, qqch.); ensemble des actes par lesquels on exerce un contrôle suivi; ce contrôle.

MAISON : -I. - 4. Spécialt. La maison, le ménage, la famille, où servent des domestiques

LINGE : - 1. Ensemble des pièces de tissus (d'abord de lin, puis de divers textiles) employées aux divers besoins du ménage.

<sup>209</sup> MÉNAGE : I. 2. (Mil. XVe). Cour. Ensemble des soins matériels d'entretien, des travaux domestiques concernant la propreté de l'intérieur.



La locution *femme d'ouvrage* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de la vieille langue et se trouve suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches habituelles et pénibles à effectuer dans une maison<sup>210</sup> :

**vx. FEMME D'OUVRAGE** : domestique chargée de travaux ordinaires et les plus durs dans une maison privée.

La locution *femme de service* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage administratif et se trouve suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une activité professionnelle d'entretien dans certains locaux publics ou privés

**Admin. FEMME DE SERVICE.** : employée chargée de travaux de nettoyage dans certains locaux (administration, entreprise, etc.).

### **Entrée III. 1.**

L'entrée III. 2. correspond à la locution *les femmes de* précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une activité professionnelle consistant à s'acquitter de tâches envers une femme riche issue d'un milieu social favorisé :

**2. vx. LES FEMMES (DE...) : domestiques attachées au service de quelqu'un (généralement une femme riche de la haute société).**

---

<sup>210</sup> DUR : -I. Adj. (En épithète, plutôt après le nom). - 2. Qui résiste, ne cède pas facilement. [a] (Sans compl.). Concret. (Abstrait). Difficile, pénible à effectuer, à faire  
COURANT : -III. Fig. - 1. (Av. 1615). Par anal. Qui a cours d'une manière habituelle.

## 3.2. HOMME (GR)

### Entrée II.

L'entrée II. correspond à une équivalence évoquant l'humanité<sup>211</sup>, et le sexe<sup>212</sup> du référent et son développement<sup>213</sup>. Ce dernier est caractérisé par un segment entre parenthèses laissant possible une interprétation du mot-vedette sans sa mobilisation :

II. (Fin X, passion du Christ). Etre humain mâle, et (le plus souvent) adulte

L'équivalence est directement suivie d'une remarque, qui privilégie une interprétation spécifique du mot *homme* au sens II., à une interprétation générique :

REM. Dans ce sens, plus concret, c'est l'emploi individuel (*un, des hommes*) qui l'emporte sur le général (*l'homme*) ; spécialt., "mâle adulte de l'espèce humaine".

Celle-ci présente une équivalence précédée d'une condition d'emploi indiquant une extension moindre que la équivalence superordonnée et évoquant le sexe du référent<sup>214</sup>, son développement et son humanité.

### Entrée II. 1.

L'entrée II. 1. correspond à une équivalence évoquant le sexe du référent et son humanité.

II. 1. Mâle\* de l'espèce humaine

Elle actualise la locution *les hommes en blanc*, suivie d'une équivalence évoquant l'exercice l'humanité, le sexe du référent et sa profession consistant à soigner des malades<sup>215</sup> :

<sup>211</sup> HUMAIN : I. Adj. 1. De l'homme (I.), propre à l'homme. (XIIe) Qui a les caractères de l'homme, qui est l'homme. REM. *Homme\**, au sens I, est souvent remplacé par *être humain* dont l'emploi supprime toute confusion avec *homme* au sens II (mâle).

<sup>212</sup> MÂLE : -II. Adj. - 1. Qui appartient, qui est propre au sexe doué du pouvoir de fécondation

<sup>213</sup> ADULTE : -I. Adj. - 1. (En parlant d'un être vivant). Qui est parvenu au terme de sa croissance. - 2. Spécialt (dans l'espèce humaine). Qui a dépassé l'âge de l'adolescence et n'est pas parvenu à la sénescence, à la vieillesse.

<sup>214</sup> MÂLE : -I. N. m. - 1. Individu appartenant au sexe doué du pouvoir de fécondation.

<sup>215</sup> MÉDECIN : - 1. (V. 1320). Personne habilitée à exercer la médecine après obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études (en France, le doctorat en médecine).

MÉDECINE : -I. - 1. (1314). Science, ensemble de techniques et de pratiques qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé; art de prévenir et de soigner les maladies de l'homme.

INFIRMIER : - Personne qui, par profession, soigne des malades et s'en occupe, sous la direction des médecins ou en appliquant leurs prescription

*Les hommes en blanc\** (cit. 19.1 et *supra*) : les médecins, les infirmiers.

L'entrée actualise une équivalence précédée d'une condition d'emploi lui conférant une extension moindre que la équivalence précédente. Elle évoque l'humanité, le sexe du référent et son développement corporel<sup>216</sup> :

**Spécialt.** Homme physiquement adulte

## **Entrée II. 2.**

L'entrée II. 2. subsume six sous-entrées.

### **Entrée II. 2. a.**

L'entrée II. 2. a. correspond à une condition d'emploi organisée en deux segments. Le premier indique l'association du mot-vedette avec un article indéfini singulier ou pluriel, et le second avec un article défini singulier en opposition avec le syntagme *la femme* :

**II. 2. a.** *Un, des hommes ; l'homme (opposé à la femme).*

### **Entrée II. 2. b.**

L'entrée II. 2. b. correspond à deux conditions d'emploi, indiquant l'association du mot-vedette avec un article indéfini singulier, et son emploi sans caractérisant ; elles son suivies d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son développement spirituel<sup>217</sup> :

**II. 2. b.** *Abslt. (Un homme).* Homme moralement adulte.

Elle subordonne une équivalence évoquant l'humanité et le sexe du référent, et spécifiant les qualités qui lui sont associées : la fermeté devant le danger ou la souffrance<sup>218</sup>, l'audace et la fermeté devant un obstacle<sup>219</sup>, le respect de la morale et du devoir<sup>220</sup> :

---

<sup>216</sup> **PHYSIQUEMENT** : 2. Au physique, en ce qui concerne l'aspect physique d'une personne.

**PHYSIQUE** : -I. Adj. - 2. (1785). Qui concerne le corps humain, par oppos. à moral, mental, psychologique, psychique.

<sup>217</sup> **MORALEMENT** : - 3. (1636). Sur le plan spirituel, intellectuel.

<sup>218</sup> **COURAGE** : - 3. Mod. et cour. Fermeté, force d'âme devant le danger, la souffrance physique ou moral

<sup>219</sup> **HARDIESSE** : I. Littér. 1. (XIIIe). Qualité d'une personne, d'une action hardie.

**HARDI** : -A. 1. [a] (Personnes). Qui manifeste, exprime, dénote un tempérament, un esprit prompt à oser sans se laisser intimider.

<sup>220</sup> **DROITURE** : - 2. (1680). Mod. Qualité d'une personne droite et loyale, dont la conduite est conforme aux lois de la morale, du devoir.

Etre humain mâle, possédant les qualités de courage, de hardiesse, de droiture, considérées comme propres à son sexe

### **Entrée II. 2. c.**

L'entrée II. 2. c. présente deux conditions d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un article indéfini singulier ou pluriel et avec un qualifiant :

**II. 2. c. *Un, des hommes* (Qualifié).**

Elle subordonne la locution *grand homme*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, le fait qu'il soit très connu et que son existence soit admise officiellement par une civilisation<sup>221</sup>

**Loc. (XV).** *Grand\* homme* : homme célèbre, reconnu par la culture. "

### **Entrée II. 2. d.**

L'entrée II. 2. d. correspond à la locution *être (un) homme à*, suivie d'une équivalence évoquant la capacité à faire quelque chose :

**II. 2. d. (1647).** **ÊTRE UN HOMME À...**, **ÊTRE HOMME À...** : être capable de...

### **Entrée II. 2. e.**

L'entrée II. 2. e. correspond à une condition d'emploi, indiquant l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son statut d'objet de discours et d'objet de situation:

**II. 2. e. (XV).** *Homme (précédé d'un possessif)*, l'homme dont il est question, auquel on a affaire.

Trois équivalences sont actualisées subséquentement.

La première évoque l'humanité, le sexe du référent et son adéquation<sup>222</sup>, sa nécessité<sup>223</sup> à un objet :

---

<sup>221</sup> CÉLÈBRE : - 2. (1636). Mod. Très connu, dont la réputation est répandue partout.

RECONNAÎTRE : -II. Accepter, tenir pour vrai (ou pour tel). - 7. (1559). Admettre officiellement l'existence juridique de...

CULTURE : II. - 2. (1810, Mme de Staël; 1796, dans une trad. de Kant; de l'all. Kultur «civilisation», de même orig. que le franç. culture). Ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation.

<sup>222</sup> CONVENIR : -III. (Auxiliaire avoir). 1. (Déb. XIIe). Convenir à (qqch.) : être convenable (1.) pour; être approprié à (qqch.).

<sup>223</sup> BESOIN : -I. - 3. (Le besoin). Loc. [a] (1080, avoir besoing). Loc. verb. (Subjectif; sujet n. animé humain). AVOIR BESOIN DE... (qqn ou qqch.) : ressentir la nécessité, l'utilité de..., sentir et vouloir comme nécessaire.

(1866) L'homme qui convient, dont on a besoin

La deuxième est précédée d'une condition d'emploi indiquant une extension moindre que la équivalence précédente ; elle évoque l'humanité, le sexe du référent et son action en réponse à une demande d'autrui<sup>224</sup> :

**Spécialt.** Homme qui fait ce qu'on réclame de lui

La troisième est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue ; elle évoque l'humanité, le sexe du référent et sa résistance à quelque chose<sup>225</sup> :

(1663) **Vx** Homme qui ne cède pas, qui tient tête

### **Entrée II. 2. f.**

L'entrée II. 2. f. correspond à la locution *d'homme à homme*, suivie d'une équivalence évoquant un échange linguistique sans intermédiaire, et avec une seule interprétation possible<sup>226</sup> :

**II. 2. f. Loc. (Mil. XVI). D'HOMME À HOMME** : directement, en toute franchise et sans intermédiaire.

### **Entrée II. 3.**

L'entrée II. 3. correspond à une condition d'emploi évoquant l'humanité, le sexe du référent et son activité relative à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique<sup>227</sup> :

**II. 3. (*L'homme et la vie sexuelle*).**

<sup>224</sup> RÉCLAMER : - 2. Mod. Demander (comme une chose indispensable) en insistant, de façon pressante

<sup>225</sup> CÉDER : -II. V. tr. ind. et intr. - 1. (Sujet n. de personne). CÉDER à... : s'abandonner\* à (qqch. ou qqn), ne plus résister.

<sup>226</sup> DIRECTEMENT : - 3. Sans intermédiaire.

EN TOUTE FRANCHISE : -II. - 1. (1559). Qualité de celui, de celle, de ce qui est franc. Ellipt. En toute franchise : je vous le dis bien franchement.

FRANCHEMENT : - 1. (1536). Sans détour sans dissimulation (dans les rapports humains). - 2. Sans équivoque, sans ambiguïté.

AMBIGUÏTÉ : - 1. (Langage). Caractère de ce qui est ambigu, susceptible de diverses interprétations.

EQUIVOQUE : -I. Adj. - 2. (Du discours). Mod. Qui peut s'interpréter en différents sens, qui par conséquent n'est pas clair. - 3. Dont la signification n'est pas certaine, qui peut s'expliquer de diverses façons.

<sup>227</sup> VIE : I. - 6. (Suivi d'un épithète, d'un compl.). Part de l'activité humaine, type d'activité qui s'exerce dans certaines conditions, certains domaines.

SEXUELLE : - 2. (1835). Qui concerne la sexualité, et, spécialt, les comportements directement liés à la satisfaction des besoins érotiques, à l'amour physique.

### **Entrée II. 3. b.**

L'entrée II. 3. b. correspond à une condition d'emploi suivie d'une équivalence et d'une remarque :

**II. 3. b. (1050 ; avec un possessif).** Homme qui vit avec (une femme).

**REM.** Malgré sa fréquence, notamment dans la langue pop. et fam., cet emploi n'est pas lexicalisé au même niveau que *femme* au sens d'"épouse".

La condition d'emploi indique l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif. L'équivalence évoque l'humanité, le sexe du référent et la vie commune avec un exemplaire dont le contenu de parenthèses actualisées subséquentement spécifie le sexe féminin. La remarque affine cet emploi à la langue populaire et familière, et le met en perspective de l'emploi correspondant du mot *femme*, caractérisé par une lexicalisation plus élevée.

Cette sous-entrée présente la locution *c'est l'homme de sa vie*, suivie d'une équivalence évoquant le fait d'être l'homme le plus important dans la vie d'une femme<sup>228</sup> :

**Loc.** *C'est l'homme de sa vie*, l'homme qui compte le plus dans sa vie (à propos d'une femme).

### **Entrée II. 4.**

L'entrée II. 4. subsume quatre sous-entrées.

#### **Entrée II. 4. a.**

L'entrée II. 4. a. correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un article – défini ou indéfini, singulier ou pluriel ; elle évoque l'humanité, le sexe du référent et les relations durables et organisés<sup>229</sup> entre lui et les exemplaires de sexe féminin, ou bien entre les exemplaires de la catégorie qu'il représente :

**II. 4. a. *L'homme (un homme ; des, les hommes) dans la société (considéré, soit par rapport aux femmes, soit dans leurs rapports entre eux).***

---

<sup>228</sup> **COMPTER** : -II. V. intr. et tr. ind. - 6. Intrans. Entrer en ligne de compte, avoir de l'importance (correspond au sens du passif être compté).

<sup>229</sup> **SOCIÉTÉ** : II. A. 2. Ensemble des individus entre lesquels existent des rapports durables et organisés (-Relation, III., 1.), le plus souvent établis en institutions\* et garantis par des sanctions; milieu\* humain par rapport aux individus, ensemble des forces du milieu agissant sur les individus (contrainte sociale).

Elle subordonne la locution *c'est un métier d'homme* suivie d'une équivalence évoquant un métier ne pouvant ou ne devant être pratiqué que par des hommes :

*C'est un métier d'homme, seuls les hommes peuvent (doivent...) le pratiquer.*

#### **Entrée II. 4. b.**

L'entrée II. 4. b. correspond à la locution *l'homme !* associée à des conditions d'emploi indiquant un usage appellatif, un usage de l'ancienne langue, l'appartenance du locuteur à une catégorie sociale plus favorisée que celle du référent-destinataire, les bonnes intentions du locuteur associées à un sentiment de supériorité à l'égard du référent-destinataire<sup>230</sup> :

**II. 4. b. En appellatif. vx** *L'homme !* appellation condescendante

#### **Entrée II. 4. c.**

L'entrée II. 4. c. correspond à la locution *homme de*, suivie d'une condition d'emploi et d'une remarque indiquant son association avec un nom, pour former des locutions dont certaines trouvent un écho parmi des locutions formées avec le mot *femme* :

**II. 4. c. HOMME DE...** (suivi d'un nom, formant des syntagmes plus ou moins lexicalisés, dont certains sont de véritables noms composés). REM. Certains de ces syntagmes correspondent à l'équivalent formé avec *femme*

La locution *l'homme de la rue* est suivie d'une condition d'emploi indiquant un mode d'identification collective du référent, et d'une équivalence évoquant l'absence de caractéristique particulière<sup>231</sup> :

*L'homme de la rue* (collectif seulement) : l'homme moyen, "quelconque" (cf. ital. *L'uomo qualunque*).

---

<sup>230</sup> CONDESCENDANCE : - 2. (1826). Mod. Supériorité bienveillante mêlée de mépris

SUPÉRIORITÉ : - 1. Fait d'être supérieur (II.).

SUPÉRIEUR : -II. Abstrait. - 1. (1611). SUPÉRIEUR à... : qui a une valeur plus grande; occupe une place, un degré au-dessus dans une hiérarchie.

BIENVEILLANTE : 2. Littér. Qui manifeste de la bienveillance.

BIENVEILLANCE : - 2. Littér. ou style soutenu. Disposition favorable à l'égard de qqn.

DISPOSITION : - 4. État d'esprit passager.

FAVORABLE : - 2. Mod. Favorable (à qqn). Qui est animé d'une disposition bienveillante, de bonnes intentions à l'égard de quelqu'un.

MÉPRIS : - 3. Mépris (de..., pour) : sentiment par lequel on considère (qqn) comme inférieur ou indigne d'estime, comme moralement condamnable.

<sup>231</sup> MOYEN : - 3. (Après le nom). Qui est du type le plus courant.

QUELCONQUE : - 2. (Fin XIXe). Adj. qualificatif. Tel qu'on peut en trouver partout, sans qualité ou valeur particulière.

La locution *l'homme du jour* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'être connu de manière générale et certaine dans un espace de temps limité et contemporain à l'énonciation<sup>232</sup> :

*L'homme du jour*, celui qui a la notoriété du moment.

La locution *homme d'état* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et un grand pouvoir de commandement et de décision dans le gouvernement d'un état<sup>233</sup>:

(1640 ; fonctions). *Homme d'Etat* : dirigeant politique important.

La locution *homme de robe* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un emploi qui n'est plus naturel dans la langue parlée courante et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une fonction d'état lui conférant un droit de commandement dans l'exercice du pouvoir de faire régner le droit<sup>234</sup>

---

<sup>232</sup> NOTORIÉTÉ : - 1. Caractère de ce qui est notoire\*; le fait d'être connu d'une manière certaine et générale.-  
MOMENT : -I. - 1. Espace de temps limité (relativement à une durée totale), considéré le plus souvent par rapport aux faits qui le caractérisent. Absolt. Le moment : le moment, l'époque dont on parle, où l'on se trouve (insiste sur le caractère fugitif du temps).

<sup>233</sup> DIRIGEANT : - 2. N. (V. 1900). Personne qui dirige (souvent au plur.)  
DIRIGER : -I. - 1. Conduire (une entreprise, une opération, des affaires) comme maître ou chef responsable.  
MAÎTRE : -II. (XIIe). Personne qualifiée pour diriger.  
CHEF : -II. Plus cour. - 1. (V. 1173). Personne qui est à la tête (de qqch.), qui dirige, commande, gouverne, jouit d'un certain pouvoir.  
RESPONSABLE : - 3. Chargé de..., en tant que chef qui prend des décisions.  
POLITIQUE : -I. Adj. Relatif à la cité\*, à la chose publique, au gouvernement de l'État. - 2. Mod. Relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir temporel dans une société organisée, au gouvernement\* d'un État et aux problèmes qui s'y rattachent.  
IMPORTANT : -II. (Fin XVIe). Personnes. - 1. (Plus souvent antéposé). Qui a de l'importance\* par sa position, sa situation.  
IMPORTANCE : - 2. [a] (1662). Personnes. Autorité que confèrent (à une personne) un rang social élevé, des talents notoires, de grandes responsabilités.

<sup>234</sup> MAGISTRAT : - 2. [a] (1538). Dr. Mod. (au sens large). «Tout fonctionnaire public ou officier civil investi d'une autorité juridictionnelle, administrative ou politique» (Capitant, Vocabulaire juridique). [b] (1549). Dr. et cour. (sens étroit). Magistrat de l'ordre judiciaire ayant pour fonction de rendre la justice (- Juge) ou de requérir, au nom de l'État, l'application de la loi.  
FONCTIONNAIRE : - Personne qui remplit une fonction\* publique; personne qui occupe, en qualité de titulaire, un emploi permanent dans les cadres d'une administration publique (spécialt, l'État).  
PUBLIC : -I. Adj. - 1. Qui concerne le peuple pris dans son ensemble (et non les simples particuliers); qui appartient à la collectivité sociale ou politique, est fait ou agit en son nom, en émane; qui est relatif, appartient à l'État ou à une personne administrative.  
OFFICIER : - 1. Vx ou dr. Celui qui a un office, remplit une charge  
CIVIL : -I. - 3. (1718). Qui n'est pas militaire.  
AUTORITÉ : - 1. Droit de commander, pouvoir (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance.  
JURIDICTIONNEL : - Dr., admin. Relatif à la juridiction, au fait de juger.  
JURIDICTION : - 1. Pouvoir de juger, de rendre la justice; étendue et limite de ce pouvoir. - 2. (1538). Tribunal, ensemble de tribunaux de même catégorie, de même degré.



(1636) Vieilli. *Homme de robe* : magistrat (→ Anoblir, cit. 1 ; capitain, cit.).

La locution *hommes de loi* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage actuel et suivie de plusieurs équivalences évoquant l'humanité, le sexe du référent et une fonction ou des connaissances relatives à la justice<sup>235</sup> :

(1718). Mod. *Hommes de loi* : magistrats, **mais aussi** avocats, avoués, huissiers, juristes, légistes, officiers ministériels

La locution *homme d'affaire* est suivie de deux équivalences.

La première est précédée d'une condition d'emploi indiquant une chose du passé disparue ; elle évoque l'humanité, le sexe du référent et une fonction de perception d'argent au service du roi<sup>236</sup> :

(1690). *Homme d'affaires* : (**anciennt**) financier, intendant, traitant

La seconde est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage actuel ; elle évoque l'humanité, le sexe du référent et une fonction de direction ou de décision dans le domaine de la production, de la distribution et de la consommation des richesses dans une collectivité humaine, indépendamment de l'état<sup>237</sup> :

---

JUSTICE : A. - 4. (V. 1196). Pouvoir de faire régner le droit (et, spécialt, le droit positif); exercice de ce pouvoir. -

<sup>235</sup> AVOCAT : - 1. Personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou contentieuse, assiste et représente ses clients en justice.

AVOUÉ : - 2. (1790). Mod. Officier ministériel chargé de représenter les parties devant les cours d'appel, d'y faire les actes de procédure (naguère, devant tous les tribunaux).

HUISSIER : II. - 2. (XVIe). Officier ministériel chargé de signifier les actes de procédure et de mettre à exécution les décisions de justice et les actes authentiques ayant force exécutoire (ainsi nommé à cause des fonctions de l'huissier audiencier).

JURISTE : - Didact. Personne qui a de grandes connaissances juridiques, et, spécialt, auteur d'ouvrages, d'études juridiques.

LÉGISTE : - 1. Spécialiste des lois.

OFFICIER MINISTÉRIEL : officiers ministériels (- Enregistrement, cit. 1; 2. frais, cit. 16 et 18) : personnes investies d'un office ministériel ou public. (...) - REM. Dans la pratique, l'expression d'officier ministériel s'applique à tous les titulaires d'offices publics et d'offices ministériels. (...)

<sup>236</sup> FINANCIER : -I. N. - 1. (1549). Hist. Sous l'Ancien Régime, Celui qui s'occupait des finances publiques; qui avait la ferme ou la régie des droits du roi.

INTENDANT : - 1. N. m. Anciennt ou hist. Haut fonctionnaire, agent du pouvoir royal dans une ou plusieurs provinces et investi d'attributions illimitées quant aux services généraux de son administration.

ATTRIBUTIONS : -II. Au plur. Ce qui est attribué. (1768). Pouvoirs attribués au titulaire d'une fonction, à un corps ou service.

TRAITANT : - 1. N. m. Hist. Personne qui, ayant fait un traité (II., 2.) avec le roi, obtenait la charge de lever droits et impôts à son profit.

<sup>237</sup> ECONOMIE : I. - 4. Activité, vie économique; ensemble des faits relatifs à la production, à la distribution et à la consommation des richesses dans une collectivité humaine.

(mod). Homme ayant une fonction de direction ou de décision dans l'économie privée.

La locution *homme de fiance* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait réaliser des opérations relatives à l'argent<sup>238</sup> :

*Homme de finance* (cit. 4) : financier.

La locution *homme d'église* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'appartenance à un clergé<sup>239</sup> :

(1690). *Homme d'église* : ecclésiastique

La locution *homme de cheval* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'être à califourchon sur le dos d'un cheval<sup>240</sup> :

Vx. *Homme de cheval* : cavalier.

La locution *homme d'épée* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une occupation dont on peut tirer ses moyens d'existence consistant à servir dans une réunion d'hommes armés pour combattre<sup>241</sup> :

(1659). vx. *Homme d'épée* : soldat, militaire de carrière.

---

PRIVÉE : - - 6. Qui n'est pas d'État (cit. 135 et 137), ne dépend pas de l'État. - aussi ci-dessus, le sens 2. (Opposé à public, national).

<sup>238</sup> FINANCIER : -I. - 2. (Fin XVe). Mod. Personne qui fait de grosses affaires d'argent, des opérations de banque\*, de bourse\*, etc.

AFFAIRES : I. - 7. Marché conclu ou à conclure avec qqn; ensemble d'opérations financières, commerciales.

<sup>239</sup> ECCLÉSIASTIQUE : -I. - 2. N. m. (1507). Membre d'un clergé.

CLERGÉ : - Ensemble des ecclésiastiques (d'une église, d'un pays, d'une ville).

<sup>240</sup> CAVALIER : -I. - 1. (1611). Personne qui est à cheval\*, montée sur un cheval.

A CHEVAL : à califourchon (une jambe d'un côté, et l'autre de l'autre)

<sup>241</sup> SOLDAT : -I. - 1. Homme qui sert dans une armée, en temps de paix (- Militaire) ou en temps de guerre (- Combattant), comme mercenaire ou engagé volontaire à la solde d'un prince ou d'un État, ou, aujourd'hui, en vertu d'une obligation civique (service\* militaire, mobilisation; - Appelé), ou professionnelle (armée de métier; - Engagé)

MILITAIRE : -II. N. m. (1658). - 1. (Un, des militaires). Celui qui appartient à l'armée en tant que groupe social, qui fait partie des forces armées.

ARMÉE : -I. - 1. Cour. Réunion importante de troupes assemblées pour combattre, pour faire la guerre\*.

TROUPE : - 2. (1477). Cour. Groupe (d'hommes armés pour le combat)

CARRIÈRE : - 3. Mod. Métier, profession qui présente des étapes, une progression.

La locution *homme d'armes* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le service dans une réunion d'hommes armés pour combattre :

**vx.** *Homme d'armes* : soldat, militaire.

La locution *homme de science* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la possession et la recherche de connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode\* déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables <sup>242</sup> :

*Homme de science* : savant, scientifique, chercheur.

La locution *homme de cabinet* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'application méthodique de l'esprit cherchant à apprendre et à comprendre<sup>243</sup> :

**vx.** *Homme de cabinet* : homme qui étudie.

La locution *homme de l'art* est suivie de deux équivalences.

La première est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et sa compétence et son expérience dans une technique particulière<sup>244</sup> :

*Homme de l'art* : technicien confirmé

---

PROFESSION : -II. (Déb. XVe). Dr. admin. Occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence, qu'elle soit un métier (- Métier), une fonction\*, un état\*.

<sup>242</sup> SAVANT : -II. - 2. N. m. (XVIIe; repris XIXe). Mod. Personne qui par ses connaissances et ses recherches contribue à l'élaboration, au progrès d'une science, et plus spécialement d'une science expérimentale ou exacte.

SCIENTIFIQUE : -B. N. (1884). - 1. Personne qui s'adonne à une science, aux sciences (III., A., 3.); spécialiste d'un domaine relevant de la science.

CHERCHEUR : I. - 3. : personne qui se consacre à la recherche scientifique.

SCIENCE : -III. Mod. -A. UNE, LES SCIENCES- 2. XIXe. (Une, des, les sciences). Ensemble de connaissances, d'études d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode\* déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables.

<sup>243</sup> ETUDIER : -II. V. tr. dir. (1270). Mod. Se livrer à l'étude; prendre pour objet d'étude.

ETUDE : -I. - 1. Application méthodique de l'esprit cherchant à apprendre et à comprendre.

<sup>244</sup> TECHNICIEN : -I. - 1. Personne qui possède, connaît une technique particulière.

CONFIRMÉ : - 2. (...) Expérimenté et compétent.

La seconde est suivie d'une équivalence d'extension restreinte, évoquant l'humanité, le sexe du référent et son habilitation à exercer la médecine après l'obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études<sup>245</sup> :

**spécialt.** médecin.

La locution *homme d'équipe* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de l'ancienne langue et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'exercice au sein d'un groupe d'une activité manuelle ou mécanique rétribuée<sup>246</sup> :

**(1606). vx.** *Homme d'équipe* : ouvrier, manœuvre travaillant en équipe.

La locution *homme de garde* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la fonction d'observer avec une attention soutenue pour exercer un contrôle, une vérification<sup>247</sup>

*Homme de garde* : gardien, surveillant.

La locution *homme de peine* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la fonction d'effectuer des activités manuelles pour parvenir à un résultat déterminé<sup>248</sup> :

---

<sup>245</sup> MÉDECIN : - 1. (V. 1320). Personne habilitée à exercer la médecine après obtention d'un diplôme sanctionnant une période déterminée d'études (en France, le doctorat en médecine).

<sup>246</sup> OUVRIER : -I. N. - 1. Personne qui exécute un travail manuel, exerce un métier manuel ou mécanique moyennant un salaire\*; (cour.) travailleur manuel de la grande industrie.

MANŒUVRE : - 2. (1468). Mod. Ouvrier exécutant des tâches élémentaires qui n'exigent pas d'apprentissage préalable (par oppos. à ouvrier qualifié).

EQUIPE : - 2. (1864). Mod. Groupe de personnes unies dans une tâche commune.

TRAVAIL : II. - 3. (Déb. XVe). Un travail, des travaux; le travail de qqn. Ensemble des activités manuelles ou intellectuelles exercées pour parvenir à un résultat déterminé (oeuvre, ouvrage, production), considéré le plus souvent comme une nécessité ou un devoir

MÉTIER : I. - 2. Genre de travail\* déterminé, reconnu ou toléré par la société, dont on peut tirer ses moyens d'existence

TÂCHE : - 1. Travail déterminé qu'on a l'obligation de faire, qu'il soit imposé par soi-même ou par autrui.

<sup>247</sup> GARDIEN : - 1. Personne qui a la charge de garder (une personne, un animal, un lieu, un bâtiment, etc.)

GARDER : -I. (Compl. n. de personne ou de lieu). Prendre soin de, protéger, surveiller.

SURVEILLANT : - 2. N. Personne qui surveille ce dont elle a la responsabilité, la charge.

SURVEILLER : Observer avec une attention soutenue, de manière à exercer un contrôle, une vérification. -

<sup>248</sup> CHARGÉ : -II. (Abstrait). - 1. (XIIe). CHARGER (qqn, qqch.) DE..., faire porter à... (une responsabilité, une charge; - Charge, II.), considérer comme coupable, comme responsable.

CHARGE : -II Fonction que l'on donne à accomplir à qqn

TRAVAUX : - 3. (Déb. XVe). Un travail, des travaux; le travail de qqn. Ensemble des activités manuelles ou intellectuelles exercées pour parvenir à un résultat déterminé (oeuvre, ouvrage, production), considéré le plus souvent comme une nécessité ou un devoir

*Homme de peine* : homme chargé des gros travaux.

La locution *homme de paille* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'accepter l'obligation ou la nécessité de remplir une fonction à la place de celui qui devrait la remplir<sup>249</sup> :

**Loc. fig.** *Homme de paille*\* (cit. 12) : prête-nom

La locution *homme de ménage* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'exercice d'activités manuelles relatives aux choses domestiques pour parvenir à un résultat déterminé<sup>250</sup> :

(1972 ; d'après *femme de ménage*). *Homme de ménage* : homme qui fait des travaux de ménage.

## **Entrée II. 5.**

L'entrée II. 5. présente une condition d'emploi évoquant une période de la vie du référent<sup>251</sup> :

**II. 5. (Considéré selon son âge).**

Elle subordonne une équivalence associée à deux conditions d'emploi :

**Absolt.** Homme adulte, **par oppos.** à *enfant, adolescent*

Celles-ci indiquent un emploi sans caractérisant, en opposition aux mots *enfant* et *adolescent*.

La équivalence évoque l'humanité et le sexe du référent et son développement.

## **Entrée II. 6.**

---

<sup>249</sup> PRÊTE-NOM : - Personne qui assume personnellement les charges, les responsabilités d'une affaire, d'un contrat..., à la place du principal intéressé.

ASSUMER : - 1. Prendre sur soi, à son compte, se charger de.

RESPONSABILITÉ : - 3. Cour. Obligation ou nécessité morale, intellectuelle de réparer une faute, de remplir un devoir, une charge, un engagement.

CHARGE : CHARGE : -II Fonction que l'on donne à accomplir à qqn

<sup>250</sup> TRAVAUX : - 3. (Déb. XVe). Un travail, des travaux; le travail de qqn. Ensemble des activités manuelles ou intellectuelles exercées pour parvenir à un résultat déterminé (oeuvre, ouvrage, production), considéré le plus souvent comme une nécessité ou un devoir

MÉNAGE : -I. (La vie domestique étant considérée sous ses aspects matériels). - 2. (Av. 1370). Mod. Ensemble des choses domestiques; ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille

<sup>251</sup> AGE : -II. Portion déterminée de la vie (d'un être humain). - 1. Temps écoulé depuis qu'une personne est en vie. - 2. Période de la vie allant approximativement d'un âge (II., 1.) à un autre.

L'entrée II. 6. correspond à la locution *jeune homme*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait de ne pas avoir atteint un développement physique et intellectuel complet<sup>252</sup> :

**II. 6. JEUNE HOMME** : homme jeune. a.

### **Entrée II. 6. b.**

Cette entrée subsume une sous-entrée correspondant à une condition d'emploi indiquant un emploi connu et employé de tous, suivie de deux équivalences. La première évoquant l'humanité, le sexe du référent et son développement correspondant à la puberté. La seconde évoque l'humanité, le sexe du référent, son développement correspondant à la période précédant la maturité et à l'âge d'être marié, et le fait de ne pas l'être :<sup>253</sup>

**II. 6. b. Cour.** Garçon pubère, homme jeune célibataire.

Cette sous-entrée actualise trois locutions.

La locution *un tout jeune homme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent au début de la puberté<sup>254</sup> :

*Un tout jeune homme*, qui sort à peine de l'enfance.

La locution *jeune homme sursitaire* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, le développement du référent correspondant à la période précédant la maturité, et un âge plus avancé que les autres individus effectuant leur service militaire avec lui.

*Jeune homme sursitaire* qui fait son service militaire avec des gens plus jeunes que lui.

---

<sup>252</sup> JEUNE : -I. Adj. Peu avancé en âge, par rapport à la durée de vie moyenne de son espèce (êtres vivants) ou à la durée normale, attendue. - 1. (Personnes). En général avant le nom, en épithète. Qui est dans la jeunesse.

JEUNESSE : -I. État, temps d'un être vivant jeune. - 1. (Personnes). Temps de la vie entre l'enfance et la maturité (- âge)

MATURITÉ : - 3. (1685). État de développement complet (de l'organisme humain); l'âge mûr, celui qui suit immédiatement la jeunesse (cit. 16) et confère à l'être humain la plénitude de ses moyens physiques et intellectuels.

<sup>253</sup> GARÇON : - -I. - 1. Enfant mâle.

ENFANT : -I. - 1. Jeune être humain, dans l'âge de l'enfance\* (indépendamment de son sexe).

ENFANCE : - 1. Première période de la vie humaine, de la naissance à l'adolescence.

PUBÈRE : - Littér. ou dr. Qui a atteint ou dépassé (depuis peu) l'âge de la puberté\*.

PUBERTÉ : - 1. (1599). Passage de l'enfance à l'adolescence; ensemble des modifications endocriniennes, corporelles et génitales, s'accompagnant de modifications psychiques (- Adolescence), qui se produisent à cette époque. - Endormir, cit. 37; éveil, cit. 8.

CÉLIBATAIRE : - 2. Adj. [a] Qui vit dans le célibat.

CÉLIBAT : - 1. État d'une personne en âge d'être mariée et qui ne l'est pas, ne l'a jamais été.

<sup>254</sup> A PEINE : (Sens temporel). Depuis\* très peu de temps, immédiatement.

La locution *un vieux jeune homme* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, le développement du référent correspondant à la maturité d'une manière évidente et dont pourtant les lignes du visage et le comportement sont propres à la période qui précède la maturité<sup>255</sup> :

*Un vieux jeune homme* : un homme qui n'est visiblement plus jeune et qui garde des traits, une allure de jeune homme.

#### **Entrée II. 6. d.**

L'entrée II. 6. d. correspond à la locution *jeune homme*, associée à des conditions d'emploi indiquant l'âge du référent en association avec l'appellation "Monsieur" et sa classe sociale :

**II. 6. d. (XX).** *Jeune homme* s'emploie pour nommer, appeler un enfant, un adolescent de la classe moyenne, bourgeoise, trop jeune pour qu'on lui dise "Monsieur".

#### **Entrée II. 7.**

L'entrée II. 7. subsume deux sous-entrées.

#### **Entrée II. 7. a.**

L'entrée II. 7. a. correspond à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le pouvoir d'imposer l'obéissance que possède un autre sur lui<sup>256</sup> :

**II. 7. a. (1080).** Homme, considéré comme dépendant d'un autre, comme étant soumis à son autorité

#### **Entrée II. 7. b.**

L'entrée II. 7. b. a correspond à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et sa fonction, militaire ou civile dans un groupe hiérarchisé ou non :

**II. 7. b.** Exécutant, militaire ou civil, dans une hiérarchie, une équipe

---

<sup>255</sup> VISIBLEMENT : - 2. (1312). D'une manière évidente, claire.

TRAITS : - I. 6. (XVIe, Amyot, «le trait de son visage», le contour, le tracé; au plur. de nos jours). Les lignes caractéristiques de la face humaine.

ALLURE : - 2. [a] (1532). Manière de se tenir, de se comporter; caractère général de l'apparence d'une personne (jugée d'après des critères culturels).

<sup>256</sup>

DÉPENDANT : - 1. (Personnes, entités personnifiées). être dépendant de qqn : être sous l'autorité, l'influence de qqn.





### 3.3. FEMME (TLF)

#### Entrée I.

L'entrée I. correspond à une équivalence évoquant l'humanité<sup>257</sup> et le sexe<sup>258</sup> du référent :

I. Etre humain de sexe féminin

L'entrée actualise subséquemment une condition indiquant un emploi générique, qui identifie le référent à la catégorie évoquée par la définition, en contrepoint d'un emploi attributif, utilisé pour référer aux attributs de la catégorie :

[En emploi générique ou attributif]

Elle subordonne une équivalence précédée d'une condition d'emploi l'affiliant au domaine de la Biologie et qui évoque le sexe du référent<sup>259</sup>, et son humanité<sup>260</sup> :

*BIOL.* Seul représentant femelle de la famille des Hominiens dans l'Ordre des Mammifères primates par opposition à son homologue mâle l'homme.

L'entrée présente ensuite une condition indiquant un emploi spécifique, qui identifie le référent à un exemplaire existant, identifiable, de la catégorie évoquée par la définition, en contrepoint d'un emploi référentiel, lorsque le mot-vedette est utilisé pour décrire le référent. Elle affine ceux-ci à la mobilisation d'un élément de sens relatif au développement du référent<sup>261</sup> :

---

<sup>257</sup> HUMAIN : B. [Se réfère à l'ensemble des propriétés qui font qu'un homme est un homme] 2. Qui a la nature de l'homme. a) [En parlant d'un animé] *Être, individu humain; personne humaine*

<sup>258</sup> FÉMININ : I. [P. oppos. à *mâle, masculin* ou *viril*; correspond à *femme* I] A. [En parlant d'un être humain] Qui appartient au sexe apte à produire des ovules.

<sup>259</sup> FEMELLE : I. *Subst. fém.* Animal appartenant au sexe apte à produire des ovules. II. *Adjectif* A. [En parlant d'animaux] Qui appartient au sexe des femelles.

<sup>260</sup> HOMINIENS : A. *ZOOL.* Sous-ordre de Primates qui compte deux familles : les Oréopithécidés et les Hominidés (cf. *Zool.*, t. 4, 1974, p. 1175 [Encyclop. de la Pléiade]).

HOMINIDÉS : *ZOOL.* Famille de Primates supérieurs comprenant l'homme actuel et ses « cousins » et ancêtres fossiles : Australopithèques, Paranthropes, Pithécantropes et Homo (d'apr. *Zool.*, t. 4, 1974, p. 975 [Encyclop. de la Pléiade]).

<sup>261</sup> ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement. 1. *BIOL., lang. commune.* „Adulte : Tout être qui a à peu près atteint son complet développement, sinon dans ses dimensions, du moins en ce qui concerne la reproduction, qui, par conséquent, est apte à se perpétuer par la voie sexuelle, est adulte.” (E.-A. CARRIÈRE, *Encyclopédie horticole*, 1862, p. 8).

[En emploi spécifique ou référentiel toujours avec le sème «adulte»]

L'entrée actualise enfin une remarque organisée en deux segments :

**Rem.** Dans la lang. cour., *femme* signifie gén. « être humain du sexe féminin, adulte ».

Sens zool. strict presque exclusivement dans la lang. sc.

Le premier présente une équivalence, précédée d'une condition d'emploi l'affiliant à la langue courante et qui évoque l'humanité, le sexe et le développement physique et psychologique du référent<sup>262</sup>.

Le second présente une condition d'emploi affiliant le sens zoologique strict à la langue scientifique, en perspective de l'équivalence précédente, affiliée au domaine de la Biologie.

### **Entrée I. A.**

L'entrée I. A. correspond à une condition d'emploi évoquant les propriétés corporelles du référent<sup>263</sup> :

**A.** [En tant qu'entité physique]

### **Entrée I. A. 1.**

L'entrée subséquente I. A. 1. correspond à une condition d'emploi évoquant le développement et la forme, l'aspect extérieur, la conformation générale du corps du référent<sup>264</sup> :

**1.** [La femme (adulte) du point de vue de ses caractères anatomiques, physiques]

Elle actualise cinq autres conditions d'emploi, spécifiant l'une ou l'autre ces représentations.

La première évoque l'absence de force, de vigueur corporelle du référent<sup>265</sup> :

[p. réf. à la faiblesse physique traditionnellement prêtée à la femme (*cf.* la notion de sexe faible\* p. oppos. à celle de sexe fort\*)]

---

<sup>262</sup> ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement. A. [En parlant d'un être vivant saisi dans sa totalité] 2. *En partic.* a) [Appl. à l'homme] Qui est parvenu à la période de plein épanouissement physique et moral succédant à l'adolescence

<sup>263</sup>

PHYSIQUE I. B. [P. oppos. A moral, mental, psychologique] Qui est relatif au corps humain.

<sup>264</sup> ANATOMIQUE : Relatif à l'anatomie. A. 2. Qui a rapport à la forme, à l'aspect extérieur, à la conformation générale du corps.

<sup>265</sup>

FAIBLESSE : I. A. Manque de force, de vigueur physique.

Elle subordonne une condition d'emploi conférant au mot-vedette la fonction d'attribut. Celle-ci est suivie de la locution *être femme*, associée à une équivalence spécifiant la faiblesse du référent en évoquant, dans une perspective graduelle, son absence de force corporelle :

**En position d'attribut; Être femme.** Ne pas être douée d'une grande force physique (par opposition à l'homme).

La deuxième condition d'emploi évoque la conception masculine de la perfection corporelle du référent<sup>266</sup> :

**[P. réf. à l'image physique idéale que l'homme a de la femme]**

Elle subordonne la locution *femme-canon*, qui est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une musculature puissante et une très grande force physique ainsi que la fonction de supporter sur ses épaules un canon dont la charge est ensuite allumée<sup>267</sup> :

**Rem. Femme-canon, subst. fém., ds le domaine du cirque.** Femme douée de qualités athlétiques peu communes et dont le rôle consiste à supporter, sur ses épaules, un canon dont la charge est ensuite allumée.

La troisième condition d'emploi évoque la manière dont le référent se présente à la vue, suivant ses caractères corporels, ses caractères corporels héréditaires et son comportement<sup>268</sup> :

---

<sup>266</sup> IMAGE : II. Représentation mentale. B. *P. ext.* 1. Vision intérieure, conception (plus ou moins exacte) d'un être ou d'une chose.

PHYSIQUE : B. [P. oppos. à *moral, mental, psychologique, psychique*] Qui est relatif au corps humain. 3. *En partic.* a) Relatif au corps humain considéré dans son aspect extérieur.

IDÉALE : B. [Non exclusif de A] *Cour.* Qui a toutes les qualités propres à son type, à son modèle et correspond à l'idée que l'on se fait de la perfection; qui présente le caractère élevé de la perfection.

<sup>267</sup> ATHLÉTIQUE : B. *P. métaph., au fig.* [Gén. en parlant d'une pers.] 1. Domaine *physique*. [En parlant de l'aspect extérieur, du comportement, etc.] (Ce) qui évoque l'athlète par sa musculature puissante, sa très grande force :

<sup>268</sup> ASPECT : II. *Usuel.* Manière dont une personne ou une chose se présente à la vue ou à l'esprit. 2. Image plus ou moins objective d'une chose, d'une personne, apparence qu'elle offre.

RACE : II. *BIOL.* Subdivision de l'espèce fondée sur des caractères physiques héréditaires, représentée par une population. A. *ANTHROPOLOGIE* 1. Groupement naturel d'êtres humains, actuels ou fossiles, qui présentent un ensemble de caractères physiques communs héréditaires, indépendamment de leurs langues et nationalités

APPARENCE : Aspect ou façon d'apparaître. A. Manière dont quelque chose apparaît, se manifeste. 1. Manière dont quelqu'un ou quelque chose se manifeste aux sens.

EXTÉRIEURE : I. A. [En parlant d'une chose ou d'un être considéré en lui-même et pour lui-même] Qui est au contact avec le dehors. 3. *Au fig.* Qui est visible, apparent.

ALLURE : II. *P. ext.* et *au fig.* Manière dont se présente une personne ou une chose. A. [En parlant d'une pers. ou de ce qui lui est propre] 1. Manière de se tenir ou de se comporter :

[La femme du point de vue de la diversité de son aspect selon le type racial ou physique, l'apparence extérieure, l'allure]

Le quatrième condition d'emploi évoque dans une liste ouverte, la capacité de plaire relative au corps, aux mouvements du corps, aux ornements du référent et sa volonté de plaire<sup>269</sup> :

**[P. réf. au charme physique et gestuel de la femme, à la grâce de sa parure et de ses manières, à sa volonté de plaire... considérés comme des caractères spécifiques]**

Elle subordonne une condition spécifiant un emploi adjectival du mot-vedette :

*P. méton., en emploi adj.*

Ainsi que la locution *femme-enfant*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la conservation de qualités hédoniques de l'enfance : Énergie, vigueur, dynamisme, fonctionnement organique harmonieux, vitalité et fraîcheur physique, dynamisme, enthousiasme et spontanéité dans l'action, vivacité intellectuelle, expression d'une vive satisfaction<sup>270</sup> :

---

<sup>269</sup> CHARME : B. 2. *Usuel* (en corrélation avec l'adj. *charmant*). Qualité de grâce, de beauté, de rêve, de noblesse qui a pouvoir de plaire extrêmement

GESTUEL/GESTE : A. 1. [Le geste désigne une activité corporelle particulière d'une pers.] a) Mouvement extérieur du corps (ou de l'une de ses parties), perçu comme exprimant une manière d'être ou de faire (de quelqu'un).

GRÂCE : III. Aspect agréable, agrément qui s'attache à l'apparence. A. [En parlant d'un être vivant] 1. Agrément particulier, charme attaché à la personne, à son air, à ses manières.

PARURE : I. A. Action de parer quelqu'un, de se parer; fait d'être paré. 2. Ce qui sert à parer; ensemble des ornements, des objets servant à habiller, à parer quelqu'un, en particulier une femme.

MANIÈRES : B. *Au plur.* [Dans la vie soc.] 1. Attitudes, gestes, comportement. 2. *Fam.* Comportement maniéré, chichis, minauderies.

<sup>270</sup> GRÂCE : III. Aspect agréable, agrément qui s'attache à l'apparence. A. [En parlant d'un être vivant] 1. Agrément particulier, charme attaché à la personne, à son air, à ses manières.

FRAÎCHE : C. Qui a gardé l'éclat, la vigueur de ce qui est nouveau. 1. [En parlant d'êtres vivants, de pers. ou d'un aspect extérieur de la pers.] a) Qui donne une impression agréable de vie, de jeunesse, de santé.

VIE : I. C. Énergie, vigueur, dynamisme qui caractérise quelqu'un.

JEUNESSE : II. [Désigne l'ensemble des traits traditionnellement ou socialement attribués aux jeunes gens] A. 1. Qualité d'une personnalité jeune, de la personnalité caractéristique de jeunes gens. a) [Cette qualité correspond à une image soc. valorisée de la personnalité : vitalité et fraîcheur physique, dynamisme, enthousiasme et spontanéité dans l'action, vivacité intellectuelle]

SANTÉ : A. 1. État physiologique normal de l'organisme d'un être vivant, en particulier d'un être humain qui fonctionne harmonieusement, régulièrement, dont aucune fonction vitale n'est atteinte, indépendamment d'anomalies ou d'infirmités dont le sujet peut être affecté.

RAYONNANTE : 3. *P. méta.* ou *au fig.* b) [En parlant d'une pers. ou, *p. méton.*, de son visage ou d'une partie de celui-ci] Qui reflète l'expression d'une vive satisfaction.

SATISFACTION : C. État affectif fait de plaisir et de soulagement, éprouvé par celui qui a obtenu ce qu'il souhaitait.

ENFANCE : A. Premières années de la vie d'un être humain jusqu'à l'adolescence.

**Rem. Femme-enfant, subst. fém.** Femme ayant gardé la grâce fraîche et rayonnante de l'enfance.

La cinquième condition d'emploi évoque l'âge du référent :

[La femme considérée sous le rapport de l'âge]

Elle subordonne la locution *jeune femme*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'être peu avancé en âge, et apte à l'union légitime avec un homme<sup>271</sup>

*Jeune femme.* Femme jeune (célibataire ou mariée).

Elle actualise ensuite une condition d'emploi, suivie d'une équivalence attachée au mot-vedette :

[P. oppos. à *enfant, fille, jeune fille...*] Femme adulte (célibataire ou mariée).

La condition d'emploi indique une relation d'opposition entre les mots *enfant, fille* et *jeune fille* dans une liste ouverte, et le sens explicité par l'équivalence ; celle-ci évoque l'humanité, le sexe et le développement du référent, caractérisé par son aptitude à l'union légitime avec un homme.

Elle subordonne enfin la locution *devenir une femme*, précédée d'une condition d'emploi spécifiant l'âge peu avancé et le sexe féminin du référent, et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son développement corporel :

[En parlant d'une jeune fille] *Devenir une femme.* Prendre, en se développant physiquement, le corps et les formes d'une femme adulte.

## Entrée I. A. 2.

L'entrée I. A. 2. correspond à une condition d'emploi évoquant la fonction sexuelle<sup>272</sup> du référent :

**2. [La femme sous le rapport de la physiologie; la femme en tant qu'être sexué]**

---

<sup>271</sup> JEUNE : I. *Adjectif* A. [Prédicat relatif à l'âge de qqn ou de qqc.] 1. [En parlant d'une pers.] a) [Qualifiant un subst. désignant l'individu] ∅) Qui est peu avancé en âge.

CÉLIBATAIRE : I. *Adjectif* A. [En parlant d'un homme ou d'une femme en âge d'être marié] Qui vit dans le célibat, pour un temps ou pour toujours.

CÉLIBAT : A. État de vie d'une personne qui n'est pas encore mariée, ou qui ne se marie pas.

<sup>272</sup>

PHYSIOLOGIE : A. *BIOL.* Science qui étudie les fonctions normales ainsi que les propriétés des tissus des organismes vivants, humains, végétaux ou animaux.

SEXUÉ : A. *BIOLOGIE* 1. [En parlant d'un être vivant] Qui est pourvu d'un sexe. B. [En parlant d'une pers., de son comportement, etc.] Qui présente les caractères de son sexe, qui manifeste une sexualité bien déterminée.

Elle actualise une équivalence précédée d'une condition d'emploi opposant le sens explicite aux mots *enfant*, *fillette* et *fille*, dans une liste ouverte ; elle évoque l'humanité, le sexe et le développement physique et sexuel du référent<sup>273</sup> :

[P. oppos. à *enfant*, *fillette*, *fille*, etc.] Être humain du sexe féminin qui est nubile

Elle présente subséquemment deux conditions d'emploi :

La première évoque la période d'activité reproductrice du référent, spécifié par l'activité ovarienne, les règles<sup>274</sup> :

[P. réf. à la vie génitale perçue comme étant l'essence de la féminité, la ménopause en représentant le terme]

La seconde évoque l'humanité, le sexe du référent et la tendance innée aux rapports amoureux charnels, satisfaite dans l'union avec le mâle pour accomplir l'acte de la génération<sup>275</sup> :

[La femme au plan de l'instinct sexuel en tant qu'il cherche à se satisfaire dans l'accouplement]

L'entrée actualise ensuite une condition d'emploi, que suivent deux équivalences :

[P. réf. à la sexualité considérée comme étant l'essence de la féminité] Être du sexe féminin sexuellement adulte; être du sexe féminin dont la sexualité est en éveil, qui a une propension à l'amour, du tempérament.

La condition d'emploi évoque les tendances et activités constitutifs du référent qui, à travers les relations sexuelles, recherchent le plaisir et l'accomplissement global de la personnalité<sup>276</sup>.

---

<sup>273</sup> NUBILE : Qui est formé, pubère

PUBERTÉ A. Période de la croissance où débute la maturation sexuelle chez les Mammifères, au cours de laquelle les glandes génitales deviennent fonctionnelles et où les caractères sexuels secondaires se manifestent, notamment l'apparition de la pilosité chez les êtres humains.

<sup>274</sup> VIE : II. Période allant de la naissance à la mort d'un être vivant. A. 2. *P. anal.* Période de temps pendant laquelle dure l'activité de quelque chose; période d'utilisation de quelque chose.

GÉNITALE : A. *PHYSIOLOGIE* 3. [En parlant d'un inanimé abstr.] Qui ressortit à la reproduction sexuée.

MÉNOPAUSE : État physiologique propre à la femme, consistant dans la cessation définitive de l'activité ovarienne et des règles

<sup>275</sup> INSTINCT : B. 1. Tendance innée, à l'origine de certaines activités élémentaires automatiques de l'homme.

SEXUEL : B. [Chez les humains] 2. [Corresp. à *sexe* D 3 et *sexualité* B 1 et 2] a) [En parlant d'une chose] Relatif aux rapports amoureux charnels.

ACCOUPEMENT : B. [En parlant d'animaux ou, péjorativement, de pers. ravalées au rang des animaux] Union du mâle et de la femelle pour accomplir l'acte de la génération

<sup>276</sup> SEXUALITÉ : B. [Chez l'être humain] 1. Ensemble des tendances et des activités qui, à travers le rapprochement des corps, l'union des sexes (généralement accompagnés d'un échange psycho-affectif), recherchent le plaisir charnel, l'accomplissement global de la personnalité.

La première équivalence, distinguée des trois autres par un point-virgule, évoque l'humanité, le sexe et le développement du référent dans les rapports amoureux charnels<sup>277</sup>.

La deuxième équivalence est organisée entre trois segments. Le premier évoque l'humanité, le sexe et l'état d'excitation particulière du référent dans les relations sexuelles<sup>278</sup>, le second évoque la force intérieure qui conduit le référent à l'acte sexuel avec une autre personne<sup>279</sup> et le dernier évoque le désir sexuel du référent<sup>280</sup>.

Cet ensemble est associé à une condition d'emploi syntaxique, indiquant un emploi adjectival du mot-vedette :

*En emploi adj.*

L'entrée actualise ensuite la locution *être femme*, précédée de deux conditions d'emploi indiquant un emploi attributif du mot-vedette et une relation d'opposition avec la locution *jeune fille*. Elle est suivie de deux équivalences évoquant l'expérience de rapports amoureux charnels<sup>281</sup> et la rupture de l'hymen<sup>282</sup> :

---

ESSENCE : A. *PHILOS.* Ce qu'un être est. B. *Cour.* Caractère ou qualité propre et nécessaire d'un être; ensemble des caractères constitutifs de quelque chose.

FÉMINITÉ : Ensemble des caractères spécifiques ou considérés comme tels de la femme.

<sup>277</sup>

SEXUELLEMENT : De manière sexuelle. b) [Corresp. à *supra* B] Du point de vue de la sexualité, des rapports amoureux charnels.

ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement. A. [En parlant d'un être vivant saisi dans sa totalité] 2. *En partic.* a) [Appl. à l'homme] Qui est parvenu à la période de plein épanouissement physique et moral succédant à l'adolescence

<sup>278</sup> SEXUALITÉ : B. 2. La sexualité de + compl. ; adj. poss. + sexualité ; une/des sexualité(s) + adj. qualificatif. Disposition, comportement spécifique (de telle personne ou catégorie humaine) dans les rapports sexuels.

ÉVEIL : C. Avertissement, alerte. 3. *En éveil* a) (*Être*) *en éveil*. (*Être*) attentif, sur ses gardes. *β*) *P. anal.* [En parlant d'un sens, d'une faculté, d'une qualité, etc.] Dans un état d'excitation particulière.

<sup>279</sup> PROPENSION : A. [En parlant d'une pers. ou p. anal. d'un animal] Force intérieure, innée, naturelle, qui oriente spontanément ou volontairement vers un agir, un comportement.

AMOUR : Attirance, affective ou physique, qu'en raison d'une certaine affinité, un être éprouve pour un autre être, auquel il est uni ou qu'il cherche à s'unir par un lien généralement étroit IV. L'amour considéré comme lien passionnel entre deux personnes. A. [La passion de l'amour comme telle] 2. [L'amour en tant qu'il se traduit par des gestes, des attitudes, des manifestations ou moments divers] *En partic.* La rencontre d'amour, l'acte sexuel.

<sup>280</sup> TEMPÉRAMENT : B. 3. c) Nature amoureuse; appétit sexuel d'une personne.

<sup>281</sup> SEXUELLES : B. [Chez les humains] 2. [Corresp. à *sexe* D 3 et *sexualité* B 1 et 2] a) [En parlant d'une chose] Relatif aux rapports amoureux charnels.

<sup>282</sup> VIERGE : II. *Adjectif* A. 1. Qui n'a jamais eu de rapports sexuels. a) [En parlant d'une femme] Qui possède encore l'hymen.

[En position d'attribut; p. oppos. à *jeune fille*] *Être femme*. Avoir eu des relations sexuelles, ne plus être vierge

Cet ensemble est suivi d'une condition indiquant un emploi adjectival du mot-vedette :

*En emploi adj.*

L'entrée actualise ensuite une condition d'emploi évoquant l'humanité, le sexe et le processus de génération propre au référent, par opposition à son homologue masculin, à travers l'élaboration de gamètes femelles<sup>283</sup>, leur fécondation par un spermatozoïde et le développement in utéro du fœtus<sup>284</sup> et la naissance d'un enfant<sup>285</sup> :

[La femme en tant qu'être humain du sexe féminin qui élabore les ovules, conçoit et enfante, p. oppos. à l'homme, être humain du sexe masculin qui féconde les ovules ou procréé]

L'entrée actualise enfin la locution *le sein de la femme* qui est précédée de conditions d'emploi indiquant un usage désuet ou propre à la langue écrite ; elle est suivie d'une équivalence évoquant la partie de l'organisme féminin dans laquelle l'enfant est porté (utérus, ventre, entrailles, flancs) :

*Vieilli ou littér.* *Le sein de la femme*. La partie de l'organisme féminin (utérus, ventre, entrailles, flancs) dans laquelle la femme porte l'enfant qu'elle conçoit.

### **Entrée I. B.**

L'entrée I. B. correspond à une condition d'emploi évoquant l'humanité, le sexe et les facultés intellectuelles et affectives du référent<sup>286</sup>, en conformité avec son homologue masculin et en opposition aux autres représentants du monde animal :

---

<sup>283</sup> OVULES : A. *PHYSIOLOGIE* 1. [Chez la femelle des animaux ovipares et vivipares] Gamète femelle mûr, élaboré par l'ovaire, susceptible d'être fécondé par un gamète mâle et de devenir oeuf (chez les ovipares) ou fœtus (chez les vivipares).

<sup>284</sup> CONCEVOIR : I. *PHYSIOL.*, souvent *empl. absol.* [Le suj. désigne une femme] Former un enfant en soi par fécondation d'un ovule par un spermatozoïde.

<sup>285</sup>

ENFANTER : A. [Le suj. désigne gén. une femme] 1. Donner le jour à (un enfant), mettre au monde.

<sup>286</sup> PSYCHIQUE : A. Qui appartient au psychisme, qui concerne l'esprit, la pensée.

PSYCHISME : A. Ensemble, conscient ou inconscient, considéré dans sa totalité ou partiellement, des phénomènes, des processus relevant de l'esprit, de l'intelligence et de l'affectivité et constituant la vie psychique.

ESPRIT : 2<sup>e</sup> Section I. Principe de la pensée et de l'activité réfléchie de l'homme.

PENSÉE : A. Principe de la vie psychique. 2. *Lang. cour.*a) Ensemble des facultés psychologiques tant affectives qu'intellectuelles.



**B.** [La femme en tant qu'entité psychique : la femme en tant qu'être humain que caractérise, dans le règne animal, au même titre que l'homme et par opposition aux autres animaux, son aptitude à la pensée, son esprit entendu comme le « principe de la vie psychique »]

### **Entrée I. B. 1.**

L'entrée I. B. 1. correspond à une condition d'emploi évoquant la fonction mentale d'organisation du réel en pensées, la faculté de connaître et de comprendre propre au référent<sup>287</sup> :

#### **1. [Au plan intellectuel]**

Elle actualise la locution *femme de tête*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une fonction mentale d'organisation du réel en pensées caractérisée par la fermeté et la constance dans la décision et l'exécution, par une énergie morale et par un sens développé des réalités et de ce qui lui est avantageux<sup>288</sup> :

*Femme de tête.* Femme que caractérise une intelligence servie par une volonté ferme, à quoi s'ajoute souvent un réalisme aigu et un sens développé de ses intérêts

---

<sup>287</sup> INTELLECTUEL : A. [En parlant de qqc.] 1. [Détermine un subst. relatif à l'activité mentale; souvent p. oppos. à *physique, corporel*; sans idée de degré] Qui concerne l'intelligence au sens large (v. *intelligence* I A 1), l'esprit. INTELLIGENCE : I. [Chez les êtres animés] Fonction mentale d'organisation du réel en pensées chez l'être humain, en actes chez l'être humain et l'animal. A. [Chez l'être hum. p. oppos. à l'animal] Fonction mentale d'organisation du réel en pensées. 1. [Cette fonction au plan qualitatif; dans un sens très large (partic. dans la psychol. des facultés au XIX<sup>e</sup> s.)] *PHILOS., PSYCHOL.* Ensemble des fonctions psychiques et psycho-physiologiques concourant à la connaissance, à la compréhension de la nature des choses et de la signification des faits; faculté de connaître et de comprendre.

<sup>288</sup> INTELLIGENCE : I. — [Chez les êtres animés] Fonction mentale d'organisation du réel en pensées chez l'être humain, en actes chez l'être humain et l'animal.

SERVIR : I. B. 2. Qqc. sert qqc. a) Être d'une grande utilité.

VOLONTÉ : A. [Faculté de l'être hum.] 1. Faculté de l'homme de se déterminer, en toute liberté et en fonction de motifs rationnels, à faire ou à ne pas faire quelque chose. 2. Cette faculté en tant que qualité individuelle, qui se caractérise par la fermeté et la constance dans la décision et l'exécution, et par une énergie morale plus ou moins grande.

FERME : B. [En parlant d'une pers. ou d'un inanimé] 2. *Au fig.* b) *P. méton.* Qui dénote l'assurance, l'autorité, la résolution; qui témoigne d'une attitude sur laquelle on ne transige pas. [En parlant d'un inanimé abstr.] *Littér.* [L'adj. est gén. antéposé] Qui est constant.

RÉALISME : B. 2. *Vieilli.* Sens des réalités.

INTÉRÊTS : Ce qui importe à quelqu'un. I. [Objectivement, avec l'idée d'avantage] A. 1. Ce qui convient à une personne, une collectivité, une institution, ce qui lui est avantageux, bénéfique dans un domaine moral, social et parfois matériel; ensemble des avantages appartenant à quelqu'un.

Elle actualise une condition d'emploi évoquant l'aptitude du référent à deviner, pressentir, sentir, comprendre, connaître sans analyse, raisonnement ou réflexion<sup>289</sup> :

**[P. réf. à l'intuition considérée comme une qualité spécifiquement féminine] [En position d'attribut]**

Celle-ci est suivie d'une condition d'emploi syntaxique, indiquant un emploi adjectival du mot-vedette :

*En emploi. adj.*

L'entrée actualise également une condition d'emploi évoquant les caractéristiques positives ou l'absence de ces caractéristiques, relatives aux facultés affectives et intellectuelles du référent<sup>290</sup>.

*[P. réf. à des qualités ou des défauts d'esprit gén. prêtés aux femmes]*

Elle est suivie d'une condition indiquant un emploi adjectival du mot-vedette :

*En emploi adj.*

**Entrée I. B. 2.**

L'entrée I. B. 2. correspond à une condition d'emploi évoquant les traits psychiques et moraux qui composent la personnalité du référent<sup>291</sup> :

**2. [Au plan du caractère]**

**Entrée I. B. 2. a.**

---

<sup>289</sup> INTUITION : C. Action de deviner, pressentir, sentir, comprendre, connaître quelqu'un ou quelque chose d'emblée, sans parcourir les étapes de l'analyse, du raisonnement ou de la réflexion; résultat de cette action; aptitude de la personne capable de cette action.

<sup>290</sup> ESPRIT : 2<sup>e</sup> Section I. Principe de la pensée et de l'activité réfléchie de l'homme. B. 1. Principe de la vie psychique; ensemble des facultés psychologiques tant affectives qu'intellectuelles.  
Qualité : C. [En parlant d'une pers. ou de ses attributs] 2. *Cour.*, le plus souvent *au plur.* [En parlant d'une pers. ou de ses attributs] Caractéristique bonne, intellectuelle ou morale, ce qui fait la valeur de quelqu'un.  
Défaut : II. [P. réf. à des critères qualitatifs marquant un écart gén. occasionnel par rapport à une norme de perfection, à une attente légitime] Imperfection d'une chose ou d'une personne, résultant de l'absence de certaines qualités ou d'un manquement à certaines règles et conventions. B. [Le compl. désigne une pers.] 2. [À propos de la vie morale et intellectuelle d'une pers.]

<sup>291</sup> CARACTÈRE : II. Ensemble des traits psychiques et moraux qui composent la personnalité d'un individu.

L'entrée I. B. 2. a. actualise la locution *maîtresse femme* qui est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une fermeté et une constance dans la décision et l'exécution caractérisée par un pouvoir d'agir sur autrui, une capacité à faire admettre sa valeur, et à imposer l'obéissance<sup>292</sup> :

a) (...) *Maîtresse femme*. Femme d'un caractère énergique, d'une volonté ferme, voire autoritaire, qui sait s'imposer et se faire obéir

### Entrée I. B. 2. f.

L'entrée I. B. 2. f. actualise la locution *n'être qu'une femme*, précédée de deux conditions d'emploi évoquant le manque de volonté ou de fermeté du référent, son incapacité de soutenir l'adversité ou de résister à ses passions<sup>293</sup> et indiquant son sexe. La locution est suivie d'une équivalence évoquant l'incapacité à agir face aux événements de la vie, face à ses états affectifs<sup>294</sup> :

---

<sup>292</sup> ÉNERGIQUE : B. [Correspond à *énergie* I B 2] 1. [En parlant d'une pers. ou d'un aspect de son comportement mor.] Qui est doué d'énergie, de force morale.

ÉNERGIE : I. B. 2. [L'énergie est envisagée comme une force mor.] Force de la volonté qui l'oriente vers l'action.

VOLONTÉ : A. [Faculté de l'être hum.] 2. Cette faculté en tant que qualité individuelle, qui se caractérise par la fermeté et la constance dans la décision et l'exécution, et par une énergie morale plus ou moins grande.

FERME : B. [En parlant d'une pers. ou d'un inanimé] 2. *Au fig.* b) *P. méton.* Qui dénote l'assurance, l'autorité, la résolution; qui témoigne d'une attitude sur laquelle on ne transige pas. [En parlant d'un inanimé abstr.] *Littér.* [L'adj. est gén. antéposé] Qui est constant.

AUTORITAIRE : B. Domaine *psychol.* 2. [En parlant de choses, en partic. d'un aspect du comportement humain] Qui marque l'autorité

AUTORITÉ : Pouvoir d'agir sur autrui

S'IMPOSER : 2. Faire accepter, faire admettre par une pression morale. a) [Le compl. d'obj. désigne une chose abstr., une manifestation de l'esprit humain] *Emploi pronom. réfl. dir.* Faire accepter, faire admettre sa valeur, ses mérites.

<sup>293</sup> FAIBLESSE : I. A. Manque de force, de vigueur physique. B. *P. anal.* 1. [En parlant d'une chose concr.] Manque de solidité, de résistance. 2. *Au fig.* c) Manque de volonté ou de fermeté; incapacité de soutenir l'adversité ou de résister à ses passions

<sup>294</sup>

CRÉATURE : II. [En parlant, exclusivement, d'un être hum. et sans idée affirmée d'une relation avec le Créateur] A. Exemple de l'espèce humaine. B. *En partic.* [Dans un cont. permettant de déterminer le sexe de l'être hum.] 2. *Usuel.* Femme.

FAIBLE : 2. *Au fig.* a) Qui manque de volonté ou de fermeté; qui n'est pas en mesure, qui n'est pas capable de soutenir l'adversité, de résister aux passions.

IMPUISSANTE : A. 1. a) [En parlant d'un animé] Qui n'a pas le pouvoir, la force physique ou morale d'agir; qui ne peut modifier le cours des événements.

VIE : III. A. 1. Ensemble des faits, des événements, des activités qui remplissent l'existence de chaque individu.

RÉALITÉ : II. [La réalité] B. 3. Somme des événements sociaux qui constitue la situation dans laquelle se trouve une personne.

SENTIMENTS : III. Domaine de *l'affectivité* A. 1. État affectif complexe, assez stable et durable, composé d'éléments intellectuels, émotifs ou moraux, et qui concerne soit le « moi » (orgueil, jalousie...) soit autrui (amour, envie, haine...).

**f)** (...) [P. réf. à la faiblesse traditionnellement prêtée à la femme] [Le suj. désigne une femme] *N'être qu'une femme.* N'être qu'une créature faible et impuissante devant la vie, les réalités, ses propres sentiments, etc.

L'entrée actualise ensuite la locution *ne pas être une femme*, précédée de trois conditions d'emploi indiquant une orientation évaluative positive, une structure énonciative négative et une visée argumentative contraire<sup>295</sup>. Ces conditions s'inscrivent en contrepoint de conditions d'emploi actualisées précédemment et indiquant le sexe masculin du référent :

[Le suj. désigne un homme] *Péj.* [À la forme affirmative]

La locution est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son manque de fermeté ou de volonté :

*Mélioratif.* [À la forme négative et par antiphrase] *Ne pas être une femme.* Ne pas avoir la faiblesse d'esprit et de caractère généralement prêtée à la femme.

### **Entrée I. B. 2. j.**

L'entrée I. B. 2. j. correspond à une condition d'emploi, évoquant des représentations des phénomènes relevant de l'esprit, l'intelligence et de l'affectivité du référent, acceptées sans réflexion et répétées sans avoir été soumises à un examen critique<sup>296</sup> :

**j)** [P. réf. à différents aspects de l'image psychol. stéréotypée de la femme]

Elle actualise quatre conditions d'emploi indiquant un emploi attributif du au mot-vedette, le sexe féminin du référent, un emploi adjectival du mot-vedette et le sexe masculin du référent :

[En position d'attribut]

[Le suj. désigne une femme]

---

<sup>295</sup> ANTIPHRASE : *RHÉT.* Figure par laquelle, par crainte, scrupule ou ironie, on emploie un mot, un nom propre, une phrase, une locution, avec l'intention d'exprimer le contraire de ce que l'on a dit

<sup>296</sup> IMAGE : II. Représentation mentale. B. *P. ext.* 1. Vision intérieure, conception (plus ou moins exacte) d'un être ou d'une chose.

PSYCHOLOGIQUE : B. Qui appartient au psychisme, à son activité, qui le concerne.

PSYCHISME : A. Ensemble, conscient ou inconscient, considéré dans sa totalité ou partiellement, des phénomènes, des processus relevant de l'esprit, de l'intelligence et de l'affectivité et constituant la vie psychique. B. [Suivi d'un déterm.] Cet ensemble, propre à une personne ou à un ensemble de personne (ou à un animal en tant que pourvu d'une forme d'intelligence).

STÉRÉOTYPÉE : II. *Adjectif* A. [En parlant d'une chose abstr.] Qui paraît sortir d'un moule, qui se présente sous une forme figée et dont la signification est réduite ou nulle. B. [En parlant d'une pers.] Conforme à des stéréotypes (v. *stéréotype* B 1).

STÉRÉOTYPE : B. *P. anal.* ou *au fig.* 1. *PSYCHOL., SOCIOL.* Idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique, par une personne ou un groupe, et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d'agir.

*En emploi adj.*

[Le suj. désigne un homme]

Elle actualise ensuite quatre locutions.

La locution *être une vraie femme* est précédée de conditions d'emploi indiquant une orientation évaluative négative et le sexe masculin du référent et suivie d'une équivalence évoquant une manière d'agir et de penser propres à la femme<sup>297</sup> :

*Péj.* [Le suj. désigne un homme] *Être une vraie femme.* Être efféminé dans son caractère, son comportement, sa façon de vivre

La locution *ne pas être femme à* est affiliée à des conditions d'emploi indiquant une structure énonciative négative et l'association avec un verbe à l'infinitif. Elle est suivie d'une équivalence évoquant les traits psychiques et moraux et une manière d'agir :

**k) Loc. verb.** [À la forme négative] *Ne pas être femme à + inf.* Ne pas avoir pour trait de caractère de..., ne pas avoir pour comportement habituel de

La locution *être femme à* est affiliée à des conditions d'emploi indiquant une structure énonciative affirmative et l'association avec un verbe à l'infinitif. Elle est suivie d'une équivalence évoquant la capacité à faire quelque chose :

[À la forme affirmative] *Être femme à + inf.* Être tout à fait capable de...

La locution *femme-enfant* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et des traits psychiques et moraux propres aux humains dans leurs premières années de vie<sup>298</sup> :

**Rem. Femme-enfant, subst. fém.** Femme qui a ou semble avoir conservé un ou plusieurs trait(s) du caractère des enfants.

### Entrée I. B. 3.

L'entrée I. B. 3. correspond à une condition d'emploi évoquant l'aptitude à éprouver des affects et des réactions physiques<sup>299</sup> :

---

<sup>297</sup> EFFÉMINÉ : II. *Emploi adj.* A. [Appliqué à une pers. ou à l'un de ses attributs] 1. [Appliqué à une pers.] Dont l'aspect général, l'allure, les manières font penser à une femme.

<sup>298</sup> ENFANT : A. [Être hum. du point de vue de son âge physique ou moral] 1. [Âge physique] Être humain, sans différenciation de sexe, dans les premières années de sa vie et avant l'adolescence.

<sup>299</sup> AFFECTIVITÉ : C. Faculté d'éprouver, en réponse à une action quelconque sur notre sensibilité, des sentiments ou des émotions

### 3. [Au plan de l'affectivité, de l'émotivité]

Elle actualise la locution *femme de cœur*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'aptitude positive à éprouver des affects et des réactions physiques<sup>300</sup> :

*Femme de cœur*. Femme dotée de grandes qualités de cœur

L'entrée associe subséquemment deux conditions d'emplois évoquant l'aptitude du référent à éprouver des émotions et des sentiments intenses<sup>301</sup> et l'emploi attributif du mot-vedette :

[P. réf. à l'émotivité, à la sensibilité gén. prêtées à la femme; en position d'attribut]

Elle sont suivies d'une troisième condition d'emploi spécifiant le sexe masculin du référent :

[Le suj. désigne un homme (ou un élément de la personnalité masculine)]

L'entrée actualise enfin une condition d'emploi évoquant les qualités morales du référent et la subordination de ses intérêts à ceux d'autrui<sup>302</sup> :

[P. réf. aux qualités de cœur et à l'altérocisme gén. prêtés à la femme]

---

EMOTIVITÉ : A. Aptitude à éprouver des émotions; niveau de sensibilité, degré suivant lequel chaque personne est capable de s'émouvoir.

SENTIMENTS : III. Domaine de *l'affectivité* A. 1. État affectif complexe, assez stable et durable, composé d'éléments intellectuels, émotifs ou moraux, et qui concerne soit le « moi » (orgueil, jalousie...) soit autrui (amour, envie, haine...).

EMOTIONS : B. Conduite réactive, réflexe, involontaire vécue simultanément au niveau du corps d'une manière plus ou moins violente et affectivement sur le mode du plaisir ou de la douleur.

<sup>300</sup> COEUR : II. [Le cœur comme foyer ou réceptacle de la vie intérieure] D. [Le cœur comme foyer ou réceptacle de la vie affective]

AFFECTIVE : B. [En parlant des réactions qui affectent le cœur hum.] 1. Qui concerne les sentiments, les émotions.

<sup>301</sup> SENSIBILITÉ : I. [Propriété ou faculté d'un être vivant, d'un organe] B. Dans le domaine *affectif* 1. [En parlant d'une pers.] Faculté de ressentir profondément des impressions, d'éprouver des sentiments, de vivre une vie affective intense.

<sup>302</sup> COEUR : II. [Le cœur comme foyer ou réceptacle de la vie intérieure] B. [P. réf. à l'intériorité et à l'activité de l'organe en tant que facteur central de la vie hum. individuelle] 1. *En gén.* Le fond secret d'un être, dans son unité et sa vérité primitives, cachées sous les apparences ou se révélant dans un élan de spontanéité, de sincérité; ensemble des sentiments et idées intimes commandant le comportement d'un individu. 2. *En partic.* (avec une nuance de jugement moral) a) Conscience morale (naturelle ou religieuse), ensemble des vertus et/ou des vices qui caractérisent tel individu. b) (Qualité morale du) caractère.

ALTÉROCISME : *Néol., PSYCHOL.* Tendance de celui ou celle qui subordonne tous ses intérêts à ceux d'autrui considéré comme centre de tout :

Elle subordonne la locution *la vraie femme*, qui est suivie d'une équivalence évoquant les qualités particulièrement représentatives de la catégorie féminine<sup>303</sup> :

*La vraie femme.* La femme par excellence, le type idéal de la femme, rassemblant en elle toutes les qualités que l'on attend d'une femme

Elle est suivie de plusieurs conditions d'emploi indiquant l'emploi attributif du mot-vedette, le sexe masculin du référent, l'emploi adjectival du mot-vedette, le sexe féminin puis le sexe masculin du référent :

[En position d'attribut]

[Le suj. désigne un homme]

*En emploi adj.*

[En parlant d'une femme ou d'un élément de sa personnalité]

[En parlant d'un homme ou d'un élément de sa personnalité]

## **Entrée I. C.**

L'entrée I. C. correspond à une condition d'emploi évoquant la vie en société du référent<sup>304</sup> :

**C.** [En tant qu'être social]

### **Entrée I. C. 1.**

L'entrée I. C. 1. présente une condition d'emploi évoquant l'appartenance du référent à un groupe social en corrélation à sa représentation dans ce groupe<sup>305</sup> :

**1.** [La femme sous le rapport de son appartenance à la société et de son image soc.]

---

<sup>303</sup> PAR EXCELLENCE : . *Loc. adv. Par excellence* 1. [À propos d'une chose/d'une pers. que l'on compare à son image-type, à d'autres choses/pers. du même genre, le subst. étant gén. précédé de l'art. déf.; souvent avec une valeur adj.] De façon très caractéristique, particulièrement représentative.

TYPE : III. A. 1. Être concret, réel ou imaginaire, qui réunit les caractéristiques essentielles d'une classe d'êtres ou de phénomènes dont il est représentatif.

IDÉAL : B. [Non exclusif de A] *Cour.* Qui a toutes les qualités propres à son type, à son modèle et correspond à l'idée que l'on se fait de la perfection; qui présente le caractère élevé de la perfection

<sup>304</sup> ÊTRE : II. *P. méton., au sing. et au plur.* Celui, celle, ce qui existe. B. [P. oppos. à chose] *Être animé* et par assimilation *être inanimé; être vivant.*

SOCIAL : II. A. [Corresp. à société I] 1. Relatif à la vie des hommes en société. [En parlant de pers.] Qui se caractérise par le fait de vivre en société.

<sup>305</sup> IMAGE : II. Représentation mentale. B. *P. ext.* 1. Vision intérieure, conception (plus ou moins exacte) d'un être ou d'une chose.

### Entrée I. C. 1. a.

L'entrée I. C. 1. a. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques du référent dans la doctrine judéo-chrétienne<sup>306</sup> :

**a)** [La femme du point de vue du dogme et de la tradition judéo-chrét.]

### Entrée I. C. 1. b.

L'entrée I. C. 1. b. actualise plusieurs locutions.

Les locutions *femme d'honneur*, *femme de bien* et *femme comme il faut* sont suivies d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une manière d'agir selon les règles de la morale qui commande le respect et la considération d'autrui dont l'opinion est très favorable<sup>307</sup> :

**b)** (...) *Femme d'honneur, de bien; femme comme il faut.* Femme digne dont la conduite est irréprochable et qui jouit d'une excellente réputation

La locution *femme déclassée* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une manière d'agir contraire aux règles de la morale qui induit une exclusion de sa classe sociale d'origine<sup>308</sup> :

*Femme déclassée.* Femme qui, du fait d'une conduite jugée inappropriée par la société, est considérée comme n'appartenant plus à sa classe sociale d'origine.

<sup>306</sup>

DOGME : Proposition théorique établie comme vérité indiscutable par l'autorité qui régit une certaine communauté. A. *RELIG.* Point de doctrine contenu dans la révélation divine, proposé dans et par l'Église, soit par l'enseignement du magistère ordinaire et universel (*dogme de foi*), soit par le magistère extraordinaire (*dogme de foi définie*) et auquel les membres de l'Église sont tenus d'adhérer.

TRADITION : B. 1. Action, façon de transmettre un savoir, abstrait ou concret, de génération en génération par la parole, par l'écrit ou par l'exemple. b) Doctrine, principe religieux ou philosophique.

JUDÉO-CHRÉTIENNE : I. *Adjectif* A. Qui concerne les juifs et les chrétiens; qui appartient aux uns et aux autres. B. *En partic.* Qui est commun aux traditions juive et chrétienne.

<sup>307</sup> DIGNE : B. *Employé absol* 2. Qui a de la dignité, du respect de soi-même dans son comportement ou qui affecte d'en avoir.

DIGNITÉ : A. Sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne ou d'une chose, et qui commande le respect d'autrui. 1. Prérogative ou prestige inaliénables dont jouit une personne en raison de son comportement, ou qui sont attachés à une chose, et qui leur valent considération et respect ou y donnent droit.

CONDUITE : A. [Un être vivant] 4. Manière d'agir selon les règles de la morale ou de la discipline qui régit un groupe.

EXCELLENTE : I. *Employé adj.* Qui est très bon.

RÉPUTATION : A. Opinion favorable ou défavorable attachée à quelqu'un ou à quelque chose.

<sup>308</sup> INAPPROPRIÉE : Qui n'est pas approprié; impropre

APPROPRIÉ : II. A. 2. *Fréq., constr. abs.* Bien adapté, qui convient bien aux circonstances



### Entrée I. C. 1. d.

L'entrée I. C. 1. d. correspond à la locution *bonne femme*, précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage de la conversation courante et suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, une honnêteté et une droiture spontanées et un âge plutôt avancé<sup>309</sup> :

**d) Fam.** *Bonne femme*. Femme simple (souvent d'un certain âge).

L'entrée actualise plusieurs conditions d'emploi indiquant l'emploi adjectival de la locution :

*En emploi adj.*

son orientation évaluative négative :

*Avec une connotation dépréc. fréq.*

son orientation évaluative négative associée aux caractéristiques corporelles et comportementales du référent :

[La dépréciation concerne le physique, la présentation, l'allure de la femme]

son orientation évaluative négative associée aux caractéristiques intellectuelles :

[La dépréciation est d'ordre intellectuel, mor.]

Celle-ci subordonne les locutions *conte de bonne femme*, suivie d'une équivalence évoquant le fait d'être peu crédible et *remède de bonne femme*, suivie d'une équivalence évoquant une façon de penser héritée du passé et propre aux catégories sociales dominées socialement, économiquement et culturellement<sup>310</sup> :

---

<sup>309</sup> SIMPLE : I. *Adjectif* A. [En parlant d'une pers. ou de son comportement] 1. [*Simple* est gén postposé] a) Qui agit avec une honnêteté naturelle et une droiture spontanée.

AGE : I. A. 3. *En partic.*, *usuel* a) Durée de la vie écoulée depuis la naissance jusqu'à la date considérée; moment de la vie marqué par cette durée

CERTAIN : I. *Adj. indéf.*, var. en genre et en nombre, toujours placé avant le subst. Exprime l'indétermination, qui porte sur l'identité, la quantité ou la qualité.

<sup>310</sup> TRADITION : B. 2. c) ☞) Façon de faire, de penser, héritée du passé, dans un groupe social ou professionnel.

POPULAIRE : A. [Corresp. à *peuple* C 1] 1. Qui appartient au peuple, qui le caractérise; qui est répandu parmi le peuple.

PEUPLE : C. 1. *Le peuple*. L'ensemble des personnes qui n'appartiennent pas aux classes dominantes socialement, économiquement et culturellement de la société.

*Conte de bonne femme.* Récit peu crédible. *Remède de bonne femme.* Remède qui a son origine dans la tradition populaire.

son orientation évaluative négative associée aux caractéristiques sociales :

[La dépréciation est d'ordre soc.]

Celle-ci subordonne deux conditions d'emploi indiquant un usage appellatif, un usage désuet, une attitude de conformité sociale ou morale, l'appartenance du locuteur à une classe sociale supérieure du référent-destinataire appartenant à une catégorie sociale située plus bas dans la hiérarchie et peu fortunée, sa disposition bienveillante envers le référent-destinataire<sup>311</sup> :

*Vieilli.* [Empl. comme terme de condescendance à l'adresse d'une femme de condition modeste]

deux conditions d'emploi indiquant un locuteur masculin et évoquant une manière de penser et d'apprécier hostile ou méprisante pour les femmes ou la femme<sup>312</sup> :

[Dans la bouche d'un homme, la dépréciation traduisant un sentiment misogynie]

Et une condition d'emploi indiquant la manifestation de son attrait et de son attachement pour être humain de sexe féminin qui n'a pas atteint sa croissance, qui est encore jeune<sup>313</sup> :

---

<sup>311</sup> CONDESCENDANCE : B. 2. Attitude, ou démonstration plus ou moins sincère d'urbanité, de civilité, de politesse, qui trouve sa cause dans le conformisme moral ou social ou dans l'intérêt.

URBANITÉ : 2. *P. ext.* Politesse fine et délicate, manières dans lesquelles entrent beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde.

AFFABLE : A. [En parlant d'une pers. ayant généralement quelque supériorité par rapport aux pers. qui l'abordent] Qui se montre d'un accueil bienveillant et engageant envers les pers. qui viendraient à l'approcher :

CIVILITÉ : A. *Au sing.* Observation des règles du savoir-vivre, respect des convenances qui régissent la vie en société.

POLITESSE : A. 1. Respect des bonnes manières, des règles de la bienséance; bonne éducation.

CONDESCENDRE : Consentir à quelque chose (par intérêt, complaisance, bonté ou faiblesse) en renonçant à sa supériorité et/ou à sa dignité.

CONDITION : Élément d'un tout qu'il aide à constituer de manière essentielle. I. [L'élément constituant est présenté comme un principe d'existence de ce tout] A. *Au sing.* 1. [Déterminé par un adj. déterminatif ou un compl. prép. introd. par *de*, indiquant ce que la condition affecte] a) [En parlant des pers.] ♦[Dans un cont. très gén.] Situation inhérente à la nature, à la profession, à la classe sociale.

MODESTE : A. 2. Assez bas dans la hiérarchie sociale (ou socioculturelle); peu fortuné.

<sup>312</sup>

SENTIMENT : II. C. *Vieilli* ou *littér.* Manière de penser, d'apprécier, propre à une personne.

MISOGYNE : [En parlant habituellement d'un homme] (Personne) qui a une hostilité manifeste ou du mépris pour les femmes, pour le sexe féminin.

<sup>313</sup> SYMPATHIE : A. Attrait naturel, spontané et chaleureux qu'une personne éprouve pour une autre.

AFFECTION : II. Manifestation du sentiment d'attachement d'un être (gén. hum.) pour un autre être (le compl. introd. par la prép. *de* indique l'être qui éprouve une affection).

PETITE FILLE : II. Être humain de sexe féminin (le subst. masc. correspondant est *garçon*). A. [Du point de vue de son âge ou de son état-civil]. [Du point de vue de son âge, p. oppos. à la femme adulte] a) Enfant de sexe féminin

[Empl. comme terme de sympathie ou d'affection (à l'adresse d'une fillette)]

### Entrée I. C. 1. e.

L'entrée I. C. 1. e. correspond à une condition d'emploi évoquant la situation du référent dans la société<sup>314</sup> :

e) [Statut social de la femme]

### Entrée I. C. 2.

L'entrée I. C. 2. correspond à une condition d'emploi évoquant l'appartenance du référent à un groupe organisé en perspective de l'activité qui lui fournit ses moyens d'existence<sup>315</sup> :

2. [La femme sous le rapport socio-professionnel]

L'entrée actualise une condition d'emploi indiquant l'orientation évaluative négative du mot-vedette, associée à la répartition des individus dans la société<sup>316</sup>

[dans certaines expressions du monde du travail, souvent avec une idée de subordination, voire de péjoration sociale]

Celle-ci subordonne plusieurs locutions.

(synon. *fillette*); adolescente, jeune fille.

PETIT : 2. [Dans le domaine du temps] a) Qui n'a pas atteint sa pleine croissance, qui est encore jeune.

<sup>314</sup> STATUT : 4. a) [P. oppos. à *contrat*] „Rapports légaux qui s'établissent entre les hommes en l'absence de tout acte de volonté de leur part, et par suite de la situation seule qu'ils se trouvent occuper dans l'organisation familiale, politique ou économique” (LAL. 1968). b) *P. ext.* — [À propos d'une pers. ou d'un groupe de pers.] Situation d'un individu ou d'une catégorie d'individus dans un groupe.

<sup>315</sup> SOCIO-PROFESSIONNEL : Qui concerne à la fois l'appartenance sociale et la vie professionnelle.

PROFESSIONNEL : I. *Adjectif* A. 1. Relatif à une profession ou à un métier, à son exercice.

PROFESSION : B. 1. Activité, état, fonction habituelle d'une personne qui constitue généralement la source de ses moyens d'existence.

MÉTIER : I. A. Activité manuelle ou mécanique nécessitant l'acquisition d'un savoir-faire, d'une pratique. B. *P. ext.* Occupation, profession utile à la société, donnant des moyens d'existence à celui qui l'exerce.

<sup>316</sup> SUBORDINATION : A. 1. a) Subordination de qqn à qqn; subordination entre qqn et qqn. État d'une personne qui est soumise à l'autorité de quelqu'un à qui elle doit rendre compte de ses actes notamment dans une organisation hiérarchisée.

PÉJORATION : A. *LING.* Fait de prendre, de présenter une dénotation ou une connotation défavorable. (Dict. gén. à partir de *Lar. encyclop.*).

SOCIALE : B. [Corresp. à *société* II B] 2. [L'accent est mis sur les divisions et les hiérarchies de la société] a) Relatif à la répartition des individus à l'intérieur de la société. b) Relatif aux valeurs, critères, comportements, réalités concrètes engendrés par une société divisée et hiérarchisée.

FEMME DE CHAMBRE : Domestique attachée au service personnel de la (ou des) femme(s) d'une famille, ainsi qu'au service intérieur de la maison.

NOBLE : a) [En France] Qui appartient, par naissance ou par anoblissement, à une classe sociale exerçant à l'origine le métier des armes ou, plus tardivement, certaines charges, et en jouissant, en contrepartie, de certains privilèges.

La locution *femme de chambre* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait de se voir confié l'obligation de s'acquitter de certaines obligations ou fonction relatives à l'entretien d'une maison<sup>317</sup> :

*Femme de chambre.* Domestique attachée au service personnel de la (ou des) femme(s) d'une famille, ainsi qu'au service intérieur de la maison.

La locution est suivie d'une seconde équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la responsabilité de servir des clients à l'intérieur d'un hôtel<sup>318</sup> ; elle est précédée d'une condition d'emploi indiquant un domaine de langue propre à l'hôtellerie :

[Dans l'hôtellerie] Femme chargée du service intérieur de l'hôtel (service des chambres, du linge, etc.).

Cet ensemble est suivie de conditions d'emploi indiquant un emploi adjectival et une orientation évaluative négative :

En emploi adj., péj.

La locution *femme de ménage* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'obligation d'effectuer une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique, et le plus souvent rétribuée à l'heure<sup>319</sup> :

<sup>317</sup> DOMESTIQUE : II. *Substantif* B. *Usuel, subst. masc. et fém.* 1. Personne employée pour le service, l'entretien d'une maison.

EMPLOYÉE : A. 2. b) [Le compl. désigne une pers. ou une catégorie de pers.] Confier à quelqu'un un travail à faire, une mission à remplir.

SERVICE : I. Action de servir; résultat de cette action.

SERVIR : I. *Empl. trans.* A. Être au service d'une personne physique ou morale. 1. [Qqn sert qqn] a) S'acquitter auprès d'une personne, envers une collectivité ou une institution, de certains devoirs, de certaines obligations ou fonctions

<sup>318</sup> CHARGÉE : I. Mettre quelque chose ou quelqu'un sur. B. [L'accent est mis sur le poids]3. *Au fig.* [Le poids est une obligation] b) [L'obligation est une responsabilité; avec un compl. second. désignant l'obj. de la responsabilité]

SERVICE : I. Action de servir; résultat de cette action. A. [Service implique l'idée d'assujettissement à une volonté supérieure et/ou coll.] 4. Domaines *prof. Divers* b) [Dans un hôtel, un restaurant, un magasin] Action, manière de servir les clients.

<sup>319</sup> EMPLOYÉE : ♦*Employé(e) de maison.* Domestique (cf. *Lar. Lang. fr.*).

TRAVAUX : II. A. 3. Dans le domaine *manual.* Opération, suite d'opérations nécessitant du matériel technique, du temps et l'activité physique d'une ou de plusieurs personnes.

NETTOYAGE : A. [Correspond à *nettoyer* I A] Action de rendre net, propre en débarrassant de tout ce qui salit, souille, ternit; résultat de cette action

*Femme de ménage.* Employée chargée des travaux de nettoyage d'une maison, d'une collectivité, et le plus souvent payée à l'heure.

Cet ensemble est suivi d'une condition d'emploi indiquant une orientation évaluative négative :

**Péj.**

La locution *femme de journée* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'exercice, rétribué à la journée, d'une suite d'opérations consistant à rendre propre, nécessitant du matériel technique, du temps et l'activité physique, pour une personne privée<sup>320</sup> ; elle est précédée d'une condition d'emploi indiquant un domaine de langue propre à l'administration :

**[Dans la lang. admin.]** *Femme de journée.* Professionnelle chargée de travaux de nettoyage chez des particuliers et travaillant le plus souvent à la journée (cf. *Mét.* 1955).

La locution *femme de charge* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait de mériter ou inspirer la croyance en sa valeur professionnelle, morale, etc. et la responsabilité d'entretenir vêtements et objets précieux dans un intérieur<sup>321</sup> ; elle est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage désuet :

**Vieilli** *Femme de charge.* Femme de confiance chargée, dans un intérieur, de travaux manuels, en particulier de l'entretien des vêtements et des objets précieux

La locution *femme d'ouvrage* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'obligation d'effectuer une suite d'opérations ordinaires dans une maison, nécessitant du temps, du matériel technique et de l'activité physique ; elle est précédée d'une condition d'emploi indiquant une orientation évaluative négative :

*Femme d'ouvrage.* Employée chargée des travaux domestiques ordinaires d'une maison.

---

<sup>320</sup> PROFESSIONNELLE : II. Substantif A. 1. Personne qui exerce, qui connaît parfaitement un métier donné.

MÉTIER : I. A. Activité manuelle ou mécanique nécessitant l'acquisition d'un savoir-faire, d'une pratique. B. P. ext. Occupation, profession utile à la société, donnant des moyens d'existence à celui qui l'exerce

PARTICULIERS : II. Substantif A. Individu. 1. [P. oppos. à une collectivité, à l'État] Personne privée.

<sup>321</sup> DE CONFIANCE. Qui mérite ou appelle la confiance.

CONFIANCE : A. [En parlant d'une relation personnelle] 1. [En parlant d'une relation de pers. à pers.] Croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, professionnelle... d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence.

L'entrée actualise enfin une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un article pluriel. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité du référent, son sexe - induit par son genre féminin, et la fonction de servir une femme appartenant à une classe sociale privilégiée, dans un espace domestique :

**au plur.** Domestiques en particulier femmes de chambre attachées au service d'une femme de la noblesse

### **Entrée I. C. 3.**

L'entrée I. C. 3. correspond à une condition d'emploi évoquant la nécessité du référent pour constituer avec l'homme un tout, du point de vue des rapports amoureux charnels, et de la vie en société<sup>322</sup> :

**3. [En tant qu'être sexuellement et socialement complémentaire de l'homme]**

### **Entrée I. C. 3. a.**

L'entrée I. C. 3. a. correspond à une condition d'emploi évoquant le référent indépendamment d'une union avec un homme, consacrée par un acte civil ou religieux et destinée à fonder une famille<sup>323</sup> :

**a) [Indépendamment de toutes considérations matrimoniales]**

Elle actualise une condition d'emploi évoquant une pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règles sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent<sup>324</sup> :

---

<sup>322</sup> SEXUELLEMENT : De manière sexuelle. b) [Corresp. à *supra* B] Du point de vue de la sexualité, des rapports amoureux charnels.

SOCIALEMENT : A. [Corresp. à *social* II A] Relativement à la vie des individus en société. B. [Corresp. à *social* II B] Relativement à la société, à ses valeurs, à ses normes.

COMPLÉMENTAIRE : A. Qui constitue le complément de quelque chose.

COMPLÉMENT : A. Élément nécessaire devant être intégré à un ensemble pour former un tout complet, de manière que rien d'essentiel ou d'utile ne lui manque.

<sup>323</sup> MATRIMONIAL : A. Qui concerne le mariage.

MARIAGE : A. 1. a) Union d'un homme et d'une femme, consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille.

<sup>324</sup> DÉBAUCHE 1. Usage excessif ou déréglé de tous les plaisirs des sens, notamment de ceux de l'amour et de ceux de la table

DÉRÉGLÉ : II. B. *Au fig.* Qui ne suit pas la ou les règles (de la morale, du savoir-vivre, etc.).

PROSTITUTION A. 1. *Vieilli.* [Le plus souvent à propos d'une femme] Pratique de la débauche pour des motifs plus ou moins intéressés; inconduite où le sentiment n'a point de part. 2. Fait pour un individu de l'un ou l'autre sexe, de consentir à avoir des relations sexuelles avec des partenaires différents, dans un but lucratif et d'en faire son

[La femme telle qu'elle est présentée ou telle qu'elle est perçue dans le cadre des phénomènes sociaux de la débauche et de la prostitution]

Cette condition d'emploi subordonne plusieurs locutions.

Les locutions *femme débauchée*, *femme dépravée*, *femme de mauvaise vie*, *femme de vie*, *femme de noce* et *femme du dernier étage* sont suivies d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une pratique des rapports sexuels excessive ou sans respect des règles sociales ou bien dans le but de gagner de l'argent :

*Femme débauchée, dépravée; femme de mauvaise vie, de vie, de noce. Femme du dernier étage.* Femme qui vit dans la débauche ou se livre à la prostitution.

Les locutions *femme de plaisir*, *femme publique*, *femme vénale*, *femme pas chère*, *femme classée*, *femme en carte*, *femme de bordel*, *femme de maison close* et *femme à soldats* sont suivies d'une équivalence évoquant une pratique des rapports sexuels dans le but de gagner de l'argent :

*Femme de plaisir ; femme publique, vénale, pas chère; femme classée, en carte; femme de bordel, de maison close; femme à soldats.* Prostituée.

L'entrée actualise une seconde condition d'emploi évoquant l'humanité, le sexe du référent et les relations sexuelles du référent avec des individus du même sexe<sup>325</sup> :

*En partic.* [Les relations de la femme avec d'autres femmes dans le cadre de l'homosexualité]

### **Entrée I. C. 3. b.**

L'entrée I. C. 3. correspond à une condition d'emploi évoquant l'union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille<sup>326</sup> :

**b)** [Dans le cadre du mariage]

---

métier; exercice de ce métier; le fait de société qu'il représente.

<sup>325</sup> homosexualité : Comportement sexuel caractérisé par l'attirance, exclusive ou occasionnelle, d'un individu pour un individu du même sexe

<sup>326</sup> cf. 32.

Elle actualise les locutions *homme qui demande la main d'une femme, homme qui demande une femme*, qui sont suivie d'une équivalence évoquant pour un homme le fait de faire savoir à une femme son souhait d'une union consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille <sup>327</sup> :

*Homme qui demande la main d'une femme, qui demande une femme.* Homme qui demande une femme en mariage.

## Entrée II.

L'entrée II. correspond à une condition d'emploi suivie d'une équivalence :

**II. Spéc. Syn. Epouse** Personne de sexe féminin qui est mariée

La condition d'emploi confère à l'équivalence une extension moindre que l'équivalence associée à l'entrée I. ; l'équivalence évoque l'humanité<sup>328</sup>, le sexe du référent et son union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille.

Elle actualise une condition d'emploi évoquant le rapport d'appartenance créé par les liens du mariage, en association à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif ou un complément du nom :

[Le mot *femme* est en relation syntagm. avec un subst. ou un nom propre désignant le conjoint; en partic., le rapport d'appartenance créé par les liens du mariage entre les conjoints s'exprime par le recours à l'adj. poss. ou au compl. de nom]

Cette condition d'emploi subordonne plusieurs locutions.

La locution *voulez-vous être ma femme?* est précédée de conditions d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif, et une structure énonciative interrogative. Elle est suivie d'une équivalence évoquant la volonté d'une union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille :

**Poss. + femme Loc. interr.** *Voulez-vous être ma femme? Voulez-vous m'épouser?*

<sup>327</sup> DEMANDER EN MARIAGE : DEMANDER : I. C. Faire savoir que l'on souhaite ou veut avoir quelque chose ou quelqu'un à sa disposition. 2. [Le compl. d'obj. désigne une pers.] a) [Le compl. d'obj. désigne une jeune fille, une femme, ou *p. méton.*, sa main] *Demander une jeune fille (en mariage); demander la main d'une jeune fille.* Faire savoir qu'on souhaite l'épouser.

a) [Le compl. d'obj. désigne une jeune fille, une femme, ou *p. méton.*, sa main] *Demander une jeune fille (en mariage); demander la main d'une jeune fille.* Faire savoir qu'on souhaite l'épouser.

<sup>328</sup> PERSONNE : I. Individu de l'espèce humaine, sans distinction de sexe.



Les locutions *sa bonne femme* et *la bonne femme de* sont précédée d'une condition d'emploi indiquant un emploi propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie. Elles sont suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et une union avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille :

*Pop. Sa bonne femme. Sa femme.*

*Pop. La bonne femme de... L'épouse de...*

La locution *la femme x*, est précédée d'une condition d'emploi indiquant un domaine de langue judiciaire ou policier ou bien une orientation évaluative négative. Elle est suivie de plusieurs équivalences évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille :

**[Dans le style judiciaire ou policier, ou avec une valeur de dénigrement]** *La femme X. L'épouse x, la dame x, Madame x.*

Les locutions *femme honnête* et *honnête femme* sont précédée d'une condition d'emploi indiquant l'union du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le respect de l'engagement à être exclusivement attaché affectivement à son conjoint, pris par le référent lors de cette union<sup>329</sup> :

**[Le plus souvent employé à propos d'une épouse]** *Femme honnête; honnête femme.*  
Femme fidèle à son mari.

L'entrée actualise ensuite une condition d'emploi indiquant une extension moindre que l'équivalence précédente, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et

---

<sup>329</sup> FIDÈLE : f) [En parlant d'un conjoint] Qui respecte la foi conjugale.

FOI CONJUGALE Promesse de fidélité que le mari et la femme se font mutuellement au moment du mariage.

FIDÉLITÉ : A. 1. c) Respect de la foi conjugale; *p. ext.* respect de l'engagement pris envers la personne aimée, de lui être exclusivement attaché.

l'union passée du référent avec un homme consacrée par un ensemble d'actes civils ou parfois religieux et destinée à la fondation d'une famille :

*II. En partic.* Personne de sexe féminin qui a été mariée

L'entrée actualise enfin deux conditions d'emploi suivies d'une équivalence:

*II. P. anal. [Chez les animaux qui vivent en couple]* Femelle

La première condition d'emploi instaure une relation d'analogie entre la définition associée à l'entrée II. et la définition qui la suit, qui repose sur le partage d'un élément de sens relatif à l'union avec un exemplaire de sexe opposé. La seconde condition d'emploi évoque deux animaux réunis pour la procréation<sup>330</sup>. Le synonyme évoque le sexe et l'animalité du référent<sup>331</sup>.

---

<sup>330</sup> COUPLE : Ensemble de deux êtres, de deux choses. A. Ensemble de deux personnes unies par les liens de l'amour, du mariage. B. Ensemble de deux animaux 1. Réunis pour la procréation.

<sup>331</sup> FEMELLE : I. *Subst. fém.* Animal appartenant au sexe apte à produire des ovules.

### 3.4. HOMME (TLF)

#### ENTRÉE II.

L'entrée II. correspond à une équivalence évoquant le sexe du référent<sup>332</sup>, son humanité<sup>333</sup> et son développement<sup>334</sup> :

II. Mâle adulte de l'espèce humaine

#### Entrée II. A.

L'entrée II. A. correspond à une condition d'emploi associant au mot-vedette une valeur relative à l'ensemble des emplois du mot-vedette, en opposition au mot *femme* :

A. [Avec valeur de généralité, s'oppose à *femme*]

#### Entrée II. A. 1.

L'entrée II. A. 1. correspond à une équivalence, évoquant l'humanité et le sexe du référent<sup>335</sup> :

1. Être humain doué de caractères sexuels masculins

#### Entrée II. A. 1. a.

L'entrée II. A. 1. a. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques anatomiques et physiologiques du référent<sup>336</sup> :

a) [L'homme se distingue dans son corps]

---

<sup>332</sup> MÂLE : I. *Emploi subst. masc. et adj. A.* [En parlant de l'espèce humaine ou de l'espèce animale] Individu appartenant au sexe qui possède le pouvoir de fécondation.

<sup>333</sup> HUMAIN : I. *Adjectif B.* [Se réfère à l'ensemble des propriétés qui font qu'un homme est un homme] 1. Qui appartient à l'homme, qui lui est propre.

<sup>334</sup>

ADULTE : I. *Adj.* Qui est parvenu au terme de son développement.

<sup>335</sup> CARACTÈRE SEXUELS : Caractères qui différencient les sexes. [Chez les vertébrés] *Caractères sexuels primaires.* Ensemble des organes spécifiques à chaque sexe et servant à l'accouplement, à la reproduction. *Caractères sexuels secondaires.* Signes extérieurs supplémentaires qui dénotent le sexe à l'état adulte, en période reproductrice (système osseux et musculaire, mamelles, pilosité, plumage, timbre de la voix, etc.).

MASCULIN : A. [P. oppos. à *féminin* I; correspond à *homme* II] Qui est propre à l'homme en tant qu'être humain du sexe doué du pouvoir de fécondation.

<sup>336</sup> CORPS : I. [Chez les êtres vivants organisés] Ensemble des parties matérielles constituant l'organisme, siège des fonctions physiologiques et, chez les êtres animés, siège de la vie animale. II. *En partic.* [Chez l'homme] A. [Le corps humain du point de vue de son anatomie et de son aspect extérieur] B. 1. [Le corps humain du point de vue de la physiologie, sous le rapport de la santé, de la maladie et des différentes phases de son développement]

### Entrée II. A. 1. b.

L'entrée II. A. 1.b. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques vestimentaires du référent<sup>337</sup> :

b) [L'homme se distingue dans son habillement]

### Entrée II. A. 1. c.

L'entrée II. A. 1. c. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques du développement physiologique et psychologique du référent, dans les rapports sexuels<sup>338</sup> :

c) [L'homme se distingue dans sa maturité sexuelle]

L'entrée actualise deux conditions d'emploi indiquant un usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie et son association avec un déterminant possessif ; elles sont suivies de quatre équivalences évoquant l'humanité et le sexe du référent, en association avec l'union matrimoniale<sup>339</sup>, la vie commune<sup>340</sup>, la vie maritale sans mariage<sup>341</sup> et les relations d'ordre sexuel hors mariage, d'une durée limitée<sup>342</sup>, avec un exemplaire de sexe féminin :

*Pop.* [Précédé d'un adj. poss.] Mari, compagnon, concubin, amant

---

<sup>337</sup> HABILLEMENT : A. Action d'habiller, de s'habiller. B. *P. ext.* 1. Manière de s'habiller.

HABILLER : I. Habiller qqn A. *Emploi trans.* 1. [Le suj. désigne une pers.] a) Mettre des habits, couvrir de vêtements. B. *Emploi pronom.* 1. Mettre des habits, se couvrir de ses vêtements.

<sup>338</sup> MATURITÉ : Étape ultime d'un processus de croissance. B. [La croissance concerne la vie humaine] Épanouissement physiologique et psychologique d'un être humain correspondant généralement à l'âge adulte.

SEXUELLE : A. [Corresp. à *sexe* A, B, C et *sexualité* A] *BIOL.* 1. [Chez les humains et les animaux] Relatif aux caractères anatomiques et physiologiques qui distinguent l'homme et la femme, le mâle et la femelle. 2. [Corresp. à *sexe* D 3 et *sexualité* B 1 et 2] a) [En parlant d'une chose] Relatif aux rapports amoureux charnels.

<sup>339</sup> MARI : Homme uni à une femme par les liens du mariage

<sup>340</sup> COMPAGNON : B. 1. Celui qui se tient auprès d'une autre personne et lui porte aide ou consolation. 2. *Spéc.* Celui qui passe sa vie auprès d'une femme.

<sup>341</sup> CONCUBIN : (Celui, celle) qui vit maritalement avec un(e) conjoint(e), sans être marié(e) avec lui (elle).

<sup>342</sup> AMANT : II. *Usuel.* [En relation explicite ou implicite avec le mariage] A. *Amant.* 1. Homme avec lequel une femme mariée ou non entretient hors mariage et pour un temps plus ou moins long des relations surtout d'ordre physique.

L'entrée actualise un équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la prostitution de filles publiques associée à une apparence de protection<sup>343</sup> ; elle est précédé d'une condition d'emploi indiquant un usage argotique :

*Arg.* Souteneur

### Entrée II. A. 1. d.

L'entrée II. A. 1. d. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques corporelles ou spirituelles qui sont traditionnellement attachées au référent<sup>344</sup> :

d) [L'homme se distingue dans les qualités phys. ou mor. traditionnellement attachées à son sexe]

L'entrée actualise plusieurs locutions.

Les locutions *être un homme*, *être homme* sont suivies d'une équivalence évoquant le fait de mériter d'être désigné par le mot *homme*<sup>345</sup> :

*Être un homme; être homme.* Être digne du nom d'homme.

La locution *Homme du milieu* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage argotique et se trouve suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'être à l'écart des règles sociales, une réaction de fermeté devant le danger et le respect de ses engagements<sup>346</sup> :

*Homme (du milieu) (arg.).* Homme en marge de la loi, courageux et fidèle à sa parole.

---

<sup>343</sup> SOUTENEUR : B. Celui qui vit de la prostitution d'une ou plusieurs filles publiques en se donnant l'apparence de les protéger.

<sup>344</sup> QUALITÉ : C. [En parlant d'une pers. ou de ses attributs] 2. *Cour.*, le plus souvent *au plur.* [En parlant d'une pers. ou de ses attributs] Caractéristique bonne, intellectuelle ou morale, ce qui fait la valeur de quelqu'un.  
PHYSIQUES : I. *Adjectif* B. [P. oppos. à *moral, mental, psychologique, psychique*] Qui est relatif au corps humain.  
MORALES : B. Qui concerne l'esprit, le psychisme ou qui est de nature spirituelle.  
SEXE : D. *P. méton.* [Chez les humains] 1. Surtout *au sing.* Qualité de masculinité ou de féminité attribuée à tel (aspect d'un) individu d'après un ensemble de critères physiques, psychiques, comportementaux, sociaux.

<sup>345</sup> DIGNE : A. [Suivi d'un compl. prép. ou conjonctionnel] 1. Qui mérite (quelque chose). a) [Dans un sens favorable]

<sup>346</sup> EN MARGE : B. 1. c. *Loc. prép. En marge (de qqc.).* À l'écart de quelque chose.

LOI : I. Règle générale impérative. A. Règle, prescription émanant de l'autorité souveraine dans une société donnée et entraînant pour tous les individus l'obligation de s'y soumettre sous peine de sanctions.

COURAGEUX : I. *Adj.* Courageux, courageux à/pour + subst. Qui a ou qui manifeste du courage, qui exprime le courage. B. Qui réagit avec fermeté devant le danger, la souffrance, qui surmonte les difficultés.

FIDÈLE : I. Fidèle (à) A. 1. Qui a le souci de la foi donnée, qui est respectueux de sa parole, de ses engagements.

La locution *homme à femmes* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, des sentiments qui ne durent pas et le fait de rechercher à obtenir les dispositions favorables des femmes en déployant des qualités d'ordre social, moral, intellectuel ou affectif<sup>347</sup> :

*Homme à femmes.* Homme volage, qui recherche les conquêtes féminines.

### **Entrée II. A. 2.**

L'entrée II. A. 2. correspond à une condition d'emploi opposant le mot-vedette aux mots *femme* et *enfant* :

2. [S'oppose à *femme* et à *enfant*]

### **Entrée II. A. 3.**

L'entrée II. A. 3. correspond à la locution *jeune homme*

#### **Entrée II. A. 3. a.**

L'entrée II. A. 3. a. correspond à la locution *jeune homme*, précédée de conditions d'emplois indiquant un usage désuet, et le pluriel correspondant. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son âge peu avancé<sup>348</sup> :

a) *Vieilli* [Le plur. corresp. est *jeunes hommes*] Homme jeune.

#### **Entrée II. A. 3. b.**

L'entrée II. A. 3. b. correspond à la locution *jeune homme*, précédée de conditions d'emplois indiquant le pluriel et le féminin correspondants. Elle est suivie de deux équivalences. La première évoque l'humanité, le sexe du référent, son âge correspondant au début de la maturité

---

<sup>347</sup> VOLAGE : I. *Adjectif* A. [En parlant d'une pers., d'une collectivité] Qui ne fixe pas longtemps ses goûts, ses opinions, ses sentiments sur le même objet.

CONQUÊTE : Action de conquérir; résultat de cette action. B. *P. métaph., au fig.*, domaine des *valeurs hum.* Action de conquérir quelque chose, quelqu'un par un déploiement de qualités d'ordre social, moral, intellectuel ou affectif.

CONQUÉRIR : I. B. *P. métaph., au fig.*, domaine des *valeurs hum.* (S'efforcer de) gagner quelque chose, quelqu'un par un déploiement de qualités d'ordre social, moral, intellectuel ou affectif.

GAGNER : I. B. 1. *ŕ*) Obtenir (les dispositions favorables d'une personne ou d'un groupe de personnes).

<sup>348</sup> JEUNE : A. [Prédicat relatif à l'âge de qqn ou de qqc.] 1. [En parlant d'une pers.] a) [Qualifiant un subst. désignant l'individu] *ø*) Qui est peu avancé en âge.

sexuelle<sup>349</sup> et la seconde l'humanité, le sexe du référent, son âge peu avancé et le fait qu'il ne soit pas marié<sup>350</sup> :

b) [Le plur. corresp. est *jeunes gens*; le fém. corresp. est *jeune fille*] Garçon pubère, homme jeune célibataire.

### **Entrée II. A. 3. c.**

L'entrée II. A. 3. c. correspond à la locution *jeune homme*, précédée de conditions d'emploi indiquant un usage propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie et son association avec un déterminant possessif. Elle est suivi d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le rapport à ses parents<sup>351</sup> :

c) *Pop.* [Déterminé par un poss.] Fils.

### **Entrée II. B.**

L'entrée II. B. correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un adjectif ou un complément du nom, et opposant le référent à d'autres exemplaires du même sexe :

B. [Suivi d'un adj. ou d'un compl. déterminatif, *homme* s'oppose à d'autres hommes]

### **Entrée II. B. 1.**

L'entrée II. B. 1. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques corporelles du référent<sup>352</sup> :

1. [Distingué par des particularités physiques]

### **Entrée II. B. 2.**

---

<sup>349</sup> GARÇON : I. Personne jeune de sexe masculin.

PUBÈRE : [En parlant d'un garçon ou d'une fille] Qui a l'âge de la puberté.

PUBERTÉ : A. Période de la croissance où débute la maturation sexuelle chez les Mammifères, au cours de laquelle les glandes génitales deviennent fonctionnelles et où les caractères sexuels secondaires se manifestent, notamment l'apparition de la pilosité chez les êtres humains.

<sup>350</sup> CÉLIBATAIRE : I. *Adjectif* A. [En parlant d'un homme ou d'une femme en âge d'être marié] Qui vit dans le célibat, pour un temps ou pour toujours.

CÉLIBAT : A. État de vie d'une personne qui n'est pas encore mariée, ou qui ne se marie pas.

<sup>351</sup> FILS : I. Être humain de sexe masculin, considéré par rapport à son père et/ou sa mère.

<sup>352</sup> PHYSIQUES : - 2. (1785). Qui concerne le corps humain, par oppos. à moral, mental, psychologique, psychique.

L'entrée II. B. 2. correspond à une condition d'emploi évoquant les caractéristiques naturelles positives ou négatives propres aux traits psychiques et moraux qui composent la personnalité du référent<sup>353</sup> :

2. [Distingué dans son caractère, ses qualités ou ses défauts]

L'entrée actualise plusieurs locutions.

Les locutions *homme moyen* et *homme de la rue* sont suivies d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait qu'il réunisse les caractéristiques essentielles de l'humanité suivant des circonstances spatio-temporelles déterminées<sup>354</sup> :

*Homme moyen, homme de la rue.* Individu représentatif du type humain (à une certaine époque ou dans un certain lieu).

La locution *homme de confiance* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, la croyance de quelqu'un en sa valeur morale ou professionnelle et l'obligation dans laquelle il se trouve d'effectuer un travail et d'en supporter les conséquences<sup>355</sup>

*Homme de confiance.* Homme qui, bénéficiant de la confiance de quelqu'un, est chargé par lui de tâches, de responsabilités

---

<sup>353</sup> CARACTÈRE : II. Ensemble des traits psychiques et moraux qui composent la personnalité d'un individu.

QUALITÉ : A. Caractéristique de nature, bonne ou mauvaise, d'une chose ou d'une personne.

DÉFAUT : II. [P. réf. à des critères qualitatifs marquant un écart gén. occasionnel par rapport à une norme de perfection, à une attente légitime] Imperfection d'une chose ou d'une personne, résultant de l'absence de certaines qualités ou d'un manquement à certaines règles et conventions.

<sup>354</sup> INDIVIDU : 3. *Courant* a) Être, personne. b) Homme anonyme, indéterminé.

REPRÉSENTATIF : C. [Corresp. à *représenter*<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> Section III] 1. Qui constitue un modèle, qui est typique d'une classe, d'une catégorie, qui peut en être considéré comme le représentant (v. ce mot II A).

REPRÉSENTANT : II. [Corresp. à *représenter*<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> Section III] Celui, ce qui rend présent par son existence, par sa propre présence. A. [La notion de présence prédomine] 1. a) Élément, individu qui appartient à la classe, à la catégorie désignée par le complément de nom.

TYPE : III. A. 1. Être concret, réel ou imaginaire, qui réunit les caractéristiques essentielles d'une classe d'êtres ou de phénomènes dont il est représentatif.

<sup>355</sup> CONFIANCE : A. [En parlant d'une relation personnelle] 1. [En parlant d'une relation de pers. à pers.] Croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, professionnelle... d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence.

CHARGÉ : I. Mettre quelque chose ou quelqu'un sur. B. [L'accent est mis sur le poids]3. *Au fig.* [Le poids est une obligation] b) [L'obligation est une responsabilité; avec un compl. second. désignant l'obj. de la responsabilité]

TÂCHE : A. 1. Travail défini et limité, imposé par autrui ou par soi-même, à exécuter dans certaines conditions.

RESPONSABILITÉ : A. 1. Obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle, des charges qu'elle doit assumer et d'en supporter toutes les conséquences.



La locution *l'homme de la vie de quelqu'un* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, et le fait d'être le seul pour qui quelqu'un éprouve une forte attirance <sup>356</sup> :

*L'homme de la vie (de qqn)*. Le seul homme que quelqu'un aimera jamais.

La locution *homme de paille* est suivie d'une équivalence évoquant le fait de sembler agir pour ses intérêts tout en agissant pour les intérêts d'un autre désirant masquer sa responsabilité<sup>357</sup> :

*Homme de paille*. Prête-nom.

La locution *homme de parole* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le respect d'une affirmation solennelle et publique, d'un engagement verbal<sup>358</sup> :

*Homme de parole*. Homme fidèle à ses serments, qui tient sa parole.

### **Entrée II. B. 3.**

L'entrée II. B. 3. correspond à une condition d'emploi évoquant le milieu social dont est issu le référent, la période de l'histoire, la classe sociale auxquels il appartient<sup>359</sup> :

**3. [Distingué par son orig., son appartenance à une époque, une classe soc.]**

L'entrée actualise deux locutions.

---

<sup>356</sup> AIMER : [Le suj. désigne gén. une pers. ou un être animé] Éprouver, par affinité naturelle ou élective, une forte attirance pour quelqu'un ou quelque chose.

<sup>357</sup> PRÊTE-NOM : Personne qui semble agir pour son propre compte alors qu'en réalité, elle intervient pour le compte d'une personne qui désire ne pas révéler la part qu'elle prend dans une affaire.

<sup>358</sup> FIDÈLE : A. 1. Qui a le souci de la foi donnée, qui est respectueux de sa parole, de ses engagements.

SERMENT : B. 1. Affirmation solennelle (personnelle ou réciproque) prononcée en public.

PAROLE : II. C. Énoncé oral. 2. Engagement verbal, promesse verbale

<sup>359</sup> ORIGINE : II. Ce dont quelqu'un ou quelque chose est issu: A. Ascendance, extraction, naissance d'un individu ou d'une collectivité.

ASCENDANCE : Ligne généalogique par laquelle on remonte du fils au père, du père à l'aïeul, etc., ou bien du fils à la mère, de la mère à l'aïeule, etc.

EXTRACTION : II. *Vieilli*. Origine sociale d'une personne.

NAISSANCE : II. *P. méton*. A. [Avec un adj. précisant l'origine] Condition, milieu social dont est issu un individu, un groupe de personnes.

ÉPOQUE : B. Espace de temps. 1. [D'un point de vue hist.] a) Période historique marquée par certains faits, certains caractères propres. 3. [D'un point de vue plus gén.] a) Toute partie plus ou moins longue du temps, de la vie courante.

CLASSE SOCIALE : I. Ensemble d'êtres ou d'objets réunis en raison des traits qui leur sont communs. C. Domaine de la *vie soc*. Ensemble de personnes formant groupe en raison d'une certaine communauté de mœurs ou d'intérêts. 2. *Mod. Classe sociale*. Division de la société fondée sur des considérations d'ordre économique ou culturel et tendant à grouper les individus selon leur profession, leur niveau de vie, leurs intérêts communs, leur idéologie.

La locution *l'homme du jour* est suivie de deux équivalences évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait d'être très connu et d'être un objet de discours<sup>360</sup> :

*L'homme du jour*. L'homme célèbre, l'homme dont on parle.

La locution *homme de droite, de gauche* est précédée d'une condition d'emploi indiquant un usage propre au domaine de la politique. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et un positionnement idéologique relatif à la conduite des affaires de l'état<sup>361</sup> :

*POL. Homme de droite, de gauche*. Homme qui se situe à droite, à gauche.

#### **Entrée II. B. 4.**

L'entrée II. B. 4. correspond à une condition d'emploi évoquant les manifestations concrètes d'une activité du référent plus ou moins programmée<sup>362</sup> :

#### **4. [Distingué par ses activités]**

L'entrée actualise plusieurs locutions.

La locution *homme de barre* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et l'action de tenir la barre d'un bateau :

*Homme de barre*. Homme qui tient la barre d'un bateau.

La locution *homme de métier* est suivie de deux équivalences évoquant l'humanité, le sexe du référent et une connaissance approfondie dans une science, une matière particulière<sup>363</sup> :

*Homme de métier*. Spécialiste, homme qui connaît très bien une certaine discipline.

---

<sup>360</sup> CÉLÈBRE : B. [En parlant d'une pers. ou d'une chose] Dont le nom est très connu, dont la réputation est bien établie.

<sup>361</sup> POLITIQUE : B. Relatif aux affaires de l'État et à leur conduite.

<sup>362</sup> ACTIVITÉS : Caractère de ce qui est actif ou de l'être envisagé sous le rapport de son pouvoir ou de sa volonté d'agir; exercice ou manifestation concrète de ce pouvoir. I. [En parlant de l'homme ou de ses facultés] A. *Lang. commune* 2. *Gén. au plur.* Manifestations concrètes d'une activité plus ou moins programmée.

<sup>363</sup> SPÉCIALISTE : II. *Substantif* A. Personne qui peut se prévaloir d'une compétence particulière dans un domaine déterminé.

DISCIPLINE : A. 2. *Mod.* Science, matière pouvant faire l'objet d'un enseignement spécifique.

La locution *homme de main* est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et le fait de s'acquitter de certaines travaux généralement contraires à la loi ou la morale pour quelqu'un<sup>364</sup>

*Homme de main.* Celui qui est au service d'autrui pour exécuter des tâches généralement répréhensibles ou illégales.

## **Entrée II. B. 5.**

L'entrée II. B. 5. correspond à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, et le pouvoir d'agir que possède un autre sur lui<sup>365</sup> :

5. Individu qui est considéré comme dépendant d'un autre, qui est placé sous son autorité.

### **Entrée II. B. 5. a.**

L'entrée II. B. 5. a. correspond à une condition d'emploi indiquant un emploi propre à l'organisation sociale établissant des rapports de subordination, fondée sur l'institution d'un fief dans l'Europe du X au XV siècle<sup>366</sup>. Elle est suivie de la locution *homme-lige*, associée à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et sa fidélité et son assistance promises à un suzerain en échange d'un fief<sup>367</sup> :

---

<sup>364</sup> SERVIR : I. *Empl. trans.* A. Être au service d'une personne physique ou morale. 1. [Qqn sert qqn] a) S'acquitter auprès d'une personne, envers une collectivité ou une institution, de certains devoirs, de certaines obligations ou fonctions.

TÂCHE : A. 1. Travail défini et limité, imposé par autrui ou par soi-même, à exécuter dans certaines conditions.

RÉPRÉHENSIBLE : Qui mérite d'être repris, d'être blâmé ou désapprouvé.

ILLÉGAL : A. Qui est contraire aux dispositions de la loi.

<sup>365</sup> INDIVIDU : A. [En tant qu'être ayant une existence propre] 3. *Courant* a) Être, personne. b) Homme anonyme, indéterminé.

DÉPENDANT : II. *Adj.* Qui dépend de quelque chose ou de quelqu'un; qui est dans la dépendance de quelque chose ou de quelqu'un. A. [Avec l'idée dominante de subordination, de soumission] 1. [En parlant d'une pers., d'un groupe de pers.] Qui est sous l'autorité, sous l'influence de quelqu'un; qui est à la merci de quelqu'un.

AUTORITÉ : Pouvoir d'agir sur autrui.

<sup>366</sup> HIÉRARCHIE : B. *Usuel.* Organisation sociale établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoirs, de situation et de responsabilités.

FÉODALE : A. Relatif au régime économique, politique et social, fondé sur l'institution du fief, qui prévalut en Europe du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>367</sup> VASSAL : A. 2. *FÉODALITÉ* a) Celui, celle qui relève d'un seigneur, à cause d'un fief qu'il lui a concédé en échange de foi et hommage

SERMENT : ♦*DR. FÉOD.* Serment d'allégeance. V. *allégeance* A 1. *Serment de fidélité.* Acte par lequel à l'issue de l'hommage, le vassal jurait sur les Évangiles fidélité et assistance à son suzerain.

a) [Dans la hiérarchie féodale] *Homme(-)lige*. Vassal, homme qui a prêté serment à un suzerain.

### Entrée II. B. 5. b.

L'entrée II. B. 5. b. correspond à une condition d'emploi indiquant un emploi propre à une organisation établissant des rapports de subordination dans l'organisation des forces armées d'un état<sup>368</sup>. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et sa fonction consistant à servir dans une armée et le pouvoir de commander que possède un autre sur lui<sup>369</sup> :

b) [Dans la hiérarchie milit.] Soldat qui est placé sous l'autorité d'un supérieur.

L'entrée actualise une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, sa fonction consistant à servir dans une unité de combat, et son degré de commandement<sup>370</sup> :

Soldat, combattant gradé ou non :

Elle actualise également deux locutions.

La locution *lutter, combattre jusqu'au dernier homme* est suivie d'une équivalence évoquant dans une opposition contre un adversaire la disparition des capacités pour se défendre<sup>371</sup> :

---

<sup>368</sup> HIÉRARCHIE : Organisation fondée sur un ordre de priorité entre les éléments d'un ensemble ou sur des rapports de subordination entre les membres d'un groupe. B. *Usuel*. Organisation sociale établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoirs, de situation et de responsabilités.

MILITAIRE : I. *Adjectif* A. 1. Relatif aux forces armées d'un État, à leur organisation (p. oppos. aux activités civiles).

<sup>369</sup> SOLDAT : A. 2. a) Homme qui sert dans une armée à quelque titre que ce soit (obligation civique/professionnelle ou comme engagé volontaire), qui est équipé, instruit et formé par un État. b) Homme de troupe; militaire non gradé des armées de terre et de l'air.

SUPÉRIEUR II. *Subst.* et *adj.* A. *Subst.* [Dans une hiérarchie admin., milit., soc.] Personne qui est placée au-dessus d'autres personnes, qui commande à d'autres personnes

<sup>370</sup> COMBATTANT : III. *Subst. masc.* A. [En parlant de pers.] Personne qui participe, se livre à toute espèce de combat.

GRADÉ : A. *ARM.* (Soldat) qui est pourvu d'un grade, particulièrement d'un grade inférieur.

GRADE : A. Chacun des degrés, des échelons dans une hiérarchie, souvent symbolisés par des marques extérieures (insignes, robes, etc.). 1. [Dans la hiérarchie milit.] Degré de commandement.

<sup>371</sup> LUTTER : A. 1. Lutter contre, avec une personne, un animal; deux adversaires luttent (ensemble, entre eux, l'un avec l'autre, l'un contre l'autre). S'opposer dans un corps à corps ou en combattant de près pour terrasser un adversaire ou se défendre contre lui.

COMBATTRE : I. *Emploi trans.* A. [Constr. dir.] 1. [Le compl. d'obj. dir. désigne un homme ou un animal] a) Lutter avec tous les moyens dont on dispose contre un ou plusieurs adversaires.

RESSOURCES : I. C. *Au fig.* 1. [À propos d'une pers.] Capacités, possibilités (physiques ou morales) dont elle fait preuve dans la difficulté ou l'effort.

*Lutter, combattre jusqu'au dernier homme. Lutter, combattre jusqu'au bout, jusqu'à l'épuisement des ressources en hommes, jusqu'à la dernière cartouche.*

La locution *comme un seul homme* est suivie de deux équivalences.

La première évoque une simultanéité :

*Comme un seul homme.* En même temps, avec un ensemble parfait.

La seconde évoque une conformité de pensées, de sentiments, de volonté<sup>372</sup> :

*Au fig.* D'un commun accord.

## **Entrée II. B. 5. c.**

L'entrée II. B. 5. c. correspond à une condition d'emploi indiquant un usage propre à une organisation établissant des rapports de subordination. dans le domaine d'activité normale d'un particulier dans le cadre de la société organisée<sup>373</sup>. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité et le sexe du référent et son activité dans un groupe de travail ou pour un particulier<sup>374</sup> :

**c) [Dans la hiérarchie civile]** Individu agissant au sein d'une équipe, d'une entreprise, au service de quelqu'un.

## **Entrée II. C.**

---

<sup>372</sup> ACCORD : Union, harmonie. A. [Parfois avec un compl. introd. par *de* pour préciser la nature de l'accord ou par *sur* pour préciser ce sur quoi porte l'accord] Union établie avec ou entre des personnes 1. L'accord consiste en une conformité des pensées, des sentiments, des volontés

<sup>373</sup> HIÉRARCHIE : Organisation fondée sur un ordre de priorité entre les éléments d'un ensemble ou sur des rapports de subordination entre les membres d'un groupe. B. *Usuel.* Organisation sociale établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoirs, de situation et de responsabilités.  
MILITAIRE : I. *Adjectif* A. 1. Relatif aux forces armées d'un État, à leur organisation (p. oppos. aux activités civiles).

<sup>374</sup> CIVIL : I. *Adjectif* B. *Usuel* (souvent dans des syntagmes figés). Qui concerne les individus en tant que membres de la société organisée en État, et leurs rapports mutuels; qui concerne le citoyen ou un ensemble de citoyens. 2. Qui concerne les citoyens en tant que particuliers. b) Qui concerne le domaine d'activité normale d'un particulier dans le cadre de la société organisée [P. oppos. à l'activité milit.]

EQUIPE : A. Groupe plus ou moins structuré ayant une finalité commune. 1. [La finalité est un travail fait en commun] a) Groupe de personnes réunies pour accomplir ensemble un travail commun.

ENTREPRISE : B. *ÉCONOMIE* 1. Mise en œuvre de capitaux et d'une main-d'œuvre salariée en vue d'une production ou de services déterminés :

SERVICE : I. Action de servir; résultat de cette action. A. [*Service* implique l'idée d'assujettissement à une volonté supérieure et/ou coll.] 4. Domaines *prof. Divers* a) Situation, fonction de domestique.

L'entrée II. C. correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un déterminant singulier ou pluriel à valeur référentielle. Elle est suivie d'une équivalence évoquant l'humanité<sup>375</sup> et le sexe du référent<sup>376</sup> :

C. [Avec un déterm. sing. ou plur. à valeur référentielle]. Individu mâle

### Entrée II. D.

L'entrée II. D. correspond à une condition d'emploi indiquant l'actualisation du mot-vedette en association à d'autres unités lexicales, dans des syntagmes lexicalisés :

D. Dans diverses loc.

### Entrée II. D. 1.

L'entrée II. D. 1. correspond à une condition d'emploi conférant au mot-vedette la fonction d'attribut :

1. [Homme en fonction d'attribut]

Elle actualise la locution *être l'homme de quelqu'un*, *être son homme*, suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent, la croyance en sa valeur morale ou le fait d'avoir conclu un pacte ou d'avoir accepté un défi avec lui<sup>377</sup> :

*Être l'homme de qqn; être son homme.* Être l'homme auquel on peut se fier, avec lequel on a accepté un marché, un défi.

### Entrée II. D. 2.

L'entrée II. D. 2. correspond à une condition d'emploi indiquant l'association du mot-vedette avec un déterminant possessif, en fonction de complément d'un verbe :

2. [Précédé d'un adj. poss.; homme en fonction de compl. d'un verbe]

---

<sup>375</sup> INDIVIDU : subst. masc. A. [En tant qu'être ayant une existence propre] 2. *En partic.* Chaque être appartenant à l'espèce humaine.

<sup>376</sup> MÂLE : I. *Emploi subst. masc. et adj.* B. [En parlant de l'espèce humaine] 1. Individu de sexe masculin.

<sup>377</sup> SE FIER : B. 2. *Usuel.* [Suivi d'un compl. prép. introd. par *à, dans, en, sur* (littér.)] Accorder sa confiance à quelque chose, à quelqu'un.

CONFIANCE : A. [En parlant d'une relation personnelle] 1. [En parlant d'une relation de pers. à pers.] Croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective, professionnelle... d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence.

MARCHÉ : II. A. 3. *Au fig.* *Marché de dupe* (v. ce mot A 2). ♦*P. ext.* Pacte, convention par laquelle une personne propose à une autre d'échanger des services autres que rémunérés.

DÉFI : 2. *Mod.* Action de provoquer quelqu'un comme adversaire (au combat, au jeu, à une compétition).

### **Entrée II. D. 2. a.**

L'entrée II. D. 2. a. correspond à une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son statut d'objet de discours ou de situation :

- a). L'homme dont on parle, dont il est question

### **Entrée II. D. 2. b.**

L'entrée II. D. 2. a. correspond à la locution *avoir trouvé son homme* suivi d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et son pouvoir de domination<sup>378</sup> :

- b) *Avoir trouvé son homme*. Avoir trouvé son maître (d'apr. DG).

### **Entrée II. D. 3.**

L'entrée II. D. 3. correspond à la locution *être l'homme de la situation* suivie d'une équivalence évoquant l'humanité, le sexe du référent et la capacité à résoudre le problème posé dans une situation donnée :

3. *Être l'homme de la situation*. Être celui qui est capable de résoudre le problème posé dans une situation donnée

### **Entrée II. D. 4.**

L'entrée II. D. 4. correspond à la locution *être homme à* précédée d'une condition d'emploi indiquant son association avec un verbe à l'infinitif et suivie d'une équivalence évoquant la capacité à faire quelque chose :

4. *Être homme à + verbe à l'inf.* Être capable de faire quelque chose.

### **Entrée II. D. 5.**

L'entrée II. D. 5. correspond à la locution *un homme à la mer!*, suivie d'une équivalence indiquant un discours produit dans le but de signaler qu'une personne est passée par dessus bord<sup>379</sup> :

5. *Un homme à la mer!* Cri que l'on lance sur un bateau pour signaler qu'une personne est passée par dessus bord.

---

<sup>378</sup> MAÎTRE : I. Personne qui a un pouvoir de domination sur les êtres ou les choses.

<sup>379</sup> CRI : B. Brèves paroles prononcées à pleine voix pour prévenir quelqu'un, pour exprimer quelque chose.

## RÉSUMÉ :

Au croisement de la théorie sémantique et de l'analyse du discours, ce travail se donne pour objet de construire une démarche d'analyse linguistique du discours lexicographique, à partir d'un corpus constitué des articles *HOMME* et *FEMME* extraits du *GR* et du *TLF*, dans une perspective confrontative.

La première partie consiste à rendre compte de la spécificité du corpus étudié, en décrivant les mécanismes métadiscursifs lexicographiques mobilisés, en regard de la théorie lexicographique présentée dans la préface de chaque dictionnaire.

La seconde partie consiste à articuler les caractéristiques de la description lexicographique considérée, aux postulats de la théorie des possibles argumentatifs, pour construire la signification argumentative des mots *femme* et *homme*.

## ABSTRACT :

**Linguistic analysis of lexicographical discourse : the entries *MAN* and *WOMAN* in the Grand Robert de la langue française and the Trésor de la Langue Française.**

A the junction of the semantic theory and the discourse analysis, the purpose of this work is to construct a processes for a linguistic analysis of lexicographical discourse, from a corpus consists of the entries *MAN* and *WOMAN* in the *GR* and the *TLF*, in a confrontative perspective.

The first part consists in showing the specificity of the corpus we study, by describing the lexicographical métadiscursive mechanisms, from the viewpoint of the lexicographical theory presented in the preface of each dictionary.

The second part consists in linking together the characteristics of lexicographical description we have studied and the postulates of the semantics of possible argumentatives, to construct the argumentative signification of the words *woman* and *man*.

**DISCIPLINE : Sciences du langage**

## MOTS-CLÉS :

**Analyse linguistique du discours ; Sémantique argumentative ; Sémantique des possibles argumentatifs ; discours lexicographique ; *homme* ; *femme* ; analyse confrontative ; dictionnaire ; préface ; *TLF* ; *GR*, ; signification ; sens ; orientation argumentative ; noyau ; stéréotype ; concept ; instruction.**

**U.F.R LETTRES ET LANGAGES  
Chemin de la Censive du Tertre  
BP 81227  
44312 Nantes Cedex 3**



